

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 21 mars 2019 — Vol. 45 N° 23

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

2019

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 21 mars 2019 — Vol. 45 N° 23

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	1127
Souligner le départ à la retraite de Mme Mireille Giroux, directrice générale de l'organisme Mercier-Ouest Quartier en santé M. Richard Campeau	1127
Souligner le 20e anniversaire de la Maison Mathieu-Froment-Savoie (1997) inc. Mme Maryse Gaudreault	1127
Féliciter deux fermes de la circonscription de Huntingdon pour leur classement au Palmarès 2018 des 25 meilleurs troupeaux laitiers du Canada Mme Claire IsaBelle	1127
Souligner la création de la Fondation Habilitas Mme Kathleen Weil	1128
Féliciter la nageuse Andréanne Patry-Landry pour sa participation aux Olympiques spéciaux d'Abu Dhabi Mme Chantal Soucy	1128
Appuyer les revendications des étudiants concernant la rémunération des stages M. Gabriel Nadeau-Dubois	1128
Féliciter la Maison Jeunes-Est pour le soutien apporté aux jeunes Mme Geneviève Hébert	1128
Souligner le 125e anniversaire de la Chambre de commerce du Grand Joliette Mme Véronique Hivon	1129
Rendre hommage au jeune Thomas Ratté, victime d'un accident de la route M. Jonatan Julien	1129
Souligner la fusion des entreprises Divel inc., Epsilia inc. et Pluritag inc. M. Simon Allaire	1129
Souligner la Semaine nationale de la Francophonie M. Éric Lefebvre	1130
Présence d'ex-parlementaires de l'Assemblée nationale	1130
Dépôt de documents	1130
Message du lieutenant-gouverneur	1130
Crédits pour l'année financière 2019-2020	1130
Renvoi à la commission plénière	1131
Mise aux voix	1131
Motions sans préavis	1131
Procéder à l'étude des crédits provisoires 2019-2020 en commission plénière	1131
Mise aux voix	1132
Dépôt de documents (suite)	
Nouveau diagramme de l'Assemblée	1132
Dépôt de rapports de commissions	1132
Consultations particulières sur le projet de loi n° 7 — Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux	1132
Dépôt de pétitions	1132
Faire un bilan et un plan d'action gouvernementaux en matière de prévention du cancer	1132
Autoriser le traitement par perfusion de vitamine C	1133
Faire un bilan et un plan d'action gouvernementaux en matière de prévention du cancer	1133
Questions et réponses orales	1134
Développement du transport collectif dans la région de la Capitale-Nationale	
M. Sébastien Proulx	1134
M. François Legault	1134
M. Sébastien Proulx	1134
M. François Legault	1135
M. Sébastien Proulx	1135
M. François Legault	1135

Table des matières (suite)

Rupture de services dans certains centres hospitaliers en région	
M. André Fortin	1135
Mme Danielle McCann	1135
M. André Fortin	1136
Mme Danielle McCann	1136
M. André Fortin	1136
Mme Danielle McCann	1136
Orientations gouvernementales en matière d'immigration	
Mme Dominique Anglade	1137
M. Simon Jolin-Barrette	1137
Mme Dominique Anglade	1137
M. Simon Jolin-Barrette	1137
Mme Dominique Anglade	1138
M. Simon Jolin-Barrette	1138
Projet de loi sur l'industrie du taxi	
Mme Ruba Ghazal	1138
M. François Bonnardel	1138
Mme Ruba Ghazal	1139
M. François Bonnardel	1139
Mme Ruba Ghazal	1139
M. François Bonnardel	1139
Interruption du service de traversier entre Matane et la Côte-Nord	
M. Pascal Bérubé	1140
M. François Legault	1140
Mme Mégan Perry Mélançon	1140
M. François Bonnardel	1140
Mme Lorraine Richard	1141
M. François Bonnardel	1141
Mode de nomination des dirigeants d'organismes publics	
M. Marc Tanguay	1141
Mme Geneviève Guilbault	1141
M. Marc Tanguay	1142
Mme Geneviève Guilbault	1142
M. Marc Tanguay	1142
Mme Geneviève Guilbault	1143
Situation économique des chauffeurs de taxi issus de la diversité culturelle	
M. Andrés Fontecilla	1144
M. François Bonnardel	1144
M. Andrés Fontecilla	1144
M. François Bonnardel	1144
M. Andrés Fontecilla	1144
M. Simon Jolin-Barrette	1145
Procédures de réclamations fiscales par Revenu Québec	
M. Guy Ouellette	1145
M. Simon Jolin-Barrette	1145
M. Guy Ouellette	1145
M. Simon Jolin-Barrette	1145
M. Guy Ouellette	1145
M. Simon Jolin-Barrette	1146
Crédits budgétaires attribués en Santé	
M. Gaétan Barrette	1146
M. Christian Dubé	1146
Votes reportés	
Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de respecter son engagement de rembourser 1,4 milliard de dollars aux clients d'Hydro-Québec	1148

Table des matières (suite)

Motions sans préavis	1148
Souligner la Semaine québécoise du commerce de détail	1149
Mise aux voix	1149
Modifier la composition de certaines commissions parlementaires	1150
Mise aux voix	1150
Avis touchant les travaux des commissions	1150
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	1150
Affaires du jour	1153
Projet de loi n° 9 — Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	1153
Mme Dominique Anglade (suite)	1153
M. Andrés Fontecilla	1155
M. Gregory Kelley	1161
Mme Paule Robitaille	1164
Mme Méganne Perry Mélançon	1167
Mme Isabelle Melançon	1169
Mme Lise Thériault	1171
Affaires prioritaires	
Discours sur le budget	1173
M. Eric Girard	1173
Documents déposés	1174
Motion proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement	1182
Commentaires de l'opposition	1182
M. Carlos J. Leitão	1182
M. Vincent Marissal	1183
M. Martin Ouellet	1184
Projet de loi n° 9 — Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	1186
Mme Lise Thériault (suite)	1186
M. Monsef Derraji	1188
Ajournement	1189

Table des matières (suite)

Annexes

- Sommaire des opérations budgétaires consolidées — Résultats préliminaires 2018-2019
- Sommaire des opérations budgétaires consolidées — Prévisions 2019-2020
- Revenus consolidés — Prévisions 2019-2020
- Dépenses consolidées — Prévisions 2019-2020
- Dépenses consolidées — Prévisions 2019-2020
- Opérations non budgétaires — Prévisions 2019-2020

Annexes du discours sur le budget

Renseignements additionnels 2019-2020

- Section A : Renseignements additionnels sur les mesures fiscales
- Section B : Plan pour assurer l'équité fiscale
- Section C : Rapport sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire et au Fonds des générations
- Section D : Mesures nécessitant des modifications législatives et réglementaires

Plan budgétaire 2019-2020

- Section A : Vue d'ensemble
- Section B : Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois
- Section C : Améliorer la qualité des services en éducation et en santé
- Section D : Augmenter le potentiel de l'économie
- Section E : Agir pour l'environnement
- Section F : Soutenir les collectivités
- Section G : L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2019 et 2020
- Section H : La situation financière du Québec
- Section I : La dette du gouvernement du Québec

Le jeudi 21 mars 2019 — Vol. 45 N° 23

(Neuf heures quarante et une minutes)

Le Vice-Président (M. Picard) : Bon jeudi matin. Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît.

Affaires courantes

Déclarations de députés

À la rubrique Déclarations de députés, je cède maintenant la parole à M. le député de Bourget.

Souligner le départ à la retraite de Mme Mireille Giroux, directrice générale de l'organisme Mercier-Ouest Quartier en santé

M. Richard Campeau

M. Campeau : Merci, M. le Président. J'aimerais aujourd'hui souligner la carrière de Mme Mireille Giroux, qui prend fin après 18 ans de loyaux services au sein de la table de concertation de Mercier-Ouest Quartier en santé.

Inspirante, dévouée, à l'écoute de ses collègues. Ils ne tarissent pas d'éloges et de compliments à l'égard de cette dame, qui a su faire progresser cette table de quartier.

Aujourd'hui, c'est l'heure de sa retraite, une retraite bien méritée. Son empreinte restera présente dans son quartier, vu sa très grande implication.

Tous s'entendent pour dire qu'elle savait aider ses employés à développer leur plein potentiel. En ce premier jour de printemps, je joins ma voix aux leurs pour lui souhaiter une bonne et heureuse retraite dans ce nouveau chapitre de sa vie. Merci, Mireille. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Hull.

Souligner le 20e anniversaire de la Maison Mathieu-Froment-Savoie (1997) inc.

Mme Maryse Gaudreault

Mme Gaudreault : Merci, M. le Président. Cette année marque le 20e anniversaire d'un organisme exceptionnel de mon comté et de l'Outaouais, la Maison Mathieu-Froment-Savoie. Année après année, notre maison de soins palliatifs accueille et accompagne gratuitement des personnes en fin de vie en leur permettant de vivre leurs derniers moments dans une atmosphère familiale, intimiste et chaleureuse.

La Maison Mathieu-Froment-Savoie a vu le jour grâce à l'initiative de dévoués professionnels de la santé de notre région et a vite choisi le nom de Mathieu Froment-Savoie en hommage à un jeune virtuose du violoncelle de chez nous qui est décédé beaucoup trop jeune, à l'âge de 13 ans.

Au nom de la population de l'Outaouais, je souhaite profiter de cet anniversaire pour remercier les administrateurs, les équipes de professionnels et les centaines de bénévoles qui s'y sont succédé depuis 20 ans. Au fil des années, tous ces anges ont fait preuve de bienveillance et d'une intarissable générosité de cœur. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, Mme la députée. Pour la troisième déclaration, je cède la parole à Mme la députée de Huntingdon.

Féliciter deux fermes de la circonscription de Huntingdon pour leur classement au Palmarès 2018 des 25 meilleurs troupeaux laitiers du Canada

Mme Claire IsaBelle

Mme IsaBelle : M. le Président, le palmarès canadien des centres d'expertise laitière établit un indice de performance des troupeaux selon six critères. Sur 7 000 troupeaux canadiens, deux fermes laitières de Huntingdon se sont mérité une première place.

D'abord, la ferme laitière Estermann, de Dundee, s'est classée en première position au Canada dans la catégorie de troupeaux en stabulation libre, ce qui veut dire que leurs vaches sont libres dans l'étable. La réussite de l'entreprise revient à Regula, son frère Martin, leurs parents, ainsi qu'aux employés.

Également, la Ferme Leriger, située à Hemmingford, propriété de Lucien Bouchard et de son fils Daniel, s'est aussi classée première au Canada dans la catégorie des troupeaux biologiques.

Mentionnons que ces deux entreprises laitières ont gagné de nombreux prix pour la qualité de leur lait.

Félicitations à ces entreprises qui, par leur expertise, leur passion et leur travail, contribuent à la fierté et au rayonnement de notre circonscription et du Québec!

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Merci, Mme la députée. Je cède la parole à Mme la députée de Notre-Dame-de-Grâce.

Souligner la création de la Fondation Habilitas

Mme Kathleen Weil

Mme Weil : Merci, M. le Président. Je désire aujourd'hui souligner en cette Chambre qu'une nouvelle fondation dédiée aux personnes de tous âges vivant avec une déficience physique voit le jour dans mon comté de Notre-Dame-de-Grâce.

This foundation, which carries the name Habilitas, is the result of the merger of three foundations, MAB-Mackay, Constance-Lethbridge, and Camp Massawippi, organizations with years of expertise and experience.

La mission première d'Habilitas est de recueillir des fonds afin d'appuyer ces institutions bien ancrées dans la communauté et qui apportent soins, bienveillance, compassion et authenticité grâce à des équipes de professionnels dévoués et déterminés à aider le plus de gens à vivre mieux. Dans leurs mots, Habilitas crée un monde où les déficiences physiques ne posent plus de défi.

For years, these institutions, the oldest of which, Mackay Centre, was founded in 1869, have been providing services with care, compassion, kindness, and true authenticity to adults and children living with physical disabilities. Congratulations to Habilitas!

Félicitations, Habilitas! Longue vie!

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Merci, Mme la députée. Je cède la parole à Mme la députée de Saint-Hyacinthe.

Féliciter la nageuse Andréanne Patry-Landry pour sa participation aux Olympiques spéciaux d'Abu Dhabi

Mme Chantal Soucy

Mme Soucy : Merci, M. le Président. J'aimerais souhaiter le meilleur des succès à Mme Andréanne Patry-Landry, une nageuse de ma circonscription.

En ce moment même, elle participe pour la première fois aux Jeux olympiques spéciaux mondiaux qui se déroulent à Abu Dhabi, capitale des Émirats arabes. C'est la plus importante manifestation sportive et d'inclusion sociale dans le monde.

Avec plus de 7 500 athlètes provenant de 170 pays, la Maskoutaine a été sélectionnée au sein d'Équipe Canada grâce à ses efforts et sa grande détermination. C'est une athlète qui s'est distinguée à de multiples reprises en remportant des médailles aux jeux spéciaux nationaux.

Je tiens à souligner l'excellence de Mme Patry-Landry, qui représente le Québec avec brio à l'étranger. Nous sommes très fiers de vous. Félicitations!

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, Mme la députée. M. le député de Gouin pour la prochaine.

Appuyer les revendications des étudiants concernant la rémunération des stages

M. Gabriel Nadeau-Dubois

M. Nadeau-Dubois : Merci, M. le Président. Aujourd'hui, c'est jour de budget. C'est un jour important pour plusieurs organismes, pour plusieurs citoyens et citoyennes, mais c'est aussi un jour important pour les étudiantes et les étudiants du Québec, spécialement pour les stagiaires. On va découvrir aujourd'hui si les ministres de l'Éducation et des Finances sont à l'écoute ou non de la jeunesse.

Dans ce budget, il doit absolument y avoir de l'argent pour la rémunération des stages, les étudiants attendent ça depuis trop longtemps. La cause est juste, la mobilisation est forte. Il faut en finir avec le cheap labor étudiant.

Ce n'est pas le temps pour le ministre de gagner du temps, c'est le temps de l'action. Les étudiants et les étudiantes ont assez attendu. Que le ministre attende la fin de sa consultation pour préciser les détails, c'est une chose, mais il peut mettre de l'argent aujourd'hui, il le sait très bien. Le statu quo est intenable.

Je tiens donc à réaffirmer ici mon soutien et celui de ma formation politique aux revendications des étudiants et des étudiantes du Québec qui luttent pour la rémunération des stages.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, M. le député. Merci. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Saint-François.

Féliciter la Maison Jeunes-Est pour le soutien apporté aux jeunes

Mme Geneviève Hébert

Mme Hébert : Merci, M. le Président. La Maison Jeunes-Est de Sherbrooke, située à quelques pas de mon bureau de circonscription, amorçait, le 17 février dernier, sa 37e année d'activité.

La Maison Jeunes-Est ne cesse d'innover et d'adapter son offre de services pour atteindre ses objectifs. En plus de son service de maison des jeunes, celle-ci offre une maison d'hébergement pour mineurs. C'est un lieu sain et sécuritaire où s'effectuent 24 heures sur 24, 365 jours par année des interventions, des accueils de crise, du soutien téléphonique, du suivi psychosocial et de l'accompagnement.

La Maison Jeunes-Est offre aussi depuis sept ans déjà son programme Accès 5, soit une merveilleuse initiative visant à lutter contre le décrochage scolaire et créant une synergie des forces vives de la communauté. Le programme offre des services complémentaires à ceux offerts par les écoles, une alternative de soutien novatrice et personnalisée qui permet de stimuler l'engagement de l'élève et d'agir sur l'ensemble des dimensions de la vie du jeune.

Bravo à toute l'équipe de la Maison Jeunes-Est pour votre excellent travail! Merci également aux nombreux bénévoles pour votre précieuse contribution. Nos jeunes sont chanceux d'avoir à leur portée une si belle ressource. Merci.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Merci. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Joliette.

**Souligner le 125e anniversaire de la Chambre
de commerce du Grand Joliette**

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon : C'est avec grande fierté que je prends la parole aujourd'hui pour souligner le 125e anniversaire de la Chambre de commerce du Grand Joliette. Je veux profiter de cette occasion pour souligner le travail remarquable de l'équipe, ses membres actuels comme ceux et celles qui les ont précédés, qui ont contribué à cette longévité en plus de faire de l'organisation une véritable institution, bien enracinée dans la communauté. Si Joliette est aujourd'hui reconnue comme une terre d'entrepreneuriat aussi dynamique et innovante, c'est en bonne partie dû aux efforts de la chambre de commerce, qui travaille sans relâche pour favoriser le développement économique et social de notre coin de pays.

Pour son 125e anniversaire, la chambre fait peau neuve avec une nouvelle devise, *Unis. Forts. Prospères.*, trois mots qui résument bien l'esprit de concertation qui anime les gens de chez nous, leur détermination et leur volonté de dépassement.

À tous les artisans de cette histoire qui s'écrit depuis 125 ans, je vous exprime toute ma gratitude et je vous remercie très sincèrement de votre engagement. Merci, M. le Président.

• (9 h 50) •

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, Mme la députée. Je cède la parole à M. le député de Charlesbourg.

**Rendre hommage au jeune Thomas Ratté,
victime d'un accident de la route**

M. Jonatan Julien

M. Julien : Oui, M. le Président, c'est avec beaucoup d'émotion et de compassion que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Le 24 mars 2018, un terrible accident venait frapper une famille de Charlesbourg. Thomas Ratté, un jeune homme de 17 ans, fut happé mortellement par un automobiliste conduisant avec les facultés affaiblies.

Ma déclaration rend hommage à Thomas, qui nous a quittés beaucoup trop vite. Thomas était un jeune homme jovial, aimable et très présent pour sa famille et pour ses amis. Il avait toute la vie devant lui.

M. Éric Dion, parrain de Thomas, nous rappelle qu'il faut porter le message que l'alcool et la drogue au volant font trop de victimes comme Thomas. Ce genre d'accident tragique ne devrait pas se produire. J'aimerais d'ailleurs inviter tous mes collègues à rendre hommage à une victime de l'alcool au volant dans leur circonscription, le cas échéant, dans le cadre de la semaine de la prévention de la conduite avec les facultés affaiblies.

Thomas, Thomas, nous ne t'oublions pas.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, M. le député. Merci. Je cède la parole à M. le député de Maskinongé.

Souligner la fusion des entreprises Divel inc., Epsilia inc. et Pluritag inc.

M. Simon Allaire

M. Allaire : Merci, M. le Président. Aujourd'hui, je tiens à mettre en lumière une entreprise de Louiseville qui existe depuis 2002, Divel. Divel est spécialisée, entre autres, dans la conception, la fabrication et l'installation de solutions d'entreposage automatisées et de véhicules autoguidés.

En décembre dernier, l'entreprise a fusionné avec deux autres entreprises de la Mauricie afin de devenir ensemble Noovelia. Cette nouvelle entreprise compte devenir la plus importante société techno entre Montréal et Québec et devenir ainsi un grand joueur, incontournable, de l'industrie. D'ici cinq ans, Noovelia pense devenir... générer 200 nouveaux emplois, une croissance de 30 % à 50 % par année.

Divel a également développé un partenariat avec une nouvelle chaire de recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Parce que derrière des réussites comme celle-là il y a des individus, je tiens à féliciter Stéphane Elliott, Jean-Sébastien Descoteaux, David Arseneault et, maintenant, Alain Lemieux pour leur audace et leur savoir-faire. Messieurs, bravo! Nous sommes très fiers de vous. Longue vie à Dive! Longue vie à Noovelia!

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Y a-t-il consentement pour permettre au député d'Arthabaska de faire une 11e déclaration? Consentement. M. le député d'Arthabaska.

Souligner la Semaine nationale de la Francophonie

M. Éric Lefebvre

M. Lefebvre : Merci, M. le Président. Chaque année, au mois de mars, la semaine internationale de la Francophonie est célébrée sur chaque continent par plus de 220 millions de personnes.

Au Québec, la francophonie est une priorité de longue date. Pour notre Assemblée nationale, cet engagement se traduit notamment par une participation active à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, dont elle est membre depuis 1975. Nous y défendons les valeurs chères aux Québécoises et aux Québécois, dont la démocratie, la paix et l'égalité des sexes. Nous faisons également connaître les domaines d'expertise du Québec, en plus de rapporter le savoir-faire d'autres pays afin d'améliorer nos réponses aux défis auxquels notre société est confrontée. La particularité des relations interparlementaires est qu'elles ne sont pas partisans et impliquent tous les groupes représentés à l'Assemblée nationale.

En cette semaine toute spéciale, je vous invite à faire rayonner chacun à votre façon notre belle langue. Merci. Et célébrons ensemble notre francophonie.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, M. le député. Cela met fin à la rubrique Déclarations de députés. Et je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 54)

(Reprise à 10 h 2)

Le Président : Mmes et MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants. Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Présence d'ex-parlementaires de l'Assemblée nationale

Mmes, MM. les députés, j'ai le plaisir de souligner la présence, dans les tribunes, de plusieurs anciens députés : d'abord, Mme Yolande James, ancienne députée de Nelligan, la présence également de M. Mathieu Traversy, ancien député de Terrebonne, Mme Marie Grégoire, ancienne députée de Berthier, et de M. Daniel Paillé, ancien député de Prévost.

Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le président du Conseil du trésor.

M. Dubé : Alors, M. le Président, permettez-moi de vous transmettre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur du Québec, signé de sa main.

Message du lieutenant-gouverneur

Le Président : Mmes, MM. les députés, je vous demande de vous lever, s'il vous plaît.

Et le message se lit comme suit :

«Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars...»

Signé de l'honorable J. Michel Doyon. Merci.

M. le président du Conseil du trésor.

Crédits pour l'année financière 2019-2020

M. Dubé : Alors, M. le Président, pour faire suite au message du lieutenant-gouverneur, c'est avec beaucoup de fierté, qu'il me soit permis de déposer les crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2020 et les documents qui les accompagnent, à savoir : la stratégie de gestion des dépenses, les plans annuels de gestion des dépenses et des crédits des ministères et organismes, le budget des fonds spéciaux, le budget des organismes autres que budgétaires, les crédits et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées,

les renseignements supplémentaires, ainsi que le fameux plan québécois des infrastructures 2019-2029, et les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures. Merci, M. le Président.

(Applaudissements)

Le Président : ...ces documents sont déposés. M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission plénière

M. Jolin-Barrette : M. le Président, j'ai deux motions à présenter. La première est la suivante : Conformément aux dispositions de l'article 280 du règlement, je fais motion pour déferer les crédits budgétaires 2019-2020 en commission plénière afin que l'Assemblée étudie et adopte le quart des crédits.

Ensuite, la deuxième motion...

Le Président : Vous permettez, M. le leader du gouvernement, je le fais dans l'ordre.

Mise aux voix

Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président : Adopté.

Motions sans préavis

Je demande s'il y a consentement pour déroger à l'article 53 du règlement afin de permettre la présentation d'une motion sans préavis. Y a-t-il consentement? Consentement. M. le leader du gouvernement.

Procéder à l'étude des crédits provisoires 2019-2020 en commission plénière

M. Jolin-Barrette : M. le Président, la deuxième motion. Suite à une entente avec les groupes parlementaires et les députés indépendants, de consentement, je souhaite présenter à ce moment-ci la motion concernant les modalités convenues pour l'étude des crédits provisoires en commission plénière, qui se tiendra le mardi 26 mars 2019.

Alors, la motion se lit comme ceci :

«Que l'Assemblée [nationale] procède à l'étude et à l'adoption des crédits provisoires 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° ainsi que des articles 280 et 281 de notre règlement et ce, selon les modalités subséquentes;

«Que, dès l'appel des affaires du jour de la séance du mardi 26 mars 2019, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

«Que, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor puisse échanger avec les députés de l'opposition;

«Que dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion puisse échanger avec les députés de l'opposition;

«Que dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, la ministre de la Santé et des Services sociaux puisse échanger avec les députés de l'opposition;

«Qu'à 18 heures, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient ainsi suspendus jusqu'à 19 h 30;

«Que dès 19 h 30, la commission plénière poursuive ses travaux et puisse compléter, si nécessaire, les échanges entre les députés de l'opposition et la ministre de la Santé et des Services sociaux;

«Qu'immédiatement après, pour une durée de 1 heure, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques puisse échanger avec les députés de l'opposition;

«Qu'immédiatement après [et] pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur puisse échanger avec les députés de l'opposition;

«Qu'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2019-2020;

«Qu'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du règlement;

«Qu'enfin, et ce suivant le deuxième alinéa de l'article 281 du règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

«Que les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés soient fixées à un maximum de 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 56 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 56 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 51 secondes pour l'ensemble des députés indépendants;

«Que pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, l'équivalent d'un bloc de 1 minute 30 secondes par heure d'échange soit réservé à l'ensemble des députés indépendants;

«Que le temps non utilisé, le cas échéant, par les députés indépendants soit redistribué proportionnellement entre le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, le deuxième groupe d'opposition ainsi que le troisième groupe d'opposition;

«Qu'à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

«Que, malgré l'article 20 du règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

«Que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée et qu'elle ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du règlement.»

Merci, M. le Président.

Mise aux voix

Le Président : Cette motion est-elle adoptée?

• (10 h 10) •

Des voix : Adopté.

Le Président : Adopté.

Dépôt de documents (suite)

Nouveau diagramme de l'Assemblée

Pour ma part, je dépose le diagramme de l'Assemblée nationale en date d'aujourd'hui.

Dépôt de rapports de commissions

À la rubrique Dépôt de rapports de commissions, M. le président de la Commission de la santé et des services sociaux et député de Beauce-Nord.

Consultations particulières sur le projet de loi n° 7

M. Provençal : M. le Président, je dépose le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 20 mars 2019, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 7, Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Le Président : Ce rapport est maintenant déposé.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, M. le député de Bonaventure.

Faire un bilan et un plan d'action gouvernementaux en matière de prévention du cancer

M. Roy : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 688 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le cancer est un fléau qui menace de plus en plus les citoyens du Québec;

«Considérant que notre mode de vie amplifie [les risques] de développer ce type de maladie;

«Considérant qu'au cours des 10 dernières années, au Québec, le nombre de nouveaux cas de cancer a augmenté de 2 % par année, en moyenne;

«Considérant que l'on prévoit que le nombre de nouveaux cas de cancer bondira d'au moins 35 % au Québec au cours des 15 prochaines années;

«Considérant que, depuis 2000, le cancer est la première cause de mortalité au Québec, devant les maladies cardiovasculaires;

«Considérant qu'environ un Québécois sur deux devra combattre un cancer au cours de sa vie, et qu'un sur quatre en mourra;

«Considérant que la prévention est une fonction essentielle de [la] santé publique, puisqu'elle permet d'agir favorablement sur les déterminants de la santé;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de mandater la Commission de la santé et des services sociaux pour faire le bilan des actions gouvernementales passées et actuelles face à la prévention du cancer afin d'élaborer un plan d'action audacieux face à cette pandémie;

«Que la commission définisse une stratégie nationale interministérielle cohérente de lutte contre le cancer afin de faire du Québec la nation la plus avant-gardiste en Amérique du Nord en matière de prévention du cancer;

«Qu'à cette fin elle convoque les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Environnement et, au besoin, tout autre ministère.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président : Cet extrait de pétition est déposé. M. le député de Saint-Jérôme.

Autoriser le traitement par perfusion de vitamine C

M. Chassin : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 119 875 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec. Et je souligne l'âme derrière cette pétition, qui est présente ici, Nathalie Prud'homme.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant qu'une première pétition de 51 844 signataires, déposée en mai 2018, n'a pu obtenir de réponse en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale en août 2018;

«Considérant que la vitamine C est déjà approuvée par Santé Canada pour traiter d'autres maladies ou pallier des carences;

«Considérant que le produit est déjà inscrit sur la liste des médicaments de la majorité des établissements de santé du Québec;

«Considérant que la vitamine C peut atténuer de façon significative les effets secondaires induits par les traitements de chimiothérapie et ainsi augmenter la qualité de vie des patients;

«Considérant qu'en Ontario le produit est déjà accessible pour le traitement des effets secondaires de la chimiothérapie et des effets indésirables postchimiothérapie et que plusieurs Québécois traversent la rivière des Outaouais pour recevoir ce traitement;

«Considérant que le coût des hautes doses de vitamine C est relativement faible en rapport à l'effet bénéfique [pour] le patient;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de mettre sur pied un registre québécois de la vitamine C par perfusion. Ce registre permettrait de documenter les données sur l'innocuité et l'efficacité de la vitamine C à haute dose dans les cas de traitements médicaux complémentaires de cancer ainsi que les effets ressentis par les patients. Le registre autoriserait les médecins à prescrire la vitamine C en complément de traitement, et les patients pourraient recevoir [le traitement], au Québec, par des professionnels de la santé autorisés. Les coûts du traitement seraient assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président : Cet extrait de pétition est déposé. J'ai reçu une demande de M. le député de Bonaventure pour la présentation d'une pétition non conforme. Y a-t-il consentement pour la présentation de cette pétition? Consentement. M. le député.

Faire un bilan et un plan d'action gouvernementaux en matière de prévention du cancer

M. Roy : M. le Président, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 128 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le cancer est un fléau qui menace de plus en plus les citoyens du Québec;

«Considérant que notre mode de vie amplifie [les risques] de développer ce type de maladie;

«Considérant qu'au cours des 10 dernières années, au Québec, le nombre de nouveaux cas de cancer a augmenté de 2 % par année, en moyenne;

«Considérant que l'on prévoit que le nombre de nouveaux cas de cancer bondira d'au moins 35 % au Québec au cours des 15 prochaines années;

«Considérant que, depuis 2000, le cancer est la première cause de mortalité au Québec, devant les maladies cardiovasculaires;

«Considérant qu'environ un Québécois sur deux devra combattre un cancer au cours de sa vie, et [...]un sur quatre en mourra;

«Considérant que la prévention est une fonction essentielle de santé publique, puisqu'elle permet d'agir favorablement sur les déterminants de la santé;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de mandater la Commission de la santé et des services sociaux pour faire le bilan des actions gouvernementales passées et actuelles face à la prévention du cancer afin d'élaborer un plan d'action audacieux face à cette pandémie;

«Que la commission définisse une stratégie nationale interministérielle cohérente de lutte contre le cancer afin de faire du Québec la nation la plus avant-gardiste en Amérique du Nord en matière de prévention du cancer;

«Qu'à cette fin elle convoque les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Environnement et, au besoin, tout autre ministère.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition, M. le Président.

Le Président : Cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période de questions et réponses orales sera tenu le vote reporté sur la motion du député de La Pinière débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole au leader de l'opposition officielle.

Développement du transport collectif dans la région de la Capitale-Nationale

M. Sébastien Proulx

M. Proulx : Merci, M. le Président. La Coalition avenir Québec forme le gouvernement depuis déjà quelques mois, et on peut, d'ores et déjà, dégager, je dirais, certains constats. D'abord, il y a un empressement, une énergie à vouloir aller de l'avant et réaliser certains engagements électoraux qui ont été pris dans le passé, mais pas tous, M. le Président, certains. Il y a un autre constat qui s'impose de plus en plus, c'est une impression d'une hésitation, que le premier ministre, certains ministres ont de la difficulté à trancher, à assumer les pouvoirs, les moyens, les outils qui sont à leur disposition pour régler des questions qui ne doivent pas attendre, où je vois là un manque de volonté.

J'en viens à un dossier où le temps presse, où attendre ou retarder inutilement peut nuire au projet, c'est le dossier du transport structurant ici, à Québec. C'est un projet, M. le Président, qui est emballant, qui est appuyé par la communauté, qui nous amènerait à être en rupture sur nos façons de se déplacer. C'est le projet d'infrastructure le plus important de l'histoire de notre capitale nationale.

Ma première question pour le premier ministre : Va-t-il concrètement, par des gestes, appuyer ce projet dans les prochaines semaines?

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, le projet de transport structurant à Québec, c'est un beau projet, c'est un projet emballant, un projet de 3 milliards de dollars. Le gouvernement du Québec et, avant ça, la CAQ, on s'était engagés à investir 60 %, donc 1,8 milliard, dans ce projet. Et, depuis le début, on demande au gouvernement fédéral de fournir 40 %, donc 1,2 milliard. Le gouvernement fédéral a un fonds pour le transport en commun, mais veut seulement donner 400 millions, donc il manque 800 millions.

Dans le budget il y a deux jours, le gouvernement fédéral a créé un nouveau fonds pour l'ensemble des municipalités en ajoutant 500 millions de dollars. Bien, il y a deux problèmes. Premier problème, même si on utilisait le 500 millions, il manque toujours 300 millions. Deuxièmement, est-ce qu'on va dire à l'ensemble des municipalités du Québec que le 500 millions va aller à une seule municipalité? Je pense qu'on doit continuer à avoir des discussions avec le gouvernement fédéral, et je compte sur le leader du Parti libéral pour nous appuyer pour aller chercher notre argent, notre part pour le transport en commun, du gouvernement fédéral.

Le Président : Première complémentaire, M. le leader de l'opposition officielle.

M. Sébastien Proulx

M. Proulx : Oui, M. le Président. D'abord, j'apprécie que le premier ministre prenne la question parce que c'est de la capitale nationale dont il est question. Il est vrai qu'il y a des fonds du fédéral, c'est peut-être un modèle de financement qui est imparfait, j'en conviens, et je suis d'accord avec lui qu'il faut faire les démarches pour obtenir davantage et le maximum. Mais une chose est certaine, M. le Président, c'est que nous sommes actuellement à un moment où, si on ne fait rien, si le Québec n'agit pas à l'intérieur des programmes qui sont devant lui, on peut mettre en péril ce projet.

La question pour le premier ministre : Veut-il jouer à la roulette russe avec le projet...

• (10 h 20) •

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, le gouvernement du Québec s'engage déjà à financer 60 % du projet, donc 1,8 milliard sur 3 milliards. Je veux bien comprendre la suggestion du Parti libéral. Est-ce que le Parti libéral est en train de nous dire qu'on devrait accepter la mauvaise réponse du gouvernement fédéral et ajouter de l'argent du gouvernement du Québec au 1,8 milliard? Je veux juste bien comprendre ce qu'il nous propose.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. Sébastien Proulx

M. Proulx : M. le Président, la situation, c'est la suivante, c'est que le gouvernement du Québec, et je n'en doute pas, va faire sa part. Le gouvernement fédéral a choisi, par un moyen qui n'est pas celui qu'il souhaitait, de rendre l'argent disponible, et, s'il le priorise, le projet pourra aller de l'avant rapidement.

La question qui se pose, M. le Président, et elle est dans la population : Est-ce que le gouvernement ne souhaite pas plutôt, et ce serait malheureux, de rendre ce projet-là tellement difficile qu'il ne pourra qu'en réaliser un seul, celui du troisième lien routier?

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, le gouvernement fédéral nous dit dans son budget, il y a deux jours : On crée un nouveau fonds de 500 millions pour l'ensemble des municipalités du Québec. Est-ce que le leader de l'opposition officielle est en train de nous dire qu'on devrait dire à l'ensemble des municipalités du Québec : Vous n'aurez pas un sou de ce 500 millions, on va tout le mettre à Québec? Première question. Deuxième question : Où prend-on le 300 millions qui manque? Je veux juste bien comprendre, là. Est-ce que le Parti libéral veut encore une fois qu'on s'écrase devant le gouvernement fédéral...

Le Président : En terminant.

M. Legault : ...et qu'on paie une plus grande partie du projet? Je veux bien comprendre la proposition.

Le Président : Question principale, M. le député de Pontiac.

Rupture de services dans certains centres hospitaliers en région

M. André Fortin

M. Fortin : Merci, M. le Président. Plus tôt cette semaine, on a parlé du bris de services en chirurgie à l'hôpital de La Sarre. Bien, c'est aujourd'hui que ça commence, M. le Président. Si vous avez un accident à La Sarre et que vous avez besoin de chirurgie urgente, bien, espérons qu'il fasse beau en Abitibi parce que vous allez devoir prendre la route d'urgence pour Rouyn. Et malheureusement les gens de La Sarre ne sont pas les seuls. À partir de demain, et pour une semaine, il n'y aura pas de chirurgien à La Pocatière. Toutes les situations urgentes, tous les accouchements, tout le monde à Rivière-du-Loup. Et, à La Pocatière, M. le Président, c'est la deuxième fois que ça arrive juste au mois de mars. La semaine dernière, c'était une semaine complète à Maniwaki, et, pour eux, c'est la cinquième fois depuis l'arrivée de la CAQ. La semaine d'avant, c'était chez nous, à Shawville. Assez, c'est assez, M. le Président. Il est temps que la ministre agisse. Mais je vous gage un petit deux, M. le Président, que, plutôt que nous parler de solutions, la ministre va nous dire qu'elle est préoccupée, puis ensuite elle va blâmer la centralisation, elle va s'attaquer aux réformes du passé. Mais pourtant elle a tous les leviers à sa disposition, tous les outils en place pour qu'il n'y ait plus de bris de services en région.

Qu'est-ce qu'elle attend pour les utiliser?

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Danielle McCann

Mme McCann : Oui. M. le Président, nous sommes actuellement à pied d'oeuvre pour régler ces problématiques dans les régions. Et d'ailleurs j'ai une rencontre cet après-midi avec des élus d'Abitibi-Ouest pour échanger avec eux et pour leur traduire les solutions concrètes que nous sommes à même d'apporter à la problématique en obstétrique-gynécologie à La Sarre. Nous sommes un gouvernement qui agit et nous avons agi promptement dans cette situation. Il y a des infirmières qui sont actuellement en formation et qui pourront prêter main-forte très rapidement, dans les prochaines semaines, pour ouvrir le service de gynéco-obstétrique le plus rapidement possible à La Sarre et pour que les personnes, évidemment les femmes enceintes, puissent y accoucher.

Entre-temps, il y a des mesures de sécurité, les intervenants, vraiment, les assurent, on a ajouté une ambulance pour nous assurer que les services sont au rendez-vous et que ces femmes...

Le Président : En terminant.

Mme McCann : ...accouchent en toute sécurité. Nous agissons.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Pontiac.

M. André Fortin

M. Fortin : M. le Président, on ne parle pas d'obstétrique, on parle de chirurgie. Si la ministre de la Santé voulait régler la situation, si elle voulait assurer un service de chirurgie en région, M. le Président, elle a une panoplie d'options. Elle peut utiliser la loi n° 130, elle peut utiliser l'entente avec les médecins spécialistes, M. le Président. La ministre a tous les pouvoirs, les pouvoirs politiques, les pouvoirs juridiques, les pouvoirs réglementaires pour que les bris de service en région, ce soit fini. Mais, pour ça, elle doit assumer ses responsabilités.

Pourquoi, pour qui, pour quel lobby elle ne le fait pas?

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Danielle McCann

Mme McCann : Bien, M. le Président, nous allons régler un dossier sous peu qui n'a pas été réglé sous la gouverne — oui, je vais le dire encore — de l'ancien gouvernement. La Fédération des médecins spécialistes du Québec, responsable de la couverture de la chirurgie, entre autres, en région et à travers tout le Québec, est sur le point de signer une entente avec l'association des chirurgiens, ce qui est une excellente nouvelle, qui n'a pas été fait dans la dernière année et qui va se faire maintenant, donc dans les prochains jours. Nous aurons, à ce moment-là, la possibilité d'avoir des couvertures plus...

Le Président : En terminant.

Mme McCann : ...évidemment, assurées au niveau des chirurgies à travers le Québec.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Pontiac.

M. André Fortin

M. Fortin : M. le Président, «nous aurons la possibilité»... M. le Président, la loi n° 130, là, c'est un gros bouton rouge «that was easy». Elle pèse dessus, puis c'est fini, les bris de services. D'ailleurs, même le député de Lévis le disait, à propos de la loi n° 130, et je le cite : Ça permet «de faire en sorte qu'on évite des ruptures ou des bris de services [quand] on a besoin de spécialistes, notamment [en] régions.»

M. le Président, comprenez-vous pourquoi la ministre ignore l'avis très pertinent du député de Lévis?

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Danielle McCann

Mme McCann : Eh bien, gardez-vous... C'est la culture du bâton, hein, c'est la culture du bâton qui a eu lieu dans les quatre dernières années. On sait qu'est-ce que ça a donné : la démobilitation des médecins, la non-collaboration. Nous, on croit en la collaboration.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

Mme McCann : Les médecins spécialistes comme les médecins de famille ont une responsabilité sociale et morale de voir aux services à la population du Québec, et, avec la signature de l'entente en chirurgie, nous sommes confiants que ces bris disparaîtront au Québec. Alors, nous agissons en collaboration avec la Fédération des médecins spécialistes...

Le Président : En terminant.

Mme McCann : ...qui a une responsabilité importante dans ce dossier.

Le Président : Question principale, Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Orientations gouvernementales en matière d'immigration**Mme Dominique Anglade**

Mme Anglade : Merci, M. le Président. Alors, pour faire fonctionner le Parlement, il est essentiel d'avoir des informations qui sont pertinentes, factuelles pour prendre de bonnes décisions. Et je dois reconnaître, M. le Président, que j'ai de la difficulté à suivre le ministre de l'Immigration. Dans l'exemple, hier, le ministre a clairement refusé de fournir des informations qui ont toujours été disponibles auparavant.

En 2018, comme pour toutes les années antérieures, on connaissait la provenance des gens qui souhaitaient s'installer ici, sur notre territoire. On savait que 37 % venaient de l'Afrique, 9 % de l'Amérique, 25 % de l'Europe, 29 % de l'Asie. Cette information, elle est pertinente pour bien comprendre d'où viennent les personnes et comprendre les tendances. Mais le ministre, de manière unilatérale, a décidé de ne pas fournir ces informations.

Dans le dossier soumis à Arrima, c'est devant la cour que nous avons appris que seulement 400 dossiers seraient traités en 2019. En procédant de cette manière, le ministre entretient la méfiance. Il semble vouloir faire les choses en comité restreint et, clairement, il ne joue pas à visière levée.

Pourquoi, M. le Président?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, j'ai de la misère à suivre la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne sur ce sujet-là. Vous savez pourquoi? Parce qu'avec le nouveau système qu'on souhaite utiliser, le système Arrima, qui a été mis en place par ma prédécesseure avec le projet de loi n° 77 en 2016 et qui est entré en vigueur en 2018, ce qui est important, ce n'est pas d'où vous venez, ce n'est pas quelle langue vous parlez. Peu importe la région du monde d'où vous venez, on ne vous sélectionnera pas en fonction de votre pays de provenance, en fonction du bassin géographique d'où vous venez, on va vous sélectionner en fonction de votre talent, de vos compétences, de votre expérience en matière du marché du travail. On ne vous sélectionnera pas en fonction du continent duquel vous venez.

Nous, ce qu'on va s'assurer de faire, là, c'est de vous donner les outils à partir de l'étranger. Que vous veniez d'Europe, d'Afrique, d'Amérique du Sud, que vous veniez de l'Océanie, que vous veniez d'Asie, pour nous, ce n'est pas important. Ce qu'on veut, c'est le talent des gens qui viennent au Québec enrichir la société québécoise. On ne veut pas faire de discrimination des gens fondée sur la provenance du monde entier.

Est-ce que c'est ce que la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne nous invite à faire...

Le Président : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...sélectionner les gens en fonction de leur provenance du globe? Nous, on est ouverts. Ce n'est pas ça qu'on veut faire du côté du gouvernement, ici.

• (10 h 30) •

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne.

Mme Dominique Anglade

Mme Anglade : M. le Président, ceci n'est qu'un exemple. Il y a des données qu'il refuse de partager. La question que je viens de poser en matière de transparence s'applique également à d'autres choses, notamment le traitement des 18 000 dossiers.

Depuis le 4 mars, le ministre est tenu de traiter ces dossiers. Combien en a-t-il traité à ce jour? 50, 500, 5 000? Est-ce que le ministre s'engage à fournir l'état d'avancement du traitement de ces dossiers?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, je veux revenir sur la question de la députée, à laquelle elle n'a pas répondu. Est-ce que, pour elle, avec le nouveau...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! S'il vous plaît!

M. Jolin-Barrette : ...système de déclaration Arrima, elle souhaite que les gens soient sélectionnés en fonction des différentes régions du monde? Est-ce que, pour elle, c'est important de dire : On va sélectionner des gens uniquement d'Amérique du Sud, ou uniquement d'Afrique, ou uniquement de l'Europe? Moi, ce n'est pas ça que je veux au niveau du type d'immigration. Je veux m'assurer qu'on sélectionne la personne qui est la plus motivée à venir au Québec, qui

répond aux différents besoins en matière de main-d'oeuvre du Québec, en fonction des différentes régions du Québec, en fonction des emplois disponibles. D'où vous venez dans le monde...

Le Président : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...nous, ça nous importe peu, contrairement à vous, et on est accueillants de ce côté-ci.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, à laquelle appartient la parole.

Mme Dominique Anglade

Mme Anglade : Idéalement, on pose des questions pour obtenir des réponses, M. le Président. Ça va faire maintenant deux mois qu'on pose des questions. On n'a jamais de réponse. Et, après, c'est le ministre qui nous pose des questions. Au sujet de la provenance des nouveaux arrivants, on n'a pas eu de réponse. Au sujet des dossiers traités dans Arrima, on n'a pas de réponse. Au sujet de l'avancement des 18 000 dossiers, on n'a pas de réponse.

Je comprends, M. le Président, que nous soyons dans une période de questions, mais à quand une période de réponses?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, je pense que je réponds à la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne. La provenance des individus qui immigreront au Québec, ce n'est pas nécessaire parce qu'on est accueillants envers toutes les régions du monde. La députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, ce qu'elle nous invite à faire, c'est une approche qui est sectaire, M. le Président. Elle nous invite à dire : On veut savoir d'où les gens, ils viennent précisément. Pourquoi est-ce qu'elle tient tant à avoir cette information-là, M. le Président? Pour nous, ce qui est prioritaire, ce n'est pas d'où vous venez, mais c'est ce que vous allez apporter au Québec. Il faut arrimer le profil de compétence des gens avec les besoins du marché du travail, ce que vous n'avez pas fait au cours des dernières années, au cours des 15 dernières années.

Le Président : En terminant.

M. Jolin-Barrette : C'est pour tout ça que le taux de chômage est plus du double puis c'est pour ça que les immigrants sont surqualifiés pour les emplois qu'on a de disponibles. Avouez-le.

Le Président : Question principale, Mme la députée de Mercier.

Projet de loi sur l'industrie du taxi

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Merci, M. le Président. Ce matin, les gens de l'industrie du taxi se sont réveillés en lendemain de veille, assommés par le projet de loi déposé hier par le ministre des Transports. Pourtant, il les avait rencontrés récemment. Il leur avait promis un projet de loi équitable, un projet de loi soucieux de leur réalité. Eh bien, c'est raté. Ces pères et mères de famille ont tout sacrifié. Ils se sont saignés à blanc, ils se sont endettés. Ils ont respecté toutes les lois qu'on leur avait imposées pour aujourd'hui se retrouver sur le carreau, sans avenir et sans retraite. Et la CAQ fait exactement aujourd'hui la même chose que ce que les libéraux avaient fait à l'époque, c'est-à-dire tenter d'acheter le silence des chauffeurs de taxi par un dérisoire 250 millions de dollars. C'est rire d'eux, M. le Président.

Lancer des miettes aux chauffeurs, exactement comme l'ont fait les libéraux, c'est ça, le changement promis par la CAQ?

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : M. le Président, cette loi a été créée avec un seul but, plus de concurrence, plus de transparence. Pour qui? Pour l'usager, pour le client. Dans les 40 dernières années, l'industrie du taxi n'a pas été modernisée. Dans les quatre dernières années, il y a eu quatre ministres des Transports de ce côté, aucun n'a eu le courage de déposer une loi aujourd'hui. Pour faire quoi? Pour trouver un équilibre entre le taxi traditionnel et les nouvelles technologies.

Abaisser le fardeau fiscal réglementaire financier de l'industrie du taxi, c'était la première chose que je voulais faire. C'est la première chose que je disais à eux dans les quatre dernières années. Ça veut dire quoi? Fin du permis 4C; fin de la plaque T comme on la connaît sur les taxis; c'est 1 000 \$ de plus dans les poches; fin du monopole d'Uber pour la tarification dynamique. On va permettre à toute société qui possède une application de, oui, si elle le souhaite, mettre une tarification dynamique, que ce soit Uber, Eva, Lift ou même Taxis Coop Québec, comme elle le fait présentement.

Dans ces conditions, on remet plus d'argent dans les poches des chauffeurs de taxi, ces chauffeurs qui n'auront plus à payer pour une location qu'ils paient entre 300 \$ et 600 \$ par semaine, pas par mois. C'est 15 000 \$ à 30 000 \$ qu'on leur met dans leurs poches immédiatement. Je pense qu'on va être capables de trouver un équilibre pour tous les joueurs de l'industrie...

Le Président : En terminant.

M. Bonnardel : ...au bénéfice de l'utilisateur.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Mercier.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : ...du taxi que le ministre est en train de nous annoncer parce qu'on voit qu'il a choisi son camp. C'est Uber, une compagnie voyou, une compagnie sans foi ni loi, une multinationale championne toutes catégories de l'évasion fiscale et qui impose ses propres lois partout où elle passe.

Ça, c'est ça, le nationalisme de la CAQ, se mettre à plat ventre devant Uber, laisser cette multinationale nous imposer ses propres lois et laisser tomber les travailleurs et les travailleuses du Québec?

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : M. le Président, compensation d'un demi-milliard de dollars sur même pas deux ans, sur un an à peine, 250 millions sous le Parti libéral, 250 millions de notre côté. Si la députée veut continuer de défendre l'industrie privée, ça va. Moi, je défends le travailleur, je défends celui aussi, là... pour les 12 500, là, chauffeurs qui dépensent entre 300 \$ et 600 \$ par semaine. Ce chauffeur, demain matin, là, c'est de l'argent directement dans ses poches. C'est un chauffeur, dans les journaux ce matin, qui n'ose pas donner son nom par peur de représailles. C'est ça, la situation. Alors, je pense qu'on va trouver un équilibre pour que tout le monde ait sa place au Québec, encore une fois, au bénéfice de l'utilisateur et du client.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Mercier.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Je ne sais pas de quel équilibre vous parlez. Parce que tout le monde connaît les stratégies d'Uber sauf le ministre. Je vais lui expliquer parce qu'on connaît tous la chanson. Uber, c'est faire du dumping, casser les prix, bref, tuer le marché. Qui d'autre qu'Uber aujourd'hui a les reins aussi solides? C'est naïf de croire que des petites entreprises québécoises, aussi innovantes et ingénieuses soient-elles, pourraient survivre au rouleau compresseur d'Uber.

Est-ce que le ministre vit dans un monde de Calinours?

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : Mme la députée, vous dites quoi à Eva? Vous dites quoi à Eva, cette coopérative 100 % québécoise?

Le Président : M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. Nadeau-Dubois : Je m'attendrais, de la part du ministre, à ce qu'il connaisse la règle selon laquelle on s'adresse à la présidence dans la période de questions.

Le Président : Veuillez poursuivre, M. le ministre des Transports.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! La parole appartient maintenant au ministre des Transports. M. le ministre.

M. Bonnardel : M. le Président, la députée dit quoi à Eva, cette jeune pousse québécoise? Soit dit en passant, j'avais dit à l'ancien ministre des Transports que vous devriez travailler avec Eva, cette jeune pousse qui veut, oui, compétitionner Uber. Vous leur dites quoi? On ne le fait pas, on ne fait rien? À quelque part, ces nouvelles technologies vont s'épanouir au Québec, puis on va trouver une place pour le taxi traditionnel comme on le connaît aujourd'hui, par une appellation protégée. Donc, oui, ils auront leur place, tout comme les nouvelles technologies. Au bénéfice de qui? L'utilisateur et le client.

Le Président : Question principale, M. le chef du troisième groupe d'opposition.

Interruption du service de traversier entre Matane et la Côte-Nord

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : M. le Président, les usagers de la traverse Matane—Côte-Nord vivent trop souvent des moments difficiles depuis l'arrivée du traversier F.-A.-Gauthier. Depuis décembre, c'est devenu une crise importante au plan économique et au plan humain. Je veux que le premier ministre en soit pleinement conscient. Dans l'Est du Québec, c'est notre unique lien. Sur la mauvaise gestion de la STQ, qui est reconnue, on a demandé à deux reprises à son gouvernement de se joindre à nous pour demander unanimement à la Vérificatrice générale du Québec d'enquêter. Ils ont dit oui dans l'opposition, mais ils ont changé d'idée au gouvernement. Vous avez acheté un navire de remplacement à Terre-Neuve au total de 3 millions. Il a servi 17 jours, vous n'avez même pas fait d'inspection dessus. Le programme d'indemnisation annoncé est franchement insultant pour notre région, ne tient pas compte de tous les impacts. L'État a une responsabilité, soit qu'il garantisse la traverse soit qu'il indemnise. Il ne fait ni un ni l'autre.

Je demande au premier ministre, un, de se joindre à nous pour demander à la Vérificatrice générale qu'elle aille faire enquête là, qu'il indemnise correctement les gens de l'Est du Québec, qu'il en fasse une priorité au ministère des Transports, puis, avant de s'attaquer aux chauffeurs de taxi, qu'il règle la question du bateau dans l'Est du Québec.

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Je comprends de la question du chef de la troisième opposition...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! S'il vous plaît!

M. Legault : Du PQ, du PQ, comme vous voulez. M. le Président, je comprends de la question du chef — disons qu'on va arrêter là — qu'il est contre les nouvelles applications comme Uber, Eva, Lyft, peut-être une relance de Téo.

Maintenant, je veux revenir à sa question initiale, la STQ. Le chef va sûrement se rappeler le député de Nicolet-Bécancour, qui, à plusieurs reprises, a dénoncé la gestion de la STQ. On a — le ministre des Transports — changé le président de la STQ. Il y a des lacunes graves à la STQ. On est en train de faire le ménage à la STQ. C'est certain, là, j'écoute le chef, il voudrait, à tous les jours, qu'on donne des mandats au Vérificateur général ou à la Vérificatrice générale. On va gérer. On va gérer. On va faire des changements. Puis, si c'est nécessaire, par la suite, bien, on fera intervenir un tiers. Mais effectivement les lacunes qui sont claires, là, sur lesquelles l'ancien gouvernement n'a pas agi, les lacunes de la STQ, on va les corriger. On va gérer de façon efficace la STQ parce que, là-dessus, le chef a raison, c'est inacceptable, ce qui s'est passé dans les dernières années à la STQ.

• (10 h 40) •

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Gaspé.

Mme Mélanne Perry Mélançon

Mme Perry Mélançon : Alors, j'aimerais rappeler au gouvernement que votre collègue de Nicolet-Bécancour avait déjà fait cette demande au Vérificateur général. Alors, pour continuer, pour le tourisme dans notre région, les déboires de la traverse entre la Côte-Nord et la Gaspésie ont des impacts concrets : des séjours annulés, des hôteliers, des restaurateurs et autres acteurs touristiques perdent des milliers de dollars en revenus. C'est inacceptable. Dans notre région qui compte sur l'industrie du tourisme pour dynamiser son économie, ce lien fluvial est crucial. Le gouvernement caquiste doit agir.

Va-t-il enfin mandater le...

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : M. le Président, je comprends très, très bien la situation sur la Côte-Nord et la Gaspésie. Je suis extrêmement sensible à cette situation. J'ai rencontré les députés de la région, je suis allé les voir. J'ai dit au député de Matane que je ne disais pas non à la Vérificatrice générale. Je lui ai dit qu'on allait avoir un verdict organisationnel avec le nouveau P.D.G., M. Lafaut. On a embauché Raymond Chabot, tout comme on l'a fait pour le MTQ voilà trois ans. Donnez-nous le temps de vérifier et de statuer si, oui, il y a eu des problématiques sur l'appel d'offres qui a été octroyé à la firme italienne. Donnez-nous le temps. Les indemnisations aussi, il y en a eu une première de 500 000 \$. J'en conviens que, pour vous, ce n'est peut-être pas assez. On y travaille pour la suite.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Duplessis.

Mme Lorraine Richard

Mme Richard : Merci, M. le Président. Les citoyens, les entreprises de l'Est du Québec sont formelles. Les compensations proposées par le ministre pour les usagers de la traverse Matane et la Côte-Nord sont insuffisantes. Savez-vous quoi, M. le Président? C'est un ticket gratuit sur une traverse qui n'est pas en service.

Donc, moi, ce que je demande au ministre des Transports, c'est : Quand va-t-il offrir aux citoyens, aux entreprises affectées par le bris d'Apollo et de tous les navires qui ont traversé le fleuve d'est à l'ouest...

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : M. le Président, on a mis sur la table une campagne de publicité de 115 000 \$ pour la Côte-Nord et la Gaspésie. Ce n'est peut-être pas assez, j'en conviens, mais c'est un montant considérable pour amener les gens de Montréal, Sherbrooke, Québec à aller vous visiter l'été prochain. Pour moi, c'est extrêmement important.

Deuxièmement, la STQ l'a mentionné, M. le Président, première compensation d'un demi-million de dollars, ce n'est peut-être pas encore assez pour vous. J'en conviens, que c'est extrêmement difficile puis c'est un lien économique important entre la Côte-Nord et la Gaspésie. La STQ y travaille pour une deuxième compensation.

Je peux vous assurer qu'on est extrêmement sensibles à cette situation puis on va trouver tous les moyens possibles pour assurer une desserte convenable pour le transport lourd, les citoyens. Merci, M. le Président.

Le Président : Question principale, M. le député de LaFontaine.

Mode de nomination des dirigeants d'organismes publics**M. Marc Tanguay**

M. Tanguay : Oui, M. le Président. Le projet de loi n° 1 vise à faire nommer les directeurs de l'UPAC, de la SQ et du DPCP aux deux tiers des députés de notre Assemblée nationale. Lors du dépôt du projet de loi n° 1, la ministre de la Sécurité publique disait vouloir renforcer la confiance du public envers nos institutions et rendre le mode de nomination plus neutre. Elle dénonçait alors les nominations faites à ces postes par le Conseil des ministres parce qu'elles relevaient de la décision d'un seul groupe.

Hier, lors de l'étude article par article, nous avons déposé un amendement visant à assurer qu'au minimum deux partis reconnus à l'Assemblée nationale appuient une éventuelle nomination aux deux tiers. La ministre a rejeté du revers de la main notre proposition. L'esprit, M. le Président, du deux tiers, c'est faire en sorte qu'on va au-delà de la règle de la majorité puis qu'en plus du parti qui représente le gouvernement il y ait au moins, minimalement, un autre parti qui y adhère.

En ce sens-là, comment, aujourd'hui, peut-elle justifier son rejet des autres partis présents à l'Assemblée?

Le Président : Mme la ministre de la Sécurité publique.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Merci, M. le Président. Je vais vous dire, ça fait deux fois que le Parti libéral se lève ici sur les nominations aux deux tiers et notre projet de loi n° 1, et c'est toujours aussi ironique et désopilant de les voir se lever sur cette question-là parce que, M. le Président, vous vous en souviendrez, le Parti libéral est foncièrement contre les nominations aux deux tiers.

Nous avons déposé, nous, ce premier projet de loi de notre gouvernement le 29 novembre dernier, à peine un mois et demi après notre arrivée au gouvernement, pour démontrer toute la bonne foi et tout le sérieux que nous mettons dans cette réforme du mode de nomination de trois postes très importants dans l'administration publique pour nos institutions policières et judiciaires, et, jusqu'à maintenant, je dois vous dire que la collaboration de l'opposition officielle suscite des questionnements, que ce soit dans l'étape de l'adoption de principe ou même à l'étape, comme on a commencé hier, de l'étude détaillée du projet de loi, où je ne sens pas, de la part de l'opposition, de volonté particulière...

Le Président : M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx : Oui, M. le Président, je veux bien, là, mais ça fait trois fois, là. Vous connaissez notre règlement, on ne peut pas susciter de débat. La ministre n'est pas contente de siéger à l'Assemblée nationale, il faut prendre son mal en patience, pas contente qu'on participe, M. le Président, aux différentes consultations, il faut prendre son mal en patience. Si on a... ça va finir par l'aider.

Vous le connaissez, le règlement? Ça fait trois fois. Elle suscite un débat. Je vous demande de la rappeler à l'ordre, s'il vous plaît.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Écoutez, M. le Président, la ministre de la Sécurité publique répond à la question. Elle veut faire cheminer un projet de loi qui est fondamental pour la société québécoise, avec un mode de nomination, que le Parti libéral a toujours refusé, pour assurer une indépendance pleine et entière au DPCP, au directeur de la SQ ainsi qu'au directeur de l'UPAC, chose à laquelle le Parti libéral s'est toujours opposé. La question qui se pose, M. le Président, c'est pourquoi ce parti-là s'est toujours opposé à avoir plus d'indépendance au niveau des institutions policières, au niveau de la justice.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! Je demande maintenant à la ministre de la Sécurité publique de compléter sa question.

Mme Guilbault : Oui, merci, M. le Président. Donc, toujours est-il que nous tenons à ce projet de loi. Nous tenons à modifier les modes de nomination et de destitution des trois postes importants : l'UPAQ, le D.G. de la Sûreté et le DPCP.

Le Président : En terminant.

Mme Guilbault : Je vais réinviter très agréablement l'opposition officielle à collaborer pour que nous puissions procéder à ces...

Le Président : M. le député de LaFontaine, pour votre complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : M. le Président, la ministre a dit qu'elle trouve ça désopilant. Je ne sais pas si elle trouvait ça désopilant hier, dans l'article par article, quand les trois partis d'opposition, avec le député indépendant, lui ont dit que ça prend... Il faut qu'elle fasse preuve d'ouverture puis de collaboration. La ministre a utilisé l'exemple, imaginez-vous donc, d'un gouvernement caquiste, Dieu nous en préserve, qui aurait 100 députés, M. le Président. Dans ce contexte, selon elle, son parti tout seul serait tout à fait légitimé pour imposer une nomination aux deux tiers.

C'est ça, sa compréhension, M. le Président...

Le Président : Mme la ministre de la Sécurité publique.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! La parole appartient à la ministre de la Sécurité publique pour la réponse.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : M. le Président, ce qui est désopilant, c'est l'ironie de voir le Parti libéral s'insurger contre un projet de loi qui, à leur sens, ne va pas assez loin, alors qu'ils sont, à la base, contre ce projet de loi dans sa nature même. Et je vais rappeler un extrait des remarques préliminaires de la collègue députée de Notre-Dame-de-Grâce hier, qui a dit bien candidement : Nous, on a toujours été contre de réformer ces nominations-là parce qu'à notre sens il n'y en a pas, de problème. Il n'y en a pas, de problème de perception. Il n'y en a pas, de problème de confiance du public. Ça fait qu'on ne devrait rien changer. Elle a dit ça en toute candeur, M. le Président. Et, ensuite de ça, son collègue de LaFontaine, il est allé de propos beaucoup plus ardents et beaucoup plus vigoureux à l'effet qu'on ne va pas assez loin puis que ça n'a pas de bon sens...

Le Président : En terminant.

Mme Guilbault : ...ce que fait la CAQ, alors que la CAQ franchit un pas important dans l'avancée de notre démocratie, M. le Président.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de LaFontaine.

Des voix : ...

Le Président : Encore une fois, s'il vous plaît!

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : M. le Président, la démocratie parlementaire, c'est chercher le consensus, c'est tenir compte des opinions des autres. La ministre, par son refus, tient un double discours. Lors du dépôt du projet de loi, elle a dit vouloir sortir le processus d'entre les mains d'un seul groupe, le Conseil des ministres, mais, hier, elle a défendu le droit d'un seul parti d'imposer ses nominations aux deux tiers. Elle a défendu le droit d'un seul parti de dominer les autres.

Est-ce que c'est ça, la démocratie parlementaire caquiste?

Le Président : Mme la ministre de la Sécurité publique.

Des voix : ...

Le Président : Votre attention!

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : M. le Président. La démocratie parlementaire, c'est d'être cohérent et d'être franc dans ses intentions. Le Parti libéral est contre les nominations aux deux tiers et cherche à utiliser tous les outils parlementaires à leur disposition pour essayer de détourner le sujet du fondement même de ce projet de loi là, de réformer les...

Le Président : M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx : M. le Président, vous connaissez le règlement à l'article 35, la ministre nous porte des intentions. C'est les gens, monsieur...

Des voix : ...

Le Président : Non, non, je m'excuse, non. Deux secondes. Je vous demande, encore une fois, d'être attentifs aux échanges et aux propos. Pour l'instant, le leader de l'opposition officielle tient un propos, suivra un autre. On complète celui-ci d'abord.

M. Proulx : M. le Président, le projet de loi est dans ses débuts, l'étude article par article débute. Il y a des amendements qui sont proposés. L'ouverture a déjà été donnée de la part de l'opposition officielle. Venant du parti qui ne votait jamais lorsqu'il y avait des votes aux deux tiers à l'Assemblée nationale, c'est un peu gênant.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Bien, M. le Président, simplement dire que la ministre de la Sécurité publique constate des faits en commission parlementaire et elle les porte à l'attention de la Chambre, ici. Alors, que le leader de l'opposition officielle dise qu'on souhaite une amélioration du mode de nomination de certains dirigeants extrêmement importants dans notre société pour assurer justement notre démocratie et que le Parti libéral soit contre ça, honnêtement, il y a une problématique...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Jolin-Barrette : ...de cohérence...

Des voix : ...

Le Président : Non, écoutez... Non. S'il vous plaît, là! Complétez, M. le leader du gouvernement, mais on ira... et on est en train de... je comprends que l'échange... il y a une question à finir, une réponse à finir et une poursuite de la période de questions. Complétez votre argument.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, la ministre de la Sécurité publique répond à la question, constate des faits. Je pense que, pour la bonne marche, on peut continuer.
• (10 h 50) •

Le Président : M. le leader du gouvernement... de l'opposition officielle.

M. Proulx : C'est de votre...

Le Président : Je vous demande d'être attentifs et d'être prudents dans vos propos, et je demande à la ministre, à ce moment-ci, de compléter sa réponse.

Mme Guilbault : M. le Président, le Parti libéral se prétend ouvert, alors que le seul geste qui a été posé de leur part à date, c'est de voter contre le principe du projet de loi. Et je vais rappeler des gens d'une chaire de recherche qui sont venus dire que c'est rarissime de la part d'un gouvernement de se dépourvoir d'une partie de son pouvoir au profit du législatif, et c'est exactement ce que nous, on fait. M. le Président, la population du Québec est avide de ce genre de geste de nature à leur redonner confiance...

Le Président : En terminant.

Mme Guilbault : ...en nos institutions et c'est exactement ce que nous avons fait un mois et demi après notre arrivée au gouvernement.

Le Président : Question principale, M. le député de Laurier-Dorion.

Situation économique des chauffeurs de taxi issus de la diversité culturelle

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Merci, M. le Président. Disons les choses comme elles sont. Les taxis, au Québec, c'est principalement une job d'immigrants. Pourquoi? On ne reconnaît pas leurs diplômes, on ne fait rien contre la discrimination en emploi. C'est souvent la seule job qu'il reste pour mettre du pain sur la table. Le premier ministre martèle, depuis la campagne électorale, que les immigrants, il faut en prendre moins pour en prendre soin.

Plonger ces familles dans la précarité, c'est vraiment ça, M. le Président, prendre soin des gens?

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : M. le Président, encore une fois, je le répète, cette loi est importante. Elle a été créée avec une seule pensée, plus de transparence, plus de concurrence pour le client, pour l'utilisateur. Les deux gouvernements, en l'espace de 12 mois, vont compenser l'industrie à hauteur d'un demi-milliard de dollars. Un demi-milliard de dollars pour préparer une modernisation, une transition, pour peut-être de nouvelles applications, qui existent déjà à Québec, qui pourraient exister encore plus à Montréal, dans une façon où on pourrait consolider certaines sociétés.

Encore une fois, on allège le fardeau pas juste administratif, réglementaire, financier de l'industrie, et surtout aussi du chauffeur de taxi. Je le mentionnais, à ma question, tantôt, là, ceux qui louent un permis à 300 \$, 500 \$, 600 \$ par semaine, le lendemain de l'adoption de cette loi, c'est 15 000 \$ à 30 000 \$ dans leurs poches immédiatement. La Commission des transports, qui charge 109 \$ pour un permis annuel, c'est terminé, ça aussi. La plaque T, qui coûte 1 000 \$ par année, M. le Président, c'est terminé. La classe C, c'est terminé. Le monopole de la tarification dynamique d'Uber, on nous le demandait...

Le Président : En terminant.

M. Bonnardel : ...du côté de l'industrie du taxi traditionnel, c'est terminé.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Laurier-Dorion.

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : M. le Président, M. le ministre oublie l'objet principal, le prix du permis du taxi. Depuis qu'Uber est arrivé au Québec, en 2014, c'est 1,3 milliard qu'il manque dans les poches des chauffeurs. 250 millions, c'est trop peu, trop tard. Ces gens-là ont mis leur tête sur le billot, ils ont pris une hypothèque qu'ils ne pourront plus rembourser.

Est-ce que le gouvernement s'engage à rembourser l'ensemble du coût des permis?

Le Président : M. le ministre des Transports.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : M. le Président, un demi-milliard, c'est une somme importante. Je le mentionnais aussi en termes d'allègement réglementaire. Imaginez, là, il y avait des territoires d'agglomération pour le taxi traditionnel, M. le Président. Je prenais le taxi au parlement, on m'amenait à l'aéroport, M. le député était là, il ne pouvait pas revenir avec le taxi parce qu'on avait des territoires protégés en 2019. On veut réduire l'auto solo, on veut permettre à plus de taxis de faire plus de courses, donc plus d'argent dans leurs poches. On est persuadés qu'avec les engagements, les allègements qu'on met de l'avant avec cette loi, on va remettre plus d'argent dans les poches des chauffeurs de taxi et de toute l'industrie, encore une fois au bénéfice de qui? De l'utilisateur et du client, M. le député.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Laurier-Dorion.

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Ce ne sont pas les chauffeurs qui ont écrit les règles de l'industrie, c'est le gouvernement. Aujourd'hui, le gouvernement change les règles du jeu et leur envoie la facture. Moi, ça me rappelle un certain projet en immigration avec 18 000 dossiers jetés à la poubelle.

Quand la CAQ écrit un projet de loi, est-ce qu'elle s'arrête deux minutes pour penser aux conséquences sur les gens?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, le député de Laurier-Dorion a dit tout à l'heure qu'on condamnait souvent des nouveaux arrivants à être chauffeurs de taxi. La première chose que je souhaite dire, c'est que, dans la vie, il n'y a pas de sous-métier au Québec. La difficulté que nous avons, c'est le fait que, les personnes immigrantes, leurs compétences ne soient pas reconnues puis qu'elles n'ont pas été sélectionnées en fonction de leur profil de compétence pour exercer un métier à la hauteur de leurs compétences au Québec, et, avec le projet de loi n° 9, c'est ce que nous changeons.

Pour ce qui est des compensations qui sont mises par mon collègue des Transports, ce sont des compensations qui visent à s'assurer que les personnes qui ont oeuvré dans l'industrie du taxi soient compensées. Mais il y a une chose qui est sûre, M. le Président...

Le Président : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...avec le projet de loi n° 9, et le député de Dorion le sait très bien, on veut améliorer la situation des personnes immigrantes, et c'est ce qu'on va faire.

Le Président : Question principale, M. le député de Chomedey.

Procédures de réclamations fiscales par Revenu Québec

M. Guy Ouellette

M. Ouellette : Merci, M. le Président. La Loi sur l'administration fiscale prévoit que le ministre peut renoncer ou annuler, en tout ou en partie, un intérêt, une pénalité ou des frais prévus par une loi fiscale. Le ministre doit aussi déposer à l'Assemblée un sommaire statistique des renonciations et des annulations qui ont été faites au cours d'un exercice financier. Le rapport annuel de gestion de Revenu Québec est plus spécifique que la loi. Il explique qu'il y a deux types de situations : les cas exceptionnels et indépendants de la volonté d'une personne ou dans des situations où les actions sont attribuables à Revenu Québec. Pour 2017-2018, c'est 5 069 renonciations et annulations qui ont été validées, pour une valeur de plus de 20 millions de dollars.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire si les montants divulgués par Revenu Québec incluent les ententes de confidentialité que les dirigeants de l'agence ont faites au nom du ministre avec des individus ou des sociétés ayant été accusés d'acte criminel?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, je remercie le député de Chomedey pour sa question. Vous comprendrez que le ministre des Finances est présentement en huis clos, alors ce que je propose de faire pour le député de Chomedey, c'est de prendre avis de la question, et le ministre des Finances pourra lui répondre, à sa question, éventuellement.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Chomedey.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette : *Juste. Pour tous.*, c'est le slogan de Revenu Québec. Vous comprendrez, M. le Président, que plusieurs citoyens ne considèrent pas la situation juste. Ceux qui ne respectent pas les lois trouvent le moyen de négocier à la baisse leur dette, mais ceux qui sont irréprochables doivent payer rubis sur l'ongle.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire combien d'argent le gouvernement perdra dans l'exercice financier actuel au profit de citoyens malhonnêtes?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, on prend avis de la question, on va revenir au député de Chomedey.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Chomedey.

M. Guy Ouellette

M. Ouellette : Les pratiques de Revenu Québec inquiètent même ses employés. Plusieurs s'objectent et dénoncent, à Revenu Québec, depuis des années, que le crime organisé profite des pratiques de négociation de l'agence, mais leur opinion n'est pas prise en considération.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire quand il compte cesser d'utiliser inadéquatement l'article 94.1 de la Loi sur l'administration fiscale pour négocier avec des criminels?

Le Président : M. le ministre de l'Immigration.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Nous prenons avis de la question. Nous reviendrons au député de Chomedey.

Le Président : Question principale, M. le député de La Pinière.

Crédits budgétaires attribués en Santé

M. Gaétan Barrette

M. Barrette : M. le Président, j'ai fait un premier survol intéressant des crédits qui ont été déposés ce matin, et il y a beaucoup de surprises. Alors, M. le Président, hier, j'ai posé une question bien simple. Puis moi, je crois que la population peut très bien comprendre un budget si on lui donne les vraies informations, qui commencent par les coûts de système. C'est ça, la réalité, M. le Président. Aujourd'hui, dans les crédits en Santé, on annonce une augmentation de 5,8 %. C'est spectaculaire. Mais on devra en soustraire l'addition d'un nouveau ministère. Il y a un transfert de ministère. Il y a un nouveau programme. Donc là, il n'y a pas d'augmentation.

Mais on va aller un petit peu dans le détail, M. le Président. Quand on regarde le programme de santé physique, sur les hôpitaux, le monde qui se fait soigner, l'augmentation est de 1,8 %, ce n'est même pas les salaires. En santé mentale, M. le Président, c'est 2,8 %, c'est juste les salaires. En dépendance, M. le Président, l'augmentation est de 0,9 %. Le service de la dette, M. le Président...

Le Président : Mme la... M. le président du Conseil du trésor.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Je vais la prendre, celle-là. M. le Président, je ne sais pas si je devrais répondre, mais je vais regarder le leader de l'opposition. Il y avait une entente que les livres de crédits étaient déposés pendant le huis clos par respect pour l'Assemblée nationale, par respect par l'Assemblée nationale, parce qu'ils étaient déposés un jeudi au lieu d'un mardi. Ce qu'il est en train de faire en ce moment, je ne sais pas comment je vais le décrire parce que je veux juste bien peser mes mots, à mon sens, c'est inacceptable. C'est de la petite politique. Et, pour ça, j'ai...

Des voix : ...

Le Président : M. le leader?

M. Dubé : M. le Président...

Le Président : M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx : Rapidement, M. le Président, je vais invoquer le règlement. D'abord, vous pouvez dire à la ministre de la Culture que je... parce qu'il n'y a pas eu cette entente. Alors, si elle veut vous parler...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Proulx : ...qu'elle s'adresse à vous d'abord.

Deuxièmement, à ce que je sache, le collègue n'était pas dans un huis clos aujourd'hui, il était... Aujourd'hui, j'ai les cahiers à côté de moi, M. le Président, on me les a fournis, moi aussi. J'aurais pu les lire. Et je tiens à vous rappeler, M. le Président, vous ferez un petit historique dans le passé, comment ça se passe. Plusieurs fois, des ministres ouvrent le cahier et s'intéressent à des ministres... pardon, des critiques ouvrent les cahiers, s'intéressent à ce qui se trouve dedans et posent des questions au jour du budget. Sincèrement, s'il ne veut pas répondre, qu'il ne réponde pas. Ça, c'est sa prérogative. Mais il a le droit de poser sa question.

• (11 heures) •

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, le leader de l'opposition officielle a assez d'expérience ici pour savoir que la pratique parlementaire veut qu'on dépose les crédits budgétaires la même journée que le budget au bénéfice de l'ensemble de la députation de l'Assemblée nationale, mais que les collègues ne posent pas de question suite au huis clos parce que c'est la journée où la lecture du budget... et il y a un huis clos sur la lecture du budget...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Jolin-Barrette : ...en lien avec les crédits budgétaires. Donc, la pratique...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Jolin-Barrette : M. le Président, je vais terminer...

Le Président : S'il vous plaît! Je demande votre attention pour compléter cet échange. Par la suite, on complètera et on continuera avec la première complémentaire du député de La Pinière. La présidence, je vous le dis, n'entrera pas dans ce débat.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, j'ai entendu le député de D'Arcy-McGee crier après moi, me dire qu'on a déjà les crédits. M. le député de D'Arcy-McGee, je vais compléter ma réponse, si vous permettez. La pratique parlementaire veut qu'on vous les dépose à l'avance. Cela étant dit, j'entends bien l'opposition officielle. L'année prochaine, on ne vous les déposera pas à l'avance puis on ne vous accommodera pas. C'est de même que vous voulez fonctionner dans notre Parlement?

Des voix : ...

Le Président : Bien, écoutez, on a encore une réponse à être complétée par le ministre. Wo! Je vous dis, s'il vous plaît, de garder votre calme!

Des voix : ...

Le Président : Non, non, non. Je vous entends, c'est tout le monde. Alors, on poursuit pour une dernière réplique. Ensuite, le ministre sera appelé à compléter ses réponses, mais on est tous attentifs à ce moment-ci.

M. Proulx : M. le Président, les crédits qui ont été déposés cette année, ce que j'entends, du temps de ce gouvernement pour la dernière fois, ça me... un, très particulier, sont disponibles actuellement sur le site de l'Assemblée nationale du Québec. Alors, il pourrait recevoir, dans son courriel, une question d'un citoyen puis il me dit qu'un critique responsable du Conseil du trésor ne peut pas poser de question.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, le gouvernement n'est pas obligé de déposer la même journée les crédits, on le fait dans un souci de bonne collaboration. J'entends bien le leader de l'opposition officielle nous dire : Bien, écoutez, on va vouloir le faire et on ne respectera pas la tradition parlementaire, on ne respectera pas le huis clos du budget et associé aux crédits budgétaires aussi.

Alors, si tel est le désir de l'opposition officielle, qu'on dépose nos crédits, dans le futur, après, nous nous gouvernerons en compétence... en conséquence. Moi, je suis dans un souci de collaboration pour faire en sorte de m'assurer que les députés d'opposition, au moment de la lecture du budget, il y ait une vision paramétrique, qu'ils puissent voir le budget...

Le Président : Cela met fin...

Des voix : ...

Le Président : ...cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Des voix : ...

Le Président : Aïe! Non, non, non! Je m'excuse. On se calme!

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Picard) : S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît!

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Picard) : S'il vous plaît! S'il vous plaît, Mme la députée!

Votes reportés

Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de respecter son engagement de rembourser 1,4 milliard de dollars aux clients d'Hydro-Québec

Comme annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion de M. le député de La Pinière, débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, qui se lit comme suit :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter son engagement de rembourser 1,4 milliard de dollars aux clients d'Hydro-Québec.»

Que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

La Secrétaire adjointe : M. Proulx (Jean-Talon), M. Barrette (La Pinière), Mme Thériault (Anjou—Louis-Riel), M. Bimbaum (D'Arcy-McGee), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Tanguay (LaFontaine), Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Melançon (Verdun), Mme Ménard (Laporte), Mme Anglade (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Fortin (Pontiac), Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Maccarone (Westmount—Saint-Louis), M. Benjamin (Viau), M. Derraji (Nelligan), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance—Viger), Mme Sauvé (Fabre), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Ciccone (Marquette).

M. Nadeau-Dubois (Gouin), Mme Ghazal (Mercier), Mme Labrie (Sherbrooke), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Dorion (Taschereau), M. Zanetti (Jean-Lesage).

M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. LeBel (Rimouski), Mme Richard (Duplessis), M. Roy (Bonaventure), Mme Hivon (Joliette), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Perry Mélançon (Gaspé).

M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin).

Le Vice-Président (M. Picard) : Que les députés contre...

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Picard) : S'il vous plaît! S'il vous plaît! Que les députés contre cette motion veulent bien se lever.

La Secrétaire adjointe : M. Legault (L'Assomption), M. Jolin-Barrette (Borduas), Mme Guilbault (Louis-Hébert), M. Laframboise (Blainville), Mme D'Amours (Mirabel), Mme Chassé (Châteauguay), Mme McCann (Sanguinet), M. Fitzgibbon (Terrebonne), Mme Roy (Montarville), M. Lemay (Masson), M. Simard (Montmorency), Mme Lavallée (Repentigny), M. Martel (Nicolet-Bécancour), M. Roberge (Chambly), Mme LeBel (Champlain), M. Bonnardel (Granby), M. Lévesque (Chauveau), Mme Lachance (Bellechasse), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Lamontagne (Johnson), M. Carmant (Taillon), Mme Blais (Prévost), M. Caire (La Peltre), M. Lefebvre (Arthabaska), Mme Laforest (Chicoutimi), Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles), M. Skeete (Sainte-Rose), Mme Hébert (Saint-François), M. Dufour (Abitibi-Est), M. Lacombe (Papineau), Mme Proulx (Berthier), Mme Charest (Brome-Missisquoi), M. Schneeberger (Drummond—Bois-Francs), Mme Girault (Bertrand), M. Julien (Charlesbourg), M. Boulet (Trois-Rivières), Mme Proulx (Côte-du-Sud), M. Lafrenière (Vachon), M. Poulin (Beauce-Sud), M. Émond (Richelieu), M. Bachand (Richmond), Mme Isabelle (Huntingdon), M. Chassin (Saint-Jérôme), Mme Foster (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. Bélanger (Orford), Mme Picard (Soulanges), Mme Jeannotte (Labelle), M. Tardif (Rivière-du-Loup—Témiscouata), M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Reid (Beauharnois), Mme Dansereau (Verchères), M. Lévesque (Chapleau), M. Thouin (Rousseau), M. Tremblay (Dubuc), Mme Blais (Abitibi-Ouest), M. Campeau (Bourget), Mme Tardif (Laviolette—Saint-Maurice), M. Caron (Portneuf), Mme Grondin (Argenteuil), M. Girard (Lac-Saint-Jean), Mme Lecours (Les Plaines), M. Lemieux (Saint-Jean), Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac), M. Allaire (Maskinongé), Mme Guillemette (Roberval), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Jacques (Mégantic).

Le Vice-Président (M. Picard) : Y a-t-il des abstentions? M. le secrétaire général.

Le Secrétaire : Pour : 39
Contre : 67
Abstentions : 0

Le Vice-Président (M. Picard) : La motion est rejetée.

Motions sans préavis

À la rubrique Motions sans préavis, en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du deuxième groupe d'opposition. Mme la députée de Mercier.

Mme Ghazal : Merci, M. le Président. Je demande le consentement de la Chambre pour débattre de la motion suivante conjointement avec le député des Îles-de-la-Madeleine, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin :

«Que l'Assemblée nationale demande au ministre des Transports de s'engager à ce que les chauffeurs et chauffeuses de taxi qui ont respecté toutes les lois et tous les règlements au fil des [années] ne vivent aucun impact financier négatif suite à l'adoption du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.»

Merci.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Schneeberger : Pas de consentement.

Le Vice-Président (M. Picard) : Pas de consentement. Un membre du troisième groupe d'opposition. M. le député de Bonaventure.

M. Roy : Merci, M. le Président. M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de Maurice-Richard, la députée de Rouyn-Noranda—Témiscamingue, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale dénonce l'accaparement des terres agricoles par des spéculateurs qui contribue à la hausse importante de la valeur des terres agricoles;

«Qu'elle demande au gouvernement de prendre rapidement des mesures pour contrer l'accaparement des terres agricoles afin de garantir l'accès aux terres pour la relève agricole.»

Merci, M. le Président.

• (11 h 10) •

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Schneeberger : Pas de consentement.

Le Vice-Président (M. Picard) : Pas de consentement. Maintenant, un membre du groupe formant le gouvernement. M. le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Souligner la Semaine québécoise du commerce de détail

M. Fitzgibbon : M. le Président, je demande le consentement pour déposer la motion suivante conjointement avec la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, la députée de Mercier, le député de Rimouski, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin :

«Que l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise du commerce de détail qui a lieu du 17 au 23 mars 2019 et qu'elle rende hommage aux détaillants pour leur apport à l'économie du Québec.

«Qu'elle souligne l'importance d'assurer une équité fiscale entre le commerce en ligne et le commerce de détail pour assurer la prospérité du Québec.»

Le Vice-Président (M. Picard) : Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Schneeberger : Consentement, sans débat.

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Picard) : Consentement, sans débat. Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Picard) : Adopté. Maintenant, un membre du groupe formant l'opposition officielle. Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : M. le Président, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Gouin, le député de Bonaventure, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'ajouter dès maintenant le nombre de bourses d'internat en psychologie nécessaire pour combler les besoins des doctorants en psychologie dans les universités du Québec.»

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Schneeberger : Pas de consentement.

Le Vice-Président (M. Picard) : Pas de consentement. Toujours à la rubrique Motion sans préavis, je reconnais M. le député de Rimouski.

Modifier la composition de certaines commissions parlementaires

M. LeBel : M. le Président, conformément à l'article 129 de notre règlement, je fais motion afin :
«Que le député des Îles-de-la-Madeleine soit nommé membre [...] de la Commission des transports et de l'environnement;
«Que le député de Rimouski soit nommé membre permanent de la Commission des institutions en remplacement du député de Matane-Matapédia; et
«Que ces changements prennent effet immédiatement.»

Mise aux voix

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Vice-Président (M. Picard) : Adopté.

Avis touchant les travaux des commissions

À la rubrique Avis touchant les travaux des commissions, M. le leader du gouvernement.

M. Schneeberger : Oui. Alors, M. le Président, alors, j'avise cette Assemblée que la Commission de la culture et de l'éducation poursuivra les consultations particulières sur le projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, aujourd'hui, après les affaires courantes, pour une durée de 1 h 30 min, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission des finances publiques poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, le lundi 25 mars 2019, de 14 heures à 18 heures, ainsi que le mardi 26 mars, de 10 heures à midi, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission des institutions poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales, le lundi 25 mars 2019, de 16 heures à 18 heures, ainsi que le mardi 26 mars, de 10 heures à midi, à la salle du Conseil législatif;

Finalement, la Commission de l'économie et du travail entreprendra l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale, le mardi 26 mars 2019, de 10 heures à midi, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine. C'est tout.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Pour ma part, je vous avise que la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail aujourd'hui, à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May, à 13 heures, pour une durée d'environ 60 minutes, afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'un mandat d'initiative portant sur l'avenir de l'information au Québec, et à 14 heures ou dès la fin de la première séance de travail, pour une durée de 30 minutes, afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la production ou l'achat de droits d'un minimum de films québécois par les services en ligne de vidéo à la demande en diffusion continue.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Maintenant, à la rubrique Renseignements sur les travaux, je vous rappelle... Oui, M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. Nadeau-Dubois : Merci, M. le Président. Je veux profiter de la rubrique pour revenir sur une discussion qu'on a déjà eue ici, discussion dans laquelle j'ai toujours essayé d'avoir une attitude posée, modérée et constructive. Sauf que, là, il y a des événements qui se bousculent puis qui me font remettre en question cette attitude-là.

On est en 2019, on a un Parlement plus diversifié que jamais, à la fois en termes politiques, en termes hommes-femmes, mais aussi d'un point de vue générationnel. Ça pose notamment des enjeux de conciliation entre le travail parlementaire et les enjeux familiaux, et, quand on parle de bonne marche des travaux parlementaires, je pense qu'il y a une responsabilité de tous les leaders parlementaires de travailler à ce qu'on travaille de manière compréhensive pour l'ensemble des députés.

Hier après-midi, on a reçu de la part du gouvernement une information selon laquelle le projet de loi n° 1 serait étudié en étude détaillée ce lundi, de 16 heures à 18 heures. Ce sont des très courts délais, des délais beaucoup plus courts qu'à l'habitude, le leader du gouvernement le sait. Du côté de la deuxième, de la troisième opposition, on a signalé qu'on n'était pas disponibles, du côté du député de Chomedey également. Ça n'a pas été du tout pris en considération. Le gouvernement continue d'avancer quand même dans ses intentions. Ce matin, à 8 h 32, on reçoit un avis touchant les travaux des commissions, on apprend qu'il y a également l'étude détaillée du projet de loi n° 3 qui va se tenir ce lundi, de 16 heures à 18 heures, et que l'étude du projet de loi n° 1, donc l'étude détaillée, est maintenue malgré les indisponibilités indiquées la veille au leader du gouvernement.

Il y a des députés dans mon groupe parlementaire qui ont des obligations familiales. Je sais que le ministre a un agenda législatif à mener à bien, et il me semble qu'il y a moyen de concilier tout ça. J'aimerais que le leader du gouvernement prenne en considération quand les oppositions indiquent leurs indisponibilités parce que lui, il ne se gêne pas pour faire des annulations à la dernière minute lorsque des membres de son groupe parlementaire sont indisponibles. C'est arrivé cette semaine à plusieurs reprises. Il y avait deux séances prévues le 20 mars qui ont été annulées la veille par le gouvernement, je présume, parce qu'il y avait des problèmes de disponibilité.

Donc, ce serait bien que, dans un esprit de collaboration... ce serait bien que les indisponibilités de tout le monde soient prises en compte, pas celles des députés issus du parti du leader du gouvernement. La collaboration, c'est comme le tango, hein? Ça prend deux partenaires pour que ça marche, pour danser. Et j'aimerais bien que le leader du gouvernement fasse preuve de cette ouverture-là. On a mis sur pied un comité de réflexion entre leaders parlementaires qui doit notamment se pencher sur la conciliation travail-famille. Il me semble que, pendant qu'on fait ces travaux-là, on pourrait commencer ici par prêcher l'exemple et démontrer un peu d'ouverture, de flexibilité et de souplesse. Et cette semaine, cette semaine, ce n'est pas ça qu'on a vu.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Merci, M. le Président. Écoutez, je suis extrêmement sensible au discours du député de Gouin, leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition. Cela étant dit, M. le Président, on siège environ 26, 28 semaines par année à l'Assemblée nationale. Les députés viennent de toutes les régions du Québec. Cela étant dit, le règlement prévoit qu'on peut siéger le lundi en commission parlementaire de 14 heures à 18 heures. On a avisé le plus rapidement possible les oppositions relativement au fait qu'on souhaitait convoquer la commission ce lundi.

Vous savez, M. le Président, il y a une réalité aussi parlementaire qu'il faut faire en sorte que les projets de loi puissent cheminer. Et, du côté du gouvernement, on est plus qu'accommodants. D'ailleurs, cette semaine, à cet effet, il y a des commissions parlementaires, effectivement, qui n'ont pas siégé, notamment pour répondre à des préoccupations d'ordre personnel de certains députés au niveau de l'opposition officielle. Et...

Une voix : ...

M. Jolin-Barrette : Pardon?

Le Vice-Président (M. Picard) : ...il y a une personne qui a la parole. On évite les dialogues, s'il vous plaît. M. le leader, continuez, s'il vous plaît.

M. Jolin-Barrette : La députée d'Anjou—Louis-Riel a été au gouvernement et elle sait qu'au-delà des considérations familiales il y a d'autres considérations aussi, gouvernementales, qui ne touchent pas les considérations familiales pour lesquelles, parfois, on doit déplacer certaines séances de travail, et ça, elle le sait très bien. Et, moi, dans le cadre de mon expérience parlementaire aussi, à l'époque où le Parti libéral était au gouvernement aussi, ça arrivait aussi des fois que, parfois, la séance était convoquée et qu'on siégeait, même si on avait certaines difficultés, dans l'opposition, à se rendre disponibles. Mais on prenait les moyens pour se rendre disponibles parce que notre premier travail de député, notamment, c'est un travail de représentant de la population et de législateur ici. Alors, ce qu'il faut faire, M. le Président, c'est s'assurer qu'on puisse avancer avec les travaux parlementaires.

Le projet de loi n° 1, M. le Président, il a été déposé au mois de novembre 2018. Novembre, décembre, janvier, février, mars. On est rendus cinq mois plus tard. C'est possible également, dans certaines situations, de faire des remplacements. Le député de Gouin a également deux députés qui sont issus de la région de Québec, à quelques minutes du parlement aussi. Il y a toujours des modalités qui peuvent s'accommoder. Mais, chose certaine, lundi, nous souhaitons siéger, et c'est l'avis qui a été envoyé également. Et ce qu'il faut comprendre aussi, c'est que, durant ces 26 semaines là, l'Assemblée peut siéger, et elle siégera ce lundi.

• (11 h 20) •

Le Vice-Président (M. Picard) : M. le leader de... Oui, M. le député de Rimouski.

M. LeBel : Oui, en remplacement. Le ministre dit : Le rôle du député, c'est d'être législateur. Le rôle d'un député, c'est contrôleur, législateur, intermédiaire. Le bout d'intermédiaire, c'est quoi? C'est de travailler dans nos comtés, c'est accueillir les gens dans nos bureaux de comté, c'est rencontrer notre monde dans nos bureaux de comté. Nous convoquer pour deux heures, à la dernière minute, un lundi, c'est des déplacements. Pour la députée de Duplessis, là, c'est la journée qu'elle doit prendre pour deux heures. Joliette, Rimouski, trois heures de route. C'est ça que ça veut dire.

Et la logique, c'est de dire : On se fait remplacer par des gens de Québec. Ça voudrait dire que tu es chanceux d'être élu dans la région de Québec. Toi, tu vas pouvoir travailler en commission. Les autres, vous êtes trop loin, restez chez vous. Tu sais, ça ne marche pas comme ça.

Si on veut faire notre travail de contrôleur, de législateur puis d'intermédiaire, on doit être capable de le faire et on doit être capable de donner nos lundis à nos citoyens, les rencontrer «back à back» de 9 heures à 5 heures, à 8 heures, faire des soirées, rencontrer des citoyens le soir. C'est ça qu'on fait comme travail dans nos comtés les lundis.

Ça fait que nous amener ici à la dernière minute, amener la députée de Duplessis à venir faire deux heures un lundi, de la convoquer à la dernière minute, ce n'est pas ça, faire fonctionner un Parlement. Ce n'est pas ça, être respectueux des élus ici.

Merci.

Le Vice-Président (M. Picard) : M. le leader du gouvernement... Ah! M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx : Oui, rapidement, M. le Président, juste pour m'inscrire aussi dans ce débat-là pour les préoccupations. D'abord, il devait y avoir interpellation. Il y a interpellation, elle aura lieu lundi, M. le Président. Et on l'a fait, si ma mémoire est bonne, pour accommoder, effectivement, le ministre ou la ministre qui sera interpellée à ce moment-là. C'est la raison pour laquelle la Commission des institutions va siéger lundi. S'il n'y a pas d'interpellation déplacée pour accommoder la ministre des Relations internationales, il n'y a pas de CI lundi. Alors, moi, je ne veux pas jouer à «on a accommodé qui?», là, puis surtout pas avec des raisons personnelles, s'il vous plaît. Dans ce contexte-là, il faut juste se rappeler pour quelle raison on siège.

Deuxièmement, M. le Président, le collègue dit : On l'a déjà fait avant puis on a été convoqués. Moi, je veux bien, là, me faire servir ça quotidiennement, M. le Président, puis je suis capable d'en prendre, puis je vais en prendre longtemps. Il y a une chose qui est claire, par exemple, les faits, eux, ne mentent pas. Le projet de loi sur le cannabis qu'a fait le collègue ministre des Services sociaux, là, ce projet de loi là, il trouve que c'est long. Je ne lui en veux pas, j'ai été ministre. C'est vrai que, des fois, c'est long. Mais le précédent projet, là, attachez votre tuque avec de la broche, là, ça a duré deux ans. Ça a duré plus de 144 heures, fait par l'excellent travail d'opposition du leader du gouvernement actuellement. 144 heures de travail, notamment. Alors, c'est des heures, et des heures, et des heures de plaisir, vous me le direz après. Mais il y a une chose qui est certaine, c'est que ce travail-là, il doit se faire.

Alors, si, la première journée qu'on commence un projet de loi, au premier article, on propose un amendement, on bloque, on se le fait dire, ça ne marche pas. Si, le jour où on propose une motion, parce qu'elle existe dans nos travaux parlementaires, pour scinder un projet de loi parce qu'on pense que ce n'est pas la même assise juridique, ça ne marche pas. Alors, dans ce dossier-là, on a choisi, là.

Et, je le dis, dans le dossier de ce lundi, nous avons dit «disponibles» parce que nous avons vérifié avec notre porte-parole. Mais la solidarité, c'est avec tout le monde et avec le leader du gouvernement. Quand ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. Et moi, je suis également sensible à cet enjeu de circonscriptions, des comtés éloignés de cette Assemblée. Moi, je suis représentant à Québec, là, de ma gang, vous le savez. Alors, je peux bien toutes les faire, ces commissions-là, mais je ne serai pas souvent à la maison, là. De toute façon, je ne l'étais pas non plus.

Mais une chose est certaine, M. le Président, là, c'est qu'actuellement, là, l'intention du gouvernement d'aller rapidement avec son bagage législatif, j'en suis, mais la façon avec laquelle on le fait, à mon avis, ça ne fonctionne pas. Et on est en début de législature, on est en début, presque, de cette session parlementaire qui va s'étirer jusqu'au mois de juin, et, sincèrement, là, nous accuser de bloquer parce que, lundi, des collègues de l'extérieur ne sont pas disponibles parce qu'ils sont en circonscription, ont des enjeux parlementaires pour venir à Québec deux heures, alors que, mercredi passé, on l'a déplacée, la CI, on a déplacé la CI mercredi passé pour accommoder quelqu'un qui n'est pas dans mon groupe parlementaire...

Alors, sincèrement, M. le Président, soyons conciliants et soyons prudents dans nos propos. Bien, si vous souhaitez parler ici de la situation d'une collègue de l'opposition officielle, je vais vous laisser faire. Je vais m'asseoir et décrier la façon dont vous allez le faire.

Le Vice-Président (M. Picard) : M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, j'entends le leader de l'opposition officielle nous dire : Lundi, la CI, elle siège. Elle siège en interpellation de 2 heures à 4 heures. Après ça, les membres de la CI sont ici, au Parlement. La Commission des institutions siège, elle est ici, à l'Assemblée nationale. Il y a un autre deux heures de disponibles, il y a certains membres de la CI qui sont là, utilisons l'efficacité et l'efficacité du Parlement pour faire en sorte de s'assurer, pendant que la CI est là, qu'on puisse la faire siéger jusqu'à 18 heures.

Cela étant dit, j'invite le leader de l'opposition officielle à retourner il y a quelques mois, alors que son parti formait le gouvernement, et à regarder les précédents qu'il y avait. Je suis extrêmement sensible à la situation familiale des individus. Cela étant dit, le règlement prévoit qu'on peut siéger du lundi au vendredi en commission parlementaire. Le député de Rimouski, tantôt, nous disait : Notre rôle, c'est d'être contrôleur, législateur et représentant de nos citoyens. Deux des trois rôles se font ici, au Parlement, durant 26 semaines par année.

J'ai bien entendu les commentaires du député de Gouin, du député de Rimouski. On va se parler, mais, cela étant dit, pour lundi, nous souhaitons que les travaux parlementaires avancent, et notamment, M. le Président, notamment, le fait que les travaux parlementaires, depuis le mois de décembre au niveau du projet de loi n° 1, qui est un projet de loi fondamental et qui est réclamé pour les citoyens du Québec, qu'il y ait davantage d'indépendance au niveau des gens qui portent des accusations puis qui arrêtent les gens, au niveau du directeur de la SQ, et tout ça, bien, vous voyez, ça ne chemine pas très bien, M. le Président, et on a la nécessité de trouver toutes les plages horaires pour faire progresser un projet de loi qui est demandé par la population du Québec.

Alors, les partis d'opposition peuvent se gouverner comme ils le souhaitent lorsqu'ils font les travaux parlementaires, mais ils ne peuvent pas me reprocher de vouloir donner des plages de disponibilité pour qu'on puisse faire avancer le projet de loi, parce qu'actuellement il n'avance pas très vite.

Le Vice-Président (M. Picard) : M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

M. Nadeau-Dubois : Moi, j'ai parlé de conciliation travail-famille puis, en réponse, je me fais parler du règlement. Bien, j'ai des nouvelles pour le leader du gouvernement, il y a des outils pour les oppositions aussi dans le règlement.

Moi, je n'ai pas envie d'entrer dans ces games-là, mais, si, quand moi, je fais part des préoccupations de conciliation travail-famille, je me fais répondre en me faisant brandir un livre, bien, je vais l'ouvrir, le livre, puis je vais regarder c'est quoi, les outils qu'il y a dedans parce que, sérieusement, je ne suis pas sûr que c'est une bonne manière, justement, de faire fonctionner le Parlement.

Le Vice-Président (M. Picard) : M. le leader de l'opposition officielle.

M. Proulx : Oui, rapidement, M. le Président. La Commission des institutions a siégé un lundi, en 2016, une fois, a siégé, en 2017, une fois, siégé, en 2018 sous le gouvernement libéral, jamais.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, merci.

Des voix : ...

Le Vice-Président (M. Picard) : S'il vous plaît! Pas de dialogue, s'il vous plaît! On s'adresse au président, puis surtout c'est une personne à la fois. Si quelqu'un veut intervenir, il se lève, s'il vous plaît.

Compte tenu du pouvoir du leader de convoquer les commissions, je vous invite à poursuivre vos discussions entre différents groupes. M. le leader du deuxième groupe d'opposition, vous avez parlé d'un comité. Je vous invite aussi à amener le sujet au comité pour... S'il faut modifier le règlement, vous êtes... le comité existe pour ça. Mais il faut bien comprendre aussi que le leader du gouvernement a ce pouvoir actuellement, et je vous invite sincèrement à poursuivre vos discussions, mais je vous entends bien aussi.

Donc, nous poursuivons nos travaux. Je vous rappelle que l'interpellation prévue pour le lundi 25 mars 2019... Mme la députée de Bourassa-Sauvé s'adressera à Mme la ministre des Relations internationales et de la Francophonie sur le sujet suivant : L'absence de leadership du gouvernement caquiste en matière de relations internationales et de francophonie.

Je vous avise que l'interpellation prévue pour le vendredi 29 mars 2019 portera sur le sujet suivant : La capacité réelle du Québec à lutter contre les changements climatiques à l'intérieur de l'État canadien. Mme la députée de Mercier s'adressera alors à M. le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

• (11 h 30) •

M. Schneeberger : Oui, M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 5 du feuillet.

Projet de loi n° 9

Reprise du débat sur l'adoption du principe

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, M. le leader. L'Assemblée reprend le débat ajourné le 20 mars 2019 sur la motion de M. le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

Y a-t-il des interventions? Mme la députée de Bourassa-Sauvé.

Mme Dominique Anglade (suite)

Mme Anglade : Parce que je n'ai pas terminé.

Le Vice-Président (M. Picard) : Oh! vous n'avez pas terminé. Excusez.

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Picard) : Je comprends. Allez-y, Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, pour terminer votre allocution que vous avez débutée hier. Allez-y.

Mme Anglade : C'est bon. Merci beaucoup, M. le Président. Alors, hier, j'ai l'opportunité de commencer à parler, en fait, de poursuivre les échanges sur le projet de loi n° 9, qui est le projet de loi qu'on va simplifier avec un mot en disant «le projet de loi sur l'immigration», en disant qu'évidemment les gens de la formation politique que je représente, nous sommes en faveur du fait que nous voulions avoir davantage de régionalisation, davantage d'intégration des immigrants dans les différentes régions du Québec et, bien sûr, faire un meilleur arrimage. Alors, tout le monde est en faveur de ça, vous ne trouverez pas un député à l'Assemblée nationale qui s'oppose à ça.

L'enjeu que nous avons fondamentalement avec le projet de loi qui est présenté, il est beaucoup plus dans des mesures qui font en sorte qu'on déraile par rapport à l'objectif ultime, des mesures qui font en sorte qu'on prône une

approche qui est divisive au Québec et surtout qui nuit au niveau économique, qui nuit au niveau du développement humain et social de certains individus, notamment, mais qui nuit également à l'image internationale du Québec, et ce, on l'a bien démontré, puisqu'hier, justement, je faisais référence à un article qui avait été publié en ce sens dans le journal *Le Monde*.

Donc, on va poursuivre. J'aimerais rappeler encore une fois que, lorsque l'on parle des seuils d'immigration, jusqu'à présent, M. le Président, malgré la multiplication des questions que j'ai amenées ici, en Chambre, on n'est pas dans une situation dans laquelle on est capable de vraiment dire pourquoi il y a eu une réduction vers 40 000 immigrants. On n'est pas en mesure de dire ça. Alors, il n'y a pas de base scientifique, il n'y a pas d'expert qui a été consulté, et conséquemment on utilise des chiffres sans base réelle.

Sur l'enjeu des 18 000 dossiers, j'ai également dit à quel point je pense que le gouvernement n'était pas conscient de la situation et de ce qu'il faisait lorsqu'ils ont posé le geste de tout simplement éliminer les 18 000 dossiers, ce qui n'a aucun sens d'un point de vue économique, étant donné les coûts qui y sont associés, qui n'a aucun sens d'un point de vue économique, étant donné l'impact au niveau des pénuries de main-d'œuvre, qui n'a également aucun sens d'un point de vue humain, étant donné les histoires personnelles qui nous ont été relatées à maintes reprises dans les dernières semaines, et qui n'a pas de sens non plus étant donné l'image que l'on souhaite projeter de ce que c'est qu'un Québec ouvert sur le monde, ambitieux et audacieux. Ce n'est définitivement pas l'image que l'on a. Malgré tout, le ministre semble vouloir persister et signer dans cette voie.

Le dernier élément que j'ai mentionné et sur lequel j'aimerais insister, c'est la question de la résidence permanente, parce que la résidence permanente fait en sorte qu'on essaie d'accoler des conditions à cette résidence permanente qui feraient en sorte que ça viendrait nuire aux intérêts des Québécois et rendre le Québec moins attractif.

Donc, ces éléments-là à l'intérieur du projet de loi sont critiqués puis, je vous dirais, assez unanimement. À part le gouvernement, à part le ministre précisément, tous les groupes qui sont venus nous rencontrer l'ont mentionné.

J'aimerais quand même revenir sur un certain nombre de groupes qui sont venus nous rencontrer et les commentaires qu'ils ont faits et je pense que c'est important que les gens en soient pleinement saisis. Je pense, notamment, à Me Handfield. Je vais juste résumer en une phrase la teneur de ses propos : Le gouvernement s'en va dans le mur avec ce projet de loi sous sa forme actuelle. Ai-je besoin d'en dire davantage? Me Handfield a dit que des groupes se préparaient même à poursuivre le gouvernement s'il s'entêtait à aller dans cette direction.

Autre élément qui a été mentionné et sur lequel on n'a pas suffisamment insisté, si vous voulez mon avis, c'est l'aspect des travailleurs temporaires. On a l'impression que, pour le gouvernement, les travailleurs temporaires, c'est une espèce de panacée qui vient régler l'ensemble des problèmes. On veut réduire le nombre d'immigrants, mais on va augmenter les travailleurs temporaires beaucoup, beaucoup, ça va régler des problèmes en matière de pénurie de main-d'œuvre. Mais rien n'est plus faux. Et pourquoi je le dis? Parce que cette décision-là ne répond pas aux attentes des organisations qui représentent les travailleurs, ne répond pas aux besoins concrets, économiques sur le terrain.

Un exemple de ça. Québec International est venue nous présenter en commission parlementaire son projet de loi, mais il dit : L'utilisation des permis temporaires de travail est un outil pour tout simplement permettre une entrée plus rapide sur le territoire, mais il ne faut pas se leurrer, les besoins sont permanents, et l'ensemble des employeurs vont vous le confirmer. Alors, c'est ce que vient dire Québec International. Un autre exemple de ça : la Fédération des chambres de commerce du Québec, qui dit : La FCCQ considère que la réponse aux besoins de main-d'œuvre des entreprises à moyen et long terme relève de l'immigration permanente et qu'un nouveau programme de travailleurs étrangers temporaires est un complément et non un substitut. C'est très clair que les besoins sont de nature permanente et que la manière d'approcher l'immigration temporaire nuirait, à terme, à notre économie en plus de nuire à notre image.

D'autre part, il y a des éléments qui ont été mentionnés par les personnes qui témoignent de la non-transparence, si vous voulez, la non-transparence... j'aurais envie de dire «perçue», mais je pense qu'elle est réelle, de la part du ministre, qui refuse de répondre aux questions mais qui refuse également de donner des chiffres pour accompagner sa logique. La Commission des droits de la personne est venue nous dire que le problème principal avec ce projet de loi, c'est qu'il offre beaucoup de latitude au projet de règlement qui sera soumis ensuite. Donc, on ne peut pas analyser ceux-ci avant et on doit spéculer. C'est un des enjeux, c'est : Est-ce qu'il y aura des tests de valeurs? Où vont-ils se faire? Quand vont-ils se faire? Quelle en sera la teneur? Tous ces éléments-là ne sont pas décrits dans le projet de loi, et ça amène un certain degré d'incertitude. Également, lorsque l'on parle de transparence, c'est d'être capable d'avoir les bons chiffres à utiliser lorsque l'on prend des décisions. Alors, de dire : Nous avons tant de pour cent de chômage, alors que les chiffres ne sont pas exacts, de faire croire aux gens que les gens ne restent pas au Québec et qu'ils partent à plus de 26 %, c'est faux. On est à un taux de rétention qui s'avoisine à la moyenne canadienne, autour de 84 %. Il n'y a aucune province, dans le reste du Canada, qui est à 100 %. Je vous rassure, M. le Président. C'est une moyenne canadienne. On se situe un peu moins bien que l'Ontario, mieux que certaines autres provinces des Prairies. Alors, on se situe dans la moyenne. Est-ce qu'on peut faire mieux? Bien sûr. Mais il ne faut pas penser qu'on est très loin par rapport aux objectifs de performance sur lesquels on pourrait miser.

Ensuite, je pense qu'il y a un élément qui est très important, c'est la capacité d'être ouvert. Dans les critiques qui ont été formulées — M. le Président, je vais juste terminer avec celle-là — la Protectrice du citoyen vient nous dire : Voici où sont mes craintes, voici où sont mes enjeux, je reconnais la nécessité de vouloir améliorer le processus d'immigration, mais j'aimerais quand même souligner un certain nombre d'enjeux. Et, à cette manière de procéder, à la Protectrice du citoyen, qui vient nous voir, le ministre a plutôt décidé de critiquer la Protectrice du citoyen. Je ne pense pas que c'est une approche qui témoigne d'une grande ouverture. Alors, ce que je souhaite, c'est que, dans les prochains débats que nous allons avoir au niveau des articles par articles, l'on soit en mesure de faire preuve d'une ouverture qui va nous permettre de bien avancer sur ce projet de loi.

J'aimerais conclure, M. le Président, en disant que cette année est personnellement importante pour moi. On est en 2019. Ça va faire 50 ans cette année que mes parents ont décidé d'immigrer au Québec. Ils ne sont plus avec nous,

mais, ce 50e anniversaire, je le célèbre quelque part dans mon cœur. Et il faut toujours se rappeler qu'un processus d'immigration n'est pas simple, il est complexe. Les gens ne quittent pas leur pays parce qu'ils veulent le faire, ils le quittent parce qu'ils ont, comme dans le cas de mes parents, un exil politique. Et là tu dois t'habituer à d'autres situations : c'est l'intégration, c'est élever des enfants, c'est la culture, c'est la neige que tu découvres. C'est complexe, M. le Président, une immigration. Ce n'est pas quelque chose qui se fait en six mois, ce n'est pas quelque chose qui se fait en quelques semaines. C'est un processus qui est long, qui souvent se fait sur une, deux, trois générations. Ça prend du temps. Et moi qui suis une personne qui adore l'agilité puis la rapidité dans l'exécution de tout, je pense que c'est le temps pour le ministre de l'Immigration de prendre un peu de recul et de reconnaître que ce processus-là est peut-être plus complexe que ce qu'il avait anticipé et qu'il y a des enjeux qui, à long terme, doivent être pris en considération dans sa manière d'amener les choses, dans sa manière de présenter ça. À l'intérieur de sa formation politique, il a des gens qui ont vécu le processus d'immigration. Il devrait l'intégrer pour qu'on puisse cheminer de manière constructive. Alors, c'est ce que je nous souhaite. C'est ce que je nous souhaite dans les débats qui vont s'en venir.

Et évidemment on ne peut pas voter en faveur du principe, étant donné les enjeux réels qui sont créés par ce projet de loi, mais, s'il y avait une ouverture, on serait capables d'en discuter de manière beaucoup plus sereine. Alors, je vous remercie, M. le Président, et c'est avec plaisir que je continuerai à débattre de cet enjeu. Merci, M. le Président.

• (11 h 40) •

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci. Je reconnais maintenant M. le député de Laurier-Dorion.

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Merci, M. le Président. Le 7 février dernier, le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a déposé le projet de loi n° 9, et je cite, «visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes».

D'emblée, le titre de ce projet de loi est évocateur de la vision de l'immigration portée par la Coalition avenir Québec, une vision «mercantiliste», et, derrière ce vocable, il cache aussi une vision autoritaire de l'immigration au Québec. Répondre aux besoins du marché du travail, voilà le rôle des immigrants au Québec, uniquement leur rôle. En soi, cet objectif est louable, l'immigration doit servir les intérêts économiques du Québec, mais peut-on juger les mérites des politiques migratoires uniquement sous l'angle des impératifs économiques?

Le projet de loi n° 9, présenté par le ministre, confine les immigrants à un rôle strictement économique. Dans ce schéma, le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion n'est qu'une grosse agence d'emploi internationale qui a le mandat de dénicher la personne ayant un bon profil d'employabilité un peu partout à travers le monde et une personne qui a accessoirement un nom, une histoire, une culture, pour ensuite jumeler cette personne-là à un emploi à Sept-Îles, Shawinigan, Victoriaville, etc. C'est tellement simple, M. le Président, que l'idée devient simpliste. Cette vision utilitariste de l'immigration semble oublier qu'on parle d'humains, d'humains qui ont une histoire personnelle et collective, qui ont des ambitions et des projets, qui ont une vision de ce que pourrait être leur vie au Québec pour eux et surtout pour leurs familles aussi.

Or, pour la Coalition avenir Québec, les immigrants sont des biens de consommation dont il faut assurer la traçabilité. Le ministre parle souvent de l'importance de la traçabilité. J'aimerais rappeler que le terme «traçabilité», c'est utilisé souvent, en Europe en particulier, pour retracer l'origine de la viande. Ce n'est pas les meilleurs termes utilisés dans le cas d'êtres humains.

Donc, on parle, dans la bouche du ministre, des gens souvent à usage unique si l'on parle strictement des travailleurs étrangers temporaires. Ceux-là, celles-ci sont particulièrement jetables à souhait. On les amène sur le champ agricole le temps d'une récolte, et hop! ils disparaissent, on ne s'en préoccupe plus. Plus généralement, dans le cas des immigrants admis dans le programme des travailleurs qualifiés, c'est-à-dire le programme où l'État du Québec a une compétence, la CAQ nous invite à régler uniquement un seul problème encore une fois, la rareté de main-d'oeuvre, mais avec une condition au bout : après quelques années, mettons, trois, si vous ne correspondez pas aux critères du ministre, si votre intégration n'est pas jugée harmonieuse, entre guillemets, selon le projet de loi n° 9, si vous ne parlez pas assez bien le français, si vous n'adhérez pas suffisamment aux valeurs québécoises, la CAQ, tout simplement, vous retire votre certificat de sélection du Québec. Vous devenez, en quelque sorte, un sans-statut, et on demande au gouvernement fédéral de régler votre cas, on le suppose, par le renvoi, l'expulsion, la déportation; enfin, on peut utiliser différents termes. Bref, le projet de loi du ministre peut se transformer dans une machine à fabriquer des sans-papiers au Québec.

M. le Président, jusqu'à aujourd'hui, nous considérons que l'intégration socioéconomique des personnes issues de l'immigration est un processus complexe, et il y a plusieurs intervenants qui sont venus nous le dire en commission parlementaire, surtout les intervenants qui travaillent auprès de l'immigration, les organismes communautaires qui ont la mission d'accueillir et d'orienter les personnes immigrantes.

Et, c'est communément admis au Québec depuis quelques décennies, la question de l'intégration, c'est une responsabilité partagée, partagée par qui? Partagée, d'une part, par les personnes immigrantes et aussi par la société d'accueil. Or, le projet de loi n° 9 fait fi et, en fait, fait porter tous le poids de l'intégration sociale, culturelle, linguistique et économique sur le dos des personnes immigrantes. Aucun mot, ou très peu sur les responsabilités de la société d'accueil, alors que cette dernière porte un poids autrement plus pesant et déterminant dans l'intégration. La personne immigrante doit apprendre rapidement le français et adhérer aux valeurs québécoises, dont on cherche encore aujourd'hui à les définir, tout cela, sous la menace de l'expulsion. Comme société accueillante, laissez-moi vous dire, M. le Président, qu'on a déjà vu mieux.

À ce titre, il est intéressant de constater que le projet de loi du gouvernement de la CAQ évacue complètement la notion des droits, alors que celle-ci fait partie intégrante de la loi actuelle. Cela a été soulevé par la Commission

des droits de la personne et des droits de la jeunesse en commission parlementaire. L'article 1 de la présente loi en vigueur stipule, et je cite : «La présente loi a [...] également pour but de favoriser, par un engagement partagé entre la société québécoise et les personnes immigrantes, la pleine participation, en français, [...] en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques en plus de concourir, par l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, à son enrichissement culturel.» C'est ça que dit l'article 1 de la loi actuelle de l'immigration.

Or, le projet de loi n° 9 ne fait plus mention de la question de l'égalité des droits. Est-ce un oubli? Alors que les personnes issues de l'immigration font face à plein d'obstacles, dont celui de la discrimination systémique, il est étonnant que la notion d'égalité des droits disparaisse du projet de loi n° 9. Encore une fois, est-ce un oubli ou plutôt peut-être est-ce la traduction d'une vision de l'immigration dans laquelle l'égalité des droits a très peu d'importance, au profit de l'utilité économique des personnes issues de l'immigration? Je sais pertinemment que le Québec n'est qu'une province pour le moment et que le Québec a principalement compétence en immigration dite économique. Mais, M. le Président, ce n'est pas une vision pour se restreindre à cette vision, parce que ces travailleurs qualifiés qui viennent s'installer au Québec, ce sont, d'abord et avant tout, des êtres humains, des femmes et des hommes qui ont choisi de s'installer ici pour autre chose qu'une job. Ils ont le goût du Québec, de notre culture, de notre démocratie, de nos valeurs et de nos droits. Surtout, pour la très grande majorité, ils et elles choisissent le Québec pour fonder et installer une famille en soudant ainsi une implantation qui va perdurer à travers les générations. Ce n'est pas rien, ça, M. le Président.

Le projet de loi n° 9 introduit à plusieurs reprises la question des valeurs québécoises et insiste sous la forme de menace implicite que la non-adhésion aux valeurs québécoises peut conduire au renvoi, à l'expulsion. C'est ça, ce qu'on parle souvent, là, dans les questions de conditions à l'obtention de la résidence permanente. Et je me permets de vous rappeler encore une fois que l'obtention de la résidence permanente est un pouvoir exclusivement du gouvernement fédéral. Le Québec peut sélectionner ses immigrants, mais c'est le gouvernement fédéral qui donne la résidence permanente et, plus tard, la citoyenneté.

• (11 h 50) •

Notons ici les glissements pernicious entre la notion d'adhésion aux valeurs démocratiques et à la notion des valeurs tout court du Québec. Les valeurs de la société québécoise et les valeurs exprimées par les chartes des droits et libertés ne sont pas nécessairement les mêmes. Les chartes, en particulier la charte québécoise, elles demeurent, mais les valeurs, elles peuvent évoluer à travers le temps.

Il y a donc une volonté implicite d'obliger les personnes immigrantes à adhérer à des valeurs québécoises mal définies, en tout cas, dans le projet de loi n° 9, au détriment des valeurs démocratiques et fondées sur le respect des droits fondamentaux de la personne, de la dignité humaine. Ça, c'est écrit, c'est approuvé, ça fait partie de l'identité du Québec. Est-il nécessaire de rappeler que ce qui est fondamental dans notre société est le respect justement des droits de la personne et non pas ce qu'on croit un jour... ce qui est une valeur? Nos valeurs, celles qui ont fait rêver d'une vie meilleure, ce ne sont peut-être pas les mêmes que celles qu'on entend dans le discours de la Coalition avenir Québec sur l'immigration, ce discours qui peut avoir des répercussions surnoises sur l'avenir de la société québécoise.

Les idées des tests de valeurs qu'on voit en filigrane à travers le projet de loi n° 9 du ministre de l'Immigration font peut-être gagner des élections, mais elles ne font pas gagner le Québec à moyen et à long terme. Ces idées divisent la société québécoise, brisent le tissu social et la cohésion sociale. Et ce tissu social est fondamental pour rêver ensemble et avoir des projets communs. Ce tissu social, c'est le nous collectif des Québécois et des Québécoises, c'est notre tronc commun, c'est ce qui nous rassemble, c'est ça qui nous permet d'intégrer d'autres personnes au peuple du Québec. Et ce tissu social, cette culture, ces valeurs ont bien plus à voir avec le respect des droits fondamentaux de la personne et le respect de la dignité humaine. Et ce tissu est aussi fait d'«hospitalité», un mot qu'on n'utilise pas assez souvent. Comme les Premières Nations l'ont fait avec les premiers colons venus de France, comme les Canadiens français l'ont fait avec la communauté anglophone, la communauté juive et, au courant du XXe siècle, avec les communautés italienne, grecque, on les a accueillis; et, plus tard, les Cambodgiens et ma communauté, les Chiliens et les Chiliennes, et tout récemment l'hospitalité dont on a fait preuve pour recevoir les ressortissants de la Syrie, qui vivent une guerre civile horrible.

«En prendre moins, mais en prendre soin», nous martèle, depuis la campagne électorale, en fait, le premier ministre. La formule a de quoi frapper l'imaginaire. Elle est tellement simple qu'elle tombe dans le simplisme. Elle n'est pas moins, pourtant, trompeuse. Rien n'indique que le fait de réduire le seuil d'immigration et d'accepter moins d'immigrants va améliorer le sort de ces personnes, au contraire. Même un institut comme l'IRIS a récemment démontré dans un rapport que les pays qui accueillent le plus d'immigrants sont ceux où la situation est la meilleure par rapport à la population active.

Ce qu'on voit poindre derrière la décision arbitraire de jeter à la poubelle les 18 000 dossiers en attente de traitement au ministère de l'Immigration, c'est plutôt la nécessité absolue et démagogique du gouvernement de se conformer à une promesse faite à la légère pendant la campagne électorale, de réduire de 50 000 à 40 000 la cible d'admission des personnes immigrantes au Québec. Et, puisqu'ils se sont mis dans une chemise de force, ils doivent trouver toutes les possibilités, toutes les solutions pour rentrer dans ce chiffre-là, qu'ils ont établi de façon arbitraire. Arbitraire, pourquoi? Parce qu'ils savent très bien qu'il y a une rareté de main-d'œuvre au Québec en ce moment. Et d'ailleurs le ministre lui-même l'a dit en commission parlementaire devant les groupes surtout économiques, que cette réduction à 40 000 était transitoire, momentanée. Il n'y a pas de problème, on va réviser cette cible-là de 40 000 pour peut-être, en 2020, revenir à des volumes beaucoup plus élevés.

Donc, ils ont fait une proposition démagogique. Ils se sont engagés à réduire de façon substantielle les seuils d'immigration parce qu'ils pensaient que ça allait leur rapporter des votes et aujourd'hui ils doivent répondre à cette promesse-là, qu'ils ont martelée pendant toute la campagne électorale. Première solution qu'ils trouvent : prendre les 18 000 dossiers en attente, les jeter à la poubelle, et voilà. Une bonne partie du problème est réglée. Il nous semble qu'une politique d'immigration n'est pas comme ça qu'elle doit fonctionner.

Ce n'est pas sur la base des promesses irréalistes, des promesses électorales pour gagner des votes qu'on fonde une véritable vision de ce que doit être l'immigration au Québec et comment elle doit fonctionner, parce que ce projet de loi introduit aussi la notion, je le disais au début... une notion autoritaire de ce que doit être l'intégration au Québec. Vous savez, l'intégration, là, ça doit avant tout être une démarche incitative. On incite les gens à s'intégrer à la société québécoise, mais, dès qu'on sort le bâton pour forcer les gens à s'intégrer, c'est carrément contreproductif, et ça fait en sorte que les gens, à un moment donné, ils se disent : Je vais partir vers des cieux qui sont plus cléments et qui sont moins autoritaires. Par exemple, le projet de loi établit que l'obtention de la résidence permanente pourrait être conditionnelle à travailler dans tel ou tel secteur de l'économie québécoise... ou, encore plus, si on adhère suffisamment aux valeurs québécoises.

Donc, ce n'est pas en obligeant par la force ces personnes-là qu'on va les inciter à devenir des citoyens et citoyennes à part entière de la société québécoise. Ils vont tout simplement partir et augmenter ainsi... ou diminuer, plutôt, le taux de rétention des immigrants au Québec, parce qu'au fond il s'agit d'une question de respect des nouveaux arrivants. Ils et elles méritent qu'on les traite avec respect, avec dignité et avec humanité. Ils méritent qu'on les accueille convenablement pour qu'ils puissent s'intégrer et prendre la place qui leur revient. Ce n'est pas ce que le gouvernement a fait depuis le dépôt de ce projet de loi. Il n'y a rien, dans le projet de loi, pour une meilleure intégration. Pourtant, il est là, le problème. Il n'y a pas assez de ressources en intégration.

Par exemple, est-ce que le gouvernement investira en francisation? Pas un mot là-dessus. Nous avons besoin de plus de classes pour bien franciser les personnes et surtout d'innover dans les méthodes de francisation, par exemple, en faisant de la francisation en entreprise, ce qui est une méthode qui semble très prometteuse pour faire apprendre le français aux immigrants. Vous savez, M. le Président, un immigrant qui travaille au salaire minimum 35 heures par semaine, on lui dit : Tu dois apprendre le français. Parfait. Ils vont se taper des séances de français, en soirée, deux, trois par semaine, de trois heures, là, de 6 heures à 9 heures, là. Est-ce que vous pensez que c'est une bonne façon d'apprendre le français? Non, puisque la personne, elle va s'épuiser, et, à la première occasion, elle va abandonner son cours de français, surtout qu'il n'y a aucun incitatif économique à ce que cette personne reste dans un cours de francisation. La francisation, encore une fois, est sur le dos uniquement des personnes issues de l'immigration. Il n'y a pas d'incitatif réel et concret pour que ces personnes restent sur les bancs d'école. Nous, ce qu'on dit, c'est qu'il faut franciser les personnes dans leurs milieux de travail et que ce temps-là soit payé. C'est comme ça que les gens vont rester dans les cours de francisation, parce que cinq minutes dans un cours de francisation, c'est cinq minutes où est-ce qu'on apprend le français. Donc, il faut inciter les gens à rester le plus possible sur les bancs des classes pour apprendre le français à travers différentes méthodes.

D'autre part, on sait qu'un des grands obstacles à l'intégration des personnes immigrantes tout court et à l'intégration en emploi en particulier, c'est la discrimination en emploi. Mais c'est un mot tabou. De la discrimination, voyons donc! il n'y en a pas au Québec.

• (12 heures) •

Soyons clairs, le Québec ne discrimine pas plus qu'une autre nation au monde, sauf qu'il discrimine quand même. Et ce n'est pas souvent une discrimination ouverte, malveillante et intentionnée, non, c'est souvent ce qu'on appelle la discrimination systémique. Elle est cachée, elle est cachée dans les plis de nos façons de fonctionner, de notre façon de mettre en place des protocoles d'embauche, etc. Par exemple, tout simplement, le fait de devoir concrètement... ou de savoir lire le curriculum vitae d'une personne issue de l'immigration avec des emplois dans d'autres continents, on a de la difficulté... les employeurs ont de la difficulté à voir et à cerner exactement les compétences, les aptitudes des candidats à l'emploi. Il n'y a pas là de volonté de discriminer, sauf que, dans l'incapacité de bien cerner la candidature, bien, voilà, on va mettre le C.V. de M. Traoré à côté puis on va regarder attentivement le curriculum de M. Thibodeau. C'est comme ça que ça marche, la discrimination systémique. Mais il y a une chape de plomb, on n'en parle pas, de cette question-là, alors que tout plein d'acteurs dans la société civile, entre autres la Commission des droits de la personne, désignent cette problématique-là comme une des principales causes qui fait en sorte que le taux de chômage dans les communautés immigrantes est plus élevé. Donc, malgré les faits et des nombreuses études qui démontrent que la discrimination demeure l'une des plus importantes barrières à l'intégration en emploi, le ministre ferme les yeux sur cette réalité-là et ne propose absolument rien pour régler ces problèmes-là dans son projet de loi n° 9. Cela est particulièrement désolant et met en lumière le refus, cette fois-ci très conscient, du ministre de voir une réalité qui fait mal, la réalité de la discrimination.

Et, vous savez, en ce moment, alors qu'on vit une période de plein-emploi, on constate justement que le taux de chômage des personnes issues de l'immigration est en train, lui aussi, de baisser, alors que, traditionnellement, il était beaucoup plus élevé que le taux de chômage, ce qu'on appelle, des natifs. C'est la preuve, justement, malgré ce que peuvent dire certaines personnes, qu'il y a un phénomène de discrimination. Justement, en période de plein-emploi, alors que les employeurs font face à la rareté de main-d'œuvre, voient leurs employés partir pour de meilleurs emplois mieux payés, qu'ils sont à la recherche désespérée de main-d'œuvre, mais là, soudainement, ils deviennent moins regardants sur les personnes, sur l'origine, sur la couleur, sur le nom, sur le curriculum vitae, sur la compétence, sur ci, sur ça, et ils se mettent à embaucher tout le monde parce que, justement, hein, il n'y a pas une file de chômeurs qui attendent en arrière. Il n'y a personne, il n'y a personne dehors qui attend un emploi, donc ils deviennent moins regardants, ils se mettent à embaucher des personnes issues de l'immigration, et ça fait baisser le taux de chômage des personnes issues de l'immigration. C'est une bonne chose, mais que va-t-il arriver le jour où ce ne sera plus le plein-emploi, le jour où le taux de chômage va augmenter? Qui va être... Si on ne s'attarde pas à la question de la discrimination en emploi, encore une fois, ça va être les personnes issues de l'immigration qui vont écopier de cette triste réalité.

D'autre part, dans le projet de loi n° 9, pas un mot sur la question de la reconnaissance des diplômes et des compétences, un vieux sujet. Ça fait des années, des décennies qu'on en parle, alors qu'aucun gouvernement ne s'est attaqué de front à cette question-là. Est-ce que le gouvernement de la Coalition avenir Québec va bouger sur cet enjeu? On manque

de médecins, d'infirmières dans nos hôpitaux. On manque de professeurs dans nos écoles. Et, on le voit concrètement, alors que le gouvernement s'apprête à ouvrir les maternelles quatre ans partout au Québec, bien, on n'arrive pas à trouver le personnel enseignant et professionnel, justement, pour ces classes de maternelle. On manque d'ingénieurs, d'informaticiens, d'ouvriers qualifiés dans tous les domaines et même de la main-d'œuvre très peu qualifiée. Pourtant, combien d'immigrants on croise au quotidien, des femmes et des hommes qui ont précisément ces qualifications mais qui sont pris à travailler comme chauffeurs de taxi, à faire le ménage ou à servir des hamburgers?

Tantôt, on posait la question, et M. le ministre de l'Immigration répondait en disant que travailler dans un taxi n'est pas un métier de deuxième ordre. Il a raison, il n'y a pas de sot métier. Pourtant, c'est là où se concentre... la très grande majorité des chauffeurs au Québec sont issus de l'immigration justement parce que c'est un des rares secteurs où on n'a pas besoin de faire preuve de nos diplômes, de nos compétences, où peu importe la couleur, notre famille, etc., c'est sûr, on est comme un travailleur autonome, en quelque sorte, c'est sûr qu'on peut tirer notre épingle du jeu. Et voilà, ils se concentrent dans l'industrie du taxi, mais ce n'est pas une solution. Il y a un problème de reconnaissance des diplômes et des compétences au Québec, et tout ça parce qu'aucun gouvernement n'a eu le courage de réformer ce système et d'affronter les ordres professionnels.

D'autre part, le gouvernement dit vouloir favoriser la régionalisation de l'immigration. Encore une fois, objectif louable. Mais grever la résidence permanente octroyée par le gouvernement fédéral et obliger les immigrants à s'installer en région, ce n'est peut-être pas la bonne façon d'attirer de façon durable les immigrants en région. Ils vont y rester un certain temps, mais inexorablement, si on les a forcés à s'installer, ils vont finir par partir. C'est donc de la régionalisation forcée. Ça part mal pour la rétention à long terme de ces personnes.

Encore une fois, nous faisons face à la vision réductrice du processus d'immigration fondé uniquement sur les liens d'emploi. Pour que ces personnes s'installent en région durablement, il faut leur assurer des logements et des moyens de transport efficaces. Surtout, ces personnes-là voudront tôt ou tard se rapprocher de leur communauté. Installés isolés avec peu de moyens de transport, coupés de leur communauté, ils vont finir par abandonner la région dès la première occasion. Ne pas voir ça, c'est, encore une fois, tomber dans la vision réductrice de considérer l'immigration seulement comme un lien d'emploi entre un employeur puis une personne, alors que l'immigration — et ça a été nommé abondamment par d'autres personnes — est un processus autrement plus complexe qui fait appel à toutes sortes de variables qu'il faut tenir compte.

Je vous rappelle, M. le Président, que, si l'immigration est grandement concentrée à Montréal, c'est parce qu'on y trouve des communautés bien installées et intégrées qui assurent un soutien social, culturel et aussi professionnel. Certaines mauvaises langues qualifient cela de ghetto. Non, ce n'est pas un ghetto, c'est des réseaux. C'est des gens qui, grâce aux gens qui sont arrivés avant eux, obtiennent un logement, obtiennent un travail et s'insèrent dans un réseau social beaucoup plus étendu qui leur permet d'avoir accès à différents types de ressources. Donc, tant et aussi longtemps que les immigrants vont être envoyés tout seuls, isolés dans les différentes régions du Québec, il y a des grandes possibilités, des grandes chances que ces gens ne restent pas là.

Un aspect qui nous paraît particulièrement préoccupant du projet de loi n° 9 est la question de la réglementation qui s'en vient, un jour ou l'autre, suite à l'adoption du projet de loi. Le projet de loi n° 9 est vague à souhait sur les aspects essentiels comme les conditions à l'obtention de la résidence permanente et les indicateurs de succès de ces conditions. Le p.l. n° 9 dit qu'on peut imposer des conditions à l'obtention de la résidence permanente si, par exemple, la personne adhère, et ce qu'on croit comprendre, suffisamment à des valeurs québécoises. Mais comment va-t-on mesurer les indicateurs de succès, justement, de ces conditions? Comment va-t-on mesurer? Comment peut-on mesurer qu'une personne adhère suffisamment à des valeurs? Et le ministre nous dit que ça va être défini par voie réglementaire.

• (12 h 10) •

En tant que législateur, je dois manifester mon profond désaccord avec un projet de loi qui renvoie des définitions essentielles à un règlement sur lequel les parlementaires auront très peu d'emprise. Il est très contestable, en effet, que le ministre n'ait pas défini dans son projet de loi les conditions à la résidence permanente, ou à tout le moins dans des termes très vagues, comme les conditions imposées à l'obtention de la résidence permanente. Et je cite l'article 9 du projet de loi : «...afin d'assurer, [...] la [satisfaction] de la santé publique, [...] des besoins régionaux ou sectoriels de main-d'œuvre, [...] l'intégration linguistique, sociale ou économique du ressortissant étranger.» Ouf! Il y a des conditions auxquelles la personne immigrante va devoir répondre si elle veut être une bonne candidate à la résidence permanente, octroyée par le Canada, encore une fois. Puisque les définitions de ces conditions seront établies par règlement, les parlementaires ou les groupes de la société civile auront très peu d'emprise sur des textes prescriptifs qui auront déjà de très lourdes conséquences sur la vie de centaines de milliers de personnes dans les années à venir.

Ce projet de loi là est mal ficelé, M. le Président. Il est réducteur, simpliste, part de fausses prémisses, arrive à des décisions complètement absurdes et arbitraires comme l'abolition de l'obligation d'étudier 18 000 dossiers, ce qui représente autour de 40 000 personnes. Il doit être réécrit.

Mais il y a des bonnes choses quand même dans ce projet de loi n° 9, on doit le mentionner. Par exemple, tout le monde est d'accord qu'il faut un meilleur arrimage entre les compétences des nouveaux arrivants et le marché de l'emploi. Personne n'est contre la vertu, et nous sommes tous et toutes pour la tarte aux pommes. De plus, le projet de loi précise et attribue davantage d'importance à certaines fonctions du ministère et surtout lui donne un rôle prépondérant pour assurer une meilleure coordination ministérielle.

Aussi, le ministre vise à établir un accompagnement personnalisé, un parcours personnalisé, parle-t-il, à chaque personne immigrante ainsi qu'un guichet unique au ministère. Oui à l'accompagnement personnalisé, reste à savoir comment sera fait cet accompagnement, et jusqu'à quelle mesure il comportera un aspect coercitif, et, comme l'ont souligné certains avocats, jusqu'à quel niveau cet accompagnement personnalisé va être intrusif dans la vie personnelle des personnes immigrantes.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le rôle de coordination ministérielle alloué par le projet de loi n° 9. On le sait, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, ou communément connu comme le MIDI, est considéré comme le vilain petit canard des ministères, pour reprendre l'expression utilisée par un intervenant en immigration lors des consultations particulières. Le projet de loi n° 9 du ministre vise à donner des plumes à ce ministère, à lui donner un rôle de coordination avec les autres ministères, un rôle de leadership afin d'éviter les chevauchements, les contradictions des programmes qui ne vont pas dans le même sens, tout ça afin que tout le monde, tous les ministères puissent assurer une certaine cohérence dans le traitement des différents aspects du chemin migratoire d'une personne. Parce que le processus migratoire est complexe, il est varié, il fait appel à différents domaines d'expertise, il faut une coordination, ne serait-ce qu'avec Emploi-Québec et la sécurité sociale, la santé et l'éducation. Nous saluons ces mesures, M. le Président, et nous sommes prêts à collaborer avec le ministre afin que ces mesures-là puissent rester dans la version finale qui va être adoptée.

Maintenant, je vous exposerai ce qui me semble être problématique, et très problématique, dans ce projet de loi. Je commencerai avec l'article 10 du projet de loi, qui vient remplacer l'article 29 de la Loi sur l'immigration, et cet article se lit comme suit : «Le gouvernement peut, par règlement, déterminer les conditions que doit respecter un employeur qui souhaite embaucher un résident permanent.

«Il peut notamment déterminer les cas où l'employeur peut présenter une demande de validation de son offre d'emploi au ministre ainsi que les conditions auxquelles cet employeur doit satisfaire pour obtenir cette validation.»

Notons que l'article 29 du projet de loi n° 9 présentement en vigueur prévoit un mécanisme tout à fait différent, et il mérite de s'y attarder pour expliquer la portée dévastatrice du nouvel article 29 proposé. À l'heure actuelle, un employeur peut, dans certains cas prévus par le gouvernement, demander la validation d'une offre d'emploi faite à un ressortissant étranger. Ce mécanisme a pour but d'assurer que l'employeur a déployé les moyens nécessaires pour recruter de la main-d'œuvre locale. À défaut de ne pouvoir combler les postes avec de la main-d'œuvre locale, l'employeur pourra faire une offre d'emploi à un ressortissant étranger. Donc, telles sont les grandes lignes de l'article 29 présentement en vigueur.

Cependant, le nouvel article 29, tel que proposé par le projet de loi, viendrait imposer aux employeurs des conditions pour embaucher un résident permanent. Cette proposition est tout simplement aberrante et sans doute irréalisable. D'une part, on élimine complètement l'obligation pour l'employeur de faire des démarches pour recruter de la main-d'œuvre locale. D'autre part, on vient mettre des bâtons dans les roues aux résidents permanents qui souhaitent gagner leur vie librement et aux employeurs qui veulent les embaucher. Et justement ça ajoute des contraintes supplémentaires aux employeurs, là, qui devront passer à travers toute une série, une panoplie de démarches bureaucratiques pour embaucher une personne issue de l'immigration. Le feront-ils? N'est-ce pas là, encore une fois, une façon de... Non, ça peut avoir l'effet, en fait, de justement faire en sorte que les employeurs disent : C'est trop compliqué d'embaucher un résident permanent, une personne issue de l'immigration, parce qu'il faut remplir toutes sortes de formulaires, etc., on va choisir quelqu'un qui n'est pas issu de l'immigration. C'est ça, justement, la discrimination systémique. C'est des règlements absurdes comme ça qui font en sorte que les immigrants sont systématiquement évincés de certains emplois.

Cette proposition est décriée de toutes parts, y compris aux milieux économiques, et à juste titre. En effet, à l'heure actuelle, un employeur qui veut embaucher un résident permanent n'est soumis à aucune contrainte, il n'a pas à remplir de formulaire du ministère de l'Immigration. Bref, il peut embaucher le résident permanent aussi facilement que s'il embauchait un citoyen canadien. Cette absence de contrainte à l'embauche d'un résident permanent découle du fait que celui-ci est passé à travers une myriade de procédures pour finalement obtenir sa résidence permanente, et ce, au terme de nombreuses années. Le résident permanent a été sélectionné par le Québec, il faut se le rappeler, sur la base de nombreux critères, dont l'expérience professionnelle, le niveau de scolarité et la connaissance du français. Il a appliqué au travers un programme d'immigration permanente, dont le fameux programme PEQ, Programme d'expérience québécoise, dont le ministre nous a beaucoup parlé et vanté ses mérites ou, prochainement, à travers le fameux système Arrima, qui ne fonctionne pas et... en fait, il fonctionne à moitié, hein, les demandes arrivent, mais il n'y a aucun appel d'invitation qui est fait, et on ne sait pas quand est-ce qu'il va y avoir un appel d'invitation. Ce résident permanent a un certificat... Suite à tout ce processus-là, le résident obtient un certificat de sélection du Québec, ce qui lui permet de passer des examens médicaux et des tests de sécurité publique, après quoi le Canada va lui conférer la fameuse et tant attendue résidence permanente au terme de tout cela. Et tout cela, ça peut prendre des mois, sinon des années.

• (12 h 20) •

Donc, si on se fie à ce que le projet de loi propose concrètement, après que le gouvernement du Québec ait sélectionné un résident permanent sur la base des très nombreux critères et que la résidence permanente lui ait été conférée finalement, les résidents permanents devraient encore être soumis à des contraintes pour se trouver un emploi. Et plus tard cette résidence permanente va être peut-être mise à l'épreuve par des tests de français, par des tests d'adhésion aux valeurs québécoises, d'intégration au marché du travail. Ouf! C'est le parcours du combattant. Cela ne tient pas la route.

Le gouvernement prétend proposer un meilleur arrimage entre les compétences des personnes immigrantes et les besoins du marché du travail. Si cet arrimage fonctionne, quelle est la nécessité d'imposer, après l'octroi de la résidence permanente, de nouvelles contraintes à l'embauche de cette personne-là? Nous sommes dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, et le gouvernement veut rendre la tâche encore plus difficile aux employeurs et aux résidents permanents, qui sont par ailleurs fort qualifiés et ne cherchent qu'à participer à l'économie québécoise. Je le répète, cette proposition du projet de loi n° 9 ne tient pas la route.

Donc, j'ai abordé les considérations pratiques de l'article 10 du projet de loi proposant un nouvel article 29 de la Loi sur l'immigration. J'aimerais maintenant aborder les considérations humaines de la question. Avec le nouvel article 29 proposé par le ministre, le gouvernement vient brimer les droits fondamentaux des résidents permanents. La Charte

canadienne confère à tout résident permanent le droit à la libre circulation sur tout le territoire du Canada et le droit de gagner sa vie dans la profession de son choix. Le gouvernement ne peut restreindre le droit d'un résident permanent de travailler pour l'employeur de son choix dans la ville ou la région qu'il a choisie.

L'article 29, tel que proposé par l'article 10 du projet de loi, constitue une barrière à la libre circulation d'un résident permanent, ce qui est contraire à la charte. Et de nombreux juristes sont venus nous dire que cet aspect-là, ça allait être très rapidement contesté devant les tribunaux. Il constitue également une barrière à l'intégration des résidents permanents. Je le répète, le gouvernement met des bâtons dans les roues aux résidents permanents, qui ne désirent que travailler. Quel employeur va embaucher un résident permanent s'il doit respecter les conditions ou faire valider une offre d'emploi, alors qu'il pourrait embaucher, en deux minutes, un citoyen? Le gouvernement prétend avoir comme objectif premier une meilleure intégration de l'immigration en proposant le projet de loi n° 9. L'article 10 de ce projet de loi nous indique tout le contraire, pourtant.

Je ne manquerai pas de souligner, à cette étape-ci, que nous ne connaissons pas les intentions du ministre. Quelles seront les conditions qui seront prises par règlement? Quelles seront les conditions imposées aux employeurs? Devant ce flou, nous ne pouvons faire mieux que d'émettre des hypothèses quant aux conséquences de ces larges pouvoirs réglementaires. Première hypothèse : le gouvernement veut-il, par le biais de ces fameuses conditions, imposer aux employeurs de mettre sur pied de la francisation en milieu de travail? La francisation, comme je l'ai déjà dit, en milieu de travail est louable. Mais, d'un autre côté, nous ne croyons pas à la coercition. Tel que mentionné précédemment, nous croyons plutôt à des mesures flexibles et accessibles en matière de francisation et à un meilleur accompagnement de nos entreprises plutôt que l'imposition de lourdeurs bureaucratiques pour nos petites et moyennes entreprises.

Nous soulevons ici, en Chambre, une autre hypothèse : l'avalisation d'offres d'emploi pour forcer les immigrants à travailler en région. Donc, est-ce par le truchement de l'article 10 du projet de loi que le gouvernement veut opérationnaliser la régionalisation de l'immigration? Il n'autorisera les résidents permanents à recevoir une offre d'emploi que si elle est en région, au détriment des droits fondamentaux des résidents permanents? Nous ne sommes pas contre la régionalisation de l'immigration, comme on l'a déjà dit, mais, encore une fois, nous privilégions les moyens incitatifs aux moyens coercitifs. Assurons-nous de revitaliser nos régions. Assurons-nous une offre de services complète en région. Nous devrions nous assurer que les Québécois et néo-Québécois aient envie d'aller s'installer en région ou de retourner s'y installer. Ça, c'est une vision structurante, humaine et bénéfique au Québec en entier, y compris pour les immigrants.

Ensuite, l'article 9 du projet de loi, qui modifie l'article 21.1 de la Loi sur l'immigration du Québec, est inconcevable, à notre avis. Cet article permettra au ministre d'imposer des conditions qui affectent la résidence permanente selon les besoins régionaux ou sectoriels de main-d'œuvre, selon la création d'entreprises, selon l'intégration linguistique, sociale ou économique. Le ministre nous a mentionné qu'il négocie présentement avec le gouvernement canadien à ce sujet. J'ai bien hâte de voir ce que ça donne comme résultats, la position nationaliste du gouvernement de la CAQ. Nous l'avons vu dans le passé, ce que ça donne de quémander au gouvernement canadien. C'est souvent la porte fermée et ça refile une facture salée aux contribuables pour s'embarquer dans des contestations constitutionnelles interminables. Qu'on se comprenne bien, nous serons toujours en faveur de plus de pouvoirs pour le Québec, et ce, jusqu'à son indépendance pleine et entière. Néanmoins, nous pouvons discuter de ce que nous voulons faire avec nos pouvoirs en immigration.

Avec cette disposition, le ministre prétend se réserver le droit d'affecter la résidence permanente en imposant diverses conditions. Encore une fois, nous ne connaissons pas les réelles intentions du ministre. Quelles seront les conditions décrétées par règlement? Quelles seront les conditions qui affecteront la résidence permanente? Nous n'avons aucun problème avec le fait de sélectionner des immigrants selon certains critères que nous jugeons favorables à l'intégration, au développement économique du Québec. Cependant, la sélection doit se faire en amont du processus et non en aval. Ce n'est pas après cinq ans, là, trois ans, là, que l'immigrant est ici, installé avec sa famille, avec ses enfants à l'école qu'on va commencer à sélectionner encore une fois l'immigrant, là. Une fois qu'il a été sélectionné, il rentre au pays, il s'installe, il se débrouille, il s'intègre, il trouve un travail. Ce n'est plus le temps de le mettre à la porte.

Et ce que le gouvernement veut faire avec cet article de projet de loi, on se pose la question. Il voudrait, par exemple, qu'une personne puisse être sélectionnée, obtenir un certificat de sélection, obtenir sa résidence permanente après plusieurs années d'attente et de démarches et qu'en bout de ligne on l'expulse sous prétexte qu'il ne correspond plus aux critères? D'abord, d'un point de vue pratico-pratique, le gouvernement du Québec n'a qu'un pouvoir de sélection en matière d'immigration. Il ne peut donc ni octroyer la résidence ni la retirer. Il ne peut pas non plus expulser une personne du territoire.

Nous le réitérons, nous sommes en faveur de plus de pouvoirs pour le Québec, et ce, jusqu'à sa pleine indépendance. Cependant, considérant les règles du jeu fédérales actuelles, nous voulons également protéger les intérêts des contribuables québécois et québécoises. Par conséquent, nous n'allons pas tolérer que le gouvernement du Québec s'embarque dans une bataille constitutionnelle interminable aux frais des contribuables.

• (12 h 30) •

Imaginons le genre de situation inhumaine que cet article pourrait engendrer. Un père de famille qui habite depuis cinq ans au Québec, qui a obtenu un certificat de sélection du Québec, qui a payé plusieurs milliers de dollars dans des cours de français, qui a payé 300 \$ de tarif pour un examen de français du gouvernement, qui a payé pour la traduction des documents, payé pour des frais d'avocat ou de consultant, pour des billets d'avion et des frais d'hébergement, etc., qui a obtenu enfin sa résidence permanente après deux ou trois ans d'attente, après avoir investi tous ses espoirs, le ministère lui apprend qu'il n'a pas atteint le niveau de français demandé en temps opportun ou qu'il a eu la mauvaise réponse à une question au test de valeurs imaginé par la Coalition avenir Québec. On lui enlève donc sa résidence permanente. Il devient un sans-statut et, à terme, il devra quitter le pays. Une personne sans statut doit quitter le pays, et c'est la responsabilité du gouvernement fédéral. C'est encore drôle, de la part d'un gouvernement qui se dit nationaliste, là, que, lorsque ça va mal, bon, bien, il se lave les mains et il laisse le problème entre les mains du gouvernement fédéral.

Est-ce qu'il va quitter avec ou sans sa famille? Il a eu des enfants qui sont nés ici, mais, évidemment, des enfants, sans leurs parents... Mais quelle injustice cela va provoquer! Sans parler de l'émotion publique que cette situation-là va... l'impact sur l'opinion publique. À tous les jours, nous allons avoir, les journaux, des familles qui vont être expulsées et nous n'en sortirons plus, de cette situation assez, assez déplorable.

Ce sont donc des questions réelles. Ce sont des situations qui pourraient arriver si on adopte cet article tel quel. Les immigrants n'ont pas besoin de vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Ils et elles n'ont pas à vivre dans l'incertitude constante, et surtout, après avoir obtenu leur résidence permanente, ils n'ont pas à vivre avec la menace de se faire expulser du pays. Le ministre fait fausse route, M. le Président. Encore une fois, selon nous, la méthode coercitive et la menace d'expulsion ne constituent pas des solutions. Le ministre, oui, devrait opter pour l'accompagnement, voilà le rôle que le gouvernement du Québec devrait jouer. Nous devrions accompagner ces femmes et ces hommes qui viennent d'ailleurs et mettre les programmes en place pour une intégration réussie, une intégration qui tient compte, oui, de l'emploi, mais qui tient compte aussi de l'habitation, qui tient de la francisation, qui tient compte de la qualité de la relation avec la société majoritaire — la sociabilisation, qu'on appelle — investir en francisation pour rendre accessibles les salles de cours, agir sur la discrimination en emploi et la reconnaissance de diplôme.

Finalement, l'article 20 du projet de loi, la décision controversée de mettre fin au traitement des demandes présentées au ministère dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés avant le 2 août 2018 est déplorable, inacceptable à tous les points de vue et, on l'a vu, elle est même illégale, puisque la Cour supérieure a invalidé la décision du ministre, là, de suspendre l'étude des dossiers. Nous parlons ici des 18 000 dossiers, un petit peu plus, impliquant plus de... entre 40 000 et 50 000 personnes, le chiffre varie, que le ministre a décidé de ne pas vouloir traiter selon l'ancien système. Nous nous doutons bien de ce que n'est pas sans lien, on l'a dit, avec sa promesse électorale de n'accepter que 40 000 immigrants dans la prochaine année.

Quels sont les impacts de cette promesse électorale sur la vie des gens? Heureusement ou malheureusement, du point de vue, là... c'est une cour de justice qui est venue dire au ministre : Wo! minute, là, tu dois continuer à étudier ces dossiers-là, en émettant une injonction provisoire qui contraint le ministre à traiter les dossiers des 50 000 personnes jusqu'à ce que la loi soit adoptée. C'est un suris, évidemment, ça ne va pas régler... on n'aura pas le temps, enfin, je crois, là, d'étudier les 18 000 dossiers dans cette période temps-là. Mais, si on en étudie 100, 150, 243, 500, ça va déjà être ça de pris. Surtout, comme l'ont souligné certains intervenants en commission parlementaire, il y avait des gens qui, au moment de la publication, de l'annonce du projet de loi, étaient sur le bord de recevoir leur certificat de sélection du Québec. C'est profondément injuste que, ces personnes-là, leur cas ne puisse pas être traité. Et ces gens-là, et ces personnes-là, vous savez, M. le ministre, ne s'attendent pas... Évidemment, ils s'attendent à une réponse positive, mais ils comprendraient très bien une réponse négative aussi. Tout ce qu'ils veulent, c'est que leur dossier soit traité, soit analysé et qu'il y ait une réponse au bout, après analyse. Si on leur dit non, bien, tant pis pour eux. Ils le savent, c'est les règles du jeu. Ils veulent qu'on respecte les règles du jeu, point à la ligne, ce que le gouvernement, ce que le ministre de l'Immigration n'a pas fait, il n'a pas respecté les règles du jeu.

Pour conclure, M. le Président, pour les raisons que j'ai évoquées, nous allons être très alertes, particulièrement sur les contraintes aux entreprises, sur la résidence permanente conditionnelle et sur la suite des choses avec les 18 000 dossiers. Il ne faut pas oublier que plusieurs articles du projet de loi n° 9 auront des effets néfastes sur la vie de milliers de familles. Et je veillerai personnellement à défendre leurs intérêts dans le cheminement de ce projet de loi. Merci beaucoup.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, M. le député de Laurier-Dorion. D'autres interventions? Oui, M. le député de Jacques-Cartier.

M. Gregory Kelley

M. Kelley : Merci, M. le Président. Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

Cette pièce législative, présentée par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le 7 février dernier, a suscité énormément des débats et fait couler beaucoup d'encre depuis. Elle mérite donc qu'on l'entende avec beaucoup de sérieux et de prudence.

D'entrée de jeu, je dois dire, M. le Président, que, si le gouvernement souhaite que le débat sur ce projet de loi en matière d'immigration soit contentieux, il n'aurait pas pu agir d'une meilleure façon. En effet, le projet de loi s'inscrit dans une idéologie déployée par la Coalition avenir du Québec depuis plusieurs années, qui tend à dépeindre l'immigration comme un fardeau, comme un échec. Pour ce gouvernement, l'immigration, c'est un problème majeur, plutôt qu'une opportunité de s'enrichir.

I participated in the Commission hearings, I have listened to the experts who have come and spoken before the Minister and before the group of MNAs. We have heard their concerns with this bill. We have seen the Minister interact with certain of these experts in a manner that was... at times, I would consider rude, there were some exchanges, but then again I think it was an opportunity for all of us to learn. But I would like just to say that this bill has created a lot of frustration, a lot of tension. Even in my riding, Jacques-Cartier, we have heard from people who were on the list of the 18,000 files that were tossed away by the Minister, who have written here to say quite simply that... you know, expressing the fact that, after all the process they went through, coming to Québec, working here, learning the French language, and all of a sudden they have to restart this entire process... And it wasn't just one, it was countless emails that we received

from people in the riding of Jacques-Cartier who experienced the shock of this bill. So, that is just one thing I would like to start off, that, of course, there has been lots of discussion in the media, in the press about this bill and what has been going on here in Québec City, and, I think, with valid reason, there has been concern expressed from Quebeckers from coast to coast.

C'est une vision qui, malheureusement, ne colle pas dans la réalité. Et, de façon assez paradoxale, nous débattons de ce projet de loi alors que nous venons collectivement de souligner la Saint-Patrick, cette fin de semaine. Je prends la parole, aujourd'hui, seulement quatre jours après la journée de la Saint-Patrick, une fin de semaine où partout au Québec nous fêtons la contribution de la communauté irlandaise à la construction de notre province et pays. Et, comme nous disons en anglais, «the proof is in the pudding». D'Arcy-McGee, Marianna O'Gallagher, Émile Nelligan, les anciens premiers ministres du Québec Daniel Johnson père, Daniel Johnson fils, Pierre Marc Johnson, Jean Charest, et l'ancien leader de l'opposition Claude Ryan, et les premiers ministres du Canada Brian Mulroney, Paul Martin ont aussi des racines irlandaises. Et, quand même, quand je regarde la liste des noms ici, dans la Chambre, Fitzgibbon, Roy, McCann, Kelley, les noms irlandais, l'impact des personnes avec des racines irlandaises sur notre société continue.

Proud we can be, Mr. Speaker, but a long, long road for the Irish here, in Québec, and in North America. In the 1800s, there was a great migration out of Ireland where millions of Irish left their home to come here, to North America. From 1816 to 1860, it is estimated over a million immigrants, 60% of them Irish, passed through the ports of Québec City and Montréal. In the tragic year of 1847, the total number of deaths among immigrants heading from Québec City is estimated at 17,477 souls, of which the vast majority were Irish. It is recorded that, of these, 3,879 are buried at Grosse-Île, while approximately another 5,000 are buried at the Pointe-Saint-Charles shed in Montréal. Today, on both sites, there are commemorative, a cross and, of course, the Black Rock, in Montréal, to recognize these Irish that do lived... these Irish...

• (12 h 40) •

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Picard) : S'il vous plaît, M. le député! S'il vous plaît, s'il y a des gens qui ont des discussions à avoir, vous pouvez sortir, s'il vous plaît. Ici, il y a une personne qui a la parole, et c'est le député de Jacques-Cartier. Allez-y, M. le député.

M. Kelley : Merci, M. le Président. So, I was just going to say that, the Black Rock site in Montréal, which is in Pointe-Saint-Charles, there is about 5,000 people who lie in a mass grave, unmarked. And, to this day, that's something that remains extremely important to the Irish community.

The Irish faced discrimination in all its forms when they arrived here. *Help wanted — Irish need not apply.* These signs hung from shops and from factories all across, yes, Québec and North America, because they were poor, because they were the unwanted of the British Empire, and, yes, because they were Catholic. But the Irish, as we all know, are a stubborn people and resilient, and they fought to make something for themselves here, in Québec, and in North America.

Ils ont aussi trouvé des alliés ici, au Québec, parce que le Québec est une terre d'accueil pour les oubliés du monde et pour ceux qui veulent bâtir un meilleur avenir pour leurs enfants et leur famille. It has always been this way, and here, on this side of the House, we will fight to make sure it will always be.

Bien entendu, notre système d'immigration a bien évolué depuis ce temps, mais je crois que le cas des Irlandais illustre pleinement le caractère bénéfique de l'immigration pour le Québec.

Permettez-moi de fermer cette parenthèse pour revenir sur le dépôt de projet de loi par le ministre. Je tiens à souligner ma grande déception de voir que le ministre s'enferme dans la partisanerie la plus basse lorsqu'il a répondu en cette Chambre que rien, absolument rien n'a été fait en matière d'immigration depuis 2003. Cette affirmation est, à sa face même complètement farfelue, le ministre ayant lui-même été critique pour sa formation politique en matière d'immigration alors que la députée de Notre-Dame-de-Grâce a piloté une grande réforme de la politique québécoise de l'immigration. Et il a quand même participé dans les débats en commission. Est-ce que le ministre a oublié toutes ces discussions-là? Il aurait très bien pu situer une partie de son action dans la continuité avec le gouvernement précédent, mais il a plutôt choisi d'aller à des commentaires-chocs qui ne survivent pas un examen rapide des faits. J'aurai l'occasion de revenir, parce que je souhaite prendre quelques minutes pour rappeler à la mémoire du ministre quelques initiatives des dernières années qui ont porté fruit en matière d'intégration en emploi des personnes immigrantes.

Si on parle de la main-d'oeuvre et de la sélection, tout d'abord, brisons tout de suite un grand mythe du ministre : l'adéquation entre le profil des candidats à l'immigration et les besoins du marché du travail, ce n'est pas un concept qui est né le 18 octobre 2018, quand le ministre a été assermenté, ça fait plus de 10 ans qu'il y a des initiatives visant à améliorer cet amarrage. Rassurons tout de suite les Québécois que, nous, écoutez, selon les données du ministre de l'Immigration, ces dernières années, c'est entre 80 % et 90 % des immigrants économiques sélectionnés qui ont une formation en demande sur le marché du travail. Quand le ministre parle des 18 000 dossiers en inventaire... Et, comme la députée de Saint-Henri a mentionné hier, moi, je n'aime pas ce mot «inventaire», vraiment, parce que ce n'est pas juste un dossier, ce n'est pas juste une fiche, on parle de personnes, il y a un aspect humain là aussi. Et c'est pertinent qu'il rappelle que ceux d'entre eux qui seront sélectionnés répondent, évidemment, aux besoins du marché du travail.

Le Programme de l'expérience québécoise, encore, ça a été tout à fait novateur, le Programme de l'expérience québécoise, le PEQ. Je rappellerais au ministre que ce programme a été créé par un gouvernement libéral en 2010, par la ministre Yolande James, ancienne députée de Nelligan, qui était ici aujourd'hui pendant la période de questions, en 2010. C'est, quelque part, dans les 15 ans du ministre, un moment qu'il semble... il a oublié. Et aussi qu'est-ce que ce programme? Il fait quoi exactement? Il permet à des étudiants étrangers diplômés au Québec et des travailleurs temporaires en emploi

au Québec de prendre une voie rapide vers la résidence permanente. S'ils parlent français, en 20 jours, M. le Président, en 20 jours, ces personnes sont sélectionnées pour immigrer au Québec. C'est un programme en pleine effervescence. Imaginez-vous donc que c'est désormais entre 30 % et 40 % de nos travailleurs qualifiés qui provient de ce programme.

Les programmes d'intégration en emploi, il y a, bien sûr, plusieurs programmes qui existent pour l'intégration en emploi des immigrants. Je veux mentionner juste deux innovations qui ont été créées ces 15 dernières années. Le programme PRIIME, qui offre une subvention au salaire aux entreprises qui embauchent des nouveaux arrivants ou des personnes issues des minorités visibles, le budget de ce programme a été bonifié de près de 30 millions de dollars en 2017. Savez-vous que près de 90 % des participants à PRIIME ont obtenu un emploi après leur participation au programme? Ça marche. Pensons aussi au programme Interconnexion de la Chambre de commerce de Montréal, ce programme répondant autant aux besoins des entreprises qu'à ceux des personnes immigrantes grâce à une formule qui prévoit des activités de jumelage, notamment des stages, du réseautage et du mentorat. Ça aussi, ça marche.

En matière de reconnaissance des acquis et des compétences, il s'en est aussi passé, dans ces fameuses 15 années d'inaction : l'entente France-Québec qui a mené à la reconnaissance mutuelle pour plus de 30 ans des professions, la création du poste de Commissaire à l'admission aux ordres professionnels pour s'assurer que les processus en place soient adaptés à la réalité des personnes immigrantes, la création d'un guichet unique en matière de la reconnaissance des acquis et des compétences pour bien orienter les gens et accompagner dans leurs démarches.

L'intégration, ça passe aussi par la francisation. Comme anglophone, je comprends ça très, très bien, qu'ici... Je vois une de mes collègues, je rappelle, qui a parlé un petit peu qu'ici, sur notre côté, nous sommes des multiculturalistes, mais moi, j'ai travaillé pour l'ancien député et leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier, qui a bien, bien... il a travaillé très fort dans notre stratégie des relations canadiennes pour s'assurer qu'au cœur de ça on parle de l'interculturalisme du Québec, et ça passe par des francophones, des anglophones, allophones. On comprend qu'on a une culture puis langue commune, et ça, c'est le français. Alors, c'est juste un petit rappel à mon collègue, je m'excuse, le député de...

Une voix : ...

• (12 h 50) •

M. Kelley : Montmorency. Alors, juste un petit rappel que nous aussi, sur ce côté-ci, on croit dans l'interculturalisme. Et ça, c'est quelque chose on va toujours lutter pour, c'est le fait que le français et la culture québécoise est une priorité pour tout le monde.

Alors, c'est sûr qu'on parle de l'intégration par la francisation des nouveaux arrivants, le développement de la francisation en ligne, son élargissement, en 2017, aux étudiants étrangers et aux travailleurs temporaires, de la promotion active de la francisation avec la campagne Apprendre le français, c'est gratuit et c'est gagnant!, une bonification importante des allocations de participation aux cours de francisation, le développement de la francisation en milieu de travail. Et les résultats sont au rendez-vous. Les faits sont têtus, M. le Président, et, en réalité, c'est que, depuis 2014, le taux de chômage des immigrants arrivés au Québec depuis moins de cinq ans est passé de 17,2 % à 7,9 %. Les politiques du précédent gouvernement libéral ont fonctionné et ont porté leurs fruits. Ce n'est pas encore parfait, il faut continuer de travailler ensemble.

Je reviens sur la saga des 18 000 dossiers. Qu'est-ce qui me frappe, M. le Président, c'est le manque total de cœur de ce gouvernement. Ce gouvernement, il prend 18 000 dossiers d'immigration, les voyant comme un obstacle, les jetant à la poubelle. Ce sont les rêves et les espoirs de près de 50 000 personnes que le ministre veut détruire d'un coup de crayon.

Le ministre a tenté de blâmer le président du gouvernement. Son argumentaire lui a rebondi à la figure. Il pourrait très bien traiter les dossiers, mais il a décidé de ne pas le faire. Non, la décision, c'est la sienne. Il doit l'assumer, c'est son choix à lui.

Je dois dire aussi — et là je dois avouer ne pas être un avocat — que ce n'était pas un spectacle très édifiant que de voir le ministre commenter une poursuite judiciaire comme étant, et je cite, «saugrenue», pour ensuite se faire servir toute une rebuffade quand les tribunaux ont permis une injonction demandant la reprise du traitement des dossiers.

Sur les seuils de l'immigration... And there, I just want to speak again and... It was back in December when the Government released its plan that by 20% they wanted to reduce the number of immigrants who were coming here, to Québec, something that we discussed during the campaign, I understand that, but, again, there was a lot discussed in the Commission which said that, to be quite honest... and we heard it from the experts, if I think of the Chambre de commerce de Montréal, they said, that, «Look, we cannot afford to reduce the number of immigrants that are coming here. We are all for working on better selection of immigrants and assuring that they have pathways into jobs as quickly and most efficiently as possible — I think everyone was in agreement on that front — but, they said, reducing the number of immigrants is not the best way. About 21% of future jobs are expected to be filled by immigrants, in Québec, so we really cannot take the time to reduce the number that are coming here and have a cap on that for a long time, because it will have ramifications for our economy.» And that is what the experts said, that's not just myself speaking.

But, what really frustrated me, upset me was, back in December, when, in that group, the Government decided that Québec was going to reduce the number of refugees, refugees we want to take here, in Québec. Et, M. le Président, je veux juste citer, écoutez, des statistiques des Nations unies sur les personnes qui sont déplacées présentement dans le monde. 68 millions d'humains sont déplacés à cause de la guerre, des guerres civiles, des changements climatiques, il y a une liste très, très longue. Et environ 25,4 millions de ces personnes sont des réfugiés qui habitent présentement dans des camps, dans des pays... dans un autre pays. 25.4 million people who have no idea when they are going to go home. They are stuck in these camps, the conditions are poor. And here we're saying, in Québec... If you want to have a discussion on reducing the number of immigrants, OK. You want to talk about people that are on the list, who are trying to come here,

that's fine. But we are talking about refugees, the people who are the poorest of the poor, are in the worst places you could possibly imagine in the world, they are stuck there, and we're saying here, in Québec, «We are going to reduce that number, we are not capable of bringing those refugees in, it's just too much for us to handle.» I cannot accept that in the country and in the province that we live, I'm sorry, I cannot, because those are young women, young families who are living in dire poverty, and we can and always have to do our part. So, when I heard the Minister say that, I was, to be quite honest, disappointed and a bit frustrated. And I know that things have... I'm not too sure where he is with his negotiations with the federal Government, but that is just the reality we face. And I remember that day, too, I went down to the media and I wanted to speak to them because I was so riled up about the refugee issue, but my colleagues left of me, from Québec solidaire, decided it was better to do a photo op and talk about how they were going to want to wear running shoes in the House. And the journalist asked me, «Well, Greg, what are you going to wear to the National Assembly?» So, for a party that claims to be for the poor and for the most vulnerable people in our society, the day where we had an issue that we all should have been speaking about, a fact that we have a government that wants to reduce the number of refugees, we talked about running shoes in the National Assembly.

So, I'm not part... I just want to say... J'espère, j'espère qu'on va oublier cette partie de cette stratégie qui parle des réfugiés puis on va juste mettre le focus sur la discussion sur les immigrants. Mais ça, c'est pourquoi moi, je vais voter contre ce projet de loi. Merci beaucoup, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Picard) : Merci, M. le député. D'autres interventions? Mme la députée de Bourassa-Sauvé.

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Picard) : Oui, il reste encore quatre minutes.

Mme Paule Robitaille

Mme Robitaille : Bon, d'accord. Alors, bonjour, M. le Président. Il y a au moins une chose, une bonne chose du projet de loi n° 9. On s'entend tous qu'il faut maximiser l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants. On s'entend tous que la meilleure façon d'intégrer un nouvel arrivant, la meilleure façon pour qu'il fasse sa place au Québec, c'est par le travail, c'est qu'il soit accueilli par une entreprise, par une localité, qu'on l'aide à cheminer, à trouver ses repères. On s'entend tous qu'il faut mettre les ressources pour mieux accompagner le nouvel arrivant, qu'il faut plus de régionalisation parce que nos régions se vident, que les magasins ferment, qu'une pénurie de main-d'œuvre frappe sérieusement nos régions, bien que même les grands centres sont touchés par cette pénurie de main-d'œuvre là. Je pense à Québec, par exemple. On se réjouit d'entendre que le ministre souhaite un parcours personnalisé pour chacun des nouveaux arrivants, puis on voit même, là, dans le budget, qu'il augmente le budget pour l'immigration. Avec les différents groupes en commission parlementaire, on a réfléchi à la façon dont les municipalités devaient accueillir, à l'aide que le Québec devait fournir, à son rôle dans l'intégration, à la part que l'entreprise devait jouer, au rôle des organismes communautaires dans tout le processus. C'est très bien. Mais tout cela, M. le Président, ça n'a rien de révolutionnaire.

M. le Président, les membres des groupes consultés qui avaient participé à l'étude du projet de loi n° 77 ont fait le même exercice qui a abouti à la Loi sur l'immigration de 2016. En effet, ce projet de loi n° 9 va dans la même direction que les objectifs de la Loi sur l'immigration de 2016 et les amendements plus récents, de l'été 2018. Comme le disait l'AQAADI, l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration, la loi de 2016 et les règlements de l'été 2018 mettaient en place le système Arrima, ce système de déclaration d'intérêt qui fait une meilleure équation entre les immigrants et les employeurs. C'est l'ancien gouvernement, mon gouvernement, qui l'a mis en place, il faut le dire.

Le problème avec le projet de loi n° 9, c'est que tout ce qu'il y a de nouveau là-dedans pose problème. C'est mal ficelé, ça s'expose à des poursuites coûteuses devant les tribunaux. Ça a d'ailleurs déjà commencé, là, avec l'injonction relative aux 18 000 dossiers, les arriérés de l'ancienne loi. Je ne suis pas la seule à le dire, M. le Président. Tous les juristes qu'on a rencontrés ou dont on a reçu les rapports en commission parlementaire, le Barreau du Québec, le Barreau canadien, l'AQAADI, la Protectrice du citoyen, la commission des droits de la personne et de la jeunesse, sont unanimes : le projet de loi n° 9, dont on accueille l'esprit de vouloir mieux intégrer, a de sérieux problèmes juridiques.

D'autres groupes vous diront que certains nouveaux éléments du projet de loi dénaturent l'idée même de l'immigration, nuit à l'image du Québec, qui a toujours été perçu comme une terre d'accueil. D'autres nous ont aussi fait part de leur inquiétude à voir la CAQ geler le système d'immigration pour la prochaine année et baisser les seuils de 20 % lorsqu'il y a une sérieuse pénurie de main-d'œuvre sur le territoire québécois.

Le Vice-Président (M. Picard) : Mme la députée, avant de suspendre les travaux jusqu'à 15 heures, je vous indique que vous pourrez continuer votre intervention, si vous le désirez.

Donc, compte tenu de l'heure, je suspends les travaux jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 13 heures)

(Reprise à 15 heures)

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Bon après-midi à tous. Vous pouvez vous asseoir. Alors, aux affaires du jour, M. le leader du gouvernement.

M. Schneeberger : Oui. Mme la Présidente, je vous demanderais d'appeler l'article 5 sur la suite de nos discussions sur le projet de loi n° 9.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci. Alors, l'Assemblée nationale poursuit le débat sur la motion de M. le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes. Y a-t-il des interventions? Mme la députée de Bourassa-Sauvé, je vous cède la parole.

Mme Robitaille : Alors, comme je le disais tout à l'heure, Mme la Présidente, il y a deux éléments, dans ce projet de loi, qui clochent, et ils sont majeurs. Il y a d'abord cette idée de mettre à la poubelle 18 000 dossiers, c'est l'article 20 du projet, et l'autre de grever des conditions à la résidence permanente, en particulier les articles 8 et 9 et tous les autres articles qui s'y réfèrent.

Les 18 000 dossiers, ce sont en fait 50 000 personnes, ce sont l'arriéré des demandes soumises avant le 2 août 2018. 18 000 dossiers d'arriérés dans un système d'immigration, ce n'est pas la fin du monde. Ça se gère. On a vu pire. Et ça vaut la peine de les traiter parce qu'on en a besoin. Et ces gens-là, bien, ce ne sont pas des numéros, ce sont des gens. Ces dossiers, ce sont du monde qui ont construit des rêves, qui ont des projets de vie au Québec. En pleine pénurie de main-d'oeuvre, comme le disait le Conseil du patronat du Québec devant nous, ils peuvent certainement venir donner un coup de main. On a besoin de tout ce qu'on peut dans tous les domaines, disait le Conseil du patronat.

Mais le ministre, lui, a décidé de faire tabula rasa de tous ces dossiers, de les jeter à la poubelle, même avant l'adoption de son projet de loi, avant l'adoption de l'article 20, qui traitait spécifiquement de cela. C'est quand même étonnant, M. le Président, que le ministre, un juriste, pense avoir le droit d'imposer un article de son projet de loi avant même qu'il soit adopté.

Alors, qu'est-ce que vous pensez qu'il est arrivé, Mme la Présidente? Eh bien, la Cour supérieure a donné droit à une injonction demandée par des avocats représentant des gens parmi ces 18 000 dossiers. La cour a été très, très claire, ça a été une gifle en plein visage du gouvernement, elle a ordonné de traiter les 18 000 dossiers jusqu'à l'adoption du projet de loi n° 9.

C'est une bataille de gagnée, mais, pour ces gens, ce n'est pas fini. Qu'est-ce qu'on fait avec les dossiers qui resteront après l'adoption du projet de loi n° 9? Le gouvernement s'obstine. Il souhaite les éliminer. Il invite les gens à inscrire une déclaration d'intérêt dans le nouveau système. Savez-vous combien de gens il y a dans la piscine, comme le disait le ministre, de ce nouveau site? Bien, jusqu'à maintenant... bien, on disait 91, on est peut-être rendus à 100 000 personnes en ce moment. Et combien le gouvernement va en traiter en 2019? Combien le gouvernement va en choisir? On dit 400. C'est une blague! 400 personnes dans une situation de pénurie de main-d'oeuvre.

D'abord, il faut s'inscrire sur le site d'Arrima, et ce n'est pas évident. J'ai des gens qui m'ont approchée, qui ont essayé. Ce n'est vraiment pas simple. Et puis, bien, ce n'est pas humain, tout ça. D'avoir à tout recommencer sans savoir ce qui va arriver, c'est absurde, lorsque ces gens-là sont au Québec, travaillent ici, sont intégrés, parlent français. On parle de 5 500 personnes. Et c'est profondément triste pour ceux qui vivent à l'extérieur du Québec et qui avaient fait de notre province leur rêve, leur refuge. Mme la Présidente, la Protectrice du citoyen nous disait : C'est une solution administrative pour un problème humain. C'est complètement désolant.

Mme la Présidente, j'ai reçu et je reçois encore des dizaines, sinon des centaines d'e-mails de gens de partout dans le monde. Chaque jour, je reçois un cas nouveau. Je doute que le ministre sache ce que c'est que de vivre dans un pays répressif comme l'Iran, en pleine crise économique, sans avenir, quand on est ingénieur, avoir misé sur le Québec, avoir préparé et rêvé son départ, et là, du jour au lendemain, dans un courriel laconique, se faire dire cavalièrement que sa demande ne vaut plus rien. Et, en passant, ce type n'est pas un robot, je lui parle régulièrement.

Et puis il y a ce petit couple avec un bébé de 10 mois, du Venezuela. Ça ne va pas bien du tout au Venezuela. C'est le chaos. Et avec un bébé de 10 mois, ce n'est pas facile. Ils sont tous les deux doctorants, tous les deux trilingues, ils échangent avec moi dans un français parfait, ils ont fait leurs études en enseignement. Ils ont fait leur demande en 2017, et on ne traitera pas leur demande, vraiment? Il faudrait tout recommencer? On va se priver de ces deux enseignants? Dans mon comté, Mme la Présidente, on a une pénurie d'enseignants. Alors, c'est absurde. Ces gens-là veulent venir, ils ont soumis une demande, on va oublier leur demande pendant que, dans mon comté, il manque d'enseignants.

La grande majorité des groupes entendus en commission parlementaire sont d'avis qu'il faudrait abroger l'article 20. Il est possible de traiter, en parallèle, cet arriéré de demandes et lancer le nouveau système. L'AQAADI suggérerait de traiter les dossiers de l'ancien système avec la grille de sélection du mois d'août 2018 arrimée avec les besoins actuels en main-d'oeuvre au Québec, mais la CAQ refuse. Elle se borne à vouloir réduire les seuils à 40 000. Traiter les 18 000 dossiers, avec les réunifications familiales et les réfugiés, ça voudrait dire dépasser cette promesse de 40 000 nouveaux arrivants.

En 2019, on n'acceptera pas plus que 400 dossiers, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'immigration économique dans ce programme Arrima. C'est antiéconomique, cette histoire-là, Mme la Présidente. 120 000 emplois à combler cette année. Dans une logique de pénurie de main-d'oeuvre, il faut traiter ces 18 000 dossiers. Durant cette année, le ministère de l'Immigration va en traiter 400. Ça n'a pas de bon sens. Il faut aller de l'avant et traiter ces 18 000 dossiers. Ça coûte 19 millions pour fermer les dossiers et ça coûte 4 millions pour les traiter. C'est quoi, la logique, là-dedans? L'article 20 du projet de loi doit disparaître parce qu'il est inhumain et antiéconomique.

Il y a les conditions à la résidence permanente. C'est quoi, la résidence permanente? C'est une étape avancée du processus qui conduit à la citoyenneté canadienne. Alors, la résidence permanente, c'est géré par le gouvernement fédéral,

parce qu'on fait encore partie du Canada. Juste une petite explication là-dessus pour mieux comprendre, le Québec a le pouvoir de choisir ses immigrants. On leur donne un certificat de sélection du Québec, et, de là, les gens acquièrent une résidence permanente. Le Québec met en place les mesures pour les accueillir, les intégrer, pour les aider à apprendre le français. Là, la CAQ veut imposer des conditions à cette résidence permanente, dans tout ce qui touche probablement à l'apprentissage du français, des valeurs québécoises, au lieu de résidence de ces gens-là. Et je dis «probablement» parce que ce n'est pas clair. Parce qu'il faudrait voir les règlements qui vont gérer ces articles-là. Il manque de transparence. Il faudrait en savoir plus.

En campagne électorale, le premier ministre a parlé de test possible relatif à l'apprentissage du français, un test de valeurs québécoises après trois ans de l'obtention de la résidence permanente, obliger quelqu'un à rester dans une région ou d'occuper un travail pendant cette période. C'est les conditions qu'on pourrait accoler à la résidence permanente. Pour tous les juristes entendus et tous les groupes à qui on a posé la question, la condition à la résidence permanente, ce n'est pas une bonne idée. D'abord, c'est une affaire de principe, c'est une question de principe parce que mettre une condition à la résidence permanente, c'est une mesure coercitive. On devrait plutôt accompagner au lieu d'imposer des conditions, nous dit-on.

• (15 h 10) •

La Maisonnée, un organisme communautaire, et la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes nous disent que ce projet de loi, ces articles qui achoppent vont en rupture avec la tradition d'accueil du Québec. Il y a cette idée d'éliminer bêtement les dossiers de 50 000 personnes, mais il y a aussi une rupture avec une approche humaine de l'immigration chez nous en imposant une condition à la résidence permanente. De tradition, les gens arrivent ici avec cette résidence permanente parce qu'ils ont besoin d'une sécurité pour recommencer leur vie au Canada, dans un nouveau pays, au Québec. On n'a surtout pas besoin d'insécurité, d'incertitude. Avec le projet de loi n° 9, on met un stress de plus. On ajoute ces conditions-là. C'est contre-productif, nous dit La Maisonnée, cet organisme communautaire.

Moi, dans mon comté, j'ai des Italiens qui sont arrivés au Québec dans les années 50 et 60. Ils ne parlaient pas un mot de français. Ça a pris souvent plus que trois ans pour plusieurs parce qu'ils travaillaient fort pour faire vivre leur famille. Ça a pris plus que trois ans pour qu'ils apprennent le français comme il le faut. Mais, aujourd'hui, ils le parlent, leurs enfants le parlent, leurs petits-enfants le parlent. C'est trois générations de Québécois à part entière qui paient leurs impôts et construisent le Québec. C'est ça, l'immigration. Les immigrants, ce ne sont pas des produits jetables, Mme la Présidente. L'immigration, ce n'est pas qu'un algorithme. Ce sont des gens qui ont pris d'énormes risques et qui ont choisi le Québec. Oui, il faut en prendre soin et non pas leur balancer des conditions qui mettent tout en péril quand on leur accorde une résidence permanente.

En droit, cette mesure est inopérante sous plusieurs aspects. Lorsqu'un individu devient résident permanent, il devient résident du Canada au complet, pas d'une ville ou d'une province, mais du pays au complet. Et ça, l'obliger à rester à un endroit précis, c'est une violation de l'article 6.2 de la charte des droits canadienne. On ne peut pas dire à quelqu'un qu'il va perdre son statut s'il déménage. C'est inhumain, c'est injuste et ça va contre les chartes des droits et libertés du Canada, mais aussi du Québec. Et c'est la même chose au niveau du travail. On ne peut pas perdre son statut de résident permanent parce qu'on perd son travail. Ça va contre l'idée de permanence de cette résidence.

Le gouvernement fédéral ne veut pas s'embarquer dans cette idée d'accoler une condition provinciale à cette résidence permanente. C'est lui qui devrait mettre ceci en application, mais il refuse. Donc, l'article, de toute façon, est inopérant. Il refuse parce que ça n'a juste pas de bon sens. Et, même si le gouvernement fédéral n'y voyait pas d'objection, accoler une condition à la résidence permanente est une idée malhabile, mal ficelée, en droit, qui risque de se retrouver rapidement devant les tribunaux, et je vais vous expliquer pourquoi. On l'a essayé dans le passé, et ça n'a pas marché.

Me Cliche-Rivard, de l'AQAADI, l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration, a expliqué qu'en 2012, sous le gouvernement conservateur de Stephen Harper, le gouvernement fédéral a imposé une condition à la résidence permanente aux époux et épouses pour qu'ils restent dans leur relation. Mais on a tout enlevé en 2016. Pourquoi? Parce que ça mettait les gens dans une situation de dépendance et de précarité. Imaginez-vous la femme qui doit rester en couple avec son mari abusif pour ne pas perdre sa résidence permanente. Ça ne fonctionne pas. On a tout enlevé en 2016.

On peut faire le même parallèle avec le type qui est obligé de travailler, de rester dans son emploi bien qu'il ait des problèmes avec son employeur, son employeur qui pourrait être abusif, avec qui il pourrait avoir des problèmes sérieux, parce qu'il veut garder sa résidence permanente. Ça ne peut pas fonctionner. C'est pour ça qu'au fédéral on a enlevé cette condition-là. On devient résident, point à la ligne. Est-ce qu'on veut vraiment recommencer la même erreur? De toute façon, le fédéral n'embarque pas, et, si le fédéral n'embarque pas, ça ne marche pas de toute façon.

La résidence permanente, c'est la première étape vers la citoyenneté. On la retire pour quelque chose de très grave, pour des raisons de criminalité ou si quelqu'un a falsifié ses documents d'immigration. Et, quand on retire ça, il y a toute une procédure qui s'enclenche. C'est un processus complexe, ultimement géré par la commission de l'immigration du Canada, où j'ai travaillé pendant 14 ans. Alors, je sais de quoi je parle. On ne retire pas la résidence permanente parce que quelqu'un n'aurait pas passé un test de français ou un test de valeurs québécoises après trois ans parce que ça veut dire que la personne qui s'est installée ici, qui a un job, qui envoie ses enfants à l'école, des enfants qui parlent parfaitement français, devrait être déportée. Ça ne tient pas la route. Ça serait imposé, en plus, par des fonctionnaires fédéraux. Bien, c'est, selon moi, complètement bancal, ce n'est vraiment pas sérieux. Je comprends tout à fait Ottawa de ne pas vouloir embarquer là-dedans. C'est inhumain. C'est inhumain, c'est antiéconomique et ça ne tient pas la route d'un point de vue juridique. Si le ministre continue à s'entêter sur cette voie, il va subir la même humiliation qu'il a subie lorsqu'il a voulu mettre les 18 000 dossiers à la poubelle avant que son projet de loi ne soit adopté. Veut-il vraiment, encore une fois, perdre la face? Pourquoi s'acharner?

Le Québec a déjà un pouvoir de sélection. On choisit nos immigrants, on leur attribue un certificat de sélection. Ensuite, ils reçoivent une résidence permanente. Avant qu'ils obtiennent la résidence permanente et après qu'ils l'aient obtenue, il y a toutes sortes de façons de travailler sur une bonne intégration et une bonne francisation des immigrants. Cette condition que la CAQ veut accoler est inutile et n'apportera rien. Nous croyons fermement que le gouvernement doit miser plutôt sur de bonnes mesures d'intégration, une bonne coordination entre les municipalités, les entreprises, les organismes communautaires, opter pour une approche humaine plutôt que sur des clauses coercitives, qui sont, de toute façon, inopérantes. Pourquoi pas la carotte au lieu du bâton?

Et puis, bien, en théorie, bien, il y a un gros problème de rétention. Il y aurait un système à deux vitesses. Il y aurait au Québec, où ça prend beaucoup plus de temps, puis ailleurs au Canada, où ça serait très rapide. Et donc qu'est-ce que vous pensez que les gens vont faire? Bien, ils vont choisir l'Ontario au lieu du Québec. Il y aura un énorme problème de rétention.

Et puis ça entache aussi l'image du Québec. Et ça, c'est très, très grave parce que ça prend du temps à se construire une réputation et là ça prend bien peu de temps pour la détruire. On a vu, hier, dans le journal *Le Monde*, une autre manchette : *Cafouillage au Québec sur l'accueil des étrangers*. On a vu, durant le dernier mois, d'autres manchettes. *L'Orient – Le Jour : Dossiers d'immigration annulés : la réputation du Québec mise à mal*, *Les Échos* en Belgique : *Le rêve brisé d'une cabane au Canada*, et etc. Alors, ça vient entacher la réputation du Québec.

Comme ça, c'est extrêmement difficile d'aller recruter les meilleurs talents à l'étranger. Montréal International et les divers groupes qu'on a entendus nous l'ont dit à maintes reprises : ça crée une situation où, si on veut aller attirer les meilleurs talents, si on veut lutter contre la pénurie de main-d'oeuvre, ce n'est vraiment pas une solution.

Ça va où, ce projet de loi là? Eh bien, on a posé la question à Me Handfield. Me Handfield nous a dit que ça allait tout droit dans le mur. Alors, j'espère que le ministre comprendra et va aller plus loin que de s'entêter à absolument appliquer ces articles qui ne fonctionnent pas. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée. Maintenant, je suis prête à entendre un autre intervenant. Mme la députée de Gaspé, la parole est à vous.

Mme Méganne Perry Mélançon

Mme Perry Mélançon : Merci, Mme la Présidente. Alors, à mon tour de prendre la parole et donner mes commentaires de manière très globale concernant le projet de loi n° 9, qui vise à accroître la prospérité socioéconomique par une intégration réussie des personnes immigrantes.

Comme vous savez, je viens tout juste de me plonger dans la réforme de l'immigration. Depuis qu'on m'a confié les fonctions, il y a ce dossier-là... la semaine dernière, donc c'est tout, tout récent, et je suis en processus d'apprentissage encore, en mode accéléré. J'ai pris connaissance de quelques mémoires et je compte bien... bien, je connais déjà bien les grands axes du projet de loi. D'ailleurs, j'étais contente d'apprendre plus tôt, en séance de commission parlementaire, qu'il y avait le centre de recherche qui pouvait nous donner les résumés de mémoires, ça va faciliter la tâche.

Alors, c'est, bien sûr, un projet qui est ambitieux, mais qui est également plus que nécessaire dans le contexte actuel où la main-d'oeuvre est rare. Les employeurs ont peine à combler leurs postes. On sait que ça affecte directement, pour certains, la production de l'entreprise et que ça diminue le rendement. Certaines entreprises sont en situation financière très précaire en raison de la pénurie de main-d'oeuvre et d'autres sont en pleine croissance et pourraient carrément doubler leur chiffre d'affaires si ce n'était que du manque de personnel pour fournir à la demande. C'est le cas notamment d'une usine de fabrication de portes et fenêtres en Mauricie, qui a retenu mes services en recrutement international le mois de mai dernier et qui m'a confié la responsabilité de combler deux postes de machinistes en réalisant une mission de recrutement à Lima, au Pérou.

• (15 h 20) •

J'ai donc eu l'occasion, pendant plusieurs mois, de me familiariser avec le processus de sélection des travailleurs à l'étranger, un processus qui est extrêmement complexe. Il y a l'affichage qui doit correspondre à des normes très spécifiques, il faut également passer par l'étape d'effort de recrutement dans certains programmes comme celui de la main-d'oeuvre peu spécialisée, à bas salaire, donc. Je sais que c'est de juridiction fédérale, mais j'aurai l'occasion d'y revenir. Bref, c'est un réel casse-tête pour les employeurs, qui ont d'autres tâches puis d'autres responsabilités du gestionnaire et qui n'ont pas l'expertise nécessaire pour piloter un tel dossier.

En plus de ça, bien, ils s'ajoutent tous les coûts qu'on connaît, là, qui sont faramineux, ça peut représenter 5 000 \$, 10 000 \$ par tête de pipe. Alors, ça chiffre très rapidement quand on parle d'une usine de transformation de poissons, par exemple, à Gaspé, dans mon comté, et qui engage des dizaines, voire des cinquantaines d'employés par saison.

Ce qui m'amène à constater qu'il y a une faille majeure dans l'accompagnement des employeurs tant dans le processus qu'une fois les travailleurs rentrés au pays pour tout le volet accueil et intégration, faute de ressources. Alors, j'étais bien heureuse... premier commentaire positif dans mon intervention, j'étais heureuse de voir qu'à l'article 29 on va voir à la possibilité de présenter une demande de validation d'une offre d'emploi au ministère pour que l'employeur puisse valider si sa demande est conforme et qu'il puisse s'engager, là, dans ce processus-là. Bref, il va falloir donner plus de soutien et plus d'accompagnement à l'employeur dans ses démarches, et ça, je crois, effectivement, que ça doit relever du rôle du ministère. Alors, ça, sur ce principe, je suis bien évidemment en accord.

Bien, si on prend les deux grands aspects, je crois, de ce projet de loi, d'abord, le ministère de l'Immigration aurait un plus grand rôle de coordonnateur relativement à la coordination et la promotion de l'immigration, du recrutement, de la mise en oeuvre des services d'accueil, de la francisation et l'intégration. Bref, le gouvernement a l'intention de le faire,

c'est une belle intention, mais encore faut-il que ça se concrétise de manière efficace, et j'ai bien hâte de voir les outils et les mesures qu'on va mettre en place pour y arriver. Donc, jusqu'ici, ce point-là est évidemment positif.

Maintenant, l'aspect qui nous a tous un peu chamboulés, de ce côté-là de la Chambre, vous savez bien, c'est qu'on désire rembourser l'inventaire des 18 000 dossiers non traités et de les détruire. Alors, il y aurait environ 3 700 à 4 000 dossiers affectés. On sait qu'un dossier peut équivaloir à plusieurs membres d'une même famille, alors ça peut se chiffrer jusqu'à 5 000... entre 5 000 et 9 000 individus qui sont affectés, alors c'est énorme. Et puis c'est souvent, il faut le dire, des gens qui sont déjà au Québec, qui sont déjà à l'emploi et qui parlent déjà le français. Alors, est-ce qu'on peut commencer par traiter ces dossiers-là avant d'aller avec la destruction qu'on sait qui va coûter encore plus cher à l'État que si on les traitait dans l'ordre naturel des choses. Alors, c'est bien certain que nous demandons à ce que le ministre, dans son projet de loi, révise cette partie-là du projet et qu'on élimine... l'intention d'éliminer les 18 000 dossiers non traités.

Alors, si je regarde rapidement, bon, bien, plusieurs candidats à l'immigration investissent des milliers pour les services d'un avocat, des cours de français, des tests, des documents officiels. Bref, pour avoir justement fait du recrutement, et je peux vous dire que les gens sont extrêmement motivés, on a une qualité de vie qui fait vraiment des envieux partout dans le monde. Il y a des gens, quand j'étais à Lima, qui étaient prêts... qui avaient fait une quinzaine d'heures d'autobus pour se rendre à Lima et faire l'entrevue. Donc, je sais qu'il y a des gens qui sont extrêmement motivés. Alors, c'est bien certain qu'avec ce projet de loi là, qui va mieux arrimer les besoins en main-d'œuvre, eh bien, on va réussir à combler... bien, à aller chercher l'intérêt des gens puis qui ont déjà la motivation de venir chez nous. Alors, voilà pour ce qui est des dossiers non traités.

On sait que la cour a ordonné au gouvernement de continuer de traiter les dossiers à la suite d'une injonction demandée par l'Association des avocats en droit de l'immigration. Bien, ils ont dit qu'ils traiteraient, en priorité, les dossiers des gens qui sont touchés, mais seulement s'ils réappliquent, donc ils veulent maintenir la destruction des dossiers. On ne veut pas que la CAQ détruise les dossiers, je le rappelle, et, pour éviter l'aspect de gaspillage, bien, il y a des moyens. On connaît les moyens qu'on peut mettre en place pour les traiter plus rapidement, j'en ai même vu dans plusieurs mémoires, des gens, des associations qui avaient déjà des solutions à ce problème-là d'inventaire de 18 000 dossiers. Il y a Québec International qui était prêt même à faire des missions virtuelles et qu'on puisse, tout de suite, arrimer les besoins rapidement et passer à autre chose avec le nouveau système. Le ministre invite les immigrants à déposer une nouvelle demande dans le programme Arrima, mais ça inclut déjà ceux qui sont au Québec, comme je le disais. Alors, nous, on veut que le gouvernement traite ces dossiers-là maintenant. Je me répète un peu, je suis dans mes notes. Mais, voilà, je pense que mon point a été compris et entendu.

Alors, en bref, la fausse impression... Bien, selon moi, en fait, c'est que le projet de loi, on parle comme si c'était une énorme réforme de l'immigration, mais il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'éléments qui sont manquants, et sachez qu'on va arriver avec des amendements, c'est assez clair. On ne parle pas nécessairement de la discrimination à l'emploi, qui est un gros, gros problème, on le sait. IRIS a fait, justement, dernièrement, une sortie en disant que de baisser les seuils du nombre d'immigrants, c'était un acte irréfléchi, que ça n'allait pas améliorer leur sort et leur intégration une fois arrivés au Québec. Alors, il y a plusieurs manières de le faire, il y a aussi la reconnaissance des acquis. Et tout ça, ce pan-là est complètement absent du projet de loi. Donc, c'est certain qu'il va falloir aller en profondeur, et je pense que, en ce moment, le principe, le projet de loi actuellement comme il est, tel qu'il est écrit, il y a des gros manquements.

Alors, en bref, aussi, quand on dit que le fameux système de déclaration d'intérêt réitéré par la CAQ, bien, c'est le même système des libéraux, donc, quand on parle de grande réforme, moi, je ne vois pas de réforme à ce niveau-là. David Heurtel avait justement même parlé à l'époque de faire passer les délais à six mois, donc ce n'est rien de nouveau à ce sujet-là non plus.

Et puis, bien, si je peux me permettre, le Parti québécois a plusieurs propositions pour améliorer et faire en sorte que l'intégration soit réussie de nos nouveaux arrivants, et, sans en faire la liste exhaustive, il y a quand même quelques points très intéressants. Je parlais de la reconnaissance des acquis, d'instaurer un guichet unique de reconnaissance des acquis, d'étendre le projet pilote de reconnaissance intensive des acquis, qui est, en ce moment, actuellement mené par Qualification Montréal avec Emploi-Québec, d'en assurer le financement adéquat, d'établir un cadre légal commun sur la reconnaissance des acquis. Alors là, vous me voyez venir : c'est là-dessus, selon moi, qu'on doit mettre l'emphasis, beaucoup d'emphasis.

Et, bien, c'est certain qu'il faut bonifier substantiellement le programme d'aide à l'intégration des immigrants. Chez moi, il manque énormément de ressources, donc je n'ai pas fait l'analyse globale au Québec. Mais, si on veut pouvoir amener plus de nouveaux arrivants et d'immigrants dans les régions éloignées, il va falloir déployer énormément de ressources, parce qu'en ce moment c'est à peu près une personne qui couvre toute la Gaspésie pour ce qui est de l'intégration de ces gens-là. Alors, c'est insuffisant. Il faut établir un régime d'inspection et d'amendes significatives sanctionnant la discrimination à l'embauche, un autre gros, gros problème, et il me semble que je... oui, l'intégration des immigrants et des minorités visibles dans les programmes de stages, par exemple aussi, et de premières expériences en entreprise.

Ça m'amène à parler qu'en ce moment il y a un problème avec une... disons une nouvelle mesure qui a été appliquée depuis octobre qui fait en sorte que les futurs diplômés étrangers doivent maintenant attendre d'avoir obtenu leur diplôme pour pouvoir faire une demande de sélection permanente, de résidence permanente, alors qu'avant ils pouvaient le faire six mois avant l'obtention de leur permis. Et, moi, seulement dans mon cégep, le cégep de la Gaspésie et des Îles, ça représente quand même 32 étudiants qui sont en situation où est-ce qu'ils ne peuvent pas faire leur demande, qu'ils vont terminer leurs études, qu'ils vont être pris, un peu comme toutes les demandes qui ne sont pas traitées actuellement, mais on a justement des codiplomations en ce moment qu'on a mises de l'avant avec des cégeps d'ailleurs qui peuvent amener leurs étudiants chez nous et que ces étudiants-là puissent avoir une codiplomation, et tout ça, c'est mis en péril par cette mesure-là, qui va à l'encontre finalement des objectifs du projet de loi n° 9. Alors, il y a énormément de choses pour lesquelles on a encore besoin de clarifier le projet de loi. Je n'irai pas plus loin pour aujourd'hui.

Je suis d'accord, disons, sur le fond, je suis d'accord sur le principe, sur l'objectif du projet de loi n° 9, qui est un objectif louable, mais on arrivera avec des propositions, c'est certain, pour améliorer le projet de loi selon nos expériences, nos expertises. Et j'invite d'ailleurs le gouvernement et l'opposition officielle à réduire ces tensions. C'est un projet de loi qui nous tient tous à cœur, et je pense qu'il faut travailler de manière rationnelle pour le bien des nouveaux arrivants et pour le bien de nos employeurs, qui en ont nettement besoin pour qu'on puisse aller de l'avant puis continuer de développer au niveau socioéconomique, et tant dans les régions que dans les grands centres, donc ne pas oublier tout l'aspect régional, qui, pour moi, sera très important également. Alors, merci.

• (15 h 30) •

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée de Gaspé. Je vais en profiter pour demander la collaboration de tous les députés au bon fonctionnement de l'Assemblée. Et ça passe par le silence, évidemment, si on veut entendre les collègues parler. Alors, je suis prête à entendre un autre intervenant. Mme la députée de Verdun, la parole est à vous.

Mme Isabelle Melançon

Mme Melançon : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je suis heureuse d'intervenir sur le principe, donc, du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, surtout d'intervenir la journée du budget. Vous allez voir, je vais y revenir un petit peu plus tard, mais l'immigration, bien sûr, on en parle sous plusieurs pans. Et, sous le pan économique, ce n'est pas négligeable.

Mais, avant d'en venir là, je voudrais quand même qu'on puisse revenir à la campagne électorale, la dernière campagne électorale. Durant la campagne, les gens de la Coalition avenir Québec ont utilisé l'immigration comme un sujet polarisant, je dirais ça ainsi, pour rejoindre une base d'électeurs, une base d'électeurs qu'ils ont voulu alimenter, pour lesquels ils ont voulu aller chercher du vote. Et malheureusement tout ça a abouti avec un discours complètement improvisé. On est témoins de cela actuellement. Je me dis toujours que, lors des principes, on peut encore tenter de faire changer l'idée du ministre. On sent un peu de résistance actuellement à se faire entendre, mais, quand même, je vais prendre le temps qui m'est accordé pour remettre un peu d'ordre dans tout ça.

Quand je parle d'improvisation, ça n'a pas commencé depuis qu'ils sont au pouvoir. Ça a commencé avant ça, en campagne électorale. Et je pense que tout le monde se rappelle le jour de malaise complet lorsqu'un journaliste a demandé au chef de la CAQ, qui n'était pas premier ministre à ce moment-là, au chef de la CAQ, donc, de pouvoir s'exprimer sur comment fonctionne le système d'immigration au Québec. Ce n'était pas flou, c'était tout simplement inadéquat. Et ce jour-là a donc mis la table à un projet de loi qui nous arrive et qui fait encore, malheureusement, dans le flou et dans une certaine incompréhension, je dirais.

Je me rappelle aussi de la question à savoir combien de temps il fallait rester au Québec, au Canada, avant de pouvoir demander sa citoyenneté. À ce moment-là, le chef de la CAQ a répondu au journaliste : Bien, ça doit être quelques mois, alors que c'était trois ans minimum. Alors, on a laissé planer des doutes. On a suscité beaucoup d'inquiétudes, mais surtout on a polarisé la population sur un sujet tellement important qu'est celui de l'immigration.

Je peux vous dire, de l'inquiétude, il y en avait. À Verdun, j'ai reçu beaucoup de téléphones provenant de groupes, mais aussi d'immigrants. Et il y a un groupe à Verdun, qui s'appelle le Centre social d'aide aux immigrants, qui m'ont même demandé un peu de support, à ce moment-là, à savoir qu'est-ce que je répons, là, qu'est-ce que je dis aux gens, parce que ça suscite de l'inquiétude. Je ne sais pas si le député de Borduas, lui, a des groupes comme ceux-là chez lui, mais, clairement, chez nous, ça a suscité de l'inquiétude. Et, à voir le nombre de courriels que j'ai reçus dans ma boîte courriel et que plusieurs d'entre nous avons reçus, ce projet de loi là suscite non seulement de l'inquiétude, mais de la grogne.

Il y a un institut de recherche et d'information socioéconomique, qui s'appelle IRIS, qui, pas le 12 mars 2017, pas le 12 mars 2018, mais bien le 12 mars 2019, a déposé, a colligé une étude. Et j'aimerais vous faire part des recommandations de l'IRIS, c'est important, Mme la Présidente. Alors, dans les recommandations, en page 4, il est dit : «Le Québec doit maintenir la cible actuelle de 50 000 immigrants reçus annuellement, et ce, pour des raisons [...] humaines [...] démographiques et économiques.»

Je comprends qu'il y a un dogme actuellement, du côté du gouvernement, à vouloir réduire absolument de 10 000 immigrants par année le nombre d'immigrants, donc, reçus au Québec. Mais faire, ça, c'est faire mal au Québec, c'est faire mal économiquement au Québec. C'est faire mal aussi à la réputation du Québec à l'international. Je vois la ministre des Relations internationales, j'imagine qu'elle a vu l'article du *Monde*, hier, où on parle de cafouillage, de cafouillage, et, pour moi, c'est important qu'on puisse le rappeler. J'imagine aussi qu'elle a lu le *Washington Post*. Et je ne sais pas si vous savez, mais des articles négatifs comme ça, contre la réputation du Québec, il n'y a pas une campagne de publicité qui va pouvoir racheter le mal qu'on est en train de faire actuellement sur la scène internationale.

Je veux aussi revenir sur le fait que, du côté du Parti libéral du Québec, on est très d'accord à vouloir mieux arrimer les demandes, bien sûr, de main-d'œuvre avec les nouveaux immigrants. La preuve, c'est qu'en 2016 on a décidé, alors que nous étions au gouvernement, de revoir, de faire une révision en profondeur de la Loi sur l'immigration. Et puis est arrivé, bien sûr, Arrima, la loi n° 77, sous le gouvernement libéral. Donc, actuellement, on essaie de jouer vraiment avec les dates, avec les mots. On essaie de dire que nous autres, on ne voulait pas rien faire, puis que nous autres, on sait bien, l'immigration... on voulait garder des hauts taux d'immigrants, actuellement, les dossiers s'accumulaient. C'est faux, Mme la Présidente, et il faut le dire, il faut le redire. On est d'accord avec l'arrimage. C'est nous qui avons fait la loi n° 77, donc pour Arrima.

Mais où on n'est pas d'accord du tout avec le gouvernement actuellement, c'est pour détruire 18 000 dossiers. Pour le ministre, malheureusement, il semble s'agir d'un simple inventaire. Mais, Mme la Présidente, 18 000 dossiers, c'est minimalement 18 000 personnes. Mais ce n'est pas 18 000 personnes, parce qu'il y a des familles en jeu dans tout ça. Ça fait qu'on parle entre 40 000 et 50 000 personnes. Je vois des gens qui font la grimace. C'est le chiffre qui a été... puis je vous invite à aller faire vos lectures, c'est le chiffre actuellement qui est soulevé et qui est vérifié.

Donc, dans la façon de faire, pour moi, c'est là où il y a un problème. On est jour de budget. Actuellement, là, il y a 118 000 postes à pourvoir au Québec. 118 000 postes. Et le dogme de la CAQ est de dire qu'on doit diminuer les seuils d'immigration au Québec. Honnêtement, là, il y a plein de contradictions. Mais j'imagine que c'était une façon de se faire élire, et ça m'attriste de voir ça parce que, s'il y a un sujet sur lequel on ne peut pas se diviser actuellement, c'est sur une lancée économique pour le Québec. S'il y a un sujet sur lequel on doit, tout le monde, travailler dans la même direction, c'est sur l'économie du Québec, sur l'économie des régions. Et nous, on va continuer, bien sûr, à faire entendre... à vouloir faire entendre raison au ministre actuel.

• (15 h 40) •

Le processus de consultation, on est encore dans l'improvisation. J'ai rencontré certaines personnes hier qui me disaient : Ah, oui! On a été appelés, nous autres, là, pour aller en consultations. Ils nous ont appelés quelques heures avant pour pouvoir aller déposer un mémoire. Honnêtement, là, ça prendrait un peu de sérieux. Puis ce n'est pas la première fois qu'on se fait jouer ce tour-là lors de consultations. Et c'est une fâcheuse habitude qui a été débutée du côté du gouvernement, puis j'espère qu'on va pouvoir à un moment donné dire : Ça suffit! Les gens ont besoin de préparation, surtout sur des sujets aussi importants, aussi précieux que ceux-ci.

Je parlais de dogme tout à l'heure. Il y a eu un entêtement idéologique, qui est clair, du côté du gouvernement, et, bien que le départ a été complètement raté concernant les consultations, il y a des gens qui sont quand même venus. Mais probablement que ce n'est pas ce que le ministre aurait souhaité entendre. Un homme, un économiste bien connu, bien réputé, Pierre Fortin, qui a dit que, tant du point de vue humain, on doit traiter les dossiers, les 18 000 dossiers. On ne doit pas les envoyer à la déchiqueteuse. On a le Conseil du patronat, qui sera sûrement ici aujourd'hui pour entendre le budget, et qui disait qu'il est difficile de comprendre qu'il n'y ait pas actuellement une hausse des seuils d'immigration pour pallier au manque de main-d'œuvre. Je ne sais pas si le ministre a pris des notes à ce moment-là, mais je veux surligner le fait qu'il y a 118 000 postes à pourvoir actuellement au Québec. On a besoin d'immigrants, on a besoin de ces gens qui veulent contribuer à la société québécoise. Ma collègue, tout à l'heure, la députée de Bourassa-Sauvé, parlait de Me Stéphane Handfield qui disait et qui a prévenu le gouvernement en disant qu'il s'en allait dans le mur avec un projet de loi comme celui-là en s'exposant à de nombreuses poursuites judiciaires. Tout ça pour un dogme, tout ça pour de l'entêtement.

Justement, sur ce sujet-là, le ministre est allé jusqu'à s'en prendre à la Protectrice du citoyen, probablement parce qu'il n'a pas aimé ce qu'elle a dit. Mais je voudrais quand même rappeler les paroles de la Protectrice du citoyen. Elle s'est dite extrêmement préoccupée par le sort que Québec veut réserver aux 18 000 demandeurs et leurs familles. Une solution essentiellement administrative à un problème humain. Donc, finalement, on veut diminuer des chiffres pour mieux paraître, mais sans penser aux personnes qui sont derrière ces dossiers qui sont déposés depuis plusieurs mois.

Justement sur le «plusieurs mois et plusieurs dossiers de déposés», la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne a déjà exposé au salon bleu un tableau. J'aimerais bien qu'on puisse y revenir. Je ne vais pas l'exposer parce que, de un, c'est un peu petit, mais vous allez comprendre le propos. En 2014, lorsque nous sommes arrivés avec les guides du pouvoir au gouvernement, il y avait 69 369 dossiers en immigration. De 2014 à 2018, on est passés à 38 500 dossiers traités. Et, de 2018 à 2019, il en reste 18 139. Donc, en un an, et même moins d'un an, Mme la Présidente, nous serions capables de traiter ces dossiers. On a besoin d'immigration, on en a besoin rapidement, on a la capacité de le faire, mais on s'entête pour répondre à un dogme.

Je suis préoccupée, Mme la Présidente, parce qu'actuellement, dans le dossier Arrima, c'est très difficile d'avoir des chiffres de la part du ministre. Et c'est quelqu'un que je respecte énormément, mais qui, depuis qu'il est ministre de l'Immigration, ne semble pas vouloir...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je demande à tous ceux et celles qui assistent aux travaux dans les tribunes de bien vouloir garder le silence, s'il vous plaît. Merci.

Mme Melançon : Merci, Mme la Présidente. Donc, ce qui serait très important de notre côté, c'est qu'on puisse traiter les 18 000 dossiers rapidement. Et ce que je disais, c'est que le ministre de l'Immigration, depuis qu'il est en poste, ne nous donne pas de chiffres. Le seul chiffre qu'on a réussi finalement à avoir, c'est qu'Arrima, si on traite dans la prochaine année... Savez-vous, Mme la Présidente, combien de dossiers seront traités dans Arrima pour la prochaine année? Vous devez penser que c'est à peu près, quoi... J'ai dit qu'on était capables d'en traiter 18 000, donc j'imagine que les gens vont dire entre 15 000 et 18 000. Mais non! Ce n'est même pas en millier. Le ministre a annoncé que c'était 400 dossiers qui seraient traités, 400. On a 118 000 postes à pourvoir cette année. Faites un calcul rapide.

Je tiens à saluer les gens qui sont avec nous aujourd'hui, ils sont venus entendre pour le budget. C'est triste, ce qu'on est en train de vivre actuellement avec le projet de loi n° 9.

Des voix : ...

Mme Melançon : Ah, vous trouvez ça drôle! C'est gentil, c'est très respectueux pour les gens qui ont déposé. Je vous félicite.

Mme la Présidente, je vais m'arrêter là parce que j'ai une collègue aussi qui va prendre la parole, mais je peux vous dire quelque chose : Dans une circonscription comme Verdun, notamment, il y a actuellement pas uniquement de l'inquiétude, mais beaucoup, beaucoup, beaucoup de tristesse, actuellement, à voir comment est-ce que le gouvernement du Québec traite des dossiers en immigration, avec des fous rires, avec un manque de sérieux total, bref, avec un manque d'humanisme. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Merci, Mme la députée de Verdun. Nous sommes jeudi après-midi. Je demande une bonne collaboration des députés, de faire, premièrement, attention à leurs propos et de bien vouloir respecter le règlement et le décorum de l'Assemblée.

Alors, Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel, la parole est à vous.

Mme Lise Thériault

Mme Thériault : Merci, Mme la Présidente. Évidemment, vous avez rappelé à l'ordre nos invités dans les tribunes, qui viennent assister au budget. Mme la Présidente, je dois, d'entrée de jeu, dire à nos invités : Moi, je suis quand même la doyenne des femmes parlementaires à l'Assemblée nationale, je vais célébrer bientôt mon 17^e anniversaire, et c'est la première fois qu'il y a une journée de budget où nos travaux se poursuivent jusqu'à la dernière minute, Mme la Présidente. Pourquoi? Parce qu'évidemment le gouvernement a décidé de continuer les travaux pour que nous puissions faire avancer l'étude du projet de loi n° 9. Mais je suis assez surprise, Mme la Présidente, parce que, vous le savez comme moi, lorsque les députés prennent le temps de parler ici, c'est parce qu'on a des choses à dire. Mais, de l'autre côté, bien, je trouve ça bien parce que tout le Québec inc. qui sont avec nous aujourd'hui pour entendre le budget vont pouvoir confirmer les propos que je vais tenir dans à peine quelques instants, Mme la Présidente.

Mme la Présidente, nous allons avoir ici avec nos invités... il y a des grands mandarins de l'État, des anciens ministres, également des présidents de regroupements très importants pour le Québec, que ce soit la fédération canadienne des entreprises indépendantes, le Conseil du patronat, l'Association des restaurateurs du Québec. Tous ceux qui oeuvrent au niveau du développement économique et de la main-d'oeuvre, Mme la Présidente, sont avec nous aujourd'hui dans les tribunes pour pouvoir regarder le budget. Le budget, Mme la Présidente, vous le savez, nous avons été un gouvernement qui a très bien géré, on verra ce que le nouveau gouvernement va nous annoncer, mais il y a une chose qui est certaine, Mme la Présidente, lorsqu'on parle des pénuries de main-d'oeuvre, qui est le principal problème du Québec, c'est assez particulier qu'aujourd'hui je puisse m'entretenir ici à titre de doyenne, comme vous le savez, et de réitérer qu'il y a 118 000 emplois, présentement au Québec, qui ne sont pas comblés. Mme la Présidente, nous aurions pu se servir des gens qui sont en attente de dossiers d'immigration pour pouvoir combler une partie de ces emplois-là.

• (15 h 50) •

Vous savez comme moi, Mme la Présidente, que notre économie repose sur notre emploi. Vous savez également, Mme la Présidente, comme les gens qui sont dans la tribune, que le Québec peine à avoir assez d'enfants pour pouvoir éventuellement occuper tous les postes et que nous devons faire appel à l'immigration. Ce qu'on oublie très souvent, Mme la Présidente... On galvaude beaucoup de choses par rapport aux chiffres, notamment sur le chômage, mais, Mme la Présidente, j'aimerais dire ici qu'en août le taux de chômage des immigrants qui étaient arrivés à 0-5 ans, au mois d'août, Mme la Présidente, on parlait d'une chute libre, O.K., au mois d'août, 13,2 %; mois de septembre, 12,9 %; mois d'octobre, 12,2 %; au mois de novembre, 10,3 %; au mois de décembre, 8,1 %; et au mois de janvier, 7,9 %, Mme la Présidente. On a pratiquement diminué de moitié le taux de chômage chez nos nouveaux arrivants 0-5 ans. Pourquoi? À cause des pénuries de main-d'oeuvre, Mme la Présidente.

Donc, évidemment, Mme la Présidente, il est évident que, lorsque j'entends le ministre de l'autre côté dire : On va en prendre moins, mais on va en prendre soin, bien, la réalité, ma collègue de Verdun, je pense qu'elle l'a bien dit aussi, la réalité, c'est que, dans le nouveau système, on va en traiter à peine 400, dossiers, ça revient quasiment à dire : On n'en prendra plus, Mme la Présidente. Mais quelle conséquence économique désastreuse pour le Québec, Mme la Présidente!

Vous savez, c'est la deuxième fois dans cette législature que j'ai l'occasion de pouvoir parler sur un projet de loi. Avec l'ancienneté et le fait que je suis la doyenne de mon groupe parlementaire et la deuxième ayant le plus d'expérience ici, Mme la Présidente, ça m'a donné l'occasion d'occuper différents postes de ministre. La première fois que j'ai pris la parole, c'était sur le projet de loi n° 1 de la ministre de la Sécurité publique. J'ai occupé ces fonctions, ça m'a fait plaisir de prendre la parole et, évidemment, de parler avec les connaissances que j'ai acquises au cours des années. Vous savez, Mme la Présidente, que j'ai été également ministre de l'Immigration pendant deux ans. J'ai été ministre de l'Immigration, Mme la Présidente, de 2007 à 2009. Et, en 2007, on était très loin des pénuries de main-d'oeuvre qu'on vit présentement. Il y avait tellement de travail à faire, ne serait-ce que sur la reconnaissance des diplômes étrangers. Et moi, je me souviens du comité Bazergui qui avait été mis sur pied par mon ancienne collègue Mme Michelle Courchesne, qui était ministre de l'Immigration, pour travailler sur la reconnaissance des diplômes étrangers. On a beaucoup avancé, Mme la Présidente. Je me souviens des débats au niveau de la régionalisation de l'immigration, où, dans les régions, les taux de chômage étaient très élevés, Mme la Présidente. Aujourd'hui, on entend les régions nous dire : On veut des immigrants dans nos régions. Nos compagnies vont fermer si on n'a pas de personnes pour occuper les postes, Mme la Présidente. Évidemment, il y a certains collègues de l'autre côté qui diront que je suis alarmiste. Mme la Présidente, je suis plutôt réaliste, et les chiffres sont là pour le prouver, et ils sont quand même très têtus, Mme la Présidente.

Vous savez, lorsqu'on regarde ne serait-ce que les commentaires qui ont été faits par les différents groupes qui sont venus dire au ministre de l'Immigration que sa solution, ce n'était pas la meilleure, voici les impacts de son projet de loi, Mme la Présidente. Conseil du patronat, voici ce qu'il dit : «On a présentement environ 118 000 postes vacants

dans l'immédiat, on parle d'environ 1,5 million de postes à combler au cours des cinq... 10 prochaines années[...]. Vous savez qu'à à peu près 54 % de ces postes-là à combler dans les 10 prochaines années vont être comblés par nos jeunes qui sont actuellement dans nos institutions d'éducation. [Donc,] il reste [...] 46 % des besoins de main-d'œuvre à combler. Là-dessus, à peu près la moitié [ou] à peu près le quart du total va représenter... [il faut que ça vienne] de l'immigration.» Il semble particulier qu'il n'y ait pas de certificat de sélection du Québec qui soit octroyé, alors que nous sommes en pénurie de main-d'œuvre, Mme la Présidente.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, quant à elle, disait, des actions pour pallier au phénomène des pénuries de main-d'œuvre : «Et l'immigration en est un. D'ailleurs, les prédictions du gouvernement démontrent que, d'ici les 10 prochaines années, on aura à combler [...] 1,3 million d'emplois au Québec [...] à peu près 22 % devront être comblés par l'immigration.»

«Que ce soit 404 000 [...] ou 10 000, je pense que ce n'est pas suffisant. Je pense que ce qui est clair... Ce qu'on souhaite, c'est que les ressources et les mécanismes qui sont en place permettent de contribuer à régler le problème de pénurie de main-d'œuvre qu'on a.» Ça, c'est ce que disait la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Montréal International, quant à eux, disaient : «Je pense qu'il faudrait être non-entendant pour ne pas... ou plutôt non-voyant pour ne pas voir ce qui se passe dans l'actualité et poser l'hypothèse que ça nuit, c'est clair», en parlant des 18 000 dossiers que le ministre s'entêtait à ne pas vouloir traiter. «Ça va m'inquiéter si effectivement on a moins de CV et si on est moins attractifs. On va avoir, comme on dit en bon anglais, un "acid test" assez franc dans quelques mois, cette fin mai, donc, dans trois mois — maintenant deux mois, Mme la Présidente. Toute couverture de presse internationale négative inquiète une organisation comme Montréal International, ça, c'est certain.»

Mme la Présidente, même La Maisonnée, qui est un organisme qui s'occupe de l'intégration des immigrants, disait : «Je vous dirais qu'aujourd'hui, dans le cadre de la rareté et de la pénurie de main-d'œuvre [...] que c'est [...] personnes qui sont actuellement en emploi puis qui ont des positions, ce ne serait probablement pas une situation favorable, ni pour nous, ni pour l'économie, ni pour le développement social, si jamais on n'accélère pas le traitement de ces dossiers-là.»

Evidemment, Mme la Présidente, vous comprendrez que les Manufacturiers, exportateurs du Québec avaient aussi une opinion par rapport à la rareté de main-d'œuvre. «...les manufacturiers présentement, 60 % des besoins sont dans le non-spécialisé — on parle des besoins de main-d'œuvre toujours, Mme la Présidente. Alors, je ne suis pas capable de vous dire, dans les 18 000, combien répondent aux besoins du secteur manufacturier, mais je ne pense pas que ce soit une grande proportion. Alors, c'est pour ça que je reviens à ce que je disais tout à l'heure, pour nous, c'est important que ces gens-là idéalement puissent être évalués en fonction... avec le SDI — qui est un système pour pouvoir évaluer — pour s'assurer d'un meilleur arrimage. Et je ne suis pas en train de dire qu'il faut prendre juste des gens pas spécialisés, il y a un 40 %, quand même, qui sont des gens qui doivent avoir des compétences techniques...»

Mme la Présidente, Québec International : «Actuellement, tous nos employeurs recherchent du personnel permanent. L'utilisation des permis temporaires de travail est un outil pour tout simplement permettre une entrée plus rapide sur le territoire, mais il ne faut pas se leurrer, les besoins sont permanents, et l'ensemble des employeurs vont vous le confirmer.»

Mme la Présidente, je comprends que... peut-être en haut, mais, en bas...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Je vous demanderais votre collaboration pour écouter la députée d'Anjou—Louis-Riel. C'est la seule à qui j'ai donné la parole, donc, s'il vous plaît, on maintient le silence. Merci. Allez-y, Mme la députée.

Mme Thériault : Merci, Mme la Présidente. Donc, Québec International disait : «Bien sûr qu'il y a des inquiétudes sur le fait est-ce que, par exemple, on abolit des dossiers. Donc, quand on parle de réputation à l'international, c'est sûr que ça peut amener des ambiguïtés et le fait de nuire à l'image. Donc, quand on nuit à l'image... On fait tellement d'efforts pour, justement, bien se positionner que de nuire peut justement amener une couche supplémentaire de lourdeur.»

La Fédération des chambres de commerce du Québec, Mme la Présidente : «Maintenant, concernant l'annulation des 18 000 demandes, la fédération est d'avis qu'il faut profiter de l'opportunité d'avoir en sol québécois des candidats qui sont déjà en emploi au Québec et ceux dont le dossier est récent. Il faut se doter de priorités de traitement à leur égard. S'en priver, c'est déstabiliser des entreprises qui les emploient déjà ou encore se priver d'un nombre de candidats potentiels important. Donc, dans un souci d'équité et de simplicité, la fédération recommande d'accorder un traitement hautement prioritaire et en continu dès maintenant aux personnes en emploi.» Pardon?

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : Vous pouvez continuer, madame...

Mme Thériault : Oui. Merci, Mme la Présidente. Donc, évidemment, Mme la Présidente, les gens sont venus nous dire en commission parlementaire le tort qui est fait à notre économie en ne procédant pas aux dossiers d'immigration. Non seulement il y a les dossiers, mais il y a aussi la question de la réputation, Mme la Présidente. Est-ce que vous êtes en train de...

La Vice-Présidente (Mme Soucy) : ...Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel. Compte tenu de l'heure, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 9 est ajourné afin de permettre le discours sur le budget prévu à 16 heures. Et, Mme la députée, vous allez pouvoir, évidemment, utiliser votre temps lors des reprises des travaux.

Je suspends donc les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 16 heures)

(Reprise à 16 h 4)

Le Président : Mmes et MM. les députés, bonjour. Sans plus tarder, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : M. le Président, je vous demanderais de reconnaître le ministre des Finances du Québec, s'il vous plaît.

Le Président : M. le ministre des Finances.

(Applaudissements)

Le Président : Juste avant, permettez-moi de vous rappeler une règle claire : il n'y a pas d'applaudissements dans les tribunes, s'il vous plaît.

Affaires prioritaires

Discours sur le budget

M. le ministre des Finances prononcera maintenant le discours sur le budget. M. le ministre des Finances, je vous cède la parole.

M. Eric Girard

M. Girard (Groulx) : M. le Président, je suis fier de présenter le premier budget d'un gouvernement de la Coalition avenir Québec, un budget grâce auquel nous investissons maintenant pour maîtriser notre avenir.

M. le Président, vous me permettez de m'adresser d'abord à mon premier ministre.

M. le premier ministre, je veux vous remercier de m'avoir confié l'important dossier des finances dans le gouvernement que vous dirigez. Grâce à cette confiance, j'ai l'honneur de servir les Québécois dans des fonctions stratégiques au sein de l'équipe gouvernementale. Vous m'avez confié en même temps une lourde responsabilité, une responsabilité que je partage avec l'incroyable équipe du ministère des Finances et mon cabinet. Cette responsabilité, je l'ai acceptée avec la volonté de mettre mes compétences et mes efforts au service de tous les Québécois. Nous gouvernons pour tous et, sous votre direction, nous sommes avant tout guidés par l'intérêt supérieur du Québec.

En octobre dernier, nous avons trouvé des finances publiques en bon état. Ces finances publiques, nous allons continuer de les améliorer. Avec votre appui, M. le premier ministre, j'ai la ferme intention de faire en sorte que notre situation économique et financière progresse, que le Québec réalise ses ambitions et que tous les Québécois en profitent.

Je souhaite maintenant m'adresser à l'ensemble des Québécois pour leur dire : Le budget que nous présentons aujourd'hui, c'est votre budget.

Au cours des derniers mois, mes collègues et moi avons écouté la population. Tout au long de ce processus, nous avons été guidés par un principe fondamental : cet argent que nous avons le privilège et la responsabilité de gérer, c'est celui des Québécois.

Les finances publiques que nous administrons, ce ne sont pas les finances du ministère que je dirige ni celles des autres ministères. Ce ne sont pas les finances de nombreux groupes d'intérêts concernés par les décisions gouvernementales. Il s'agit d'une évidence que l'on a trop tendance à oublier et que je veux souligner : les finances publiques dont fait état le budget que nous présentons aujourd'hui, ce sont les finances publiques de tous les Québécois. Ce sont les finances publiques de nos familles, de nos enfants comme de nos aînés. Ce sont les finances publiques des Québécois des grandes villes comme des villages, de la métropole et de la capitale nationale comme des régions. Ce sont les finances publiques de nos entrepreneurs et de nos travailleurs. Ce sont les finances publiques transmises par nos prédécesseurs et dont nous sommes fiduciaires pour les prochaines générations.

Je dis également à tous les Québécois : Votre budget a été défini à partir de vos priorités, celles-là même énoncées par le premier ministre dans son discours d'ouverture. Votre budget répond prioritairement à vos besoins en éducation, en santé et en économie. Il améliore votre pouvoir d'achat en réduisant le fardeau fiscal. Avec ce budget, nous répondons aux préoccupations immédiates des Québécois et nous préparons l'avenir. Nous retournons plus d'argent dans le portefeuille des Québécois. Nous donnons la priorité à la réussite de nos enfants. Nous consacrons tous les efforts pour que les aînés soient traités de façon exemplaire et pour que les Québécois bénéficient d'un accès rapide aux soins de santé. Nous agissons sur les investissements et l'offre de travail pour augmenter notre niveau de richesse et réaliser nos ambitions. Nous engageons une action vigoureuse pour l'environnement. Nous soutenons notre culture, une culture forte et dynamique. Et nous privilégions une gestion responsable des finances publiques.

Cette gestion responsable, elle a commencé dès l'automne dernier.

Je suis fier d'annoncer que nous terminons l'année 2018-2019 avec un surplus de 2,5 milliards de dollars.

Je suis encore plus fier d'annoncer que, pour l'année financière 2019-2020 comme pour les quatre années suivantes, le gouvernement prévoit que l'équilibre budgétaire sera maintenu, et ce, sans avoir recours à la réserve de stabilisation.

Je dépose aujourd'hui la politique budgétaire pour l'exercice financier 2019-2020.

Je demande le consentement de cette Assemblée pour déposer les documents suivants : les tableaux présentant les résultats préliminaires des opérations budgétaires consolidées pour 2018-2019; les prévisions des équilibres financiers pour 2019-2020. (*Voir annexes*).

Je dépose également le plan budgétaire de mars 2019 et les documents l'accompagnant, qui font partie intégrante du budget. (*Voir annexes*).

• (16 h 10) •

Le Président : Permettez-moi, M. le ministre, une petite seconde. Y a-t-il consentement pour le dépôt de ces documents et de tout autre document que pourrait déposer le ministre? Il y a consentement?

Documents déposés

Consentement accordé.

M. Girard (Groulx) : Parmi les préoccupations immédiates de la population, le fardeau fiscal figure en bonne place, ce qui est compréhensible. La contribution exigée des Québécois pour faire fonctionner notre État et notre société est particulièrement élevée.

Les Québécois sont lourdement taxés. Il est prioritaire de remettre de l'argent dans les poches des citoyens. Le gouvernement a commencé à le faire dès son arrivée au pouvoir.

À l'automne, nous avons mis en place la nouvelle Allocation famille afin de rendre les allocations versées aux familles plus simples, plus logiques et plus généreuses. Depuis janvier 2019, le gouvernement a augmenté de 500 \$ le montant accordé pour les deuxième et troisième enfants. Cette mesure profitera à 423 000 familles. Au total, cette mesure représentera sur une pleine année une aide de 250 millions de dollars. Elle remettra dans les poches des familles près de 1,4 milliard sur six ans. Il s'agissait d'un premier pas. Le gouvernement s'engage à égaliser pour chaque enfant les montants maximal et minimal de l'Allocation famille d'ici la fin de son premier mandat.

À l'automne dernier, nous avons également instauré un nouveau crédit d'impôt remboursable en faveur des aînés, représentant une aide annuelle de plus de 100 millions de dollars à partir de 2018-2019 et profitant à plus de 570 000 aînés.

Avec son premier budget, le gouvernement va encore plus loin.

Je suis très heureux d'entamer aujourd'hui l'abolition graduelle de la taxe famille.

J'annonce que, dès 2019, plus de 40 000 familles n'auront plus à payer de contribution additionnelle pour la garde d'enfants, et 100 000 familles la verront diminuer.

Le budget prévoit d'ores et déjà qu'en 2022 la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sera abolie pour toutes les familles. Cette abolition représentera une réduction moyenne de la charge financière de 1 200 \$ par année.

Le retour au tarif unique et universel permettra de remettre dans les poches des familles près de 185 millions de dollars à terme. L'abolition de la taxe famille représente ainsi un allègement fiscal de près de 700 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Je suis également très heureux d'amorcer l'uniformisation des taux de taxe scolaire. À terme, un taux unique sera en vigueur dans toutes les régions, égal au taux le plus bas en 2018-2019. Ce taux unique mettra fin aux iniquités existant actuellement entre les différentes régions.

J'annonce que, dès 2019-2020, le gouvernement remet 200 millions de dollars dans les poches des Québécois en entamant cette uniformisation.

Je réitère par ailleurs l'objectif du gouvernement de réaliser l'uniformisation complète des taux de la taxe scolaire au cours de son premier mandat. Nous respecterons ainsi notre engagement, en franchissant cette année une première étape.

Le gouvernement améliore le soutien aux personnes recevant des pensions alimentaires, notamment aux familles monoparentales.

J'annonce que, dès 2019-2020, le montant de revenus de pension alimentaire pour enfant pouvant être exempté du calcul des aides financières gouvernementales passera, par enfant, de 100 \$ à 350 \$ par mois pour les programmes d'assistance sociale, de 1 200 \$ à 4 200 \$ par année pour le programme d'aide financière aux études et de 0 \$ à 4 200 \$ par année pour le programme d'aide juridique ainsi que pour les programmes d'aide au logement.

Dès 2019-2020, cette bonification majeure de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge remettra 28 millions de dollars dans les poches de familles qui en ont grandement besoin. Pour les années suivantes, le soutien aux bénéficiaires de pension alimentaire est bonifié de 36 millions de dollars annuellement.

Cette mesure permettra à des milliers de parents, surtout des femmes, de garder une bonne part de leurs prestations sans être pénalisés.

Ce budget confirme ainsi, sans ambiguïté, l'engagement du gouvernement d'alléger le fardeau fiscal des Québécois.

À l'occasion de la mise à jour de l'automne 2018, le gouvernement a annoncé des mesures permettant de retourner dans le portefeuille des particuliers près de 360 millions de dollars en 2019-2020. Avec d'autres mesures du budget concernant directement les citoyens, les mesures annoncées aujourd'hui ajoutent, en 2019-2020, 531 millions de dollars dans le portefeuille des Québécois.

Au total, et dès 2019-2020, c'est une somme de près de 1 milliard de dollars que le gouvernement aura effectivement retournée dans le portefeuille des Québécois depuis son arrivée au pouvoir. D'ici cinq ans, grâce à ces mesures, ce sont 5 milliards de dollars qui auront été remis dans les poches des citoyens.

M. le Président, je suis très fier de ce premier résultat et je peux vous assurer que ce n'est qu'un début.

Nous avons entendu la population. Nous sommes déterminés à dégager des marges de manoeuvre qui permettront de poursuivre la réduction du fardeau fiscal et de remettre encore davantage d'argent dans le portefeuille des Québécois.

M. le Président, le premier ministre a été clair dans son discours d'ouverture, la priorité du gouvernement, c'est l'éducation. Aucune autre mission de l'État n'a plus d'importance.

Avec ce budget, nous donnons la priorité à la réussite de nos enfants. Si quiconque doutait encore de la sincérité de cet engagement de notre équipe gouvernementale, le budget parle de lui-même.

J'annonce aujourd'hui une augmentation de 5,1 % du budget consacré à l'éducation et à l'enseignement supérieur en 2019-2020 ainsi qu'une croissance annuelle de 3,8 % en moyenne pour les deux années suivantes.

Au cours des cinq prochaines années, nous ajoutons 2,4 milliards de dollars supplémentaires aux ressources consacrées à l'éducation et à l'enseignement supérieur.

Cette augmentation, dès 2019-2020, des ressources consacrées à l'éducation est l'une des plus importantes des dernières décennies.

Au cours des années suivantes, et comme le premier ministre s'y est engagé dans le discours d'ouverture, le gouvernement protégera le financement de l'éducation. Peu importe la situation économique à venir, la croissance du budget consacré à la mission éducation sera assurée.

L'augmentation des ressources consacrées à l'éducation va permettre, d'abord et avant tout, de donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel.

Le gouvernement s'est engagé à déployer un réseau de maternelles quatre ans. Les maternelles quatre ans seront gratuites, universelles et non obligatoires. Elles renforceront notre capacité à intervenir tôt dans le parcours des enfants afin de favoriser leur réussite scolaire.

La maternelle quatre ans est déjà offerte dans certains milieux défavorisés. Les critères définissant ces milieux seront assouplis de façon à permettre à un plus grand nombre d'enfants d'accéder au nouveau réseau. Le déploiement des maternelles quatre ans tiendra compte des ressources actuelles du réseau scolaire.

• (16 h 20) •

Dans une première étape, le gouvernement vise à ajouter 250 nouvelles classes de maternelle quatre ans dès septembre 2019. Le personnel enseignant de ces classes sera appuyé par une éducatrice ou par une technicienne en éducation spécialisée.

Afin de mener à bien le déploiement du réseau, le budget prévoit des sommes allant de 36 millions de dollars en 2019-2020 à 436 millions de dollars en 2023-2024, soit un peu plus de 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

Les interventions visant le développement global et la capacité d'apprentissage de l'enfant seront d'autant plus efficaces qu'elles seront effectuées tôt et rapidement.

Pour cette raison, le gouvernement s'est fixé comme objectif que tous les enfants ayant des difficultés d'apprentissage soient dépistés avant l'âge de cinq ans, conformément au projet mobilisateur porté par mon collègue le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

J'annonce des investissements de 48 millions de dollars à cette fin dès 2019-2020. Ces investissements atteindront progressivement 88 millions de dollars annuellement d'ici 2023-2024. Ils seront effectués par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Il faut mettre de belles écoles à la disposition des jeunes Québécois et du personnel enseignant. Un environnement beau et stimulant contribuera à la réussite des enfants.

Le Plan québécois des infrastructures 2019-2029 prévoit des investissements de 20,3 milliards de dollars pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Ces investissements permettront la rénovation et la construction d'écoles, le maintien des bâtiments et l'ajout d'espaces d'apprentissage.

Environ 80 % des investissements prévus, soit un peu plus de 16 milliards de dollars, seront destinés aux infrastructures actuelles. Des investissements de 4 milliards de dollars seront consacrés à l'agrandissement ou à la construction d'écoles, ce qui inclut de nouveaux espaces pour les maternelles quatre ans.

Dans ces belles écoles seront offerts de meilleurs services aux élèves.

Le gouvernement assurera un seuil minimal de services professionnels et techniques aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi qu'à l'éducation des adultes et à l'éducation professionnelle.

Dès 2019-2020, des ressources annuelles de 47 millions de dollars permettront ainsi de mieux répondre aux besoins des élèves et d'apporter un meilleur soutien au milieu enseignant.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement consacrera 20 millions de dollars par année à l'ajout de classes spécialisées offrant des ratios enseignants-élèves réduits ainsi qu'un soutien particulier aux élèves ayant des besoins précis. Ces classes offriront un cheminement scolaire mieux adapté aux besoins de ces élèves.

Le gouvernement s'est engagé à ajouter une heure d'activité parascolaire de plus par jour dans les écoles secondaires pour offrir plus de sports, plus d'activités culturelles et plus d'aide aux devoirs.

Pour y parvenir, le budget alloue des sommes de 21 millions de dollars en 2019-2020, de 62 millions de dollars en 2020-2021 et de 124 millions de dollars pour chacune des trois années suivantes.

Au moins deux sorties culturelles seront offertes à tous les élèves chaque année, au préscolaire, au primaire et au secondaire. Dès la prochaine rentrée scolaire, les écoles achèteront davantage de livres grâce à une mise à niveau des bibliothèques scolaires.

À cette fin, le budget prévoit des sommes de 15 millions de dollars en 2019-2020 et de 30 millions de dollars au cours de chacune des années suivantes, octroyées au ministère de la Culture et des Communications.

La vision aide à la réussite.

Comme le gouvernement s'y est engagé, j'annonce que, dès septembre 2019, une partie des frais associés à l'achat de lunettes ou de lentilles cornéennes sera remboursée pour les enfants de 17 ans et moins.

Les remboursements seront assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le remboursement maximal atteindra 250 \$ pour une période de 24 mois.

Cette mesure représente une somme de 36 millions de dollars de plus par année.

La société québécoise bénéficie d'établissements d'enseignement supérieur de grande qualité répondant aux besoins diversifiés de la population et des milieux qu'ils desservent. Ces établissements sont bien implantés sur l'ensemble du territoire.

Le gouvernement consolide ces acquis en augmentant son soutien financier de 54 millions de dollars dès 2019-2020, soit de 269 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Ce soutien permettra de bonifier le financement des cégeps ainsi que d'adapter la formation aux besoins du marché du travail. L'appui financier du gouvernement sera également consacré au soutien des universités en région. Cet appui leur donnera notamment les moyens d'exercer pleinement leur rôle de pôle de développement socioéconomique régional.

En santé, comme en éducation, le gouvernement entend à la fois répondre aux préoccupations immédiates de la population et mettre en oeuvre une vision à long terme.

Pour y parvenir, j'annonce aujourd'hui une augmentation de 5,4 % du budget en santé et en services sociaux en 2019-2020 et de 4,1 % annuellement en moyenne pour les deux années suivantes.

Dès 2019-2020, le gouvernement alloue ainsi 801 millions de dollars de nouvelles ressources à la santé et aux services sociaux. D'ici cinq ans, le gouvernement réserve à la santé et aux services sociaux des ressources additionnelles de 4,9 milliards de dollars.

Il s'agit d'une hausse considérable. Elle est indispensable pour que nos aînés soient traités de façon exemplaire maintenant et dans l'avenir.

Elle s'impose également en raison du rattrapage à effectuer par rapport aux dernières années si l'on veut assurer un accès rapide aux soins de santé.

Dans le domaine de la santé, les Québécois ont une préoccupation majeure. Malgré le dévouement dont font preuve les travailleurs des réseaux, les soins apportés aux aînés ne sont pas suffisants. Ces soins constituent également un défi pour l'avenir en raison du vieillissement de la population.

Le soutien aux aînés et à ceux qui les accompagnent doit faire l'objet d'un important coup de barre. Ce sera le cas grâce à la volonté du gouvernement.

Ce budget répond aux préoccupations les plus pressantes par des investissements importants et immédiats dans les services et les soins à domicile, par un soutien accru aux proches aidants, par l'ajout de lits et de places dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée.

Ce budget prépare également l'avenir avec la mise en oeuvre du grand projet de maisons des aînés.

La priorité sera accordée au maintien à domicile des personnes âgées.

Le premier choix des aînés est, la plupart du temps, de rester à domicile. Les ressources professionnelles disponibles pour faciliter le maintien à domicile seront accrues.

Pour atteindre cet objectif, j'annonce des ressources additionnelles de 280 millions de dollars par année, dès 2019-2020, et de 1,5 milliard de dollars d'ici cinq ans.

Le Québec compte plus de 1,6 million de proches aidants au service des aînés.

Au fil des ans, les proches aidants ont vu leurs conditions d'aide se détériorer. Ma collègue la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants dévoilera au cours de la prochaine année une politique nationale des proches aidants.

Afin de les soutenir, le budget prévoit des sommes additionnelles de 21 millions de dollars à compter de 2019-2020. Le gouvernement s'est engagé à améliorer les conditions de vie des proches aidants en leur offrant, entre autres, des services de répit.

En même temps qu'il annonce l'ajout de ressources pour les soins à domicile, le budget répond aux préoccupations des aînés qui ne sont plus en mesure de rester chez eux.

Ce budget engage des investissements importants dans l'ajout de lits d'hébergement.

Un grand nombre de personnes âgées en perte d'autonomie sont en attente d'une place dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, où elles bénéficieront des soins appropriés.

Le budget prévoit des investissements additionnels de 70 millions de dollars par an, à compter de 2019-2020. Ces investissements permettront d'ajouter 900 lits et places d'hébergement dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée.

À plus long terme, ce budget prévoit des investissements majeurs dans le projet de maisons des aînés.

Le gouvernement formule un objectif ambitieux, celui de remplacer à terme les centres d'hébergement et de soins de longue durée par des maisons des aînés. Ces lieux offriront aux personnes âgées des milieux de vie de qualité se rapprochant le plus possible d'un domicile personnel.

Le gouvernement privilégie une vision plus humaine et mieux adaptée de la réalité des aînés et du personnel soignant. Les maisons des aînés offriront des soins d'hygiène adaptés aux besoins évolutifs de chacun, dans des unités climatisées et plus spacieuses.

Le gouvernement compte construire 30 de ces maisons au cours des prochaines années. À cette fin, le budget prévoit, à partir de 2022-2023, 245 millions de dollars annuellement. À ces sommes s'ajouteront les investissements de 1 million de dollars annoncés dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

• (16 h 30) •

Une voix : ...

M. Girard (Groulx) : Milliard. Merci.

Pour les aînés continuant à vivre dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, des travaux importants de mise à niveau des bâtiments vétustes seront réalisés.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement investira donc plus de 2,5 milliards de dollars dans l'amélioration des soins aux aînés.

Ce budget comprend ainsi des ressources majeures pour faire en sorte que nos aînés soient traités de façon exemplaire.

Dans le domaine de la santé, la grande frustration des Québécois est de ne pas avoir un accès rapide aux soins de première ligne. En fait, plutôt que de frustration, je devrais parler d'exaspération. Les Québécois en ont assez d'attendre pour des soins de base.

Je veux donc saluer ma collègue la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui a réussi à s'entendre avec les médecins afin de confier davantage de responsabilités aux infirmières praticiennes spécialisées. Il s'agit d'une solution pleine de bon sens.

Toujours pour améliorer l'accès aux soins et aux services de première ligne, le budget annonce des ressources additionnelles de 574 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Ces ressources serviront notamment à adapter le niveau de services aux besoins de la population. Des ressources seront ajoutées dans les centres locaux de services communautaires, dans les hôpitaux et dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée. Elles serviront également à mettre sur pied des cliniques d'hiver et à bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires.

Le gouvernement s'est engagé à améliorer les conditions d'exercice du personnel soignant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée et dans les hôpitaux. Je tiens à saluer le dévouement de ce personnel et, notamment, celui des infirmières.

Dès 2019-2020, des ressources additionnelles permettront de recruter davantage d'infirmières, de préposés aux bénéficiaires et de professionnels du domaine de la santé. Le gouvernement réserve 215 millions de dollars à cette fin en 2019-2020 et 1,1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

L'augmentation majeure des ressources consacrées à la santé et aux services sociaux s'accompagne d'un effort considérable d'investissements dans les infrastructures.

Le Plan québécois des infrastructures 2019-2029 prévoit des investissements de 20,2 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux, incluant 1 milliard de dollars pour la construction progressive des maisons des aînés.

Ces investissements permettront de construire de nouvelles infrastructures, d'en rénover et d'en remplacer.

Notre société doit être à l'écoute de ceux qui ont besoin d'aide. Le gouvernement est présent pour soutenir les personnes à faibles revenus ainsi que les personnes vulnérables.

Le gouvernement investit dans les logements sociaux et la rénovation de domicile.

J'annonce que, d'ici 2024-2025, le gouvernement investira 260 millions de dollars additionnels afin de permettre la réalisation de quelque 10 000 unités de logement. Sur cette somme, 73 millions de dollars seront immédiatement réservés à la ville de Montréal.

J'annonce également un investissement de 60 millions de dollars pour l'adaptation des logements aux besoins des personnes handicapées et un investissement de 50 millions de dollars pour aider les municipalités à rénover les logements dans les secteurs résidentiels dégradés.

Le budget prévoit d'autres soutiens pour que les ménages québécois habitent un logement abordable, adéquat et conforme à leurs besoins.

Au total, le gouvernement réserve ainsi 458 millions de dollars à l'aide au logement et à la rénovation de domicile au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement renforce son engagement dans la défense des personnes vulnérables.

Le budget prévoit des investissements de près de 90 millions de dollars sur cinq ans pour accompagner les victimes de violence sexuelle, pour prévenir la criminalité ainsi que pour mieux protéger les personnes vulnérables.

M. le Président, le gouvernement est porteur d'un projet économique ambitieux.

Ce projet économique a été présenté et expliqué par le premier ministre dans le discours d'ouverture.

Le gouvernement veut réduire et éventuellement éliminer l'écart économique actuel entre le Québec et ses principaux partenaires et voisins.

Si nous voulons augmenter la richesse du Québec, c'est d'abord dans le but de nous donner les moyens de nos ambitions en éducation, en santé, en culture et pour l'ensemble des services publics.

L'augmentation de la richesse nous permettra également de réduire le fardeau fiscal des Québécois. Nous voulons améliorer le pouvoir d'achat de chaque citoyen.

L'augmentation de notre niveau de richesse signifie que nous nous engageons dans une nouvelle voie de développement et de croissance qui renforcera, à terme, notre autonomie financière au sein du Canada.

Ce projet économique ambitieux, je veux aujourd'hui l'illustrer avec des chiffres.

L'été dernier, j'ai pris connaissance, comme l'ensemble des Québécois, du rapport préélectoral présentant l'état des finances publiques et les perspectives économiques. Quelle ne fut pas ma déception de constater que, dans ce rapport, la croissance prévue de l'économie québécoise était chiffrée à terme à 1,3 % par année.

Je pose la question : Est-ce vraiment ça, le potentiel économique du Québec? Je suis profondément convaincu que le Québec peut faire plus, que le Québec peut faire mieux.

M. le Président, nous avons bien l'intention de faire mentir cette prévision. Nous allons consacrer tous les efforts nécessaires pour augmenter significativement le potentiel de l'économie québécoise. Nous allons accroître la richesse collective à un rythme plus élevé que ce qui est actuellement projeté.

L'enjeu est considérable. Sur une période de 25 ans, une augmentation de 0,5 point de pourcentage de la croissance annuelle de notre PIB par rapport à la prévision actuelle augmenterait notre richesse collective d'environ 13 %.

Le budget permet de poser les premiers jalons de ce projet ambitieux.

Nous allons faire bénéficier tous les Québécois d'une équation gagnante.

Le budget que je présente aujourd'hui, c'est plus d'éducation, plus d'investissements privés, plus de travailleurs et moins de dettes, avec pour résultat un PIB par habitant plus élevé.

Nous mettons en oeuvre cette équation gagnante.

En économie, nous utilisons les ingrédients à notre disposition pour augmenter le potentiel de croissance afin d'accroître notre richesse. Nous stimulons les investissements privés. Nous prenons les moyens nécessaires pour accroître la disponibilité de la main-d'oeuvre. Nous soutenons le développement de toutes les régions.

Les investissements privés sont la clé de la croissance future et de l'augmentation du niveau de vie des Québécois.

• (16 h 40) •

Les investissements des entreprises, c'est plus de productivité, et donc des salaires réels plus élevés pour tous.

Les investissements privés jouent un rôle essentiel pour diffuser l'innovation, pour renforcer la compétitivité et pour assurer ainsi l'augmentation des exportations.

Lors de la mise à jour de l'automne dernier, j'ai annoncé une série de mesures très importantes pour inciter les entreprises à investir davantage, entre autres pour améliorer leur productivité.

Des bonifications aux déductions pour amortissement ont été mises en place pour réduire le coût des investissements. Elles représentent un allègement fiscal de 1,6 milliard de dollars en faveur des entreprises pour les cinq prochaines années.

Je suis très fier de ces mesures structurantes destinées à augmenter les investissements des entreprises. Chaque année, 90 000 entreprises au Québec profiteront de ces nouvelles initiatives qui se traduiront par une hausse supplémentaire de leurs investissements de plus de 6 milliards de dollars d'ici 2024.

Investissement Québec est le principal outil dont le gouvernement dispose pour stimuler les investissements privés. Cet outil sera pleinement utilisé.

J'annonce que le budget prévoit porter de 4 à 5 milliards de dollars le capital-actions d'Investissement Québec. Cette augmentation permettra à Investissement Québec de réaliser davantage d'interventions à partir de ses fonds propres, notamment sous forme de prêts et de prises de participation.

Le gouvernement s'est également engagé à mieux accompagner la croissance des entreprises et à assurer la protection des sièges sociaux.

J'annonce que le gouvernement constitue une enveloppe pouvant atteindre 1 milliard de dollars afin d'accompagner le développement des entreprises stratégiques du Québec et de protéger la présence de sièges sociaux au Québec.

La croissance des investissements des entreprises s'appuiera également sur le développement de l'entrepreneuriat ainsi que sur la participation accrue des jeunes au développement de l'économie québécoise.

Comme nous le rappelle souvent notre collègue le député de Beauce-Sud et adjoint parlementaire du premier ministre pour le volet Jeunesse, la jeunesse, c'est sérieux.

Je suis très heureux d'annoncer que des ressources de près de 75 millions de dollars sur six ans soutiendront l'entrepreneuriat et encourageront la relève entrepreneuriale.

Ces sommes permettront notamment de soutenir la formation entrepreneuriale des jeunes. C'est ainsi que le gouvernement soutiendra la mise en place de quatre nouveaux campus de l'École des entrepreneurs du Québec. Le budget prévoit également le financement de deux programmes de l'École d'entrepreneurship de Beauce afin d'en accroître le nombre de participants.

Stimuler les investissements privés, c'est encourager les projets innovants. Grâce à l'innovation, nous allons créer les emplois de demain, des emplois bien rémunérés et à haute valeur ajoutée.

Le gouvernement s'est engagé à favoriser le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat au sein d'un même environnement attrayant. Nous commençons dès maintenant la valorisation de terrains stratégiques désignés par certaines municipalités afin de favoriser la réalisation de projets innovants et prometteurs.

Le budget prévoit des sommes de 320 millions de dollars. Ces sommes serviront notamment à la décontamination de terrains et à la construction d'infrastructures publiques. Elles seront également utilisées pour l'acquisition et la mise en valeur de terrains stratégiquement situés et présentant un potentiel de développement économique déjà démontré dans différentes municipalités.

Sur ce montant total, le budget confirme ainsi le versement de 100 millions de dollars pour l'est de l'île de Montréal, l'allocation de 50 millions de dollars pour la ville de Québec, une autre tranche de 70 millions de dollars pour Gatineau, Laval, Longueuil, Lévis, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay.

Toujours en matière d'innovation, le Québec a réussi à se tailler une place enviable dans toutes les activités de recherche et de développement reliées à l'intelligence artificielle.

Les succès actuels doivent être soutenus et amplifiés. Les percées dans ce domaine d'avenir sont nombreuses et continues. Le Québec doit avoir accès à des équipements de classe mondiale, dont l'usage est démocratisé. Le Québec doit disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée et capable de répondre aux besoins des entreprises souhaitant adopter des solutions fondées sur l'intelligence artificielle.

Le gouvernement prévoit plus de 329 millions de dollars sur six ans pour accélérer le développement et l'adoption de l'intelligence artificielle par les entreprises.

J'annonce de plus des ressources additionnelles à la recherche économique.

Pour concevoir de bonnes politiques économiques, il faut disposer de bonnes données, effectuer de bonnes analyses et élaborer de bons projets. Dans le domaine économique, il n'y a pas de bonnes politiques sans une bonne recherche. Le budget alloue ainsi des ressources supplémentaires à l'Institut de la statistique du Québec pour faciliter l'accès aux données pour les chercheurs associés aux organismes publics.

L'action en faveur des investissements privés doit s'accompagner d'un vigoureux effort pour accroître la disponibilité de la main-d'oeuvre.

Dans de nombreux secteurs et dans de nombreuses régions, l'économie québécoise fait face à la rareté des travailleurs disponibles.

Lors des consultations ayant accompagné la préparation de ce budget, j'ai reçu un message unanime des représentants de la société civile : la disponibilité de la main-d'oeuvre est un défi prioritaire que nous devons impérativement relever si nous voulons assurer la croissance et le développement de l'économie québécoise.

Afin de répondre aux demandes de main-d'oeuvre des entreprises, mon collègue le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a lancé en janvier dernier une grande corvée.

En concertation avec tous les acteurs du marché du travail, le personnel des services aux entreprises du ministère communique avec les entreprises de toutes les régions du Québec afin d'offrir du soutien pour répondre à la rareté de la main-d'oeuvre.

Ce coup de main concret pourra s'appuyer sur les initiatives majeures mises en oeuvre dans ce budget.

À l'heure actuelle, les travailleurs d'expérience sont souvent freinés dans leur intention de continuer à travailler selon le rythme qu'ils souhaitent en raison d'un régime d'imposition qui n'encourage pas la participation au marché du travail.

Le gouvernement met en place deux mesures fiscales d'envergure visant les particuliers et les entreprises afin de corriger cette situation et de garder sur le marché de l'emploi des travailleurs qui ne demandent pas mieux que de continuer à travailler.

J'annonce une bonification du crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience et un abaissement à 60 ans de l'âge d'admissibilité à ce crédit d'impôt. Le crédit d'impôt s'appellera dorénavant Crédit d'impôt pour la prolongation de carrière afin de mieux refléter l'objectif de cette mesure fiscale. Près de 158 000 travailleurs pourront profiter de cette mesure dès 2019.

J'annonce également une réduction des charges sur la masse salariale liées aux salaires versés à des travailleurs âgés de 60 ans ou plus. Cette réduction profitera à 34 000 PME de tous les secteurs d'activité.

Ces deux mesures représentent un allègement fiscal de 109 millions de dollars dès 2019-2020 et de près de 900 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Grâce à ces mesures, les travailleurs d'expérience seront davantage incités à se maintenir sur le marché du travail ou à y retourner à temps complet ou à temps partiel une fois leur retraite prise.

Notre objectif est simple, nous voulons effacer l'écart existant actuellement entre l'Ontario et le Québec dans l'emploi des personnes de 60 ans et plus.

En 2018, le taux d'emploi chez les 60 ans et plus au Québec était inférieur de plus de quatre points de pourcentage au taux d'emploi observé en Ontario.

Si le taux d'emploi de ces travailleurs d'expérience au Québec rattrapait celui de l'Ontario, ce sont 90 000 travailleurs sur lesquels le Québec pourrait compter pour produire de la richesse et augmenter sa croissance.

Le gouvernement prend également les moyens pour faire en sorte que les immigrants participent davantage au marché du travail.

À travers le monde, un grand nombre de personnes désirent se joindre à nous et contribuer à enrichir notre économie et notre société. Ouvert aux investissements, le Québec est également ouvert à ceux qui veulent y travailler. Le Québec est ouvert aux immigrants.

• (16 h 50) •

Cette immigration doit cependant répondre aux besoins de main-d'oeuvre existant dans toutes les régions du Québec. Nous devons être en mesure d'intégrer les nouveaux arrivants à la société québécoise, et la meilleure intégration s'effectue par le marché du travail.

Mon collègue le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a amorcé une réforme courageuse afin d'atteindre cet objectif. Le budget lui donne des moyens importants pour la mettre en oeuvre.

J'annonce que, dès 2019-2020, des ressources additionnelles de 146 millions de dollars seront allouées chaque année au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Ces ressources permettront de proposer aux immigrants un parcours d'accompagnement personnalisé tout au long de leur processus d'intégration au marché du travail. Ces ressources seront également utilisées pour renforcer les services consacrés à la francisation des immigrants.

Le budget comprend des ressources visant à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

J'annonce que la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sera dotée d'un financement additionnel de 65 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Ces ressources supplémentaires permettront d'encourager davantage la participation au marché du travail des personnes handicapées qui en ont la capacité en plus de favoriser leur intégration sociale.

Au total, le budget consacre ainsi 269 millions de dollars, dès 2019-2020, aux mesures visant à accroître la disponibilité de la main-d'oeuvre.

Le développement et la prospérité du Québec passent par le développement de toutes les régions.

Nous vivons une révolution numérique, et, pour toutes les régions, l'accès à Internet haut débit prend une dimension stratégique.

L'accès des résidents et des entreprises d'un territoire à une connexion Internet haut débit est devenu une condition de développement et d'épanouissement à la fois sur les plans économique, culturel et social.

J'annonce que le gouvernement investira 400 millions de dollars au cours des prochaines années afin qu'Internet haut débit soit disponible dans l'ensemble des régions et que le service mobile sans fil soit accessible à un maximum de citoyens.

Il faut investir davantage en région, et notamment dans les projets d'envergure.

J'annonce une bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement. Le seuil d'investissement pour la qualification d'un projet réalisé en région sera réduit de 75 à 50 millions de dollars.

Cette bonification favorisera la réalisation de projets dont la valeur devrait totaliser 800 millions de dollars au cours des prochaines années.

L'existence d'infrastructures adaptées est une condition pour que les régions du Québec puissent pleinement exploiter leur potentiel de développement.

Sur six ans, le budget réserve 90 millions de dollars à la réalisation de projets d'infrastructures tels que l'extension du réseau de distribution de gaz naturel, la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord, l'appui aux études concernant le projet QcRail et la construction d'infrastructures multiusagers en milieu nordique.

Le budget comprend également des mesures de soutien aux investissements concernant les activités qui assurent la prospérité des différentes régions.

J'annonce l'octroi d'une enveloppe de 50 millions de dollars par année pour augmenter la productivité des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Au cours des cinq prochaines années, des ressources additionnelles de 35 millions de dollars seront réservées aux investissements dans l'offre touristique.

Le budget prévoit une bonification de 50 millions de dollars sur cinq ans du programme Innovation Bois afin de soutenir l'innovation dans l'industrie des produits forestiers.

Dans toutes les régions du Québec, les municipalités ont un rôle essentiel à jouer dans les services aux citoyens.

Afin d'accompagner les municipalités dans les responsabilités qui leur incombent, le budget prévoit des investissements de près de 243 millions de dollars sur cinq ans.

Ces ressources serviront notamment à diminuer davantage la charge financière des municipalités liée aux services de la Sûreté du Québec ainsi qu'à financer les municipalités souhaitant se doter de meilleures infrastructures communautaires, culturelles et récréatives.

M. le Président, les Québécois manifestent leurs inquiétudes concernant l'environnement.

Je leur dis aujourd'hui que leur premier ministre, leur ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, leur ministre des Finances et leur gouvernement les entendent. Ce budget en fournit l'illustration avec des investissements conséquents.

Nous consacrons des moyens importants à la lutte contre les changements climatiques.

En la matière, il importe avant toute chose de faire deux constats.

En premier lieu, le Québec figure déjà parmi les endroits en Amérique du Nord où l'on émet le moins de gaz à effet de serre par habitant.

En deuxième lieu, il apparaît évident que, pour réduire davantage nos émissions de gaz à effet de serre, il faudra adopter une approche bonifiée.

Cette approche bonifiée est en cours d'élaboration sous le leadership du premier ministre et de mon collègue le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

L'approche bonifiée prendra en compte la réalité québécoise. Elle définira les moyens les plus efficaces pour lutter contre les changements climatiques ainsi que pour s'y adapter.

L'approche retenue par le gouvernement permettra de saisir les possibilités de développement économique et d'innovation technologique grâce auxquelles le Québec pourra accroître sa capacité de lutte contre les changements climatiques.

Le gouvernement veut également s'attaquer à la lourdeur de la gouvernance actuelle en matière de lutte contre les changements climatiques. Une amélioration de cette gouvernance s'impose afin d'accélérer la mise en œuvre des projets. Le gouvernement veut que les importants revenus du Fonds vert soient rapidement utilisés pour répondre aux changements climatiques.

L'objectif est clair, le Québec répondra à l'urgence climatique et il le fera en s'assurant que les Québécois ne soient pas pénalisés.

Bien au contraire, le défi de la lutte contre les changements climatiques sera considéré comme une occasion pour attirer les investissements, pour favoriser le développement, l'utilisation et l'exportation des technologies vertes québécoises et pour créer de la richesse.

En attendant la nouvelle approche en matière de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement alloue des ressources additionnelles majeures à la transition vers une économie plus verte et plus durable.

Au cours des deux prochaines années, le gouvernement affecte près de 1 milliard de dollars additionnels à la lutte contre les changements climatiques.

Sur ce total, des ressources de 585 millions de dollars sont réservées pour accompagner les communautés et les entreprises dans leur transition énergétique, pour s'adapter aux changements climatiques et pour d'autres mesures de lutte contre les changements climatiques.

Ces sommes permettront notamment de financer les initiatives suivantes.

Dès 2019-2020, des bonifications majeures sont apportées aux programmes Technoclimat, ÉcoPerformance et Biomasse forestière résiduelle. Les grandes entreprises industrielles seront mieux accompagnées. Le gouvernement aidera les municipalités à s'adapter aux changements climatiques. Un soutien particulier sera apporté au secteur forestier afin notamment de favoriser la plantation d'arbres.

Dans la lutte contre les changements climatiques, l'électrification des transports est une chance à saisir, et c'est ce que nous allons faire.

J'annonce la prolongation du programme Roulez vert, favorisant l'acquisition par les particuliers de véhicules électriques. Au cours des deux prochaines années, le gouvernement allouera 434 millions de dollars à ce programme.

Ces sommes iront directement dans les poches des Québécois décidant de franchir une étape en faisant l'achat d'un véhicule électrique.

Le budget comprend également des mesures ciblées pour valoriser le transport alternatif en privilégiant l'électrification des transports.

Je confirme par ailleurs les investissements considérables engagés par le gouvernement afin de développer les transports collectifs électriques.

La réalisation du Réseau express métropolitain se poursuit comme prévu et elle sera menée à bien.

• (17 heures) •

Le Plan québécois des infrastructures 2019-2029 précise le soutien apporté par le gouvernement au réseau structurant de la ville de Québec, comprenant un tramway et un trambus électriques.

Le gouvernement investit dans l'augmentation durable de notre richesse en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre, mais également en améliorant la gestion des matières résiduelles. Le but est de rapprocher le Québec d'une économie zéro déchet. Pour y parvenir, il faudra mieux consommer, récupérer davantage, trier mieux, réutiliser et trouver des débouchés pour les matières recyclées.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement réserve 100 millions de dollars additionnels à la gestion des matières résiduelles. Ces sommes serviront ainsi à moderniser les centres de tri des matières recyclables, à développer des innovations technologiques, à créer des débouchés et à encourager des comportements respectueux de l'environnement.

Pour maîtriser l'avenir de notre nation, il faut également investir en nous-mêmes, en ce que nous sommes, en ce qui nous représente et contribue à embellir nos vies. Je parle, bien sûr, de la culture.

Au Québec, la culture est à la fois une source de fierté et un important moteur économique. Ce budget confirme l'appui apporté par le gouvernement à une culture forte et dynamique.

Je suis très fier d'annoncer que, comme je m'y suis engagé, les ressources allouées à la culture représenteront cette année au moins 1 % du budget total de l'État québécois. En 2019-2020, le portefeuille ministériel de la Culture et des Communications atteindra 1,3 milliard de dollars, soit 1,3 % des dépenses totales. Ce sont donc des sommes importantes qui seront consacrées à la promotion de la culture québécoise, à son développement et au soutien de tous ceux qui contribuent à son épanouissement. Au total, le budget prévoit des ressources additionnelles de 296 millions de dollars sur six ans.

Ce budget le confirme : nous allons donner le goût de la culture aux plus jeunes générations. Comme je l'ai déjà indiqué, des ressources de 135 millions de dollars sont réservées, au cours des cinq prochaines années, aux sorties culturelles du préscolaire au secondaire ainsi qu'aux bibliothèques scolaires.

Ce budget comprend des investissements de 49 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, afin de valoriser le patrimoine culturel et religieux.

Au cours de la même période, le gouvernement investira 74 millions de dollars pour encourager la créativité culturelle. Ces sommes serviront notamment à stimuler l'entrepreneuriat culturel, à soutenir l'industrie de la musique à l'ère du numérique et à améliorer les ateliers d'artistes.

Avec ce premier budget, le gouvernement investit pour maîtriser notre avenir. Maîtriser notre avenir, c'est porter des projets pour le futur. C'est également être prudent dans la gestion des finances publiques.

Je le confirme aujourd'hui à tous les Québécois, nous ferons bénéficier les finances publiques d'une gestion responsable. La santé financière de la nation québécoise est de première importance.

Les dernières années ont été bonnes pour l'économie mondiale, et le Québec en a profité. Notre gouvernement a l'intention de garder le cap sur des finances publiques équilibrées et sur la réduction du poids de la dette.

Faire preuve d'une gestion responsable, c'est maintenir l'équilibre budgétaire. M. le Président, comme je l'ai annoncé dès le début de ce discours, je suis fier de souligner que, pour les années 2019-2020 à 2023-2024, le gouvernement prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire.

Nous poursuivons également la réduction de l'endettement.

Vous me permettez aujourd'hui d'écarter l'habitude partisane politique pour rendre hommage à Lucien Bouchard. En 1996, ce grand premier ministre a eu le courage de changer le cap budgétaire du Québec. Avec l'appui constant de l'ADQ de Mario Dumont et des ministres des Finances qui se sont succédé, tous partis confondus, le Québec s'est alors engagé dans le cercle vertueux de l'équilibre budgétaire et de la réduction du poids de notre dette publique.

Je suis heureux de confirmer que nous atteindrons l'objectif de réduction de la dette à 45 % du PIB en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu dans la loi. L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera également atteint comme prévu dans la loi.

Au 31 mars 2019, la dette brute du Québec représentera 46 % du PIB. Le poids de la dette brute par rapport à l'économie sera ainsi le plus bas des 20 dernières années.

La réduction du poids de la dette est une excellente nouvelle pour tous les Québécois. Cette réduction assure un financement stable des principales missions de l'État. Elle nous permet de faire face aux coûts associés au vieillissement

de la population, d'investir dans les infrastructures publiques et de contrer un éventuel ralentissement économique. En réduisant le poids de la dette, nous disposons de la marge nécessaire pour diminuer le fardeau fiscal des Québécois et nous sommes en mesure d'augmenter notre autonomie financière au sein du Canada.

Avec ce budget, nous allons continuer de réduire le poids de notre dette. Il n'est plus tellement éloigné, le jour où le Québec sera moins endetté que l'Ontario. Ce sera un jour où nous pourrions être très fiers du chemin parcouru et des résultats obtenus.

M. le Président, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion de l'État québécois, pour donner des services plus efficaces, pour mieux servir l'ensemble des citoyens. Et on ne doit pas accepter comme une fatalité que notre population soit la plus lourdement taxée en Amérique du Nord.

Nous sommes capables de réduire notre fardeau fiscal comme nous avons réussi collectivement à rétablir l'équilibre budgétaire et à réduire le poids de la dette. Nous sommes capables d'accroître notre potentiel de création de richesse avec plus d'éducation, plus d'investissements privés, plus de travailleurs et moins de dettes.

Une économie plus riche, des finances équilibrées, une fiscalité et un endettement moins lourds, c'est la recette pour nous donner les moyens de nos ambitions tout en investissant dans les grandes missions de l'État. C'est le chemin de l'autonomie financière au sein du Canada. C'est le chemin de la fierté retrouvée.

Motion proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement

M. le Président, je propose que l'Assemblée nationale approuve la politique budgétaire du gouvernement. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Le Président : M. le ministre des Finances, votre motion est présentée.

Commentaires de l'opposition

Je cède maintenant la parole à M. le député de Robert-Baldwin, porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, pour ses commentaires d'une durée de 10 minutes. M. le député de Robert-Baldwin.

M. Carlos J. Leitão

M. Leitão : Merci beaucoup, M. le Président. Alors, je vais commencer en félicitant M. le ministre des Finances, qui a pour la première fois présenté un budget à l'Assemblée nationale. Et, comme je le disais plus tôt cette semaine, il s'agit d'un grand moment pour n'importe quel ministre des Finances. Bravo, M. le ministre! Je vous félicite.

• (17 h 10) •

Maintenant, la CAQ profite aujourd'hui d'une situation financière qui est enviable, avec des surplus considérables. Le budget qui nous a été présenté exprime pleinement cette réalité, il y a donc beaucoup de dépenses cette année. Mais attention, M. le Président, attention! Pour les années suivantes, le ciel s'assombrit. Je vous le dis, M. le Président, profitez-en maintenant, parce que les prochaines années seront pas mal plus sombres.

Selon les prévisions de croissance économique inscrites au budget, la croissance diminuera au Québec dans les quatre prochaines années, M. le Président, passera de 1,8 % en 2019 à 1,3 % en 2022. C'était 2,8 % en 2017. Donc, 2,8 %, 1,8 %, 1,3 %, c'est ça, faire plus, M. le Président? Ça doit être ça, l'effet CAQ. Ça m'échappe un peu, mais, enfin, on va vivre avec ça.

Par contre, je trouve que les prévisions de croissance économique sont tout à fait pertinentes. Mais il n'y a pas d'effet CAQ, bien sûr.

Alors, je l'avais dit il y a deux semaines, M. le Président, en présentant mes observations au sujet du budget qui s'en venait, qu'il s'agissait de l'heure des choix pour le gouvernement. Donc, le gouvernement avait beaucoup promis aux citoyens et, à mon avis, beaucoup plus que ce que les finances du Québec leur permettraient. Il y avait, en fin de compte, trois choix qui se présentaient au gouvernement : soit une augmentation de taxes et impôts, ce qui n'a pas été fait, très bien — moi, je vous salue pour cela — soit d'abandonner certains engagements, ce qui a été fait, ou alors de couper dans les dépenses courantes, ce qui a été fait aussi, on y reviendra.

Alors, les différentes mesures d'allègement fiscal prévues dans le budget, en fin de compte, touchent très peu la classe moyenne, M. le Président. On a plutôt préféré cibler certaines clientèles et les cibler seulement à moitié, si vous voulez. Alors, on cible beaucoup les propriétaires de propriétés, de résidences avec la réduction de la taxe scolaire, donc rien pour les locataires. Mais même cette réduction de taxe scolaire, M. le Président, ce qui est inscrit dans le budget, c'est pour une année, 200 millions. On est loin des 900 millions qui avaient été promis, M. le Président.

Concernant, maintenant, les dépenses, les dépenses de programmes, en santé, le ministre nous parle d'une augmentation de 5,4 % des dépenses pour 2019-2020. Ça a l'air impressionnant, mais, comme vous le savez, M. le Président, le diable est dans les détails. Alors, si on prend un peu le temps de décortiquer les chiffres, on se rend compte qu'après avoir exclu les nouvelles mesures qui ont été annoncées, quand même 800 millions de nouveaux engagements, nouvelles mesures, pour ce qui est des dépenses courantes, M. le Président, c'est une augmentation de 3,6 %. Il me semble que Mme la ministre de la Santé aura un peu de difficultés à payer les salaires de tout le monde avec seulement 3,6 % de l'augmentation du budget de la santé.

Pour ce qui est ce qu'on appelle la santé physique, et j'invite tout le monde à regarder dans les cahiers de crédits, M. le Président, pour ce qui est de l'année 2019-2020, on parle d'une augmentation de 1,8 %. Ça ne couvre pas les salaires, M. le Président. Bonne chance avec ça!

Maintenant, concernant les maternelles quatre ans, M. le Président, la promesse-phare du premier ministre, d'ailleurs, M. le premier ministre s'était même engagé à mettre son siège en jeu parce que c'était sa promesse la plus importante, on promettait alors 5 000 nouvelles classes maternelles quatre ans d'ici la fin du mandat. En regardant les documents du budget, ce sera à peine la moitié de cet engagement qui sera rempli d'ici la fin du mandat. Donc, je me demande alors, M. le Président, comment la CAQ pourrait respecter tous ses autres engagements, si même l'engagement-phare du premier ministre va être rempli à moitié seulement.

On a aussi entendu le ministre des Finances, dans son discours, parler d'augmentation des dépenses dans plusieurs ministères pour cette année, ce qui est très bien, c'est normal. Mais, quand on creuse un peu plus loin, on se rend compte que plusieurs ministères et organismes connaîtront, comme j'ai dit tantôt, des jours pas mal plus difficiles, plus sombres.

En effet, si on exclut le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation, les autres ministères et organismes verront leurs dépenses de portefeuille augmenter de seulement 2 % l'année prochaine et de, tenez-vous bien, 0,8 % en 2021-2022, 0,8 %, M. le Président. Et ici on parle de quoi? Immigration, Famille, Justice, Culture, Sécurité publique, Environnement. 0,8 % en 2021-2022. Bonne chance avec ça!

Maintenant, concernant le document budgétaire, au sujet de la dette, évidemment, le document nous confirme que la stratégie de réduction de dette, comme M. le ministre l'a mentionné, mise en place par les différents précédents gouvernements, en grande partie gouvernements libéraux, fonctionne très bien, et cela, pour assurer, bien sûr, une équité de services entre notre génération, ma génération, et les générations suivantes. On y confirme en effet que le ratio dette-PIB atteindra l'an prochain l'objectif de 45 %.

Je suis toutefois un peu déçu, M. le Président, que le ministre des Finances n'a pas profité de l'occasion pour établir une nouvelle cible de réduction de dette pour 2025. Ça nous a très bien servis, le ratio de 45 %, comme cible à atteindre. Je pense qu'on aurait pu aller, maintenant, plus loin que ça. Déjà, M. le Président, nous sommes très proches, donc, des niveaux d'endettement de l'Ontario et déjà nous payons moins en taux d'intérêt que l'Ontario parce que la trajectoire de notre dette est bien plus positive que celle de nos voisins, M. le Président.

Maintenant, pour ce qui est du Fonds des générations, là, je suis pas mal plus préoccupé parce que le geste qui a été posé par le gouvernement, donc, de verser d'un seul coup 10 milliards à la réduction de la dette, cela aura un impact majeur sur les revenus de placement du Fonds des générations. C'est ainsi autour d'à peu près 2 milliards de dollars qui ont été sacrifiés en revenus de placement au cours du mandat, 2 milliards qui auraient dû permettre d'assurer aux jeunes du Québec les moyens de leurs ambitions.

Maintenant, on constate aussi, M. le Président, toute une improvisation en ce qui concerne les sociétés d'État, particulièrement Hydro-Québec. On a entendu hier, ne serait-ce qu'hier, ici, dans cette Chambre, M. le Président, le premier ministre et surtout le ministre de l'Énergie nous dire que les tarifs d'Hydro-Québec seraient probablement réduits, on ne sait pas trop comment, mais seraient réduits parce que les écarts de rendement seraient retournés entièrement aux citoyens. Très bien. Mais ce que le document budgétaire nous révèle aussi, c'est que les dividendes d'Hydro-Québec vont augmenter. Alors, les dividendes vont augmenter avec moins de tarifs. C'est de la magie, M. le Président.

Parlant de magie, parlons un peu de la SQDC, la Société québécoise du cannabis, M. le Président. On apprend aussi qu'on va avoir des dividendes, donc, 20 millions cette année et 37 millions de dividendes, ce qui n'est pas banal. Ça voudra dire aussi, M. le Président, qu'il y aura une forte hausse des ventes de la SQDC. Ce n'est pas banal, M. le Président.

Maintenant, aussi, en terminant, M. le Président, M. le premier ministre nous avait dit souvent qu'il était gêné de recevoir de la péréquation. Bon, il va y avoir une augmentation massive de la péréquation cette année, 1,4 milliard de plus, on va être rendus à 13 milliards de péréquation. Est-ce qu'il est toujours gêné, M. le Président? Il est toujours gêné, M. le premier ministre?

Alors, M. le Président, en conclusion, la CAQ nous avait beaucoup promis. Ils ont dû faire des choix. Et ces choix-là, à mon avis, M. le Président, avec ce budget, c'était en grande partie de laisser tomber la classe moyenne. Merci, M. le Président.

• (17 h 20) •

Le Président : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Rosemont, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances, pour ses commentaires d'une durée de 10 minutes. M. le député de Rosemont.

M. Vincent Marissal

M. Marissal : Merci, M. le Président. Il me reste quelques réflexes journalistiques, difficile de sortir le gars du journalisme après 25 ans. Alors, mon premier réflexe, en sortant du huis clos, a été d'aller voir ce que les médias avaient résumé en points saillants, question de voir ce qui ressort le plus de ce budget et ce dont les gens entendront parler en priorité; en fait, ce dont ils nous entendent déjà parler dans le retour à la maison, ce qu'ils voient déjà sur les alertes de nouvelle. Prenons TVA, par exemple, qui résume 10 points saillants du budget. Allez-y voir : pas une fois vous ne lirez les mots «développement durable», «protection de l'environnement», «lutte aux changements climatiques». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est TVA qui ne le dit pas. Si les médias ne trouvent rien dans ces domaines, c'est qu'il n'y a rien dans ces domaines.

M. le Président...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Marissal : ...je dois vous dire que je suis absolument atterré par le manque d'investissements neufs et structurants pour lutter contre les changements climatiques dans ce premier budget de la CAQ. Tout le monde sait que nous devons entamer la nécessaire transition économique et écologique. Cette transition devra tôt ou tard commencer lors d'une journée comme celle-ci, une journée de budget, parce que la tâche est lourde. Les gouvernements libéraux qui se sont succédé, spécialement celui de M. Couillard, se sont traînés les pieds en matière de changements climatiques. Et là, malgré la pression populaire, malgré les jeunes qui se mobilisent comme jamais pour l'environnement, le ministre des Finances décide de faire la sourde oreille et ne met pas l'argent nécessaire pour changer la donne.

Ce budget, soyons clairs, est une véritable catastrophe pour le climat. C'est irresponsable. Et, je trouve, il n'y a vraiment rien de drôle là-dedans. Rien de moins. Ni le premier ministre ni son ministre des Finances n'ont compris l'ampleur de la crise climatique et l'ampleur des moyens qu'il faudra prendre pour empêcher le Québec de foncer dans l'iceberg climatique. Tout ce qu'on nous annonce, c'est un plan à venir.

On aura de grosses discussions, nous, à Québec solidaire, au sein du caucus solidaire, parce que l'heure est grave.

Aucun argent additionnel n'a été prévu pour baisser les tarifs de transport collectif ou augmenter les budgets des sociétés de transport. Le ratio des investissements en transport collectif versus ceux des transports routiers se détériore. Non seulement il ne reste pas au même niveau, mais ce ratio passe de 31 % à 27 %. L'Ontario de Doug Ford — belle référence! — investit 5 650 \$ par personne pour les transports collectifs; nous, 1 076 \$, exactement la même chose que l'année dernière, sous le précédent gouvernement.

Le budget des dépenses de programmes du ministère de l'Environnement n'augmente que de 29 millions, alors qu'il aurait fallu l'augmenter, à notre avis, de 175 millions pour lui permettre de remplir convenablement son mandat.

De plus, la seule mesure tape-à-l'oeil de ce budget en matière de lutte aux changements climatiques, c'est-à-dire l'incitatif pour l'achat de voiture électrique, est loin d'être suffisante pour réduire de façon importante l'émission de GES. Tout ça mène à plus de routes et plus de congestion. La preuve, c'est que le gouvernement a augmenté le budget routier prévu au PQI de 4,5 milliards de dollars pour le porter à 24,5 milliards de dollars.

Le ministre des Finances a même tenté de tordre la réalité avec ses chiffres. Il prétend qu'il y aura 16 milliards d'argent neuf au programme québécois des infrastructures pour les infrastructures de transport collectif. C'est faux. Lorsqu'on regarde le montant inscrit au PQI l'an dernier pour le transport collectif, il y avait déjà 9 milliards sur 10 ans. Cette année, exactement le même montant, soit 9 milliards sur 10 ans.

En transport collectif, M. le Président, on fait du surplace. Pendant ce temps, les investissements pour les routes augmentent de 25 %. C'est inacceptable.

Par ailleurs, je note que le troisième lien est inscrit au PQI pour la première fois. C'est bizarre parce que les études ne sont pas encore terminées. On voit tout le côté idéologique de ce gouvernement, qui parle d'ailleurs ouvertement, dans ses documents budgétaires, de la concrétisation du troisième lien.

Québec solidaire souhaite aussi attirer l'attention sur d'autres chiffres douteux. Le gouvernement affirme investir 1 milliard sur six ans, soit moins de 200 millions par année, pour la lutte aux changements climatiques. Cet argent est financé par le Fonds vert. Cela revient à dire qu'il ne s'agit pas d'argent additionnel mais de l'argent provenant de revenus autonomes du fonds, qui auraient existé de toute façon, peu importe le gouvernement.

De plus, le gouvernement prétend que la construction d'aré纳斯, d'anneaux de glace ou l'aménagement du Quartier des spectacles font partie des investissements en infrastructures durables. Ah bon!

En résumé, l'absence d'investissement important en transport collectif ou pour la lutte aux changements climatiques en général est d'autant plus troublante que ce budget confirme les surplus historiques dont dispose le gouvernement. Je rappelle que le gouvernement en dispose, mais que ces surplus nous appartiennent.

Le gouvernement ne peut pas dire qu'il n'avait pas de marge de manoeuvre pour lutter contre les changements climatiques. Il prévoit verser 18 milliards additionnels au Fonds des générations d'ici cinq ans. L'argent est disponible, mais le premier ministre est plus préoccupé par une dette financière sous contrôle que par la dette climatique, qui ne fait qu'empirer. Le gouvernement aurait pu faire beaucoup plus pour les changements climatiques sans même faire de déficit. Il en aurait resté pour les autres missions de l'État, dont l'éducation et la santé.

Je salue les investissements en santé et en éducation. Tout ce que je veux dire là-dessus, c'est : Il était plus que temps. Mais des investissements en éducation sans prendre en compte le futur de notre planète, ce n'est pas ce que j'appelle avoir une vision d'avenir. On lui en tiendra rigueur, de ce côté-ci, M. le Président. Quant à nous et quant à des dizaines de milliers de jeunes qui étaient dans la rue vendredi dernier encore, c'est un affront majeur envers la jeunesse québécoise. Elle vous en tiendra aussi rigueur. Avec ce budget, le gouvernement de la CAQ rejoint le club des gouvernements climatopassifs, et il n'y a vraiment aucune raison d'en être fier. Merci, M. le Président.

Le Président : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de René-Lévesque, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de finances, pour ses commentaires d'une durée de 10 minutes. M. le député de René-Lévesque.

M. Martin Ouellet

M. Ouellet : Merci beaucoup, M. le Président. Donc, à mon tour de saluer le ministre des Finances pour son premier budget, ministre des Finances qui a cru bon de citer Lucien Bouchard et Mario Dumont, de l'ADQ, mais a omis de citer : Lucien Bouchard, du Parti québécois, et pour lequel M. Legault avait déjà... pardon, le premier ministre avait déjà

rencontré. Donc, je tenais à émettre le message qu'effectivement, si on est pour aller de l'avant, le Parti québécois était déjà présent, en 1996, pour paver la voie pour des financements du Québec plus sains.

Cela étant dit, M. le Président, la CAQ dispose d'immenses surplus mais fait de mauvais choix. La CAQ fonce tête baissée à des maternelles quatre ans à 1 milliard et réduit le budget de construction des CPE. La CAQ dépensera 1 milliard pour les maisons des aînés mais est incapable de s'engager à rénover tous nos CHSLD. La CAQ ajoute 1 milliard d'Investissement Québec, mais il n'y a aucun mot dans le budget pour nous dire de quelle façon on va décentraliser les décisions d'Investissement Québec pour que ça ait un impact dans toutes les régions du Québec.

• (17 h 30) •

La CAQ n'est pas crédible quant à la lutte aux changements climatiques. La CAQ hausse le PQI de 15 milliards, mais aucun dollar supplémentaire en transport collectif. On rajoute 5 milliards pour des ponts, des routes, de l'asphalte et du béton.

Bref, M. le Président, pour la CAQ, on attend toujours le plan. Et, M. le Président, mon collègue de Jonquière a déposé une loi anti-déficit climatique. Alors, s'ils ont besoin d'aide pour établir un plan, ils n'ont juste qu'à appeler notre projet de loi. Ça va nous faire plaisir de les faire progresser dans ce sens.

La CAQ avait promis, M. le Président, de connecter toutes les régions du Québec en quatre ans. Après ça, c'était rendu cinq ans. Dans le budget, M. le Président, c'est rendu sept ans. Vous avez rapidement compris, M. le Président, que, pour des entreprises de chez nous, attendre sept ans avant d'être connecté sur Internet, ce n'est pas de cette façon-là qu'on va réussir à faire des affaires avec le reste du monde.

En plus de tout ça, M. le Président, la CAQ trompe ses promesses avec des chiffres non complets pour budgéter certains de ses engagements, notamment pour l'allocation famille et la taxe scolaire. Bref, M. le ministre, j'ai une question pour vous : Est-ce que ce sera un déficit caché ou des coupures cachées?

M. le Président, il y a certaines mesures avec lesquelles nous sommes d'accord : l'exemption des pensions alimentaires du calcul de l'aide sociale, de l'aide juridique, de l'aide au logement, de l'aide financière aux études. Bref, la CAQ fait un bon bout de chemin. Puis je tiens à souligner, d'ailleurs, le travail que mon collègue député de Rimouski a fait en déposant une pétition pour qu'on aille encore un peu plus loin avec ces enjeux-là. Le financement des logements sociaux, on va encore un peu plus loin. Bref, ce n'est pas compliqué, les libéraux nous avaient promis de faire des investissements, ils ne les ont pas faits, donc, avec la CAQ, on va de l'avant. Donc, on salue ça. Et les investissements de 280 millions en soins à domicile, c'est un pas important, mais il faudra songer aussi à augmenter cette somme annuellement dans le budget.

Revenons aux maternelles quatre ans à 1 milliard, M. le Président. Les gens, là, ils n'en veulent pas, de maternelles quatre ans, ils veulent des CPE. Mais c'est tellement clair pour la Coalition avenir Québec, là, qu'ils veulent nous rentrer ça dans la gorge, là, que, lorsqu'on regarde l'argent qui va être investi dans les maternelles quatre ans puis on les compare aux sommes investies dans les CPE, là, M. le Président, ce n'est pas compliqué, on coupe dans nos CPE. Lorsqu'on regarde le PQI sur 10 ans de l'année dernière, 457 millions étaient prévus pour la construction de CPE; cette année, M. le Président, 402 millions.

En éducation, on investit, mais le nombre de professionnels pour donner des services à nos élèves est toujours insuffisant. La CAQ nous promet 47 millions pour 500 à 600 professionnels supplémentaires, alors qu'on en aurait besoin de 2 000 pour un coût de 100 millions. La CAQ nous disait valoriser les enseignements. Tout ce qu'on trouve dans le budget, M. le Président : des bourses d'études et du mentorat. Rien pour changer les conditions actuelles de nos enseignants, nos enseignantes.

Nos écoles délabrées. Pour réparer nos écoles... Écoutez, M. le Président, les sommes nécessaires pour réparer nos écoles, pour les mettre dans un niveau acceptable dans 10 ans, c'est 4,5 milliards. Les sommes prévues par la Coalition avenir Québec : 2,6 milliards. Donc, en 10 ans, M. le Président, ce n'est pas compliqué, 50 % des écoles délabrées seront dans un état satisfaisant; les autres, je vous le donne en mille, M. le Président.

On a eu des résultats sur les projets pilotes pour nos infirmières, un succès retentissant. La CAQ annonce l'embauche d'infirmières, mais pas un mot sur les ratios. Les ratios sont la seule façon, M. le Président, de garantir le service à nos patients dans nos différents établissements. Alors, pourquoi fixer un objectif sans se donner les moyens de les atteindre? Salaire des médecins, M. le Président, aucun mot dans le budget. Évidemment, nous attendons l'étude comparative avec l'Ontario.

Après les maternelles à 1 milliard, les maisons des aînés à 1 milliard. M. le Président, on s'engage autant d'argent dans les maisons des aînés à long terme pour 1 milliard, mais on n'est pas capable de chiffrer les sommes qui seront investies pour réparer nos CHSLD qui sont dans un état de délabrement.

Internet haute vitesse, je vous en ai parlé. Assurément, les gens en région seront déçus du manque de pragmatisme de la CAQ dans ce dossier-là.

L'environnement. Fidèle à sa réputation, M. le Président, l'environnement y va d'investissements anémiques dans les transports collectifs. En comparant le PQI de l'année passée, 5 milliards de plus dans le réseau routier pour des routes, des ponts, de l'asphalte et du béton et rien dans le transport collectif. M. le Président, là, dans le PQI, qui a été augmenté, on reste pendant 10 ans sur le même 9 milliards d'investissements. Mais, pire que ça, pour les quatre prochaines années, dans la prévision de la CAQ, 500 millions de moins pour le transport collectif. Ça, ce qu'on dit à tous les étudiants qui étaient dans la marche, là : Oui, oui, oui, on vous entend; excusez, on ne vous écoute pas.

Autre élément à noter, M. le Président, le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, les parents demandaient 22 millions par année. Le premier ministre en a fait une promesse lors de la campagne électorale. Il l'a répété lors de l'assermentation de ses ministres. Il l'a répété lors de son discours inaugural. M. le Président, il n'y a rien dans le budget pour aider ces parents... et peut-être, je dis bien peut-être, verront apparaître ces sommes en 2020-2021.

L'abolition du tarif modulé en services de garde se fait beaucoup plus lentement qu'on aurait pensé, seulement 0,70 \$ de réduction. Ce n'est pas compliqué, M. le Président. On va investir dans les maternelles quatre ans, on va s'assurer de rendre inintéressant le réseau des CPE pour que, tranquillement pas vite, la transition se fasse.

Les organismes communautaires, M. le Président, 6 millions par année, pour un maigre total de 30 millions. Ça, ça veut dire, là, qu'une fois que le système de santé est à pleine capacité, puis que ça déborde, puis qu'on a des organismes communautaires qui donnent des services à nos citoyens, nos citoyennes, là... Ils sont, eux aussi, à bout de souffle. Et, pour leur donner une bonne tape dans le dos, on leur donne un maigre 6 millions pour les aider à continuer à offrir des services.

Nous avons entendu la ministre de la Culture nous dire qu'elle allait donner beaucoup plus de moyens à l'Office québécois de la langue française pour défendre la langue française. Vous savez quoi, M. le Président? Des coupures de 200 000 \$ à l'office sur un budget de 24 millions. Alors, comment dire une chose et son contraire? Nous avons ici l'exemple.

Pour les régions du Québec, M. le Président, plusieurs déceptions : rien pour le transport aérien régional, donc ça va nous coûter encore extrêmement cher, pas d'embauche d'agents de la faune supplémentaires, aucun horizon en bas de 10 ans pour les transferts des 5 000 fonctionnaires. Et, pour ce qui est des trop-perçus, M. le Président, on en a parlé cette semaine, 92 % voulaient se faire rembourser, nous étions en surplus. Malheureusement, on est muet à ce sujet.

Stratégie maritime, M. le Président, l'innovation, la recherche, rien de nouveau dans le budget.

Financement des cégeps. La Fédération des cégeps demandait minimalement 68 millions pour faire face à la baisse de clientèle dans les régions du Québec, M. le Président. Moi, chez nous, le cégep de Baie-Comeau, là, c'est ça, son défi. Il doit recruter à l'international pour assurer sa viabilité. Et là on leur offre simplement 29 millions, M. le Président. C'est la moitié de ce qu'ils avaient besoin. Ça fait qu'assurément on n'a pas fait tout le bout du chemin.

Même en ajoutant 5 milliards dans le réseau routier, M. le Président, on ne voit aucune progression dans les documents sur la ligne bleue, sur l'autoroute 20 vers Rimouski, sur le pont sur le Saguenay, mais, tenez-vous bien, on voit très bien 345 millions pour le troisième lien. M. le Président, nous avons appris un transfert de 20 millions pour la STQ. Ça fait beaucoup d'Apollo, ça, M. le Président.

Bref, ce budget, M. le Président, beaucoup de surplus et de mauvais choix. Et vous savez quoi, M. le Président? Si on veut faire beaucoup plus, si on veut faire mieux, le seul budget du Québec qu'on devrait regarder, M. le Président, c'est celui d'un Québec souverain, qui a été déposé et préparé par notre honorable premier ministre, M. le Président.

Le Président : Merci, M. le député. Merci de votre collaboration.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, je vais suspendre nos travaux, histoire de permettre à vos invités de quitter l'enceinte de l'Assemblée nationale avant de poursuivre nos travaux.

Je suspends nos travaux.

(Suspension de la séance à 17 h 38)

(Reprise à 17 h 42)

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, nous reprenons nos travaux, et, pour en connaître la nature, je vais céder la parole à M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Schneeberger : Alors, je vous demande d'appeler l'article 5 du feuillet, Mme la Présidente.

Projet de loi n° 9

Reprise du débat sur l'adoption du principe

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie. Alors à l'article 5 du feuillet, l'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. le ministre de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

Et, lorsque nous avons suspendu nos travaux, Mme la députée d'Anjou-Riel n'avait pas terminé son intervention. Alors, je vous recède la parole, tout en vous indiquant que vous disposez d'un temps de parole de 8 min 33 s, et la parole est à vous.

Mme Lise Thériault (suite)

Mme Thériault : Merci, Mme la Présidente. Évidemment, Mme la Présidente, j'avais pris soin également de mentionner lors du début de mon intervention que c'était quand même un fait très rare qu'un discours soit interrompu pour un discours sur le budget, Mme la Présidente. On comprend tous qu'avec les invités qui sont en haut, la fébrilité des collègues de l'autre côté qui aimeraient bien aller rejoindre les invités, c'est difficilement faisable, Mme la Présidente, mais quoi qu'il en soit, je pense que... une chance que c'est tombé sur une députée qui a de l'expérience, Mme la Présidente.

On n'en mourra pas, comme on dit chez nous, Mme la Présidente, mais mettons qu'il y a des conditions, des fois, qui sont un petit peu plus faciles pour pouvoir faire des interventions.

Quoi qu'il en soit, Mme la Présidente, j'avais clairement mentionné que le projet de loi n° 9, du côté du gouvernement, qui avait été déposé par le ministre de l'Immigration, était un projet de loi qui était antiéconomique, Mme la Présidente. J'ai eu l'occasion de mentionner ce que les groupes qui sont venus en commission parlementaire pensent du projet de loi. Ça ne met un frein au fait qu'il y a des pénuries d'emploi qui sont à nos portes mais qui sont aussi réelles, Mme la Présidente, tout le monde s'accordait. J'ai eu l'occasion de vous parler des points de vue que les groupes sont venus exprimer en commission parlementaire, mais j'aimerais ça également faire une petite revue de presse, mais vraiment très rapide, Mme la Présidente, puisqu'il ne me reste seulement que sept minutes. Mais je ne peux pas faire autrement que de parler de l'image que nous envoyons qui est désastreuse pour le Québec et de la perception qui devient réalité de ce que les gens voient présentement et ce qu'ils ont vu au cours des dernières semaines, du dernier mois.

La CSN presse la CAQ de maintenir les seuils d'immigration. J'imagine qu'une centrale syndicale, quand on parle de besoins de main-d'oeuvre, Mme la Présidente, ses paroles, ça a un certain poids. *Des candidats à l'immigration pourraient poursuivre Québec. Le gouvernement fait passer à la trappe les 18 000 dossiers en attente.* C'était, évidemment, plus au début du mois, Mme la Présidente, avant que l'association des avocats en droit d'immigration demande une injonction contre le ministre de l'Immigration pour faire en sorte de ne pas suspendre les 18 000 dossiers qui étaient en attente de traitement au ministère de l'Immigration, Mme la Présidente, que le ministre avait qualifiée de saugrenue, Mme la Présidente. Je pense, c'est important de le rappeler, qu'il est lui-même un avocat. Moi, je suis une légiste, je ne suis pas avocate, mais il me semble que, lorsqu'on dépose un recours, c'est parce qu'il y a des moyens qui justifient le recours, et c'est assez particulier qu'un ministre qualifie un recours de saugrenue, Mme la Présidente, d'autant plus que les juges ont donné raison à l'association des avocats en droit d'immigration en obligeant le gouvernement du Québec à aller de l'avant avec les 18 000 dossiers et non pas les suspendre, Mme la Présidente. Donc, on peut se demander s'il y a de l'improvisation du côté du ministre, Mme la Présidente.

Autre titre : *Des rêves brisés.* Wow! Ça, ça fait mal, Mme la Présidente. Vous savez que, lorsque les gens décident de venir s'installer ici, au Québec, là, ils vendent tout ce qu'ils ont à la maison. Ils décident de couper les ponts, presque, avec leur passé, de repartir sur des bases nouvelles. Savez-vous c'est quoi, Mme la Présidente, se débarrasser de tous ses biens et de partir avec une ou deux valises? Ça veut dire laisser les souvenirs, laisser les toiles, laisser les photos, apporter du linge avec soi. On arrive ici, il fait froid, c'est l'hiver, souvent les gens sont très mal équipés. On choisit le Québec pour la possibilité que les enfants puissent s'intégrer, vivre une meilleure vie. Puis là ce qu'on voit, c'est des rêves brisés, Mme la Présidente. C'est épouvantable, tout ce qui s'est dit par rapport au projet de loi du collègue.

Grogne contre la décision de rejeter 18 000 dossiers. Le Journal — de Montréal ou de Québec, Mme la Présidente — a reçu plus d'une centaine de courriels de partout dans le monde. Quand c'est rendu qu'on écrit aux journaux pour se plaindre de ce que le Québec fait, Mme la Présidente, ça n'a pas de bon sens. 3 700 des demandeurs travaillent déjà au Québec. 3 700, ça, c'est ceux qui faisaient partie des 18 000 où on a suspendu, Mme la Présidente, ils travaillent au Québec. Le ministre, ce qu'il a fait, là, c'est : il a mis une épée de Damoclès sur la tête de ces personnes-là, puis de faire en sorte, là... C'est 3 700 postes qui... si le ministre a gain de cause, là, ça, c'est, du jour au lendemain, out, sors du Québec, va-t'en, on laisse 3 700 places en plan. C'est beau, ça, notre développement économique. Wow!

L'immigrant jetable. Ça, c'est la philosophie... Je trouve ça complètement absurde. Ça, c'est saugrenue pas mal. *Plus de 90 000 inscriptions au nouveau système Arrima.* Il reste 18 000 dossiers à traiter, Mme la Présidente, peut-être qu'on devrait commencer par faire les 18 000 avant de s'occuper des 90 000.

«On n'a plus de solution, mon visa se termine le 30 avril. Une famille française victime de la réforme [du premier ministre].» Parce que je n'enfreins pas notre règlement, Mme la Présidente, vous aurez compris que c'était le nom du premier ministre qui était écrit. Une famille française. Aïe! C'est épouvantable. Puis les gens, ils ont été sélectionnés pour leurs diplômes, pour leur âge, pour leurs compétences, parce qu'ils parlent le français, puis «on n'a plus de solution, mon visa se termine le 30 avril». J'espère que le ministre entendra notre appel.

Le haut-commissaire aux réfugiés espère voir la CAQ changer d'idée sur la réduction du nombre d'immigrants. Les avocats de l'immigration poursuivent le gouvernement. Québec visé par un recours juridique — qu'il juge saugrenue, le ministre. Départ raté de la consultation. On a fait venir des gens, on ne leur a même pas posé de questions, Mme la Présidente. *Québec essuie un revers en cour. Improviser sur le dos des gens. Que dissimule le projet de loi sur l'immigration? Manque de connaissances ou aveuglement volontaire? Québec reprend à contrecœur le traitement des 18 000 dossiers. Québec refuse de traiter l'ensemble des 18 000 dossiers. Le Barreau met en garde le gouvernement.* «Les candidats de l'immigration dont les dossiers seraient déchiquetés pourraient multiplier les poursuites.» 50 000 personnes qu'on parle, Mme la Présidente.

Ici : *Le ministre s'en prend à la Protectrice du citoyen. Olymel veut embaucher plus de travailleurs à l'étranger. Le plafond de 10 % doit passer à 20 % dans les usines, soutient le grand patron,* qui veut faire travailler les immigrants. *Le Québec s'exposerait à des poursuites judiciaires. Inquiétudes chez les étudiants étrangers.* Vous savez que les étudiants étrangers, Mme la Présidente, ils ont des certificats de sélection du Québec parce qu'ils possèdent un diplôme québécois, puis c'est ça qui va faire qu'ils vont pouvoir s'intégrer ici. C'est les choix qu'on a fait avec le temps. *Moins d'immigrants ne rime pas avec meilleure intégration.* C'est ça, la revue de presse, Mme la Présidente, qu'on a pu lire au cours des derniers mois, des dernières semaines.

• (17 h 50) •

Quand j'étais ministre de l'Immigration, Mme la Présidente, on a tous compris que l'immigration... oui, tu as l'immigration économique, tu as les réfugiés puis tu as le regroupement familial. Ce que le ministre s'appête à faire, c'est épouvantable parce qu'il va laisser sur le carreau des milliers de personnes qui pourraient contribuer au développement

économique du Québec immédiatement, Mme la Présidente. C'est ça qu'il s'apprête à faire au nom d'une idéologie, de dire : Bien, on va en accueillir moins, mais on va en prendre soin. Bien, je m'excuse, Mme la Présidente, avec les titres qu'on a là, avec les titres qu'on a là... Savez-vous que les autres provinces canadiennes sont tout partout pour aller chercher de l'immigration, particulièrement francophone, Mme la Présidente? C'est pour ça qu'on a un champ de compétences partagé avec le gouvernement fédéral, pour pouvoir aller sélectionner de l'immigration qui parle français, pour la survivance du fait français du Québec, puis le ministre est en train de passer la hache là-dedans, Mme la Présidente. Et c'est ça que je trouve le plus dommage, la réputation du Québec à Paris, en France, partout dans les pays de la francophonie. Vous avez vu les titres que je vous ai nommés, Mme la Présidente? Et ce n'est qu'un début. Honnêtement, après ça, on va se faire dire : On fait de l'obstruction dans le projet de loi. Non, Mme la Présidente, ce qu'on fait, c'est qu'on défend le droit des immigrants à choisir le Québec, on défend la réputation du Québec. Puis, comme ancienne ministre de l'Immigration, je suis particulièrement fière de dire que ma formation politique va s'opposer au projet de loi n° 9 et que nous allons voter contre, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie de votre intervention, Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel. Et je suis prête à reconnaître le prochain intervenant, et ce sera M. le député de Nelligan.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Merci, Mme la Présidente. Les semaines écoulées nous ont permis de considérer la proposition du gouvernement en matière d'immigration, nous l'attendions tous. Je pense, en effet, cela ne fait pas si longtemps, que les propositions du gouvernement actuel, toujours en campagne électorale, étaient pointées du doigt. Comment ne pas se rappeler des nombreuses critiques qu'avaient soulevées les propositions de la CAQ? On parlait déjà d'inconstitutionnalité, d'un manque de connaissance du système d'immigration, d'un affrontement avec le fédéral, et bien d'autres choses encore. Je me rappelle d'articles de journaux qui dépeignaient un malaise face au discours du Parti libéral, qui ne voyait l'immigration que sous le prisme de l'utilité économique. Bien étonnant aujourd'hui d'entendre la Commission des droits de la personne. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse déplore d'entrée de jeu que «comme son titre l'indique, le projet de loi n° 9 vise "à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes". L'intégration des personnes immigrantes est donc principalement posée en termes d'arrimage entre le profil professionnel de celles-ci et les besoins du marché du travail. De l'avis de la commission, les personnes immigrantes ne sauraient être réduites à un simple profil professionnel que l'on arrime à un besoin ponctuel, ou à [...] long terme, du marché du travail. Le projet de loi n° 9 néglige ainsi de prendre en considération la dimension humaine de l'immigration ou, comme le souligne le préambule de la charte, le fait que "tous les êtres humains sont égaux en valeur [et] en dignité".»

Si le Protecteur du citoyen se fait magnanime en saluant la volonté du ministre de vouloir résoudre le problème d'inventaire, entendons par là la question des 18 000 dossiers, il ne reste pas moins vrai qu'il juge également que le ministre adopte une mauvaise approche en proposant, et je cite, «une solution essentiellement administrative pour un problème humain».

Mme la Présidente, les griefs sont nombreux. Alors, permettez-moi d'aborder les choses selon trois angles qui font cruellement défaut à ce projet de loi : la prise en compte de problématiques sur le plan humain, sur le plan migratoire et enfin sur le plan économique.

Premièrement, du point de vue humain, commençons par là, Mme la Présidente. On a trop souvent entendu de la bouche du premier ministre cette volonté de se démarquer des gouvernements précédents en faisant usage de plus d'amour et de davantage d'humanité. Semble-t-il que son gouvernement, ainsi que lui-même, donne la recette pour combattre les fléaux laissés au passage par les gouvernements qui les ont précédés. Depuis le dépôt du projet de loi, je crois savoir, en tout cas au sein des membres de l'opposition officielle, que nous avons tous, sans exception, été inondés de nombreux courriers électroniques nous demandant de réagir le plus fermement possible à l'adoption du projet de loi n° 9, et ce, non pas uniquement par des prétendants à l'immigration, mais également par des citoyens et des concitoyennes qui se sentent révoltés des conséquences de ce projet de loi. Et je pense que plusieurs concitoyens et concitoyennes résidant au Québec se sont manifestés parce qu'ils sont là, ils parlent français, ils travaillent et ils contribuent au développement économique du Québec.

Alors, permettez-moi de me faire ici la voix de ceux que l'on n'a pas entendus dans l'enceinte de cette honorable Assemblée. Vous voulez savoir ce qu'ils en disent? Le sentiment de destruction est récurrent, celui de rêves brisés et d'efforts perdus. Plusieurs personnes disent être entrées dans un état de dépression suite à la mise en suspens de leur vie. Des employeurs québécois nous ont écrit pour attirer notre attention sur l'état d'anxiété dans lequel ce projet de loi les jette, ainsi que leurs employés.

Alors, évidemment, nous pouvons répondre à l'invite du ministre de l'Immigration, qui nous appelle à collaborer dans ce dossier, mais je tiens à dire bien fort mon sentiment. Ce projet de loi n° 9 ne repose que sur une promesse politique électorale de réduire le taux d'immigrants à 40 000 personnes sans considération ni de l'impact négatif fait sur l'économie du Québec ni même sur la vie de dizaines de milliers d'immigrants.

Je pourrais vous en parler allègrement, Mme la Présidente. Dans une vie précédente, j'ai moi-même suivi ce qui, pour certains, devient un véritable chemin du combattant. J'ai immigré il n'y a pas longtemps de cela, laissé derrière moi ma mère, mon père, ma patrie, ma famille et mes amis afin de faire sien le destin d'une nouvelle nation. C'est un engagement, une décision que l'on mûrit, avec laquelle on vit et qui détermine plusieurs choix et décisions : celle de suivre une formation, celle de s'adapter à l'hiver québécois, celle de passer de plus 40° à moins 40°, celle de céder biens et immeubles pour

financer le départ et l'installation au Québec, celle de l'école où l'on entend envoyer les enfants afin de les apprêter à une nouvelle année scolaire en milieu francophone, les équivalences des diplômes, et j'en passe.

En somme, Mme la Présidente, contrairement à ce que le ministre de l'Immigration pense probablement, la procédure d'immigration est davantage qu'un simple dossier que l'on envoie au MIDI pour analyse. Il existe bel et bien un contrat moral qui lie le Québec à celles et ceux qui, de bonne foi, déposent leur dossier lorsqu'ils savent qu'ils remplissent objectivement les critères d'admissibilité de différents programmes d'immigration. Il s'agit d'analyser le dossier et de rendre une réponse, que celle-ci soit négative ou positive, mais certainement pas de le jeter, pas de le déchieter. Que répondrons-nous à celles et ceux qui nous écrivent que dans leur processus d'immigration, ils ont aligné tout ou partie de leurs biens pour financer et préparer leur venue ainsi que leur installation au Québec?

Mme la Présidente, permettez-moi de vous lire un court extrait d'un courrier que j'ai reçu : «Ma femme a laissé de côté sa carrière de droit pour faire des études en tant qu'infirmière, et ce, car on sait que c'est une profession en demande au Québec. Pour ce qui est de mon cas, je suis infirmier. J'ai passé un an à Paris, d'octobre 2017 à octobre 2018, dans le but...»

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : M. le député, à ce point-ci, je me dois de vous demander si vous avez terminé votre intervention.

Une voix : ...

Ajournement

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : C'est très bien. Vous pourrez certainement poursuivre votre intervention lors de la reprise de ce débat.

Et maintenant j'ajourne nos travaux au mardi 26 mars, à 13 h 40.

(Fin de la séance à 18 heures)

TABLEAU 1

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations budgétaires consolidées
Résultats préliminaires 2018-2019
(en millions de dollars)

	2018-2019
REVENUS CONSOLIDÉS	
Revenus autonomes	90 146
Transferts fédéraux	23 411
Total	113 557
DÉPENSES CONSOLIDÉES	
Dépenses de portefeuilles	-99 052
Service de la dette	-8 899
Total	-107 951
Provision pour éventualités	—
SURPLUS	5 606
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-3 106
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	2 500

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU 2

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations budgétaires consolidées
Prévisions 2019-2020
(en millions de dollars)

	2019-2020
REVENUS CONSOLIDÉS	
Revenus autonomes	90 714
Transferts fédéraux	24 924
Total	115 638
DÉPENSES CONSOLIDÉES	
Dépenses de portefeuilles	-104 038
Service de la dette	-8 996
Total	-113 034
Provision pour éventualités	-100
SURPLUS	2 504
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 504
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	—

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU 3

Gouvernement du Québec
Revenus consolidés
Prévisions 2019-2020
(en millions de dollars)

	2019-2020
REVENUS AUTONOMES	
Impôt sur le revenu et les biens	
Impôt des particuliers	32 498
Cotisations pour les services de santé	6 596
Impôts des sociétés	8 516
Impôt foncier scolaire	1 553
	49 163
Taxes à la consommation	
Taxes de vente	17 933
Carburants	2 283
Produits du tabac	973
Boissons alcooliques	646
Cannabis ⁽¹⁾	29
	21 864
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	
Hydro-Québec	2 425
Loto-Québec	1 271
Société des alcools du Québec	1 159
Investissement Québec	139
Société québécoise du cannabis	20
Autres	-236
	4 778
Droits et permis	4 229
Revenus divers	10 680
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES	90 714
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	
Péréquation	13 124
Transferts pour la santé	6 628
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 620
Autres programmes	3 552
TOTAL DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX	24 924
TOTAL DES REVENUS CONSOLIDÉS	115 638

(1) Il s'agit de la composante québécoise du droit d'accise sur les ventes de cannabis.

TABLEAU 4

Gouvernement du Québec
Dépenses consolidées
Prévisions 2019-2020
(en millions de dollars)

	2019-2020
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES	
Dépenses de programmes du fonds général ⁽¹⁾	81 351
Autres dépenses consolidées ⁽²⁾	22 687
Total	104 038
SERVICE DE LA DETTE	
Fonds général	6 589
Autres secteurs ⁽²⁾	2 407
Total	8 996
TOTAL DES DÉPENSES CONSOLIDÉES	113 034

(1) Les dépenses de programmes incluent les transferts destinés aux entités consolidées.

(2) Les autres dépenses consolidées et le service de la dette des autres secteurs incluent les ajustements de consolidation.

TABLEAU 5

Gouvernement du Québec
Dépenses consolidées
Prévisions 2019-2020
(en millions de dollars)

	2019-2020
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES	
Assemblée nationale	137
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	106
Affaires municipales et Habitation	2 969
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 130
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 588
Conseil exécutif	480
Culture et Communications	1 320
Économie et Innovation	2 680
Éducation et Enseignement supérieur	24 436
Énergie et Ressources naturelles	629
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 605
Famille	6 202
Finances	2 950
Forêts, Faune et Parcs	1 007
Immigration, Diversité et Inclusion	485
Justice	1 237
Relations internationales et Francophonie	120
Santé et Services sociaux	45 433
Sécurité publique	2 142
Tourisme	341
Transports	4 950
Travail, Emploi et Solidarité sociale	5 243
Éliminations interportefeuilles ⁽¹⁾	-4 152
TOTAL	104 038
SERVICE DE LA DETTE	8 996
TOTAL DES DÉPENSES CONSOLIDÉES	113 034

(1) Les éliminations interportefeuilles résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

TABLEAU 6

Gouvernement du Québec
Opérations non budgétaires
Prévisions 2019-2020
(en millions de dollars)

	2019-2020
PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES	-3 212
IMMOBILISATIONS	
Investissements	-7 411
Amortissement	4 303
Moins : Investissements réalisés en mode PPP	111
Total	-2 997
RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	3 227
AUTRES COMPTES	410
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES	-2 572

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Mars 2019

BUDGET

2019
2020

VOS PRIORITÉS VOTRE BUDGET

RENSEIGNEMENTS

ADDITIONNELS

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2019-2020
Renseignements additionnels

Dépôt légal – 21 mars 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-83609-4 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-83611-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Section A

Renseignements additionnels sur les mesures fiscales

Section B

Plan pour assurer l'équité fiscale

Section C

Rapport sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire et au Fonds des générations

Section D

Mesures nécessitant des modifications législatives et réglementaires

Section A

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LES MESURES FISCALES

1. Mesure relative aux particuliers.....	A.3
1.1 Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience afin de miser sur la prolongation de carrière.....	A.3
2. Mesures relatives aux entreprises.....	A.7
2.1 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience.....	A.7
2.2 Réduction du seuil des dépenses d'investissement applicable à un grand projet d'investissement réalisé dans une région désignée	A.14
3. Autres mesures.....	A.17
3.1 Application de la taxe sur l'hébergement aux activités de personnes exploitant une plateforme numérique offrant des unités d'hébergement	A.17
3.2 Mise en place d'une allocation pour certification en développement durable dans la Loi sur l'impôt minier	A.19
3.3 Modifications apportées à certaines mesures relatives aux pourboires	A.22
3.3.1 Nouvelles dépenses admissibles pour l'application du crédit d'impôt remboursable relatif à la déclaration des pourboires	A.24
3.3.2 Assouplissement à la pénalité pour omission de faire l'attribution d'un montant à titre de pourboires	A.25
3.4 Modification de certaines modalités d'application de la norme d'investissement du Fonds de solidarité FTQ	A.25
4. Législation et réglementation fédérales.....	A.27
4.1 Harmonisation à certaines mesures annoncées dans <i>l'Énoncé économique de l'automne 2018</i> du ministère des Finances du Canada.....	A.27

1. MESURE RELATIVE AUX PARTICULIERS

1.1 Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience afin de miser sur la prolongation de carrière

Dans le but d'inciter les travailleurs expérimentés à demeurer ou à retourner sur le marché du travail, le régime d'imposition accorde aux travailleurs âgés de 61 ans ou plus, un crédit d'impôt qui peut leur permettre d'éliminer l'impôt à payer sur une partie de leur revenu de travail admissible qui excède une première tranche de 5 000 \$.

De façon sommaire, pour l'application de ce crédit d'impôt, le revenu de travail admissible d'un particulier pour une année s'entend des rémunérations incluses dans le calcul de son revenu pour l'année provenant de toute charge ou de tout emploi, de l'excédent de son revenu pour l'année provenant de toute entreprise qu'il exploite seul ou comme associé y participant activement sur ses pertes pour l'année provenant de telles entreprises ainsi que des subventions qui lui ont été accordées dans l'année pour entreprendre une recherche ou un travail semblable.

De plus, afin qu'il s'adresse avant tout aux personnes pour lesquelles un tel incitatif pourrait influencer la décision de demeurer ou de retourner sur le marché du travail, le crédit d'impôt est réductible en fonction du revenu de travail depuis 2016. Cependant, pour les travailleurs qui étaient âgés de 65 ans ou plus en 2015, le crédit d'impôt ne peut être inférieur à celui qui serait déterminé à leur égard si le montant maximal de revenu de travail admissible était demeuré le même qu'en 2015 et si le crédit d'impôt n'était pas réductible en fonction du revenu de travail.

Pour accroître la présence de travailleurs expérimentés sur le marché du travail, diverses modifications ont été apportées au crédit d'impôt au cours des dernières années¹. Essentiellement, ces modifications bonifiaient le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience soit en abaissant l'âge d'admissibilité, soit en augmentant le montant maximal de revenu de travail admissible sur lequel le crédit d'impôt était calculé.

À compter de l'année d'imposition 2019, le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience sera renommé crédit d'impôt pour la prolongation de carrière. De plus, pour inciter encore davantage les travailleurs d'expérience à prolonger leur présence sur le marché du travail ou à y retourner, des modifications seront apportées à ce crédit d'impôt également à compter de l'année d'imposition 2019.

¹ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Budget 2015-2016 – Renseignements additionnels 2015-2016*, 26 mars 2015, p. A.6-A.12; *Le Plan économique du Québec – Renseignements additionnels 2016-2017*, 17 mars 2016, p. A.24-A.27; *Le Plan économique du Québec – Renseignements additionnels 2018-2019*, 27 mars 2018, p. A.25-A.29.

D'une part, l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt passera à 60 ans. D'autre part, pour les travailleurs âgés de 61 ans à 64 ans, le montant maximal de revenu de travail admissible sur lequel le crédit d'impôt sera calculé sera bonifié pour atteindre 10 000 \$. Pour la nouvelle catégorie de travailleurs âgés de 60 ans, le montant maximal de revenu de travail admissible sur lequel le crédit d'impôt sera calculé s'établira également à 10 000 \$. Le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière sera ainsi calculé sur un même montant maximal de revenu de travail admissible pour les travailleurs âgés de 60 ans à 64 ans.

Le tableau ci-dessous présente la modulation du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière pour les années d'imposition postérieures à 2014.

TABLEAU A.1

Modulation en fonction de l'âge du travailleur du montant maximal de revenu de travail admissible excédant une première tranche de 5 000 \$
(en dollars)

Âge du travailleur	Montant maximal de revenu de travail admissible excédant une première tranche de 5 000 \$				2019 et suiv. ⁽²⁾
	2015 ⁽¹⁾	2016 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾	
65 ans ou plus	4 000	6 000	8 000	11 000	11 000
64 ans	—	4 000	6 000	9 000	10 000
63 ans	—	—	4 000	7 000	10 000
62 ans	—	—	—	5 000	10 000
61 ans	—	—	—	3 000	10 000
60 ans	—	—	—	—	10 000

(1) Pour cette année d'imposition, le crédit d'impôt se nommait crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience.

(2) Pour ces années d'imposition, le crédit d'impôt se nomme crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

Plus précisément, la législation fiscale sera modifiée pour prévoir qu'un particulier qui résidera au Québec à la fin d'une année d'imposition donnée postérieure à l'année 2018 – ou, s'il est décédé au cours de l'année donnée, à la date de son décès – pourra déduire, dans le calcul de son impôt autrement à payer pour l'année donnée au titre du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière, un montant égal à celui déterminé selon la formule suivante :

$$(A \times B) - (0,05 \times C)$$

Pour l'application de cette formule :

- la lettre A représente le taux applicable pour l'année d'imposition donnée à la première tranche de revenu imposable de la table d'impôt des particuliers²;

² Le taux applicable à cette tranche est actuellement de 15 %.

— la lettre B représente :

- dans le cas où le particulier est âgé de 66 ans ou plus à la fin de l'année donnée ou à la date de son décès, l'excédent, sur 5 000 \$, du revenu de travail admissible du particulier pour l'année qui est attribuable à cette année, jusqu'à concurrence d'un montant de 11 000 \$,
- dans le cas où le particulier est âgé de 65 ans à la fin de l'année donnée ou à la date de son décès, l'ensemble, jusqu'à concurrence de 11 000 \$, des montants suivants :
 - l'excédent, sur 5 000 \$, du revenu de travail admissible du particulier attribuable à la période de l'année tout au long de laquelle il avait moins de 65 ans, jusqu'à concurrence de 10 000 \$,
 - l'excédent du revenu de travail admissible du particulier attribuable à la période de l'année tout au long de laquelle il avait 65 ans sur l'excédent de 5 000 \$ sur le revenu de travail admissible du particulier attribuable à la période de l'année tout au long de laquelle il avait moins de 65 ans,
- dans le cas où le particulier est âgé de 61 ans à 64 ans à la fin de l'année donnée ou à la date de son décès, l'excédent, sur 5 000 \$, du revenu de travail admissible du particulier pour l'année qui est attribuable à cette année, jusqu'à concurrence de 10 000 \$,
- dans le cas où le particulier est âgé de 60 ans à la fin de l'année donnée ou à la date de son décès, l'excédent, sur 5 000 \$, du revenu de travail admissible du particulier attribuable à la période de l'année tout au long de laquelle il avait 60 ans, jusqu'à concurrence de 10 000 \$,
- dans les autres cas, zéro;

— la lettre C représente l'excédent du revenu de travail admissible du particulier pour l'année d'imposition donnée sur le seuil de réduction applicable pour l'année d'imposition donnée aux fins du calcul du crédit d'impôt pour personne vivant seule, en raison de l'âge et pour revenus de retraite.

Toutefois, dans le cas où un particulier a atteint l'âge de 65 ans avant la fin de l'année 2015 (particulier né avant le 1^{er} janvier 1951), le montant du crédit d'impôt dont il pourra bénéficier pour l'année d'imposition donnée ne pourra être inférieur au montant déterminé selon la formule suivante :

$$\begin{array}{l} \text{Le taux applicable pour l'année} \\ \text{d'imposition donnée à la première} \\ \text{tranche de revenu imposable de la} \\ \text{table d'impôt des particuliers} \end{array} \times \begin{array}{l} \text{Le moindre de 4 000 \$ et de} \\ \text{l'excédent, sur 5 000 \$, de son} \\ \text{revenu de travail admissible pour} \\ \text{l'année d'imposition donnée} \end{array}$$

Par ailleurs, des modifications corrélatives seront apportées aux règles applicables à la détermination du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière pour une année civile postérieure à l'année 2018 dans laquelle un particulier devient failli pour tenir compte du fait, d'une part, que le montant maximal de revenu de travail admissible sur lequel le crédit d'impôt sera calculé pour les travailleurs âgés de 60 ans à 64 ans sera de 10 000 \$ et, d'autre part, que l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt passera à 60 ans.

2. MESURES RELATIVES AUX ENTREPRISES

2.1 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les PME favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

De façon à inciter les travailleurs expérimentés à demeurer ou à retourner sur le marché du travail, le régime fiscal leur accorde un crédit d'impôt, lequel permet d'éliminer l'impôt sur une partie de leur revenu de travail³. En complément de cette aide accordée aux travailleurs et pour encourager les PME à embaucher ou à maintenir en emploi les travailleurs de 60 ans ou plus, le crédit d'impôt remboursable favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience sera instauré.

Sommairement, ce crédit d'impôt remboursable sera accordé à une société admissible qui aura à son emploi un particulier âgé de 60 ans ou plus. Il sera calculé sur les cotisations de l'employeur payées par la société relativement à un tel employé. Le taux du crédit d'impôt remboursable variera en fonction, d'une part, de l'âge du particulier et, d'autre part, de la masse salariale totale de la société. Ainsi, à l'égard d'un employé âgé d'au moins 60 ans mais d'au plus 64 ans, le crédit d'impôt dont pourra bénéficier une société admissible dont la masse salariale totale n'excédera pas 1 million de dollars, sur les cotisations de l'employeur payées relativement à un tel employé, sera calculé selon un taux de 50 % et pourra atteindre 1 250 \$ annuellement. À l'égard d'un employé âgé d'au moins 65 ans, le crédit d'impôt dont pourra bénéficier une telle société sur les cotisations de l'employeur payées relativement à un tel employé sera calculé selon un taux de 75 % et pourra atteindre 1 875 \$ annuellement.

Une société admissible membre d'une société de personnes admissible pourra également bénéficier de ce crédit d'impôt remboursable selon un taux pouvant atteindre 50 % sur sa part des cotisations de l'employeur payées par la société de personnes admissible relativement à un employé âgé d'au moins 60 ans mais d'au plus 64 ans, et selon un taux pouvant atteindre 75 % sur sa part des cotisations de l'employeur payées par la société de personnes admissible relativement à un employé âgé d'au moins 65 ans.

☐ Détermination du crédit d'impôt remboursable

La législation fiscale sera modifiée de façon qu'une société admissible, pour une année d'imposition, puisse bénéficier, pour cette année d'imposition, d'un crédit d'impôt remboursable correspondant à l'ensemble des montants suivants :

- le produit obtenu par la multiplication, par le taux admissible du crédit d'impôt de la société pour l'année d'imposition, de l'ensemble des montants dont chacun représente la dépense admissible de la société relative à un employé admissible, pour l'année d'imposition;

³ Une bonification est annoncée à ce crédit d'impôt dans le présent budget (voir la sous-section 1.1).

- le produit obtenu par la multiplication, par le taux déterminé du crédit d'impôt de la société pour l'année d'imposition, de l'ensemble des montants dont chacun représente la dépense déterminée de la société relative à un employé déterminé, pour l'année d'imposition.

De même, une société admissible, pour une année d'imposition, qui sera membre d'une société de personnes admissible à la fin d'un exercice financier de la société de personnes qui se terminera dans l'année d'imposition, pourra bénéficier, pour cette année d'imposition, d'un crédit d'impôt remboursable correspondant à l'ensemble des montants suivants :

- le produit obtenu par la multiplication, par le taux admissible du crédit d'impôt de la société de personnes pour l'exercice financier terminé dans l'année d'imposition, de l'ensemble des montants dont chacun représente la part de la société de la dépense admissible de la société de personnes relative à un employé admissible, pour cet exercice financier;
- le produit obtenu par la multiplication, par le taux déterminé du crédit d'impôt de la société de personnes pour l'exercice financier terminé dans l'année d'imposition, de l'ensemble des montants dont chacun représente la part de la société de la dépense déterminée de la société de personnes relative à un employé déterminé, pour cet exercice financier.

À ce sujet, la part d'une société admissible d'une dépense d'une société de personnes admissible dont elle est membre à la fin d'un exercice financier sera égale à la proportion convenue⁴, à l'égard de la société admissible pour cet exercice financier, de cette dépense.

⁴ Loi sur les impôts, art. 1.8. Sommairement, la proportion convenue à l'égard d'une société membre d'une société de personnes, pour un exercice financier, correspond à la proportion que représente la part de la société dans le revenu ou la perte de la société de personnes pour l'exercice financier, sur le revenu ou la perte de la société de personnes pour cet exercice financier.

☐ Société admissible

Pour l'application du crédit d'impôt remboursable favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, une société admissible, pour une année d'imposition, désignera une société, autre qu'une société exclue, qui exploite une entreprise au Québec et y a un établissement, dont le capital versé, pour l'année, est inférieur à 15 millions de dollars⁵ et, sauf lorsque la société sera une société des secteurs primaire et manufacturier pour l'année⁶, dont le total des heures rémunérées de la société, pour l'année, excède 5 000⁷.

■ Société exclue

Une société exclue, pour une année d'imposition, désignera :

- une société exonérée d'impôt pour l'année d'imposition;
- une société de la Couronne ou une filiale entièrement contrôlée d'une telle société.

☐ Société de personnes admissible

Pour l'application du crédit d'impôt remboursable favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, une société de personnes admissible, pour un exercice financier, désignera une société de personnes qui exploite une entreprise au Québec, qui y a un établissement et dont le capital versé, pour l'exercice financier, est inférieur à 15 millions de dollars⁸. De plus, le nombre d'heures rémunérées des employés de la société de personnes devra, pour l'exercice financier, excéder 5 000, sauf dans le cas d'une société de personnes qui aurait été une société des secteurs primaire et manufacturier, pour l'exercice financier, si elle avait été une société⁹.

⁵ De façon générale, le capital versé d'une société, pour une année d'imposition donnée, sera égal à son capital versé déterminé pour l'année d'imposition qui précède l'année donnée. Lorsque la société sera membre d'un groupe associé, pour l'année d'imposition, le capital versé de la société tiendra compte du capital versé des membres du groupe associé, selon les règles usuelles.

⁶ Loi sur les impôts, art. 771.1.

⁷ *Ibid.*, art. 771.2.1.2.1. Sommairement, le nombre d'heures rémunérées d'une société, pour une année d'imposition donnée, correspond soit au nombre d'heures rémunérées déterminé à l'égard des employés de la société pour l'année donnée, soit au nombre d'heures rémunérées déterminé à l'égard des employés de la société et de ceux des sociétés auxquelles elle est associée dans l'année donnée, pour les années d'imposition de ces sociétés terminées dans l'année civile précédant celle dans laquelle se termine l'année donnée, selon le plus élevé de ces nombres.

⁸ Les règles applicables à la détermination du capital versé d'une société s'appliqueront comme si la société de personnes était une société (voir la note 5).

⁹ Loi sur les impôts, art. 771.2.1.2.2 (détermination des heures rémunérées). Sommairement, la proportion des activités des secteurs primaire et manufacturier de la société de personnes, pour l'exercice financier, devra excéder 25 %.

❑ Taux du crédit d'impôt

Le taux admissible du crédit d'impôt d'une société, pour une année d'imposition, ou d'une société de personnes, pour un exercice financier, sera égal au taux obtenu selon la formule suivante :

$$75 \% - \left(75 \% \times \frac{A}{B} \right)$$

Le taux déterminé du crédit d'impôt d'une société, pour une année d'imposition, ou d'une société de personnes, pour un exercice financier, sera égal au taux obtenu selon la formule suivante :

$$50 \% - \left(50 \% \times \frac{A}{B} \right)$$

Dans ces formules :

- la lettre A correspond à l'excédent, sur 1 million de dollars, du moindre de la masse salariale totale de la société, pour l'année civile qui s'est terminée dans l'année d'imposition, ou de la masse salariale totale de la société de personnes, pour l'année civile qui s'est terminée dans l'exercice financier, selon le cas, et du montant correspondant au seuil relatif à la masse salariale totale applicable pour cette année civile;
- la lettre B correspond à l'excédent, sur 1 million de dollars, du montant correspondant au seuil relatif à la masse salariale totale applicable pour l'année civile qui s'est terminée dans l'année d'imposition ou l'exercice financier, selon le cas.

■ Masse salariale totale

La masse salariale totale d'une société admissible ou d'une société de personnes admissible, pour une année civile, correspondra à sa masse salariale totale, pour cette année civile, qui est déterminée pour calculer sa cotisation de l'employeur payable au Fonds des services de santé en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec¹⁰ pour cette année civile¹¹.

■ Seuil relatif à la masse salariale totale

Le seuil relatif à la masse salariale totale applicable, pour une année civile, correspondra au seuil relatif à la masse salariale totale applicable pour cette année civile pour la détermination de la cotisation de l'employeur payable au Fonds des services de santé en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec.

¹⁰ RLRQ, chapitre R-5.

¹¹ En vertu de la législation fiscale actuelle, la masse salariale totale d'un employeur pour une année civile tient compte de la masse salariale des employeurs qui lui sont associés à la fin de l'année civile, le cas échéant.

Il correspond à 6 millions de dollars pour les années civiles 2019 et 2020, à 6,5 millions de dollars pour l'année civile 2021 et à 7 millions de dollars pour l'année civile 2022. À compter de l'année civile 2023, il fera l'objet d'une indexation annuelle automatique¹².

☐ Dépense admissible et dépense déterminée

La dépense admissible d'une société admissible relative à un employé admissible, pour une année d'imposition, ou d'une société de personnes admissible relative à un employé admissible, pour un exercice financier, désignera le montant que la société ou la société de personnes, selon le cas, aura payé à titre de cotisations de l'employeur à l'égard d'une année civile postérieure à 2018 qui s'est terminée dans l'année d'imposition, ou d'une année civile postérieure à 2018 qui s'est terminée dans l'exercice financier, selon le cas, relativement au traitement, salaire ou autre rémunération que la société ou la société de personnes a versé, alloué, conféré, payé ou attribué dans l'année civile à cet employé.

La dépense admissible d'une société admissible ou d'une société de personnes admissible relative à un employé admissible, pour une année d'imposition ou pour un exercice financier, selon le cas, ne pourra toutefois excéder le quotient obtenu de la division de 1 875 \$ par, respectivement, le taux admissible du crédit d'impôt de la société admissible pour l'année d'imposition ou le taux admissible du crédit d'impôt de la société de personnes admissible pour l'exercice financier.

La dépense déterminée d'une société admissible relative à un employé déterminé, pour une année d'imposition, ou d'une société de personnes admissible relative à un employé déterminé, pour un exercice financier, désignera le montant que la société ou la société de personnes, selon le cas, aura payé à titre de cotisations de l'employeur à l'égard d'une année civile postérieure à 2018 qui s'est terminée dans l'année d'imposition, ou d'une année civile postérieure à 2018 qui s'est terminée dans l'exercice financier, selon le cas, relativement au traitement, salaire ou autre rémunération que la société ou la société de personnes a versé, alloué, conféré, payé ou attribué dans l'année civile à cet employé.

La dépense déterminée d'une société admissible ou d'une société de personnes admissible relative à un employé déterminé, pour une année d'imposition ou pour un exercice financier, selon le cas, ne pourra toutefois excéder le quotient obtenu de la division de 1 250 \$ par, respectivement, le taux déterminé du crédit d'impôt de la société admissible pour l'année d'imposition ou le taux déterminé du crédit d'impôt de la société de personnes admissible pour l'exercice financier.

Le montant d'une dépense admissible ou d'une dépense déterminée d'une société ou d'une société de personnes, selon le cas, devra être diminué du montant de toute aide gouvernementale, de toute aide non gouvernementale et de tout bénéfice ou avantage attribuable à cette dépense, selon les règles usuelles.

¹² MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Le Plan économique du Québec – Renseignements additionnels 2018-2019*, 27 mars 2018, p. A.64-A.65.

■ Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur payées par une société admissible ou une société de personnes admissible, à l'égard d'une année civile, relativement à un employé désigneront les montants payés par la société ou la société de personnes, selon le cas, pour cette année civile relativement à cet employé en vertu des dispositions suivantes :

- article 59 de la Loi sur l'assurance parentale¹³;
- article 39.0.2 de la Loi sur les normes du travail¹⁴;
- article 34 de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- article 52 de la Loi sur le régime de rentes du Québec¹⁵.

Une cotisation de l'employeur payée par une société admissible ou une société de personnes admissible, à l'égard d'une année civile, relativement à un employé, désignera également un montant payé pour cette année civile au titre d'une cotisation par la société admissible ou la société de personnes admissible relativement à cet employé conformément à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles¹⁶.

□ Employé admissible et employé déterminé

Un employé admissible d'une société admissible, pour une année d'imposition, ou d'une société de personnes admissible, pour un exercice financier, désignera, respectivement, un employé de la société à un moment de l'année civile qui s'est terminée dans l'année d'imposition, ou de la société de personnes à un moment de l'année civile qui s'est terminée dans l'exercice financier, qui est âgé d'au moins 65 ans le 1^{er} janvier de l'année civile, autre qu'un employé qui est un employé exclu à un moment de l'année civile.

Un employé déterminé d'une société admissible, pour une année d'imposition, ou d'une société de personnes admissible, pour un exercice financier, désignera, respectivement, un employé de la société à un moment de l'année civile qui s'est terminée dans l'année d'imposition, ou de la société de personnes à un moment de l'année civile qui s'est terminée dans l'exercice financier, qui est âgé d'au moins 60 ans et d'au plus 64 ans le 1^{er} janvier de l'année civile, autre qu'un employé qui est un employé exclu à un moment de l'année civile.

¹³ RLRQ, chapitre A-29.011.

¹⁴ RLRQ, chapitre N-1.1.

¹⁵ RLRQ, chapitre R-9.

¹⁶ RLRQ, chapitre A-3.001.

■ Employé exclu

Un employé exclu, à un moment donné, désignera :

- lorsque l'employeur est une société, un employé qui sera, à ce moment, un actionnaire désigné¹⁷ de cette société ou, lorsque la société est une coopérative, un membre désigné de cette société;
- lorsque l'employeur est une société de personnes, un employé qui sera, à ce moment, soit un membre de cette société de personnes ou une personne ayant un lien de dépendance avec ce membre, soit un actionnaire désigné ou un membre désigné, selon le cas, de ce membre.

Un membre désigné, à un moment donné, d'une société qui est une coopérative désignera un membre ayant, directement ou indirectement, à ce moment, au moins 10 % des voix lors d'une assemblée des membres de la coopérative ou une personne ayant un lien de dépendance avec ce membre désigné.

□ Autres modalités

Lorsque, à la fin d'une année civile, des sociétés admissibles ou sociétés de personnes admissibles seront associées entre elles et qu'elles auront versé un montant à titre de traitement, salaire ou autre rémunération à un même particulier, employé admissible de chacune d'elles à un moment de l'année civile, le total des montants dont chacun représente une dépense admissible relative à l'employé pour un membre du groupe associé, pour l'année d'imposition d'une société admissible dans laquelle se termine l'année civile ou pour l'exercice financier d'une société de personnes admissible dans lequel se termine l'année civile, selon le cas, ne pourra excéder le quotient obtenu par la division de 1 875 \$ par le taux admissible du crédit d'impôt de la société pour l'année d'imposition ou de la société de personnes pour l'exercice financier.

Il en sera de même à l'égard du total des montants dont chacun représente une dépense déterminée relative à un employé déterminé pour un membre du groupe associé, pour l'année d'imposition d'une société admissible dans laquelle se termine l'année civile ou pour l'exercice financier d'une société de personnes admissible dans lequel se termine l'année civile, selon le cas, lequel ne pourra excéder le quotient obtenu par la division de 1 250 \$ par le taux déterminé du crédit d'impôt de la société pour l'année d'imposition ou de la société de personnes pour l'exercice financier.

À défaut d'entente entre les membres du groupe associé, la dépense admissible ou la dépense déterminée de chacun des membres pour l'année d'imposition ou l'exercice financier, relative à l'employé, sera réputée égale à zéro.

¹⁷ Un actionnaire désigné d'une société, à un moment donné, comprend un contribuable qui est propriétaire, directement ou indirectement, à ce moment, d'au moins 10 % des actions émises d'une catégorie quelconque du capital-actions de la société ou de toute autre société liée à celle-ci et une personne ayant un lien de dépendance avec un tel contribuable.

De même, lorsqu'à l'égard d'un traitement ou salaire versé par une société admissible ou par une société de personnes admissible à un employé admissible ou à un employé déterminé, la société ou la société de personnes pourra bénéficier du congé de cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé dans le cadre du congé fiscal pour grands projets d'investissement, la société ne pourra bénéficier du crédit d'impôt remboursable favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience à l'égard de la dépense relative à ce traitement ou salaire.

Enfin, lorsque plus d'une année civile se terminera dans une année d'imposition d'une société admissible, le crédit d'impôt remboursable dont pourra bénéficier la société admissible, pour l'année d'imposition, correspondra au total des montants déterminés à l'égard de chaque année civile qui s'est terminée dans l'année d'imposition, comme si chacune d'elles s'était terminée dans une année d'imposition différente.

Cette règle s'appliquera, avec les adaptations nécessaires, pour le calcul du crédit d'impôt remboursable auquel aura droit une société admissible membre d'une société de personnes admissible, pour une année d'imposition dans laquelle se termine un exercice financier de la société de personnes, lorsque plus d'une année civile se terminera dans cet exercice.

□ Date d'application

Ces modifications seront applicables à l'égard d'une année d'imposition qui se termine après le 31 décembre 2018.

2.2 Réduction du seuil des dépenses d'investissement applicable à un grand projet d'investissement réalisé dans une région désignée

À l'occasion du discours sur le budget 2013-2014¹⁸, un congé fiscal pour grands projets d'investissement a été annoncé.

Sommairement, une société qui réalise un grand projet d'investissement au Québec peut, à certaines conditions, bénéficier d'un congé d'impôt sur le revenu provenant de ses activités admissibles relatives à ce projet et d'un congé de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) à l'égard de la partie des salaires versés à ses employés attribuable au temps qu'ils consacrent à ces activités.

De même, une société de personnes qui réalise un grand projet d'investissement au Québec peut, à certaines conditions, bénéficier d'un congé de cotisation au FSS à l'égard de la partie des salaires versés à ses employés attribuable au temps qu'ils consacrent aux activités admissibles relatives à ce projet. Une société membre de la société de personnes peut bénéficier d'un congé d'impôt sur sa part du revenu provenant des activités admissibles de la société de personnes relatives à ce projet.

¹⁸ MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, *Budget 2013-2014 – Plan budgétaire*, 20 novembre 2012, p. H.23-H.32.

Ce congé fiscal est d'une durée de quinze ans. L'aide fiscale relative à un grand projet d'investissement ne peut excéder 15 % du total des dépenses d'investissement admissibles relatives à ce projet, déterminé à la date où commence la période d'exemption.

Pour bénéficier du congé fiscal, une société ou une société de personnes doit obtenir un certificat initial et des attestations annuelles délivrés par le ministre des Finances. La demande d'obtention du certificat initial doit être formulée avant le début de la réalisation du projet d'investissement et au plus tard le 31 décembre 2020¹⁹.

Une société ou une société de personnes qui a obtenu un certificat initial peut, selon certaines conditions, demander au ministre des Finances de modifier ce certificat de façon à y ajouter un second projet d'investissement qui s'inscrit dans le prolongement du premier, s'il respecte par ailleurs les modalités d'application du congé fiscal²⁰.

Pour se qualifier à titre de grand projet d'investissement, un projet doit, entre autres, concerner des activités des secteurs de la fabrication, du commerce de gros, de l'entreposage, du traitement de données, de l'hébergement de données et des services connexes ou, depuis le 28 mars 2018, le développement de plateformes numériques admissibles²¹.

La réalisation du projet doit, de plus, satisfaire à une exigence d'atteinte du seuil de dépenses d'investissement applicable au projet à l'intérieur de la période de démarrage de 60 mois, débutant à la date de la délivrance du certificat initial, et de maintien de ce seuil tout au long de la période d'exemption.

Depuis le 11 février 2015, le seuil des dépenses d'investissement exigé pour la qualification d'un projet est de 100 millions de dollars ou de 75 millions de dollars. Dans ce dernier cas, le projet d'investissement doit être réalisé en totalité ou presque dans une région désignée et les activités qui en découlent doivent être exercées, tout au long de la période d'exemption, en totalité ou presque dans une telle région.

Les régions désignées sont les régions administratives, municipalités régionales de comté (MRC) et agglomération suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec, Saguenay—Lac-Saint-Jean, MRC du Granit, MRC du Haut-Saint-François, agglomération de La Tuque, MRC de Mékinac, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, MRC d'Antoine-Labelle et MRC de Charlevoix-Est.

¹⁹ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Le Plan économique du Québec — Renseignements additionnels 2017-2018*, 28 mars 2017, p. A.31.

²⁰ La demande de modification du certificat initial doit être présentée au ministre des Finances avant le début de la réalisation du second projet d'investissement, avant le 1^{er} janvier 2021 et au plus tard à la date de la demande de délivrance de la première attestation annuelle relative au premier projet d'investissement. Les modalités d'application du congé fiscal à l'égard d'un second projet d'investissement sont plus amplement décrites dans *Le Plan économique du Québec — Renseignements additionnels 2017-2018*, p. A.32-A.36.

²¹ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Le Plan économique du Québec — Renseignements additionnels 2018-2019*, 27 mars 2018, p. A.71-A.75.

De manière à stimuler davantage la réalisation de projets structurants dans ces régions désignées, le seuil des dépenses d'investissement qui leur est applicable sera de nouveau réduit et passera de 75 millions de dollars à 50 millions de dollars.

Ainsi, la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales²² sera modifiée de façon qu'un projet d'investissement réalisé dans une région désignée puisse se qualifier à titre de grand projet d'investissement, pour l'application du congé fiscal, si le total des dépenses d'investissement attribuables à sa réalisation atteint au moins 50 millions de dollars au plus tard à la fin de la période de démarrage et s'il satisfait à l'ensemble des autres conditions d'admissibilité prévues par ailleurs.

Cette réduction du seuil des dépenses d'investissement s'appliquera également à l'égard de la condition de maintien de ce seuil pendant la période d'exemption.

□ Date d'application

Cette modification s'appliquera à l'égard d'un projet d'investissement qui fera l'objet d'une demande de certificat initial après le jour du discours sur le budget.

Cette modification pourra également s'appliquer à l'égard d'un projet d'investissement pour lequel une société ou une société de personnes aura déjà formulé une demande de certificat initial le jour du discours sur le budget ou avant ce jour, mais dont la réalisation débutera après le jour du discours sur le budget. Pour ce faire, la société ou la société de personnes devra en faire la demande par écrit au ministre des Finances avant le 1^{er} janvier 2021, mais au plus tard au moment de formuler sa première demande d'attestation annuelle à l'égard du projet d'investissement.

²² RLRQ, chapitre P-5.1.

3. AUTRES MESURES

3.1 Application de la taxe sur l'hébergement aux activités de personnes exploitant une plateforme numérique offrant des unités d'hébergement

En 1996, le gouvernement a mis sur pied un fonds de partenariat touristique afin de renforcer et de soutenir la promotion et le développement touristiques du Québec. Le financement de ce fonds est assuré en partie par une taxe sur l'hébergement qui peut être appliquée, depuis le 1^{er} avril 1997, à chaque unité d'hébergement louée dans un établissement d'hébergement situé dans une région touristique du Québec qui en fait la demande au gouvernement par l'entremise de son association touristique régionale (ATR).

Les revenus générés par cette taxe, déduction faite des coûts reliés à son administration, sont retournés aux régions participantes, et les sommes ainsi retournées sont utilisées selon les modalités convenues dans le cadre d'un protocole d'entente intervenant entre le ministère du Tourisme et les ATR de ces régions participantes. Actuellement, cette taxe est applicable dans 21 des 22 régions touristiques du Québec²³.

Depuis plusieurs années, le Québec, comme d'autres juridictions ailleurs dans le monde, assiste à un essor de différents modèles d'affaires s'inscrivant dans un cadre plus global de commerce électronique. L'émergence des entreprises en ligne dans une variété de secteurs de l'économie amène le gouvernement du Québec à étudier différentes façons d'adapter son régime fiscal à la nouvelle réalité de l'ère numérique, et ce, dans un souci d'intégrité et d'équité envers les entreprises exploitées selon un mode plus traditionnel.

Dans l'industrie touristique, cette évolution, depuis l'instauration de la taxe sur l'hébergement, s'est traduite par la présence grandissante de plateformes numériques, souvent exploitées à partir de l'étranger. Dans ce modèle d'affaires, la personne qui exploite une plateforme, par l'entremise de celle-ci, met en relation deux tiers — une personne offrant une unité d'hébergement et un touriste —, encadre leurs échanges et gère les transactions financières entre les deux parties, une telle plateforme étant appelée ci-après « plateforme numérique d'hébergement ». Pour l'application du régime de la taxe sur l'hébergement, la personne qui exploite une plateforme numérique d'hébergement qui n'est ni un exploitant d'un établissement d'hébergement ni un intermédiaire n'avait pas d'obligations au titre de ce régime avant l'annonce faite dans le *Bulletin d'information 2017-9*²⁴.

En effet, pour tenir compte de ce nouveau modèle d'affaires, des modifications ont été apportées au régime de la taxe sur l'hébergement dans le but de permettre à une personne qui exploite une plateforme numérique d'hébergement de s'inscrire volontairement au régime de la taxe sur l'hébergement.

²³ La seule région touristique où la taxe ne s'applique pas est celle du Nunavik.

²⁴ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Bulletin d'information 2017-9*, 29 août 2017.

Toutefois, la croissance rapide de l'économie collaborative continue d'avoir des impacts sur l'industrie touristique. Aussi, afin d'assurer une plus grande équité entre les divers intervenants de cette industrie, des modifications additionnelles seront apportées au régime de la taxe sur l'hébergement.

❑ Inscription obligatoire au fichier de la taxe sur l'hébergement

À l'heure actuelle, une personne qui exploite une plateforme numérique d'hébergement peut s'inscrire volontairement au régime de la taxe sur l'hébergement.

Des modifications seront apportées au régime de la taxe sur l'hébergement afin qu'une personne qui exploite une plateforme numérique d'hébergement ait, dorénavant, l'obligation de s'inscrire auprès de Revenu Québec aux fins de la perception et du versement de la taxe sur l'hébergement.

La personne ainsi inscrite devra, à l'égard de toute unité d'hébergement visée par le régime louée dans un établissement d'hébergement situé dans une région touristique participante, appelée ci-après « unité d'hébergement visée », percevoir ou prépercevoir la taxe de 3,5 % du prix de chaque nuitée, en rendre compte et la verser selon les modalités actuelles du régime, lorsque la fourniture d'une telle unité sera effectuée par l'entremise de sa plateforme numérique d'hébergement et facturée à un moment où son inscription sera en vigueur.

À cet égard, une telle personne devra rendre compte de la taxe sur l'hébergement au moyen d'un formulaire prescrit contenant les renseignements prescrits, à l'instar des personnes tenues selon le régime de la taxe sur l'hébergement de percevoir cette taxe ou un montant égal à celle-ci, et la verser au ministre.

De plus, l'inscription d'une personne qui exploite une plateforme numérique d'hébergement sera soumise aux mêmes règles que celles actuellement prévues dans le régime de la taxe sur l'hébergement à l'égard de l'inscription des personnes tenues de verser au ministre la taxe sur l'hébergement ou un montant égal à celle-ci.

Pour plus de précision, il ne sera ainsi plus possible pour une personne qui exploite une plateforme numérique d'hébergement de s'inscrire sur une base volontaire au régime de la taxe sur l'hébergement.

Enfin, des modifications seront apportées au régime de la taxe sur l'hébergement afin qu'un client qui acquiert une unité d'hébergement, auprès d'une personne inscrite qui exploite une plateforme d'hébergement, et qui paie un montant au titre de la taxe sur l'hébergement à l'égard d'une telle unité alors que cette unité n'est pas une unité d'hébergement visée, puisse effectuer une demande de remboursement auprès de la personne inscrite exploitant une plateforme numérique d'hébergement²⁵.

²⁵ Un tel remboursement est possible auprès de Revenu Québec en vertu de la législation fiscale actuelle.

□ Date d'application

Les présentes modifications s'appliqueront à compter du premier jour du premier trimestre civil commençant au moins 180 jours après la date de la sanction du projet de loi y donnant suite.

3.2 Mise en place d'une allocation pour certification en développement durable dans la Loi sur l'impôt minier

En vertu de la Loi sur l'impôt minier, un exploitant est tenu de verser, pour un exercice financier, des droits miniers correspondant au plus élevé de son impôt minier minimum et de son impôt minier sur son profit annuel, pour l'exercice financier.

L'impôt minier d'un exploitant sur son profit annuel, pour un exercice financier, est égal à la somme des montants que l'on obtient en appliquant chacun des taux de taxation de 16 %, de 22 % et de 28 % à une tranche du profit annuel de l'exploitant, pour l'exercice financier, déterminée en fonction de sa marge bénéficiaire pour l'exercice financier.

Sommairement, le profit annuel d'un exploitant, pour un exercice financier, est établi en soustrayant de l'ensemble des montants dont chacun est le bénéfice annuel à l'égard de chaque mine qu'il exploite au cours de l'exercice financier, certaines dépenses et certains montants à titre d'allocations se rapportant à son exploitation minière pour cet exercice financier, tels que le montant à titre d'allocation pour exploration et celui à titre d'allocation pour études environnementales.

Au cours des dernières années, une équipe multidisciplinaire de chercheurs de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM a travaillé à l'élaboration d'une norme de certification ayant pour but de favoriser l'application de bonnes pratiques environnementales, sociales et économiques dans l'industrie de l'exploration minière. Cette norme sera rendue publique par un organisme indépendant de certification, lequel sera responsable de l'examen de la conformité des pratiques des exploitants miniers à la norme et de la certification des exploitants.

De façon à encourager les exploitants miniers dans leurs démarches vers les meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques, une allocation pour certification en développement durable sera introduite dans le régime d'impôt minier.

□ Allocation pour certification en développement durable

La Loi sur l'impôt minier sera modifiée de façon à ce qu'un exploitant puisse déduire dans le calcul de son profit annuel, pour un exercice financier, un montant à titre d'allocation pour certification en développement durable, lequel ne pourra excéder, pour l'exercice financier, le montant correspondant à ses frais cumulatifs de certification en développement durable à la fin de cet exercice financier.

■ **Frais cumulatifs de certification en développement durable**

Le montant des frais cumulatifs de certification en développement durable d'un exploitant, à un moment donné, correspondra à l'excédent de l'ensemble des frais de certification en développement durable engagés par l'exploitant avant ce moment, mais après le jour du discours sur le budget, sur l'ensemble des montants déduits par l'exploitant à titre d'allocation pour certification en développement durable dans le calcul de son profit annuel pour un exercice financier terminé avant ce moment.

■ **Frais de certification en développement durable**

Les frais de certification en développement durable d'un exploitant désigneront les frais exigés par l'organisme responsable de la certification relative à la norme de développement durable pour l'industrie de l'exploration minière, élaborée par la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM, pour l'obtention ou le maintien de la certification et engagés par l'exploitant auprès de cet organisme.

■ **Autres modalités**

Le traitement applicable aux aides gouvernementales reçues, à recevoir ou remboursées et qui se rapportent à des frais de certification en développement durable sera le même que celui applicable à ces aides pour le calcul des frais cumulatifs de consultations auprès des collectivités et des frais cumulatifs relatifs à des études environnementales.

En outre, les dispositions communes aux allocations s'appliqueront également à cette allocation²⁶.

□ **Crédit de droits remboursable pour perte**

Lorsqu'un exploitant réalise une perte annuelle plutôt qu'un profit annuel, pour un exercice financier, il peut demander, pour cet exercice financier, un crédit de droits remboursable pour perte qui ne doit pas excéder 16 % du moindre des montants suivants :

— le montant de sa perte annuelle ajustée pour l'exercice financier;

²⁶ Loi sur l'impôt minier, art. 16.14 et 16.15.

- le montant égal au total des montants suivants : le montant correspondant aux frais d'aménagement et de mise en valeur avant production qu'il a engagés, pour l'exercice financier, sans excéder le montant qu'il a déduit, pour l'exercice financier, à titre d'allocation pour aménagement et mise en valeur avant production, le montant correspondant aux frais de consultations auprès des collectivités qu'il a engagés, pour l'exercice financier, sans excéder le montant qu'il a déduit, pour l'exercice financier, à titre d'allocation pour consultations auprès des collectivités et le montant correspondant aux frais relatifs à des études environnementales qu'il a engagés, pour l'exercice financier, sans excéder le montant qu'il a déduit, pour l'exercice financier, à titre d'allocation pour études environnementales, auxquels s'ajoute, s'il est un exploitant admissible pour l'exercice financier, 50 % du montant correspondant aux frais d'exploration qu'il a engagés, pour l'exercice financier, sans excéder le montant qu'il a déduit, pour l'exercice financier, à titre d'allocation pour exploration.

Des modifications seront apportées au crédit de droits remboursable pour perte d'un exploitant dans le but de tenir compte de la mise en place de l'allocation pour certification en développement durable.

En conséquence, le crédit de droits remboursable pour perte qu'un exploitant pourra demander, pour un exercice financier se terminant après le jour du discours sur le budget, ne devra pas excéder 16 % du moindre des montants suivants :

- le montant de sa perte annuelle ajustée pour l'exercice financier;
- le montant égal au total des montants suivants : le montant correspondant aux frais d'aménagement et de mise en valeur avant production qu'il a engagés, pour l'exercice financier, sans excéder le montant qu'il a déduit, pour l'exercice financier, à titre d'allocation pour aménagement et mise en valeur avant production, le montant correspondant aux frais de consultations auprès des collectivités qu'il a engagés, pour l'exercice financier, sans excéder le montant qu'il a déduit, pour l'exercice financier, à titre d'allocation pour consultations auprès des collectivités, le montant correspondant aux frais relatifs à des études environnementales qu'il a engagés, pour l'exercice financier, sans excéder le montant qu'il a déduit, pour l'exercice financier, à titre d'allocation pour études environnementales et le montant correspondant aux frais de certification en développement durable qu'il a engagés, pour l'exercice financier, sans excéder le montant qu'il a déduit, pour l'exercice financier, à titre d'allocation pour certification en développement durable, auxquels s'ajoute, s'il est un exploitant admissible pour l'exercice financier, 50 % du montant correspondant aux frais d'exploration qu'il a engagés, pour l'exercice financier, sans excéder le montant qu'il a déduit, pour l'exercice financier, à titre d'allocation pour exploration.

Pour plus de précision, les autres règles applicables au calcul du crédit de droits remboursable pour perte qu'un exploitant pourra demander, pour un exercice financier, demeureront inchangées.

❑ Date d'application

Ces modifications s'appliqueront à un exercice financier d'un exploitant qui se terminera après le jour du discours sur le budget, à l'égard de frais de certification en développement durable engagés après ce jour.

3.3 Modifications apportées à certaines mesures relatives aux pourboires

En 1997, diverses mesures visant à améliorer et à régulariser la situation quant à la déclaration des pourboires dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie ont été mises en place.

Ces mesures obligent les employés qui reçoivent des pourboires dans l'exercice de leurs fonctions à en déclarer le montant par écrit à leur employeur, sauf s'il s'agit de pourboires constituant des frais de service ajoutés à la facture d'un client. De plus, lorsque le montant représentant l'ensemble des pourboires, dont chacun est soit un pourboire déclaré par l'employé à l'employeur pour une période de paie, soit un pourboire compris dans les frais de service ajoutés à la facture d'un client que l'employé a reçu au cours de cette période, est inférieur au montant représentant 8 % des ventes sujettes à pourboires de l'employé pour cette période de paie, l'employeur doit généralement attribuer à l'employé un montant à titre de pourboires égal à la différence entre ces montants.

Par ailleurs, pour inciter les employeurs du secteur de la restauration et de l'hôtellerie à respecter leurs obligations fiscales, la Loi sur l'administration fiscale prévoit qu'un employeur qui omet de faire une telle attribution encourt une pénalité égale à 50 % du montant qui n'a pas ainsi été attribué²⁷.

De plus, les employeurs sont tenus de payer différentes charges²⁸ à l'égard des pourboires déclarés, des pourboires compris dans les frais de service ajoutés à la facture d'un client et des pourboires attribués, et ils doivent prendre ces pourboires en considération aux fins du calcul de certaines des indemnités qu'ils sont tenus, en vertu de certaines lois²⁹ ou d'une convention collective, de verser à leurs employés.

En vue de compenser une partie des charges supplémentaires que les employeurs du secteur de la restauration et de l'hôtellerie doivent supporter à l'égard de tels pourboires, le régime fiscal leur accorde un crédit d'impôt remboursable.

²⁷ Loi sur l'administration fiscale, art. 59.1.

²⁸ Soit les cotisations payables en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R-9), de la Loi sur l'assurance parentale (RLRQ, chapitre A-29.011), de la Loi sur l'assurance-emploi (L. C. 1996, chapitre 23), de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, chapitre R-5), de la Loi sur les normes du travail (RLRQ, chapitre N-1.1) et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, chapitre A-3.001).

²⁹ Soit la Loi sur les normes du travail et la Loi sur la fête nationale (RLRQ, chapitre F-1.1).

Plus précisément, le crédit d'impôt remboursable dont peut bénéficier un contribuable pour une année d'imposition donnée est égal à 75 % de l'ensemble de ses dépenses admissibles pour l'année d'imposition ou, si les dépenses admissibles sont à la charge d'une société de personnes, à 75 % d'un montant représentant la part du contribuable dans l'ensemble des dépenses admissibles de la société de personnes pour l'exercice financier de celle-ci qui se termine dans son année d'imposition.

Essentiellement, les dépenses admissibles à l'égard d'un employeur pour une année d'imposition ou un exercice financier, selon le cas, correspondent :

- à la partie des cotisations d'employeur au Régime de rentes du Québec (RRQ), au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), à l'assurance-emploi et au Fonds des services de santé (FSS), de la cotisation relative aux normes du travail et de la cotisation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail qui est attribuable aux pourboires et qui a été versée à l'égard d'une année civile se terminant dans l'année d'imposition ou l'exercice financier, selon le cas;
- à la partie de l'indemnité de congé annuel des employés qui est prescrite par la Loi sur les normes du travail, ou de l'indemnité en tenant lieu prévue dans un contrat d'emploi, qui est attribuable aux pourboires et qui a été reçue ou qui est à recevoir pour l'année d'imposition ou l'exercice financier, selon le cas, ainsi qu'aux cotisations d'employeur au RRQ, au RQAP, à l'assurance-emploi et au FSS qui sont payables relativement à cette partie de l'indemnité ou qui seraient payables si cette indemnité avait été versée dans l'année d'imposition ou l'exercice financier, selon le cas;
- à la partie des indemnités afférentes à un jour férié qui sont prescrites par la Loi sur les normes du travail ou par la Loi sur la fête nationale, ou des indemnités en tenant lieu prévues dans un contrat d'emploi, qui est attribuable aux pourboires et qui a été versée dans l'année d'imposition ou l'exercice financier, selon le cas;
- à la partie des indemnités pour les journées de congé pour un événement familial ou parental³⁰, ou des indemnités en tenant lieu prévues dans un contrat d'emploi, qui est attribuable aux pourboires et qui a été versée dans l'année d'imposition ou l'exercice financier, selon le cas.

³⁰ Soit les journées pour lesquelles un employé peut s'absenter de son travail, sans réduction de salaire, conformément aux articles 80, 81 et 81.1 de la Loi sur les normes du travail. Une telle absence de l'employé est possible à l'occasion du décès ou des funérailles de certains membres de sa famille, de son mariage ou de son union civile, de la naissance ou de l'adoption de son enfant, ou, dans certains cas, à la suite d'une interruption de grossesse.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2019, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'un employeur est tenu de verser à ses employés, lorsque ceux-ci justifient d'au moins trois mois de service continu, des indemnités lors d'absence pour remplir des obligations familiales ou pour des raisons de santé jusqu'à concurrence de deux journées d'absence rémunérées par année pour l'un ou l'autre de ces motifs. Cette loi prévoit également que les pourboires doivent être pris en considération dans la détermination de ces nouvelles indemnités³¹.

3.3.1 Nouvelles dépenses admissibles pour l'application du crédit d'impôt remboursable relatif à la déclaration des pourboires

Pour tenir compte des nouvelles indemnités prévues dans la Loi sur les normes du travail et maintenir l'appui offert aux employeurs du secteur de la restauration et de l'hôtellerie, la législation fiscale sera modifiée pour prévoir que les dépenses admissibles au crédit d'impôt remboursable relatif à la déclaration des pourboires comprendront la partie des indemnités pour les journées de congé pour remplir des obligations familiales ou pour les journées de congé pour des raisons de santé qui est attribuable aux pourboires et qui a été versée dans l'année d'imposition ou l'exercice financier, selon le cas³².

☐ Journées de congé pour remplir des obligations familiales

Les journées de congé pour remplir des obligations familiales correspondront aux journées pour lesquelles un employé peut, selon la Loi sur les normes du travail, s'absenter de son travail, sans réduction de salaire, pour remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour laquelle il agit comme proche aidant, tel qu'attesté par un professionnel œuvrant dans le milieu de la santé et des services sociaux régi par le Code des professions^{33,34}.

☐ Journées de congé pour des raisons de santé

Les journées de congé pour des raisons de santé correspondront, pour leur part, aux journées pour lesquelles un employé peut, selon la Loi sur les normes du travail, s'absenter de son travail, sans réduction de salaire, pour cause de maladie, de don d'organes ou de tissus à des fins de greffe, d'accident, de violence conjugale ou de violence à caractère sexuel dont il a été victime³⁵.

☐ Date d'application

Ces modifications s'appliqueront aux indemnités pour les journées de congé pour remplir des obligations familiales ou pour les journées de congé pour des raisons de santé payées après le 31 décembre 2018.

³¹ Loi sur les normes du travail, art. 50.

³² Les cotisations d'employeur payables relativement à la partie de telles indemnités qui est attribuable aux pourboires constituent une dépense admissible en vertu de la législation fiscale actuelle.

³³ RLRQ, chapitre C-26.

³⁴ Loi sur les normes du travail, art. 79.7 et 79.16.

³⁵ *Ibid.*, art. 79.1 et 79.16.

3.3.2 Assouplissement à la pénalité pour omission de faire l'attribution d'un montant à titre de pourboires

La Loi sur l'administration fiscale prévoit, en sus de pénalités d'application générale, une pénalité particulière relative à l'attribution des pourboires. Plus précisément, un employeur du secteur de la restauration et de l'hôtellerie qui omet d'attribuer à un employé, pour une période de paie, un montant à titre de pourboires encourt une pénalité de 50 % du montant qui n'a pas ainsi été attribué et qui aurait dû l'être³⁶.

Par ailleurs, cette loi prévoit également une pénalité d'application plus générale lorsqu'un contribuable, volontairement ou dans des circonstances équivalant à de la négligence flagrante, fait un faux énoncé ou une omission dans un document fait ou produit pour l'application d'une loi fiscale ou d'un règlement adopté en vertu d'une telle loi, soit la pénalité pour faux énoncé ou omission. Cette pénalité est égale à 50 % du montant impayé, non remis ou remboursé en trop, ou du montant représentant la différence entre le montant remboursé et celui qui est à payer ou à remettre, résultant d'un tel faux énoncé ou d'une telle omission³⁷.

Pour uniformiser la pénalité particulière relative à l'attribution des pourboires avec d'autres pénalités existantes, une modification sera apportée à la Loi sur l'administration fiscale de façon que cette pénalité particulière soit calculée en fonction des montants à payer ou à remettre en vertu d'une loi fiscale, et non en fonction du montant des pourboires non attribués. Ainsi, lorsqu'un employeur omettra de payer ou de remettre un montant donné qu'il devait payer ou remettre en vertu d'une loi fiscale et que ce montant donné sera attribuable au montant des pourboires qui n'aura pas été attribué et qui aurait dû l'être, la pénalité particulière qu'encourra l'employeur sera de 50 % du montant donné.

Enfin, cette loi sera modifiée pour prévoir qu'une personne ne peut encourir à la fois la pénalité pour faux énoncé ou omission et la pénalité relative à l'attribution des pourboires à l'égard de la même omission.

Ces modifications s'appliqueront à l'égard d'une pénalité imposée après le jour du discours sur le budget.

3.4 Modification de certaines modalités d'application de la norme d'investissement du Fonds de solidarité FTQ

Depuis la création du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (ci-après « Fonds de solidarité FTQ »), le gouvernement appuie sa croissance en accordant aux particuliers qui en deviennent actionnaires un crédit d'impôt non remboursable.

Le financement de ce fonds de travailleurs étant facilité par l'octroi d'un avantage fiscal, une norme d'investissement a été intégrée dans sa loi constitutive³⁸ afin que, notamment, les fonds recueillis soient utilisés comme un outil de financement contribuant à l'essor d'entités québécoises.

³⁶ Loi sur l'administration fiscale, art. 59.1.

³⁷ *Ibid.*, art. 59.3.

³⁸ Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (RLRQ, chapitre F-3.2.1).

Selon cette norme, pour toute année financière, les investissements admissibles du Fonds de solidarité FTQ doivent représenter, en moyenne, au moins 64 % de son actif net moyen pour l'année financière précédente³⁹.

Au fil des ans, diverses modifications ont été apportées à sa loi constitutive pour tenir compte de l'importance du rôle que joue le Fonds de solidarité FTQ dans l'économie québécoise. Plusieurs de ces modifications visaient à ce que la liste des investissements admissibles de ce fonds de travailleurs soit mieux adaptée aux besoins en capitaux des entreprises québécoises.

De façon sommaire, pour l'application de la norme d'investissement, sont des investissements admissibles les investissements ne comportant aucun cautionnement ni aucune hypothèque et qui consistent, entre autres, en des investissements dans des entreprises admissibles, des investissements dans des projets majeurs ayant un effet structurant sur l'économie québécoise, des investissements stratégiques effectués conformément à une politique d'investissement approuvée par le ministre des Finances ainsi qu'en des investissements effectués dans certains fonds locaux de capital de risque créés et gérés au Québec.

Par ailleurs, certains de ces investissements admissibles sont assujettis à un plafond d'investissement. Plus précisément, pour être admissibles à la norme d'investissement, l'ensemble des investissements stratégiques que peut effectuer le Fonds de solidarité FTQ ne peut excéder 17,5 % de son actif net à la fin de l'année financière précédente et l'ensemble des investissements dans des projets majeurs ayant un effet structurant sur l'économie québécoise ne peut excéder 10 %⁴⁰.

❑ Fusion de plafonds d'investissement

Dans le but de faciliter les réinvestissements dans les entreprises et de simplifier la gestion de la norme d'investissement, la loi constitutive du Fonds de solidarité FTQ sera modifiée de sorte que les plafonds des investissements stratégiques et des investissements dans des projets majeurs ayant un effet structurant sur l'économie québécoise soient fusionnés.

Conséquemment, pour l'application de la norme d'investissement, l'ensemble des investissements stratégiques et des investissements dans des projets majeurs ayant un effet structurant sur l'économie québécoise que pourra effectuer le Fonds de solidarité FTQ ne pourra excéder 27,5 % de son actif net à la fin de l'année financière précédente.

Cette modification s'appliquera à toute année financière du Fonds de solidarité FTQ commençant après le 31 mai 2018.

³⁹ Ce pourcentage s'applique pour l'année financière se terminant le 31 mai 2019. Il augmentera à 65 % pour les années financières commençant après le 31 mai 2019.

⁴⁰ Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), art. 15, al. 12, par. 2 et 3.

4. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION FÉDÉRALES

4.1 Harmonisation à certaines mesures annoncées dans l'Énoncé économique de l'automne 2018 du ministère des Finances du Canada

Le 21 novembre 2018, le ministère des Finances du Canada a présenté l'*Énoncé économique de l'automne 2018*⁴¹. À cette occasion, différentes modifications de la législation et de la réglementation fiscales fédérales ont été proposées.

La position du Québec à l'égard d'une partie de ces modifications a été rendue publique au moyen du *Bulletin d'information 2018-9*⁴². Il a également été annoncé que le ministère des Finances ferait connaître ultérieurement sa position concernant les autres modifications de la législation et de la réglementation fiscales fédérales annoncées lors de la présentation de l'*Énoncé économique de l'automne 2018*, ce qu'il convient de faire par les présentes.

Ces modifications concernent la déduction accélérée accordée à l'égard des frais d'aménagement au Canada et des frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz, pour l'année où les frais sont engagés, de même que la prolongation pour une période de cinq ans du crédit d'impôt pour exploration minière.

La législation fiscale québécoise est, de façon générale, harmonisée à la législation fiscale fédérale en ce qui concerne la définition de l'expression « frais d'aménagement au Canada⁴³ » et de l'expression « frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz ». Toutefois, bien que le régime fiscal québécois soit harmonisé au régime fiscal fédéral en ce qui concerne le taux de la déduction applicable aux frais cumulatifs à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz, il ne l'est qu'en partie en ce qui concerne le taux de la déduction applicable aux frais cumulatifs d'aménagement au Canada.

Sommairement, dans le régime fiscal québécois, une société de mise en valeur exerçant une entreprise minière peut déduire, dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition, l'ensemble de ses frais cumulatifs canadiens de mise en valeur à la fin de l'année et une société de mise en valeur exerçant une entreprise pétrolière peut déduire, dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition, l'ensemble de ses frais cumulatifs canadiens de mise en valeur engagés au Québec à la fin de l'année. Dans le régime fiscal fédéral, une telle société peut déduire, dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition, jusqu'à 30 % de ses frais cumulatifs d'aménagement au Canada à la fin de l'année (avant la bonification annoncée à l'automne 2018).

⁴¹ MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Énoncé économique de l'automne 2018 : Investir dans les emplois pour la classe moyenne*, 21 novembre 2018.

⁴² MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Bulletin d'information 2018-9*, 3 décembre 2018, p. 9-10.

⁴³ Ces frais sont appelés « frais canadiens de mise en valeur » dans la législation fiscale québécoise.

Dans les autres cas, le taux de la déduction applicable aux frais cumulatifs canadiens de mise en valeur est, pour le régime fiscal québécois comme pour le régime fiscal fédéral, de 30 % (avant la bonification annoncée à l'automne 2018).

En ce qui concerne les frais cumulatifs à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz, le taux de la déduction applicable pour le régime fiscal québécois est harmonisé à celui applicable pour le régime fiscal fédéral, soit à 10 % (avant la bonification annoncée à l'automne 2018).

Aussi, sauf lorsqu'elle permet à une société de déduire l'ensemble de ses frais cumulatifs canadiens de mise en valeur ou de ses frais cumulatifs canadiens de mise en valeur engagés au Québec, la législation fiscale québécoise sera modifiée afin qu'y soient intégrées, en les adaptant en fonction de ses principes généraux, les propositions de modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu permettant à un contribuable de déduire dans le calcul de son revenu, pour l'année où les frais sont engagés, jusqu'à une fois et demie le montant qu'il aurait pu autrement déduire à l'égard de ses frais canadiens de mise en valeur et de ses frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz⁴⁴, lorsque l'année d'imposition se termine avant 2024, avec une réduction progressive par la suite.

Les modifications de la législation fiscale québécoise ne seront toutefois adoptées qu'après la sanction de toute loi fédérale donnant suite aux propositions législatives retenues, lesquelles tiendront compte des modifications techniques qui pourront y être apportées avant la sanction. Pour plus de précision, ces modifications seront applicables aux mêmes dates que celles retenues pour l'application des modifications de la législation fiscale fédérale auxquelles elles s'harmonisent.

Par ailleurs, la mesure relative à la prolongation du crédit d'impôt pour exploration minière ne sera pas retenue parce que le régime fiscal québécois ne contient pas de dispositions analogues⁴⁵.

⁴⁴ Avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et le Règlement de l'impôt sur le revenu déposé à la Chambre des communes le 21 novembre 2018, articles 1 et 2 et article 11 en lien avec les modifications retenues.

⁴⁵ Voir la note 41, p. 65.

Section B

PLAN POUR ASSURER L'ÉQUITÉ FISCALE

1. Poursuite du plan d'action	B.3
2. Nouvelles initiatives pour assurer l'équité fiscale.....	B.5
2.1 Renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et améliorer les règles relatives aux prête-noms.....	B.5
2.2 Rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif.....	B.6
2.3 Favoriser l'équité fiscale dans l'économie collaborative.....	B.6
2.4 Élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics.....	B.7
2.5 Accroître la conformité fiscale en lien avec les transactions effectuées sur les marchés financiers	B.8
3. Mesures de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles	B.9
3.1 Renforcer la transparence corporative	B.10
3.2 Renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État.....	B.12
3.3 Confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec.....	B.13
4. Suivi des actions réalisées.....	B.15
4.1 Suivi du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale	B.15
4.2 Actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale	B.17

1. POURSUITE DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale est la stratégie adoptée par le gouvernement du Québec afin de renforcer la confiance de tous les citoyens dans l'équité des lois et des règles fiscales et d'assurer le plein financement des services publics.

Ce plan évolutif est appelé à être adapté en fonction des défis posés notamment par le recours aux paradis fiscaux, l'essor des technologies de l'information et l'émergence des pratiques collaboratives.

Le gouvernement réitère donc sa volonté de poursuivre les initiatives du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale. De nouvelles mesures visant à favoriser l'équité et à protéger l'intégrité du régime fiscal sont annoncées dans le budget 2019-2020.

2. NOUVELLES INITIATIVES POUR ASSURER L'ÉQUITÉ FISCALE

Afin de contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif, le gouvernement mettra en œuvre des mesures pour :

- renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et améliorer les règles relatives aux prête-noms;
- rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif;
- favoriser l'équité fiscale dans l'économie collaborative;
- élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics;
- accroître la conformité fiscale en lien avec les transactions effectuées sur les marchés financiers.

2.1 Renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et améliorer les règles relatives aux prête-noms

Depuis 2009, un mécanisme de divulgation obligatoire est en place afin que certaines opérations résultant, directement ou indirectement, en un avantage fiscal ou ayant une incidence appréciable sur le revenu d'un contribuable soient communiquées à Revenu Québec.

Actuellement, ce mécanisme de divulgation s'applique notamment à toute opération comportant une rémunération conditionnelle ou une protection contractuelle.

En outre, le gouvernement est préoccupé par le fait que, dans certains cas, l'utilisation d'un contrat de prête-nom¹ puisse déroger à l'intégrité du régime fiscal.

Le gouvernement entend modifier la législation fiscale de façon à renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et à améliorer les règles relatives aux contrats de prête-nom. Ces modifications seront rendues publiques ultérieurement.

¹ Le contrat de prête-nom est un mandat par lequel une première personne donne le pouvoir à une autre personne de contracter avec un tiers pour son compte, et ce, sans dévoiler au tiers qu'elle agit pour le compte de la première personne.

2.2 Rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif

Conformément au Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, des modifications législatives seront apportées afin que les entreprises qui se sont vu imposer une pénalité dans le cadre d'une cotisation finale² pour évitement fiscal abusif, de même que les promoteurs des opérations en cause qui se sont vu imposer une pénalité au même titre, soient inscrites au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

La prise en considération de cette pénalité dans le processus décisionnel permettant à l'Autorité des marchés publics d'accorder ou non à une entreprise l'autorisation de conclure des contrats avec un organisme public sera également prévue.

2.3 Favoriser l'équité fiscale dans l'économie collaborative

La croissance rapide de l'économie collaborative a eu et continuera d'avoir des impacts sur le secteur de l'hébergement touristique, alors que des plateformes numériques d'hébergement ont été créées au cours des dernières années.

Afin de favoriser l'équité entre les divers intervenants du secteur, le gouvernement exigera des personnes exploitant des plateformes numériques d'hébergement qu'elles s'inscrivent au fichier de la taxe sur l'hébergement, qu'elles perçoivent la taxe sur l'hébergement et qu'elles la versent à Revenu Québec, à l'instar des exploitants d'établissements d'hébergement situés dans les régions touristiques du Québec visées par la taxe sur l'hébergement.

— À terme, les revenus additionnels estimés à la suite de cette nouvelle obligation sont de l'ordre de 12 millions de dollars annuellement.

TABEAU B.1

Impact financier de l'obligation pour les personnes exploitant des plateformes numériques d'hébergement de percevoir la taxe sur l'hébergement
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Favoriser l'équité fiscale dans l'économie collaborative	—	5,0	7,0	9,0	12,0	33,0

² Désigne une cotisation qui ne fait pas l'objet d'une opposition ou d'un appel devant les tribunaux et à l'égard de laquelle sont expirés les délais pour loger une opposition ou interjeter un appel, ainsi qu'une cotisation qui a fait l'objet d'un jugement final d'une cour.

2.4 Élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics

Depuis 2010, dans le cadre des contrats publics, une attestation de Revenu Québec est exigée de toute entreprise qui désire conclure l'un des types de contrats suivants :

- un contrat d'approvisionnement ou de services de 25 000 \$ ou plus avec un organisme public ou une société d'État;
- un contrat de travaux de construction de 25 000 \$ ou plus avec un organisme public, une société d'État, une municipalité ou un organisme municipal.

De plus, afin de contrer certains stratagèmes d'évasion fiscale dans les secteurs de la construction et des agences de placement de personnel, le gouvernement a élargi l'application de l'attestation à ces secteurs depuis le 1^{er} mars 2016.

Au Québec, les entreprises qui effectuent de l'entretien ménager dans les édifices publics³ doivent respecter les décrets qui fixent les conditions de travail du secteur. Une demande a été adressée à Revenu Québec par les représentants de ces entreprises pour trouver des moyens qui permettraient de contrer certaines problématiques observées dans ce secteur d'activité, dont le travail au noir.

Relativement à ces problématiques, des solutions ont été définies en collaboration avec les intervenants du secteur, dont la mise en place de l'attestation de Revenu Québec pour les personnes inscrites au fichier de la TVQ, à l'exception du gestionnaire d'immeubles.

L'élargissement de l'attestation de Revenu Québec aux contrats d'entretien ménager des édifices publics de 10 000 \$ ou plus permettra notamment de :

- faire en sorte que les conditions de travail prévues dans les décrets du gouvernement sont respectées;
- lutter contre l'évasion fiscale et le travail au noir dans ce secteur.

Des modifications législatives seront apportées à cette fin. Les modalités administratives ainsi que les renseignements devant être transmis à Revenu Québec seront précisés ultérieurement.

³ Il s'agit notamment des édifices des gouvernements et des municipalités, des écoles, collèges et universités privés ou publics, des cliniques, des hôpitaux, des édifices à bureaux, des centres commerciaux, des restaurants et des cinémas.

2.5 Accroître la conformité fiscale en lien avec les transactions effectuées sur les marchés financiers

Alors que des centaines de milliers de contribuables québécois sont actifs sur les marchés boursiers, il existe un manque d'uniformité dans les informations transmises aux investisseurs par les négociants et les courtiers en valeurs mobilières. Cela occasionne des problématiques quant à l'observance fiscale à l'égard des transactions effectuées sur les marchés financiers.

Des consultations ont été tenues auprès des intervenants du secteur afin de trouver des solutions simplifiant le respect des obligations fiscales pour les contribuables et offrant un allègement administratif pour les négociants et les courtiers en valeurs mobilières.

Revenu Québec mettra donc en place un nouveau relevé fiscal qui simplifiera la déclaration des transactions effectuées sur les marchés financiers, et ce, en collaboration avec le secteur.

3. MESURES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS CRIMINELLES

Afin de lutter plus efficacement contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles, ainsi que contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif, le gouvernement instaurera les mesures suivantes :

- renforcer la transparence corporative;
- renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État;
- confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec.

D'ici cinq ans, 14 millions de dollars seront accordés afin de donner suite à ces mesures.

TABLEAU B.2

Impact financier des mesures de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Renforcer la transparence corporative ⁽¹⁾	-0,5	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État ⁽²⁾	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-1,5	-3,5	-3,0	-3,0	-3,0	-14,0

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés à la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances du Québec.

3.1 Renforcer la transparence corporative

Ces dernières années, différentes fuites de documents ont mis en lumière des montages financiers ayant pour objectif d'éviter le paiement d'impôts, mais également de faciliter le blanchiment d'argent, d'éluder des sanctions internationales ou de financer des activités criminelles. Plusieurs de ces montages utilisaient des sociétés-écrans permettant de cacher la véritable identité des bénéficiaires ultimes de ces entités.

Pour contrer l'usage de tels montages, plusieurs pays ont mis en place des initiatives visant à améliorer l'information sur les bénéficiaires ultimes des sociétés.

Dans le cadre du budget 2019-2020, le gouvernement renforcera la transparence corporative à l'aide des mesures suivantes :

- élargir la liste des organismes québécois ayant un pouvoir d'enquête qui pourront utiliser l'Outil de recherche sur les données du registre des entreprises (ORDRE) et leur permettre de conclure des ententes de diffusion;
- intensifier les activités d'inspection, de surveillance et d'enquête du Registraire des entreprises du Québec (REQ) afin d'accroître la fiabilité des données;
- remplacer le système de classification par code d'activité économique (CAE) actuellement utilisé par le REQ par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN);
- alléger les exigences réglementaires et procédurales;
- modifier la Loi sur la publicité légale des entreprises afin de permettre au REQ d'exiger des informations ou des documents lui permettant de vérifier la légalité et l'exactitude du contenu des déclarations déposées au registre, ce qui accroîtra la fiabilité des données y apparaissant;
- promouvoir davantage le registre des entreprises du Québec par l'entremise de présentations et de formations, ce qui permettra aux entreprises, aux ministères et organismes et à la population en général de mieux connaître le registre et son accessibilité.

Afin de permettre au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de mettre ces mesures en place, 7 millions de dollars lui seront octroyés d'ici 2023-2024.

Dans le contexte des efforts internationaux vers une plus grande transparence corporative, notamment par l'identification des bénéficiaires ultimes, des travaux d'analyse sont en cours à l'égard de l'implantation au Québec des meilleures pratiques mondiales en cette matière.

Les travaux menés à ce jour ont montré que certaines mesures visant à atteindre une plus grande transparence peuvent soulever des enjeux à l'égard de la protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de fardeau administratif pour les entreprises.

Des consultations à ce sujet seront donc lancées au cours de l'année 2019. Elles porteront notamment sur les initiatives potentielles suivantes :

- permettre la recherche au registre des entreprises par nom et adresse d'une personne physique;
- implanter l'obligation pour l'ensemble des entreprises d'obtenir et de déclarer au REQ les informations relatives aux bénéficiaires ultimes.

**Améliorer la publication de statistiques relatives
aux opérations transfrontalières des sociétés**

Le Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) présente quinze actions pouvant être mises en œuvre par les gouvernements afin de lutter contre le phénomène d'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).

En 2015, l'OCDE a rendu public son rapport final¹ concernant l'action 11, « Mesurer et suivre les données relatives au BEPS », recommandant entre autres ceci :

Les Administrations devraient améliorer les rapports publics des statistiques sur l'impôt sur les sociétés, notamment les statistiques des entreprises multinationales.

Suivant cette recommandation, le gouvernement poursuit ses travaux de collecte d'information en lien avec le Projet BEPS. À cet effet, des données supplémentaires reliées aux activités internationales des sociétés actives au Québec seront présentées au sein de la publication *Statistiques fiscales des sociétés*.

- Les données présentées seront régulièrement mises à jour pour que de l'information supplémentaire y soit intégrée lorsqu'elle sera disponible.

De plus, le gouvernement amorcera des travaux pour élaborer des indicateurs s'inscrivant dans les objectifs du Projet BEPS. Ces indicateurs permettront de mesurer et de suivre l'évolution du phénomène d'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices au Québec.

¹ *Mesurer et suivre les données relatives au BEPS. Action 11 – Rapport final 2015, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.*

3.2 Renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État

L'envergure et la complexité des fraudes dont peuvent être victimes les ministères et organismes gouvernementaux requièrent que des mesures de contrôle efficaces soient instaurées. Par conséquent, les actions mises en place pour lutter efficacement contre ce type de crimes doivent être renforcées.

Afin de mieux répondre à cette problématique, le gouvernement du Québec mettra en place, à la Sûreté du Québec, une équipe chargée de mener des enquêtes de manière concertée contre les fraudes envers l'État avec les ministères et organismes concernés. Les responsabilités de cette équipe seront notamment :

- la coordination des enquêtes criminelles et pénales;
- le support à la formation des enquêteurs des ministères et organismes;
- la définition, au terme des enquêtes, des risques auxquels sont exposés les ministères et organismes et, le cas échéant, le renforcement des contrôles potentiels;
- le soutien technologique nécessaire à la réalisation des enquêtes.

La création d'une équipe consacrée à la coordination en matière de fraude envers l'État permettra aux ministères et organismes de mieux prévenir les risques et de lutter plus efficacement contre les fraudes auxquelles ils font face en profitant de l'expertise de la Sûreté du Québec, en ce qui concerne les enquêtes criminelles et pénales.

Une enveloppe de 1 million de dollars sera octroyée en 2019-2020 afin de renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État.

3.3 Confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec

Afin de lutter plus efficacement contre les stratagèmes de fraude fiscale et le blanchiment d'argent impliquant des entreprises de services monétaires⁴, le gouvernement du Québec a adopté en 2010 la Loi sur les entreprises de services monétaires.

En raison de son expertise en gestion de systèmes d'inscription, l'Autorité des marchés financiers s'est alors vu confier l'administration de cette loi. Cependant, ce mandat ne cadre pas avec la mission première de cet organisme, qui est d'encadrer le secteur financier québécois et de prêter assistance aux consommateurs de produits et de services financiers.

Revenu Québec joue, quant à lui, un rôle de première ligne dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent. Il dispose donc des ressources et de l'expertise nécessaires et serait plus à même d'assurer ce mandat.

Le *Rapport sur l'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires*⁵, déposé en mars 2017, recommandait justement de confier l'administration de cette loi à Revenu Québec.

Le gouvernement confirme donc la décision de confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec. Des modifications législatives seront proposées à cette fin.

⁴ Les entreprises de services monétaires sont des entreprises offrant des services tels que le change de devises, le transfert de fonds, l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites, l'encaissement de chèques et l'exploitation de guichets automatiques.

⁵ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Rapport sur l'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires*, mars 2017, 21 p.

4. SUIVI DES ACTIONS RÉALISÉES

Afin de lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif, le gouvernement poursuivra en 2019-2020 les efforts déjà entrepris découlant :

- du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale;
- des actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale.

4.1 Suivi du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale

Le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, rendu public à l'automne 2017, visait à répondre aux recommandations formulées par la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale.

Les mesures annoncées dans ce plan ciblent les deux enjeux désignés comme prioritaires par la Commission des finances publiques, soit le recours aux paradis fiscaux et le commerce électronique.

Le gouvernement poursuit les initiatives amorcées avec le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, notamment par :

- la participation de Revenu Québec à un comité conjoint stratégique avec l'Agence du revenu du Canada;
- la mise en place d'un centre d'échange sur les prix de transfert;
- l'obligation pour les fournisseurs hors Québec de percevoir la TVQ.

☐ Comité conjoint stratégique avec l'Agence du revenu du Canada

L'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec ont renforcé leur collaboration, notamment dans le but d'échanger de nouveaux types de renseignements à l'égard des activités internationales de personnes ou d'entreprises ayant des activités au Québec.

- À cette fin, un comité stratégique regroupant les deux agences a été mis sur pied. Différents groupes d'experts ont été formés afin d'agir sur plusieurs fronts, tels que les échanges de renseignements et les téléversements, les monnaies virtuelles et les chaînes de blocs, ainsi que le recouvrement.

Également, l'Agence du revenu du Canada demandera à certaines juridictions étrangères l'autorisation d'utiliser les renseignements provenant de la norme commune de déclaration pour l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers et les déclarations pays par pays des entités multinationales étrangères pour des impôts perçus par les provinces.

- Une telle autorisation permettrait à Revenu Québec d'avoir accès à ces renseignements lorsqu'ils sont fournis par ces juridictions.

☐ **Centre d'échange sur les prix de transfert**

Depuis janvier 2019, une équipe mixte de vérification en prix de transfert regroupant des employés de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec est en place afin d'optimiser les efforts des deux organisations en cette matière.

L'Agence du revenu du Canada offrira la formation nécessaire aux employés de Revenu Québec quant au développement de leur spécialisation en prix de transfert et quant à d'autres enjeux liés aux questions fiscales internationales. Ainsi, l'expérience acquise permettra à Revenu Québec de s'impliquer dans le traitement des dossiers présentant des enjeux de prix de transfert et ainsi d'assurer une plus grande couverture des dossiers de contribuables québécois.

- Les prix de transfert sont les prix auxquels les entreprises d'un même groupe corporatif se vendent des biens ou des services. Certaines grandes entreprises gonflent artificiellement ces prix afin de détourner des profits vers des juridictions à plus faible imposition.

☐ **Perception de la taxe de vente du Québec par les fournisseurs hors Québec**

Conformément au Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, les fournisseurs étrangers de biens incorporels et de services ont l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2019, de s'inscrire au fichier de la TVQ, de percevoir la taxe et de remettre celle-ci à Revenu Québec.

- À ce jour, plus de 90 fournisseurs hors Québec sont inscrits au fichier et perçoivent la TVQ.

Les fournisseurs canadiens de biens et services situés à l'extérieur du Québec ont pour leur part jusqu'au 1^{er} septembre 2019 pour s'inscrire au fichier de la TVQ et percevoir celle-ci sur les fournitures qu'ils effectuent à des consommateurs québécois.

Enfin, depuis octobre 2018, un projet pilote est en cours au centre de tri de Postes Canada de Montréal afin que la perception des taxes sur les biens corporels aux frontières soit améliorée.

4.2 Actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale

Année après année, le gouvernement met en place des initiatives de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir et adapte ses pratiques dans les secteurs de l'économie où les risques de non-conformité sont les plus importants. Ces initiatives favorisent notamment l'intégrité du régime fiscal et la saine concurrence.

En 2018-2019, le gouvernement a financé plusieurs actions concertées :

- la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac;
- la lutte contre le travail au noir dans le secteur de la construction;
- la lutte contre le commerce illicite des boissons alcooliques;
- la lutte contre les crimes économiques et financiers;
- la lutte contre les réseaux organisés de travail au noir;
- la lutte contre le commerce illicite du cannabis.

☐ La lutte contre le commerce illicite des produits du tabac (ACCES tabac)

Le comité ACCES⁶ tabac⁷ vise à démanteler les réseaux de contrebande, à récupérer les pertes fiscales liées au commerce illicite du tabac et ainsi à augmenter les revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac.

Les actions réalisées par le Comité ciblent l'ensemble des activités menées par les contrebandiers, qui vont de l'approvisionnement en matières premières à la vente de produits du tabac aux consommateurs. Ses principales actions sont :

- d'augmenter les interventions policières de lutte contre les réseaux de contrebande, y compris la contrebande de quartier;
- de mettre en place une surveillance policière sur les principaux axes d'approvisionnement et de transport du tabac de contrebande;
- d'adapter les interventions aux stratagèmes des contrebandiers;
- d'améliorer le partage d'information entre les différents partenaires.

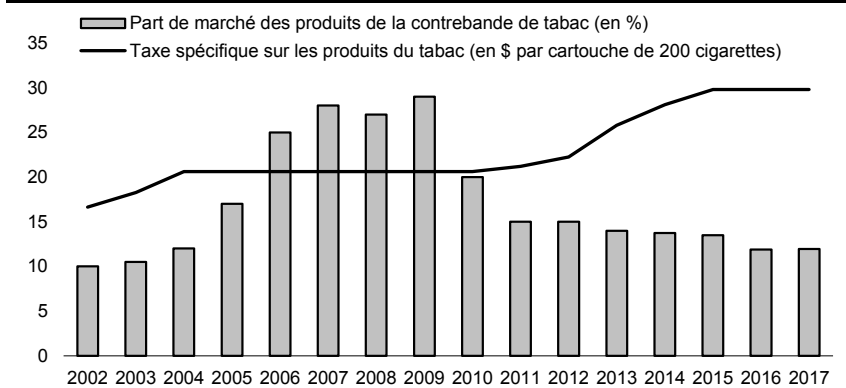
⁶ Actions concertées pour contrer les économies souterraines.

⁷ ACCES tabac regroupe la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, les autres corps policiers du Québec représentés par l'Association des directeurs de police du Québec, l'École nationale de police du Québec, le ministère de la Sécurité publique, Revenu Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Finances du Québec, de même que la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence du revenu du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.

Grâce aux actions des partenaires d'ACCES tabac, la part de marché des produits de la contrebande de tabac est passée de près de 30 % en 2009 à 12 % en 2017, et ce, même si la taxe spécifique sur les produits du tabac a augmenté durant cette période.

GRAPHIQUE B.1

Évolution de la part de marché des produits de la contrebande de tabac et du taux de la taxe spécifique sur les produits du tabac
(en pourcentage et en dollars par cartouche de 200 cigarettes)



Sources : Statistique Canada, Sûreté du Québec et ministère des Finances du Québec.

En 2017-2018, les actions du comité ACCES tabac ont permis au gouvernement de réaliser un rendement de 207,6 millions de dollars.

Exemples d'interventions dans le cadre d'ACCES tabac

Mis en œuvre à l'été 2016, le projet OLIOS de la Sûreté du Québec visait une organisation criminelle active dans l'importation de tabac provenant des États-Unis. L'enquête a permis de constater qu'au moins 57 importations suspectes ont eu lieu sur une période de 19 mois. Le projet a été réalisé en partenariat avec les agences douanières canadienne et américaine. Les 18 perquisitions qui ont été menées ont permis de saisir plus de 13 000 kg de tabac et huit véhicules.

Le projet MÉDIAN du Service de police de la Ville de Montréal a également ciblé une organisation responsable d'importer du tabac de contrebande des États-Unis. En cours d'enquête, les enquêteurs ont constaté qu'une partie du tabac importé illégalement était transportée par l'organisation visée dans le projet OLIOS. Un total de 31 cargaisons de tabac d'environ 14 000 kg chacune ont été commandées par l'organisation, soit plus de 430 tonnes.

Le montant de la fraude en lien avec ces deux enquêtes est estimé à plus de 170 millions de dollars.

Sources : Ministère de la Sécurité publique, Sûreté du Québec et Service de police de la Ville de Montréal.

❑ La lutte contre le travail au noir dans le secteur de la construction (ACCES construction)

Le secteur de la construction occupe une place importante dans l'économie. Toutefois, il est particulièrement touché par les problèmes d'évasion fiscale, dont le travail au noir, et de non-respect des autres obligations légales.

Les divers ministères et organismes concernés sont regroupés dans le comité ACCES construction⁸. Ils échangent des informations et mettent en place des stratégies d'interventions concertées.

En 2017-2018, les actions du comité ACCES construction ont permis au gouvernement de réaliser un rendement de 108,3 millions de dollars.

Exemple d'intervention dans le cadre d'ACCES construction

À la suite d'une enquête de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), 76 constats d'infraction ont été signifiés auprès de six entreprises du domaine de la vente de thermopompes et de climatiseurs. Le total des amendes minimales auxquelles s'exposent les entreprises s'élève à plus de 2,8 millions de dollars.

Selon la preuve recueillie dans le cadre de l'enquête, qui a été réalisée sur plus d'un an, ces entreprises auraient eu recours à des pratiques illégales. Elles auraient notamment effectué des travaux d'installation sans licence ou sans la licence appropriée, ou confié le travail à des sous-traitants non licenciés.

Chaque année, la RBQ mène de nombreuses enquêtes comme celle-ci dans l'objectif d'assurer la probité des entrepreneurs en construction et la protection du public. Certaines interventions sont effectuées dans le contexte des activités du comité ACCES construction, en collaboration avec d'autres organismes.

Source : Régie du bâtiment du Québec.

⁸ ACCES construction regroupe la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Revenu Québec, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le ministère des Finances du Québec.

❑ La lutte contre le commerce illicite des boissons alcooliques (ACCES alcool)

Le comité ACCES alcool⁹ exerce une action concertée pour contrer le commerce illicite des boissons alcooliques et l'approvisionnement illégal en boissons alcooliques, qui mettent en danger la sécurité publique et entraînent des pertes pour l'État.

Le projet ACCES alcool permet aux corps policiers de réaliser, sur l'ensemble du territoire du Québec :

- des inspections des établissements titulaires de permis d'alcool pour consommation sur place afin de détecter les infractions relatives au commerce des boissons alcooliques;
- des enquêtes visant la détection de débits clandestins ainsi que le démantèlement de réseaux illégaux d'importation, de fabrication et de distribution de boissons alcooliques et de maisons de jeux illégales.

Par leurs interventions à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, les actions des partenaires favorisent une saine et juste concurrence dans l'industrie des boissons alcooliques.

En 2017-2018, les actions du comité ACCES alcool ont permis au gouvernement de réaliser un rendement de 83,4 millions de dollars.

Exemple d'intervention dans le cadre d'ACCES alcool

Deux projets d'enquête du Service de police de la Ville de Montréal ont permis de mettre fin au stratagème d'une entreprise d'organisation d'événements qui s'approvisionnait en vin de manière illégale pour le revendre à des particuliers et lors d'événements. En plus de découvrir que des produits pouvant poser un risque en santé publique étaient distribués, l'enquête a démontré que les taxes et les droits exigibles n'étaient pas payés comme convenu par la loi.

Ces deux projets ont permis de saisir plus de 20 000 bouteilles, d'une valeur de plus de 500 000 \$, et de porter 42 accusations contre trois entreprises et sept individus.

Sources : Ministère de la Sécurité publique et Service de police de la Ville de Montréal.

⁹ ACCES alcool regroupe la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, les autres corps policiers du Québec représentés par l'Association des directeurs de police du Québec, l'École nationale de police du Québec, le ministère de la Sécurité publique, Revenu Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, la Régie des alcools, des courses et des jeux, la Société des alcools du Québec et le ministère des Finances du Québec.

❑ La lutte contre les crimes économiques et financiers (ACCEF)

Le comité ACCEF¹⁰ a été mis sur pied afin de détecter et de réprimer la criminalité économique et financière organisée et pour favoriser une meilleure circulation de l'information entre les principaux partenaires concernés.

Depuis plusieurs années, les crimes économiques et financiers ont pris de l'envergure et se sont complexifiés. Ainsi, l'expertise de l'ensemble des partenaires d'ACCEF est essentielle, puisque ces crimes requièrent des enquêtes approfondies.

Les trois volets du comité ACCEF sont :

- la lutte contre les crimes à incidence fiscale, qui permet de mettre fin à des stratagèmes complexes d'évasion fiscale et de blanchiment d'argent;
- la lutte contre les crimes commis sur les marchés financiers, qui vise des stratagèmes dont les victimes sont en général des investisseurs;
- la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, qui vise des stratagèmes dont l'objectif est de dissimuler la provenance d'argent acquis de manière illégale.

En 2017-2018, les actions du comité ACCEF ont permis au gouvernement de réaliser un rendement de 21,7 millions de dollars.

Exemple d'intervention dans le cadre d'ACCEF

Le projet OPTIQUE, mené par la Division des enquêtes sur la criminalité financière organisée de la Sûreté du Québec, visait un réseau produisant de fausses pièces d'identité de très haute qualité pour effectuer des transactions frauduleuses auprès d'organismes gouvernementaux et d'institutions bancaires au Québec.

Munis de milliers d'identités usurpées, les fraudeurs ouvraient des comptes bancaires pour ensuite y effectuer des transactions frauduleuses.

L'enquête a permis d'établir un montant de fraude de plusieurs millions de dollars, de bloquer des actifs criminels d'une valeur de 425 000 \$ et de procéder à quatorze arrestations.

De nombreux partenaires gouvernementaux et du secteur bancaire ont contribué à l'enquête.

Sources : Ministère de la Sécurité publique et Sûreté du Québec.

¹⁰ Actions concertées contre les crimes économiques et financiers. Ce comité regroupe la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, le ministère de la Sécurité publique, Revenu Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, l'Autorité des marchés financiers et le ministère des Finances du Québec.

❑ La lutte contre les réseaux organisés de travail au noir

Depuis 2011, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ses partenaires, soit la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, la Sûreté du Québec et Revenu Québec, luttent contre les réseaux criminels liés aux agences de placement de personnel.

- Ces réseaux exploitent des travailleurs vulnérables qui sont souvent de nouveaux arrivants, en les payant généralement en argent comptant, ce qui les prive des protections et des avantages sociaux prévus au Québec.
- Les agences de placement frauduleuses omettent également de déclarer leurs revenus aux différents gouvernements, engendrant ainsi d'importantes pertes fiscales pour le gouvernement du Québec.

Les actions mises en place par les partenaires permettent de détecter les réseaux, de récupérer les sommes dues à l'État, d'intervenir de façon dissuasive et de soutenir l'intégration au marché du travail légal des salariés ayant travaillé au noir.

En 2017-2018, les actions de lutte contre les réseaux organisés de travail au noir ont permis de réaliser un rendement de 14,5 millions de dollars.

Exemple d'intervention dans le contexte de la lutte contre les réseaux organisés de travail au noir

L'opération OXY, menée par les enquêteurs du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a permis de détecter la présence d'un stratagème de fraude exercé par un réseau illicite dans le domaine du placement de personnel.

Environ quinze entreprises étaient reliées à ce réseau, dont trois agences de placement qui ont été directement impliquées dans l'infraction criminelle commise envers ce ministère.

De plus, 1 500 travailleurs au noir ont été découverts, dont près de 800 prestataires d'aide de dernier recours. Des intervenants rencontreront ces travailleurs afin de favoriser leur intégration au marché de l'emploi légal.

L'utilisation de prête-noms, le travail au noir, la rémunération en argent comptant et la réalisation de travail sous de fausses identités étaient tous des facettes de ce stratagème frauduleux ayant occasionné des pertes pour le gouvernement du Québec estimées à plus de 2 millions de dollars.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

❑ La lutte contre le commerce illicite du cannabis (ACCES cannabis)

En raison de la légalisation du cannabis, le gouvernement a créé le comité ACCES cannabis¹¹ pour lutter contre le commerce illicite du cannabis et ainsi :

- réduire l'accessibilité du cannabis pour les jeunes afin de les protéger des dangers de l'usage de cette substance;
- diriger les consommateurs adultes actuels vers un marché légal et plus sécuritaire.

Le comité ACCES cannabis a été élaboré sur le même modèle qu'ACCES tabac, un comité qui a fait ses preuves et qui est considéré comme un modèle au Canada en matière de lutte contre la contrebande.

- Ainsi, les actions des partenaires d'ACCES cannabis permettent de lutter contre la contrebande de cannabis à toutes les étapes de l'approvisionnement, allant de la production illégale à la contrebande de quartier, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

Les partenaires du comité ACCES cannabis ont notamment pour mandat de :

- suivre l'évolution du commerce illégal du cannabis au Québec;
- connaître les stratagèmes utilisés par les contrebandiers;
- contrer les activités des réseaux de contrebande, notamment par des enquêtes.

Le financement accordé permet d'affecter plus de cent effectifs à la lutte contre le commerce illicite du cannabis et permet à tout corps policier d'effectuer des enquêtes en cette matière.

Exemple d'intervention dans le contexte de la lutte contre le commerce illicite du cannabis
Le projet Portillon avait pour objectif de freiner les activités de magasins illégaux de cannabis qui étaient implantés dans les régions de Saint-Jérôme et de Trois-Rivières. L'enquête a permis la réalisation de neuf perquisitions et de sept arrestations, ce qui a notamment mené à la saisie de plusieurs kilogrammes de cannabis ainsi que de plusieurs dizaines de plants et d'une serre de cannabis en construction.

Sources : Ministère de la Sécurité publique et Sûreté du Québec.

¹¹ ACCES cannabis regroupe la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Québec, les autres corps policiers du Québec représentés par l'Association des directeurs de police du Québec, l'École nationale de police du Québec, le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Finances du Québec.

❑ Bilan des actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale

Les actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale sont principalement financées par la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État (Provision).

En 2017-2018, les actions financées par la Provision ont généré un rendement de 529,3 millions de dollars.

— Le rendement par dollar investi des projets financés par la Provision s'est quant à lui établi à 10,88 \$.

TABLEAU B.3

Rendement total des actions concertées financées par la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017-2018
ACCES tabac	207,6
ACCES construction	108,3
ACCES alcool	83,4
ACCEF	21,7
Lutte contre les réseaux organisés de travail au noir	14,5
Division financière ⁽¹⁾	93,8
TOTAL	529,3
Financement accordé aux partenaires des actions concertées	48,6
RENDEMENT PAR DOLLAR INVESTI (EN DOLLARS)	10,88

(1) Depuis 2018-2019, la Division financière n'est plus financée par la Provision, mais par les crédits du ministère de la Justice.

□ Enveloppe budgétaire

En 2018-2019, le ministère des Finances du Québec a accordé un financement de 58,8 millions de dollars à la Provision pour les différents ministères et organismes qui prennent part à la lutte contre l'évasion fiscale.

Pour l'année 2019-2020, l'enveloppe budgétaire de la Provision s'établira à 49,1 millions de dollars. Le principal facteur expliquant cette baisse est le fait qu'à compter de 2019-2020, le comité ACCES cannabis sera plutôt financé par le Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

TABLEAU B.4

Financement provenant de la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020 ⁽¹⁾
ACCES tabac	14,1	—
ACCES construction	8,1	—
ACCES alcool	6,0	—
ACCEF	14,7	—
Lutte contre les réseaux organisés de travail au noir	1,8	—
ACCES cannabis ⁽²⁾	10,7	—
Autres initiatives	3,4	—
TOTAL	58,8	49,1

(1) Le financement ventilé par projet pour 2019-2020 n'est pas disponible puisque le ministère des Finances du Québec procède actuellement à l'analyse des demandes financières des ministères et organismes.

(2) ACCES cannabis sera financé, à partir de 2019-2020, par l'entremise du Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis.

Section C

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES LOIS
RELATIVES À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE
ET AU FONDS DES GÉNÉRATIONS**

1. La Loi sur l'équilibre budgétaire C.3

1.1 Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre
budgétaire C.3

1.2 La réserve de stabilisation C.6

**2. La Loi sur la réduction de la dette et instituant le
Fonds des générations C.7**

2.1 Les objectifs de réduction de la dette C.7

2.2 Les sommes consacrées au Fonds des générations C.8

ANNEXE : Les exigences des lois..... C.11

1. LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le ministre des Finances doit faire rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, de l'atteinte des objectifs de la Loi et, s'il y a lieu, des écarts constatés.

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'obliger le gouvernement à maintenir l'équilibre budgétaire et, à cet effet, à présenter des prévisions budgétaires équilibrées. De manière générale, la Loi précise le calcul du solde budgétaire, établit une réserve de stabilisation afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle et édicte les règles applicables lorsqu'il se produit un excédent ou un dépassement.

— Les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire sont présentées en annexe.

1.1 Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'atteinte des objectifs de cette loi se mesure par la présentation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi¹.

— Le solde budgétaire correspond essentiellement au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (solde comptable) réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables.

Afin d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la Loi permet la prise en compte de la réserve de stabilisation. Dans une situation où le solde budgétaire calculé est déficitaire, la réserve peut être utilisée afin d'équilibrer le budget sans que des gestes additionnels soient requis, par exemple des réductions de dépenses ou des hausses de revenus. Le solde budgétaire ainsi obtenu correspond au solde budgétaire au sens de la Loi après la prise en compte de la réserve de stabilisation.

¹ Dans cette section, les données budgétaires présentées pour 2018-2019 et les années suivantes sont des prévisions.

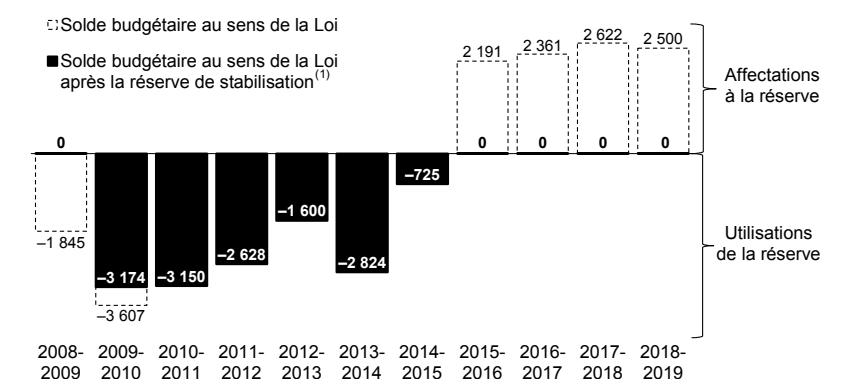
Pour l'année financière 2008-2009, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi a été maintenu. De 2009-2010 à 2014-2015, le solde budgétaire a été déficitaire, comme permis par la Loi.

De 2015-2016 à 2017-2018, l'équilibre budgétaire a été atteint. Les excédents constatés de 2,2 milliards de dollars, de 2,4 milliards de dollars et de 2,6 milliards de dollars ont été entièrement affectés à la réserve de stabilisation, portant ainsi le solde budgétaire calculé après la prise en compte de la réserve à zéro.

Dans le cadre du budget 2019-2020, le gouvernement prévoit un excédent de 2,5 milliards de dollars pour 2018-2019, lequel sera affecté à la réserve de stabilisation.

GRAPHIQUE C.1

Solde budgétaire de 2008-2009 à 2018-2019
(en millions de dollars)



(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire. De 2010-2011 à 2014-2015, aucune opération n'a été réalisée à la réserve de stabilisation.

TABLEAU C.1

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) présenté dans les comptes publics ⁽¹⁾	Fonds des générations	Modifications comptables et autres	Solde budgétaire au sens de la Loi	Excédent annuel	Réserve de stabilisation			Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve ⁽²⁾
						Affectations	Utilisations		
2008-2009	-1 258	-587	—	-1 845	—	-109 ⁽³⁾	1 845	—	—
2009-2010	-2 940	-725	58 ⁽⁴⁾	-3 607	—	—	433	—	-3 174 ⁽⁵⁾
2010-2011	-2 390	-760	—	-3 150	—	—	—	—	-3 150 ⁽⁵⁾
2011-2012	-1 788	-840	—	-2 628	—	—	—	—	-2 628 ⁽⁶⁾
2012-2013	-2 515	-961	1 876 ⁽⁷⁾	-1 600	—	—	—	—	-1 600 ⁽⁸⁾
2013-2014	-1 703	-1 121	—	-2 824	—	—	—	—	-2 824 ⁽⁸⁾
2014-2015	136	-1 279	418 ⁽⁴⁾	-725	—	—	—	—	-725 ⁽⁸⁾
2015-2016	3 644	-1 453	—	2 191	2 191	-2 191	—	—	—
2016-2017	4 362	-2 001	—	2 361	2 361	-2 361	—	—	—
2017-2018	4 915	-2 293	—	2 622	2 622	-2 622	—	—	—
2018-2019	5 606	-3 106	—	2 500	2 500	-2 500	—	—	—

(1) Pour les années 2008-2009 à 2017-2018, les montants correspondent à ceux établis dans les états financiers consolidés annuels du gouvernement, et ce, sans tenir compte des redressements effectués au cours des années subséquentes pour l'année financière visée.

(2) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire.

(3) Conformément à l'article 32 de la Loi (L.Q. 2009, chapitre 38), la somme de 109 M\$, correspondant à la différence entre les excédents constatés et prévus pour 2006-2007, a été affectée à la réserve de stabilisation en 2008-2009.

(4) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le solde budgétaire doit être ajusté pour tenir compte de certaines modifications comptables résultant notamment de modifications apportées aux conventions comptables du gouvernement ou de l'une de ses entreprises pour les rendre conformes à une nouvelle norme de l'organisation des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

(5) Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire a été suspendue pour 2009-2010 et pour 2010-2011.

(6) Pour 2011-2012, le déficit budgétaire de 2,6 G\$ représente une amélioration de 1,2 G\$ par rapport à la cible de déficit budgétaire fixée à 3,8 G\$ dans le budget de mars 2011 selon la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(7) Le résultat de 1,9 G\$ découlant de la perte exceptionnelle d'Hydro-Québec pour la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 est exclu du calcul du solde budgétaire de 2012-2013, conformément à la Loi.

(8) Pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, les déficits budgétaires constatés de 1,6 G\$, de 2,8 G\$ et de 0,7 G\$ respectivement sont permis selon la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.2 La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

Cette réserve est un outil budgétaire établi afin de faciliter la planification pluriannuelle du cadre financier du gouvernement. Elle doit être utilisée en priorité pour maintenir l'équilibre budgétaire et, subsidiairement, elle peut servir à la réduction de la dette par le versement de sommes au Fonds des générations.

Le solde de la réserve de stabilisation est ajusté en fonction des excédents constatés affectés à la réserve ou des montants utilisés à même cette réserve pour chaque année financière.

Compte tenu de l'excédent de 2,5 milliards de dollars prévu pour l'année financière 2018-2019, qui sera affecté à la réserve de stabilisation, le solde de la réserve s'établira à 9,7 milliards de dollars au 31 mars 2019.

Pour les années financières 2019-2020 à 2023-2024, le gouvernement prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire, et ce, sans recours à la réserve de stabilisation.

TABLEAU C.2

Opérations de la réserve de stabilisation (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations		Solde à la fin
			Équilibre budgétaire	Fonds des générations	
2015-2016	—	2 191	—	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	—	4 552
2017-2018	4 552	2 622	—	—	7 174
2018-2019	7 174	2 500	—	—	9 674

2. LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS

2.1 Les objectifs de réduction de la dette

Les objectifs de réduction de la dette suivants ont été inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations pour l'année financière 2025-2026 :

- la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB;
- la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Les exigences de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations sont présentées en annexe.

□ La réduction de la dette brute

Au 31 mars 2019, la dette brute s'établira à 200,8 milliards de dollars², ce qui équivaut à 46,1 % du PIB.

L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu.

□ La réduction de la dette représentant les déficits cumulés

Pour sa part, la dette représentant les déficits cumulés s'établira à 111,5 milliards de dollars au 31 mars 2019, ce qui équivaut à 25,6 % du PIB.

L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

² La section I du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019* présente des informations détaillées concernant la dette du gouvernement du Québec.

2.2 Les sommes consacrées au Fonds des générations

Les versements au Fonds des générations depuis sa création en 2006 permettront au gouvernement d'atteindre les objectifs de réduction de la dette fixés dans la Loi.

En 2018-2019, des revenus de 3,1 milliards de dollars sont versés au Fonds des générations.

Pour 2019-2020 et 2020-2021, 2,5 milliards de dollars et 2,7 milliards de dollars seront respectivement consacrés au Fonds des générations.

❑ L'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette

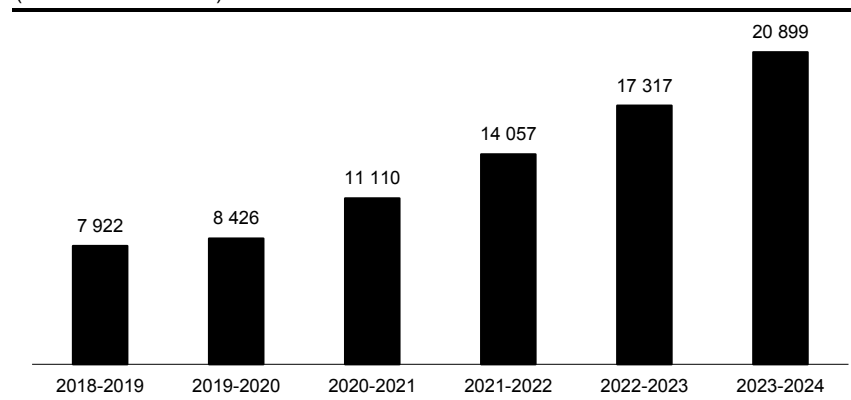
Conformément à ce que le gouvernement a annoncé à la mise à jour de l'automne 2018, le Fonds des générations est utilisé à hauteur de 10 milliards de dollars sur deux ans (8 milliards de dollars en 2018-2019 et 2 milliards de dollars en 2019-2020) pour réduire la dette du Québec sur les marchés financiers et alléger la charge en intérêts du gouvernement.

❑ L'évolution du Fonds des générations

Compte tenu des versements effectués depuis la création du fonds et de ceux prévus au cours des prochaines années ainsi que de l'utilisation du fonds pour rembourser des emprunts sur les marchés financiers³, la valeur comptable du Fonds des générations s'élèvera à 20,9 milliards de dollars au 31 mars 2024.

GRAPHIQUE C.2

Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations
(en millions de dollars)



³ En 2013-2014, le Fonds des générations avait également été utilisé (1,0 G\$) pour rembourser des emprunts sur les marchés financiers.

❑ Les versements au Fonds des générations

Les versements au Fonds des générations proviennent principalement :

- des redevances hydrauliques d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité;
- des revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- d'une contribution additionnelle de 215 millions de dollars par année provenant d'Hydro-Québec;
- des revenus miniers perçus par le gouvernement;
- d'un montant de 500 millions de dollars par année provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- des revenus de placement.

TABLEAU C.3

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Valeur comptable au début	12 816	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	699	706	736	751	786	809
Producteurs privés	103	102	104	106	108	110
Sous-total	802	808	840	857	894	919
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	258	305	385	475	575	680
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	231	245	292	319	352	387
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	15	15	15	15	15	15
Revenus de placement ⁽²⁾	1 085	416	437	566	709	866
Total des revenus consacrés	3 106	2 504	2 684	2 947	3 260	3 582
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-8 000	-2 000	—	—	—	—
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317	20 899

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2018, la valeur marchande du Fonds des générations s'élevait à 11,3 G\$, soit 1,1 G\$ de plus que la valeur comptable à la même date.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Les revenus de placement importants en 2018-2019 s'expliquent par la matérialisation d'une partie des gains de placement qui résulte de l'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette. Outre les gains matérialisés dus aux retraits du Fonds des générations, un rendement annuel de 4,8 % est prévu, soit un taux établi à partir des résultats réels des cinq dernières années.

ANNEXE : LES EXIGENCES DES LOIS**❑ La Loi sur l'équilibre budgétaire**

La Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1996. Cette loi prévoit l'obligation pour le gouvernement de présenter des prévisions budgétaires équilibrées et édicte les règles applicables lorsqu'il se produit un excédent ou un dépassement.

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, si un dépassement de moins de 1 milliard de dollars est constaté pour une année financière, le gouvernement doit réaliser un excédent égal à ce dépassement au cours de l'année financière subséquente.

La Loi prévoit que le gouvernement peut encourir des dépassements pour une période de plus d'un an, lorsque ces dépassements totalisent au moins 1 milliard de dollars, et ce, en raison de circonstances précisées dans la Loi, soit une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus et les dépenses, une détérioration importante des conditions économiques ou encore une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transferts versés au gouvernement.

En cas de dépassements d'au moins 1 milliard de dollars, le ministre des Finances doit faire rapport à l'Assemblée nationale sur les circonstances qui justifient que le gouvernement encoure de tels dépassements. Il doit également présenter un plan financier permettant de résorber ces dépassements au cours d'une période de cinq ans et appliquer des mesures de résorption d'au moins 1 milliard de dollars dès l'année financière où un tel dépassement est prévu, ou l'année suivante s'il s'agit d'un dépassement constaté. Il doit résorber au moins 75 % de ces dépassements dans les quatre premières années financières de cette période.

La Loi établit également une réserve de stabilisation afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement et, subsidiairement, de permettre le versement de sommes au Fonds des générations. Tous les excédents constatés pour une année financière sont automatiquement affectés à cette réserve, dont l'utilité première est le maintien de l'équilibre budgétaire.

Finalement, cette loi prévoit que le ministre des Finances doit faire rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs de la Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ainsi que de l'état des opérations de la réserve de stabilisation.

❑ La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1) a été adoptée le 15 juin 2006. Cette loi institue le Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette brute.

En 2010, la Loi a été modifiée afin que les concepts de dette utilisés et les objectifs de réduction de la dette qui devront être atteints en 2025-2026 soient révisés.

La Loi prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB et la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

En vertu des dispositions de cette loi, le Fonds des générations est constitué des sommes suivantes provenant de sources de revenus consacrées au remboursement de la dette :

- les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production⁴;
- les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale depuis 2014;
- les redevances sur l'eau captée⁴;
- depuis 2015-2016, le total des frais, droits, loyers et redevances minières prévus par la Loi sur l'impôt minier et par la Loi sur les mines. Ce montant est établi après déduction du montant des droits affecté aux volets patrimoine minier et gestion de l'activité minière du Fonds des ressources naturelles;
- en 2014-2015 et en 2015-2016, un montant de 100 millions de dollars par année, augmenté à 500 millions de dollars par année à compter de 2016-2017, provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- de 2017-2018 à 2043-2044, un montant de 215 millions de dollars par année provenant d'Hydro-Québec;
- la vente d'actifs, de droits ou de titres du gouvernement⁴;
- les biens non réclamés administrés par Revenu Québec;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

⁴ Un décret du gouvernement est requis afin que la partie de ces sommes qui doit être affectée au Fonds des générations soit fixée.

La Loi permet au gouvernement de décréter qu'est affectée au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qui, autrement, aurait été attribuée au fonds général du fonds consolidé du revenu.

De même, cette loi autorise le gouvernement, sous réserve des dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, à utiliser la réserve de stabilisation pour verser des sommes au Fonds des générations.

Les sommes constituant le Fonds des générations sont déposées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec et gérées suivant une politique de placement déterminée par le ministre des Finances en collaboration avec la Caisse.

La Loi prévoit également que le ministre des Finances peut prendre toute somme du Fonds des générations pour rembourser la dette.

Finalement, cette loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, de l'évolution de la dette représentant les déficits cumulés et de la dette brute, des sommes constituant le Fonds des générations et, le cas échéant, de celles utilisées pour rembourser la dette brute.

Section D

MESURES NÉCESSITANT DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

1. Mesures nécessitant des modifications législatives et réglementaires D.3

1. MESURES NÉCESSITANT DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Certaines mesures, dont plusieurs sont présentées dans les documents budgétaires 2019-2020, nécessitent des modifications législatives et réglementaires. Celles-ci seront présentées par le ministre des Finances dans le cadre d'un projet de loi visant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2019 ou par les ministres responsables des lois et règlements nécessitant des modifications.

☐ **Abolir graduellement la contribution additionnelle pour la garde d'enfants**

Des modifications législatives seront apportées à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance pour permettre l'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants. À cette fin, des modifications seront aussi apportées au Règlement sur la contribution réduite.

☐ **Bonifier l'exemption de revenus de pensions alimentaires pour enfants à charge**

L'exemption de revenus de pensions alimentaires pour enfants à charge sera bonifiée. Ces revenus sont présentement pris en considération dans le calcul de l'aide financière de certains programmes gouvernementaux.

À cet égard, des modifications seront apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, au Règlement sur l'aide financière aux études, au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique et au Règlement sur l'aide juridique.

☐ **Exclure du calcul établissant la redevance annuelle au Fonds vert le diesel utilisé à des fins autres que le transport**

La Loi sur la Régie de l'énergie sera modifiée pour que le diesel utilisé à des fins autres que le transport soit exclu du calcul de la redevance annuelle au Fonds vert payable en vertu de la Loi sur la Régie de l'énergie, telle qu'elle se lisait entre le 13 juin 2013 et le 1^{er} janvier 2015.

☐ **Modifier la rémunération variable de certaines personnes nommées par le gouvernement ou par l'Assemblée nationale**

Des modifications législatives seront apportées pour retirer de façon permanente les bonis ou la rémunération variable fondés sur le rendement et versés aux personnes nommées par le gouvernement ou par l'Assemblée nationale.

☐ **Harmoniser le libellé de l'indice des prix à la consommation excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac pour le Québec**

En février 2019, Statistique Canada a modifié le libellé de l'indice « boissons alcoolisées, produits du tabac » afin de tenir compte du cannabis récréatif. Cet indice est actuellement utilisé dans plusieurs lois et règlements pour indexer périodiquement divers montants et tarifs.

Pour que le corpus législatif et réglementaire québécois renvoie à l'indice des prix à la consommation à l'exclusion des boissons alcoolisées, des produits du tabac et du cannabis récréatif, des changements législatifs devront être apportés.

☐ **Bonifier la capitalisation d'Investissement Québec**

La Loi sur Investissement Québec sera modifiée pour augmenter le fonds social autorisé d'Investissement Québec. Cet apport additionnel lui permettra d'intervenir davantage auprès des entreprises à partir de ses fonds propres, notamment sous forme de prêts et de prises de participation.

☐ **Élargir la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures**

Dans le but de soutenir l'exploitation et la transformation de l'ensemble des ressources naturelles, la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures sera élargie aux projets liés à toutes les ressources naturelles ainsi qu'au développement énergétique. Les modifications nécessaires seront apportées à la Loi sur Investissement Québec.

☐ **Faciliter l'accès aux données pour la recherche**

La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec sera modifiée en vue de simplifier et d'améliorer l'accès aux renseignements pour les chercheurs utilisant le guichet de services. La Loi sera également modifiée pour permettre à l'Institut d'exercer pleinement son rôle d'agence statistique.

☐ **Promouvoir le soutien aux événements sportifs internationaux**

La Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique sera modifiée pour augmenter le produit du prélèvement annuel sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac qui est versé au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

☐ **Valoriser le patrimoine culturel québécois**

La Loi sur le ministère de la Culture et des Communications sera modifiée pour augmenter le produit du prélèvement annuel sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac qui est versé au Fonds du patrimoine culturel québécois.

☐ **Rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif**

La Loi sur les contrats des organismes publics sera modifiée dans le but d'inscrire au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) :

- les entreprises qui se sont vu imposer une pénalité dans le cadre d'une cotisation finale pour évitement fiscal abusif;
- les promoteurs des opérations en cause qui se sont vu imposer une pénalité au même titre.

De plus, des ajustements corrélatifs à cette mesure seront apportés à la Loi sur les impôts et aux règles de confidentialité prévues dans la Loi sur l'administration fiscale.

☐ **Élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics**

La Loi sur les impôts sera modifiée afin de rendre obligatoire l'obtention de l'attestation de Revenu Québec aux contrats d'une valeur de 10 000 \$ ou plus conclus pour l'entretien ménager des édifices publics. En plus de favoriser le respect des conditions de travail prévues dans les décrets du gouvernement, la mesure permettra de lutter contre l'évasion fiscale et de mieux contrer le travail au noir dans ce secteur.

☐ **Renforcer la transparence corporative**

Des modifications seront apportées à la Loi sur la publicité légale des entreprises afin d'en améliorer la cohérence juridique.

Des modifications seront également apportées à cette loi afin de permettre au Registraire des entreprises du Québec d'exiger des renseignements ou des documents pour vérifier la légalité et l'exactitude du contenu des déclarations déposées au registre.

☐ **Confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec**

Afin de lutter plus efficacement contre les stratagèmes de fraude fiscale et le blanchiment d'argent impliquant des entreprises de services monétaires, le gouvernement du Québec a adopté en 2010 la Loi sur les entreprises de services monétaires.

Pour donner suite au *Rapport sur l'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires*, le gouvernement entend confier l'administration de cette loi à Revenu Québec. Des modifications législatives de cette loi seront donc apportées.

Mars 2019

BUDGET

2019
2020

VOS PRIORITÉS VOTRE BUDGET

PLAN

BUDGÉTAIRE

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2019-2020
Plan budgétaire

Dépôt légal – 21 mars 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-83607-0 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-83608-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

PLAN BUDGÉTAIRE

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois

Section C

Améliorer la qualité des services en éducation et en santé

Section D

Augmenter le potentiel de l'économie

Section E

Agir pour l'environnement

Section F

Soutenir les collectivités

Section G

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2019 et 2020

Section H

La situation financière du Québec

Section I

La dette du gouvernement du Québec

Section A

VUE D'ENSEMBLE

Sommaire	A.3
1. Des actions immédiates pour le Québec.....	A.7
1.1 Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois.....	A.7
1.2 Améliorer les services en éducation et en santé	A.8
1.3 Créer de la richesse et augmenter le potentiel de l'économie	A.10
1.4 Agir pour l'environnement.....	A.12
1.5 Soutenir les collectivités	A.14
1.6 Des investissements additionnels dans les infrastructures publiques.....	A.15
2. La situation économique du Québec.....	A.17
2.1 Accroître le potentiel de l'économie québécoise	A.18
3. La situation financière du Québec.....	A.21
3.1 Le cadre financier du Québec à l'équilibre	A.21
3.2 La dette du Québec	A.26
ANNEXE : Perspectives économiques au Québec	A.29

SOMMAIRE

Dès son entrée en fonction en octobre dernier, le gouvernement a posé les premiers gestes pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois avec la mise en place de l'Allocation famille et l'instauration du montant pour le soutien des aînés.

Le gouvernement réaffirme son engagement à cet égard dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*.

De nouvelles initiatives porteront à 5,2 milliards de dollars d'ici 2023-2024 le total des sommes qui seront remises dans le portefeuille des Québécois depuis la mise à jour de l'automne 2018. Réduire le fardeau fiscal des Québécois a toujours été un engagement pour le gouvernement, et les initiatives annoncées ne sont que les premières étapes.

Au-delà de cet important engagement, le gouvernement a clairement identifié trois grandes priorités qui guident ses actions afin de répondre aux préoccupations des Québécois, soit l'éducation, la santé et l'économie.

Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et de 16,2 milliards de dollars d'ici 2023-2024 pour améliorer la qualité des services offerts et créer de la richesse.

Au chapitre de l'éducation et de la santé, le gouvernement investira 7,3 milliards de dollars additionnels d'ici 2023-2024, dont 1,0 milliard de dollars en 2019-2020.

- En éducation, une série de mesures permettra à chaque enfant d'aller au bout de son potentiel. Les investissements immédiats pour réaliser cet objectif engendrent un taux de croissance des dépenses de 5,1 % en 2019-2020.
- En santé, plusieurs initiatives ciblent les besoins des aînés, l'accès aux services de santé ainsi que les jeunes en situation de vulnérabilité. La situation des aînés nécessite des investissements importants et immédiats qui génèrent une augmentation des budgets de 5,4 % en 2019-2020.

Quant à l'économie, le gouvernement s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en agissant sur les déterminants de la croissance que sont les investissements privés, la participation au marché du travail, l'entrepreneuriat et l'innovation.

- Des investissements totalisant 3,7 milliards de dollars sont prévus d'ici 2023-2024. Ils atteindront 505 millions de dollars en 2019-2020.

Le gouvernement prévoit des investissements importants afin d'agir pour l'environnement. Près de 900 millions de dollars y seront consacrés au cours des deux prochaines années, dont 395 millions de dollars en 2019-2020.

- Cette bonification constitue une étape transitoire avant l'élaboration du prochain plan gouvernemental, qui comprendra également une révision de l'approche en matière de lutte contre les changements climatiques.

De plus, pour soutenir les collectivités, une somme de 1,7 milliard de dollars est prévue d'ici 2023-2024, notamment à l'égard du logement social, d'initiatives en transport, de l'accompagnement des personnes vulnérables et du soutien aux communautés autochtones.

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 est par ailleurs porté à 115,4 milliards de dollars dans le but de mettre en chantier des projets importants et maintenir nos actifs.

Le budget 2019-2020 prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire sur l'horizon du cadre financier¹. L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint dès 2020-2021, soit cinq ans avant l'exigence fixée dans la loi².

Ainsi, avec ce budget, le gouvernement poursuit son action amorcée l'automne dernier en :

- remettant de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- investissant dans l'accessibilité et la qualité des services en éducation et en santé;
- favorisant la participation au marché du travail;
- stimulant l'investissement des entreprises;
- agissant pour l'environnement;
- renouvelant les infrastructures;
- réduisant la dette;
- maintenant l'équilibre budgétaire.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 4 mars 2019. Les données pour 2018-2019 et les années suivantes sont des prévisions.

² Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

C'est en stimulant les investissements, en augmentant la participation au marché du travail, en investissant en éducation et en réduisant le poids de la dette que nous nous donnons les moyens de nos ambitions.

L'action du gouvernement est donc axée sur la création de richesse et la croissance du potentiel de l'économie qui permettront, au cours des prochaines années, la mise en œuvre de ses engagements et la réalisation des missions de l'État.

TABLEAU A.1

Impact financier des mesures du budget 2019-2020
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total	Section de réf.
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	-5	-271	-419	-457	-473	-472	-2 097	B
Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	-90	-1 031	-1 164	-1 429	-1 737	-1 865	-7 316	C
Augmenter le potentiel de l'économie	-357	-505	-679	-703	-738	-709	-3 690	D
Agir pour l'environnement	-51	-395	-491	-138	-113	-88	-1 276	E
Soutenir les collectivités	-930	-105	-162	-191	-186	-164	-1 739	F
Autres	—	-15	-22	-30	—	—	-67	H
TOTAL	-1 432	-2 322	-2 937	-2 948	-3 248	-3 298	-16 185	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. DES ACTIONS IMMÉDIATES POUR LE QUÉBEC

1.1 Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois

Dès son entrée en fonction, le gouvernement a remis de l'argent dans le portefeuille des Québécois. Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*, le gouvernement poursuit son action. À cet égard, il prévoit :

- abolir graduellement la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sur quatre ans à compter de 2019;
- amorcer l'uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire dès le 1^{er} juillet 2019³. Le gouvernement vise l'atteinte d'un taux unique de taxation applicable à l'ensemble du Québec en juillet 2021;
- bonifier l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge dans le calcul de programmes d'aide gouvernementaux.

À ces mesures s'ajoutent les bonifications du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière et du programme Roulez vert.

Globalement, avec l'Allocation famille et le montant pour le soutien des aînés annoncés en décembre 2018, ce sont 890 millions de dollars en 2019-2020 et 5,2 milliards de dollars d'ici 2023-2024 qui seront retournés dans le portefeuille des Québécois.

- Dans le cas de l'Allocation familiale, il s'agit d'un premier pas important.

TABLEAU A.2

Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
BUDGET 2019-2020							
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5	-42	-116	-159	-180	-185	-687
Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	—	-200	-267	-262	-257	-251	-1 237
Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge	—	-28	-36	-36	-36	-36	-173
Sous-total	-5	-271	-419	-457	-473	-472	-2 097
Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus	—	-105	-106	-107	-108	-109	-533
Prolongation du programme Roulez vert	—	-156	-278	—	—	—	-434
Total – Budget 2019-2020	-5	-531	-802	-564	-581	-581	-3 064
MISE À JOUR DE L'AUTOMNE 2018⁽¹⁾	-185	-358	-372	-385	-398	-412	-2 111
TOTAL	-191	-890	-1 175	-949	-979	-993	-5 175

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces sommes incluent la bonification de l'Allocation famille, le montant pour le soutien des aînés, le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants et le financement additionnel pour l'acquisition de véhicules électriques.

³ Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire.

1.2 Améliorer les services en éducation et en santé

Le gouvernement s'est engagé à améliorer les services en éducation et en santé. Le budget 2019-2020 vise à donner à chaque enfant la chance de réussir et à prendre soin des aînés.

❑ Favoriser la réussite éducative

L'éducation est la grande priorité du gouvernement. Son ambition est de donner à chaque enfant tous les outils pour aller au bout de son potentiel.

Le budget prévoit une augmentation des ressources en éducation et en enseignement supérieur de 5,1 %, avec des investissements additionnels de 230 millions de dollars en 2019-2020. D'ici 2023-2024, ce sont 2,4 milliards de dollars supplémentaires qui seront investis, entre autres afin :

- de mettre en place les maternelles 4 ans dans l'ensemble du Québec;
- d'offrir une heure de plus par jour au secondaire pour les activités parascolaires et l'aide aux devoirs;
- de soutenir la réussite et la persévérance scolaires;
- de soutenir les enseignants et de valoriser la profession;
- d'appuyer les régions et de soutenir l'enseignement supérieur;
- de promouvoir le loisir et le sport;
- d'offrir de belles écoles aux enfants.

TABEAU A.3

Favoriser la réussite éducative (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel	—	-102	-179	-360	-487	-605	-1 731
Soutenir les enseignants et valoriser la profession	—	-68	-68	-68	-68	-68	-339
Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur	—	-54	-54	-54	-54	-54	-269
Promouvoir le loisir et le sport	—	-7	-17	-17	-17	-17	-76
TOTAL	—	-230	-317	-498	-625	-743	-2 414

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Le financement pour la réalisation de ces initiatives est octroyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, le cas échéant.

❑ Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé

Au chapitre de la santé, l'amélioration de l'espérance de vie et le vieillissement de la population accroissent la demande de soins et services. Dans le but de répondre à ce défi, le gouvernement prévoit des investissements importants pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts. Une attention particulière est accordée à nos aînés dans le cadre du budget 2019-2020.

Afin de concrétiser ses engagements, le gouvernement prévoit une augmentation de 5,4 % du budget, grâce à des investissements additionnels de 801 millions de dollars en 2019-2020. D'ici 2023-2024, ce sont 4,9 milliards de dollars qui seront investis en santé. Ces investissements pour améliorer la qualité de vie et la santé des Québécois permettront :

- d'en faire plus pour nos aînés, notamment par :
 - l'accroissement des services à domicile,
 - l'ajout de lits en CHSLD, en attendant la mise en place des maisons des aînés,
 - le soutien aux aidants naturels;
- d'améliorer les services de santé à la population, notamment en ciblant les services de première ligne;
- de dépister les troubles d'apprentissage plus tôt chez les jeunes;
- d'augmenter le personnel soignant dans les CHSLD et les hôpitaux.

TABLEAU A.4

Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Offrir de meilleurs services aux aînés	-80	-391	-391	-465	-636	-636	-2 599
Améliorer les services directs à la population	—	-86	-122	-122	-122	-122	-574
Valoriser certaines initiatives pour les jeunes	—	-88	-98	-108	-118	-128	-540
Ajouter du personnel soignant	—	-215	-215	-215	-215	-215	-1 075
Autres mesures	-10	-21	-21	-21	-21	-21	-115
TOTAL	-90	-801	-847	-931	-1 112	-1 122	-4 903

Note : Le financement pour la réalisation de ces initiatives est octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

1.3 Créer de la richesse et augmenter le potentiel de l'économie

Le gouvernement s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec en agissant sur les déterminants de la croissance que sont les investissements privés et la participation au marché du travail.

Le budget 2019-2020 prévoit ainsi des initiatives totalisant 505 millions de dollars en 2019-2020 et près de 3,7 milliards de dollars d'ici 2023-2024. Ces initiatives s'ajoutent à celles favorisant l'investissement des entreprises déjà annoncées lors de la mise à jour de décembre 2018 et visent notamment :

- à accroître la participation au marché du travail, en :
 - bonifiant l'incitatif à la prolongation de carrière des travailleurs de 60 ans et plus,
 - favorisant une meilleure intégration des immigrants à la société québécoise,
 - réduisant les charges sur la masse salariale des entreprises qui embauchent des travailleurs de 60 ans et plus;
- à revoir et à bonifier le mandat d'Investissement Québec pour stimuler l'économie du Québec;
- à mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes;
- à stimuler l'innovation, notamment en intelligence artificielle :
 - en élargissant l'offre de formation en intelligence artificielle,
 - en attirant les meilleurs chercheurs de l'étranger et en finançant les organisations de recherche du Québec,
 - en soutenant l'adoption de l'intelligence artificielle dans les entreprises;
- à dynamiser le développement des régions :
 - en assurant l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions,
 - en augmentant les investissements dans le secteur agricole;
- à favoriser l'entrepreneuriat.

TABLEAU A.5

Créer de la richesse et augmenter le potentiel de l'économie
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Accroître la participation au marché du travail	—	-269	-339	-369	-376	-394	-1 748
Agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprises	—	-18	-27	-35	-32	-17	-130
Stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain	-330	-57	-74	-98	-95	-55	-709
Dynamiser le développement des régions	-18	-103	-164	-125	-158	-148	-715
Favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie	-5	-15	-15	-13	-15	-12	-75
Promouvoir la culture	-3	-38	-54	-58	-60	-84	-296
Se donner les moyens de mieux performer à l'étranger	—	-2	-4	-4	-4	-4	-19
Appuyer les chercheurs québécois	-2	-2	-4	-4	-4	-2	-18
Assurer l'équité fiscale	—	-2	2	4	6	9	19
TOTAL	-357	-505	-679	-703	-738	-709	-3 690

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.4 Agir pour l'environnement

Le Québec s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour y arriver, le gouvernement du Québec mise sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, dont les revenus qui en découlent sont réinvestis dans les mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Il est important de noter qu'en 2016, le Québec présentait le plus faible taux d'émissions de GES par habitant parmi les provinces et territoires canadiens, soit 9,6 tonnes équivalent CO₂ par habitant, comparativement à 19,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant en moyenne au Canada. Cela s'explique principalement par notre utilisation de l'hydroélectricité, une source d'énergie renouvelable.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements additionnels de 395 millions de dollars en 2019-2020 et un total de près de 1,3 milliard de dollars sur six ans afin :

- de prolonger le programme Roulez vert jusqu'en 2020-2021;
- d'accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre;
- d'investir dans les travaux sylvicoles afin de permettre la captation de CO₂ par la forêt;
- de soutenir la gestion des matières résiduelles.

TABLERAU A.6

Agir pour l'environnement (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Lutte contre les changements climatiques	—	-376	-438	-91	-74	-71	-1 050
Protection de l'environnement	-51	-12	-23	-21	-17	-2	-126
Gestion des matières résiduelles	—	-6	-30	-26	-22	-16	-100
TOTAL	-51	-395	-491	-138	-113	-88	-1 276

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ces mesures constituent une étape transitoire avant l'élaboration du prochain plan gouvernemental, qui comprend également une révision de l'approche en matière de lutte contre les changements climatiques.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement dévoilera une approche bonifiée visant à :

- prendre en compte la réalité du Québec, qui affiche le plus faible taux d'émissions de GES par habitant au Canada et possède un vaste potentiel d'exportations d'hydroélectricité;
- cibler les moyens les plus efficaces pour non seulement lutter contre les changements climatiques, mais également pour mieux s'y adapter;
- saisir les possibilités de développement économique et d'innovations technologiques qui vont permettre d'accroître la capacité du Québec et de ses voisins à lutter contre les changements climatiques.

1.5 Soutenir les collectivités

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*, le gouvernement annonce des mesures totalisant plus de 1,7 milliard de dollars d'ici 2023-2024 pour renforcer le soutien aux collectivités et offrir une aide adaptée aux réalités de la population.

À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit plusieurs mesures pour, principalement :

- aider les citoyens à se trouver un logement convenable, entre autres en :
 - répondant à la demande d'accroître l'aide aux logements sociaux en permettant la réalisation de plus de 10 000 unités,
 - bonifiant le programme d'aide aux organismes communautaires,
 - soutenant la rénovation de domicile par l'entremise notamment de Rénovation Québec et Rénorégion;
- soutenir la modernisation et répondre aux besoins de la population en matière de transport;
- appuyer les municipalités dans leurs responsabilités;
- accompagner les personnes les plus vulnérables en aidant les victimes de violences sexuelles et en réformant la protection des personnes vulnérables;
- soutenir les communautés autochtones.

TABLEAU A.7

Soutenir les collectivités (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Aides au logement et à la rénovation de domicile	-73	-53	-97	-109	-77	-49	-458
Soutien à la modernisation des services de transport	-406	—	—	—	—	—	-406
Appui additionnel au milieu municipal	—	-24	-34	-50	-64	-69	-243
Accompagnement des personnes vulnérables	—	-15	-18	-18	-18	-18	-88
Soutien aux communautés autochtones	-52	-10	-10	-11	-24	-26	-132
Aide supplémentaire aux parents	—	-3	-3	-3	-3	-2	-14
Initiatives de mars 2019 en matière de transport et autres mesures	-399	—	—	—	—	—	-399
TOTAL	-930	-105	-162	-191	-186	-164	-1 739

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.6 Des investissements additionnels dans les infrastructures publiques

Dans le but de répondre aux besoins importants de la population en matière d'infrastructures, le budget 2019-2020 prévoit une hausse de 15,0 milliards de dollars des investissements dans le cadre du PQI 2019-2029 qui servira principalement au maintien de l'offre de services.

Différents facteurs font en sorte que ces investissements en infrastructures doivent être augmentés maintenant, notamment :

- le remplacement des infrastructures vétustes et la résorption du déficit de maintien d'actifs, principalement dans le secteur de l'éducation et le réseau routier;
 - 32 % des infrastructures publiques évaluées jusqu'à maintenant, dont 54 % des infrastructures du secteur de l'éducation, se trouvent dans un état insatisfaisant.
- la construction de nouvelles infrastructures en appui au développement et à la croissance de l'économie du Québec.

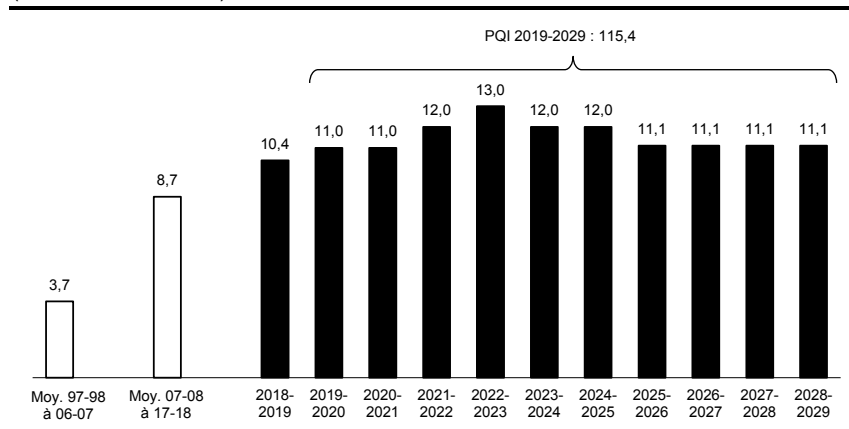
Le PQI 2019-2029 s'établit ainsi à 115,4 milliards de dollars. Ces investissements sont rendus possibles par l'atteinte plus rapide que prévu de l'objectif de réduction de la dette brute.

Ces investissements permettront de bonifier l'offre d'infrastructures publiques, notamment par :

- la construction de nouvelles écoles, l'ajout d'espaces ainsi que l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans;
- la mise en place graduelle de maisons des aînés;
- l'agrandissement de l'hôpital de La Malbaie et de l'hôpital Pierre-Le Gardeur;
- l'implantation d'un nouveau lien routier entre Québec et Lévis;
- l'implantation d'un nouveau système de transport collectif à Québec.

GRAPHIQUE A.1

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2019-2029
(en milliards de dollars)



2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

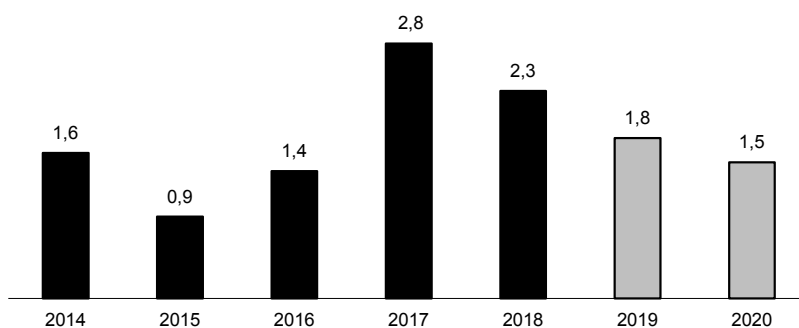
Au Québec, comme au Canada, la croissance économique a été particulièrement dynamique au cours des dernières années.

Bien que le contexte demeure favorable, l'activité économique au Québec, au Canada et dans le monde devrait se poursuivre, mais à un rythme moins prononcé.

- Après avoir enregistré des hausses de 2,8 % en 2017 et de 2,3 % en 2018, la progression du PIB réel du Québec, soutenue par la consommation et l'investissement des entreprises, devrait s'établir à 1,8 % en 2019 et à 1,5 % en 2020.

GRAPHIQUE A.2

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 Accroître le potentiel de l'économie québécoise

La croissance économique sera appuyée par les mesures mises en place dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018 ainsi que par celles du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*, notamment les mesures pour accroître l'investissement des entreprises et la participation au marché du travail. Ces mesures visent précisément à hausser la croissance économique du Québec au-delà de son potentiel de 1,3 % à compter de 2021.

TABLEAU A.8

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	1982- 2008	2009- 2018	2019	2020	2021	2022- 2023
PIB réel	2,1	1,4	1,8	1,5	1,3	1,3
Facteurs de croissance (contribution)						
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,6	0,2	0,0	-0,3	-0,2	-0,2
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,6	0,7	0,9	0,9	0,7	0,6
Productivité ⁽³⁾	0,8	0,5	0,8	0,9	0,8	0,9
Niveau de vie⁽⁴⁾	1,4	0,6	1,0	0,8	0,6	0,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le Québec est confronté à un phénomène de vieillissement de la population. Ce changement démographique continuera d'exercer des pressions sur le marché du travail.

- En effet, le vieillissement de la population se traduit par une réduction du bassin de travailleurs potentiels, soit les personnes âgées de 15 à 64 ans. Ainsi, la démographie au Québec ne contribue plus à la progression du PIB réel.
- De plus, le taux d'emploi des 15 à 64 ans au Québec se situe à un sommet historique, ce qui limite les gains d'emplois du principal bassin de travailleurs. Par ailleurs, des gains seront encore possibles pour les travailleurs expérimentés et pour les immigrants.
 - Le gouvernement entend donc poursuivre ses efforts pour favoriser la participation accrue des travailleurs expérimentés au marché du travail.
 - Le gouvernement compte améliorer la participation et l'intégration des immigrants pour répondre aux besoins du marché du travail.
- Dans ce contexte, la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Québécois dépendront également des gains de productivité.

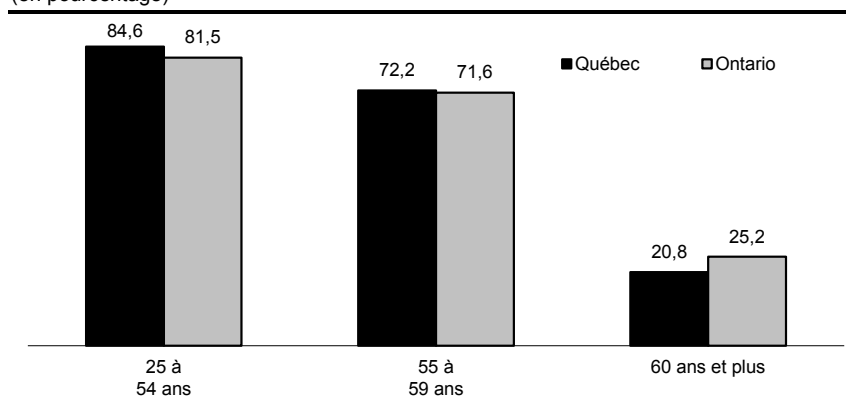
❑ Des gains d'emplois possibles chez les travailleurs expérimentés

Malgré des hausses de taux d'emploi au cours des dernières années, des écarts de taux d'emploi avec l'Ontario subsistent chez la population de 60 ans et plus. Des gains peuvent encore être réalisés chez les travailleurs d'expérience, notamment par la mise en place de mesures telles que celles annoncées dans le présent budget pour accroître la participation au marché du travail.

- En 2018, le taux d'emploi chez les 60 ans et plus au Québec (20,8 %) était inférieur de plus de 4 points de pourcentage à celui en Ontario (25,2 %).
- Si le taux d'emploi de ces travailleurs d'expérience au Québec rattrapait celui observé en Ontario en 2018, le Québec compterait 89 300 travailleurs additionnels.

GRAPHIQUE A.3

Taux d'emploi en 2018 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Des écarts de niveau de vie et de productivité à résorber

Dans le contexte où la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Québécois dépendront davantage des gains de productivité, le gouvernement a déjà mis en place des mesures importantes pour soutenir l'investissement des entreprises et la productivité, notamment l'accélération de la déduction pour amortissement. Les investissements importants en éducation que le gouvernement engage dans le présent budget contribueront aussi au rehaussement de la productivité.

L'augmentation de la productivité aura des retombées positives sur les salaires et sur le niveau de vie de l'ensemble de la population québécoise.

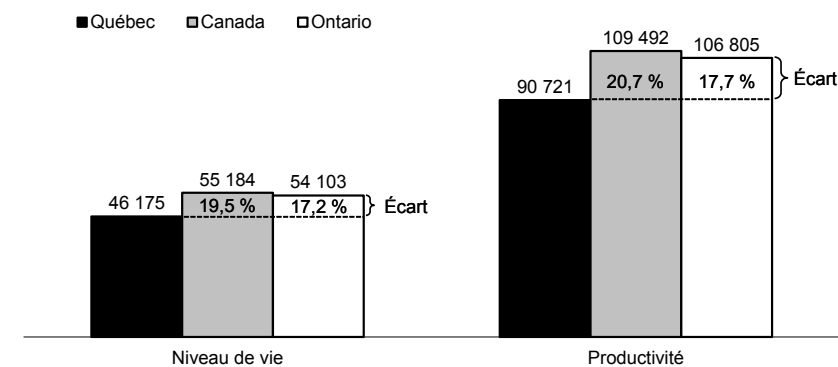
Or, le Québec accuse un retard important au chapitre de la productivité par rapport au Canada et à l'Ontario.

— En 2017, la productivité au Canada était supérieure de 20,7 % à celle au Québec. Cet écart s'élevait à 17,7 % entre le Québec et l'Ontario.

Ces écarts pourraient être résorbés notamment par une hausse des investissements non résidentiels des entreprises.

GRAPHIQUE A.4

Niveau de vie et productivité en 2017 (en dollars constants de 2012 et en pourcentage)



Note : Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant et la productivité représente le PIB réel par emploi.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

3.1 Le cadre financier du Québec à l'équilibre

Le gouvernement prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire pour les années 2019-2020 à 2023-2024, et ce, sans avoir recours à la réserve de stabilisation.

Les revenus consolidés atteignent 115,6 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci atteindra 3,2 % en 2020-2021.

— La variation des revenus autonomes pour 2019-2020 est de 0,6 %. Cette faible variation est principalement attribuable aux mesures mises en œuvre au cours des dernières années à l'égard des revenus.

Les dépenses consolidées s'élèvent à 113,0 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 4,7 %. Celle-ci atteindra 3,2 % en 2020-2021.

Les versements au Fonds des générations s'établissent à 2,5 milliards de dollars en 2019-2020 et atteindront 2,7 milliards de dollars en 2020-2021.

TABLEAU A.9

Cadre financier consolidé de 2018-2019 à 2023-2024
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	31 254	32 498	33 959	35 329	36 679	38 113
Cotisations pour les services de santé	6 413	6 596	6 768	6 927	7 096	7 273
Impôts des sociétés	9 036	8 516	8 743	9 111	9 299	9 515
Impôt foncier scolaire	1 877	1 553	1 556	1 637	1 723	1 805
Taxes à la consommation	21 148	21 864	22 339	22 825	23 445	24 089
Droits et permis	4 178	4 229	4 298	4 359	4 442	4 544
Revenus divers	11 167	10 680	11 059	11 547	11 982	12 365
Entreprises du gouvernement	5 073	4 778	5 067	5 299	5 777	6 191
Revenus autonomes	90 146	90 714	93 789	97 034	100 443	103 895
<i>Variation en %</i>	4,9	0,6⁽¹⁾	3,4	3,5	3,5	3,4
Transferts fédéraux	23 411	24 924	25 600	25 950	26 589	27 251
<i>Variation en %</i>	4,1	6,5	2,7	1,4	2,5	2,5
Total des revenus consolidés	113 557	115 638	119 389	122 984	127 032	131 146
<i>Variation en %</i>	4,8	1,8	3,2	3,0	3,3	3,2
Dépenses consolidées						
Dépenses de portefeuilles	-99 052	-104 038	-107 467	-110 645	-113 911	-117 287
<i>Variation en %</i>	5,1	5,0	3,3	3,0	3,0	3,0
Service de la dette	-8 899	-8 996	-9 138	-9 292	-9 661	-9 727
<i>Variation en %</i>	-3,7	1,1	1,6	1,7	4,0	0,7
Total des dépenses consolidées	-107 951	-113 034	-116 605	-119 937	-123 572	-127 014
<i>Variation en %</i>	4,3	4,7	3,2	2,9	3,0	2,8
Provision pour éventualités	—	-100	-100	-100	-100	-100
SURPLUS⁽²⁾	5 606	2 504	2 684	2 947	3 360	4 032
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-3 106	-2 504	-2 684	-2 947	-3 260	-3 582
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	2 500	—	—	—	100	450

(1) La variation est de 1,0 % aux revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement et de -5,8 % pour ceux provenant des entreprises du gouvernement. La faible variation de 0,6 % aux revenus autonomes est principalement attribuable aux mesures mises en œuvre au cours des dernières années à l'égard des revenus.

(2) Il s'agit du solde au sens des comptes publics.

(3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.10

Revenus consolidés de 2018-2019 à 2021-2022
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Impôt des particuliers	31 254	32 498	33 959	35 329
<i>Variation en %</i>	5,8	4,0	4,5	4,0
Cotisations pour les services de santé	6 413	6 596	6 768	6 927
<i>Variation en %</i>	3,1	2,9	2,6	2,3
Impôts des sociétés	9 036	8 516	8 743	9 111
<i>Variation en %</i>	11,0	-5,8	2,7	4,2
Impôt foncier scolaire	1 877	1 553	1 556	1 637
<i>Variation en %</i>	-16,3	-17,3	0,2	5,2
Taxes à la consommation	21 148	21 864	22 339	22 825
<i>Variation en %</i>	4,0	3,4	2,2	2,2
Droits et permis	4 178	4 229	4 298	4 359
<i>Variation en %</i>	5,4	1,2	1,6	1,4
Revenus divers	11 167	10 680	11 059	11 547
<i>Variation en %</i>	7,4	-4,4	3,5	4,4
Entreprises du gouvernement	5 073	4 778	5 067	5 299
<i>Variation en %</i>	-0,4	-5,8	6,0	4,6
Revenus autonomes	90 146	90 714	93 789	97 034
<i>Variation en %</i>	4,9	0,6⁽¹⁾	3,4	3,5
Transferts fédéraux	23 411	24 924	25 600	25 950
<i>Variation en %</i>	4,1	6,5	2,7	1,4
TOTAL	113 557	115 638	119 389	122 984
<i>Variation en %</i>	4,8	1,8	3,2	3,0

(1) La faible variation de 0,6 % aux revenus autonomes est principalement attribuable aux mesures mises en œuvre au cours des dernières années à l'égard des revenus.

TABLEAU A.11

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Éducation et Enseignement supérieur	23 261	24 436	25 340
<i>Variation en %</i>	5,0	5,1	3,7
Santé et Services sociaux	43 101	45 433	47 277
<i>Variation en %</i>	4,7	5,4	4,1
Autres portefeuilles ⁽¹⁾	32 690	34 169	34 850
<i>Variation en %</i>	5,7	4,5	2,0
TOTAL	99 052	104 038	107 467
<i>Variation en %</i>	5,1	5,0	3,3

(1) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

□ L'évolution récente de la situation budgétaire

La bonne tenue de l'économie a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2018-2019 et les suivantes par rapport à ce qui était prévu en mars 2018.

■ L'évolution du solde budgétaire en 2018-2019

En 2018-2019, l'excédent budgétaire s'établit à 2,5 milliards de dollars.

Le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2018*, quant à lui, affiche un excédent budgétaire de 5,6 milliards de dollars pour les neuf premiers mois de l'année 2018-2019.

La baisse du solde budgétaire au cours des trois derniers mois de l'exercice financier provient :

- d'un ralentissement attendu de la croissance des revenus autonomes qui, jumelé à une accélération prévue de la croissance des dépenses de portefeuilles, contribuera à réduire l'excédent de 1,4 milliard de dollars de janvier à mars 2019;
- des initiatives annoncées dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, pour lesquelles un solde de 204 millions de dollars reste à être comptabilisé;
- d'initiatives ciblées et non récurrentes de 1,4 milliard de dollars visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie, annoncées dans le budget 2019-2020.

TABLEAU A.12

Évolution du solde budgétaire pour 2018-2019

(en millions de dollars)

	2018-2019
RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2018⁽¹⁾	5 571
RÉSULTATS À VENIR DE JANVIER À MARS 2019	
Résultats liés à la situation économique et budgétaire	
– Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	–362
– Résultats des organismes et des fonds	–418
– Dépenses et autres revenus ⁽²⁾	–656
Sous-total	–1 435
Solde des initiatives de la mise à jour de décembre 2018 à réaliser	–204
Initiatives ciblées visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie – Mars 2019	–1 432
TOTAL	–3 071
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Il s'agit notamment des dépenses de programmes et des revenus provenant des entreprises du gouvernement.

3.2 La dette du Québec

Le poids de la dette brute du Québec, à 46,1 % du PIB, est à son plus bas en plus de vingt ans.

En termes de bénéfices, la réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisque s'installe un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Grâce à la baisse du poids de la dette, le Québec bénéficie de coûts d'emprunt avantageux. Le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

La réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

TABEAU A.13

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars 2019 (en milliards de dollars)

DETTE BRUTE⁽¹⁾	200,8
<i>En % du PIB</i>	<i>46,1</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-26,7
DETTE NETTE	174,1
<i>En % du PIB</i>	<i>40,0</i>
Moins : Actifs non financiers	-72,2
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DES COMPTES PUBLICS	101,9
<i>En % du PIB</i>	<i>23,4</i>
Plus : Réserve de stabilisation	9,7
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS	111,5
<i>En % du PIB</i>	<i>25,6</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Ils sont diminués des autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs).

□ Le maintien des objectifs de réduction de la dette

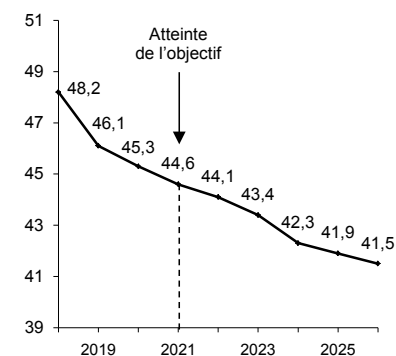
La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. Le présent budget confirme le maintien de ces objectifs :

- l'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu;
- l'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.
- Sans l'ajout de la réserve de stabilisation, cet objectif serait atteint en 2023-2024.

GRAPHIQUE A.5

Dette brute au 31 mars

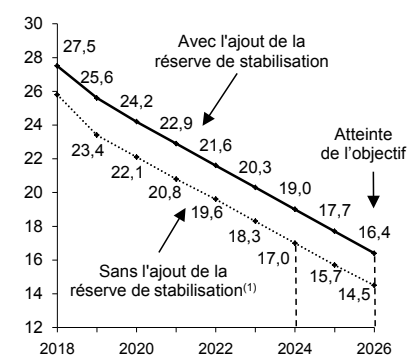
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE A.6

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation.

ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC

TABLEAU A.14

Perspectives économiques au Québec de 2018 à 2023 (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production						
Produit intérieur brut réel	2,3	1,8	1,5	1,3	1,3	1,3
Produit intérieur brut nominal	4,3	3,5	3,2	3,0	3,0	3,1
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	435,3	450,6	464,9	479,0	493,6	508,9
Composantes du PIB (en termes réels)						
Demande intérieure finale	2,8	2,0	1,5	1,2	1,2	1,3
– Consommation des ménages	2,6	2,0	1,5	1,4	1,4	1,4
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,6	1,7	1,0	0,6	0,8	1,0
– Investissements résidentiels	3,8	–0,8	0,1	0,2	0,2	0,3
– Investissements non résidentiels des entreprises	4,3	5,0	3,8	2,3	2,2	2,2
Exportations	2,9	2,6	2,2	2,1	2,0	1,9
Importations	3,3	2,1	1,8	1,8	1,6	1,7
Marché du travail						
Population (en milliers)	8 390	8 452	8 514	8 575	8 634	8 693
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 986	7 039	7 081	7 126	7 173	7 223
Emploi (en milliers)	4 262	4 301	4 328	4 351	4 371	4 386
Création d'emplois (en milliers)	38,9	38,8	27,1	23,0	20,0	15,0
Taux de chômage (en pourcentage)	5,5	5,4	5,3	5,2	5,1	5,0
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages	4,0	3,2	3,3	3,0	3,0	3,0
– Excluant les dépenses alimentaires et le logement	4,2	2,8	3,0	2,7	2,8	2,8
Mises en chantier (en milliers d'unités)	46,9	42,8	40,7	39,4	38,0	36,6
Investissements résidentiels	8,5	1,9	2,2	2,3	2,2	2,3
Investissements non résidentiels des entreprises	5,3	6,2	4,5	3,4	3,8	3,8
Salaires et traitements	5,2	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9
Revenu des ménages	4,4	3,4	3,4	3,2	3,1	3,1
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,2	4,7	4,3	3,5	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation	1,7	1,4	2,0	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	1,3	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Section B

REMETTRE DE L'ARGENT DANS LE PORTEFEUILLE DES QUÉBÉCOIS

Sommaire	B.3
1. Plus d'argent pour les familles	B.5
1.1 Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	B.5
1.2 Amélioration de l'aide accordée aux parents d'un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.....	B.9
2. Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	B.11
3. Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge.....	B.13
ANNEXE 1 : Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus.....	B.17
ANNEXE 2 : Rappel des premiers gestes annoncés à l'automne 2018	B.19

SOMMAIRE

Une des priorités du gouvernement est de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois. À ce titre, des premiers gestes concrets totalisant plus de 2,1 milliards de dollars sur six ans ont été posés à l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, soit l'instauration de l'Allocation famille et du montant pour le soutien des aînés.

Le gouvernement entend poursuivre son action et prévoit dans le budget 2019-2020 :

- abolir graduellement la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sur quatre ans à compter de 2019;
- amorcer l'uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire dès le 1^{er} juillet 2019 en vue d'atteindre un taux unique de taxation applicable à l'ensemble du Québec;
- bonifier l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge dans le calcul de programmes d'aide gouvernementaux.

Ces nouvelles initiatives représentent des investissements de 271 millions de dollars en 2019-2020.

- Avec les bonifications du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière et du programme Roulez vert, les investissements totaliseront 531 millions de dollars en 2019-2020.

Globalement, ce sont près de 5,2 milliards de dollars sur une période de six ans qui seront retournés dans le portefeuille des Québécois depuis la mise à jour de l'automne 2018.

TABLEAU B.1

Impact financier des mesures au bénéfice des Québécois depuis *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
BUDGET 2019-2020							
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois							
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5,4	-42,2	-116,0	-158,7	-180,3	-184,8	-687,4
Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	—	-200,0	-266,9	-262,1	-256,5	-251,2	-1 236,7
Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge	—	-28,4	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-173,2
Sous-total	-5,4	-270,6	-419,1	-457,0	-473,0	-472,2	-2 097,3
Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus ⁽¹⁾	—	-104,5	-105,6	-106,6	-107,7	-108,8	-533,2
Prolongation du programme Roulez vert ⁽²⁾	—	-156,3	-277,5	—	—	—	-433,8
Total – Budget 2019-2020	-5,4	-531,4	-802,2	-563,6	-580,7	-581,0	-3 064,3
MISE À JOUR DE L'AUTOMNE 2018							
Versement d'une Allocation famille plus généreuse ⁽³⁾	-61,9	-249,6	-256,6	-263,1	-270,1	-277,0	-1 378,3
Gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants ⁽³⁾	-0,2	-1,2	-2,2	-3,3	-4,5	-5,9	-17,3
Instauration du montant pour le soutien des aînés ⁽³⁾	-102,4	-107,6	-113,6	-118,6	-123,6	-128,9	-694,7
Roulez vert	-20,7	—	—	—	—	—	-20,7
Total – Mise à jour de l'automne 2018	-185,2	-358,4	-372,4	-385,0	-398,2	-411,8	-2 111,0
TOTAL	-190,6	-889,8	-1 174,6	-948,6	-978,9	-992,8	-5 175,3

(1) Pour plus de détails, consulter l'annexe 1, « Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus » et la section D, « Augmenter le potentiel de l'économie ».

(2) Pour plus de détails, consulter la section E, « Agir pour l'environnement ».

(3) Pour plus de détails, consulter l'annexe 2, « Rappel des premiers gestes annoncés à l'automne 2018 ».

1. PLUS D'ARGENT POUR LES FAMILLES

1.1 Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants

À l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a réitéré son intention d'abolir la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, qui est modulée en fonction du revenu familial.

— De plus, le gouvernement a posé un premier geste en annonçant le gel de la contribution additionnelle pour plus de 140 000 familles dont les enfants fréquentent un service de garde subventionné.

Le budget 2019-2020 est l'occasion pour le gouvernement d'annoncer l'abolition complète de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, qui se fera graduellement sur une période de quatre ans¹.

— Dès 2019, plus de 40 000 familles n'auront plus à payer de contribution additionnelle et 100 000 familles verront leur contribution additionnelle réduite.

— En 2022, la contribution additionnelle sera abolie pour toutes les familles, ce qui représente une réduction moyenne de leur charge financière de 1 200 \$ par année.

À terme, cette mesure permettra de redonner près de 185 millions de dollars par année aux familles.

TABLEAU B.2

Impact financier de l'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5,4	-42,2	-116,0	-158,7	-180,3	-184,8	-687,4

(1) Des crédits additionnels totalisant 687,4 M\$ pour la période 2018-2019 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Famille. Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

¹ Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires à l'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants.

Contribution additionnelle pour la garde d'enfants en 2019

Le tarif quotidien d'un service de garde subventionné est composé :

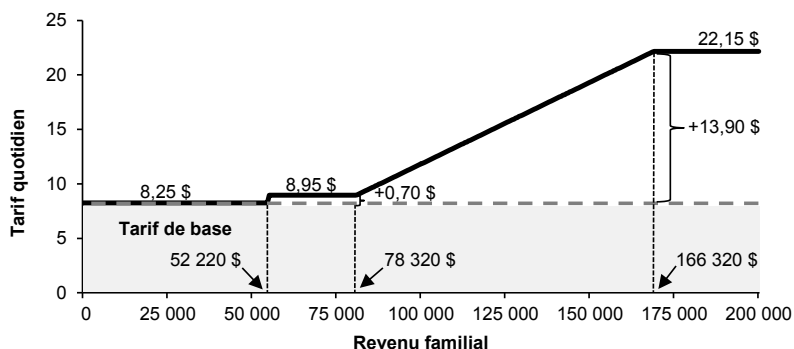
- d'une contribution de base de 8,25 \$ payable au service de garde;
- d'une contribution additionnelle payable lors de la production de la déclaration de revenus, qui varie de 0,70 \$ à 13,90 \$ en fonction du revenu familial, pour un tarif quotidien global qui varie de 8,95 \$ à 22,15 \$.

La contribution additionnelle de 0,70 \$ par jour est exigée aux familles ayant un revenu familial de 52 220 \$ à 78 320 \$. À compter d'un revenu familial de 78 320 \$, cette contribution est graduellement augmentée, pour atteindre 13,90 \$ à un revenu familial de 166 320 \$.

La contribution additionnelle est réduite de moitié pour le deuxième enfant, alors qu'elle ne s'applique pas à l'égard du troisième enfant et des suivants.

Illustration du tarif quotidien pour la garde d'un premier enfant – 2019

(en dollars)



❑ Une abolition de la contribution additionnelle sur quatre ans

À compter de 2019, les contributions additionnelles minimale et maximale d'un service de garde subventionné seront réduites de 0,70 \$ par jour, ce qui aura pour effet d'abolir le premier palier de cette contribution.

— Les familles ayant un revenu inférieur à 78 320 \$ n'auront plus de contribution additionnelle à payer et celles ayant un revenu supérieur auront une contribution moindre à payer (contribution additionnelle maximale de 13,20 \$).

En 2020, le seuil à compter duquel les familles devront payer une contribution additionnelle sera augmenté à 108 530 \$ et la contribution additionnelle maximale sera réduite à 8,80 \$ par jour.

En 2021, le seuil d'exemption passera à 140 065 \$ et la contribution additionnelle maximale sera de 4,40 \$ par jour.

En 2022, plus aucune famille ne paiera de contribution additionnelle.

TABLEAU B.3

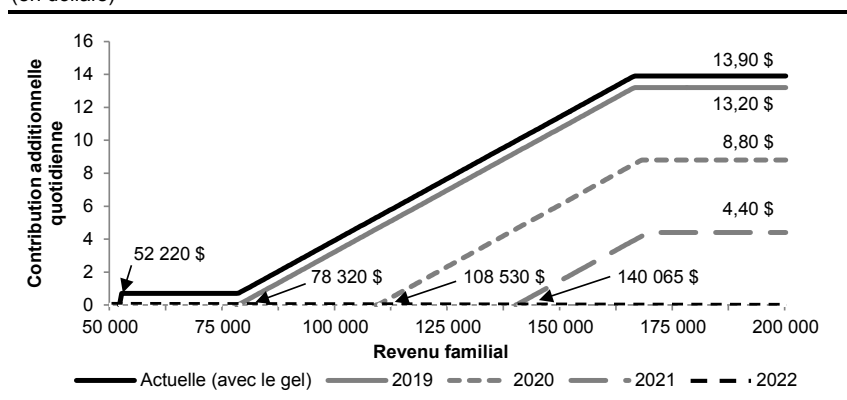
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants (en dollars)

	Contribution additionnelle actuelle				Abolition graduelle			
	Premier seuil ⁽¹⁾	Montant minimal	Deuxième seuil ⁽¹⁾	Montant maximal	Premier seuil	Montant minimal	Deuxième seuil ⁽¹⁾	Montant maximal
2019	52 220	0,70	78 320	13,90	--- Aboli ---		78 320	13,20
2020	52 805	0,70	79 195	13,90	--- Aboli ---		108 530	8,80
2021	53 875	0,70	80 805	13,90	--- Aboli ---		140 065	4,40
2022	54 915	0,70	82 365	13,90	--- Aboli ---		--- Aboli ---	

(1) Les seuils pour les années 2020 à 2022 sont des estimations basées sur les prévisions les plus récentes du ministère des Finances du taux d'indexation du régime fiscal des particuliers.

GRAPHIQUE B.1

Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'un premier enfant (en dollars)



❑ Illustration de l'économie pour les familles

En 2019, l'ensemble des familles payant une contribution additionnelle verra son tarif quotidien être réduit de 0,70 \$, ce qui correspond à une économie annuelle de 182 \$ pour un enfant fréquentant un service de garde subventionné à temps plein.

Une famille ayant un revenu familial de 100 000 \$ ne paiera plus de contribution additionnelle à compter de 2020, ce qui représente une économie annuelle de 1 027 \$ par année.

Une famille ayant un revenu familial de 170 000 \$, qui paie le tarif maximal, verra sa contribution être abolie en 2022. L'économie maximale pour cette famille sera de 3 614 \$ à terme.

En moyenne, l'abolition de la contribution additionnelle permettra aux familles d'économiser environ 1 200 \$ par année.

TABLEAU B.4

Illustration de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants pour une famille ayant un enfant en service de garde subventionné (en dollars)

Revenu familial	Contribution additionnelle quotidienne					Économie annuelle maximale ⁽¹⁾			
	Actuelle	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Moins de 52 220	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 52 220 à 78 320	0,70	—	—	—	—	182	182	182	182
90 000	2,45	1,75	—	—	—	182	637	637	637
100 000	3,95	3,25	—	—	—	182	1 027	1 027	1 027
110 000	5,45	4,75	0,22	—	—	182	1 360	1 417	1 417
120 000	6,95	6,25	1,72	—	—	182	1 360	1 807	1 807
130 000	8,45	7,75	3,22	—	—	182	1 360	2 197	2 197
140 000	9,95	9,25	4,72	—	—	182	1 360	2 587	2 587
150 000	11,45	10,75	6,22	1,49	—	182	1 360	2 590	2 977
160 000	12,95	12,25	7,72	2,99	—	182	1 360	2 590	3 367
170 000	13,90	13,20	8,80	4,40	—	182	1 326	2 470	3 614

(1) L'économie annuelle est calculée sur 260 jours de garde.

1.2 Amélioration de l'aide accordée aux parents d'un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

Le gouvernement accorde actuellement un supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels à quelque 2 000 enfants. Toutefois, certains parents d'un enfant gravement malade ou ayant une incapacité importante ne sont pas admissibles à ce soutien financier.

Le gouvernement a entrepris des travaux afin de s'assurer que l'aide gouvernementale rejoigne un plus grand nombre de familles dont les enfants ont des besoins particuliers. Retraite Québec, le ministère de la Famille et le ministère des Finances procèdent actuellement à l'examen de l'aide financière accordée aux parents d'un enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels.

— Dans le cadre du présent budget, des sommes ont été pourvues dès 2020-2021 pour donner suite aux conclusions de l'examen en cours visant à améliorer l'aide accordée à ces familles.

Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels
En 2016, le gouvernement a mis en place le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. Cette mesure vise à améliorer le soutien financier accordé aux parents d'un enfant gravement malade ou ayant des incapacités très importantes pour reconnaître le caractère exceptionnel de leur situation et leur permettre d'assumer les responsabilités hors du commun qui leur incombent. En 2019, le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels représente une aide financière de 978 \$ par mois, soit 11 736 \$ par année. Ce montant s'ajoute au supplément pour enfant handicapé de 2 340 \$ par année accordé aux familles à l'égard de près de 40 000 enfants handicapés.

2. UNIFORMISATION GRADUELLE DES TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE

Le gouvernement a annoncé une réforme du régime de la taxe scolaire visant l'instauration graduelle d'un taux unique de taxation à l'ensemble du Québec. Ce taux unique, basé sur le taux effectif le plus bas en 2018-2019, mettra fin aux iniquités du régime actuel entre les différentes régions, réduira le fardeau fiscal des Québécois et simplifiera l'administration de la taxe par les commissions scolaires sans réduire le financement de l'éducation.

Le budget 2019-2020 permet au gouvernement de faire un premier pas vers l'uniformisation des taux et d'offrir une réduction du compte de taxe scolaire dès le 1^{er} juillet 2019².

À cet effet, le gouvernement versera 200 millions de dollars en 2019-2020 aux commissions scolaires afin de compenser la réduction de leurs revenus de taxe scolaire. Ainsi, le gouvernement s'assure de maintenir le financement des commissions scolaires et protège les services fournis aux élèves.

— Pour les années subséquentes, le gouvernement déterminera les sommes additionnelles nécessaires à l'atteinte graduelle du taux unique de la taxe scolaire au moment de l'élaboration de chaque budget.

Le gouvernement a l'intention d'uniformiser les taux de taxation sur une période de trois ans. À terme, le coût annuel sera d'environ 800 millions de dollars.

TABLEAU B.5

Impact financier de l'uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire (en millions de dollars)

	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	-200,0	-266,9	-262,1	-256,5	-251,2	-1 236,7

(1) L'entrée en vigueur de la réforme proposée est prévue le 1^{er} juillet 2019.

² Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire.

❑ Illustration de la réduction de la taxe scolaire

À titre d'exemple, au terme de la réforme, le propriétaire d'une résidence de 270 000 \$ à Montréal économisera 179 \$ alors que, pour une résidence de même valeur au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'économie sera de 500 \$.

TABLEAU B.6

Illustration de la réduction de la taxe scolaire pour une résidence d'une valeur de 270 000 \$⁽¹⁾ (en dollars)

	Actuel		Taux unique – À terme		Écart
	Taux de taxation ⁽²⁾	Taxe scolaire ⁽³⁾	Taux de taxation ^{(2),(4)}	Taxe scolaire ⁽³⁾	
Bas-Saint-Laurent	0,26107	640	0,10540	258	–382
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,30932	758	0,10540	258	–500
Capitale-Nationale	0,13360	327	0,10540	258	–69
Mauricie	0,30932	758	0,10540	258	–500
Estrie	0,18434	452	0,10540	258	–194
Montréal	0,17832	437	0,10540	258	–179
Outaouais	0,13694	336	0,10540	258	–78
Abitibi-Témiscamingue	0,13694	336	0,10540	258	–78
Côte-Nord	0,23901	586	0,10540	258	–328
Nord-du-Québec	0,30551	748	0,10540	258	–490
Gaspésie	0,28500	698	0,10540	258	–440
Îles-de-la-Madeleine	0,28420	696	0,10540	258	–438
Chaudière-Appalaches	0,22586	553	0,10540	258	–295
Laval	0,23095	566	0,10540	258	–308
Lanaudière	0,27072	663	0,10540	258	–405
Laurentides ⁽⁵⁾	0,10540	258	0,10540	258	—
Montérégie	0,17832	437	0,10540	258	–179
Centre-du-Québec	0,29640	726	0,10540	258	–468

(1) La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale au Québec est de 269 697 \$ en 2018 selon les données compilées par l'Institut de la statistique du Québec et disponibles dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec.

(2) Le taux est applicable par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière uniformisée ajustée.

(3) La taxe scolaire payable inclut l'exemption de base des premiers 25 000 \$ d'évaluation foncière uniformisée ajustée.

(4) Le taux unique de taxation scolaire correspond au taux effectif de taxation le plus bas au Québec en 2018-2019, soit le taux de la région des Laurentides.

(5) Les contribuables de la région des Laurentides bénéficient déjà du taux de taxation scolaire le plus bas au Québec.

3. BONIFICATION DE L'EXEMPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS À CHARGE

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 173,2 millions de dollars sur cinq ans afin de mieux soutenir financièrement les familles à faible revenu qui reçoivent des pensions alimentaires pour enfants à charge et qui ont recours à certains programmes gouvernementaux.

TABEAU B.7

Impact financier de la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge par programme
(en millions de dollars)

Programme	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Assistance sociale ⁽¹⁾	-25,2	-30,2	-30,2	-30,2	-30,2	-146,0
Aide financière aux études ⁽²⁾	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,0
Aides au logement ⁽³⁾	-0,8	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-6,8
Aide juridique ⁽⁴⁾	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,4
TOTAL	-28,4	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-173,2

(1) Des crédits additionnels totalisant 146,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Des crédits additionnels totalisant 18,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

(3) Des crédits additionnels totalisant 6,8 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Des crédits additionnels totalisant 2,4 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Justice. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

L'admissibilité et l'aide accordée aux ménages qui soumettent une demande de soutien financier dans le cadre de certains programmes gouvernementaux sont déterminées en fonction de l'ensemble des revenus du ménage, y compris les revenus de pension alimentaire pour enfants. C'est notamment le cas des programmes d'assistance sociale, de l'aide financière aux études, des différentes aides au logement et de l'aide juridique.

Par conséquent, des ménages recevant des revenus de pension alimentaire pour le bénéfice d'un enfant peuvent voir leur niveau de prestation réduit ou se voir refuser l'admissibilité au programme en raison de l'inclusion de ces revenus aux autres revenus du ménage.

Certains programmes gouvernementaux prévoient déjà l'exemption d'une partie des revenus de pension alimentaire dans le calcul du revenu admissible, soit :

- les programmes d'assistance sociale, qui exemptent les premiers 100 \$ de revenus de pension alimentaire par mois par enfant;
- le programme d'aide financière aux études, qui exempté 1 200 \$ de revenus de pension alimentaire par année par enfant.

Dans le but de soutenir davantage les bénéficiaires de pensions alimentaires, notamment les familles monoparentales, le budget 2019-2020 prévoit que le montant de revenus de pension alimentaire pouvant être exempté du calcul des aides financières gouvernementales³ passera :

- de 100 \$ à 350 \$ par mois par enfant dans les programmes d'assistance sociale;
- de 1 200 \$ à 4 200 \$ par année par enfant dans le programme d'aide financière aux études;
- de 0 \$ à 4 200 \$ par année par enfant dans le programme d'aide juridique et aux programmes d'aide au logement (Habitations à loyer modique, Supplément au loyer et Allocation-logement).

Avec cette bonification, un plus grand nombre de ménages recevant des revenus de pension alimentaire pour enfants et bénéficiant des programmes gouvernementaux verront ces revenus être entièrement exemptés du calcul des programmes budgétaires.

³ Des modifications réglementaires seront nécessaires.

IMPACT FINANCIER DES MESURES

TABLEAU B.8

Impact financier des mesures visant à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5,4	-42,2	-116,0	-158,7	-180,3	-184,8	-687,4
Uniformisation graduelle des taux de la taxe scolaire	—	-200,0	-266,9	-262,1	-256,5	-251,2	-1 236,7
Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge							
– Assistance sociale	—	-25,2	-30,2	-30,2	-30,2	-30,2	-146,0
– Aide financière aux études	—	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,0
– Aides au logement	—	-0,8	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-6,8
– Aide juridique	—	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,4
Sous-total	—	-28,4	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-173,2
TOTAL	-5,4	-270,6	-419,1	-457,0	-473,0	-472,2	-2 097,3

ANNEXE 1 : MISER SUR LA PROLONGATION DE CARRIÈRE DES 60 ANS OU PLUS

En vue de renforcer l'incitation fiscale déjà offerte aux travailleurs d'expérience pour la prolongation de leur carrière, le budget 2019-2020 prévoit deux modifications effectives dès 2019, soit :

- la baisse de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt de 61 à 60 ans;
- la hausse des plafonds de revenus excédentaires admissibles au crédit d'impôt à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans.

De plus, cette mesure sera renommée crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

La bonification des plafonds permettra d'accorder aux travailleurs âgés de 60 à 64 ans une baisse d'impôt additionnelle maximale qui variera de 150 \$ à 1 500 \$ selon l'âge.

TABLEAU B.9

Paramètres de la bonification des plafonds de revenus de travail excédentaires selon l'âge du travailleur – 2019 (en dollars)

Âge du travailleur	Montant avant bonification	Montant bonifié	Bonification	Baisse d'impôt maximale ⁽¹⁾
60 ans	—	10 000	10 000	1 500
61 ans	3 000	10 000	7 000	1 050
62 ans	5 000	10 000	5 000	750
63 ans	7 000	10 000	3 000	450
64 ans	9 000	10 000	1 000	150
65 ans ou plus	11 000	11 000	—	—

(1) On obtient la baisse d'impôt additionnelle maximale en appliquant le taux du crédit d'impôt de 15 % sur le montant de la bonification.

Pour une personne de 60 ans n'ayant que des revenus de travail, le crédit d'impôt bonifié viendra augmenter de 18 129 \$ à 28 226 \$ le niveau de revenu à partir duquel elle paie l'impôt du Québec.

La bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière profitera à près de 158 000 travailleurs, dont plus de 20 000 qui n'auront plus d'impôt du Québec à payer.

Pour plus de détails sur la mesure, consulter la section D, « Augmenter le potentiel de l'économie ».

ANNEXE 2 : RAPPEL DES PREMIERS GESTES ANNONCÉS À L'AUTOMNE 2018

❑ Versement d'une Allocation famille plus généreuse

À l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a posé un premier geste en vue d'accorder les mêmes montants maximal et minimal de l'Allocation famille pour chaque enfant, peu importe son rang.

Depuis janvier 2019, le montant maximal accordé pour les deuxième et troisième enfants est passé de 1 235 \$ à 1 735 \$. Grâce à cette bonification, les familles ayant deux enfants ont vu leur allocation familiale augmentée d'un montant maximal de 500 \$. Le gain maximal pour les familles ayant trois enfants ou plus est de 1 000 \$.

Ce sont plus de 423 000 familles qui profiteront d'une aide financière additionnelle de près de 1,4 milliard de dollars sur six ans. De plus, ce premier geste permet déjà au gouvernement d'atteindre 43 % de son engagement pour l'Allocation famille.

❑ Gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants

Afin de respecter rapidement son engagement d'abolir la contribution additionnelle pour un service de garde subventionné, le gouvernement a annoncé le gel de cette contribution à compter de 2019, ce qui la ramène au montant qui prévalait en 2018.

Plus de 140 000 familles ayant de jeunes enfants bénéficient du gel de leur contribution additionnelle pour la garde d'enfants.

❑ Instauration du montant pour le soutien des aînés

Le gouvernement a annoncé la mise en place du montant pour le soutien des aînés, soit un nouveau crédit d'impôt remboursable destiné aux personnes de 70 ans ou plus.

Ainsi, au moment de produire leur déclaration de revenus de 2018 au printemps 2019, les aînés profiteront d'une aide fiscale additionnelle pouvant atteindre 200 \$. Le crédit d'impôt maximal pourra atteindre 400 \$ pour un couple d'aînés dont les conjoints ont 70 ans ou plus.

— Ce crédit d'impôt est réductible en fonction du revenu à un taux de 5 % à compter d'un revenu de 22 500 \$ pour un aîné seul ou de 36 600 \$ pour un couple.

Plus de 570 000 aînés bénéficieront d'une aide annuelle totalisant plus de 100 millions de dollars à compter de 2018-2019.

Section C

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES EN ÉDUCATION ET EN SANTÉ

Sommaire	C.3
1. Favoriser la réussite éducative	C.5
1.1 Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel	C.7
1.2 Soutenir les enseignants et valoriser la profession	C.8
1.3 Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur	C.9
1.4 Promouvoir le loisir et le sport	C.10
1.5 Améliorer les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur	C.11
2. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé	C.13
2.1 Offrir de meilleurs services aux aînés.....	C.15
2.2 Améliorer les services directs à la population	C.17
2.3 Valoriser certaines initiatives pour les jeunes	C.19
2.4 Ajouter du personnel soignant	C.20
2.5 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux.....	C.21

SOMMAIRE

L'éducation et la santé figurent au rang des trois grandes priorités du gouvernement.

Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*, des actions immédiates sont annoncées pour favoriser la réussite éducative et pour renforcer l'accès de la population québécoise aux soins de santé. Plus particulièrement :

- en éducation, les orientations présentées visent à offrir à chaque enfant la possibilité d'aller au bout de son plein potentiel;
- en santé, le gouvernement se donne les moyens d'offrir aux personnes âgées et aux jeunes les soins et les services dont ils ont besoin.

Pour ces deux missions prioritaires, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 7,3 milliards de dollars d'ici 2023-2024, soit :

- une hausse des dépenses en éducation et enseignement supérieur de 5,1 % en 2019-2020 et un total de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans;
- une hausse des dépenses de santé et services sociaux de 5,4 % en 2019-2020 et un total de 4,9 milliards de dollars sur six ans.

TABLEAU C.1

Impact financier des mesures en éducation et en santé (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Éducation	—	-230	-317	-498	-625	-743	-2 414
Santé	-90	-801	-847	-931	-1 112	-1 122	-4 903
TOTAL	-90	-1 031	-1 164	-1 429	-1 737	-1 865	-7 316

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

En outre, dans le but d'offrir à la population des infrastructures modernes et de qualité, le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 prévoit des investissements de :

- 20,3 milliards de dollars pour le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- 20,2 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux.

1. FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'éducation est la grande priorité du gouvernement. À cet égard, son ambition est de donner à chaque élève et étudiant tous les outils pour qu'il puisse aller au bout de son potentiel.

Pour ce faire, le gouvernement entend notamment :

- entamer le déploiement d'un réseau universel non obligatoire de maternelle accessible aux enfants de 4 ans;
- développer l'offre d'activités parascolaires dans les écoles secondaires pour permettre, entre autres, la pratique d'activités sportives et culturelles ou l'aide aux devoirs;
- soutenir la réussite et la persévérance dans le domaine scolaire et ajouter des classes spécialisées.

Enfin, le budget 2019-2020 prévoit des mesures pour valoriser la profession enseignante, appuyer davantage les établissements d'enseignement supérieur dans toutes les régions et démocratiser l'accès au loisir et au sport.

Une hausse des dépenses en éducation et en enseignement supérieur de 5,1 % en 2019-2020 et de 3,8 % en moyenne pour les deux années suivantes est prévue.

Le détail des mesures ainsi que les modalités de leur mise en œuvre seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la ministre déléguée à l'Éducation.

❑ Des investissements additionnels de 2,4 G\$ en éducation

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements additionnels de 2,4 milliards de dollars en éducation d'ici 2023-2024, dont 230 millions de dollars en 2019-2020. Ces investissements se répartissent ainsi :

- 1,7 milliard de dollars pour donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel;
- 339 millions de dollars pour soutenir les enseignants et valoriser la profession;
- 269 millions de dollars pour appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur;
- 76 millions de dollars pour promouvoir le loisir et le sport.

TABLEAU C.2

Impact financier des mesures en éducation (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel	—	-102	-179	-360	-487	-605	-1 731
Soutenir les enseignants et valoriser la profession	—	-68	-68	-68	-68	-68	-339
Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur	—	-54	-54	-54	-54	-54	-269
Promouvoir le loisir et le sport	—	-7	-17	-17	-17	-17	-76
TOTAL	—	-230	-317	-498	-625	-743	-2 414

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Le financement pour la réalisation de ces initiatives est octroyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, le cas échéant.

1.1 **Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel**

☐ **Soutenir la réussite et la persévérance**

Le gouvernement souhaite prendre soin des clientèles vulnérables. En éducation, cet engagement se reflète dans quatre principaux champs d'intervention.

- D'abord, il soutient les écoles en offrant des services éducatifs spécialisés qui répondent aux besoins des élèves aux prises avec des difficultés pendant leur parcours scolaire.
- Le gouvernement soutient également les écoles en milieux défavorisés afin de donner aux élèves une plus grande chance de réussir. Pour ce faire, le gouvernement bonifie l'enveloppe liée aux indices de défavorisation et en améliore sa répartition.
- De plus, les organismes communautaires qui offrent des services en complément à ceux offerts par les écoles en matière de réussite éducative et de persévérance scolaire bénéficient d'un appui financier gouvernemental.
- Enfin, le gouvernement compte favoriser une meilleure utilisation des infrastructures scolaires et municipales.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 25 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour soutenir la réussite et la persévérance.

☐ **Déployer la maternelle 4 ans**

Le gouvernement souhaite offrir un réseau à accès universel et à fréquentation facultative de la maternelle 4 ans à temps plein de manière à ce que chaque enfant puisse développer son plein potentiel.

La maternelle 4 ans étant déjà offerte dans certains milieux défavorisés, les critères définissant ces milieux seront assouplis de façon à permettre à un plus grand nombre d'enfants d'y accéder.

- Le déploiement prévu tient compte des ressources actuelles du réseau scolaire. En outre, les enseignants de ces classes seront appuyés par un éducateur ou un technicien en éducation spécialisée ainsi que par une équipe de professionnels. Le gouvernement prévoit ajouter 250 nouvelles classes dès septembre 2019.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes allant de 36 millions de dollars en 2019-2020 à 436 millions de dollars en 2023-2024 pour déployer la maternelle 4 ans.

☐ **Offrir une heure d'activités parascolaires de plus par jour au secondaire**

Des investissements additionnels seront réalisés afin d'offrir, dès 2019-2020, une heure d'activités parascolaires de plus par jour dans près de 140 écoles secondaires pour favoriser la pratique régulière d'activités physiques, artistiques, culturelles, scientifiques et socioéducatives, d'engagement communautaire de même que d'aide aux devoirs.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes de 21 millions de dollars en 2019-2020, de 62 millions de dollars en 2020-2021 et de 124 millions de dollars pour les années suivantes pour offrir une heure d'activités parascolaires de plus par jour.

☐ **Ajouter des classes spécialisées**

Le nombre de classes spécialisées sera augmenté, permettant des ratios maître-élèves réduits, ainsi qu'un soutien adapté aux élèves ayant des besoins particuliers et pour qui la classe régulière n'offre pas un environnement d'apprentissage optimal. Ces classes additionnelles, pour un total de 150 en 2019-2020, offriront un cheminement scolaire mieux adapté aux besoins de ces élèves.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement annuel de 20 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour ajouter des classes spécialisées.

1.2 Soutenir les enseignants et valoriser la profession

☐ **Augmenter les services de soutien professionnel directs aux élèves**

Des gestes seront posés afin d'augmenter les services de soutien professionnels et techniques aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, à l'éducation des adultes, ainsi qu'à la formation professionnelle. Ces changements permettront de mieux répondre aux besoins des élèves et d'apporter un meilleur soutien au personnel enseignant.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement annuel de 47 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour assurer un seuil minimal de services directs aux élèves¹.

☐ **Offrir des bourses d'excellence aux futurs enseignants**

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements importants pour la réussite des étudiants universitaires qui se dirigent vers l'enseignement. Des bourses d'études seront offertes à ceux qui présentent un dossier scolaire relevé afin de les inciter à entamer un programme d'études et à persévérer dans leur programme d'études.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de près de 16 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour offrir des bourses d'excellence aux futurs enseignants.

☐ **Développer un programme de mentorat pour les futurs enseignants**

Le gouvernement s'assure de la mise en place de mesures d'insertion professionnelle, par exemple des programmes de mentorat, afin de faciliter la transition entre la formation universitaire et les débuts dans la profession enseignante, étape déterminante pour la poursuite d'une carrière en enseignement.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 5 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour développer un programme de mentorat pour les futurs enseignants.

¹ En incluant les sommes annoncées lors d'exercices précédents, les investissements consacrés à cette initiative atteindront 302 M\$ en 2023-2024.

1.3 Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur

☐ Bonifier le financement des cégeps

Le budget 2019-2020 bonifie le financement des cégeps pour accroître le soutien à la réussite des étudiants et améliorer les services offerts par les cégeps, sur l'ensemble du territoire québécois.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de près de 29 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour bonifier le financement des cégeps et adapter le modèle de financement aux nouveaux besoins.

☐ Soutenir les universités en région

La société québécoise bénéficie d'un système universitaire de grande qualité qui répond aux besoins diversifiés de la population et des milieux qu'il dessert. Ce système est bien implanté sur l'ensemble du territoire québécois.

Le gouvernement consolide ces acquis en rehaussant son soutien financier aux universités en région. Cet appui additionnel vise à :

- renforcer leur rôle stratégique régional en matière de transmission du savoir et de développement de la recherche;
- permettre aux établissements d'exercer pleinement leur rôle de pôles de développement socioéconomique régional.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 15 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour soutenir les universités en région.

☐ Adapter la formation aux besoins du marché du travail

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, notamment dans les régions, il est primordial d'accroître la diplomation dans les programmes d'études qui contribuent à combler les besoins du marché du travail.

Des interventions ciblées permettront de développer et d'adapter l'offre de formation aux différents contextes des établissements et des régions du Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme annuelle de 5 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour adapter la formation aux besoins du marché du travail. De ce montant, 3 millions de dollars seront versés aux universités.

☐ **Déployer des mesures en formation professionnelle**

Le gouvernement soutient des actions concrètes qui favorisent notamment une double diplomation aux études secondaires et professionnelles (DES-DEP), l'apprentissage et la transition vers le marché du travail des élèves en formation professionnelle, le renforcement des structures régionales, de même que le développement de nouveaux modes de formation. Cela permettra d'appuyer les structures régionales de concertation autour du développement de la formation professionnelle.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 5 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour déployer des mesures en formation professionnelle.

1.4 Promouvoir le loisir et le sport

☐ **Démocratiser l'accès au loisir et au sport**

Le gouvernement souhaite améliorer l'accessibilité à la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives. Ainsi, il finance les déplacements pour des activités sportives et récréatives dans les régions éloignées et met en œuvre différentes initiatives pour encourager la pratique de ces activités.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 7 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour démocratiser l'accès au loisir et au sport.

☐ **Promouvoir le soutien aux événements sportifs internationaux**

Le gouvernement soutient l'organisation d'événements internationaux grâce au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux. Depuis 2006, ce programme permet d'attirer au Québec des événements sportifs d'envergure et favorise le développement d'une culture sportive dans la population.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 5 millions de dollars de 2020-2021 à 2023-2024 pour promouvoir ce programme.

☐ **Soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air**

Le gouvernement souhaite contribuer à la démocratisation du sport en assurant à toute la population une plus large accessibilité aux infrastructures sportives, de loisir et de plein air.

Le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air permet l'entretien des sentiers et des sites. Il constitue une des mesures phares de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : Au Québec, on bouge!

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 5 millions de dollars de 2020-2021 à 2023-2024 pour soutenir ce programme.

1.5 Améliorer les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur

Les infrastructures éducatives doivent offrir des milieux sains, sécuritaires, accessibles et propices à l'apprentissage et au développement des élèves et des étudiants.

Le PQI 2019-2029 prévoit des investissements de 20,3 milliards de dollars pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

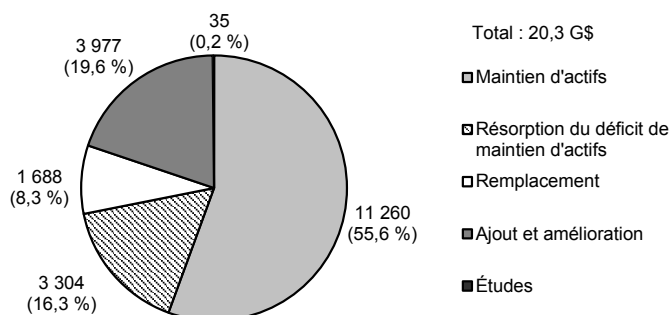
— Ces investissements permettront la rénovation et la construction de nouvelles écoles, le maintien des bâtiments et l'ajout d'espaces d'apprentissage.

Une proportion de 80 % de l'ensemble des investissements prévus, soit 16,3 milliards de dollars, serviront à maintenir en bon état les infrastructures actuelles, dont 3,3 milliards de dollars pour résorber le déficit de maintien d'actifs.

Les investissements destinés à améliorer ou à construire des infrastructures totalisent 4 milliards de dollars et prévoient notamment l'agrandissement ou la construction de nouvelles écoles dans les régions du Québec pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves.

GRAPHIQUE C.1

Plan québécois des infrastructures 2019-2029 pour l'éducation et l'enseignement supérieur par type d'investissement (en millions de dollars)



Note : À ces investissements s'ajoutent ceux du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique prévus en éducation et en enseignement supérieur.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU C.3

Détail des mesures annoncées en éducation et en enseignement supérieur
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Donner à chaque enfant les moyens d'aller au bout de son potentiel							
Déployer la maternelle 4 ans	—	-36	-72	-191	-318	-436	-1 053
Offrir une heure d'activités parascolaires de plus par jour au secondaire	—	-21	-62	-124	-124	-124	-455
Soutenir la réussite et la persévérance	—	-25	-25	-25	-25	-25	-123
Ajouter des classes spécialisées	—	-20	-20	-20	-20	-20	-100
Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	—	-102	-179	-360	-487	-605	-1 731
Soutenir les enseignants et valoriser la profession							
Augmenter les services de soutien professionnel directs aux élèves	—	-47	-47	-47	-47	-47	-235
Offrir des bourses d'excellence aux futurs enseignants	—	-16	-16	-16	-16	-16	-79
Développer un programme de mentorat pour les futurs enseignants	—	-5	-5	-5	-5	-5	-25
Sous-total	—	-68	-68	-68	-68	-68	-339
Appuyer les régions et soutenir l'enseignement supérieur							
Bonifier le financement des cégeps	—	-29	-29	-29	-29	-29	-144
Soutenir les universités en région	—	-15	-15	-15	-15	-15	-75
Adapter la formation aux besoins du marché du travail	—	-5	-5	-5	-5	-5	-25
Déployer des mesures en formation professionnelle	—	-5	-5	-5	-5	-5	-25
Sous-total	—	-54	-54	-54	-54	-54	-269
Promouvoir le loisir et le sport							
Démocratiser l'accès au loisir et au sport	—	-7	-7	-7	-7	-7	-36
Promouvoir le soutien aux événements sportifs internationaux ⁽²⁾	—	—	-5	-5	-5	-5	-20
Soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ⁽²⁾	—	—	-5	-5	-5	-5	-20
Sous-total	—	-7	-17	-17	-17	-17	-76
TOTAL	—	-230	-317	-498	-625	-743	-2 414

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le gouvernement s'est engagé à financer des sorties culturelles et des ressources de qualité dans les bibliothèques scolaires. Des sommes de 15 M\$ en 2019-2020 et de 30 M\$ pour les années suivantes seront octroyées au ministère de la Culture et des Communications. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les sommes seront prélevées à même les revenus de la taxe sur le tabac et seront octroyées au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

2. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ

Le gouvernement a fait de la santé et des services sociaux l'une de ses trois grandes priorités.

L'amélioration de l'espérance de vie et le vieillissement de la population accroissent la demande de soins et services. Afin de répondre à ce défi, le gouvernement prévoit des investissements importants pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts.

Des sommes significatives de 2,6 milliards de dollars, d'ici 2023-2024, seront notamment allouées afin d'offrir davantage de soins et de services à domicile aux aînés, de mettre en place dès 2021-2022 des maisons des aînés et de mieux soutenir les proches aidants.

— Des lits d'hébergement supplémentaires seront par ailleurs ajoutés pour assurer la transition vers les maisons des aînés.

Le budget 2019-2020 prévoit aussi améliorer les services directs à la population, valoriser certaines initiatives pour les jeunes et ajouter du personnel soignant.

Pour ce faire, le gouvernement entend notamment :

- prévoir une aide pour le dépistage précoce des troubles d'apprentissage chez les enfants et offrir des soins et des services aux jeunes qui éprouvent des difficultés dans le but d'établir un protocole d'intervention précoce;
- renforcer les effectifs du personnel soignant et améliorer les conditions de travail de ce personnel;
- élargir le remboursement des soins de la vue pour les jeunes de moins de 17 ans afin de favoriser la réussite scolaire et potentiellement de diminuer le décrochage scolaire.

Des investissements additionnels seront également réalisés pour diversifier l'offre de services socioprofessionnels destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un trouble du spectre de l'autisme afin de soutenir leur pleine participation sociale.

Le budget 2019-2020 prévoit une hausse de 5,4 % des dépenses de santé et services sociaux en 2019-2020 et de 4,1 % en moyenne pour les deux années suivantes.

Le détail des mesures ainsi que les modalités de leur mise en œuvre seront annoncés ultérieurement par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

❑ Des investissements additionnels de 4,9 G\$

Afin de concrétiser ses engagements, le gouvernement prévoit des investissements additionnels de 4,9 milliards de dollars en santé d'ici 2023-2024, dont 801 millions de dollars en 2019-2020. Le budget 2019-2020 prévoit notamment :

- 2,6 milliards de dollars pour offrir de meilleurs services aux aînés;
- 574 millions de dollars pour améliorer les services directs à la population;
- 540 millions de dollars pour valoriser certaines initiatives pour les jeunes;
- 1,1 milliard de dollars pour ajouter du personnel soignant.

Ces investissements permettront d'améliorer la qualité de vie et la santé des Québécois.

TABLEAU C.4

Impact financier des mesures en santé (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Offrir de meilleurs services aux aînés	-80	-391	-391	-465	-636	-636	-2 599
Améliorer les services directs à la population	—	-86	-122	-122	-122	-122	-574
Valoriser certaines initiatives pour les jeunes	—	-88	-98	-108	-118	-128	-540
Ajouter du personnel soignant	—	-215	-215	-215	-215	-215	-1 075
Autres mesures	-10	-21	-21	-21	-21	-21	-115
TOTAL	-90	-801	-847	-931	-1 112	-1 122	-4 903

Note : Le financement pour la réalisation de ces initiatives est octroyé au ministère de la Santé et des Services sociaux.

2.1 Offrir de meilleurs services aux aînés

☐ Renforcer les soins et les services à domicile

Le gouvernement favorise l'autonomie des personnes tout au long de leur vie.

— En 2018-2019, environ 19 millions d'heures de soins en soutien à domicile auront été réalisées.

Afin de renforcer les soins et les services à domicile, le gouvernement prévoit des investissements additionnels qui permettront, entre autres, aux établissements de santé et services sociaux d'embaucher des ressources pour offrir des heures additionnelles de soins et de services, soit une croissance de près de 20 % par rapport à 2017-2018.

— Des sommes sont notamment prévues pour développer la gériatrie sociale, ce qui permettra, entre autres, de briser l'isolement social des aînés.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme additionnelle de 80 millions de dollars en 2018-2019 et de 280 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour renforcer les soins et les services à domicile.

☐ Déployer les maisons des aînés

Le gouvernement s'est engagé à déployer des maisons des aînés, un concept de milieu de vie à dimension humaine offrant des soins et des services de qualité.

Le gouvernement prévoit la construction de trente maisons, qui seront spacieuses et climatisées. Elles offriront des milieux de vie de qualité, adaptés aux besoins évolutifs de chacun.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 74 millions de dollars en 2021-2022 et de 245 millions de dollars en 2022-2023 et en 2023-2024 pour déployer les maisons des aînés.

☐ Ajouter des lits et des places d'hébergement

Le Québec fait face à des besoins croissants en matière de santé et de services sociaux en raison du vieillissement de la population. Les personnes âgées en perte d'autonomie, tout comme les adultes ayant des besoins spécifiques, ont besoin de plus en plus de soins. Plusieurs sont en attente d'une place dans un CHSLD afin d'obtenir les soins appropriés.

Ainsi, le gouvernement prévoit l'ajout de 900 lits et places d'hébergement supplémentaires dans les CHSLD pour assurer la transition vers les maisons des aînés.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme additionnelle de 70 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour ajouter des lits et des places d'hébergement.

❑ Améliorer la qualité de vie des proches aidants

Le Québec compte environ 1,6 million de proches aidants notamment au service des aînés. Au fil des ans, les proches aidants ont vu leurs conditions d'aide se détériorer. Le gouvernement s'est engagé à améliorer leurs conditions de vie. Des services de répit ainsi que des maisons de proches aidants seront mis sur pied pour améliorer leur qualité de vie et pour les épauler dans leur rôle essentiel dans la société québécoise.

Par ailleurs, le gouvernement dévoilera, au cours de la prochaine année, une politique nationale pour les proches aidants et annoncera le développement historique d'un nouveau continuum de services pour soutenir les proches aidants.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes additionnelles de 21 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour améliorer la qualité de vie des proches aidants.

❑ Bonifier l'allocation de dépenses personnelles

Une contribution financière est exigée auprès des adultes hébergés en établissement public de santé afin de couvrir les frais liés au gîte et à la nourriture. Le montant de cette contribution est déterminé en fonction de la capacité de payer, des besoins et de la situation familiale de l'utilisateur moins l'allocation de dépenses d'un adulte hébergé.

Le budget 2019-2020 est l'occasion pour le gouvernement d'annoncer des investissements additionnels qui permettront de maintenir ou de bonifier les allocations de dépenses personnelles pour plusieurs personnes hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 20 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour bonifier l'allocation de dépenses personnelles.

2.2 Améliorer les services directs à la population

☐ Renforcer l'accès en première ligne

Le gouvernement souhaite renforcer et améliorer l'accessibilité des services médicaux de première ligne par l'ajout de ressources dans les installations des centres locaux de services communautaires (CLSC).

Le budget 2019-2020 prévoit 10 millions de dollars annuellement à compter de 2019-2020 pour renforcer l'accès en première ligne.

☐ Mettre sur pied des cliniques d'hiver

Les cliniques d'hiver permettent aux usagers aux prises avec un problème de santé mineur, tel que la grippe, la gastro-entérite ou d'autres infections hivernales, et qui n'ont pas accès à un médecin de famille d'obtenir une consultation médicale rapidement. La mise en place de cliniques d'hiver constitue un moyen efficace de répondre aux besoins de la population lors des pics épidémiologiques de la période hivernale.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 3 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour mettre sur pied des cliniques d'hiver.

☐ Consolider la présence des infirmier(e)s praticien(ne)s spécialisé(e)s dans le réseau

Le gouvernement souhaite améliorer l'accessibilité des soins et des services offerts à la population en permettant aux patients d'avoir recours aux infirmier(e)s praticien(ne)s spécialisé(e)s lorsqu'ils sont confrontés à des maladies chroniques et à des problèmes de santé courants.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 40 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour consolider la présence des infirmier(e)s praticien(ne)s spécialisé(e)s dans le réseau.

☐ Bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires

Les organismes communautaires interviennent auprès des personnes les plus vulnérables de la société au regard de leur santé et de leur mieux-être.

— En 2017-2018, un montant de 580 millions de dollars a été accordé à ces organismes afin de mener à bien leur mission.

Le gouvernement reconnaît l'apport essentiel des organismes communautaires au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population québécoise.

— Il s'engage par ailleurs à faire preuve de plus de transparence à l'égard des sommes allouées.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement additionnel de 30 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires.

☐ **Voir pour réussir**

Le gouvernement s'est engagé à rembourser une partie des frais associés à l'achat de lunettes ou de lentilles cornéennes chez les jeunes de 17 ans ou moins afin de favoriser la réussite scolaire et, potentiellement, de diminuer le décrochage scolaire. Ces remboursements seront assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le remboursement atteindra 250 \$ pour une période de 24 mois.

— Cette couverture élargie sera offerte dès septembre 2019.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes additionnelles de 36 millions de dollars par année à compter de 2020-2021 pour élargir la couverture des soins de la vue pour les jeunes.

— Pour 2019-2020, les sommes nécessaires seront prises à même celles octroyées au ministère de la Santé et des Services sociaux.

☐ **Bonifier la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées**

La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées², qui est entrée en vigueur en 2008, vise à assurer l'égalité en emploi aux personnes handicapées et à augmenter leur participation au marché du travail.

Le gouvernement prévoit diversifier l'offre de services socioprofessionnels destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle, une déficience physique ou un trouble du spectre de l'autisme afin de soutenir leur pleine participation sociale.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 3 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour bonifier la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

² Mise en œuvre conjointement entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2.3 Valoriser certaines initiatives pour les jeunes

☐ Dépister plus tôt les troubles de l'apprentissage

Le gouvernement s'est engagé à offrir à tous les enfants du Québec âgés de 0 à 5 ans un dépistage et un diagnostic précoces des pathologies neurodéveloppementales de façon à être en mesure d'établir, avec les parents et le milieu scolaire, un protocole d'intervention précoce incluant des mesures de soutien aux familles.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 48 millions de dollars en 2019-2020 pour dépister plus tôt les troubles de l'apprentissage. Ceux-ci atteindront progressivement 88 millions de dollars d'ici 2023-2024.

☐ Valoriser le projet Aire ouverte pour la santé psychologique des jeunes

Le projet Aire ouverte pour la santé psychologique des jeunes offre divers services de santé et services sociaux aux jeunes de 12 à 25 ans, notamment en ce qui a trait à la santé mentale, à la santé sexuelle, ainsi qu'à d'autres services liés aux études et au marché de l'emploi. Il vise notamment à aider les jeunes qui éprouvent des troubles mentaux, de dépendance et d'adaptation sociale à s'en sortir.

Le gouvernement prévoit mettre en place dix points de services Aire ouverte additionnels, dont quatre en 2019-2020.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes additionnelles de 20 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour valoriser le projet Aire ouverte.

☐ Mieux protéger la jeunesse

Depuis quelques années, les cas d'enfants maltraités ou négligés sont en hausse constante au Québec. En 2017-2018, les directions de la protection de la jeunesse ont enregistré plus de 90 000 signalements. Ce nombre était en hausse de 5,3 % par rapport à 2016-2017.

Par l'ajout d'effectifs se consacrant aux jeunes en difficulté et à la protection de la jeunesse, le gouvernement entend mieux protéger les enfants dont le développement ou la sécurité est compromis.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 18 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour mieux protéger la jeunesse.

☐ **Mettre en place le Programme de traitement de séquelles buccodentaires**

Au Québec, près de 300 enfants reçoivent un diagnostic de cancer chaque année. Jusqu'à 15 % d'entre eux pourraient développer des séquelles buccodentaires complexes qui nécessitent des traitements échelonnés sur plusieurs années. De plus, jusqu'à 35 % des enfants diagnostiqués pourraient développer des séquelles buccodentaires nécessitant des soins mineurs ou modérés. Ces enfants doivent pouvoir bénéficier de soins dentaires appropriés.

Le budget 2019-2020 prévoit 2 millions de dollars par année à compter de 2019-2020 pour mettre en place le Programme de traitement de séquelles buccodentaires.

2.4 Ajouter du personnel soignant

☐ **Améliorer les services**

Le personnel soignant est au cœur de l'offre de services de santé et de services sociaux. Au cours des dernières années, il a été grandement sollicité.

Les réformes passées, conjuguées à une rareté de main-d'œuvre, ont entraîné un essoufflement des ressources.

Le gouvernement s'est engagé à mieux supporter le personnel soignant dans les CHSLD et dans les hôpitaux. Pour ce faire, davantage d'infirmier(e)s, d'infirmier(e)s auxiliaires, de préposé(e)s aux bénéficiaires et d'autres professionnels du domaine de la santé et des services sociaux seront donc recrutés.

Les ajouts d'effectifs, particulièrement de personnel infirmier, permettront d'améliorer les services dans les établissements en fonction des besoins croissants des usagers et de la population.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme annuelle de 200 millions de dollars à compter de 2019-2020.

☐ **Former de nouveaux préposé(e)s aux bénéficiaires**

Le gouvernement souhaite renforcer les équipes de soins et de services en misant sur une formation qui permettra aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances en travaillant dans les établissements de santé du Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements annuels de 15 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour former de nouveaux préposé(e)s aux bénéficiaires.

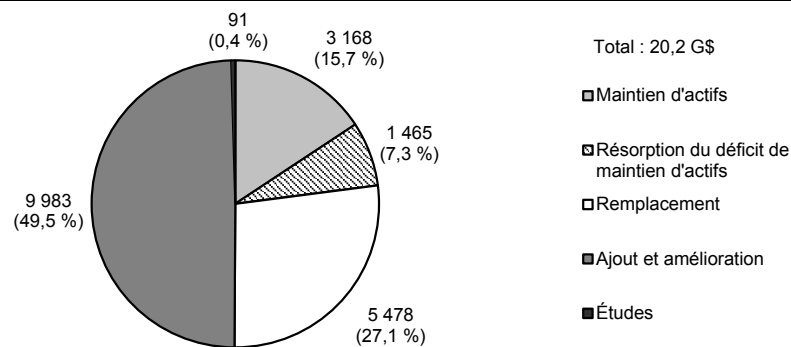
2.5 Améliorer les infrastructures en santé et services sociaux

Le PQI 2019-2029 prévoit des investissements de 20,2 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux.

- Les investissements destinés à construire de nouvelles infrastructures ou à les améliorer se chiffrent à près de 10 milliards de dollars, dont 1 milliard de dollars pour la construction progressive des maisons des aînés.
- Les investissements prévus pour remplacer les infrastructures existantes, dont les équipements désuets, totalisent 5,5 milliards de dollars.
- Enfin, des investissements de 3,2 milliards de dollars seront consacrés à la rénovation des infrastructures actuelles.

GRAPHIQUE C.2

Plan québécois des infrastructures 2019-2029 en santé et services sociaux par type d'investissement (en millions de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU C.5

Détail des mesures annoncées en santé et services sociaux
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Offrir de meilleurs services aux aînés							
Renforcer les soins et les services à domicile	-80	-280	-280	-280	-280	-280	-1 480
Déployer les maisons des aînés	—	—	—	-74	-245	-245	-564
Ajouter des lits et des places d'hébergement	—	-70	-70	-70	-70	-70	-350
Améliorer la qualité de vie des proches aidants	—	-21	-21	-21	-21	-21	-105
Bonifier l'allocation de dépenses personnelles	—	-20	-20	-20	-20	-20	-100
Sous-total	-80	-391	-391	-465	-636	-636	-2 599
Améliorer les services directs à la population							
Renforcer l'accès en première ligne	—	-10	-10	-10	-10	-10	-50
Mettre sur pied des cliniques d'hiver	—	-3	-3	-3	-3	-3	-15
Consolider la présence des infirmier(e)s praticien(ne)s spécialisé(e)s dans le réseau	—	-40	-40	-40	-40	-40	-200
Bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires	—	-30	-30	-30	-30	-30	-150
Voir pour réussir ⁽¹⁾	—	—	-36	-36	-36	-36	-144
Bonifier la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	—	-3	-3	-3	-3	-3	-15
Sous-total	—	-86	-122	-122	-122	-122	-574
Valoriser certaines initiatives pour les jeunes							
Dépister plus tôt les troubles de l'apprentissage	—	-48	-58	-68	-78	-88	-340
Valoriser le projet Aire ouverte pour la santé psychologique des jeunes	—	-20	-20	-20	-20	-20	-100
Mieux protéger la jeunesse	—	-18	-18	-18	-18	-18	-90
Mettre en place le Programme de traitement de séquelles buccodentaires	—	-2	-2	-2	-2	-2	-10
Sous-total	—	-88	-98	-108	-118	-128	-540
Ajouter du personnel soignant							
Améliorer les services	—	-200	-200	-200	-200	-200	-1 000
Former de nouveaux préposé(e)s aux bénéficiaires	—	-15	-15	-15	-15	-15	-75
Sous-total	—	-215	-215	-215	-215	-215	-1 075
Autres mesures	-10	-21	-21	-21	-21	-21	-115
TOTAL	-90	-801	-847	-931	-1 112	-1 122	-4 903

(1) Cette couverture élargie sera offerte et financée selon les besoins dès septembre 2019.

Section D

AUGMENTER LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE

Sommaire D.7

1. Accroître la participation au marché du travail..... D.9

- 1.1 Inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière D.10
 - 1.1.1 Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus D.11
 - 1.1.2 Réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience D.15
 - 1.1.3 Bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés D.17
- 1.2 Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique D.18
- 1.3 Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées..... D.20
 - 1.3.1 Ajouter des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et autres actions..... D.20
 - 1.3.2 Ajouter des participants au Contrat d'intégration au travail D.21
- 1.4 Répondre aux besoins spécifiques du marché du travail D.21
 - 1.4.1 Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT D.22
 - 1.4.2 Reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires D.22

2. Agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprises D.23

- 2.1 Appuyer plus efficacement le développement économique D.24
 - 2.1.1 Bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 G\$ à 5 G\$ D.25
 - 2.1.2 Enveloppe de 1 G\$ pour la croissance des entreprises et le maintien des sièges sociaux..... D.26
 - 2.1.3 Bonification du Programme Exportation D.26

2.1.4	Ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada	D.26
2.1.5	Appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs	D.27
2.1.6	Bonification du programme Audit industrie 4.0	D.27
2.1.7	Développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0	D.27
2.1.8	Bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes	D.28
2.1.9	Élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures	D.28
2.2	Des mesures d'amortissement accéléré pour favoriser l'investissement	D.28
2.3	Réduire les délais d'approbation des projets d'investissement	D.30
2.3.1	Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation environnementale	D.31
2.3.2	Accroître les ressources affectées à l'analyse des impacts des projets d'investissement sur la faune et ses habitats	D.31
3.	Stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain	D.33
3.1	Investir dans des projets innovants	D.34
3.1.1	Mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes	D.35
3.1.2	Bonifier le Programme Innovation Bois	D.35
3.1.3	Accroître la recherche en génomique	D.36
3.1.4	Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec	D.36
3.2	Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle	D.37
3.2.1	Élargissement de l'offre de formation en intelligence artificielle	D.38
3.2.2	Attraction au Québec des chercheurs en intelligence artificielle	D.38
3.2.3	Adoption de l'intelligence artificielle en entreprise	D.38
3.2.4	Augmentation de la puissance de calcul du Québec	D.39
3.2.5	Soutien aux technologies en appui à l'intelligence artificielle	D.39
3.2.6	Soutien aux activités de recherche en intelligence artificielle	D.40

4. Dynamiser le développement des régions	D.43
4.1 Bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions	D.44
4.2 Améliorer les infrastructures en région	D.46
4.2.1 Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions	D.48
4.2.2 Soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel	D.49
4.2.3 Appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord	D.49
4.2.4 Soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire	D.50
4.2.5 Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	D.50
4.2.6 Soutenir le projet QcRail.....	D.51
4.2.7 Soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique	D.51
4.3 Stimuler le tourisme au Québec	D.52
4.3.1 Investir dans les établissements de la Sépaq	D.53
4.3.2 Développer les attraits touristiques du Québec.....	D.53
4.3.3 Appuyer le renouvellement de l'offre touristique	D.54
4.3.4 Favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux	D.54
4.4 Appuyer le développement du secteur bioalimentaire.....	D.55
4.4.1 Accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire	D.56
4.4.2 Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles	D.56
4.4.3 Mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local	D.57
4.4.4 Répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal	D.57

5. Favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie.....	D.59
5.1 Soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises	D.60
5.1.1 Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat.....	D.61
5.1.2 Soutenir des fonds de capital d'investissement	D.61
5.2 Encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale	D.62
5.2.1 Quatre nouveaux campus de l'École des entrepreneurs du Québec.....	D.63
5.2.2 Appui à la formation bioalimentaire au Collège Macdonald	D.63
5.2.3 Bonification du programme Créneau carrefour jeunesse	D.64
5.2.4 Investissement dans Place aux jeunes en région	D.64
5.2.5 Initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie	D.64
5.2.6 Soutien aux programmes de l'École d'entrepreneurship de Beauce	D.65
5.2.7 Bonification du programme de financement des projets locaux.....	D.65
6. Promouvoir la culture.....	D.67
6.1 Encourager la créativité culturelle.....	D.68
6.1.1 Stimuler l'entrepreneuriat culturel.....	D.68
6.1.2 Favoriser une programmation originale à Télé-Québec	D.69
6.1.3 Appuyer l'industrie de la musique à l'ère du numérique.....	D.69
6.1.4 Soutenir un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes.....	D.69
6.2 Enrichir la culture au sein des collectivités	D.70
6.2.1 Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires.....	D.70
6.2.2 Promouvoir la langue française	D.71
6.2.3 Soutenir le secteur de la presse d'information écrite à l'égard des coûts du recyclage	D.71

6.3	Investir pour valoriser le patrimoine culturel et religieux.....	D.72
6.3.1	Valoriser le patrimoine culturel québécois.....	D.72
6.3.2	Soutenir et promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois	D.73
6.3.3	Soutenir les institutions muséales	D.73
6.3.4	Encourager la diversification des revenus des sociétés d'État en culture	D.73
7.	Se donner les moyens de mieux performer à l'étranger	D.75
7.1	Promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger	D.76
7.2	Investir et diversifier les marchés prometteurs	D.76
7.3	Professionaliser le corps diplomatique	D.76
8.	Appuyer les chercheurs québécois	D.77
8.1	Faciliter l'accès aux données pour la recherche	D.78
8.2	Renouveler la subvention au CIRANO	D.79
8.3	Soutenir la recherche en économie	D.80
8.4	Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal	D.80
9.	Assurer l'équité fiscale	D.81

SOMMAIRE

Les effets du vieillissement de la population sont de plus en plus perceptibles sur l'économie du Québec.

Au cours des prochaines années, l'augmentation du potentiel de l'économie québécoise sera grandement tributaire de sa capacité à tirer profit du bassin actuel de main-d'œuvre, à attirer une nouvelle main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les domaines de pointe, et à stimuler les investissements et la croissance des entreprises. Le gouvernement entend agir sur trois fronts, soit :

- augmenter le taux d'emploi du bassin actuel de main-d'œuvre;
- accroître le bassin de main-d'œuvre disponible;
- améliorer la productivité et favoriser la croissance des entreprises.

Pour augmenter le potentiel de l'économie québécoise, le budget 2019-2020 prévoit des initiatives totalisant près de 3,7 milliards de dollars. Ces initiatives s'ajoutent à celles du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018 visant à favoriser l'investissement des entreprises, notamment les mesures d'amortissement accéléré.

TABLEAU D.1

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Accroître la participation au marché du travail	—	-269,0	-338,8	-369,3	-376,3	-394,4	-1 747,8
Agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprises	—	-17,7	-27,4	-35,3	-31,9	-17,4	-129,7
Stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain	-329,6	-57,0	-74,0	-98,1	-95,1	-55,1	-708,9
Dynamiser le développement des régions	-17,5	-103,0	-164,0	-124,8	-157,8	-148,1	-715,2
Favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie	-5,0	-14,6	-14,8	-13,3	-14,6	-12,4	-74,7
Promouvoir la culture	-3,0	-37,5	-53,5	-57,7	-60,0	-83,9	-295,6
Se donner les moyens de mieux performer à l'étranger	—	-2,4	-3,5	-4,4	-4,4	-4,4	-19,1
Appuyer les chercheurs québécois	-1,5	-1,9	-4,1	-4,1	-4,2	-2,1	-17,9
Assurer l'équité fiscale	—	-1,5	1,5	4,0	6,0	9,0	19,0
TOTAL	-356,6	-504,6	-678,6	-703,0	-738,3	-708,8	-3 689,9

1. ACCROÎTRE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2018, le marché du travail québécois a enregistré un taux de chômage historiquement bas de 5,5 %.

Cette baisse du taux de chômage, observée depuis plus d'une décennie, devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Il est prévu qu'il atteigne 5,3 % en 2020.

Cette situation est en partie due au vieillissement de la population, qui réduit le bassin de main-d'œuvre disponible. Ce phénomène pourrait limiter la progression du PIB réel pour les prochaines années.

Ainsi, une pleine utilisation du bassin de travailleurs potentiels sera nécessaire pour soutenir la croissance économique de l'ensemble du Québec.

Pour accroître la participation au marché du travail, le budget 2019-2020 prévoit une aide additionnelle de plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, qui vise à :

- inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière;
- mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique;
- mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;
- répondre aux besoins spécifiques du marché du travail.

TABLEAU D.2

Impact financier des mesures pour accroître la participation au marché du travail

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière	—	-113,1	-170,0	-197,3	-200,9	-210,7	-892,0
Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique	—	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-730,0
Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	—	-6,7	-9,6	-12,8	-16,2	-19,5	-64,8
Répondre aux besoins spécifiques du marché du travail	—	-3,2	-13,2	-13,2	-13,2	-18,2	-61,0
TOTAL	—	-269,0	-338,8	-369,3	-376,3	-394,4	-1 747,8

1.1 Inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière

L'apport des travailleurs expérimentés au marché du travail est important et leur expertise contribue à la compétitivité des entreprises québécoises.

- Le Québec tire de l'arrière quant au taux d'emploi des 60 ans ou plus. Si le taux d'emploi du Québec rattrapait celui de l'Ontario, le Québec pourrait compter sur plus de 89 000 travailleurs additionnels.

Pour les travailleurs expérimentés, la décision de demeurer ou non sur le marché du travail peut être motivée par les incitatifs financiers qui favorisent leur maintien en emploi.

Par ailleurs, bien que de nombreux travailleurs expérimentés souhaitent demeurer sur le marché du travail, plusieurs d'entre eux veulent réduire la cadence ou envisagent de prendre une retraite progressive. D'autres aimeraient assumer des responsabilités différentes au sein de l'entreprise, nécessitant par le fait même des formations adaptées à leurs besoins.

Or, les coûts associés aux besoins spécifiques de ces travailleurs peuvent être un frein pour les entreprises, particulièrement les PME, au maintien en emploi des travailleurs expérimentés.

Afin de tirer profit de l'expérience de nos travailleurs expérimentés, le budget 2019-2020 prévoit un montant de 892 millions de dollars sur cinq ans pour :

- miser sur la prolongation de carrière des personnes de 60 ans ou plus;
- réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience;
- bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés.

TABLEAU D.3

Impact financier des mesures pour inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus	—	-104,5	-105,6	-106,6	-107,7	-108,8	-533,2
Réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience	—	-4,6	-60,4	-86,7	-89,2	-97,9	-338,8
Bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés ⁽¹⁾	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
TOTAL	—	-113,1	-170,0	-197,3	-200,9	-210,7	-892,0

(1) Les sommes requises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale seront pourvues à même le Fonds de développement du marché du travail.

1.1.1 Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus

Actuellement, le régime fiscal du Québec offre un crédit d'impôt non remboursable aux travailleurs d'expérience âgés de 61 ans ou plus pour les inciter à demeurer le plus longtemps possible sur le marché du travail.

Le gouvernement souhaite accroître la participation au marché du travail des travailleurs de 60 ans ou plus. À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit que dès 2019 :

- l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt sera abaissé pour inclure les travailleurs âgés de 60 ans;
- le plafond des revenus de travail excédentaires admissibles au crédit d'impôt passera à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans et demeurera à 11 000 \$ pour les 65 ans ou plus.

Ainsi, grâce à ces bonifications, les travailleurs de 60 à 64 ans pourront augmenter leurs revenus de travail jusqu'à 28 226 \$ avant de payer l'impôt du Québec en 2019.

Pour mieux refléter l'objectif de la mesure, ce crédit d'impôt sera renommé crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

Le coût total de la bonification du crédit d'impôt est de plus de 104 millions de dollars par année à compter de 2019-2020.

❑ Une réduction d'impôt pour les travailleurs de 60 à 64 ans

Le plafond du crédit d'impôt applicable aux revenus de travail excédentaires passera à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans. Le plafond est maintenu à 11 000 \$ pour les 65 ans ou plus.

- La baisse d'impôt additionnelle pour les travailleurs de 60 ans pourra atteindre 1 500 \$.
- Pour les travailleurs âgés de 61 à 64 ans, la bonification des plafonds permettra d'accorder une baisse d'impôt maximale qui variera de 150 \$ à 1 050 \$.

TABLEAU D.4

Paramètres de la bonification des plafonds de revenus de travail excédentaires selon l'âge du travailleur – 2019 (en dollars)

Âge du travailleur	Montant avant bonification	Montant bonifié	Bonification	Baisse d'impôt maximale ⁽¹⁾
60 ans	—	10 000	10 000	1 500
61 ans	3 000	10 000	7 000	1 050
62 ans	5 000	10 000	5 000	750
63 ans	7 000	10 000	3 000	450
64 ans	9 000	10 000	1 000	150
65 ans ou plus	11 000	11 000	—	—

(1) On obtient la baisse d'impôt additionnelle maximale en appliquant le taux du crédit d'impôt de 15 % sur le montant de la bonification.

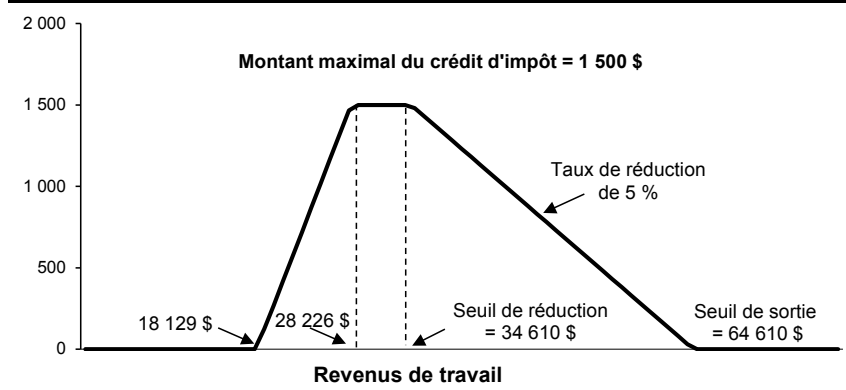
❑ Illustration pour un travailleur de 60 ans

Pour une personne de 60 ans n'ayant que des revenus de travail, le crédit d'impôt bonifié viendra augmenter de 18 129 \$ à 28 226 \$ le niveau de revenu à partir duquel elle paie l'impôt du Québec.

Pour cibler les travailleurs à plus faible revenu, ce crédit d'impôt est réductible en fonction des revenus de travail à partir de 34 610 \$. Ainsi, ce travailleur ne bénéficiera plus de l'aide fiscale si son revenu de travail dépasse 64 610 \$.

GRAPHIQUE D.1

Illustration du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière d'un travailleur de 60 ans – 2019
(en dollars)



❑ Une bonification de l'aide pour près de 158 000 travailleurs

Les travailleurs de 60 ans pourront profiter pour la première fois de ce crédit d'impôt lors de la production de leur déclaration de revenus de 2019. Cette bonification permettra à environ 44 000 nouveaux travailleurs de bénéficier d'une aide fiscale moyenne de 955 \$.

Les bénéficiaires actuels de 61 à 64 ans du crédit d'impôt, soit 114 000 travailleurs, profiteront d'un gain moyen de 550 \$.

Globalement, la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière profitera à près de 158 000 travailleurs de 60 à 64 ans. De ce nombre, plus de 20 000 travailleurs n'auront plus d'impôt du Québec à payer.

Un taux d'emploi plus faible pour les 60 ans ou plus au Québec

Bien que les taux d'emploi soient en hausse, le Québec tire de l'arrière à l'égard du taux d'emploi des personnes de 60 ans ou plus par rapport à l'Ontario ou au Canada.

- En 2018, le taux d'emploi au Québec des 55 à 59 ans était supérieur à celui de l'Ontario et du Canada.
- Toutefois, pour les 60 à 64 ans, le taux d'emploi est plus faible au Québec. Il était de 48,5 % en 2018, soit 6,3 points de pourcentage de moins que celui de l'Ontario (ou -4,6 points de pourcentage par rapport au Canada).
- Quant aux 65 ans ou plus, le taux d'emploi de 10,3 % est également plus faible au Québec, soit plus de 3 points de pourcentage de moins qu'en Ontario ou qu'au Canada.

Si les taux d'emploi du Québec rattrapaient ceux de l'Ontario, le Québec compterait 36 900 travailleurs âgés de 60 à 64 ans de plus et 52 400 travailleurs âgés de 65 ans ou plus, soit 89 300 travailleurs additionnels.

Le gouvernement compte donc agir pour augmenter l'incitation au travail chez les personnes de 60 ans ou plus, soit l'âge auquel elles sont plus susceptibles de prendre leur retraite.

Taux d'emploi du Québec, de l'Ontario et du Canada – 2018

(en pourcentage)

Groupe d'âge	Québec	Ontario	Canada
55 à 59 ans	72,2	71,6	71,8
60 à 64 ans	48,5	54,8	53,1
65 ans ou plus	10,3	13,7	13,4

Source : Statistique Canada.

1.1.2 Réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

Afin d'inciter les travailleurs d'expérience à poursuivre leur carrière, les entreprises peuvent être appelées à adapter leurs conditions de travail, notamment pour leur offrir une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail et une formation répondant à leurs besoins.

L'octroi de conditions de travail flexibles peut entraîner des coûts additionnels pour les employeurs, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du temps de travail. Ces coûts supplémentaires sont un frein aux efforts de rétention des travailleurs expérimentés, particulièrement pour les PME.

Pour appuyer les PME¹ dans leurs efforts de maintien et d'incitation au retour en emploi des travailleurs d'expérience, le budget 2019-2020 prévoit la mise en place d'une mesure de réduction des charges sur la masse salariale.

☐ Un allègement fiscal qui bénéficiera à 34 000 entreprises

La réduction des charges sur la masse salariale offrira à plus de 34 000 PME de tous les secteurs d'activité une diminution importante des cotisations québécoises sur la masse salariale liées aux salaires versés à des travailleurs âgés de 60 ans ou plus.

— Cet allègement fiscal contribuera au maintien en emploi de 112 000 travailleurs d'expérience.

¹ Il s'agit de sociétés ayant un capital versé inférieur à 15 M\$.

❑ Principaux paramètres de la mesure

La réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, qui prendra la forme d'un remboursement, sera offerte aux PME de tous les secteurs. Elle s'appliquera sur des charges québécoises sur la masse salariale des travailleurs âgés de 60 ans ou plus.

Les entreprises admissibles pourront bénéficier d'un crédit d'impôt relatif à des charges sur la masse salariale de :

- 50 % pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans, jusqu'à concurrence de 1 250 \$ par travailleur;
- 75 % pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus, jusqu'à concurrence de 1 875 \$ par travailleur.

TABLEAU D.5

Principaux paramètres de la réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

Employeurs admissibles	Sociétés respectant les principales conditions d'admissibilité à la déduction pour petite entreprise
Employés admissibles	Employés âgés de 60 ans ou plus assujettis aux charges québécoises sur la masse salariale
Charges sur la masse salariale admissibles	Cotisations québécoises ⁽¹⁾ payées par l'entreprise
Taux maximal de réduction des charges sur la masse salariale⁽²⁾	50 % pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans 75 % pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus
Réduction maximale des charges sur la masse salariale	1 250 \$ pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans 1 875 \$ pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus

(1) Cotisations au Fonds des services de santé, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

(2) Le taux sera réduit linéairement pour une masse salariale totale entre 1 M\$ et le seuil donnant droit aux taux réduits de la cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé.

Illustration de l'impact de la réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

L'exemple suivant illustre le cas d'une PME admissible du commerce de détail qui compte parmi ses employés un travailleur à temps plein de 65 ans gagnant un salaire annuel de 42 500 \$. Cet employé réduit son offre de travail et sa rémunération diminue en conséquence à 15 000 \$.

Pour pallier la diminution de l'offre de travail, la PME embauche un travailleur à temps partiel de 60 ans au salaire annuel de 27 500 \$.

Pour ces deux travailleurs, l'entreprise doit payer 3 796 \$ en charges québécoises sur la masse salariale, soit l'équivalent de 8,9 % des salaires versés.

La réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience diminuera les charges à payer de la PME de 2 212 \$, soit :

- 962 \$ pour le travailleur âgé de 65 ans, une réduction de 75,0 %;
- 1 250 \$ pour le travailleur âgé de 60 ans, une réduction de 49,7 %.

Illustration de l'impact de la réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience

(en dollars, sauf indication contraire)

Travailleur visé	Salaire annuel	Charges à payer ⁽¹⁾	Réduction des charges	
			Montant	En %
Travailleur âgé de 65 ans	15 000	1 283	962	75,0
Travailleur âgé de 60 ans	27 500	2 513	1 250	49,7 ⁽²⁾
Total	42 500	3 796	2 212	58,3

(1) Il s'agit des charges de l'employeur admissibles à la réduction, soit les cotisations au Fonds des services de santé, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

(2) En raison de la réduction maximale de 1 250 \$, le taux effectif de réduction est inférieur à 50 %.

1.1.3 Bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés

Le Québec compte de plus en plus de travailleurs âgés de 55 ans ou plus qui ont des besoins particuliers soit pour combler un emploi, soit pour prolonger leur vie professionnelle.

Dans le but d'adapter l'offre de services publics d'emploi, le budget 2019-2020 prévoit un montant supplémentaire de 20 millions de dollars sur cinq ans pour maintenir et attirer davantage de travailleurs expérimentés sur le marché du travail.

Cette somme permettra notamment d'adapter l'organisation du travail au sein des entreprises, de favoriser la formation en entreprise, de faciliter le transfert des compétences et d'accompagner les travailleurs expérimentés dans la recherche d'emploi.

1.2 Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique

L'immigration représente un apport important pour soutenir la croissance économique du Québec, notamment dans un contexte de rareté de main-d'œuvre où le bassin de travailleurs disponibles doit augmenter pour combler les besoins des entreprises.

Le Québec fait face à des défis d'intégration des personnes immigrantes, en particulier à des enjeux de surqualification et à un taux de chômage élevé chez les nouveaux arrivants.

Pour favoriser une meilleure intégration au sein des communautés et au marché du travail des personnes immigrantes et contribuer à leur rétention partout au Québec, le budget 2019-2020 prévoit des sommes supplémentaires totalisant 730 millions de dollars sur cinq ans.

Ces sommes serviront à la mise en œuvre d'un nouveau parcours personnalisé pour accompagner les personnes immigrantes tout au long de leur processus d'intégration à la société québécoise, notamment au marché du travail.

TABEAU D.6

Impact financier des mesures visant à mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique ⁽¹⁾	—	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-730,0

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

☐ Nouveau parcours d'immigration pour une intégration réussie

La société québécoise a la responsabilité de mettre en place une offre de services favorisant la pleine participation des personnes immigrantes à la prospérité économique et au développement socioculturel du Québec.

Cette offre de services facilite les démarches des personnes immigrantes pour leur permettre de mieux s'intégrer à la société québécoise.

Dans ce contexte, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion prévoit mettre en œuvre un parcours d'immigration personnalisé ainsi qu'une offre de services élargie en francisation et en intégration.

Ce parcours personnalisé comprendra une analyse des besoins des personnes immigrantes visant à les orienter vers les ressources disponibles.

Le nouveau parcours d'immigration modifiera les façons de faire gouvernementales en matière de planification, de prospection, d'attraction, de recrutement international, de sélection, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

Ce nouveau parcours permettra² par exemple :

- d'élargir l'accès à toutes les personnes immigrantes, dont les travailleurs étrangers temporaires, à plusieurs programmes d'intégration et de francisation;
- de soutenir les collectivités, lesquelles jouent un rôle de premier plan dans l'intégration des personnes immigrantes;
- d'accompagner les entreprises dans le recrutement et le maintien en emploi de travailleurs étrangers temporaires, en améliorant l'offre de services régionale du gouvernement.

Ces initiatives permettront ainsi d'offrir un soutien aux travailleurs immigrants mieux adapté à leurs compétences et répondant davantage aux besoins du marché du travail québécois. Elles bénéficieront également à l'ensemble des personnes immigrantes, notamment aux travailleurs étrangers temporaires et à leurs conjoints ainsi qu'aux résidents permanents établis au Québec depuis plusieurs années.

De plus, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion entend mieux suivre et évaluer le parcours des personnes immigrantes, de façon à adapter son offre de services selon l'évolution des besoins des personnes immigrantes et des entreprises.

En plus de faciliter l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise, ce nouveau parcours permettra une meilleure adéquation entre les compétences recherchées par les employeurs et celles offertes par les personnes immigrantes.

Les détails du nouveau parcours seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

² Le nouveau parcours sera mis en place sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

1.3 Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Le budget 2019-2020 prévoit un financement additionnel de 64,8 millions de dollars sur cinq ans pour la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024.

La stratégie encouragera la participation au marché du travail des personnes handicapées qui en ont la capacité, en plus de favoriser leur intégration sociale.

Les sommes prévues pour la stratégie permettront principalement de financer le Programme de subventions aux entreprises adaptées et le Contrat d'intégration au travail.

TABLEAU D.7

Impact financier des mesures pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Ajouter des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et autres actions	—	-4,2	-6,9	-9,8	-12,9	-15,9	-49,7
Ajouter des participants au Contrat d'intégration au travail	—	-2,5	-2,7	-3,0	-3,3	-3,6	-15,1
TOTAL	—	-6,7	-9,6	-12,8	-16,2	-19,5	-64,8

Note : Les sommes requises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale seront pourvues à même le Fonds de développement du marché du travail.

1.3.1 Ajouter des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et autres actions

Le Programme de subventions aux entreprises adaptées vise à offrir des emplois à des personnes handicapées dans une entreprise adaptée. Le programme verse une subvention sous la forme d'une contribution d'Emploi-Québec pour couvrir une partie des frais salariaux et des dépenses connexes des entreprises adaptées.

Les entreprises adaptées sont des organismes à but non lucratif ou des coopératives qui produisent des biens ou des services et qui emploient, dans une proportion d'au moins 60 % de leurs effectifs, des personnes handicapées ne pouvant travailler dans un milieu standard.

La stratégie prévoira l'ajout de 400 postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées. D'autres actions seront mises de l'avant afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Au total, l'ajout des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et le financement des autres actions pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées représentent un coût additionnel de 49,7 millions de dollars sur cinq ans.

1.3.2 Ajouter des participants au Contrat d'intégration au travail

Le Contrat d'intégration au travail est un programme d'Emploi-Québec qui favorise l'accès au marché du travail pour les personnes handicapées. Il permet de rembourser à l'employeur certains frais nécessaires pour l'intégration ou le maintien en emploi de ces personnes. La plupart des entreprises, publiques ou privées, y sont admissibles.

La stratégie prévoira l'ajout de 500 participants réguliers à ce programme, ce qui représente un coût additionnel de 15,1 millions de dollars sur cinq ans.

1.4 Répondre aux besoins spécifiques du marché du travail

Les besoins spécifiques du marché du travail nécessitent des actions ciblées du gouvernement. Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit 61 millions de dollars sur cinq ans pour :

- bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires.

TABLEAU D.8

Impact financier des mesures pour répondre aux besoins spécifiques du marché du travail
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT ⁽¹⁾	—	—	-10,0	-10,0	-10,0	-15,0	-45,0
Reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires	—	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-16,0
TOTAL	—	-3,2	-13,2	-13,2	-13,2	-18,2	-61,0

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1.4.1 Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT

Le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT permet de verser des subventions aux entreprises et aux promoteurs visés, afin que les employés puissent participer à des formations de niveau professionnel ou technique reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

L'objectif de ce programme est d'offrir des formations qui répondent aux besoins des entreprises pour favoriser la mobilité et l'avancement de leurs employés dans l'entreprise.

Face à une demande croissante des entreprises qui souhaitent bénéficier du programme, le budget 2019-2020 prévoit 45 millions de dollars sur quatre ans, portant ainsi l'enveloppe disponible de 30 millions de dollars à 75 millions de dollars pour la période de 2019-2020 à 2023-2024.

1.4.2 Reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires

Les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie subissent actuellement une pénurie de main-d'œuvre importante. Afin d'aider les employeurs de ces secteurs à offrir des conditions de travail plus avantageuses, le gouvernement entend bonifier le crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires.

- Le crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires vise principalement à dédommager les employeurs des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie à l'égard des charges et indemnités additionnelles qu'ils doivent assumer en raison de la prise en compte des pourboires déclarés ou attribués.

À cet effet, les indemnités attribuables à des pourboires payées par les employeurs pour des absences en raison d'obligations familiales ou pour des raisons de santé seront ajoutées aux dépenses admissibles donnant droit au crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires.

Ainsi, cette compensation pour les charges supplémentaires que doivent assumer les employeurs permettra d'offrir des avantages sociaux plus attrayants aux travailleurs de l'industrie.

- Un soutien additionnel de 3,2 millions de dollars par année sera accordé aux entreprises à compter de 2019-2020.

2. AGIR MAINTENANT POUR L'INVESTISSEMENT ET LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

La mise en valeur du potentiel économique du Québec est tributaire de la capacité des entreprises québécoises à investir dans leur croissance.

Afin d'appuyer l'investissement et la croissance des entreprises, le budget 2019-2020 prévoit des initiatives totalisant près de 130 millions de dollars pour :

- appuyer plus efficacement le développement économique;
- réduire les délais d'approbation des projets d'investissement.

Ces initiatives s'ajoutent aux gestes déjà posés dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018.

TABLEAU D.9

Impact financier des mesures visant à agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprises
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Appuyer plus efficacement le développement économique	—	-11,0	-19,0	-27,9	-25,5	-12,0	-95,4
Réduire les délais d'approbation des projets d'investissement	—	-6,7	-8,4	-7,4	-6,4	-5,4	-34,3
TOTAL	—	-17,7	-27,4	-35,3	-31,9	-17,4	-129,7

2.1 Appuyer plus efficacement le développement économique

Pour atteindre ses objectifs en matière d'investissement en entreprise, d'attraction d'investissements étrangers, d'innovation et d'exportation, le gouvernement révisé son modèle d'intervention actuel en matière de développement économique afin :

- de faciliter les démarches des entreprises québécoises pour la réalisation de leurs projets d'investissement;
- de soutenir la croissance et de favoriser le maintien de la propriété des entreprises québécoises;
- de contribuer davantage à l'accroissement de la productivité par l'innovation et la transition numérique;
- de dynamiser la prospection des investissements étrangers et les exportations.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 95 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer l'intervention du gouvernement en matière de développement économique, par :

- une bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 milliards de dollars à 5 milliards de dollars;
- une enveloppe de 1 milliard de dollars pour la croissance des entreprises québécoises et le maintien des sièges sociaux;
- la bonification du Programme Exportation;
- l'ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada;
- un appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs;
- une bonification du programme Audit industrie 4.0;
- le développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0;
- la bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes;
- l'élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures.

En plus de ces interventions, le gouvernement révisera le rôle d'Investissement Québec et l'outillera dans la réalisation de sa mission.

- Les détails quant à la révision du rôle d'Investissement Québec seront rendus publics prochainement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

TABLEAU D.10

Impact financier des mesures visant à appuyer plus efficacement le développement économique
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 G\$ à 5 G\$ ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
Enveloppe de 1 G\$ pour la croissance des entreprises et le maintien des sièges sociaux ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
Bonification du Programme Exportation ⁽⁴⁾	—	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-35,0
Ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada ⁽⁴⁾	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
Appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs ⁽⁴⁾	—	—	-7,0	-15,9	-13,5	—	-36,4
Bonification du programme Audit industrie 4.0 ⁽⁴⁾	—	-1,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-11,5
Développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0 ⁽⁴⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—	—
Élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	-11,0	-19,0	-27,9	-25,5	-12,0	-95,4

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) La bonification de la capitalisation d'Investissement Québec se fera par l'entremise d'une souscription du ministre des Finances à son capital-actions.

(3) Les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

2.1.1 Bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 G\$ à 5 G\$

Les interventions d'Investissement Québec sont financées à partir de ses fonds propres ainsi que des sommes disponibles au Fonds du développement économique et au fonds Capital Mines Hydrocarbures.

Pour accroître les sommes mises à la disposition d'Investissement Québec, le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 1 milliard de dollars de son capital-actions, le portant ainsi de 4 milliards de dollars à 5 milliards de dollars. Cette bonification permettra à Investissement Québec d'intervenir davantage auprès des entreprises à partir de ses fonds propres, notamment sous forme de prêts et de prises de participation.

2.1.2 Enveloppe de 1 G\$ pour la croissance des entreprises et le maintien des sièges sociaux

Le gouvernement s'est engagé à poser des gestes pour mieux accompagner la croissance des entreprises et assurer la protection des sièges sociaux.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit :

- la mise en place d'une enveloppe de 1 milliard de dollars pour accompagner le développement des entreprises stratégiques du Québec;
- la constitution d'une équipe dont le mandat sera de développer une intelligence d'affaires dans le domaine de la protection des sièges sociaux.

Les détails de ces initiatives seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

2.1.3 Bonification du Programme Exportation

Le Programme Exportation vise à préparer les entreprises québécoises à exporter et à les soutenir dans le développement et la diversification de leurs marchés.

Ce programme permet notamment de contribuer à l'embauche de spécialistes en développement de marchés étrangers ainsi qu'au financement d'études et d'outils promotionnels.

Dans le but d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices québécoises et de soutenir la diversification et la consolidation des marchés d'exportation, le budget 2019-2020 prévoit 35 millions de dollars sur cinq ans pour la bonification du Programme Exportation.

Des ajustements seront également apportés au cadre normatif du programme pour répondre à certains besoins ciblés par les entreprises québécoises.

2.1.4 Ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada

Les marchés canadiens représentent une possibilité importante de développement et de diversification des marchés pour les entreprises du Québec.

Pour exploiter davantage ce potentiel, le budget 2019-2020 prévoit 7,5 millions de dollars sur cinq ans dans le but d'améliorer l'offre de services des bureaux du Québec au Canada, en appui aux entreprises québécoises qui cherchent à développer leurs affaires dans les autres provinces canadiennes.

Ces sommes permettront notamment l'ouverture d'un bureau du Québec à Vancouver et d'une antenne à Calgary, ainsi que l'ajout de ressources dans les bureaux de Toronto et de Moncton.

2.1.5 Appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs

Le programme ESSOR soutient les entreprises des secteurs manufacturier et tertiaire moteur pour le financement d'immobilisations et d'équipements permettant d'augmenter leur productivité ou leur production. Les investissements réalisés visent notamment à faciliter la transition technologique, numérique et verte des PME de ces secteurs.

Dans le but d'élargir le programme ESSOR aux entreprises d'un plus grand nombre de secteurs d'activité et de permettre la réalisation de plus d'interventions, le budget 2019-2020 prévoit des crédits supplémentaires de 36,4 millions de dollars.

2.1.6 Bonification du programme Audit industrie 4.0

L'industrie 4.0 est l'interconnexion des équipements et des systèmes, jumelée à l'utilisation d'Internet ainsi qu'à la collecte de données.

L'audit numérique permet de mesurer la maturité numérique d'une entreprise et d'élaborer un plan de transformation numérique en tenant compte de ses enjeux stratégiques et opérationnels.

Le budget 2019-2020 prévoit 11,5 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier le programme actuel Audit industrie 4.0, destiné aux entreprises du secteur manufacturier, et l'élargir pour en faire profiter les entreprises provenant d'autres secteurs.

2.1.7 Développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0

Le Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0 proposera la démonstration de solutions numériques afin d'en faciliter l'intégration par les entreprises manufacturières.

Le budget 2019-2020 prévoit 5 millions de dollars sur cinq ans, notamment pour l'embauche de personnel qui conseillera et accompagnera les entreprises manufacturières dans quatre centres d'expertise industrielle 4.0 situés à Montréal, à Longueuil, à Drummondville et à Québec.

Cette initiative sera mise en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation en collaboration avec Investissement Québec et le Centre de recherche industrielle du Québec.

2.1.8 Bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes

Le gouvernement souhaite offrir aux chantiers maritimes québécois la possibilité de réaliser leurs projets à l'intérieur d'une structure de financement plus souple et accessible, leur permettant ainsi de libérer des sommes pour moderniser leurs équipements et accroître leur productivité.

Pour ce faire, le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 200 millions de dollars pour des prises de participation dans des projets des chantiers navals québécois.

L'enveloppe est rendue disponible pour les années 2019-2020 et 2020-2021. Elle est ouverte à tous les chantiers maritimes québécois.

Les projets sélectionnés devront générer des retombées économiques au Québec, démontrer leur rentabilité ainsi qu'offrir des perspectives de rendement suffisantes au gouvernement.

2.1.9 Élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures

Le fonds Capital Mines Hydrocarbures, qui investit sous forme de prises de participation dans des entreprises du secteur des mines et des hydrocarbures situées au Québec, est doté d'une capitalisation de 1 milliard de dollars.

Pour soutenir l'exploitation et la transformation de l'ensemble des ressources naturelles, le budget 2019-2020 prévoit élargir la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures aux projets liés à toutes les ressources naturelles ainsi qu'au développement énergétique. Dans ce contexte, le fonds sera renommé Capital Ressources naturelles et Énergie.

Les modifications apportées au fonds permettront notamment d'appuyer des projets dans les secteurs minier, forestier, des énergies vertes et de la transition énergétique. Le mode d'intervention du fonds demeurera sous la forme de prises de participation avec espérance de rendement.

2.2 Des mesures d'amortissement accéléré pour favoriser l'investissement

La compétitivité du régime fiscal des sociétés est déterminante pour soutenir la croissance de l'économie du Québec.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018, le gouvernement a posé des gestes représentant plus de 1,6 milliard de dollars afin de rendre la fiscalité plus favorable à la croissance économique.

❑ Des investissements additionnels des entreprises de plus de 6 G\$ d'ici 2024

Les entreprises du Québec peuvent désormais bénéficier d'importantes mesures fiscales visant à stimuler leurs investissements, soit :

- l'augmentation à 100 % du taux d'amortissement et l'introduction d'une nouvelle déduction additionnelle permanente de 30 % à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle;
- la mise en place de l'amortissement bonifié permettant aux entreprises de déduire jusqu'à trois fois le montant de déduction pour amortissement usuel applicable à l'année d'acquisition relativement à tous les autres types d'investissement.

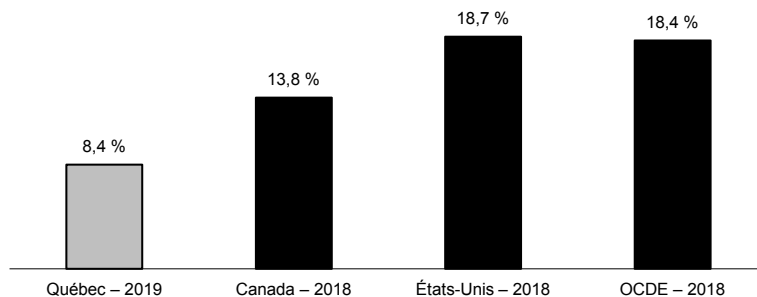
Annuellement, 90 000 entreprises au Québec profiteront de ces nouvelles initiatives, qui se traduiront par une hausse supplémentaire des investissements des entreprises de plus de 6 milliards de dollars d'ici 2024.

Un taux d'imposition sur les investissements parmi les plus compétitifs des pays industrialisés

Avec les mesures fiscales annoncées à l'automne 2018 par le gouvernement du Québec, le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) des investissements du Québec s'établira en moyenne à 8,4 % en 2019.

Le TEMI du Québec se compare ainsi avantageusement à ceux de ses partenaires commerciaux canadiens et internationaux, qui se situaient en moyenne à 13,8 % au Canada, à 18,7 % aux États-Unis et à 18,4 % dans les pays de l'OCDE en 2018.

Comparaison du TEMI du Québec et de celui de certains territoires



☐ Des taux d'imposition et de cotisation au Fonds des services de santé plus compétitifs

Les mesures d'amortissement accéléré s'ajoutent aux réductions des taux d'imposition sur le revenu des sociétés et des taux de cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé (FSS).

En effet, le régime fiscal québécois affichera :

- le plus bas taux d'imposition des sociétés au Canada dès 2020, soit 11,5 %;
- un taux d'imposition des PME de 4,0 % pour tous les secteurs à compter de 2021, ce qui le rapprochera du taux en Ontario, qui est de 3,5 %;
- un seuil relatif à la masse salariale totale donnant droit aux taux réduits de cotisation au FSS atteignant 7 millions de dollars en 2022, ce qui permettra d'élargir l'accès aux taux réduits à un plus grand nombre de PME.

2.3 Réduire les délais d'approbation des projets d'investissement

Dans un souci de protection de l'environnement, la réalisation de certains projets d'investissement est soumise à l'approbation du gouvernement de manière à ce que les règles environnementales soient respectées.

Or, des délais d'approbation trop longs peuvent nuire à la réalisation des investissements. L'évaluation des impacts environnementaux de ces projets doit continuer à être réalisée rigoureusement, mais dans de meilleurs délais.

Afin de réduire les délais d'approbation, le gouvernement prévoit un montant de 34,3 millions de dollars sur cinq ans.

TABEAU D.11

Impact financier des mesures pour réduire les délais d'approbation des projets d'investissement (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation environnementale ⁽²⁾	—	-5,0	-5,0	-4,0	-3,0	-2,0	-19,0
Accroître les ressources affectées à l'analyse des impacts des projets d'investissement sur la faune et ses habitats ⁽³⁾	—	-1,7	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4	-15,3
TOTAL	—	-6,7	-8,4	-7,4	-6,4	-5,4	-34,3

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2.3.1 Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation environnementale

Le gouvernement souhaite faciliter les démarches des demandeurs d'autorisations environnementales. Les longs délais d'obtention de ces autorisations sont un enjeu pour le développement économique du Québec.

Ainsi, en vue d'assurer le traitement diligent de ces demandes et de mieux accompagner les promoteurs des projets, et ce, dans le respect des exigences environnementales, le budget 2019-2020 prévoit 19 millions de dollars sur cinq ans pour des effectifs additionnels.

2.3.2 Accroître les ressources affectées à l'analyse des impacts des projets d'investissement sur la faune et ses habitats

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs réalise des avis scientifiques des impacts sur la faune et ses habitats dans le cadre des évaluations environnementales pour des projets d'investissement.

Pour respecter les engagements du gouvernement en matière de réduction des délais d'analyse, des effectifs additionnels, surtout en région, sont nécessaires au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

En vue d'accélérer l'analyse des impacts sur l'habitat faunique associés aux grands projets d'investissement, le budget 2019-2020 prévoit une somme de 15,3 millions de dollars sur cinq ans.

3. STIMULER L'INNOVATION POUR CRÉER LES EMPLOIS DE DEMAIN

Pour stimuler l'innovation et développer une économie soutenue par des emplois à haute valeur ajoutée et bien rémunérés, il est nécessaire d'appuyer les activités des meilleurs centres de recherche québécois, d'améliorer l'accès aux infrastructures de recherche spécialisées et de former une main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs émergents tels que l'intelligence artificielle.

Pour stimuler l'innovation et créer les emplois de demain, le budget 2019-2020 prévoit près de 709 millions de dollars. Cette somme permettra :

- d'investir dans des projets innovants;
- d'accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle.

TABLEAU D.12

Impact financier des mesures visant à stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Investir dans des projets innovants	-229,6	-20,0	-30,0	-40,0	-50,0	-10,0	-379,6
Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle	-100,0	-37,0	-44,0	-58,1	-45,1	-45,1	-329,3
TOTAL	-329,6	-57,0	-74,0	-98,1	-95,1	-55,1	-708,9

3.1 Investir dans des projets innovants

La réalisation des meilleurs projets innovants permet de transformer notre économie.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit près de 380 millions de dollars pour stimuler l'innovation. Plus concrètement, cette somme permettra :

- de mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes;
- de bonifier le Programme Innovation Bois;
- d'accroître la recherche en génomique;
- d'appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec.

TABEAU D.13

Impact financier des mesures pour investir dans des projets innovants (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020 ⁽²⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes ⁽³⁾	-220,0	-10,0	-20,0	-30,0	-40,0	—	-320,0
Bonifier le Programme Innovation Bois ⁽⁴⁾	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Accroître la recherche en génomique ⁽³⁾	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec ⁽⁵⁾	-2,1	—	—	—	—	—	-2,1
TOTAL	-229,6	-20,0	-30,0	-40,0	-50,0	-10,0	-379,6

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(4) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(5) Les crédits seront versés au ministère des Transports.

3.1.1 Mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes

Dans certaines municipalités du Québec, des terrains à fort potentiel de développement demeurent sous-exploités en raison des travaux importants à réaliser pour permettre leur valorisation.

À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit 320 millions de dollars qui seront consacrés notamment à la décontamination de terrains, à la construction d'infrastructures publiques ainsi qu'à l'acquisition et à la mise en valeur de terrains stratégiquement situés présentant un potentiel de développement économique déjà démontré dans différentes municipalités, soit :

- 100 millions de dollars pour l'est de Montréal, ce qui constitue une première étape;
- 50 millions de dollars pour la ville de Québec;
- 70 millions de dollars pour les villes de Gatineau, de Laval, de Lévis, de Longueuil, de Sherbrooke, de Trois-Rivières et de Saguenay;
- 100 millions de dollars pour des projets à venir.

Le gouvernement s'est engagé à favoriser le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat au sein d'un même environnement attrayant. En créant des espaces attractifs pour les entreprises innovantes et les citoyens, la valorisation des terrains déterminés par certaines municipalités permettra de favoriser la réalisation des projets innovants les plus prometteurs.

Les détails de cette initiative seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

3.1.2 Bonifier le Programme Innovation Bois

Le Programme Innovation Bois a pour objectif d'encourager les investissements des entreprises et des centres de recherche, d'enseignement ou de transfert de connaissances dans la création de produits et de procédés innovants dans le secteur forestier.

Pour soutenir l'innovation dans l'industrie des produits forestiers, le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 50 millions de dollars sur cinq ans du Programme Innovation Bois, portant ainsi l'enveloppe du programme de 45 millions de dollars à 95 millions de dollars pour la période de 2019-2020 à 2023-2024.

La contribution du gouvernement sert ainsi de levier important pour générer des investissements stratégiques de la part d'autres partenaires.

Cette bonification permettra également aux entreprises de l'industrie des produits forestiers de créer des maillages avec des partenaires non traditionnels, par exemple dans les domaines de la métallurgie, de la plasturgie et des sciences de la vie, pour accélérer la recherche et le développement, la commercialisation de nouveaux produits et la modernisation de cette industrie.

3.1.3 Accroître la recherche en génomique

Génome Québec contribue à accélérer la découverte de nouvelles applications de la génomique dans des secteurs stratégiques tels que la santé, l'agroalimentaire, la foresterie et l'environnement. Les activités de Génome Québec permettent notamment de maximiser les retombées socioéconomiques au Québec de ces nouvelles applications, en finançant des initiatives majeures de recherche grâce à la contribution des gouvernements et de partenaires privés.

Une somme de 7,5 millions de dollars sera rendue disponible en 2018-2019 pour soutenir Génome Québec dans son fonctionnement, le financement de plateformes de recherche ainsi que le cofinancement d'activités de recherche en génomique.

3.1.4 Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec

La filière des biotechnologies marines offre des avenues intéressantes dans plusieurs secteurs industriels présents au Québec. Ces technologies sont notamment utilisées dans les produits pharmaceutiques et cosmétiques ainsi qu'en santé animale.

Pour soutenir le développement des biotechnologies marines au Québec, une somme de 2,1 millions de dollars sera rendue disponible en 2018-2019 pour le financement du Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ). Cette somme permettra de contribuer à des projets innovants d'entreprises des domaines utilisant les biotechnologies marines.

3.2 Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle

Le Québec est un leader mondial en recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle. En favorisant son développement, le gouvernement permet aux entreprises d'adopter de nouvelles technologies et de devenir ainsi plus concurrentielles sur les marchés mondiaux.

Alors que les percées dans ce domaine d'avenir en constante évolution sont nombreuses, le Québec doit s'assurer de disposer d'équipements de classe mondiale et d'en démocratiser l'usage. De plus, il est nécessaire pour le Québec d'avoir une main-d'œuvre qualifiée capable de répondre aux besoins des entreprises souhaitant adopter des solutions basées sur l'intelligence artificielle.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit plus de 329 millions de dollars pour accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle.

TABLEAU D.14

Impact financier des mesures pour accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020 ⁽²⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Élargissement de l'offre de formation en intelligence artificielle	—	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-12,5
Attraction au Québec des chercheurs en intelligence artificielle	—	-7,0	-7,0	-8,0	-8,0	-8,0	-38,0
Adoption de l'intelligence artificielle en entreprise	—	-6,5	-13,5	-15,0	-15,0	-15,0	-65,0
Augmentation de la puissance de calcul du Québec ⁽³⁾	—	-6,0	-6,0	-17,5	-2,5	-2,5	-34,5
Soutien aux technologies en appui à l'intelligence artificielle ⁽⁴⁾	—	-15,0	-15,0	-15,1	-17,1	-17,1	-79,3
Soutien aux activités de recherche en intelligence artificielle	-100,0	—	—	—	—	—	-100,0
TOTAL	-100,0	-37,0	-44,0	-58,1	-45,1	-45,1	-329,3

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des investissements supplémentaires de 20 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

(4) Des investissements additionnels de 48,5 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

3.2.1 Élargissement de l'offre de formation en intelligence artificielle

Les entreprises doivent avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée pour être en mesure de s'approprier les nouvelles technologies liées à l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 12,5 millions de dollars sur cinq ans pour élargir l'offre de formation pour les étudiants de tous les niveaux et les travailleurs dans ce domaine.

Ce financement servira notamment au développement de cours et de formations spécialisés en intelligence artificielle. L'aide financière sera octroyée à des organismes capables de répondre aux besoins des établissements d'enseignement et des entreprises ainsi que d'appuyer les formateurs sur l'ensemble du territoire.

3.2.2 Attraction au Québec des chercheurs en intelligence artificielle

La vigueur du réseau de recherche en intelligence artificielle du Québec contribue à attirer les meilleurs chercheurs au monde et permet des avancées uniques. Puisque la concurrence internationale s'organise, il est nécessaire de poursuivre les efforts pour augmenter l'attractivité du Québec pour les chercheurs du domaine de l'intelligence artificielle.

Pour consolider la position du Québec comme leader dans le domaine de l'intelligence artificielle à l'échelle internationale, le budget 2019-2020 prévoit un montant de 38 millions de dollars sur cinq ans.

Cette somme permettra de favoriser l'attraction des chercheurs en intelligence artificielle dans les universités du Québec et de soutenir la formation doctorale et postdoctorale offerte dans les centres de recherche.

3.2.3 Adoption de l'intelligence artificielle en entreprise

Les investissements passés du gouvernement ont permis de positionner le Québec comme chef de file dans la recherche liée à l'intelligence artificielle.

Dans l'objectif de faciliter l'intégration de l'intelligence artificielle dans les entreprises, ainsi que dans les organisations publiques, le budget 2019-2020 prévoit 65 millions de dollars sur cinq ans.

Ce financement permettra notamment :

- d'appuyer la mise à niveau des connaissances et des compétences de formateurs et d'experts-conseils;
- de soutenir les entreprises conceptrices d'applications basées sur l'intelligence artificielle;
- d'augmenter l'intégration d'applications de l'intelligence artificielle en entreprise.

3.2.4 Augmentation de la puissance de calcul du Québec

Le développement de l'intelligence artificielle repose en partie sur la capacité de calcul et de traitement d'une quantité massive de données. La croissance des activités de recherche et de développement en intelligence artificielle au Québec exerce une pression telle sur les infrastructures de calcul qu'un déficit de capacité est observé.

Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit une somme de 34,5 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter la puissance de calcul du Québec et en faciliter l'accès et l'usage aux chercheurs et aux entreprises québécoises.

Cette somme permettra notamment :

- l'aménagement des locaux disposant des équipements nécessaires pour héberger des calculateurs haute performance;
- l'appariement des sommes potentielles du gouvernement fédéral pour l'acquisition des équipements;
- l'accès aux ressources nécessaires pour l'utilisation de ces nouvelles infrastructures.

3.2.5 Soutien aux technologies en appui à l'intelligence artificielle

En appui au développement de l'intelligence artificielle, des technologies de pointe se sont développées au Québec, notamment dans les domaines du design électronique, de l'optique-photonique et des semi-conducteurs.

Pour soutenir leur développement, le Québec doit disposer d'une masse critique de chercheurs et d'équipements de classe mondiale. Dans ce contexte, le budget 2019-2020 prévoit 79,3 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour :

- financer des chaires de recherche affiliées à l'Université de Sherbrooke qui contribueront à attirer les meilleurs chercheurs au monde et qui favoriseront la recherche appliquée;
- donner accès aux centres de recherche publique ainsi qu'aux entreprises à des infrastructures de classe mondiale, telles qu'un ordinateur quantique et à des équipements de fabrication de composants électroniques et photoniques;
- doter le Québec d'un service de conception et de fabrication de dispositifs en micro-nanotechnologies qui, par l'embauche d'ingénieurs et de chercheurs spécialisés, accompagnera les établissements d'enseignement et les entreprises québécoises, ce qui donnera un accès privilégié à des logiciels complexes ainsi qu'à des procédés de fabrication pour concevoir des prototypes;
- contribuer au développement d'entreprises émergentes, entre autres, en soutenant des incubateurs et accélérateurs spécialisés.

3.2.6 Soutien aux activités de recherche en intelligence artificielle

La recherche et développement constitue le fondement de la réussite dans le domaine de l'intelligence artificielle. À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit 100 millions de dollars pour soutenir quatre initiatives majeures du domaine, soit :

- IVADO LABS;
- SCALE.AI;
- MILA – Institut québécois d'intelligence artificielle;
- PROMPT-QUÉBEC.

☐ IVADO LABS

IVADO LABS est un leader en développement de solutions d'intelligence artificielle. Son approche collaborative permet le transfert d'expertise vers les entreprises pour faciliter leur transition technologique.

Le budget 2019-2020 prévoit 35 millions de dollars pour la réalisation au Québec de projets, dans tous les secteurs industriels, utilisant des applications de l'intelligence artificielle. Ces projets devraient permettre aux entreprises d'accélérer leur transformation numérique.

Le gouvernement favorisera l'implantation de solutions d'intelligence artificielle en entreprise en assumant une part du financement requis.

☐ SCALE.AI

SCALE.AI, la supergrappe en intelligence artificielle, a notamment pour objectif de bâtir la prochaine génération de chaînes d'approvisionnement. SCALE.AI est un regroupement d'intervenants de l'industrie qui favorise l'accélération de l'adoption de technologies basées sur l'intelligence artificielle.

Une somme de 15 millions de dollars sera rendue disponible en 2018-2019 pour la réalisation au Québec de projets industriels d'optimisation des chaînes d'approvisionnement par l'intelligence artificielle, de manière à établir des collaborations entre les développeurs et les utilisateurs finaux.

□ MILA

MILA est un centre de recherche spécialisé en intelligence artificielle regroupant notamment des ressources de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Il est reconnu mondialement grâce à ses percées dans de nombreux domaines, dont ceux de la modélisation du langage, de la traduction automatique et de la reconnaissance d'objets.

Pour soutenir la croissance de MILA, le budget 2019-2020 prévoit 32,5 millions de dollars pour son fonctionnement et le développement de la grappe en intelligence artificielle au Québec. Le financement permettra notamment :

- le développement de la relève en intelligence artificielle;
- la création de partenariats de recherche visant, entre autres, l'appropriation de l'intelligence artificielle par les PME québécoises;
- la création et l'incubation d'entreprises dans le domaine de l'intelligence artificielle.

□ PROMPT-QUÉBEC

PROMPT-QUÉBEC est un regroupement sectoriel de recherche industrielle qui crée des maillages de première ligne entre les entreprises, les universités, les centres de recherche et les centres collégiaux de transfert de technologies. Il accélère la démarche d'innovation des entreprises du Québec en cofinçant des projets de recherche en partenariat, principalement dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Une somme de 17,5 millions de dollars sera rendue disponible en 2018-2019 pour appuyer dans leurs projets collaboratifs en intelligence artificielle les entreprises soutenues par PROMPT-QUÉBEC.

4. DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

La croissance économique du Québec nécessite une participation active des régions. À cet égard, le gouvernement entend mettre en place des leviers spécifiques qui dynamiseront leur développement.

Le budget 2019-2020 prévoit des sommes de plus de 715 millions de dollars afin :

- de bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions;
- d'améliorer les infrastructures en région;
- de stimuler le tourisme au Québec;
- d'appuyer le développement du secteur bioalimentaire.

TABLEAU D.15

Impact financier des mesures pour dynamiser le développement des régions (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Améliorer les infrastructures en région	-17,5	-47,4	-88,0	-62,2	-95,0	-85,0	-395,1
Stimuler le tourisme au Québec	—	-1,6	-7,0	-8,6	-8,8	-9,1	-35,1
Appuyer le développement du secteur bioalimentaire	—	-54,0	-69,0	-54,0	-54,0	-54,0	-285,0
TOTAL	-17,5	-103,0	-164,0	-124,8	-157,8	-148,1	-715,2

(1) En raison de la période de 60 mois qu'ont les entreprises pour réaliser leurs projets d'investissement, l'impact financier de cette mesure se réalisera au-delà de la période 2023-2024.

4.1 Bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions

La prospérité des régions repose en grande partie sur la vitalité de leur économie.

De façon à appuyer les entreprises dans la réalisation de projets d'envergure en région, le budget 2019-2020 prévoit bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement.

Ainsi, le seuil d'investissement pour la qualification d'un projet d'investissement réalisé en région sera réduit de 75 millions de dollars à 50 millions de dollars.

- Ce geste permettra d'accroître l'appui aux projets d'investissement en région tout en favorisant l'expansion des entreprises québécoises y étant établies.

□ Appuyer la réalisation de 800 M\$ d'investissements en région

Cette initiative favorisera la réalisation de projets d'investissement dont la valeur devrait totaliser 800 millions de dollars au cours des prochaines années.

Annuellement, la réalisation de ces projets devrait :

- contribuer pour 650 millions de dollars au PIB;
- entraîner des retombées fiscales de 50 millions de dollars.

Ainsi, la réalisation de ces projets d'investissement renforcera la structure économique des régions et la productivité de leurs entreprises.

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement accorde aux entreprises une aide fiscale qui correspond à 15 % des dépenses d'investissement admissibles sous la forme :

- d'un congé d'impôt de quinze ans sur le revenu d'une société provenant d'activités admissibles;
- d'un congé de quinze ans relativement aux cotisations de l'employeur au Fonds des services de santé (FSS) à l'égard de la partie des salaires versés attribuable à la réalisation d'activités admissibles.

Les entreprises désirant qualifier un projet d'investissement pour le congé fiscal ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour faire parvenir une demande de certificat initial au ministre des Finances.

Critères d'admissibilité

Pour se qualifier à titre de grand projet d'investissement, le projet doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être réalisé au Québec;
- concerner des investissements qui serviront à réaliser des activités comprises dans les secteurs d'activité admissibles;
- atteindre le seuil d'investissement requis dans la période prévue et le maintenir;
- ne pas avoir débuté avant le dépôt de la demande de certificat initial.

Secteurs d'activité admissibles

Le projet doit concerner des activités comprises dans l'un ou plusieurs des secteurs d'activité suivants :

- la fabrication;
- le commerce de gros;
- l'entreposage;
- le traitement de données, l'hébergement de données et les services connexes;
- l'exploitation de plateformes numériques admissibles.

Seuil d'investissement

Les dépenses d'investissement attribuables à la réalisation d'un grand projet d'investissement doivent totaliser un minimum de 100 millions de dollars ou de 50 millions de dollars si le projet est réalisé dans une région désignée¹.

Le seuil d'investissement doit être atteint, au plus tard, 60 mois après la date de la délivrance du certificat initial.

¹ Les régions désignées sont les territoires compris dans les régions administratives, municipalités régionales de comté (MRC) et agglomération suivantes : l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la MRC de Charlevoix-Est dans la région administrative de la Capitale-Nationale, les MRC du Granit et du Haut-Saint-François dans la région administrative de l'Estrie, la MRC d'Antoine-Labelle dans la région administrative des Laurentides, la MRC de Mékinac et l'agglomération de La Tuque dans la région administrative de la Mauricie et les MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau dans la région administrative de l'Outaouais.

4.2 Améliorer les infrastructures en région

L'accès à des infrastructures adaptées constitue un prérequis pour que les régions du Québec puissent mettre à profit leur plein potentiel. Pour répondre aux besoins spécifiques de certaines régions, le budget 2019-2020 prévoit des initiatives totalisant 395,1 millions de dollars permettant :

- d'assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions;
- de soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel;
- d'appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord;
- de soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire;
- de mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré;
- de soutenir le projet QcRail;
- de soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique.

TABLEAU D.16

Impact financier des mesures pour améliorer les infrastructures en région
(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020 ⁽²⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions ^{(3),(4)}	—	-40,0	-40,0	-45,0	-95,0	-85,0	-305,0
Soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel ⁽⁵⁾	—	-2,4	-38,0	-7,2	—	—	-47,6
Appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord ⁽⁵⁾	—	-5,0	-10,0	-10,0	—	—	-25,0
Soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire ^{(6),(7)}	—	—	—	—	—	—	—
Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré ^{(8),(9)}	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
Soutenir le projet QcRail ⁽⁵⁾	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
Soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique ⁽⁶⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-17,5	-47,4	-88,0	-62,2	-95,0	-85,0	-395,1

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) L'impact financier est de 400 M\$ sur sept ans. Comme la réalisation d'un projet peut s'étaler sur plus d'un an, l'impact financier de certains projets se poursuivra au-delà de 2023-2024.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(5) Les crédits seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(6) Les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances à la Société du Plan Nord.

(7) Des investissements de 50 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

(8) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique.

(9) Des investissements de 10 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

4.2.1 Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements additionnels de 400 millions de dollars sur sept ans pour établir un accès à des infrastructures numériques de qualité dans l'ensemble du Québec.

Dans le cadre d'un processus d'appel à projets qui sera lancé au cours des prochains mois, le nouveau programme Québec haut débit offrira un financement aux projets les plus prometteurs.

Grâce à cette initiative, les entreprises et les ménages québécois en milieux ruraux et en régions éloignées, qui n'ont toujours pas accès à une connexion Internet haut débit³ ou à un réseau cellulaire large bande, seront desservis.

Ainsi, ce nouveau programme permettra de :

- répondre aux besoins pressants à l'égard d'un service Internet haut débit et d'un réseau cellulaire efficace;
- favoriser l'arrivée et la rétention de citoyens et d'organismes;
- contribuer à l'attraction et à la création de nouvelles entreprises.

Le gouvernement du Québec travaillera en collaboration avec les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l'objectif d'accélérer le déploiement d'infrastructures numériques de qualité dans les zones non ou mal desservies.

Avec la contribution du gouvernement fédéral et des promoteurs, les nouveaux investissements de 400 millions de dollars prévus par le gouvernement du Québec permettront aux régions de se doter d'infrastructures numériques complètes et modernes.

TABEAU D.17

Impact financier de la mesure pour assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	Total
Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions	-40,0	-40,0	-45,0	-95,0	-85,0	-55,0	-40,0	-400,0

³ L'usage du terme « Internet haut débit » se réfère aux cibles établies par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), soit une connexion Internet ayant un débit de téléchargement d'au moins 50 Mb/s, un débit de téléversement d'au moins 10 Mb/s et une option de transfert mensuel illimité de données.

Collaboration avec les municipalités

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec seront associées à un processus collaboratif impliquant le gouvernement du Québec, les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités afin d'accélérer le déploiement de l'accès à Internet haut débit (IHD) dans les zones non ou mal desservies.

Pour ce faire, les MRC et les municipalités bénéficieront d'un accompagnement dans le déploiement d'IHD en région. La FQM aura notamment pour mandat de concevoir une cartographie précise des besoins en matière d'accès à IHD.

La contribution du gouvernement du Québec s'élèvera à près de 460 000 \$ sur trois ans et sera pourvue à même les crédits octroyés au ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le programme Québec haut débit.

4.2.2 Soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel

L'approvisionnement en gaz naturel compte parmi les conditions favorisant le développement économique régional. De nombreux projets d'extension du réseau de gaz naturel ont d'ailleurs été réalisés dans différentes régions du Québec.

Pour soutenir un nouveau projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel dans la région de Montmagny, le budget 2019-2020 prévoit 47,6 millions de dollars sur trois ans.

Cet investissement vise un prolongement d'environ 80 km du réseau gazier à partir de Saint-Henri-de-Lévis jusqu'à la ville de Montmagny, en passant par les municipalités de Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Raphaël et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

L'extension du réseau de distribution de gaz naturel dans ces localités favorisera l'implantation, la rétention et la compétitivité des entreprises.

4.2.3 Appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord

Un appel à projets a été lancé par la Société du Plan Nord et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour déterminer une solution permettant d'implanter une logistique de transport pour approvisionner la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié. Celle-ci devra notamment :

- être fiable, simple et réduire les risques d'approvisionnement;
- répondre aux besoins des industriels de la Côte-Nord, à prix compétitif;
- limiter les impacts sur l'environnement.

Pour appuyer la mise en œuvre d'une telle logistique, le budget 2019-2020 prévoit 25 millions de dollars sur trois ans pour la construction d'infrastructures de stockage et de regazéification au bénéfice des entreprises qui se seront converties au gaz naturel.

Les détails seront rendus publics prochainement par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

☐ **Favoriser la conversion au gaz naturel des grands consommateurs industriels de la Côte-Nord**

L'intégration du gaz naturel aux activités des grands consommateurs industriels de la Côte-Nord nécessitera la conversion de leurs équipements actuellement alimentés à partir de produits pétroliers.

Le budget 2019-2020 prévoit l'inclusion, au programme ÉcoPerformance de Transition énergétique Québec, d'un nouveau volet destiné au soutien des grands projets industriels.

Les détails de ce nouveau volet sont présentés à la section E, « Agir pour l'environnement ».

4.2.4 Soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire

La Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire est une société en commandite qui dispose d'infrastructures multiusagers de transport et de manutention pour l'exportation.

La demande pour les services de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire est en forte croissance et pourrait surpasser la capacité de ses installations avant la fin de l'année 2019.

Le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 50 millions de dollars pour accroître la capacité des installations de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire et assurer la conformité environnementale de son site dans le contexte de la croissance de ses activités.

L'enveloppe sera mise à la disposition de la Société du Plan Nord pour une nouvelle prise de participation.

Le gouvernement fédéral a également été invité à contribuer financièrement, notamment dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux.

4.2.5 Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré

Le projet d'aménagement et de mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré constitue un élément déterminant de la relance du centre-ville et des environs. Sur le plan économique, des investissements de 13,7 millions de dollars mettront en valeur le territoire et stimuleront l'économie locale, notamment par le développement d'une offre de croisières.

Le budget 2019-2020 est l'occasion de contribuer à ce projet d'envergure et prévoit, à cette fin, l'octroi de 10 millions de dollars au Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale du Secrétariat à la Capitale-Nationale pour l'aménagement et la mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.

4.2.6 Soutenir le projet QcRail

Le prolongement du réseau ferroviaire entre Dolbeau-Mistassini et Baie-Comeau pourrait offrir, notamment aux exportateurs de l'Ouest canadien, un nouvel accès aux marchés internationaux à partir d'un port en eaux profondes.

Pour le port de Baie-Comeau, un tel raccordement au réseau nord-américain peut constituer une occasion de développement importante en favorisant les exportations de vrac transitant par le Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit 7,5 millions de dollars en 2018-2019 pour contribuer à la réalisation d'une étude de faisabilité visant à valider le potentiel d'un tel projet.

Compte tenu de son expertise, la Société du Plan Nord sera mandatée pour réaliser l'intervention. En plus du secteur privé, le gouvernement fédéral sera également invité à contribuer financièrement à cette étude, notamment dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux.

4.2.7 Soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique

La mise en place des infrastructures donnant accès aux ressources d'une région éloignée peut engendrer des coûts importants, souvent à la charge du promoteur du premier projet.

Une fois en place, ces infrastructures peuvent favoriser la réalisation d'autres projets et bénéficier aux populations locales et autochtones. Dans ce contexte, le gouvernement pourrait contribuer financièrement à la mise en place d'infrastructures multiusagers, aux conditions suivantes :

- l'infrastructure doit pouvoir servir à plus d'un projet, offrir un potentiel de développement économique et être acceptable pour les populations locales et autochtones concernées;
- le projet doit offrir, selon la forme de la contribution, une perspective de rendement ou un horizon de remboursement acceptable pour le gouvernement.

Le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 10 millions de dollars pour soutenir des premiers projets respectant ces conditions. L'enveloppe sera mise à la disposition de la Société du Plan Nord pour des prises de participation, en 2019-2020.

4.3 Stimuler le tourisme au Québec

L'industrie touristique joue un rôle important en matière de développement économique pour le Québec, particulièrement en région, où elle favorise la création d'emplois et la diversification de l'économie.

Au Québec, l'affluence touristique, tant en provenance du Canada que de l'étranger, ne cesse d'atteindre de nouveaux sommets depuis quelques années. Pour tirer profit de cette croissance, le budget 2019-2020 prévoit 35,1 millions de dollars sur cinq ans en faveur du secteur touristique.

Plus précisément, cette somme permettra :

- d'investir dans les établissements de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
- de développer les attraits touristiques du Québec;
- d'appuyer le renouvellement de l'offre touristique;
- de favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux par le développement du tourisme gourmand et de l'agrotourisme.

TABEAU D.18

Impact financier des mesures pour stimuler le tourisme au Québec (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Investir dans les établissements de la Sépaq ⁽²⁾	—	-0,4	-1,9	-3,1	-4,1	-4,9	-14,4
Développer les attraits touristiques du Québec ^{(3),(4)}	—	-1,2	-3,1	-3,5	-4,7	-4,2	-16,7
Appuyer le renouvellement de l'offre touristique ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	—	—
Favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux ⁽³⁾	—	—	-2,0	-2,0	—	—	-4,0
TOTAL	—	-1,6	-7,0	-8,6	-8,8	-9,1	-35,1

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(3) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(4) L'impact financier de l'octroi d'une enveloppe d'intervention de 40 M\$ est de 16,7 M\$ pour les cinq premières années.

(5) Les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds de partenariat touristique.

4.3.1 Investir dans les établissements de la Sépaq

La Sépaq exploite et gère notamment des parcs nationaux, des réserves fauniques et des établissements touristiques qui contribuent à l'économie de l'ensemble des régions du Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements additionnels de 75 millions de dollars dans les établissements de la Sépaq au cours des cinq prochaines années.

- 30 millions de dollars seront consacrés à la mise en valeur du patrimoine bâti, et ce, pour répondre aux besoins d'entretien des infrastructures et continuer à offrir un produit touristique assurant la sécurité et le confort des visiteurs.
- 45 millions de dollars seront investis dans de nouvelles infrastructures touristiques, notamment pour le développement du Parc de la Chute-Montmorency et pour la bonification de l'offre du parc national du Mont-Mégantic.

4.3.2 Développer les attraits touristiques du Québec

Le Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) appuie financièrement les projets d'investissement qui contribuent à la bonification et à la diversification des attraits touristiques du Québec.

- Le PSSDT met l'accent sur quatre créneaux d'intervention, soit le tourisme hivernal, le tourisme événementiel, le tourisme de nature et d'aventure et le tourisme maritime.

Pour répondre à la forte demande des entreprises qui souhaitent développer les attraits s'inscrivant dans ces créneaux, le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 40 millions de dollars pour des interventions dans le cadre du PSSDT.

Ces nouvelles sommes permettront de générer des investissements totalisant près de 219 millions de dollars.

4.3.3 Appuyer le renouvellement de l'offre touristique

Le Fonds tourisme PME⁴ permet d'appuyer les entreprises dans la réalisation de leurs projets d'investissement qui visent à améliorer l'offre touristique.

— Les projets visés doivent notamment permettre d'attirer de nouvelles clientèles et d'allonger la période d'activité des entreprises ciblées.

Dans la continuité de cette initiative, le budget 2019-2020 prévoit soutenir la capitalisation d'un nouveau fonds pour stimuler l'émergence de projets touristiques novateurs.

L'investissement du gouvernement se fera sous la forme d'une prise de participation dans un fonds d'une taille de 11,5 millions de dollars. Ce fonds sera capitalisé à parts égales par le gouvernement du Québec et par Filaction⁵.

4.3.4 Favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux

Le tourisme gourmand et l'agrotourisme contribuent à faire découvrir et à promouvoir les produits locaux et régionaux sur les scènes provinciale, nationale et internationale.

Pour stimuler le développement de ce type d'activités au Québec, le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 4 millions de dollars du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Ces sommes permettront de financer des événements qui positionnent le tourisme gourmand au Québec, tels que les foires gourmandes et les marchés de Noël.

⁴ Le Fonds tourisme PME se veut un instrument financier souple et adapté à la réalité des PME du secteur touristique. Il représente d'ailleurs un levier de financement important, notamment auprès des institutions financières et des partenaires privés.

⁵ Filaction est un fonds créé en 2001 à l'initiative de Fondaction. Il soutient le développement des PME québécoises, notamment dans le secteur du tourisme.

4.4 Appuyer le développement du secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire favorise l'occupation et la vitalité du territoire et stimule le développement économique des régions, notamment par l'amélioration de la compétitivité du secteur.

Ainsi, pour appuyer les entreprises bioalimentaires québécoises, le budget 2019-2020 prévoit 285 millions de dollars sur cinq ans pour :

- accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire;
- réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles;
- mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local;
- répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal.

TABLEAU D.19

Impact financier des mesures pour appuyer le développement du secteur bioalimentaire
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire ⁽¹⁾	—	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-250,0
Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles ⁽²⁾	—	—	-15,0	—	—	—	-15,0
Mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local ^{(2),(3)}	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal ^{(2),(3)}	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
TOTAL	—	-54,0	-69,0	-54,0	-54,0	-54,0	-285,0

(1) Les sommes seront financées à partir des excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(3) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

4.4.1 Accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire

Dans le but d'offrir un levier financier additionnel pour accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire, le budget 2019-2020 prévoit une somme de 250 millions de dollars sur cinq ans.

— L'enveloppe d'investissement sera de 50 millions de dollars par année, de 2019-2020 à 2023-2024.

Cette enveloppe permettra notamment de bonifier certains programmes d'investissement de La Financière agricole du Québec et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) visant à augmenter la productivité des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Les modalités d'intervention de l'enveloppe d'investissement agricole seront annoncées ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

4.4.2 Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles

En raison des investissements importants que nécessitent les activités agricoles, toutes les provinces canadiennes disposent de mesures visant à réduire les taxes foncières payées par les agriculteurs.

La croissance de la valeur des terres agricoles s'est toutefois accélérée au cours des dernières années, ce qui a eu pour effet d'augmenter les taxes payées par les agriculteurs.

Dans l'attente d'une solution à plus long terme à cet enjeu, le gouvernement entend bonifier de 15 millions de dollars son soutien au milieu agricole afin que la part des taxes foncières payées par les agriculteurs pour les années 2019 et 2020 n'augmente pas.

4.4.3 Mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local

Les institutions publiques, comme les établissements de santé et d'enseignement, les centres de la petite enfance et les ministères et organismes, sont de grands consommateurs de produits bioalimentaires et pourraient s'approvisionner davantage auprès de producteurs locaux.

- Les fournisseurs et les distributeurs de produits locaux ont besoin de faire connaître les produits qu'ils offrent, en plus d'en assurer une mise en disponibilité suffisante pour répondre à la demande.
- Pour sa part, le milieu institutionnel doit être en mesure de bien identifier les produits bioalimentaires québécois afin de les intégrer par ses établissements.

Dans ce contexte, le budget 2019-2020 prévoit 10 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'accroissement des achats d'aliments québécois dans les institutions publiques.

- Cette somme permettra notamment au MAPAQ de réaliser un portrait des approvisionnements actuels en aliments du Québec et d'établir une cible d'achat pour chaque institution au Québec.

4.4.4 Répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal

Les citoyens accordent une importance grandissante à la qualité des aliments qu'ils consomment et à la santé et au bien-être des animaux, ce qui se traduit par une augmentation des activités d'inspection du MAPAQ et de ses mandataires.

Pour appuyer dans la réalisation de sa mission relative à l'application de la réglementation en matière d'inspection des aliments, le MAPAQ compte sur différents partenariats, dont un avec la Ville de Montréal concernant les inspections réalisées sur son territoire.

Pour poursuivre les interventions en matière de sécurité des aliments et de santé et de bien-être des animaux, le budget 2019-2020 prévoit 10 millions de dollars sur cinq ans pour :

- répondre à la croissance des activités d'inspection des aliments et de bien-être animal⁶ et des coûts qui y sont associés, notamment pour les soins et les frais de garde des animaux saisis;
- prolonger et bonifier l'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal pour les inspections alimentaires sur son territoire.

⁶ La Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, sanctionnée en décembre 2015, vise essentiellement à endiguer les comportements inacceptables envers les animaux.

5. FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ET LA PARTICIPATION DES JEUNES À L'ÉCONOMIE

Le gouvernement du Québec compte augmenter le potentiel de l'économie québécoise en :

- favorisant l'entrepreneuriat, notamment par une bonification de l'offre de formation entrepreneuriale ainsi que par un accompagnement et un financement spécialisés pour les entreprises;
- assurant la pleine participation des jeunes Québécois au marché du travail par plusieurs initiatives stimulant leur intérêt pour l'entrepreneuriat et leur faisant mieux connaître les possibilités d'emploi.

Pour ce faire, le budget 2019-2020 prévoit près de 75 millions de dollars pour :

- soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises;
- encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale.

TABLEAU D.20

Impact financier des mesures visant à favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises	-4,0	-6,2	-6,1	-4,4	-4,5	-3,5	-28,7
Encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale	-1,0	-8,4	-8,7	-8,9	-10,1	-8,9	-46,0
TOTAL	-5,0	-14,6	-14,8	-13,3	-14,6	-12,4	-74,7

5.1 Soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises

Les organismes de soutien à l'entrepreneuriat, notamment ceux offrant du microcrédit et du financement participatif, ainsi que les fonds de capital d'investissement offrent aux entrepreneurs un accompagnement et un financement adaptés à leur secteur d'activité, à leur stade de développement et aux spécificités de la région dans laquelle ils évoluent.

Ainsi, pour s'assurer que les entreprises en démarrage et les promoteurs de projets socioéconomiques disposent d'un accompagnement et de ressources financières adaptés, le budget 2019-2020 prévoit :

- des sommes de 28,7 millions de dollars pour appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat;
- une enveloppe de 85 millions de dollars pour soutenir le financement de fonds de capital d'investissement.

TABLEAU D.21

Impact financier des mesures pour soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises (en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020 ⁽²⁾	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat ⁽³⁾	-4,0	-6,2	-6,1	-4,4	-4,5	-3,5	-28,7
Soutenir des fonds de capital d'investissement ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-4,0	-6,2	-6,1	-4,4	-4,5	-3,5	-28,7

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(4) Les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

5.1.1 Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat

Pour faciliter le parcours entrepreneurial, différents organismes apportent des conseils, de l'accompagnement et un financement adaptés aux besoins des dirigeants d'entreprise.

Le budget 2019-2020 prévoit 28,7 millions de dollars pour appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat dont l'intervention permet :

- de former et d'accompagner des entrepreneurs;
- de soutenir la réalisation de projets entrepreneuriaux et socioéconomiques répondant aux besoins des communautés;
- de faciliter aux entreprises l'accès au financement, notamment par le microcrédit et le financement participatif.

5.1.2 Soutenir des fonds de capital d'investissement

Les fonds de capital d'investissement peuvent répondre aux besoins des entreprises innovantes non seulement en leur fournissant des capitaux pour soutenir leur croissance, mais aussi en leur faisant profiter des conseils et du soutien d'équipes de gestion qui possèdent une grande expérience d'affaires et qui ont accès à des réseaux spécialisés.

Le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 85 millions de dollars pour soutenir des fonds de capital d'investissement qui, notamment :

- répondront à un besoin précis de la chaîne de financement, tel que l'accès au capital pour les entreprises au stade de l'amorçage, celles du secteur des sciences de la vie ainsi que celles souhaitant réaliser des investissements écoénergétiques;
- démontreront leur capacité à attirer une part importante de capitaux privés et institutionnels;
- seront dotés d'une politique d'investissement et d'un modèle de gouvernance respectant les meilleures pratiques d'affaires.

5.2 Encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale

Le gouvernement a comme objectif de soutenir la jeunesse dans la poursuite de ses ambitions afin que les jeunes puissent s'accomplir, assurer la relève et contribuer à la prospérité économique du Québec.

Dans le cadre du budget 2019-2020, le gouvernement annonce un investissement de 46 millions de dollars pour soutenir les jeunes en favorisant la persévérance scolaire, le retour aux études, l'emploi et l'entrepreneuriat.

TABLEAU D.22

Impact financier des mesures pour encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Quatre nouveaux campus de l'École des entrepreneurs du Québec ⁽²⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	-2,0	-2,0	-7,0
Appui à la formation bioalimentaire au Collège Macdonald ⁽³⁾	—	-0,5	-0,7	-0,8	-0,9	-1,0	-3,9
Bonification du programme Créneau carrefour jeunesse ⁽⁴⁾	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Financement du Carrefour jeunesse-emploi Nunavik pour la mise en œuvre du programme Créneau carrefour jeunesse ⁽⁴⁾	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
Investissement dans Place aux jeunes en région ⁽⁴⁾	—	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-17,5
Initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie ⁽⁴⁾	—	-1,0	-1,1	-1,2	-1,3	—	-4,6
Soutien aux programmes de l'École d'entrepreneurship de Beauce ⁽⁴⁾	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
Bonification du programme de financement des projets locaux ^{(4),(5)}	-1,0	—	—	—	—	—	-1,0
TOTAL	-1,0	-8,4	-8,7	-8,9	-10,1	-8,9	-46,0

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(4) Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif.

(5) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

5.2.1 Quatre nouveaux campus de l'École des entrepreneurs du Québec

L'École des entrepreneurs du Québec vise à développer les compétences des entrepreneurs, notamment à l'égard de la création, de la croissance et de l'acquisition d'entreprises.

— Déjà trois nouveaux points de service de l'École sont prévus dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et de l'Outaouais.

Dans le but de faciliter l'accès à une offre de formation sur mesure améliorant les compétences entrepreneuriales en région, le budget 2019-2020 prévoit des sommes additionnelles de 7 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la mise en place de quatre nouveaux campus.

5.2.2 Appui à la formation bioalimentaire au Collège Macdonald

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) participe à la formation de la relève dans le secteur bioalimentaire.

À cet égard, le MAPAQ a conclu en 1975 une entente financière avec le Collège Macdonald de l'Université McGill pour que celui-ci offre le programme Gestion et technologies d'entreprise agricole à la clientèle anglophone du Québec.

— Ce programme de formation collégiale, spécialisé en agriculture et en agroalimentaire, vise à former des gestionnaires d'entreprise agricole.

Dans le but de répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits au programme, le budget 2019-2020 prévoit augmenter la contribution au Collège Macdonald de 3,9 millions de dollars sur cinq ans pour le financement de ce programme.

5.2.3 Bonification du programme Créneau carrefour jeunesse

Le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 10 millions de dollars sur cinq ans du programme Créneau carrefour jeunesse. Ce programme vise notamment à encourager les jeunes en situation de vulnérabilité à demeurer ou à retourner aux études afin d'acquérir une formation de qualité pour occuper un emploi.

Un budget additionnel de 1 million de dollars sera accordé au Carrefour jeunesse-emploi Nunavik pour mettre en œuvre le programme Créneau carrefour jeunesse sur son territoire. L'instauration de ce programme aidera les jeunes à parfaire leur éducation, à persévérer dans leurs études ou à intégrer le marché du travail.

5.2.4 Investissement dans Place aux jeunes en région

Dans le cadre du budget 2019-2020, le gouvernement prévoit un investissement de 17,5 millions de dollars sur cinq ans dans Place aux jeunes en région. Ce projet a comme objectif d'étendre et de bonifier l'offre de services aux 83 municipalités régionales de comté (MRC) aux prises avec un enjeu migratoire dans le but d'aider davantage les jeunes dans leurs démarches visant à s'établir et à travailler en région.

5.2.5 Initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie

L'initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie a pour but d'augmenter la participation des jeunes au programme Entrepreneuriat des Offices jeunesse internationaux du Québec en stimulant leur fibre entrepreneuriale.

Pour soutenir cette initiative, un montant de 4,6 millions de dollars sur quatre ans sera investi par le gouvernement pour offrir des occasions uniques à des jeunes qui désirent démarrer une entreprise ou développer leur marché à l'international.

5.2.6 Soutien aux programmes de l'École d'entrepreneurship de Beauce

Lancée officiellement en septembre 2010, l'École d'entrepreneurship de Beauce (ÉEB) se spécialise dans la formation des entrepreneurs de tous les secteurs grâce à l'expertise de chefs d'entreprise de haut niveau. Cette école vise à bâtir l'élite entrepreneuriale québécoise.

Afin de soutenir le développement des compétences entrepreneuriales au Québec, le gouvernement prévoit le financement de deux programmes pour augmenter le nombre de participants aux programmes de l'ÉEB.

- Le Camp Entrepreneurs en Devenir de l'ÉEB permet à des jeunes de développer une perception positive de l'entrepreneuriat en favorisant la persévérance à l'école et en développant leur plein potentiel par le biais d'activités basées sur l'action d'entreprendre. À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit 1 million de dollars sur cinq ans pour permettre d'augmenter le nombre de participants au camp.
- Pour développer l'expérience en affaires des entrepreneurs du Québec, le ministère de l'Économie et de l'Innovation prévoit 1,2 million de dollars à même ses disponibilités financières pour soutenir l'ÉEB au cours des trois prochaines années afin de :
 - financer, en partenariat avec le secteur privé, un fonds octroyant des prêts sans intérêt, ce qui augmentera de 25 % le nombre d'entrepreneurs bénéficiant des services de l'école;
 - développer une approche collaborative entre entrepreneurs en partenariat avec des organismes régionaux spécialisés dans l'entrepreneuriat, ce qui soutiendra la relève et la croissance des entreprises.

5.2.7 Bonification du programme de financement des projets locaux

Le budget 2019-2020 prévoit une bonification du programme de financement des projets locaux de 1 million de dollars. La bonification permettra de donner au Secrétariat à la jeunesse les moyens de financer rapidement un plus grand nombre de projets ayant une portée locale en matière d'intervention jeunesse.

6. PROMOUVOIR LA CULTURE

La créativité artistique et le dynamisme des entreprises culturelles contribuent à façonner l'identité du Québec tout en participant activement à son développement économique.

À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de plus de 295 millions de dollars visant à :

- encourager la créativité culturelle;
- enrichir la culture au sein des collectivités;
- valoriser le patrimoine culturel et religieux.

TABLEAU D.23

Impact financier des mesures visant à promouvoir la culture
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Encourager la créativité culturelle	—	-10,5	-11,5	-15,7	-18,0	-18,4	-74,1
Enrichir la culture au sein des collectivités	-3,0	-17,0	-32,0	-32,0	-32,0	-32,0	-148,0
Investir pour valoriser le patrimoine culturel et religieux	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-33,5	-73,5
TOTAL	-3,0	-37,5	-53,5	-57,7	-60,0	-83,9	-295,6

6.1 Encourager la créativité culturelle

Dans le but d'offrir des conditions favorisant une démarche créative ainsi qu'un processus de production et de mise en marché optimal, une somme de plus de 74 millions de dollars sur cinq ans sera consacrée au renforcement de l'offre culturelle québécoise.

TABEAU D.24

Impact financier des mesures pour encourager la créativité culturelle (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Stimuler l'entrepreneuriat culturel	—	-6,5	-6,5	-6,5	-6,5	-6,5	-32,5
Favoriser une programmation originale à Télé-Québec	—	-1,0	-2,0	-6,0	-8,0	-8,0	-25,0
Appuyer l'industrie de la musique à l'ère du numérique	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Soutenir un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes ⁽²⁾	—	—	—	-0,2	-0,5	-0,9	-1,6
TOTAL	—	-10,5	-11,5	-15,7	-18,0	-18,4	-74,1

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Des investissements de 25 M\$ sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029. L'impact financier représente le coût du service de la dette.

6.1.1 Stimuler l'entrepreneuriat culturel

Les artisans et créateurs culturels québécois évoluent dans un contexte de forte concurrence internationale. Afin de tirer pleinement profit de leurs œuvres, ils doivent être en mesure de créer ou de saisir les occasions d'affaires qui s'offrent à eux.

Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 32,5 millions de dollars sur cinq ans pour encourager le développement des compétences entrepreneuriales tant chez les artistes-entrepreneurs que dans les entreprises culturelles, notamment en :

- bonifiant les programmes d'aide de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour stimuler davantage les initiatives axées sur le développement de propriétés intellectuelles et de modèles d'affaires innovants, contribuant au rayonnement des entreprises culturelles québécoises sur la scène internationale;
- adaptant l'offre de soutien du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour accroître la fibre entrepreneuriale des artistes et les soutenir dans leurs stratégies d'affaires et de mise en marché de leurs créations.

6.1.2 Favoriser une programmation originale à Télé-Québec

Diffuseur public depuis cinquante ans, Télé-Québec joue un rôle important dans l'univers culturel québécois en offrant des contenus éducatifs de qualité. Dans un contexte de mondialisation de la diffusion des contenus audiovisuels, où l'offre est majoritairement étrangère et de langue anglaise, la production de contenus originaux de langue française doit être soutenue.

Le budget 2019-2020 prévoit 25 millions de dollars sur cinq ans afin que Télé-Québec puisse conserver son leadership en programmation jeunesse, offrir du contenu en français reflétant les valeurs et la culture d'ici et assurer l'accessibilité de ces productions originales à un vaste auditoire sur ses plateformes de diffusion.

6.1.3 Appuyer l'industrie de la musique à l'ère du numérique

L'arrivée des plateformes de diffusion en continu a transformé de façon considérable le modèle d'affaires de l'industrie de la musique. Les revenus découlant de la vente d'albums, physiques et numériques, ont chuté sans être pour autant compensés par ceux provenant de ces plateformes.

Les acteurs du milieu musical doivent rapidement s'adapter à ce nouvel environnement de mise en marché, notamment pour assurer la visibilité des contenus musicaux québécois diffusés en ligne et permettre leur traçabilité en vue du respect et d'une gestion efficace des droits d'auteur.

Le budget 2019-2020 prévoit 15 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer l'industrie de la musique dans la poursuite de l'adaptation de son modèle d'affaires à l'ère du numérique et ainsi assurer une offre musicale diversifiée et de qualité par les artistes québécois.

6.1.4 Soutenir un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes

Les ateliers d'artistes sont des lieux privilégiés de création et constituent une clé importante du dynamisme artistique québécois. Toutefois, les artistes éprouvent des difficultés à conserver des espaces de création répondant à leurs besoins spécifiques, principalement dans la région de Montréal.

Le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 25 millions de dollars sur cinq ans pour financer un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes de la Ville de Montréal. Doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars, incluant la contribution de la Ville de Montréal, ce programme permettra la rénovation et l'aménagement d'espaces de travail pour les artistes, en plus de revitaliser les quartiers montréalais et d'encourager la propriété collective des ateliers.

6.2 Enrichir la culture au sein des collectivités

Le gouvernement veut assurer un accès de qualité aux produits culturels québécois à l'ensemble de la population. Ainsi, une somme de 148 millions de dollars sera accordée pour des initiatives visant à enrichir la culture au sein des collectivités.

TABLEAU D.25

Impact financier des mesures pour enrichir la culture au sein des collectivités (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires ⁽²⁾	—	-15,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-135,0
Promouvoir la langue française ⁽²⁾	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Soutenir le secteur de la presse d'information écrite à l'égard des coûts du recyclage ^{(3),(4)}	-3,0	—	—	—	—	—	-3,0
TOTAL	-3,0	-17,0	-32,0	-32,0	-32,0	-32,0	-148,0

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

(4) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

6.2.1 Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires

Le gouvernement s'est engagé à financer des sorties culturelles et des ressources de qualité dans les bibliothèques scolaires. Ainsi, des investissements additionnels permettront de financer annuellement deux sorties culturelles par enfant du préscolaire, du primaire et du secondaire. Le gouvernement bonifie également les sommes prévues pour l'acquisition d'œuvres littéraires, de livres numériques et de documentaires dans les bibliothèques scolaires.

Le budget 2019-2020 prévoit 135 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires.

6.2.2 Promouvoir la langue française

Le gouvernement du Québec met de l'avant des actions afin de promouvoir le français comme élément de fierté des Québécois de toutes origines, notamment auprès des personnes en apprentissage de la langue française.

- Par exemple, en partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, un programme de jumelage linguistique propose des ateliers de français gratuits, animés par des étudiants universitaires, qui sont destinés aux commerçants désirant apprendre le français directement sur leur lieu de travail.

Le budget 2019-2020 prévoit 10 millions de dollars sur cinq ans pour mieux appuyer ce type d'initiatives permettant un apprentissage adapté du français et qui favorise son usage dans l'espace public québécois, en particulier dans les milieux de travail du Grand Montréal.

6.2.3 Soutenir le secteur de la presse d'information écrite à l'égard des coûts du recyclage

Les propriétaires et distributeurs de médias écrits ont vu les coûts liés à la récupération des matières augmenter ces dernières années. Dans un contexte où l'information migre de plus en plus vers des supports numériques et où il en résulte des baisses de revenus importantes pour les entreprises du secteur de la presse d'information écrite, la pression financière additionnelle qu'elles doivent supporter en matière de collecte sélective peut s'avérer problématique.

Ainsi, pour aider les entreprises de la presse d'information écrite à faire face au virage technologique tout en préservant le système actuel de compensation aux municipalités pour le service de collecte sélective, le budget 2019-2020 prévoit une subvention non récurrente de 3 millions de dollars à RecycleMédias.

6.3 Investir pour valoriser le patrimoine culturel et religieux

Afin de promouvoir l'héritage collectif québécois, des sommes totalisant plus de 73 millions de dollars sur cinq ans seront investies pour valoriser le patrimoine culturel et religieux.

TABEAU D.26

Impact financier des mesures visant à valoriser le patrimoine culturel et religieux (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Valoriser le patrimoine culturel québécois ⁽²⁾	—	—	—	—	—	-23,5	-23,5
Soutenir et promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois ⁽²⁾	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Soutenir les institutions muséales	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-15,0
Encourager la diversification des revenus des sociétés d'État en culture	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
TOTAL	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-33,5	-73,5

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Des investissements de 23,5 M\$ et de 25 M\$ respectivement sont prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

6.3.1 Valoriser le patrimoine culturel québécois

Le Fonds du patrimoine culturel québécois, mis en place en 2006, vise à soutenir financièrement la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine. Il est financé par un prélèvement annuel sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac.

Depuis la création du fonds, 150,4 millions de dollars ont été annoncés pour la réalisation de projets totalisant des investissements de près de 300 millions de dollars incluant la part des partenaires, des propriétaires de biens patrimoniaux, des municipalités et des organismes sans but lucratif voués à la valorisation du patrimoine.

Le gouvernement prolonge d'une année, soit jusqu'en 2023-2024, le prélèvement de 19,5 millions de dollars sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac versé au Fonds du patrimoine culturel québécois. De plus, le gouvernement y ajoute un prélèvement de 4 millions de dollars, initialement prévu en 2018-2019. Ainsi, le versement total au Fonds du patrimoine culturel québécois, en 2023-2024, s'élèvera à 23,5 millions de dollars.

6.3.2 Soutenir et promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois en versant une aide financière à ses partenaires (lieux de culte, municipalités, organismes à but non lucratif et propriétaires privés).

Les retombées des investissements en restauration du patrimoine religieux sont considérables, que ce soit sur le plan économique, social, professionnel ou culturel. De plus, les besoins de restauration ne cessent de croître depuis que le nombre d'édifices admissibles a augmenté.

Le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 25 millions de dollars sur cinq ans pour le CPRQ afin de soutenir et de mettre en valeur le patrimoine religieux.

6.3.3 Soutenir les institutions muséales

Le Programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales (PAFIM) verse des montants d'aide financière pour chacune des institutions muséales soutenues.

En 2018, le ministère de la Culture et des Communications a mis en œuvre, au nom du gouvernement du Québec, un processus d'agrément des institutions muséales qui permettra d'attribuer un sceau de qualité aux organismes, sur la base du respect des normes muséales et de la qualité de leur offre. Un nombre important d'institutions muséales qui n'avaient pas de statut jusqu'à maintenant obtiendront le statut d'institution muséale agréée. De ce nombre, plusieurs deviendront admissibles au PAFIM et souhaiteront obtenir une aide financière dans ce programme.

Le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 15 millions de dollars sur cinq ans pour le PAFIM afin de soutenir de nouvelles institutions muséales qui se qualifieront.

6.3.4 Encourager la diversification des revenus des sociétés d'État en culture

La création d'un programme d'appariement encouragera les sociétés d'État en culture à diversifier leurs sources de financement et à capitaliser une part de leurs revenus provenant des collectes de fonds.

Les détails de ce nouveau programme seront présentés ultérieurement par la ministre de la Culture et des Communications.

Ainsi, le gouvernement prévoit un montant de 10 millions de dollars sur cinq ans afin d'aider ces sociétés d'État en culture à pérenniser une partie de leurs revenus.

7. SE DONNER LES MOYENS DE MIEUX PERFORMER À L'ÉTRANGER

Dans un contexte international extrêmement compétitif, le Québec doit se donner les moyens de mieux performer à l'étranger.

Le budget 2019-2020 prévoit près de 20 millions de dollars pour :

- promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger;
- investir et diversifier les marchés prometteurs;
- professionnaliser le corps diplomatique.

TABLEAU D.27

Impact financier des mesures pour se donner les moyens de mieux performer à l'étranger
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020 ⁽¹⁾	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger	—	-1,0	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-6,6
Investir et diversifier les marchés prometteurs	—	-1,0	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-5,8
Professionnaliser le corps diplomatique	—	-0,4	-0,9	-1,8	-1,8	-1,8	-6,7
TOTAL	—	-2,4	-3,5	-4,4	-4,4	-4,4	-19,1

Note : Les crédits seront versés au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

7.1 Promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger

Le gouvernement vise à déployer des conseillers en recherche et innovation afin qu'ils puissent accompagner adéquatement les clientèles québécoises dans leurs démarches à l'étranger. Ces interventions contribueront à la prospérité du Québec.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit 6,6 millions de dollars sur cinq ans.

7.2 Investir et diversifier les marchés prometteurs

Le gouvernement vise à mieux positionner les entreprises québécoises en Asie-Pacifique et aux États-Unis grâce à des campagnes promotionnelles, à leur présence accrue sur ces territoires, à leur participation à des foires commerciales et à des missions d'entreprises lors d'événements ponctuels.

De plus, une plateforme de services personnalisés et spécialisés pour les entreprises en démarrage dans le secteur des hautes technologies sera créée.

Le budget 2019-2020 prévoit 5,8 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la présence des entreprises québécoises à l'international, renforcer leur participation aux marchés existants et créer des liens nouveaux avec d'autres pays.

7.3 Professionnaliser le corps diplomatique

Afin de se doter d'une stratégie de recrutement, d'un programme de formation pour les chefs de postes et d'encourager la formation permanente pour relever le niveau de compétence et l'efficacité du corps diplomatique, le gouvernement mettra en place l'Institut virtuel de formation à la diplomatie québécoise.

Le budget 2019-2020 prévoit 6,7 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place de cet institut.

8. APPUYER LES CHERCHEURS QUÉBÉCOIS

La recherche permet le développement des connaissances dans différents secteurs d'activité, notamment en santé et en éducation. Promouvoir la recherche favorise une économie dynamique et prospère.

Pour appuyer la recherche au Québec, le budget 2019-2020 prévoit :

- faciliter l'accès aux données pour la recherche;
- renouveler la subvention au CIRANO;
- soutenir la recherche en économie;
- financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal.

TABLEAU D.28

Impact financier des mesures pour appuyer les chercheurs québécois (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Faciliter l'accès aux données pour la recherche ⁽¹⁾	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
Renouveler la subvention au CIRANO	—	—	-2,0	-2,0	-2,1	—	-6,1
Soutenir la recherche en économie	—	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-2,8
Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal ⁽²⁾	-1,5	—	—	—	—	—	-1,5
TOTAL	-1,5	-1,9	-4,1	-4,1	-4,2	-2,1	-17,9

Note : Les crédits seront versés au ministère des Finances.

(1) Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) À cette somme s'ajoute un montant de 0,5 million de dollars financé à même les crédits déjà prévus au ministère des Finances en 2018-2019.

8.1 Faciliter l'accès aux données pour la recherche

Pour simplifier et améliorer l'accès aux données des ministères et organismes, l'Institut de la statistique du Québec mettra en place un guichet de services pour répondre aux besoins des chercheurs associés aux organismes publics.

- Les conditions de sécurité du nouveau guichet de services sont actuellement validées par la Commission d'accès à l'information. Le guichet sera opérationnel dès la fin de ce processus.

Lors de son ouverture, le guichet de services permettra aux chercheurs d'avoir accès à plusieurs banques de données du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi qu'à des données d'enquêtes de l'Institut de la statistique du Québec.

Répondant à la volonté du gouvernement, l'Institut de la statistique du Québec continuera à placer la protection des renseignements personnels au cœur de ses actions. À cet égard, l'Institut de la statistique du Québec s'assurera que le guichet de services protège les renseignements personnels du dépôt de la demande jusqu'à la production des résultats.

☐ Augmenter le nombre de points d'accès sécurisés

L'Institut de la statistique du Québec rendra disponibles les données de recherche aux chercheurs associés aux organismes publics. Ces données seront rendues disponibles dans les centres d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ). Actuellement, il existe trois CADRISQ, soit deux à Québec et un à Montréal.

- Les CADRISQ sont des locaux sécurisés offrant une protection optimale des données lors des travaux réalisés par les chercheurs.

Le budget 2019-2020 prévoit la mise sur pied de nouveaux CADRISQ, notamment à Sherbrooke et à Montréal, dès 2019-2020.

☐ Bonifier l'offre du guichet de services

En plus d'augmenter le nombre de points d'accès sécurisés pour répondre aux demandes des chercheurs, l'Institut de la statistique du Québec bonifiera l'offre de services du guichet par l'ajout de banques de données provenant :

- du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- de Revenu Québec.

Cette bonification permettra notamment aux chercheurs de traiter un fichier de recherche appariant des données provenant de différentes sources, et ce, pour obtenir des résultats plus complets et de meilleure qualité tout en protégeant de manière optimale les renseignements personnels.

Par ailleurs, pour simplifier et améliorer le processus d'accès aux données, des modifications législatives seront apportées à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit 7,5 millions de dollars sur cinq ans pour permettre à l'Institut de la statistique du Québec de faciliter l'accès aux données pour les chercheurs associés aux organismes publics.

Simplification du processus d'accès auprès des ministères et organismes
Présentement, un chercheur voulant avoir accès à un fichier de recherche incluant des renseignements du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de Revenu Québec doit présenter des demandes d'accès qui sont analysées par chaque entité. Lorsque les banques de données de ces entités seront accessibles au guichet de services, ce chercheur n'aura à formuler qu'une seule demande.

☐ **Permettre à l'Institut de la statistique du Québec d'exercer pleinement son rôle d'agence statistique**

Afin d'optimiser le travail de l'Institut de la statistique du Québec, le gouvernement annonce qu'il modifiera la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec pour lui permettre d'utiliser les données disponibles pour les chercheurs par l'entremise du guichet de services ainsi que celles transmises aux organismes statistiques hors Québec.

De plus, le gouvernement modifiera la mission de l'Institut de la statistique du Québec pour qu'il soit responsable du traitement et de la communication des renseignements aux organismes statistiques hors Québec.

Ainsi, l'Institut de la statistique du Québec pourra partager davantage son expertise en matière d'accès aux données et s'assurer que seules les données nécessaires sont rendues accessibles.

8.2 Renouveler la subvention au CIRANO

Le gouvernement souhaite poursuivre son soutien à la recherche sur les politiques publiques et les enjeux auxquels le Québec doit faire face.

À compter de 2020-2021, le budget 2019-2020 prévoit 6,1 millions de dollars sur trois ans pour le renouvellement de la subvention au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

8.3 Soutenir la recherche en économie

Le Québec fait face à plusieurs enjeux, comme le vieillissement de la population, la rareté de main-d'œuvre et la lutte contre les changements climatiques, qui auront des conséquences économiques importantes à moyen terme.

Afin de doter le Québec d'outils d'analyse économique et d'améliorer les connaissances et les prévisions de l'activité économique réelle et des risques sous-jacents, le gouvernement prévoit un montant de 2,8 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche économique.

Ce montant servira à financer :

- le développement de modèles économiques et environnementaux performants nécessaires à la réalisation de projections d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le Québec;
 - Ces modèles permettront de bonifier les outils du ministère des Finances et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de mesurer de façon plus détaillée et approfondie les impacts des mesures de lutte contre les changements climatiques.
 - Ils permettront également d'analyser ces questions dans un contexte de conciliation complexe entre la croissance économique et la réduction des émissions de GES.
- une chaire de recherche en macroéconomie et en prévision de l'UQAM, qui s'inscrira dans une volonté de munir le Québec d'instruments de mesure additionnels lui permettant d'améliorer la connaissance et la prévision de l'activité économique;
- la réalisation d'enquêtes et d'études pour le gouvernement, par exemple concernant les besoins d'épargne à la retraite des Québécois.

8.4 Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal

Le Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal (CPP-HEC) a notamment pour mission de faire connaître, de vulgariser et de diffuser plus largement les enjeux de la productivité.

Pour assurer la prévisibilité et la planification de ses activités de recherche au cours des prochaines années, une somme de 2 millions de dollars sera versée au CPP-HEC en 2018-2019.

Cette contribution lui permettra de poursuivre ses travaux de recherche visant notamment à analyser les enjeux relatifs à la productivité de l'économie québécoise et à proposer des solutions innovantes pour assurer la prospérité du Québec.

9. ASSURER L'ÉQUITÉ FISCALE

Le gouvernement fait face à de nombreux défis lorsqu'il cherche à financer les services publics, à assurer un environnement fiscal équitable et à combattre certains crimes économiques et financiers.

Afin d'assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal, le gouvernement mettra en œuvre les mesures suivantes en 2019-2020 :

- renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et améliorer les règles relatives aux prête-noms;
- rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif;
- favoriser l'équité fiscale dans l'économie collaborative;
- élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics;
- accroître la conformité fiscale en lien avec les transactions effectuées sur les marchés financiers.

De plus, pour non seulement contrer l'évasion fiscale, mais aussi lutter plus efficacement contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles, le budget 2019-2020 prévoit les mesures suivantes :

- renforcer la transparence corporative;
- renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État;
- confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec.

Le budget 2019-2020 prévoit des crédits additionnels de 14 millions de dollars sur cinq ans pour financer les mesures présentées. Ces mesures sont décrites dans les *Renseignements additionnels 2019-2020*.

TABLEAU D.29

Impact financier des mesures pour assurer l'équité fiscale
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Nouvelles initiatives pour assurer l'équité fiscale							
Renforcer le mécanisme de divulgation obligatoire et améliorer les règles relatives aux prête-noms	—	—	—	—	—	—	—
Rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises et les promoteurs fautifs en matière d'évitement fiscal abusif	—	—	—	—	—	—	—
Favoriser l'équité fiscale dans l'économie collaborative	—	—	5,0	7,0	9,0	12,0	33,0
Élargir l'attestation de Revenu Québec au secteur de l'entretien ménager des édifices publics	—	—	—	—	—	—	—
Accroître la conformité fiscale en lien avec les transactions effectuées sur les marchés financiers	—	—	—	—	—	—	—
Mesures de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement d'activités criminelles							
Renforcer la transparence corporative ⁽¹⁾	—	-0,5	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Renforcer la lutte contre les fraudes envers l'État ⁽²⁾	—	-1,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,0
Confier l'administration de la Loi sur les entreprises de services monétaires à Revenu Québec	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	-1,5	1,5	4,0	6,0	9,0	19,0

(1) Les crédits seront versés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés à la Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances du Québec.

IMPACT FINANCIER DES INITIATIVES

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie
(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Accroître la participation au marché du travail							
Inciter nos travailleurs à prolonger leur carrière							
— Miser sur la prolongation de carrière des 60 ans ou plus	—	-104,5	-105,6	-106,6	-107,7	-108,8	-533,2
— Réduire des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience	—	-4,6	-60,4	-86,7	-89,2	-97,9	-338,8
— Bonifier des programmes de services publics d'emploi pour mieux soutenir les travailleurs expérimentés	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique	—	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-146,0	-730,0
Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées							
— Ajouter des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et autres actions	—	-4,2	-6,9	-9,8	-12,9	-15,9	-49,7
— Ajouter des participants au Contrat d'intégration au travail	—	-2,5	-2,7	-3,0	-3,3	-3,6	-15,1
Répondre aux besoins spécifiques du marché du travail							
— Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT	—	—	-10,0	-10,0	-10,0	-15,0	-45,0
— Reconnaître de nouvelles indemnités aux fins du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires	—	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-3,2	-16,0
Sous-total	—	-269,0	-338,8	-369,3	-376,3	-394,4	-1 747,8

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Agir maintenant pour l'investissement et la croissance des entreprises							
Appuyer plus efficacement le développement économique							
— Bonification de la capitalisation d'Investissement Québec de 4 G\$ à 5 G\$	—	—	—	—	—	—	—
— Enveloppe de 1 G\$ pour la croissance des entreprises et le maintien des sièges sociaux	—	—	—	—	—	—	—
— Bonification du Programme Exportation	—	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-7,0	-35,0
— Ajout de ressources économiques dans les bureaux du Québec au Canada	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
— Appui à l'investissement des PME d'un plus grand nombre de secteurs	—	—	-7,0	-15,9	-13,5	—	-36,4
— Bonification du programme Audit industrie 4.0	—	-1,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-11,5
— Développement du Réseau des centres d'expertise industrielle 4.0	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
— Bonification de l'enveloppe d'investissement en faveur des chantiers maritimes	—	—	—	—	—	—	—
— Élargissement de la portée du fonds Capital Mines Hydrocarbures	—	—	—	—	—	—	—
Réduire les délais d'approbation des projets d'investissement							
— Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation environnementale	—	-5,0	-5,0	-4,0	-3,0	-2,0	-19,0
— Accroître les ressources affectées à l'analyse des impacts des projets d'investissement sur la faune et ses habitats	—	-1,7	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4	-15,3
Sous-total	—	-17,7	-27,4	-35,3	-31,9	-17,4	-129,7

TABLEAU D.30

**Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel
de l'économie (suite)**
(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Stimuler l'innovation pour créer les emplois de demain							
Investir dans des projets innovants							
— Mettre en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes	-220,0	-10,0	-20,0	-30,0	-40,0	—	-320,0
— Bonifier le Programme Innovation Bois	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
— Accroître la recherche en génomique	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
— Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec	-2,1	—	—	—	—	—	-2,1
Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle							
— Élargissement de l'offre de formation en intelligence artificielle	—	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-2,5	-12,5
— Attraction au Québec des chercheurs en intelligence artificielle	—	-7,0	-7,0	-8,0	-8,0	-8,0	-38,0
— Adoption de l'intelligence artificielle en entreprise	—	-6,5	-13,5	-15,0	-15,0	-15,0	-65,0
— Augmentation de la puissance de calcul du Québec	—	-6,0	-6,0	-17,5	-2,5	-2,5	-34,5
— Soutien aux technologies en appui à l'intelligence artificielle	—	-15,0	-15,0	-15,1	-17,1	-17,1	-79,3
— Soutien aux activités de recherche en intelligence artificielle							
▪ IVADO LABS	-35,0	—	—	—	—	—	-35,0
▪ SCALE.AI	-15,0	—	—	—	—	—	-15,0
▪ MILA	-32,5	—	—	—	—	—	-32,5
▪ PROMPT-QUÉBEC	-17,5	—	—	—	—	—	-17,5
Sous-total	-329,6	-57,0	-74,0	-98,1	-95,1	-55,1	-708,9

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Dynamiser le développement des régions							
Bonifier le congé fiscal pour grands projets d'investissement pour les régions	—	—	—	—	—	—	—
Améliorer les infrastructures en région							
— Assurer l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire large bande dans toutes les régions	—	-40,0	-40,0	-45,0	-95,0	-85,0	-305,0
— Soutenir l'extension du réseau de distribution de gaz naturel	—	-2,4	-38,0	-7,2	—	—	-47,6
— Appuyer la mise en place d'une logistique de transport pour le gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord	—	-5,0	-10,0	-10,0	—	—	-25,0
— Soutenir le développement de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire	—	—	—	—	—	—	—
— Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
— Soutenir le projet QcRail	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
— Soutenir la mise en place d'infrastructures multiusagers en territoire nordique	—	—	—	—	—	—	—
Stimuler le tourisme au Québec							
— Investir dans les établissements de la Sépaq	—	-0,4	-1,9	-3,1	-4,1	-4,9	-14,4
— Développer les attraits touristiques du Québec	—	-1,2	-3,1	-3,5	-4,7	-4,2	-16,7
— Appuyer le renouvellement de l'offre touristique	—	—	—	—	—	—	—
— Favoriser le rayonnement des produits locaux et régionaux	—	—	-2,0	-2,0	—	—	-4,0

TABLEAU D.30

**Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel
de l'économie (suite)**
(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Dynamiser le développement des régions (suite)							
Appuyer le développement du secteur bioalimentaire							
— Accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire	—	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-250,0
— Réduire l'impact de la hausse de la valeur des terres agricoles	—	—	-15,0	—	—	—	-15,0
— Mettre en œuvre des initiatives pour favoriser l'achat local	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
— Répondre aux besoins d'inspection des aliments et de bien-être animal	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Sous-total	-17,5	-103,0	-164,0	-124,8	-157,8	-148,1	-715,2
Favoriser l'entrepreneuriat et la participation des jeunes à l'économie							
Soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises							
— Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat	-4,0	-6,2	-6,1	-4,4	-4,5	-3,5	-28,7
— Soutenir des fonds de capital d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
Encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale							
— Quatre nouveaux campus de l'École des entrepreneurs du Québec	—	-1,0	-1,0	-1,0	-2,0	-2,0	-7,0
— Appui à la formation bioalimentaire au Collège Macdonald	—	-0,5	-0,7	-0,8	-0,9	-1,0	-3,9
— Bonification du programme Créneau carrefour jeunesse	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
— Financement du Carrefour jeunesse-emploi Nunavik pour la mise en œuvre du programme Créneau carrefour jeunesse	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
— Investissement dans Place aux jeunes en région	—	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-17,5
— Initiative québécoise en matière de créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie	—	-1,0	-1,1	-1,2	-1,3	—	-4,6
— Soutien aux programmes de l'École d'entrepreneurship de Beauce	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
— Bonification du programme de financement des projets locaux	-1,0	—	—	—	—	—	-1,0
Sous-total	-5,0	-14,6	-14,8	-13,3	-14,6	-12,4	-74,7

TABLEAU D.30

Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel de l'économie (suite)
(en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Promouvoir la culture							
Encourager la créativité culturelle							
– Stimuler l'entrepreneuriat culturel	—	–6,5	–6,5	–6,5	–6,5	–6,5	–32,5
– Favoriser une programmation originale à Télé-Québec	—	–1,0	–2,0	–6,0	–8,0	–8,0	–25,0
– Appuyer l'industrie de la musique à l'ère du numérique	—	–3,0	–3,0	–3,0	–3,0	–3,0	–15,0
– Soutenir un programme de mise à niveau des ateliers d'artistes	—	—	—	–0,2	–0,5	–0,9	–1,6
Enrichir la culture au sein des collectivités							
– Favoriser l'accès à des sorties culturelles et enrichir le contenu offert dans les bibliothèques scolaires	—	–15,0	–30,0	–30,0	–30,0	–30,0	–135,0
– Promouvoir la langue française	—	–2,0	–2,0	–2,0	–2,0	–2,0	–10,0
– Soutenir le secteur de la presse d'information écrite à l'égard des coûts du recyclage	–3,0	—	—	—	—	—	–3,0
Investir pour valoriser le patrimoine culturel et religieux							
– Valoriser le patrimoine culturel québécois	—	—	—	—	—	–23,5	–23,5
– Soutenir et promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois	—	–5,0	–5,0	–5,0	–5,0	–5,0	–25,0
– Soutenir les institutions muséales	—	–3,0	–3,0	–3,0	–3,0	–3,0	–15,0
– Encourager la diversification des revenus des sociétés d'État en culture	—	–2,0	–2,0	–2,0	–2,0	–2,0	–10,0
Sous-total	–3,0	–37,5	–53,5	–57,7	–60,0	–83,9	–295,6
Se donner les moyens de mieux performer à l'étranger							
– Promouvoir l'expertise en recherche et innovation à l'étranger	—	–1,0	–1,4	–1,4	–1,4	–1,4	–6,6
– Investir et diversifier les marchés prometteurs	—	–1,0	–1,2	–1,2	–1,2	–1,2	–5,8
– Professionnaliser le corps diplomatique	—	–0,4	–0,9	–1,8	–1,8	–1,8	–6,7
Sous-total	—	–2,4	–3,5	–4,4	–4,4	–4,4	–19,1

TABLEAU D.30

**Impact financier des initiatives visant à augmenter le potentiel
de l'économie (suite)**
(en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Appuyer les chercheurs québécois							
– Faciliter l'accès aux données pour la recherche	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
– Renouveler la subvention au CIRANO	—	—	-2,0	-2,0	-2,1	—	-6,1
– Soutenir la recherche en économie	—	-0,4	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-2,8
– Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal	-1,5	—	—	—	—	—	-1,5
Sous-total	-1,5	-1,9	-4,1	-4,1	-4,2	-2,1	-17,9
Assurer l'équité fiscale	—	-1,5	1,5	4,0	6,0	9,0	19,0
TOTAL – AUGMENTER LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE	-356,6	-504,6	-678,6	-703,0	-738,3	-708,8	-3 689,9

Note : Un montant négatif indique un coût pour le gouvernement.

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

Section E

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Sommaire	E.3

1. Des actions pour lutter contre les changements climatiques	E.5

1.1 La stratégie du Québec pour lutter contre les changements climatiques	E.6
1.2 Encourager le transport durable	E.15
1.2.1 Prolongation du programme Roulez vert.....	E.16
1.2.2 Valorisation du transport alternatif.....	E.18
1.2.3 Favoriser l'électrification des transports	E.18
1.3 Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique	E.20
1.3.1 Bonification du programme Technoclimat.....	E.21
1.3.2 Bonification du programme ÉcoPerformance.....	E.21
1.3.3 Bonification du programme Biomasse forestière résiduelle	E.21
1.3.4 Accompagnement des grandes entreprises industrielles.....	E.22
1.3.5 Appui à la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits	E.23
1.4 S'adapter aux changements climatiques	E.24
1.4.1 Adaptation, santé des communautés et coopération	E.25
1.4.2 Expertise climatique	E.26
1.5 Autres mesures en changements climatiques	E.27
1.5.1 Travaux forestiers	E.28
1.5.2 Bâtiments dans le Nord	E.28
1.5.3 Valorisation de la matière organique et réduction des halocarbures	E.29

2. Protection de l'environnement	E.31
2.1 Encourager les meilleures pratiques environnementales et sociales dans l'industrie de l'exploration minière	E.32
2.2 Recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec	E.32
2.3 Protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats.....	E.33
2.4 Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt	E.33
2.5 Maintenir le bon fonctionnement des barrages publics	E.34
2.6 Appuyer la réfection du dépôt pétrolier de la Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti	E.34
2.7 Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques	E.34
3. Améliorer la gestion des matières résiduelles	E.35
3.1 Soutien à la réduction et à la gestion responsable des matières résiduelles	E.36
3.2 Actions structurantes incluant la mise en place de nouvelles filières de récupération.....	E.37
3.3 Aide aux communautés isolées	E.38
ANNEXE : Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec	E.43

SOMMAIRE

Le budget 2019-2020 prévoit 1 276 millions de dollars sur six ans pour des actions porteuses à moyen et à long terme, qui viennent s'ajouter aux efforts en transport collectif et aux mesures déjà en place, dans le but de favoriser l'action du gouvernement pour l'environnement.

Plus particulièrement, le budget 2019-2020 prévoit :

- 1 050 millions de dollars visant principalement à bonifier des initiatives prévues dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques;
- 126 millions de dollars pour protéger l'environnement, notamment en matière de barrages publics et de lutte contre les feux de forêt;
- 100 millions de dollars pour améliorer la gestion des matières résiduelles, telles que le plastique et le verre.

TABLEAU E.1

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Lutte contre les changements climatiques	—	-376,3	-438,0	-91,4	-73,6	-70,5	-1 049,8
Protection de l'environnement	-50,7	-12,4	-23,0	-20,6	-17,2	-1,8	-125,7
Gestion des matières résiduelles	—	-6,2	-30,1	-25,5	-22,2	-16,0	-100,0
TOTAL	-50,7	-394,9	-491,1	-137,5	-113,0	-88,3	-1 275,5

1. DES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le plan d'action en matière de lutte contre les changements climatiques dont s'est doté le Québec est bonifié de 1 milliard de dollars. Le financement proviendra des sommes disponibles dans le Fonds vert.

Cette bonification constitue une étape transitoire avant l'élaboration du prochain plan gouvernemental, qui comprendra également une révision de l'approche en matière de lutte contre les changements climatiques.

À cet égard, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques est bonifié pour :

- encourager le transport durable, particulièrement l'acquisition de véhicules électriques;
- accompagner les entreprises, particulièrement les grandes entreprises industrielles assujetties au marché du carbone, dans leur transition énergétique;
- faciliter l'adaptation aux impacts des changements climatiques;
- soutenir d'autres mesures en changements climatiques, notamment dans le secteur forestier.

Ces sommes proviendront de revenus plus importants que prévu issus de la vente de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) sur le marché du carbone. Elles proviendront également de mesures du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques associées à des projets qui n'ont pu être mis en place ou dont le financement a été revu.

TABLEAU E.2

Impact financier des actions pour lutter contre les changements climatiques (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Encourager le transport durable	-173,8	-291,5	—	—	—	-465,3
Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique	-165,5	-102,6	-55,8	-43,0	-43,0	-409,9
S'adapter aux changements climatiques	-22,4	-20,1	-13,7	-8,1	-5,0	-69,3
Autres mesures en changements climatiques	-14,6	-23,8	-21,9	-22,5	-22,5	-105,3
TOTAL	-376,3	-438,0	-91,4	-73,6	-70,5	-1 049,8

1.1 La stratégie du Québec pour lutter contre les changements climatiques

Les changements climatiques perturbent les écosystèmes et ont des conséquences notamment sur la qualité de vie, la santé, les infrastructures et l'économie.

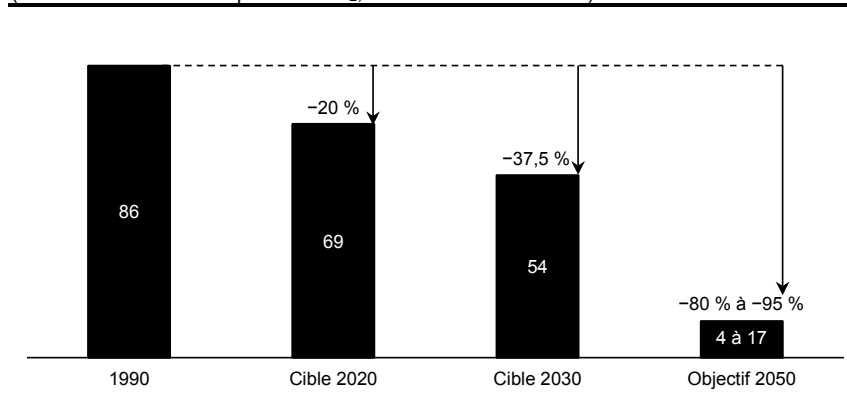
- Face au défi climatique, l'ensemble des sociétés doivent se concerter afin de limiter les impacts des changements climatiques sur la qualité de vie et de préserver le monde qu'elles légueront aux générations futures.

En ce sens, le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction de ses émissions de GES, cohérentes avec les recommandations scientifiques et les engagements internationaux.

- Les cibles du Québec pour 2020 et 2030 représentent respectivement des réductions de 20 % et de 37,5 % des émissions de GES par rapport au niveau de 1990.
- En se déclarant lié par l'Accord de Paris, le Québec s'est notamment engagé à contribuer à une limitation du réchauffement climatique d'un maximum de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle.
- De plus, aux côtés de nombreux États fédérés et pays partenaires, le Québec a adhéré au Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial, qui vise la réduction des émissions de 80 à 95 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2050.

GRAPHIQUE E.1

Émissions de GES du Québec en 1990 et cibles de réduction (en millions de tonnes équivalent CO₂, sauf indication contraire)



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

❑ L'action du Québec pour lutter contre les changements climatiques

Pour lutter contre les changements climatiques, le gouvernement du Québec a mis en place une approche qui repose principalement sur deux outils, soit :

- un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre¹, qui met un prix sur la pollution par le carbone;
 - Par l'entremise de ce système, les entreprises, les ménages et les institutions publiques qui, par leurs activités, émettent des GES doivent payer pour cette pollution par le carbone (principe du pollueur-payeur), ce qui les incite à réduire leurs émissions.
- le plein réinvestissement des revenus tirés de ce système dans le financement de mesures de lutte contre les changements climatiques (plans d'action sur les changements climatiques), par l'entremise du Fonds vert.
- Ces mesures ont notamment pour objectif d'aider financièrement les ménages et les entreprises à réduire leurs émissions de GES.

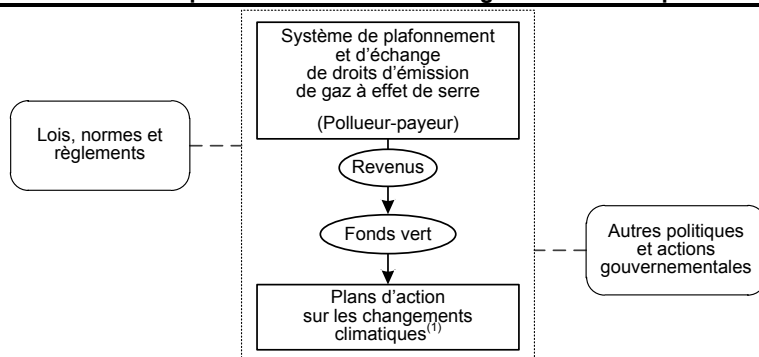
¹ Le fonctionnement du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec est présenté à l'annexe du présent document.

En outre, d'autres leviers utilisés par le gouvernement contribuent à la lutte contre les changements climatiques, notamment :

- des normes, des lois et des règlements, par exemple la norme véhicules zéro émission² ou le Règlement sur les halocarbures³;
- des politiques et des actions gouvernementales, par exemple les divers plans d'action en lien avec le secteur des transports, les politiques relatives à la gestion des matières résiduelles, ainsi que les diverses orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

ILLUSTRATION E.1

L'action du Québec pour lutter contre les changements climatiques



(1) Quinze ministères et organismes participent directement à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, dont Transition énergétique Québec, le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Source : Ministère des Finances du Québec.

² La norme véhicules zéro émission incite les constructeurs et les concessionnaires à offrir davantage de véhicules électriques aux consommateurs du Québec.

³ Les halocarbures regroupent toutes les substances appauvrissant la couche d'ozone ainsi que leurs substances de remplacement. Ils sont utilisés notamment dans les secteurs liés à la climatisation et à la réfrigération.

❑ **Tarifier et plafonner la pollution pour inciter les ménages et les entreprises à réduire leurs émissions de GES**

À l'instar de plusieurs États, le Québec a instauré un système dans lequel les ménages, les entreprises et les institutions publiques émettant des GES doivent payer pour cette pollution.

- L'objectif de ce système est d'encourager des comportements plus sobres en carbone, en incluant le coût de la pollution par les émissions de GES dans le prix des biens et services produits et consommés.
- Par ailleurs, le Québec et la Californie ont lié leur système respectif, afin de mettre leurs efforts en commun pour atteindre leurs cibles de façon efficace et à moindre coût.

■ **Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission : la meilleure façon de réduire les émissions de GES**

Dans le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, le niveau de la pollution par les émissions de GES pour les secteurs couverts ne peut dépasser une quantité déterminée par le gouvernement.

- Cette quantité maximale (plafond d'émissions) diminue chaque année, ce qui entraîne des réductions d'émissions de GES.

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre fonctionne comme un marché, avec une offre et une demande pour des droits de polluer.

- Les gouvernements mettent en circulation des droits de polluer qui permettent d'émettre des GES. Cette offre de droits reflète les plafonds annuels d'émissions.
- La demande traduit les efforts et les coûts de réduction des émissions de GES pour les ménages et les entreprises, de même que leurs préférences.

Comme dans n'importe quel marché, c'est le rapport entre l'offre et la demande qui détermine le prix.

- Dans le cas précis du marché du carbone, plus il est difficile et coûteux pour les ménages et les entreprises de réduire leurs émissions, plus la demande pour les droits de polluer sera élevée et plus le prix de la pollution augmentera.
- Cet accroissement du prix de la pollution aura divers effets, qui feront baisser les émissions. La hausse du prix pourrait, par exemple :
 - inciter les entreprises à mettre en œuvre des actions permettant de réduire leurs émissions de GES, si cela leur permet de diminuer le coût de leur pollution et d'améliorer leur rentabilité;
 - inciter des ménages à remplacer leur véhicule par un modèle moins énergivore ou à opter pour le transport en commun.

❑ Une réduction de 20 % par rapport au niveau de 1990

La cible de 2020 représente une réduction de 20 % des émissions de GES par rapport au niveau d'émissions de 1990, qui s'établissait à 86 millions de tonnes équivalent CO₂.

La cible représente ainsi un niveau d'émissions de 69 millions de tonnes équivalent CO₂ à atteindre en 2020. Il s'agit d'une réduction nette de 17 millions de tonnes équivalent CO₂ par rapport au niveau de 1990.

— Or, l'effort réel de réduction des émissions de GES est supérieur à cette réduction nette, car il doit également contrebalancer la hausse des émissions de GES associée notamment à la croissance économique durant cette période.

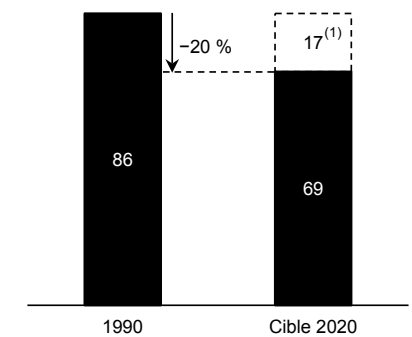
Par ailleurs, cette réduction doit se faire sur l'ensemble des émissions de GES, qu'elles soient tarifées ou non.

— Selon l'inventaire 2016 des émissions de GES au Québec, 82 % des émissions provenaient des secteurs majoritairement couverts par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

GRAPHIQUE E.2

Émissions de GES en 1990 et cible de réduction pour 2020

(en millions de tonnes équivalent CO₂,
sauf indication contraire)



(1) Cela s'ajoute aux efforts nécessaires pour contrebalancer l'effet de la croissance économique.
Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

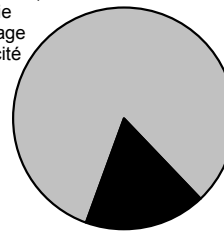
GRAPHIQUE E.3

Émissions de GES des secteurs couverts et non couverts par le système en 2016

(en pourcentage)

Secteurs couverts (82 % des émissions) :

- Transports (aérien et maritime exclus)
- Industrie
- Chauffage
- Électricité



Secteurs non couverts (18 % des émissions) :

- Agriculture
- Déchets
- Transports (aérien et maritime)

Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

❑ Une réduction de 9 % des émissions de GES de 1990 à 2016

Selon l'inventaire le plus récent, le niveau des émissions de GES a diminué de 9 % entre 1990 et 2016. Cette diminution s'est opérée malgré une hausse de 22 % des émissions dans le secteur des transports.

- Cette hausse dans le secteur des transports découle de l'utilisation accrue du camionnage dans le transport des marchandises, mais également des croissances économique et démographique, de l'augmentation du revenu des ménages et des préférences des consommateurs, qui ont eu une influence sur les déplacements, le nombre de véhicules par habitant et le choix des véhicules.

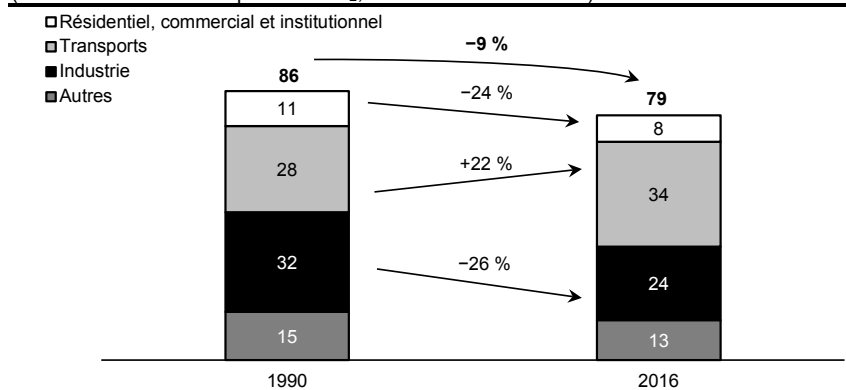
La croissance des émissions dans le secteur des transports a été contrebalancée par :

- une réduction de 26 % des émissions industrielles;
 - En effet, la transformation de l'économie sur cette période s'est notamment traduite par le remplacement des usines et des procédés polluants, par l'utilisation croissante de sources d'énergies plus propres, ainsi que par des gains d'efficacité et des ajustements à la production.
- une réduction de 24 % des émissions du secteur des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

GRAPHIQUE E.4

Évolution des émissions de GES au Québec – 1990 à 2016

(en millions de tonnes équivalent CO₂, sauf indication contraire)



Sources : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

Le plus faible taux d'émissions de GES par habitant au Canada

Le Québec a un faible taux d'émissions de GES par habitant comparativement aux moyennes canadienne et nord-américaine.

- En 2016¹, le Québec présentait le plus faible taux d'émissions de GES par habitant parmi les provinces et territoires canadiens, soit 9,6 tonnes équivalent CO₂ par habitant, comparativement à 19,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant en moyenne au Canada.
- Cela s'explique notamment par la place importante de l'hydroélectricité au Québec comme source d'énergie et vecteur de croissance économique.

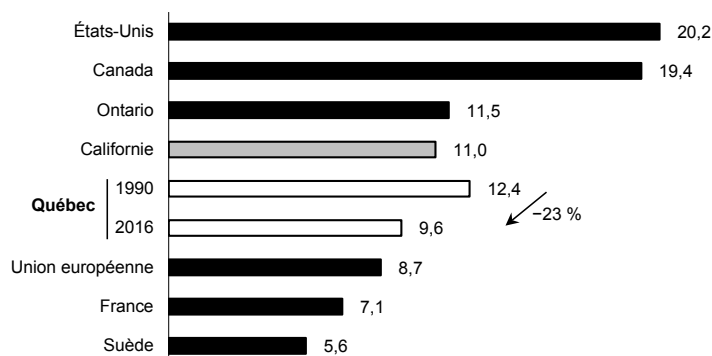
Une réduction de 23 % des émissions de GES par habitant au Québec depuis 1990

Les émissions de GES par habitant au Québec ont diminué de 23 % de 1990 à 2016. Cette baisse s'explique principalement par :

- la diminution de 24 % des émissions de GES liées aux bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels;
- les réductions importantes réalisées par le secteur industriel depuis 1990 (-26 %), découlant notamment de gains d'efficacité énergétique, de l'utilisation croissante de sources d'énergies plus propres (ex. : hydroélectricité et gaz naturel), d'améliorations des procédés de production et d'ajustements à la production.

Comparaison des émissions de GES dans certaines juridictions

(en tonnes équivalent CO₂ par habitant, 2016 sauf indication contraire)



Sources : Statistique Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Eurostat, California Air Resources Board, United States Census Bureau, United States Environmental Protection Agency, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère des Finances du Québec.

¹ Il s'agit de l'information la plus récente disponible.

❑ Revoir l'approche en matière de lutte contre les changements climatiques

Le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction de ses émissions de GES. Pour 2020, la réduction visée est de 20 % par rapport au niveau de 1990. En 2030, cette réduction devra atteindre 37,5 %.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement dévoilera une approche bonifiée qui permettra à la fois de :

- cibler les moyens les plus efficaces, non seulement pour lutter contre les changements climatiques, mais également pour mieux s'y adapter;
- saisir les possibilités de développement économique et d'innovations technologiques qui vont permettre d'accroître la capacité du Québec à lutter contre les changements climatiques;
- prendre en compte la réalité du Québec, qui affiche le plus faible taux d'émissions de GES par habitant au Canada, en raison de la place importante de l'hydroélectricité au Québec.

Le dévoilement de l'approche bonifiée sera aussi l'occasion de s'attaquer à la lourdeur de la gouvernance actuelle en matière de lutte contre les changements climatiques.

Cette révision visera à assurer une mise en œuvre rapide des initiatives financées par les revenus importants du Fonds vert générés par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec et à repositionner le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au cœur de l'action gouvernementale pour l'environnement.

Une gouvernance à simplifier

La mise en place du Conseil de gestion du Fonds vert en 2017 visait à améliorer la gouvernance du Fonds vert ainsi que la transparence dans le suivi et l'évaluation des mesures financées par celui-ci.

Des difficultés dans la détermination des rôles de chacun des intervenants impliqués dans la gestion du Fonds vert ont entraîné des chevauchements dans l'application de certaines responsabilités et de la lourdeur dans les processus. En effet, les ministères et organismes concernés doivent, dans certains cas, faire des démarches à la fois auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du Conseil de gestion du Fonds vert.

Ce mode de gouvernance a également entraîné de la confusion entre la gestion et le suivi du Fonds vert et ceux du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020), dont le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques assure la mise en œuvre et coordonne l'exécution. Cela a eu comme conséquence de retarder l'approbation et la mise en place de mesures, tout en réduisant la flexibilité requise dans l'action gouvernementale.

- Par exemple, pour l'approbation des programmes, un ministère ou organisme demande, en plus des autorisations habituelles, l'avis du Conseil de gestion du Fonds vert et celui du MELCC.
 - À la suite de leur analyse, chacun d'eux transmet un avis de pertinence au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
 - De même, pour certaines réallocations de sommes entre des programmes gérés par un même partenaire, celui-ci obtient l'approbation du Conseil de gestion du Fonds vert et celle du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Une réallocation entraîne également une modification de l'entente entre le partenaire et le Conseil de gestion du Fonds vert.
- Par ailleurs, la bonification du financement accordé à certaines mesures, la réallocation des sommes au sein du PACC 2013-2020 ou encore l'ajout d'une mesure nécessitent la prise d'un décret par le Conseil des ministres. Ce décret est pris suivant la recommandation conjointe du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministre des Finances. Toutefois, ces derniers obtiennent au préalable un avis du Conseil de gestion du Fonds vert sur toutes les modifications concernant le PACC 2013-2020.
 - Des modifications sont ensuite apportées aux ententes administratives entre le Conseil de gestion du Fonds vert et les partenaires concernés.
- De plus, un ministère ou un organisme responsable de mesures dans le PACC 2013-2020 effectue une reddition de comptes de ses mesures autant auprès du Conseil de gestion du Fonds vert qu'auprès du MELCC, ce qui constitue un doublement de tâches.
 - Par exemple, il doit transmettre deux fois par année au Conseil de gestion du Fonds vert, pour chacune des mesures, des fiches sur le suivi financier, sur l'avancement des mesures et, le cas échéant, sur la réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour la préparation des comptes du Fonds vert. Un exercice distinct doit également être fait auprès du MELCC aux fins de la coordination gouvernementale du suivi du plan d'action et de la préparation des prévisions financières.

1.2 Encourager le transport durable

La bonification du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques maximisera la réduction des émissions de GES sur le territoire québécois. Une partie importante des sommes sera donc investie dans le secteur des transports, qui a connu une croissance des émissions de GES de 22 % de 1990 à 2016.

À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit un financement de 465 millions de dollars sur deux ans pour encourager le transport durable par :

- la prolongation du programme Roulez vert;
- un financement additionnel pour la valorisation du transport alternatif;
- le financement de mesures visant à favoriser l'électrification des transports.

TABLEAU E.3

Impact financier des mesures visant à encourager le transport durable (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Prolongation du programme Roulez vert⁽¹⁾	-156,3	-277,5	—	—	—	-433,8
Valorisation du transport alternatif						
— Transport actif en milieu urbain ⁽²⁾	-10,0	-6,0	—	—	—	-16,0
— Appui au développement de nouvelles mobilités ⁽³⁾	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
Sous-total	-15,0	-11,0	—	—	—	-26,0
Favoriser l'électrification des transports						
— Projet pilote pour la recharge dans les parcs de véhicules ⁽¹⁾	-0,5	-0,5	—	—	—	-1,0
— Projet pilote d'électrification des écoles de conduite ⁽³⁾	-2,0	-2,5	—	—	—	-4,5
Sous-total	-2,5	-3,0	—	—	—	-5,5
TOTAL	-173,8	-291,5	—	—	—	-465,3

Note : Les sommes requises proviendront du Fonds vert.

(1) Cette mesure est gérée par Transition énergétique Québec.

(2) Les sommes seront transférées au Fonds des réseaux de transport terrestre.

(3) Cette mesure est gérée par le ministère des Transports.

1.2.1 Prolongation du programme Roulez vert

Dans le cadre du programme Roulez vert, le budget 2019-2020 prévoit :

- le financement des rabais pour l'acquisition de véhicules électriques⁴ neufs en 2019-2020 et en 2020-2021;
- l'élargissement du programme aux véhicules entièrement électriques d'occasion;
- une révision, à compter de 2020-2021, de la valeur maximale des véhicules donnant droit au rabais;
- la bonification du financement accordé pour les bornes de recharge au travail.

Le financement additionnel de 433,8 millions de dollars⁵ devrait encourager l'acquisition d'environ 66 000 véhicules électriques et l'installation de près de 27 500 bornes de recharge à domicile et de plus de 1 200 bornes de recharge au travail.

Dans le cadre du prochain plan d'action sur les changements climatiques, le gouvernement déterminera les paramètres du programme au-delà du 31 mars 2021.

TABLEAU E.4

Impact financier des mesures visant la prolongation du programme Roulez vert
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Financement des rabais pour l'acquisition de véhicules électriques neufs	-146,8	-262,1	—	—	—	-408,9
Élargissement du programme aux véhicules entièrement électriques d'occasion	-8,7	-13,0	—	—	—	-21,7
Financement des bornes de recharge au travail	-0,8	-2,4	—	—	—	-3,2
TOTAL	-156,3	-277,5	—	—	—	-433,8

⁴ Sont inclus les véhicules entièrement électriques, les véhicules hybrides rechargeables, les véhicules à pile à combustible (véhicules à hydrogène), les véhicules électriques à basse vitesse, les motocyclettes électriques et les motocyclettes à vitesse limitée électriques.

⁵ Avec ces investissements, ce sont 755,7 M\$ qui auront été versés dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques pour le programme Roulez vert.

☐ **Élargissement du programme Roulez vert aux véhicules entièrement électriques d'occasion**

En raison des conclusions favorables d'une analyse indépendante et de la popularité du projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion, les véhicules entièrement électriques d'occasion feront partie intégrante de Roulez vert.

À cet égard, le gouvernement accorde une somme totalisant 21,7 millions de dollars en 2019-2020 et en 2020-2021 pour encourager l'acquisition de ce type de véhicule.

☐ **Révision des critères d'admissibilité aux rabais offerts par le programme Roulez vert**

À compter de 2020-2021, le programme Roulez vert sera révisé de façon à :

- abolir le rabais de 3 000 \$ qui est actuellement offert à l'égard des véhicules dont le prix de détail suggéré par le fabricant se situe entre 75 000 \$ et 125 000 \$;
- réduire de 75 000 \$ à 60 000 \$ le seuil maximal du prix de détail suggéré par le fabricant du véhicule électrique, qui permet de bénéficier d'un rabais de 8 000 \$ lors de son acquisition.

TABLEAU E.5

Révision des critères d'admissibilité au rabais maximal offert par le programme Roulez vert (en dollars)

Prix de détail suggéré par le fabricant	Véhicules neufs		Véhicules d'occasion	
	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021
Moins de 60 000 \$	8 000	8 000	4 000	4 000
De 60 000 \$ à 75 000 \$	8 000	—	4 000	—
De 75 000 \$ à 125 000 \$ ⁽¹⁾	3 000	—	1 500	—
125 000 \$ et plus	—	—	—	—

(1) Ces rabais ne sont pas offerts aux acquéreurs de véhicules hybrides rechargeables.

À cet égard, le gouvernement accorde une somme de 408,9 millions de dollars sur deux ans pour assurer le financement des rabais pour l'acquisition de véhicules neufs et pour l'installation des bornes de recharge à domicile en 2019-2020 et en 2020-2021.

☐ **Rabais pour l'installation de bornes de recharge au travail**

Pour faciliter l'utilisation de véhicules électriques, un financement additionnel de 3,2 millions de dollars permettra de couvrir les demandes pour 2019-2020 et 2020-2021 à l'égard des bornes de recharge au travail.

1.2.2 Valorisation du transport alternatif

☐ Transport actif en milieu urbain

Le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de voies cyclables et cyclo-piétonnes, y compris des passerelles et des projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires.

Afin de favoriser davantage la réalisation de projets d'infrastructures cyclables et piétonnes, le gouvernement bonifiera de 16 millions de dollars, répartis sur deux ans, le budget accordé pour le transport actif en milieu urbain. Cette initiative encouragera les Québécois à délaisser la voiture pour le vélo et la marche, en rendant leur expérience plus sécuritaire.

☐ Appui au développement de nouvelles mobilités

L'appui au développement de nouvelles mobilités, qui figure dans la Politique de mobilité durable 2030, vise à proposer aux usagers des solutions optimales de transport, qui complètent l'offre de transport traditionnel reposant sur la voiture individuelle, les transports collectifs, les taxis, le vélo ou la marche.

Le gouvernement accorde un investissement de 10 millions de dollars réparti sur deux ans pour bonifier ce programme et élargir l'offre de services de transports interconnectés, tels que l'autopartage, l'auto en libre-service, le vélo partage et le taxibus.

1.2.3 Favoriser l'électrification des transports

☐ Projet pilote pour la recharge dans les parcs de véhicules

Le gouvernement financera des projets pilotes visant à tester des infrastructures de recharge dans les parcs de véhicules électriques. Ces projets permettront au gouvernement de connaître les enjeux techniques et opérationnels avant de procéder à une mise en œuvre à plus grande échelle et de répondre aux besoins des utilisateurs.

— Le gouvernement annonce un investissement de 1 million de dollars réparti sur deux ans pour ce programme.

☐ Projet pilote d'électrification des écoles de conduite

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques sera bonifié de 4,5 millions de dollars sur deux ans pour permettre la réalisation d'un projet pilote qui permet de réduire les GES tout en favorisant la transition de l'industrie des écoles de conduite vers les véhicules électriques. L'utilisation de ces véhicules pour l'enseignement de la conduite permettra également aux écoles de sensibiliser les apprentis conducteurs à l'utilisation des véhicules verts.

Le projet pilote, d'une durée de deux ans, sera implanté dans près d'une trentaine d'écoles de conduite de différentes régions du Québec.

Un soutien continu à la rénovation verte et à l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur résidentiel

Afin de diminuer la consommation énergétique des ménages québécois et de favoriser l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, le gouvernement maintient plusieurs programmes visant la rénovation verte et la construction d'habitations à haute performance énergétique, soit :

- le programme Chauffez vert, qui octroie aux propriétaires d'une habitation une aide financière pour qu'ils remplacent les systèmes à combustibles fossiles par des systèmes alimentés à l'électricité ou par d'autres énergies renouvelables;
- le programme Rénoclimat, qui accorde une aide financière pour des travaux d'isolation, d'étanchéisation, de remplacement de portes et de fenêtres, ainsi que l'installation et le remplacement de systèmes mécaniques permettant d'améliorer la performance énergétique d'une habitation;
- le programme Novoclimat, qui accorde une aide financière pour la construction de maisons à haute performance énergétique;
- le programme Éconologis, qui fournit un service d'aide gratuit visant à améliorer l'efficacité énergétique du domicile des ménages à revenu modeste.

Pour la période 2018-2023, 330 millions de dollars¹ seront consacrés à l'amélioration du bilan énergétique du secteur résidentiel.

- Les programmes Rénoclimat, Novoclimat et Éconologis sont gérés par Transition énergétique Québec et financés par la quote-part². Quant au programme Chauffez vert, il est également géré par Transition énergétique Québec, mais financé par le Fonds vert.

De plus, afin de s'attaquer à la dégradation de certains quartiers résidentiels et de soutenir financièrement les propriétaires à revenu faible ou modeste dont le logement requiert des rénovations majeures, le gouvernement investira plus de 87 millions de dollars pour reconduire les programmes Rénovation Québec et RénoRégion au cours des prochaines années.

¹ Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023, Transition énergétique Québec.

² Une quote-part annuelle est payable à Transition énergétique Québec par les distributeurs d'énergie. Il s'agit de redevances des distributeurs d'énergie, qui servent à financer des mesures en efficacité énergétique.

1.3 Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique

Afin de favoriser la transition énergétique des entreprises, le gouvernement annonce un financement de 410 millions de dollars pour les cinq prochains exercices financiers, soit :

- 30,0 millions de dollars pour le programme Technoclimat;
- 27,7 millions de dollars pour le programme ÉcoPerformance;
- 30,0 millions de dollars pour le programme Biomasse forestière résiduelle;
- 319,8 millions de dollars en mesures d'accompagnement pour les grandes entreprises industrielles;
- 2,4 millions de dollars pour appuyer la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits.

TABLEAU E.6

Impact financier des mesures visant à accompagner les entreprises dans leur transition énergétique (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Technoclimat ⁽¹⁾	-22,0	-8,0	—	—	—	-30,0
ÉcoPerformance ⁽¹⁾	-17,7	-10,0	—	—	—	-27,7
Biomasse forestière résiduelle ⁽¹⁾	-15,0	-15,0	—	—	—	-30,0
Accompagnement des grandes entreprises industrielles						
— Introduction d'un volet pour les projets de plus grande taille au programme Technoclimat ⁽¹⁾	-15,0	-15,0	—	—	—	-30,0
— Introduction d'un volet pour les grands projets industriels au programme ÉcoPerformance ⁽¹⁾	-30,0	-33,8	-20,0	-8,0	-8,0	-99,8
— Instauration de nouvelles mesures d'accompagnement pour les grandes entreprises industrielles	-65,0	-20,0	-35,0	-35,0	-35,0	-190,0
Sous-total	-110,0	-68,8	-55,0	-43,0	-43,0	-319,8
Appui à la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits ⁽²⁾	-0,8	-0,8	-0,8	—	—	-2,4
TOTAL	-165,5	-102,6	-55,8	-43,0	-43,0	-409,9

Note : Les sommes requises proviendront du Fonds vert.

(1) Cette mesure est gérée par Transition énergétique Québec.

(2) Cette mesure est gérée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

1.3.1 Bonification du programme Technoclimat

Le programme Technoclimat accorde un soutien financier aux promoteurs qui souhaitent démontrer le potentiel d'une innovation technologique en matière d'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables ou de bioénergies, et de réduction des émissions de GES.

— Il appuie également la mise à l'essai de telles technologies qui ne sont pas disponibles sur le marché québécois ou qui s'y trouvent de façon très marginale.

Afin de soutenir davantage de projets innovants, le gouvernement prévoit un investissement de 30 millions de dollars sur deux ans pour ce programme.

1.3.2 Bonification du programme ÉcoPerformance

Le programme ÉcoPerformance accorde un soutien financier à la réalisation de projets d'implantation de mesures d'efficacité et de conversion énergétiques visant à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises, des institutions et des municipalités.

Ce programme contribue à la transition industrielle vers une économie à faibles émissions de carbone et améliore ainsi le bilan énergétique et environnemental du Québec.

Afin de soutenir davantage de projets devant améliorer le bilan énergétique et environnemental du Québec, le gouvernement prévoit un investissement de 27,7 millions de dollars sur deux ans pour ce programme.

1.3.3 Bonification du programme Biomasse forestière résiduelle

Le programme Biomasse forestière résiduelle vise à soutenir la filière de la valorisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques.

— Le programme offre un soutien financier aux entreprises, aux institutions et aux municipalités pour des projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle.

Afin de réduire la consommation de produits pétroliers en faveur d'énergies renouvelables, le gouvernement prévoit un investissement de 30 millions de dollars sur deux ans pour ce programme.

En plus de contribuer significativement à la transition énergétique du Québec, cette valorisation durable de la biomasse forestière résiduelle contribuera au soutien et à la diversification de filières industrielles régionales.

1.3.4 Accompagnement des grandes entreprises industrielles

Le secteur industriel produit plus de 30 % des émissions de GES du Québec et, de ce fait, est un partenaire important dans l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES.

- Le potentiel de réductions des émissions de GES dans ce secteur est important, mais les coûts qui s'y rattachent peuvent être élevés pour les entreprises.
- Les grandes entreprises industrielles évoluent dans un contexte mondial. Elles doivent être accompagnées pour saisir les occasions que leur offre la lutte contre les changements climatiques et limiter son impact sur leur compétitivité.

Pour réduire les émissions de GES du secteur industriel, le gouvernement agit dès maintenant et annonce une somme de 320 millions de dollars pour :

- l'introduction au programme Technoclimat, d'un volet pour les projets de plus grande taille;
- l'introduction au programme ÉcoPerformance, d'un volet pour les grands projets industriels;
- l'examen et la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées aux besoins et aux défis des grandes entreprises industrielles.

☐ Introduction au programme Technoclimat d'un volet pour les projets de plus grande taille

Plusieurs projets d'innovation technologique dans le secteur industriel peuvent nécessiter la réalisation de projets de démonstration technologique, tels que la construction d'usines pilote, dont les coûts dépassent les seuils actuels d'admissibilité du programme Technoclimat. Afin de soutenir ces projets novateurs de plus grande taille, en appui aux entreprises industrielles, le gouvernement annonce un investissement de 30 millions de dollars sur deux ans pour le financement d'un nouveau volet du programme Technoclimat.

Les détails du nouveau volet seront annoncés ultérieurement par Transition énergétique Québec.

☐ Introduction au programme ÉcoPerformance d'un volet pour les grands projets industriels

Le budget 2019-2020 prévoit près de 100 millions de dollars sur cinq ans pour un nouveau volet du programme ÉcoPerformance visant à appuyer la réalisation de projets industriels de grande envergure, qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité actuels du programme. Dans ce nouveau volet, une somme de 45 millions de dollars est prévue pour permettre la conversion des grands consommateurs industriels de produits pétroliers qui pourraient bénéficier de la logistique à mettre en place pour desservir la Côte-Nord en gaz naturel liquéfié.

Les détails du nouveau volet seront annoncés ultérieurement par Transition énergétique Québec.

❑ **L'examen et la mise en place de mesures d'accompagnement pour les grandes entreprises industrielles**

L'accompagnement des grandes entreprises industrielles doit être flexible et adapté à leur réalité, et prendre plusieurs formes, puisque le défi des changements climatiques nécessite d'innover.

À cet égard, un comité interministériel⁶ travaille à déterminer les mesures les mieux adaptées pour l'accompagnement des grandes entreprises industrielles dans leur transition vers une économie sobre en carbone.

Plusieurs mesures sont à l'étude et certaines d'entre elles pourraient par exemple prendre la forme :

- d'un groupe d'intervention visant à assurer un suivi personnalisé des grandes entreprises industrielles afin de les appuyer dans la détermination de mesures d'accompagnement et de réduction des émissions adaptées à leurs besoins;
 - Cela permettra de lutter contre les changements climatiques et de renforcer la compétitivité des entreprises.
- d'un appel à projets, ouvert aux grandes entreprises industrielles, les invitant à proposer au gouvernement des projets de réduction des émissions de GES, qui ne répondent pas aux critères des programmes actuels.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce qu'il réservera un montant de 190 millions de dollars, pour amorcer la mise en œuvre de mesures d'accompagnement adaptées aux besoins des grandes entreprises industrielles.

1.3.5 Appui à la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits

Le gouvernement annonce qu'il investira 2,4 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits.

Cette mesure, introduite en 2007-2008, permettra au gouvernement de continuer à appuyer financièrement la Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique et sur les biocommodités de l'Université de Sherbrooke.

⁶ Ce comité est formé de représentants du ministère de l'Économie et de l'Innovation, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministère des Finances du Québec, de Transition énergétique Québec, du Conseil de gestion du Fonds vert et de la Société du Plan Nord.

1.4 S'adapter aux changements climatiques

Pour favoriser l'adaptation du Québec aux impacts des changements climatiques et y faire face, le gouvernement investira :

- 21,1 millions de dollars pour des mesures d'adaptation des municipalités et des milieux de vie;
- 10,3 millions de dollars pour la bonification du programme Action-Climat Québec;
- 20,1 millions de dollars pour le développement des connaissances visant à renforcer l'adaptation aux changements climatiques;
- 17,8 millions de dollars pour accroître l'expertise climatique du gouvernement.

TABLEAU E.7

Impact financier des mesures d'adaptation aux changements climatiques (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Adaptation des municipalités et des milieux de vie						
— Soutien aux municipalités pour la réalisation de projets en prévention des sinistres ⁽¹⁾	-1,0	-0,5	-0,7	—	—	-2,2
— Poursuite du verdissement pour réduire les impacts des îlots de chaleur urbains sur la santé ⁽²⁾	-5,0	-3,0	-2,0	—	—	-10,0
— Interventions et évaluations visant à réduire les impacts des changements climatiques sur la santé ⁽²⁾	-1,6	-0,7	-0,1	—	—	-2,4
— Renforcement de la capacité d'évaluation de la vulnérabilité des sources d'eau potable aux changements climatiques et de prédiction des crues ⁽³⁾	-2,5	-4,0	—	—	—	-6,5
Sous-total	-10,1	-8,2	-2,8	—	—	-21,1
Bonification du programme Action-Climat Québec ⁽³⁾	-2,5	—	-0,3	-4,1	-3,4	-10,3
Développement des connaissances pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques						
— Recherche sur le pergélisol ⁽³⁾	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
— Simulation climatique – Centre pour l'étude et la simulation du climat à l'échelle régionale ⁽³⁾	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
— Qualité de l'air, changements climatiques et santé ⁽³⁾	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
— Programme de coopération climatique internationale ⁽³⁾	-2,9	-3,4	-3,7	-2,1	—	-12,1
Sous-total	-4,5	-5,0	-5,3	-3,7	-1,6	-20,1
Expertise climatique	-5,3	-6,9	-5,3	-0,3	—	-17,8
TOTAL	-22,4	-20,1	-13,7	-8,1	-5,0	-69,3

Note : Les sommes requises proviendront du Fonds vert.

(1) Cette mesure est gérée par le ministère de la Sécurité publique.

(2) Cette mesure est gérée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

(3) Cette mesure est gérée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

1.4.1 Adaptation, santé des communautés et coopération

☐ Adaptation des municipalités et des milieux de vie

Le gouvernement agit afin d'aider les municipalités et les milieux de vie à s'adapter aux changements climatiques. À cet égard, une somme de 21,1 millions de dollars sera investie comme suit :

- 2,2 millions de dollars répartis sur trois ans pour la réalisation d'un nombre accru de projets de réduction des risques auprès des municipalités touchées par des événements climatiques extrêmes, tels que l'érosion côtière et les inondations;
- 10,0 millions de dollars répartis sur trois ans, notamment pour étendre le projet de lutte contre les îlots de chaleur en place sur l'île de Montréal, pour mettre à jour la cartographie des îlots de chaleur du Québec et pour poursuivre le soutien aux initiatives visant à outiller les acteurs locaux dans la mise en place de projets de verdissement dans les milieux de vie;
- 2,4 millions de dollars répartis sur trois ans notamment pour poursuivre la mise en œuvre du système d'alertes téléphoniques automatisées relativement aux vagues de chaleur extrême ainsi qu'aux inondations et pour produire une évaluation des vulnérabilités aux impacts des changements climatiques dans le secteur de la santé;
- 6,5 millions de dollars répartis sur deux ans pour augmenter la disponibilité de données pérennes de qualité en temps réel sur le régime d'écoulement des cours d'eau et pour produire des prévisions hydrologiques plus nombreuses et plus précises, notamment lors des crues printanières.

☐ Bonification du programme Action-Climat Québec

Le programme Action-Climat Québec offre une aide financière pour mettre en place des partenariats structurants en matière de lutte contre les changements climatiques. À titre illustratif, cette mesure a financé des projets visant à promouvoir les transports alternatifs et les véhicules électriques, des projets de sensibilisation et de mobilisation des élèves dans la lutte contre les changements climatiques et la rénovation écoénergétique.

Le gouvernement accorde une bonification du programme de 10,3 millions de dollars afin de soutenir un nombre accru d'appels de projets.

❑ Développement des connaissances pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques

Dans le but de mieux documenter les phénomènes climatiques, de développer une expertise de pointe et d'appuyer la mise en œuvre de mesures d'adaptation, le gouvernement investit 20,1 millions de dollars comme suit :

- 1,5 million de dollars répartis sur cinq ans pour contribuer à la création d'une chaire de recherche à l'Université Laval sur le pergélisol, qui assurera le développement à long terme d'une expertise et la poursuite de la mise en œuvre de solutions d'adaptation;
- 1,5 million de dollars répartis sur cinq ans pour soutenir le développement du modèle régional de climat, en cohérence avec l'évolution des modèles globaux sur la scène internationale, qui permettra l'obtention de simulations plus précises concernant les extrêmes climatiques sur le territoire du Québec;
- 5,0 millions de dollars répartis sur cinq ans pour soutenir des projets de recherche concernant la qualité de l'air, en lien avec les changements climatiques et la santé;
- 12,1 millions de dollars répartis sur quatre ans pour soutenir le Programme de coopération climatique internationale, qui permet à des entreprises, à des organismes à but non lucratif ainsi qu'à des instituts de recherche du Québec de réaliser, sur la scène internationale, des projets visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays francophones vulnérables.

1.4.2 Expertise climatique

Afin d'accroître l'expertise climatique, une somme de 17,8 millions de dollars répartie sur quatre ans servira :

- à développer des connaissances visant à appuyer la prise de décision en matière d'énergie et de climat, de main-d'œuvre et d'impacts économiques;
- à renforcer la capacité d'analyse et le traitement des informations du marché du carbone afin de permettre l'ajout d'éventuels partenaires;
- à améliorer les outils de modélisation et à en concevoir de nouveaux.

1.5 Autres mesures en changements climatiques

Dans le but de valoriser la matière organique, de réduire les halocarbures et de favoriser la sylviculture, le gouvernement consent 105,3 millions de dollars, soit :

- 80,0 millions de dollars dans le domaine forestier, pour notamment favoriser la plantation d'arbres;
- 1,1 million de dollars pour les bâtiments dans le Nord;
- 24,2 millions de dollars pour des mesures visant la valorisation de la matière organique et la réduction des halocarbures.

TABLEAU E.8

Impact financier des autres mesures en changements climatiques (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Travaux forestiers						
– Investissements pour des travaux sylvicoles ⁽¹⁾	–4,7	–11,4	–13,9	–22,5	–22,5	–75,0
– Développement d'un outil adapté à la réalité du secteur forestier québécois – BioGES ⁽²⁾	–1,0	–1,0	–3,0	—	—	–5,0
Sous-total	–5,7	–12,4	–16,9	–22,5	–22,5	–80,0
Bâtiments dans le Nord ⁽³⁾	—	–1,1	—	—	—	–1,1
Valorisation de la matière organique et réduction des halocarbures						
– Aide au compostage domestique et communautaire ⁽⁴⁾	–2,0	–2,0	–1,0	—	—	–5,0
– Récupération responsable des vieux réfrigérateurs et congélateurs et réglementation ⁽⁴⁾	–0,9	–0,3	—	—	—	–1,2
– Soutien aux projets de démonstration de bioénergies ⁽⁵⁾	–6,0	–8,0	–4,0	—	—	–18,0
Sous-total	–8,9	–10,3	–5,0	—	—	–24,2
TOTAL	–14,6	–23,8	–21,9	–22,5	–22,5	–105,3

Note : Les sommes requises proviendront du Fonds vert.

(1) Cette mesure est gérée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(2) Cette mesure est gérée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

(3) Cette mesure est gérée par Transition énergétique Québec.

(4) Cette mesure est gérée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

(5) Cette mesure est gérée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

1.5.1 Travaux forestiers

Le gouvernement annonce 80 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans le secteur forestier dans l'objectif de lutter contre les changements climatiques.

D'une part, pour la réalisation de travaux sylvicoles additionnels, un financement de 75 millions de dollars sur cinq ans est pourvu à même le Fonds vert et s'ajoute aux 1 189 millions de dollars déjà prévus dans le cadre financier du gouvernement. L'ensemble des travaux sylvicoles augmentera la productivité des forêts québécoises et permettra ainsi de réduire à long terme les GES par la séquestration du carbone.

D'autre part, pour l'optimisation de l'apport du secteur forestier québécois à la lutte contre les changements climatiques, un financement de 5 millions de dollars sur trois ans est pourvu à même le Fonds vert pour développer des connaissances et un outil visant à maximiser le potentiel de ce secteur en matière de réduction de GES.

Cet outil sera développé par FPInnovations et par des universités québécoises. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques collaboreront au projet.

1.5.2 Bâtiments dans le Nord

Le gouvernement étudie la performance énergétique des logements au Nunavik qui font face à des conditions climatiques rigoureuses. Cet examen permettra ensuite d'élaborer des mesures de réduction de la consommation d'énergie fossile applicables au parc immobilier du Nunavik et de proposer et de soutenir des interventions qui amélioreront l'efficacité énergétique des bâtiments nordiques.

À cet égard, le gouvernement annonce un investissement de 1,1 million de dollars pour l'exercice financier 2020-2021.

1.5.3 Valorisation de la matière organique et réduction des halocarbures

☐ **Bonification et poursuite du programme d'aide au compostage domestique et communautaire**

Le programme d'aide au compostage domestique et communautaire sera bonifié pour encourager le compostage dans les municipalités et les collectivités, ce qui permettra de réduire les émissions de GES occasionnées par l'enfouissement et le transport des matières organiques.

- Le gouvernement annonce un investissement de 5 millions de dollars réparti sur trois ans pour ce programme.

☐ **Règlement sur les halocarbures et récupération responsable des vieux réfrigérateurs et congélateurs**

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques sera bonifié pour permettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de poursuivre les travaux en lien avec la réduction des émissions d'halocarbures et le programme de récupération des réfrigérateurs et des congélateurs domestiques.

- Le gouvernement annonce un investissement de 1,2 million de dollars réparti sur deux ans pour ces mesures.

☐ **Soutien aux projets de démonstration de bioénergies**

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques sera bonifié pour soutenir le développement de nouvelles technologies dans le secteur des bioénergies et trouver de nouveaux débouchés pour valoriser la biomasse provenant des secteurs industriel, agricole et urbain.

- Le gouvernement annonce un investissement de 18 millions de dollars réparti sur trois ans pour ce programme.

2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire québécois bénéficie d'une riche biodiversité et possède des ressources naturelles convoitées qui, par leur mise en valeur, génèrent des retombées économiques et sociales considérables.

De manière à permettre aux générations futures de profiter de cette richesse, il incombe au gouvernement d'en assurer la protection et de voir à ce que son développement soit fait de façon durable et respectueuse de l'environnement.

Le budget 2019-2020 prévoit un soutien additionnel de 125,7 millions de dollars pour la protection de l'environnement.

TABLEAU E.9

Impact financier des mesures pour la protection de l'environnement (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Encourager les meilleures pratiques environnementales et sociales dans l'industrie de l'exploration minière	—	-0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6	-1,9
Recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec ^{(2),(3)}	—	-2,0	-2,5	—	—	—	-4,5
Protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats ^{(3),(4)}	—	-8,0	-19,0	-19,0	-15,5	—	-61,5
Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt ⁽⁴⁾	-42,0	—	—	—	—	—	-42,0
Maintenir le bon fonctionnement des barrages publics ^{(2),(3),(5)}	—	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-6,0
Appuyer la réfection du dépôt pétrolier de la Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti ^{(2),(3)}	—	-1,1	—	—	—	—	-1,1
Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques	-8,7	—	—	—	—	—	-8,7
TOTAL	-50,7	-12,4	-23,0	-20,6	-17,2	-1,8	-125,7

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Les crédits additionnels seront versés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(3) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Les crédits additionnels seront accordés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(5) Des investissements de 23 M\$ seront prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

2.1 Encourager les meilleures pratiques environnementales et sociales dans l'industrie de l'exploration minière

L'exploration minière permet la découverte et, à certaines conditions, l'exploitation de gisements miniers. L'adoption de pratiques respectant les plus hauts standards en matière de développement durable favorisera l'essor de cette industrie.

À cet effet, le budget 2019-2020 prévoit que les frais relatifs à l'obtention et au maintien d'une certification en développement durable pourront être déduits à titre d'allocation dans le régime d'impôt minier de manière :

- à encourager l'application des meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques dans l'industrie de l'exploration minière;
- à améliorer l'acceptabilité sociale des projets d'exploration et à faciliter leur accès au financement.

La mise en place de cette mesure représente un soutien financier de près de 2 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

2.2 Recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la protection de l'environnement et en application de la Loi sur les hydrocarbures, le gouvernement annonce 4,5 millions de dollars qui serviront à recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec.

Le recensement permettra de préciser l'emplacement exact des puits, de valider leur statut et d'exécuter des travaux sur certains puits problématiques.

2.3 Protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats

Le gouvernement déploie plusieurs efforts pour protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats.

Afin d'intensifier les mesures de protection de l'espèce, le gouvernement entend mettre en place une stratégie visant la gestion des populations de caribous forestiers et de leurs habitats.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le budget 2019-2020 prévoit un montant additionnel de 61,5 millions de dollars sur quatre ans, permettant de :

- réaliser des travaux d'aménagement forestier pour protéger les habitats des caribous forestiers;
- poursuivre le programme de suivi et de gestion des populations de caribous;
- soutenir les entreprises qui pourraient être touchées par les mesures de la stratégie gouvernementale à venir.

Avec ces sommes, le Québec sera en mesure de respecter ses responsabilités en matière de protection des habitats du caribou forestier.

Les détails de cette stratégie seront annoncés ultérieurement par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

2.4 Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt

Selon les conditions météorologiques qui prévalent, les impacts causés par les feux de forêt peuvent s'avérer très importants.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est reconnue pour son efficacité et sa rapidité d'intervention en cas de feux de forêt, en raison notamment des avions-citernes dont elle dispose. Certaines composantes de ces avions-citernes requièrent toutefois des travaux de modernisation pour que leur capacité d'intervention soit maintenue.

Pour que la protection efficace du territoire, des communautés et des infrastructures stratégiques en forêt soit maintenue, une somme de 42 millions de dollars sera rendue disponible pour la modernisation de la flotte d'avions-citernes mise à la disposition de la SOPFEU.

2.5 Maintenir le bon fonctionnement des barrages publics

Le gouvernement doit veiller à l'opérationnalité et à la pérennité des barrages publics, et ce, afin d'assurer la sécurité des infrastructures situées à proximité de ces ouvrages. Des travaux d'inspection et de consolidation, notamment, doivent donc être effectués.

À cette fin, le budget 2019-2020 accorde des investissements de 29 millions de dollars pour assurer l'entretien et les correctifs nécessaires au maintien du bon fonctionnement des barrages sous la responsabilité de l'État.

2.6 Appuyer la réfection du dépôt pétrolier de la Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti

La Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti est une entreprise d'économie sociale qui regroupe la majorité des résidents de Port-Menier et des sociétés de l'île d'Anticosti. Le dépôt pétrolier de la Coopérative nécessite des travaux de réfection et d'entretien majeurs à court terme.

Le gouvernement prévoit 1,1 million de dollars pour soutenir à hauteur de 70 % les travaux de restauration du dépôt pétrolier de la Coopérative.

2.7 Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques

Le développement durable et la lutte contre les changements climatiques sont des enjeux dont les répercussions dépassent les frontières des pays. Le gouvernement souhaite bonifier les contributions apportées à la coopération internationale dans ces domaines.

Le gouvernement prévoit donc une somme de 8,7 millions de dollars qui vise principalement à diversifier les marchés d'exportation des entreprises québécoises, à contribuer aux efforts de solidarité et de coopération internationales, et à consolider le rôle du Québec en matière de diplomatie climatique.

3. AMÉLIORER LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Québec produit chaque année environ 13 millions de tonnes de matières résiduelles. Ces matières ont un potentiel d'exploitation énorme entre autres pour la fabrication de biens et pour la production d'énergie. Néanmoins, le Québec a encore des défis à relever, notamment à l'égard du recyclage des matières, dont le plastique et le verre.

Le gouvernement versera donc 100 millions de dollars sur cinq ans afin de mettre en place des mesures qui permettront non seulement de répondre à ces problématiques particulières, mais également de générer des retombées économiques pour le Québec.

Ce montant permettra de financer les initiatives qui seront mises en œuvre dans le cadre du prochain plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui sera annoncé au cours de l'année 2019.

TABLEAU E.10

Impact financier des mesures visant à améliorer la gestion des matières résiduelles
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Soutien à la réduction et à la gestion responsable des matières résiduelles						
– Moderniser les centres de tri des matières recyclables	-2,0	-6,0	-5,0	-5,0	-2,0	-20,0
– Assurer le développement d'innovations technologiques et la création de débouchés	—	-6,0	-6,0	-4,0	-4,0	-20,0
– Responsabiliser les producteurs de plastique	-0,1	-2,1	-2,0	-2,0	-0,8	-7,0
– Encourager des comportements plus respectueux de l'environnement	—	-2,5	-2,5	-1,5	-1,0	-7,5
– Diminuer le recours aux produits à usage unique	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,0	-5,5
Sous-total	-2,1	-18,1	-17,0	-14,0	-8,8	-60,0
Actions structurantes incluant la mise en place de nouvelles filières de récupération	-1,9	-5,7	-4,5	-3,7	-4,2	-20,0
Aide aux communautés isolées	-2,2	-6,3	-4,0	-4,5	-3,0	-20,0
TOTAL	-6,2	-30,1	-25,5	-22,2	-16,0	-100,0

Note : Des crédits additionnels totalisant 100 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront alloués au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Pour l'année 2019-2020, les crédits prévus seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

3.1 Soutien à la réduction et à la gestion responsable des matières résiduelles

Le budget 2019-2020 accorde une somme de 60 millions de dollars sur cinq ans pour optimiser la gestion des matières résiduelles en réduisant notamment la pollution occasionnée par le plastique et le verre.

☐ Moderniser les centres de tri des matières recyclables

Les centres de tri font face à des défis majeurs. Leur modernisation améliorera la performance du Québec dans ce domaine et stimulera l'économie circulaire sur les marchés locaux en optimisant la qualité des matières recyclables telles que le plastique ou le verre. À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit une somme de 20 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la performance des centres de tri.

L'économie circulaire
L'économie circulaire se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ». — Les boucles courtes et locales sont à privilégier. Elles permettent de créer de la richesse en donnant de la valeur aux matières provenant de la consommation au Québec et en favorisant une économie et des emplois locaux. Ainsi, la croissance économique est dynamisée par le développement d'entreprises locales, innovantes et plus économes en ressources.

Source : RECYC-QUÉBEC.

☐ Assurer le développement d'innovations technologiques et la création de débouchés

Le financement d'innovations technologiques vise à améliorer les processus de collecte, de tri, de transport et de conditionnement, ce qui permettra d'augmenter la qualité des matières et de créer des débouchés pour leur revente. À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit une aide de 20 millions de dollars sur quatre ans.

☐ Responsabiliser les producteurs de plastique

Les producteurs de plastique doivent être incités à mettre en marché des produits mieux conçus en considérant les impacts sur l'environnement dès la conception de leurs produits (écoconception) et à augmenter la durée de vie de ceux-ci. Le budget 2019-2020 prévoit une somme de 7 millions de dollars sur cinq ans en vue d'améliorer l'utilisation du plastique au Québec.

☐ **Encourager des comportements plus respectueux de l'environnement**

Afin d'encourager la population à réduire sa consommation de plastique et à augmenter sa récupération, l'accès à l'eau potable et à des infrastructures de récupération dans les lieux publics sera facilité, ce qui diminuera la consommation de bouteilles d'eau et l'accumulation de déchets sauvages dans l'environnement.

— Le budget 2019-2020 prévoit donc une somme de 7,5 millions de dollars sur quatre ans pour encourager de bonnes pratiques en matière d'utilisation et de disposition des plastiques.

☐ **Diminuer le recours aux produits à usage unique**

Le budget 2019-2020 prévoit une aide de 5,5 millions de dollars sur quatre ans pour encourager les commerces ainsi que les réseaux public et parapublic à diminuer le recours aux produits à usage unique.

3.2 Actions structurantes incluant la mise en place de nouvelles filières de récupération

Plusieurs produits mis en marché au Québec se trouvent encore hors d'un système de récupération et de recyclage structuré, comme les appareils électroménagers, les bonbonnes de propane, les plastiques agricoles et certains matériaux de construction. L'élimination de ces produits constitue pourtant un risque pour l'environnement, un gaspillage de ressources et une source de pollution et d'émissions de GES.

Le budget 2019-2020 prévoit une aide de 20 millions de dollars sur cinq ans qui permettra notamment d'étendre l'application de la responsabilité élargie du producteur et d'encourager les écocentres à offrir plus d'options de récupération.

La responsabilité élargie du producteur
La responsabilité élargie du producteur s'inscrit directement dans l'économie circulaire puisqu'elle contribue à réduire le gaspillage de ressources et à détourner des quantités de matières des lieux d'élimination. — En effet, les entreprises doivent mettre en place, pour certains produits qu'elles mettent sur le marché, un programme de récupération et de valorisation conforme aux exigences prescrites. Cela peut se concrétiser en points de dépôt, où les produits en fin de vie utile peuvent être déposés gratuitement aux fins de récupération et de valorisation.

Source : RECYC-QUÉBEC.

3.3 Aide aux communautés isolées

Les communautés isolées, comme celles des Îles-de-la-Madeleine, de la région du Nunavik et de l'île d'Anticosti, font face à des réalités particulières, telles que l'insularité ou la nordicité, qui augmentent de manière importante les coûts de gestion des matières résiduelles. Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit une aide de 20 millions de dollars sur cinq ans qui servira à résoudre les principales difficultés auxquelles elles sont confrontées en lien avec le traitement et la disposition des matières résiduelles sur leur territoire.

IMPACT FINANCIER DES MESURES

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES						
Encourager le transport durable						
Prolongation du programme Roulez vert	-156,3	-277,5	—	—	—	-433,8
Valorisation du transport alternatif						
– Transport actif en milieu urbain	-10,0	-6,0	—	—	—	-16,0
– Appui au développement de nouvelles mobilités	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
Favoriser l'électrification des transports						
– Projet pilote pour la recharge dans les parcs de véhicules	-0,5	-0,5	—	—	—	-1,0
– Projet pilote d'électrification des écoles de conduite	-2,0	-2,5	—	—	—	-4,5
Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique						
Technoclimat	-22,0	-8,0	—	—	—	-30,0
ÉcoPerformance	-17,7	-10,0	—	—	—	-27,7
Biomasse forestière résiduelle	-15,0	-15,0	—	—	—	-30,0
Accompagnement des grandes entreprises industrielles						
– Introduction d'un volet pour les projets de plus grande taille au programme Technoclimat	-15,0	-15,0	—	—	—	-30,0
– Introduction d'un volet pour les grands projets industriels au programme ÉcoPerformance	-30,0	-33,8	-20,0	-8,0	-8,0	-99,8
– Instauration de nouvelles mesures d'accompagnement pour les grandes entreprises industrielles	-65,0	-20,0	-35,0	-35,0	-35,0	-190,0
Appui à la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits	-0,8	-0,8	-0,8	—	—	-2,4

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement (suite)
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
S'adapter aux changements climatiques						
Adaptation des municipalités et des milieux de vie						
– Soutien aux municipalités pour la réalisation de projets en prévention des sinistres	-1,0	-0,5	-0,7	—	—	-2,2
– Poursuite du verdissement pour réduire les impacts des îlots de chaleur urbains sur la santé	-5,0	-3,0	-2,0	—	—	-10,0
– Interventions et évaluations visant à réduire les impacts des changements climatiques sur la santé	-1,6	-0,7	-0,1	—	—	-2,4
– Renforcement de la capacité d'évaluation des sources d'eau potable aux changements climatiques et de prédiction des crues	-2,5	-4,0	—	—	—	-6,5
Bonification du programme Action-Climat Québec	-2,5	—	-0,3	-4,1	-3,4	-10,3
Développement des connaissances pour renforcer l'adaptation aux changements climatiques						
– Recherche sur le pergélisol	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
– Simulation climatique – Centre pour l'étude et la simulation du climat à l'échelle régionale	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
– Qualité de l'air, changements climatiques et santé	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
– Programme de coopération climatique internationale	-2,9	-3,4	-3,7	-2,1	—	-12,1
Expertise climatique	-5,3	-6,9	-5,3	-0,3	—	-17,8
Autres mesures en changements climatiques						
Travaux forestiers						
– Investissements pour des travaux sylvicoles	-4,7	-11,4	-13,9	-22,5	-22,5	-75,0
– Développement d'un outil adapté à la réalité du secteur forestier québécois – BioGES	-1,0	-1,0	-3,0	—	—	-5,0
Bâtiments dans le Nord	—	-1,1	—	—	—	-1,1
Valorisation de la matière organique et réduction des halocarbures						
– Aide au compostage domestique et communautaire	-2,0	-2,0	-1,0	—	—	-5,0
– Récupération responsable des vieux réfrigérateurs et congélateurs et réglementation	-0,9	-0,3	—	—	—	-1,2
– Soutien aux projets de démonstration de bioénergies	-6,0	-8,0	-4,0	—	—	-18,0
SOUS-TOTAL	-376,3	-438,0	-91,4	-73,6	-70,5	-1 049,8

TABLEAU E.11

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
Encourager les meilleures pratiques environnementales et sociales dans l'industrie de l'exploration minière	—	-0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6	-1,9
Recenser les puits d'hydrocarbures abandonnés ou sans propriétaire sur le territoire du Québec	—	-2,0	-2,5	—	—	—	-4,5
Protéger les populations de caribous forestiers et leurs habitats	—	-8,0	-19,0	-19,0	-15,5	—	-61,5
Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt	-42,0	—	—	—	—	—	-42,0
Maintenir le bon fonctionnement des barrages publics	—	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-6,0
Appuyer la réfection du dépôt pétrolier de la Coopérative de Consommation de l'île d'Anticosti	—	-1,1	—	—	—	—	-1,1
Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques	-8,7	—	—	—	—	—	-8,7
SOUS-TOTAL	-50,7	-12,4	-23,0	-20,6	-17,2	-1,8	-125,7

TABLEAU E. 11

Impact financier des mesures visant à agir pour l'environnement (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES							
Soutien à la réduction et à la gestion responsable des matières résiduelles							
Moderniser les centres de tri des matières recyclables	—	-2,0	-6,0	-5,0	-5,0	-2,0	-20,0
Assurer le développement d'innovations technologiques et la création de débouchés	—	—	-6,0	-6,0	-4,0	-4,0	-20,0
Responsabiliser les producteurs de plastique	—	-0,1	-2,1	-2,0	-2,0	-0,8	-7,0
Encourager des comportements plus respectueux de l'environnement	—	—	-2,5	-2,5	-1,5	-1,0	-7,5
Diminuer le recours aux produits à usage unique	—	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,0	-5,5
Actions structurantes incluant la mise en place de nouvelles filières de récupération	—	-1,9	-5,7	-4,5	-3,7	-4,2	-20,0
Aide aux communautés isolées	—	-2,2	-6,3	-4,0	-4,5	-3,0	-20,0
SOUS-TOTAL	—	-6,2	-30,1	-25,5	-22,2	-16,0	-100,0
TOTAL	-50,7	-394,9	-491,1	-137,5	-113,0	-88,3	-1 275,5

ANNEXE : LE SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE DU QUÉBEC

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre est un système de tarification du carbone. Il comprend deux caractéristiques principales, soit le plafonnement des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la possibilité d'échanger des droits d'émission sur un marché.

❑ Le plafonnement des émissions : la meilleure façon de réduire les émissions de GES

Dans un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, le gouvernement fixe un plafond d'émissions totales, pour les secteurs de l'économie couverts par le système.

- Les entreprises assujetties au système doivent détenir un droit d'émission pour chaque tonne d'émissions relâchées dans l'atmosphère.
- La pollution par les GES ne peut donc pas dépasser la quantité maximale déterminée par le gouvernement.
- Comme les plafonds d'émissions annuels diminuent au fil du temps, en concordance avec les cibles de réduction d'émissions choisies, cela entraîne des réductions sur la période visée, ce qui contribue à l'atteinte des cibles.

❑ Le prix de la pollution et la possibilité d'échanger des droits d'émission sur un marché

Le système s'accompagne de la possibilité d'échanger des droits d'émission sur un marché pour permettre aux entreprises de détenir un niveau suffisant de droits d'émission.

- Les entreprises assujetties peuvent recevoir des droits d'émission gratuitement, en acheter du gouvernement lors de leur mise aux enchères ou en acquérir auprès d'autres entreprises par l'entremise du marché secondaire.

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre fonctionne comme un marché, avec une offre et une demande pour des droits de polluer.

- Le gouvernement met en circulation des droits de polluer, chaque droit permettant d'émettre une tonne de GES pour une année donnée. Cette offre de droits reflète le plafond d'émissions.
- La demande traduit les efforts et les coûts de réduction des émissions de GES pour les ménages et les entreprises, de même que leurs préférences.

Comme dans n'importe quel marché, c'est le rapport entre l'offre et la demande qui détermine le prix.

❑ Un système qui repose sur les choix des ménages et des entreprises

Avec le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission, les ménages, les entreprises et les institutions publiques ont le choix :

- de réduire leur pollution et ainsi d'éviter les coûts associés au paiement de la pollution;
- de ne pas réduire leur pollution et de payer pour celle-ci.

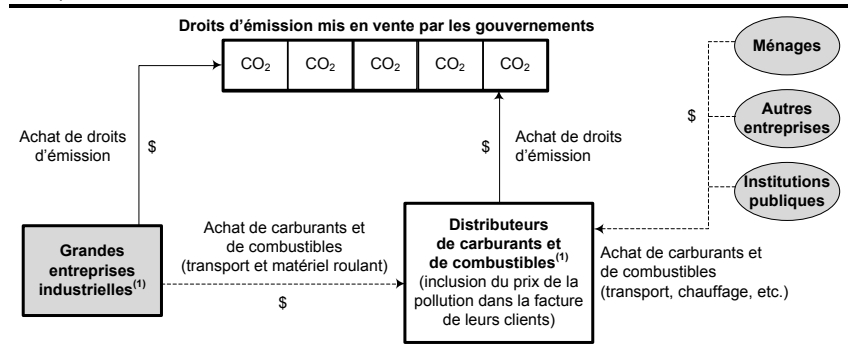
En pratique, les grandes entreprises industrielles achètent ou obtiennent directement des droits afin de couvrir les émissions de GES générées par leurs procédés de production. Si elles parviennent à réduire leurs émissions de GES, elles peuvent tirer profit du marché en revendant leurs droits excédentaires.

Pour leur part, les ménages, les autres entreprises et les institutions publiques n'achètent pas directement de droits d'émission de GES. Ils les paient indirectement par l'entremise des prix des carburants et des combustibles qu'ils consomment. Le même mécanisme s'applique pour les émissions liées aux activités de transport des grandes entreprises industrielles.

- En effet, les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles sont tenus d'acheter des droits d'émission sur le marché pour couvrir la pollution qui sera générée par l'utilisation des carburants et des combustibles vendus.
- Par exemple, devant la hausse du prix du mazout, un ménage pourrait faire le choix de remplacer son système de chauffage par un système électrique, ce qui éliminerait les émissions de GES liées à son choix de chauffage ainsi que le coût de sa pollution.

ILLUSTRATION E.2

Illustration du mécanisme de tarification de la pollution par le carbone au Québec



Note : Les zones ombragées représentent les principales sources potentielles de réduction des émissions de GES.

(1) En 2017, 129 entreprises étaient directement assujetties au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Source : Ministère des Finances du Québec.

□ Les entreprises assujetties

Dans le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, on trouve deux grands groupes d'entreprises assujetties :

- les grandes entreprises industrielles;
- les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles.

■ Les grandes entreprises industrielles

Depuis 2013, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre vise directement les grandes entreprises industrielles. Il s'agit des entreprises exploitant des établissements qui émettent plus de 25 000 tonnes équivalent CO₂ par année.

Depuis 2019, les établissements industriels qui ne sont pas assujettis au système et qui déclarent des émissions annuelles de GES de 10 000 tonnes équivalent CO₂ ou plus peuvent se soumettre volontairement au système.

Les grandes entreprises industrielles ont le choix entre deux options :

- réduire leurs émissions de GES, par exemple en améliorant leurs procédés de fabrication ou en réduisant leur consommation d'énergie fossile;
 - Dans ce dernier cas, non seulement les émissions de GES s'en trouvent réduites, mais les investissements réalisés améliorent la compétitivité de l'entreprise et lui permettent de se positionner avantageusement dans un contexte concurrentiel où la tarification du carbone est croissante.
 - Les entreprises qui réduisent leurs émissions peuvent également vendre leurs droits excédentaires à d'autres entreprises, ce qui leur permet de rentabiliser les investissements réalisés pour la réduction de leurs émissions, ou encore d'effectuer de nouveaux investissements.
- ne pas réduire leurs émissions et acheter les droits nécessaires pour assurer leur conformité.

■ Les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles

Les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles sont visés par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre depuis 2015.

En effet, ils ont la responsabilité des émissions de GES associées aux produits qu'ils vendent. Ainsi, ils doivent se procurer des droits en nombre suffisant pour couvrir les émissions associées à ces produits. Ils peuvent transférer en totalité ou en partie le coût des droits d'émission de GES aux ménages et aux entreprises, en ajustant le prix de vente de leurs produits – essence, diesel, gaz naturel, etc.

Les consommateurs de ces produits sont donc indirectement confrontés à un choix semblable à celui des grandes entreprises industrielles :

- réduire leurs émissions de GES, par exemple en optant pour le transport en commun ou pour un véhicule plus écoénergétique, et éviter le coût du carbone qui leur est refilé par les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles;
- payer pour le coût de leur pollution.

Le CO₂ : la référence pour le calcul de la pollution par les émissions de GES

Il existe plusieurs types de GES, par exemple le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). Chaque gaz a une durée de vie atmosphérique différente et un potentiel propre de rétention de la chaleur.

Pour obtenir une mesure commune des émissions de GES, on convertit les émissions associées à d'autres GES que le CO₂ en « équivalent CO₂ », c'est-à-dire la concentration de CO₂ qui entraînerait un réchauffement planétaire de même ampleur.

Afin notamment d'assurer la cohérence des estimations au niveau international, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime, sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, un « potentiel de réchauffement planétaire » pour chaque type de GES.

- Par exemple, le potentiel de réchauffement planétaire du méthane actuellement utilisé dans l'inventaire québécois est 25 fois plus élevé que celui du CO₂.

En raison notamment de la prépondérance du CO₂ parmi les GES, on parle de pollution « par le carbone », de tarification « du carbone », etc.

□ Le fonctionnement du système

■ Les secteurs visés

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec couvre le secteur industriel, la quasi-totalité⁷ du secteur des transports, les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que le secteur de la production d'électricité. Ces secteurs représentaient 82 % des émissions du Québec en 2016.

Les secteurs non couverts produisent essentiellement des émissions de sources non énergétiques, soit les émissions associées à la fertilisation des sols et aux déjections animales dans le secteur agricole, ainsi que les émissions associées à l'enfouissement et au traitement des matières résiduelles dans le secteur des déchets.

■ La définition du plafond d'émission

Le gouvernement du Québec a fixé par décret les plafonds annuels de droits d'émission qu'il mettra en circulation chaque année d'ici 2030. Chaque année, le plafond est abaissé graduellement dans le but de traduire les cibles pour 2020 et 2030.

■ La période de conformité

Une période de conformité correspond à la période à la fin de laquelle les entreprises visées par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre doivent remettre au gouvernement un droit d'émission pour chaque tonne de GES émise dans l'atmosphère au cours de cette période. La durée de la période de conformité est actuellement de trois ans.

Ces émissions doivent être déclarées en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère et être vérifiées par une tierce partie indépendante.

À défaut de fournir ces droits au gouvernement, une entreprise s'expose minimalement à une pénalité de trois droits d'émission pour chaque droit manquant.

⁷ Les émissions des secteurs du transport aérien et du transport maritime ne sont pas couvertes par le système.

■ Les allocations gratuites

Puisque les grandes entreprises industrielles du Québec sont particulièrement exposées à la concurrence internationale, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre prévoit un mécanisme d'atténuation des effets du coût du carbone.

- En effet, les grandes entreprises industrielles se font attribuer gratuitement une portion de leurs droits d'émission pour éviter que le coût du carbone entraîne une délocalisation de leurs activités vers des régions où les pratiques environnementales sont moins contraignantes. Une telle situation pourrait entraîner une augmentation des GES à l'échelle mondiale.
- Le niveau des allocations gratuites pour les grandes entreprises industrielles s'est établi à 18,8 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2017.

Par ailleurs, il est prévu que les allocations gratuites de droits d'émission par unité produite diminuent d'ici 2023. Cette diminution sera progressive, pour éviter de porter atteinte de manière significative à la compétitivité des entreprises du secteur industriel québécois.

Les règles relatives aux allocations gratuites de droits d'émission pour la période 2024-2030 font actuellement l'objet de travaux par le gouvernement du Québec.

Section F

SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS

Sommaire	F.3
1. Aides au logement et à la rénovation de domicile.....	F.5
1.1 Aides aux logements sociaux	F.6
1.2 Adaptation et rénovation de domicile.....	F.9
1.3 Réduction des délais d'attente à la Régie du logement	F.10
2. Soutien à la modernisation des services de transport.....	F.11
3. Appui additionnel au milieu municipal	F.15
4. Accompagnement des personnes vulnérables.....	F.19
5. Soutien aux communautés autochtones.....	F.21
6. Aide supplémentaire aux parents	F.25

SOMMAIRE

Le gouvernement du Québec souhaite soutenir davantage les collectivités et offrir une aide adaptée aux réalités de la population et des communautés.

— À cet égard, le budget 2019-2020 prévoit des mesures totalisant plus de 1,7 milliard de dollars ayant comme objectif de renforcer le soutien aux collectivités.

Ces mesures sont destinées à répondre adéquatement aux divers besoins de la population et visent notamment à :

- aider les citoyens à se trouver un logement convenable, notamment par un réinvestissement important dans le programme AccèsLogis Québec;
- soutenir la modernisation des services de transport;
- appuyer les municipalités dans leurs responsabilités;
- accompagner les personnes vulnérables;
- soutenir les communautés autochtones;
- offrir une aide supplémentaire aux parents.

TABLEAU F.1

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Aides au logement et à la rénovation de domicile	-72,8	-52,9	-97,0	-109,1	-77,0	-48,7	-457,5
Soutien à la modernisation des services de transport	-406,0	—	—	—	—	—	-406,0
Appui additionnel au milieu municipal	—	-24,3	-34,3	-50,3	-64,3	-69,3	-242,5
Accompagnement des personnes vulnérables	—	-15,4	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-87,8
Soutien aux communautés autochtones	-51,6	-9,7	-9,8	-10,9	-24,0	-25,7	-131,7
Aide supplémentaire aux parents	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,2	-14,2
Initiatives de mars 2019 en matière de transport et autres mesures	-399,4	—	—	—	—	—	-399,4
TOTAL	-929,8	-105,3	-162,2	-191,4	-186,4	-164,0	-1 739,1

1. AIDES AU LOGEMENT ET À LA RÉNOVATION DE DOMICILE

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance pour les ménages québécois d'habiter un logement abordable, adéquat et conforme à leurs besoins.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 457,5 millions de dollars sur six ans.

TABLEAU F.2

Impact financier des mesures d'aide au logement et à la rénovation de domicile⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽²⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Aides aux logements sociaux							
– Soutien dans la réalisation des unités de logement AccèsLogis Québec non réalisées ⁽³⁾	-72,8	-13,5	-36,7	-46,4	-46,4	-33,9	-249,7
– Bonification du Programme d'aide aux organismes communautaires	—	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0
– Ajout d'unités de Supplément au loyer du marché privé à une clientèle en situation d'itinérance ⁽⁴⁾	—	-0,1	-0,5	-0,7	-0,8	-0,8	-2,9
Sous-total	-72,8	-19,6	-43,2	-53,1	-53,2	-40,7	-282,6
Adaptation et rénovation de domicile							
– Adaptation de domicile	—	-14,0	-20,0	-20,0	-6,0	—	-60,0
– Rénovation Québec	—	-5,0	-13,0	-18,0	-11,0	-3,0	-50,0
– RénoRégion	—	-9,3	-13,0	-13,0	-1,8	—	-37,1
– Amélioration des maisons d'hébergement	—	-0,2	-1,8	—	—	—	-2,0
– Résidences endommagées par la pyrrhotite	—	-1,0	-1,0	—	—	—	-2,0
Sous-total	—	-29,5	-48,8	-51,0	-18,8	-3,0	-151,1
Réduction des délais d'attente à la Régie du logement	—	-3,8	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-23,8
TOTAL	-72,8	-52,9	-97,0	-109,1	-77,0	-48,7	-457,5

(1) Des crédits additionnels totalisant 457,5 M\$ pour la période 2018-2019 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(3) Des crédits additionnels de 10,4 M\$ pour 2024-2025 seront accordés au MAMH.

(4) Des crédits additionnels de 0,7 M\$ pour 2024-2025 et de 0,3 M\$ pour 2025-2026 seront accordés au MAMH.

1.1 Aides aux logements sociaux

Afin que plus de ménages québécois puissent habiter un logement abordable, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 282,6 millions de dollars d'ici 2023-2024, dont :

- 249,7 millions de dollars pour soutenir la réalisation des unités de logement du programme AccèsLogis Québec annoncées antérieurement, mais qui n'ont pas encore été réalisées;
- 30 millions de dollars qui serviront à bonifier le Programme d'aide aux organismes communautaires;
- 2,9 millions de dollars pour accorder de nouvelles unités de Supplément au loyer du marché privé à une clientèle en situation d'itinérance.

☐ Soutien dans la réalisation des unités de logement AccèsLogis Québec non réalisées

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements pour la réalisation de logements sociaux, communautaires et abordables dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Toutefois, le rythme des annonces a été plus rapide que celui des réalisations. Ainsi, plusieurs unités annoncées n'ont pas encore été livrées. Afin de soutenir la réalisation de plus de 10 000 unités non réalisées, le gouvernement prévoit un investissement additionnel de 260,1 millions de dollars, dont 249,7 millions de dollars sur la période 2018-2019 à 2023-2024 et 10,4 millions de dollars en 2024-2025.

- De cet investissement, 72,8 millions de dollars seront réservés à la Ville de Montréal en 2018-2019.

AccèsLogis Québec
Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif de réaliser des logements sociaux, communautaires et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou encore à des clientèles ayant des besoins particuliers. On peut par exemple compter parmi les immeubles visés par ce programme le complexe de la Cité Les Trois R de Saint-Jérôme, qui est composé de 65 logements abordables destinés à des familles, à des personnes âgées en légère perte d'autonomie et à des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Ce programme prévoit un partage des coûts des projets entre le gouvernement, le promoteur du projet et le milieu, généralement la municipalité. Le niveau d'aide financière accordée par le gouvernement du Québec est basé sur les coûts maximaux admissibles pour un projet et varie selon le territoire, le type de clientèle visée et le nombre de chambres du logement.

Cet investissement permettra, à partir de 2019-2020, une bonification moyenne de 25,0 % des coûts maximaux admissibles pour la réalisation de ces unités de logement.

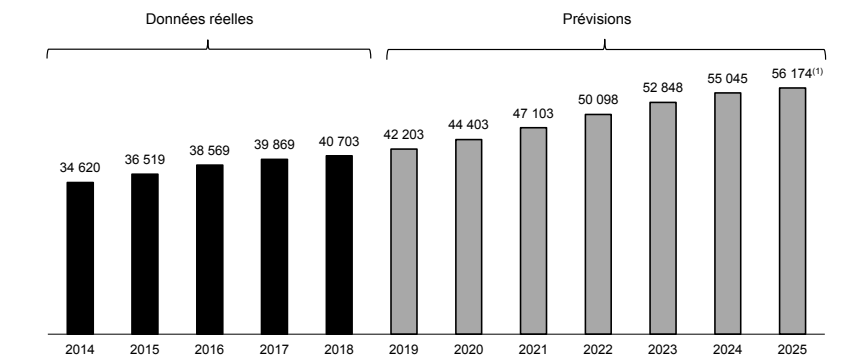
- Cette mesure, combinée aux récents investissements annoncés dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ainsi qu'à ceux accordés à la Ville de Montréal dans le budget 2018-2019, représente une bonification moyenne de 36,5 % de l'aide financière gouvernementale maximale accordée pour la construction d'une unité de logement.

Au 31 décembre 2018, le nombre de logements sociaux, communautaires et abordables réalisés dans le cadre des programmes de construction de la Société d'habitation du Québec s'élevait à 40 703 unités.

- Le nombre de logements sociaux réalisés a connu une croissance annuelle de 2,1 % en 2018.
- Pour 2019, le taux de croissance prévu est de 3,7 %.
- Une fois toutes les unités annoncées livrées, le nombre de logements sociaux réalisés sera porté à 56 174 unités.

GRAPHIQUE F.1

Réalisations en logements sociaux, communautaires et abordables
(en nombre)



Note : Situation présentée en date du 31 décembre de chaque année.

(1) La cible de 56 174 unités en 2025 inclut notamment les 10 085 unités recevant un financement additionnel dans le cadre du budget 2019-2020, de même que les 5 386 unités qui ne sont pas visées par ce financement et qui sont en réalisation ou réservées à la Ville de Montréal dans le cadre de son programme.

Source : Société d'habitation du Québec.

☐ **Bonification du Programme d'aide aux organismes communautaires**

Le Programme d'aide aux organismes communautaires offre une aide financière aux organismes communautaires qui mettent en place des services, des activités ou des projets favorisant l'amélioration des conditions d'habitation. Les interventions menées par ces organismes peuvent notamment viser le développement de nouveaux modèles d'habitation.

On trouve, parmi les organismes pouvant bénéficier de ce programme, l'Association des groupes de ressources techniques du Québec. Cet organisme communautaire représente un réseau de 25 entreprises d'économie sociale et veille au développement de l'habitation communautaire partout au Québec afin de répondre aux besoins actuels des ménages à revenu faible ou modeste.

Afin que ces organismes communautaires soient mieux soutenus, le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 30 millions de dollars sur cinq ans pour le volet Soutien à la mission globale de ce programme.

☐ **Ajout d'unités de Supplément au loyer du marché privé à une clientèle en situation d'itinérance**

Les défis en matière d'itinérance sont grands. Au Québec, des intervenants de différents milieux se coordonnent pour contrer ce phénomène et ainsi permettre aux individus vivant en situation d'itinérance d'améliorer leur qualité de vie.

Afin de poursuivre la mise en place du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, le gouvernement prévoit un investissement totalisant 3,9 millions de dollars, dont 2,9 millions de dollars sur la période 2019-2020 à 2023-2024, afin que 150 nouvelles unités du programme Supplément au loyer du marché privé soient attribuées à une clientèle itinérante.

— Ce programme permet à des ménages d'occuper un logement tout en payant un loyer équivalant à 25,0 % de leur revenu.

1.2 Adaptation et rénovation de domicile

Afin que l'amélioration des conditions d'habitation des ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers en matière de logement soit assurée, le budget 2019-2020 prévoit l'ajout de 151,1 millions de dollars sur cinq ans pour la poursuite des programmes d'adaptation et de rénovation de domicile de la Société d'habitation du Québec.

☐ Adaptation de domicile

Le Programme d'adaptation de domicile vise à aider les propriétaires de logements à assumer le coût des travaux nécessaires pour rendre leur logement accessible et adapté aux besoins des personnes handicapées afin qu'elles puissent demeurer plus longtemps dans leur domicile. Des investissements de 60 millions de dollars seront accordés à ce programme.

- Les investissements consentis à ce programme permettront d'adapter annuellement le logement d'environ 1 000 personnes handicapées et de réparer plus de 4 300 équipements spécialisés.

☐ Rénovation Québec

Le programme Rénovation Québec appuie financièrement les municipalités qui veulent se doter de programmes pour la rénovation de logements dans des secteurs résidentiels dégradés. Ce programme sera bonifié de 50 millions de dollars.

- Les sommes investies permettront la rénovation d'environ 1 200 logements annuellement.

☐ RénoRégion

Le programme RénoRégion accorde une aide aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural pour leur permettre de corriger des déficiences majeures sur leur résidence. Des investissements de 37,1 millions de dollars seront réalisés pour ce programme.

- Ces investissements permettront de soutenir dans leurs travaux quelque 1 000 propriétaires-occupants annuellement.

☐ Amélioration des maisons d'hébergement

Le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement vient en aide aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements destinés aux femmes et aux jeunes de 28 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale. Le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 2 millions de dollars réparti sur deux ans pour ce programme.

- L'investissement consenti permettra la rénovation d'environ 140 unités de logement.

❑ Résidences endommagées par la pyrrhotite

Le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite a pour but d'aider financièrement les propriétaires de bâtiments résidentiels qui doivent réaliser les travaux nécessaires afin d'assurer l'intégrité des fondations de bâtiments atteints par la présence de ce minéral. Le budget 2019-2020 prévoit un investissement de 2 millions de dollars réparti sur deux ans pour ce programme.

1.3 Réduction des délais d'attente à la Régie du logement

Le gouvernement du Québec tient à favoriser les bonnes relations entre les propriétaires de logements et leurs locataires.

Ainsi, le gouvernement annonce un rehaussement des budgets de la Régie du logement représentant 23,8 millions de dollars sur cinq ans. De plus, des effectifs additionnels seront accordés à la Régie du logement pour lui permettre de diminuer les délais de traitement des demandes qui lui sont adressées.

- Présentement, le délai moyen pour le traitement d'une première audience devant la Régie du logement est de près de cinq mois.
- Avec l'ajout de ressources, le délai moyen de traitement passera à un peu plus de deux mois en 2021-2022.

2. SOUTIEN À LA MODERNISATION DES SERVICES DE TRANSPORT

La Politique de mobilité durable 2030 place l'utilisateur au cœur de la modernisation des services de transport. Ainsi, le gouvernement veut mettre en place des systèmes de transport performants, sécuritaires et durables qui répondent aux besoins des citoyens au quotidien.

- Dans ce contexte, le budget 2019-2020 prévoit 406 millions de dollars afin de soutenir des initiatives ayant pour objectif de moderniser le transport des personnes.

TABLEAU F.3

Impact financier des mesures pour soutenir la modernisation des services de transport (en millions de dollars)

	2018-2019 ⁽¹⁾	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Mise en place de mesures d'atténuation pendant la réalisation du Réseau express métropolitain	-156,0	—	—	—	—	—	-156,0
Appui additionnel à la modernisation de l'industrie du taxi	-250,0	—	—	—	—	—	-250,0
TOTAL	-406,0	—	—	—	—	—	-406,0

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds des réseaux de transport terrestre.

☐ Mise en place de mesures d'atténuation pendant la réalisation du Réseau express métropolitain

Les travaux nécessaires à la mise en place du Réseau express métropolitain (REM) nécessitent des modifications importantes des services de transport collectif actuellement offerts dans la région métropolitaine, en particulier pour la desserte des trains de banlieue. Le gouvernement prévoit donc des mesures d'atténuation pour maintenir la mobilité des personnes touchées par ces perturbations de services.

- Les mesures d'atténuation mises en place à ce jour et celles à venir limiteront les effets négatifs sur le déplacement des utilisateurs et permettront aux usagers habituels de continuer à se déplacer en transport collectif.

À cet effet, une aide de 156 millions de dollars sera versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la mise en place d'un réseau transitoire d'atténuation pendant les travaux de construction nécessaires à la réalisation du REM.

**Un engagement ferme pour la réalisation
du Réseau structurant de transport en commun**

Le gouvernement du Québec confirme son engagement à soutenir, à la hauteur de 1,8 milliard de dollars, la réalisation du projet de Réseau structurant de transport en commun (RSTC) de la Ville de Québec. Une contribution du gouvernement fédéral de 1,2 milliard de dollars est attendue rapidement pour compléter le financement du projet.

Le dossier d'affaires, en cours d'élaboration par la Ville, devrait être soumis au gouvernement pour approbation au printemps 2019.

RSTC – Contribution attendue des partenaires
(en milliards de dollars)

	Investissements
Gouvernement du Québec	1,8
Gouvernement fédéral	1,2
Ville de Québec	0,3
TOTAL	3,3

Le gouvernement entend déposer au cours de l'année 2019 le projet de loi nécessaire à la réalisation du projet. Comme pour tout autre projet de cette envergure, le gouvernement appuiera la réalisation du RSTC dans le respect des normes environnementales établies. De plus, le gouvernement s'assurera que le projet prévoit une interconnexion avec la Rive-Sud de Québec, en fonction des besoins des deux régions concernées.

☐ **Appui additionnel à la modernisation de l'industrie du taxi**

L'industrie du taxi traverse une période de changements importants en raison notamment des nouvelles technologies et de l'évolution des habitudes de déplacements.

Dans ce contexte, un projet de loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile sera présenté au courant de l'année 2019 et visera entre autres à promouvoir une offre de services diversifiée qui garantira la sécurité des usagers, de même que la protection et la satisfaction du consommateur.

Étant donné l'impact potentiel de ces changements, le gouvernement réserve un montant de 250 millions de dollars pour accompagner l'industrie dans sa transition. Cette somme portera à plus de 500 millions de dollars l'aide consentie par le gouvernement à l'industrie du taxi pour appuyer sa modernisation.

Améliorer la mobilité des citoyens

Plusieurs chantiers importants sont prioritaires afin d'améliorer la mobilité des citoyens ainsi que leur qualité de vie.

Implantation d'un nouveau lien routier entre Québec et Lévis

Ce nouveau lien routier entre Québec et Lévis vise à accroître la mobilité durable pour les décennies à venir. Il permettra de réduire la congestion routière, de favoriser l'utilisation du transport collectif et d'optimiser le transport des marchandises.

- À cet égard, le nouveau lien est prioritaire pour la grande région de la Capitale-Nationale.

Le gouvernement s'est engagé à réaliser ce nouveau lien routier entre Québec et Lévis à l'intérieur d'un corridor situé à l'est du territoire et à commencer des travaux d'ici octobre 2022.

Réseau métropolitain de voies réservées

Plus de 9 millions de déplacements sont effectués chaque jour dans la région de Montréal, et près de la moitié de ces déplacements sont réalisés dans les couronnes nord et sud. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de développer un réseau de voies réservées afin d'accueillir des autobus, du covoiturage et des véhicules collectifs à guidage autonome. Ce réseau structurant permettra notamment de faciliter l'accès aux modes lourds, tels que le métro et le Réseau express métropolitain.

- Le réseau proposé de voies réservées vise, dans un premier temps, les principaux axes autoroutiers en périphérie de l'île de Montréal, tels que l'A-13, l'A-15, l'A-20, l'A-25, l'A-30, l'A-440 et l'A-640.

Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal consiste en l'ajout de cinq stations sur 5,8 kilomètres entre l'actuelle station Saint-Michel jusqu'à Anjou. Le projet comportera notamment des terminus d'autobus, un stationnement incitatif et un lien piétonnier favorisant la correspondance des usagers avec le futur système rapide par bus Pie-IX.

3. APPUI ADDITIONNEL AU MILIEU MUNICIPAL

En tant que gouvernements de proximité, les municipalités ont un rôle important à jouer dans le maintien des services de qualité offerts aux citoyens et citoyennes de toutes les régions du Québec. Le gouvernement juge donc important d'accompagner les municipalités afin qu'elles puissent assumer adéquatement les responsabilités qui leur incombent.

— À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de près de 243 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les municipalités dans leurs responsabilités.

TABLEAU F.4

Impact financier des mesures d'appui additionnel au milieu municipal
(en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Ajout d'infrastructures communautaires, culturelles et récréatives de meilleure qualité ⁽¹⁾	—	-5,0	-19,0	-31,0	-33,0	-88,0
Aide additionnelle pour les services rendus par la Sûreté du Québec ^{(2),(3)}	-10,0	-13,0	-15,0	-17,0	-20,0	-75,0
Appui à la gouvernance municipale ^{(3),(4)}	-6,0	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0	-38,0
Bonification du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale ^{(2),(3),(5)}	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-21,5
Soutien à la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ^{(2),(3)}	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
TOTAL	-24,3	-34,3	-50,3	-64,3	-69,3	-242,5

(1) Des crédits additionnels totalisant 88,0 M\$ pour la période 2020-2021 à 2023-2024 seront accordés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

(2) Des crédits additionnels totalisant 116,5 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Sécurité publique.

(3) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Des crédits additionnels totalisant 38,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(5) Cela exclut les investissements de 10,0 M\$ prévus au Plan québécois des infrastructures 2019-2029 pour la mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.

☐ **Ajout d'infrastructures communautaires, culturelles et récréatives de meilleure qualité**

L'entente bilatérale intégrée (EBI), conclue entre le gouvernement du Canada et celui du Québec, propose de fournir une aide au Québec en matière d'infrastructures dans quatre volets clés, dont le volet : Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives.

- La part de l'aide du gouvernement fédéral et celle des partenaires, ajoutées à la part du gouvernement du Québec, d'un montant de 257 millions de dollars, permettront des investissements dans les infrastructures pouvant atteindre 640 millions de dollars.

Le budget 2019-2020 prévoit des crédits additionnels de 88 millions de dollars d'ici 2023-2024. Ces sommes permettront notamment aux municipalités de se doter de meilleures infrastructures communautaires, culturelles et récréatives.

☐ **Aide additionnelle pour les services rendus par la Sûreté du Québec**

Les petites et moyennes municipalités du Québec supportent une partie du coût des services rendus par la Sûreté du Québec sur leur territoire. Ces services sont essentiels à la prévention de la criminalité et au maintien de milieux de vie sécuritaires partout au Québec.

- Le gouvernement entend bonifier son aide de 75 millions de dollars sur cinq ans afin de diminuer la charge financière des municipalités liée aux services de la Sûreté du Québec.

☐ **Appui à la gouvernance municipale**

La Commission municipale du Québec a pour mandat de favoriser de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de déontologie, d'éthique et de gestion efficace des finances municipales. Ainsi, elle agit notamment à titre de tribunal administratif et de conseillère auprès du gouvernement.

- Le budget 2019-2020 prévoit 38 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour permettre à la Commission municipale du Québec de s'acquitter de ses responsabilités dans un souci d'amélioration continue des services offerts aux citoyens.

☐ **Bonification du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale**

Le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale est un outil de développement économique, touristique, culturel et social important pour la région de la Capitale-Nationale. En plus d'avoir un effet levier significatif, le fonds soutient des projets qui contribuent au dynamisme, à la vitalité, à l'essor économique et au rayonnement de la région.

- À cet effet, le budget 2019-2020 prévoit une somme additionnelle de 21,5 millions de dollars sur cinq ans pour bonifier le financement de projets ayant pour effet de stimuler l'économie de la région de la Capitale-Nationale.

☐ **Soutien à la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

Afin de permettre à chaque municipalité d'avoir accès à un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement en situation d'urgence, le gouvernement accorde une aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel. Au cours des cinq dernières années, les municipalités du Québec ont bénéficié de cette aide pour la formation de plus de 13 000 pompiers.

- Le gouvernement confirme son soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et annonce des sommes additionnelles de 20 millions de dollars sur cinq ans.

4. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le gouvernement du Québec compte renforcer son engagement dans la protection des personnes vulnérables. Par ses actions, le gouvernement vise à se doter de moyens pour accompagner les victimes de violences sexuelles, prévenir la criminalité et la radicalisation ainsi que réformer la protection des personnes vulnérables.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 87,8 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU F.5

Impact financier des mesures d'accompagnement des personnes vulnérables (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Accompagner les victimes de violences sexuelles ^{(1),(2)}	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Prévenir la criminalité et la radicalisation ^{(2),(3)}	-4,6	-4,6	-4,6	-4,6	-4,6	-23,0
Réformer la protection des personnes vulnérables ⁽⁴⁾	-0,8	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-14,8
TOTAL	-15,4	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-87,8

(1) Des crédits additionnels totalisant 50,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Justice.

(2) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des crédits additionnels totalisant 23,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Sécurité publique.

(4) Des crédits additionnels totalisant 14,8 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Famille.

□ Accompagner les victimes de violences sexuelles

Au cours des dernières années, des problématiques ont été soulevées tant au regard du système de justice que des services de soutien disponibles pour les personnes victimes de violences sexuelles. À cet égard, le gouvernement mettra en place un comité d'élués pour déterminer et recommander des moyens pour mieux accompagner les victimes de violences sexuelles.

En soutien à cette initiative, un montant de 50 millions de dollars sur cinq ans est octroyé au ministère de la Justice.

☐ Prévenir la criminalité et la radicalisation

Au Québec, il importe de faire une place plus large à la prévention pour assurer la sécurité de la population.

Le gouvernement veut instaurer des mesures de prévention de la criminalité et de la radicalisation. Ces mesures permettront aux municipalités de mettre en œuvre des plans de sécurité locaux en prévention de la criminalité, d'appuyer les milieux locaux et de prévenir la radicalisation menant à la violence.

Une somme de 23 millions de dollars sur cinq ans est allouée au ministère de la Sécurité publique à cet effet.

☐ Réformer la protection des personnes vulnérables

Depuis quelques années, les intervenants auprès de personnes vulnérables ainsi que les familles de ces dernières revendiquent des mesures qui permettront de reconnaître aux personnes vulnérables plusieurs droits fondamentaux, notamment le droit à l'égalité, à l'autodétermination, à l'intégrité et à la sécurité.

Afin de répondre à ces besoins, le gouvernement veut réformer les dispositions législatives en matière de protection des personnes vulnérables. Cette réforme permettra de mieux répondre à la réalité des familles d'aujourd'hui et de demain, au vieillissement de la population ainsi qu'aux principes de bonne gouvernance. De plus, le rôle que doit jouer le Curateur public du Québec en matière d'information, de soutien, de surveillance et d'enquête, afin de prévenir les abus des personnes inaptes, sera précisé.

À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit 14,8 millions de dollars sur cinq ans alloués au ministère de la Famille.

5. SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les communautés autochtones font face à des défis sociaux et économiques particuliers et composent avec une réalité démographique qui accroît les besoins en matière de services. Le gouvernement poursuit ses efforts pour soutenir le développement économique et social des communautés autochtones et améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.

— Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 131,7 millions de dollars en vue d'appuyer les initiatives qui visent à améliorer le bien-être des communautés autochtones.

TABLEAU F.6

Impact financier des mesures de soutien aux communautés autochtones (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Bonification du Fonds d'initiatives autochtones ^{(2),(3),(4)}	—	-4,5	-6,0	-7,0	—	—	-17,5
Ajout d'effectifs dans les corps de police autochtones ^{(4),(5)}	—	-1,8	-2,8	-2,9	-2,9	-3,0	-13,4
Formation de la main-d'œuvre en milieu nordique ⁽⁶⁾	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Couvrir le déficit d'exploitation de 144 logements sociaux au Nunavik ^{(4),(7)}	—	-2,4	—	—	—	—	-2,4
Réduction du coût de la vie au Nunavik ^{(2),(8)}	-51,6	—	—	—	-20,1	-21,7	-93,4
TOTAL	-51,6	-9,7	-9,8	-10,9	-24,0	-25,7	-131,7

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Des crédits additionnels totalisant 110,9 M\$ pour la période 2018-2019 à 2023-2024 seront accordés au ministère du Conseil exécutif.

(3) Des investissements de 2,5 M\$ seront prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

(4) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(5) Des crédits additionnels totalisant 13,4 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Sécurité publique.

(6) Les sommes nécessaires seront mises à la disposition de la Société du Plan Nord, à partir du Fonds du Plan Nord.

(7) Des crédits additionnels totalisant 2,4 M\$ pour 2019-2020 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(8) Des crédits additionnels de 22,4 M\$ pour 2024-2025 seront accordés au ministère du Conseil exécutif.

☐ **Bonification du Fonds d'initiatives autochtones**

Le Fonds d'initiatives autochtones soutient des projets qui contribuent à l'amélioration de la situation socioéconomique des milieux autochtones. Depuis 2006, ce fonds a permis de générer des investissements de près de 830 millions de dollars et a contribué à la réalisation de plus de 1 130 projets qui ont favorisé le développement économique, social et communautaire des communautés autochtones.

Compte tenu de la forte popularité du Fonds d'initiatives autochtones, le gouvernement entend le bonifier de 20 millions de dollars.

☐ **Ajout d'effectifs dans les corps de police autochtones**

Le gouvernement du Québec favorise la prestation de services policiers adaptés aux besoins particuliers et évolutifs des populations. Des ententes sont signées avec les communautés autochtones en vue d'offrir des services policiers culturellement adaptés et dont la gouvernance est assurée par les conseils de bande. À cet effet, le budget 2019-2020 prévoit 13,4 millions de dollars sur cinq ans qui permettront d'augmenter le nombre d'effectifs dans les corps de police autochtones.

☐ **Formation de la main-d'œuvre en milieu nordique**

Le budget 2019-2020 prévoit une enveloppe de 5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la formation de la main-d'œuvre locale et autochtone en milieu nordique. Cette enveloppe permettra par exemple l'élaboration de formations répondant à certains besoins particuliers sur le territoire ou, encore, l'embauche d'agents de liaison optimisant l'intégration des travailleurs autochtones au marché du travail.

Les sommes seront mises à la disposition de la Société du Plan Nord, qui travaillera de concert notamment avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans le but d'assurer la complémentarité des interventions et de l'offre actuelle de formation.

☐ **Couvrir le déficit d'exploitation de 144 logements sociaux au Nunavik**

À la suite de récents investissements fédéraux, plusieurs unités de logement social ont été réalisées sur le territoire du Nunavik. En raison de leur caractère social, ces unités de logement affichent des déficits d'exploitation, soit des coûts d'exploitation qui sont supérieurs aux revenus de loyer qu'elles génèrent.

Le gouvernement du Québec soutiendra financièrement les communautés du Nunavik par l'entremise de la Société d'habitation du Québec en assumant le déficit d'exploitation de 144 logements sociaux pour l'année 2019-2020. À cet effet, un montant de 2,4 millions de dollars est prévu.

Par cette intervention, le gouvernement du Québec s'assure de maintenir l'offre de logements sociaux au Nunavik.

□ Réduction du coût de la vie au Nunavik

L'Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik avec l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik permet la mise en œuvre de mesures de réduction du coût de la vie ayant notamment pour objectifs :

- de promouvoir un mode de vie sain, lequel prend en considération la culture et les traditions inuites;
- d'améliorer les conditions socioéconomiques des plus démunis;
- de réduire l'écart entre les prix annuels moyens de l'essence et du panier d'épicerie en vigueur au Nunavik et ceux en vigueur dans le sud du Québec.

À cet effet, le gouvernement annonce des sommes additionnelles de 115,8 millions de dollars sur six ans afin de bonifier son soutien dans le cadre du renouvellement de cette entente pour les années 2019-2020 à 2024-2025.

6. AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX PARENTS

Le gouvernement a comme objectifs d'offrir à tous les enfants du Québec la chance de s'épanouir complètement et de donner les outils aux parents pour qu'ils soient les acteurs principaux du développement de leurs enfants.

Ainsi, le budget 2019-2020 prévoit 14,2 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU F.7

Impact financier des mesures d'aide supplémentaire aux parents (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Protéger nos enfants contre l'exploitation sur Internet ^{(1),(2)}	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-11,0
Soutenir l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques ^{(2),(3)}	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	—	-2,0
Encourager la participation des parents au développement de leurs enfants ^{(2),(3)}	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	—	-1,2
Prolonger le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—
TOTAL	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,2	-14,2

(1) Des crédits additionnels totalisant 11,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Sécurité publique.

(2) Pour l'année 2019-2020, les sommes prévues seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Des crédits additionnels totalisant 3,2 M\$ pour la période 2019-2020 à 2022-2023 seront accordés au ministère de la Famille.

(4) Une somme de 3,0 M\$ pour la prolongation du plan sera pourvue à même les crédits budgétaires du ministère de la Famille.

❑ Protéger nos enfants contre l'exploitation sur Internet

Malgré la proactivité de la Sûreté du Québec et les efforts réalisés au quotidien pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle, il demeure que la pornographie juvénile et le leurre d'enfant sont encore très présents.

Afin d'agir plus rapidement lorsqu'une situation potentielle d'exploitation d'un enfant survient, d'identifier plus de prédateurs sexuels sur Internet et de sauver des enfants potentiellement victimes d'abus et de sévices sexuels, le gouvernement du Québec mettra en place l'Équipe de coordination de la lutte contre l'exploitation sexuelle d'enfant sur Internet.

Un montant de 11 millions de dollars sur cinq ans est alloué au ministère de la Sécurité publique afin qu'il crée cette équipe.

☐ **Soutenir l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques**

Le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques offre une aide aux projets admissibles favorisant l'acquisition de ces habiletés pour les enfants âgés de 5 ans ou moins. Le budget 2019-2020 prévoit une bonification de ce programme de 2 millions de dollars sur quatre ans.

- Cette bonification vise à mieux appuyer les initiatives permettant aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires à leur réussite scolaire et d'avoir accès à de meilleurs outils.

☐ **Encourager la participation des parents au développement de leurs enfants**

Le Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents apporte une aide financière aux projets communautaires visant à rejoindre les parents et à leur offrir les moyens de participer activement au développement de leurs jeunes enfants. Le gouvernement bonifie ce programme de 1,2 million de dollars sur quatre ans.

☐ **Prolonger le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation**

Pour intensifier sa lutte contre l'intimidation et sensibiliser davantage la population, le gouvernement a instauré le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. Il sera prolongé pour la période 2019-2020.

IMPACT FINANCIER DES MESURES

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
AIDES AU LOGEMENT ET À LA RÉNOVATION DE DOMICILE							
Aides aux logements sociaux							
Soutien dans la réalisation des unités de logement AccèsLogis Québec non réalisées ^{(1),(2)}	-72,8	-13,5	-36,7	-46,4	-46,4	-33,9	-249,7
Bonification du Programme d'aide aux organismes communautaires	—	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-30,0
Ajout d'unités de Supplément au loyer du marché privé à une clientèle en situation d'itinérance ⁽³⁾	—	-0,1	-0,5	-0,7	-0,8	-0,8	-2,9
Adaptation et rénovation de domicile							
Adaptation de domicile	—	-14,0	-20,0	-20,0	-6,0	—	-60,0
Rénovation Québec	—	-5,0	-13,0	-18,0	-11,0	-3,0	-50,0
RénoRégion	—	-9,3	-13,0	-13,0	-1,8	—	-37,1
Amélioration des maisons d'hébergement	—	-0,2	-1,8	—	—	—	-2,0
Résidences endommagées par la pyrrhotite	—	-1,0	-1,0	—	—	—	-2,0
Réduction des délais d'attente à la Régie du logement	—	-3,8	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-23,8
Sous-total – Aides au logement et à la rénovation de domicile	-72,8	-52,9	-97,0	-109,1	-77,0	-48,7	-457,5

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
SOUTIEN À LA MODERNISATION DES SERVICES DE TRANSPORT							
Mise en place de mesures d'atténuation pendant la réalisation du Réseau express métropolitain	-156,0	—	—	—	—	—	-156,0
Appui additionnel à la modernisation de l'industrie du taxi	-250,0	—	—	—	—	—	-250,0
Sous-total – Soutien à la modernisation des services de transport	-406,0	—	—	—	—	—	-406,0
APPUI ADDITIONNEL AU MILIEU MUNICIPAL							
Ajout d'infrastructures communautaires, culturelles et récréatives de meilleure qualité	—	—	-5,0	-19,0	-31,0	-33,0	-88,0
Aide additionnelle pour les services rendus par la Sûreté du Québec	—	-10,0	-13,0	-15,0	-17,0	-20,0	-75,0
Appui à la gouvernance municipale	—	-6,0	-8,0	-8,0	-8,0	-8,0	-38,0
Bonification du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	—	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-4,3	-21,5
Soutien à la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel	—	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-20,0
Sous-total – Appui additionnel au milieu municipal	—	-24,3	-34,3	-50,3	-64,3	-69,3	-242,5
ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES							
Accompagner les victimes de violences sexuelles	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-50,0
Prévenir la criminalité et la radicalisation	—	-4,6	-4,6	-4,6	-4,6	-4,6	-23,0
Réformer la protection des personnes vulnérables	—	-0,8	-3,5	-3,5	-3,5	-3,5	-14,8
Sous-total – Accompagnement des personnes vulnérables	—	-15,4	-18,1	-18,1	-18,1	-18,1	-87,8

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES							
Bonification du Fonds d'initiatives autochtones ⁽⁴⁾	—	-4,5	-6,0	-7,0	—	—	-17,5
Ajout d'effectifs dans les corps de police autochtones	—	-1,8	-2,8	-2,9	-2,9	-3,0	-13,4
Formation de la main-d'œuvre en milieu nordique	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Couvrir le déficit d'exploitation de 144 logements sociaux au Nunavik	—	-2,4	—	—	—	—	-2,4
Réduction du coût de la vie au Nunavik ^{(1),(5)}	-51,6	—	—	—	-20,1	-21,7	-93,4
Sous-total – Soutien aux communautés autochtones	-51,6	-9,7	-9,8	-10,9	-24,0	-25,7	-131,7
AIDE SUPPLÉMENTAIRE AUX PARENTS							
Protéger nos enfants contre l'exploitation sur Internet	—	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-11,0
Soutenir l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	—	-2,0
Encourager la participation des parents au développement de leurs enfants	—	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	—	-1,2
Prolonger le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total – Aide supplémentaire aux parents	—	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,2	-14,2

TABLEAU F.8

Impact financier des mesures pour soutenir les collectivités (suite)
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
INITIATIVES DE MARS 2019 EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET AUTRES MESURES							
Initiatives de mars 2019 en matière de transport							
Subvention à l'Autorité régionale de transport métropolitain ⁽⁶⁾	-99,0	—	—	—	—	—	-99,0
Aide à l'entretien du réseau routier local ⁽⁶⁾	-78,7	—	—	—	—	—	-78,7
Programme d'aide au développement du transport collectif ⁽⁶⁾	-65,2	—	—	—	—	—	-65,2
Soutien au transport adapté ^{(1),(7)}	-52,0	—	—	—	—	—	-52,0
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ⁽⁶⁾	-11,7	—	—	—	—	—	-11,7
Subvention à l'aéroport de Québec ^{(1),(7)}	-2,8	—	—	—	—	—	-2,8
Autres mesures							
Appui aux municipalités pour l'encadrement du cannabis ^{(1),(8)}	-20,0	—	—	—	—	—	-20,0
Soutien à l'entente-cadre Réflexe Montréal ^{(1),(9)}	-70,0	—	—	—	—	—	-70,0
Sous-total – Initiatives de mars 2019 en matière de transport et autres mesures	-399,4	—	—	—	—	—	-399,4
TOTAL – SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS	-929,8	-105,3	-162,2	-191,4	-186,4	-164,0	-1 739,1

(1) Pour 2018-2019, les sommes seront pourvues à même des disponibilités budgétaires dégagées en cours d'exercice.

(2) Des crédits additionnels de 10,4 M\$ pour 2024-2025 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

(3) Des crédits additionnels de 0,7 M\$ pour 2024-2025 et de 0,3 M\$ pour 2025-2026 seront accordés au MAMH.

(4) Des investissements de 2,5 M\$ seront prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

(5) Des crédits additionnels de 22,4 M\$ pour 2024-2025 seront accordés au ministère du Conseil exécutif.

(6) Les sommes seront pourvues à même le Fonds des réseaux de transport terrestre.

(7) Des crédits additionnels de 54,8 M\$ pour 2018-2019 seront accordés au ministère des Transports.

(8) Des crédits additionnels de 20,0 M\$ pour 2018-2019 seront accordés au MAMH.

(9) Des crédits additionnels de 70,0 M\$ pour 2018-2019 seront accordés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Section G

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2019 ET 2020

Sommaire	G.3
1. La situation économique au Québec	G.5
1.1 La croissance économique se poursuit	G.5
1.2 Les consommateurs demeureront prudents	G.10
1.3 Un ralentissement attendu du secteur résidentiel	G.11
1.4 Un environnement favorable aux investissements non résidentiels des entreprises	G.13
1.5 La croissance des exportations se poursuit	G.14
1.6 Une progression moins rapide du PIB nominal	G.15
1.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé	G.16
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	G.19
2.1 La situation économique au Canada	G.20
2.2 La situation économique aux États-Unis	G.24
3. L'évolution des marchés financiers.....	G.27
4. La situation économique mondiale.....	G.31
5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision.....	G.35
ANNEXE : Tableaux complémentaires.....	G.37

SOMMAIRE

La situation économique au Québec s'inscrit dans un contexte international plus difficile marqué par l'accentuation des tensions commerciales¹. En effet, l'économie mondiale poursuit sa progression, mais à un rythme plus modéré.

Ainsi, après deux années de croissance économique particulièrement dynamique au Québec, au Canada et dans le monde, la progression du produit intérieur brut (PIB) réel devrait se modérer au cours des prochaines années.

- Au Québec, la progression du PIB réel devrait s'établir à 1,8 % en 2019 et à 1,5 % en 2020, après avoir atteint 2,8 % en 2017 et 2,3 % en 2018.
- Après une hausse de 1,8 % en 2018, la progression du PIB réel au Canada devrait se situer à 1,7 % en 2019 et en 2020.

Par ailleurs, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement de la population. Ce changement démographique continuera d'exercer des pressions sur le marché du travail.

De plus, le taux d'emploi au Québec, qui se situe à un sommet historique, montre une réduction du bassin de main-d'œuvre sous-utilisé, ce qui limite les gains d'emplois.

Dans ce contexte, la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Québécois nécessitent une pleine utilisation du bassin de main-d'œuvre et demandent des gains de productivité².

- Afin de maximiser la participation de l'ensemble de la population au marché du travail, le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour favoriser la prolongation de la carrière et pour faciliter l'intégration des immigrants.
- De plus, le gouvernement est appelé à orienter davantage ses efforts sur l'amélioration de la productivité. À cette fin, des mesures soutenant l'investissement des entreprises ont déjà été instaurées.

TABLEAU G.1

Croissance économique
(PIB réel, variation en pourcentage)

	2017	2018	2019	2020
Québec	2,8	2,3	1,8	1,5
Canada	3,0	1,8	1,7	1,7
États-Unis	2,2	2,9	2,4	1,8
Monde	3,8	3,6	3,5	3,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Markit, Fonds monétaire international, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section repose sur les données disponibles au 4 mars 2019.

² Les mesures pour soutenir la participation au marché du travail et la productivité sont présentées à la section D du présent plan budgétaire.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

1.1 La croissance économique se poursuit

L'activité économique a été particulièrement dynamique au Québec au cours des dernières années. Bien que le contexte demeure favorable, la croissance économique devrait se poursuivre à un rythme moins prononcé.

- En effet, la progression du PIB réel devrait s'établir à 1,8 % en 2019 et à 1,5 % en 2020, après avoir enregistré des hausses de 2,8 % en 2017 et de 2,3 % en 2018.

La croissance économique sera appuyée notamment par les mesures mises en place dans *Le Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018 ainsi que par celles du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*.

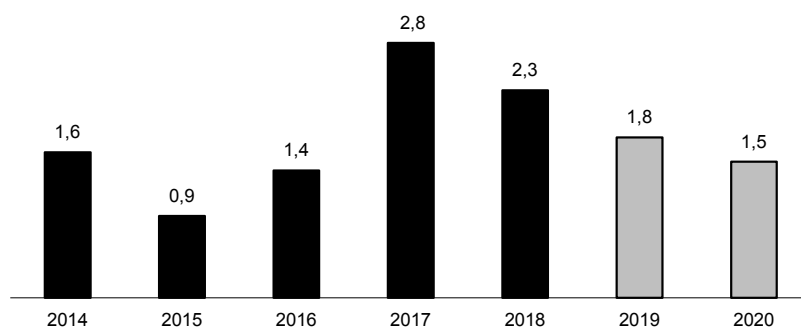
Ces mesures reflètent la volonté du gouvernement d'améliorer le potentiel de l'économie du Québec.

Malgré le contexte favorable, certains éléments contribueront à la modération de la croissance.

- La diminution du bassin de travailleurs potentiels et le taux de chômage déjà très faible limiteront la progression du PIB réel.
- Les entreprises pourraient faire preuve de prudence en raison des tensions commerciales à l'échelle mondiale.
- De plus, le relèvement passé des taux d'intérêt atténuera la progression des dépenses des ménages.

GRAPHIQUE G.1

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les ménages et les entreprises soutiendront la croissance économique au cours des prochaines années

Les ménages ont été le principal moteur de la croissance au cours des dernières années. Leur contribution à l'activité économique se poursuivra en 2019 et en 2020, mais à un rythme plus modéré.

- Les ménages bénéficieront d'un contexte favorable, grâce aux initiatives mises en place par le gouvernement du Québec, à l'augmentation des salaires et traitements et à la baisse des prix de l'essence.
- La croissance des dépenses de consommation et des investissements résidentiels sera toutefois limitée par les hausses passées des taux d'intérêt, qui exercent une pression financière additionnelle sur les ménages. Ainsi, malgré le contexte favorable, les ménages québécois continueront de faire preuve de prudence.

Du côté des entreprises, la croissance des investissements non résidentiels devrait se poursuivre, soutenue par les initiatives annoncées par les gouvernements du Québec et du Canada.

- De plus, les pressions exercées par le vieillissement de la population sur le marché du travail et le taux élevé d'utilisation des capacités de production encouragent les entreprises à investir afin d'améliorer leur productivité. Ainsi, la croissance de l'investissement des entreprises devrait atteindre 5,0 % en 2019. Il s'agirait de la plus forte croissance depuis 2012.
- Toutefois, les entreprises pourraient faire preuve de prudence en raison des tensions commerciales à l'échelle mondiale et du resserrement des conditions financières.

TABLEAU G.2

PIB réel et ses principales composantes au Québec

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2018	2019	2020
Contribution de la demande intérieure	2,9	2,0	1,5
– Consommation des ménages	2,6	2,0	1,5
– Investissements résidentiels	3,8	-0,8	0,1
– Investissements non résidentiels des entreprises	4,3	5,0	3,8
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,6	1,7	1,0
Contribution du secteur extérieur	-0,4	0,1	0,1
– Exportations	2,9	2,6	2,2
– Importations	3,3	2,1	1,8
Contribution des stocks	-0,3	-0,4	-0,2
PIB RÉEL	2,3	1,8	1,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Gain de productivité et progression des salaires

De façon générale, la croissance des salaires suit l'évolution de la productivité sur une longue période. Ainsi, de 1981 à 2018, les salaires et la productivité par travailleur ont progressé au même rythme, soit de 0,7 % par année, en termes réels.

Au cours des cinq dernières années, la progression moyenne des salaires par travailleur a été légèrement plus élevée que celle de la productivité.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette divergence, notamment la rareté de la main-d'œuvre, qui augmente le pouvoir de négociation des travailleurs, et la faible augmentation des prix à la consommation, en particulier des prix de l'essence, qui contribue à la hausse du pouvoir d'achat des travailleurs.

Les initiatives du gouvernement pour stimuler l'investissement des entreprises favoriseront l'augmentation de la productivité. Cette amélioration attendue de la productivité devrait bénéficier aux travailleurs du Québec par la croissance des salaires, qui contribuera à l'augmentation du niveau de vie.

Productivité et salaire par travailleur au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-2018
Productivité ⁽¹⁾	1,6	0,0	0,5	0,6	1,3	0,8
Salaires ⁽²⁾	1,3	0,0	0,3	1,3	2,8	1,1

(1) Il s'agit du PIB réel par emploi.

(2) Il s'agit des salaires et traitements par emploi salarié auxquels on a soustrait la progression du coût de la vie mesuré par le déflateur des dépenses de consommation des ménages.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le marché du travail demeurera tendu au cours des prochaines années

La création d'emplois a ralenti en 2018, limitée par le resserrement du bassin de main-d'œuvre disponible en raison notamment du vieillissement de la population.

- Après une forte hausse de 90 200 emplois en 2017, il s'est créé en moyenne annuelle 38 900 emplois en 2018.
- La comparaison de décembre 2017 à décembre 2018 indique une augmentation moins importante, avec un gain de 8 900 emplois.

Par ailleurs, le taux de chômage a reculé, passant de 6,1 % en 2017 à 5,5 % en 2018, un creux annuel historique. De plus, pour la même année, le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus s'est fixé à 61,0 %, un niveau record.

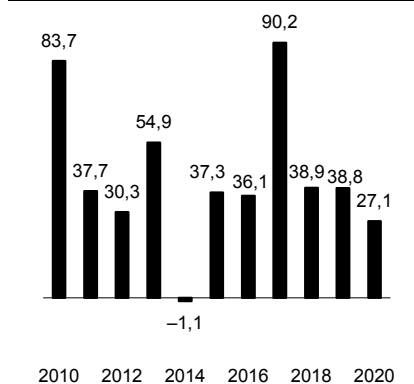
La réduction du bassin de travailleurs potentiels, un taux de chômage déjà très faible et un taux d'emploi élevé continueront de limiter les hausses d'emplois au cours des prochaines années.

- En 2019, le gain d'emplois s'élèvera à 38 800, soit une progression de 0,9 %. En 2020, 27 100 emplois devraient être créés, une hausse de 0,6 %.
- De son côté, le taux de chômage continuera de diminuer. Il devrait descendre à 5,4 % en 2019 et à 5,3 % en 2020.

Pour les personnes à la recherche d'un emploi, la faiblesse du taux de chômage représente une occasion de profiter des possibilités offertes par le marché du travail. Par ailleurs, au cours des prochaines années, une pleine utilisation de la main-d'œuvre disponible sera nécessaire pour soutenir la croissance économique.

GRAPHIQUE G.2

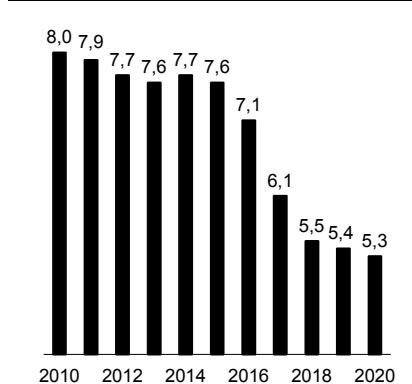
Création d'emplois au Québec (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.3

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'évolution récente du nombre de postes vacants au Québec

Une situation comparable à celles du Canada et de l'Ontario

Entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018, le nombre de postes vacants a connu une augmentation de 35,5 % au Québec. Cette hausse est supérieure à celles du Canada (17,8 %) et de l'Ontario (12,2 %). Au cours des quatre derniers trimestres, le Québec comptait en moyenne 105 000 postes vacants.

En dépit de cette progression, le taux de postes vacants, c'est-à-dire le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de tous les postes occupés et vacants, s'est élevé à 3,2 % au Québec au troisième trimestre de 2018. Il s'agit d'un niveau comparable à ceux du Canada (3,3 %) et de l'Ontario (3,2 %).

Postes vacants et taux de postes vacants (en pourcentage)

	Québec	Canada	Ontario
Évolution annuelle des postes vacants ⁽¹⁾	35,5	17,8	12,2
Taux de postes vacants ⁽²⁾	3,2	3,3	3,2

Note : Données non désaisonnalisées.

(1) Il s'agit de la variation en pourcentage entre le troisième trimestre de 2017 et le troisième trimestre de 2018.

(2) Il s'agit du nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de tous les postes, occupés ou vacants, au troisième trimestre de 2018.

Source : Statistique Canada.

Un resserrement du bassin de main-d'œuvre au Québec

La hausse plus accentuée du nombre de postes vacants au Québec s'explique en partie par le resserrement du bassin de main-d'œuvre.

- En effet, le bassin de travailleurs potentiels, soit la population de 15 à 64 ans, a diminué au cours des dernières années en raison du vieillissement de la population.
- Ce phénomène ne s'est pas produit au Canada et en Ontario, alors que la population de 15 à 64 ans a continué de progresser.

Évolution de la population de 15 à 64 ans (variation en pourcentage)

	Québec	Canada	Ontario
2016	-0,1	0,5	0,7
2017	-0,1	0,4	0,9
2018	0,1	0,7	1,4

Source : Enquête sur la population active de Statistique Canada.

L'augmentation du nombre de postes vacants est le résultat des changements démographiques combinés à la diminution importante du taux de chômage.

Dans ce contexte, le gouvernement poursuit ses efforts notamment pour aider les entreprises qui sont à la recherche de main-d'œuvre et pour soutenir les personnes qui veulent accéder au marché du travail ou y demeurer.

- À cette fin, le gouvernement a mis en place des mesures pour inciter la prolongation de la carrière des travailleurs.

1.2 Les consommateurs demeureront prudents

Les dépenses de consommation des ménages demeureront un moteur de la croissance économique au cours des prochaines années. Elles devraient progresser de 2,0 % en 2019 et de 1,5 % en 2020.

Les ménages continueront de bénéficier d'une situation favorable, grâce notamment :

- aux initiatives mises en place par le gouvernement du Québec pour soutenir davantage les familles, dont l'instauration de l'Allocation famille et la réduction des taxes scolaires;
- à l'augmentation des salaires et traitements, qui est appuyée par la poursuite de la création d'emplois et par la faiblesse du taux de chômage;
- à la baisse des prix de l'essence.

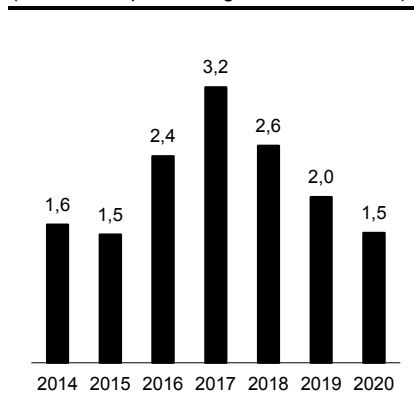
La croissance de la consommation sera toutefois limitée par les hausses passées des taux d'intérêt, qui font grimper le coût des emprunts et qui exercent une pression financière additionnelle sur les ménages.

- Par ailleurs, le ratio d'endettement des Québécois (157,3 % en 2017), c'est-à-dire la valeur du passif des ménages en proportion du revenu disponible, est nettement moins élevé que celui du Canada (178,5 %) et que celui de l'Ontario (185,0 %). Ainsi, les effets de la remontée des taux d'intérêt sur le portefeuille des Québécois sont moins importants que dans le reste du Canada.

Par conséquent, malgré le contexte favorable, les ménages québécois continueront de faire preuve de prudence en limitant la progression de leurs dépenses.

GRAPHIQUE G.4

Dépenses de consommation des ménages au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)

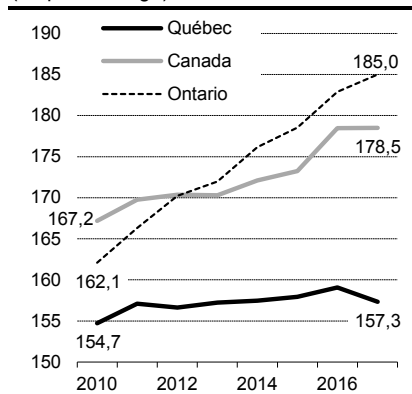


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.5

Ratio d'endettement des ménages

(en pourcentage)



Note : Il s'agit de la valeur totale du passif des ménages divisée par le revenu disponible des ménages. L'année 2017 est la dernière où les données sont disponibles.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 Un ralentissement attendu du secteur résidentiel

Au cours de la dernière année, le marché immobilier québécois s'est distingué de celui du reste du Canada. Le Québec a été moins touché par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018, de règles hypothécaires plus strictes, notamment en raison des prix moins élevés des logements. Ainsi, l'investissement résidentiel a progressé de 3,8 % en 2018 au Québec, alors qu'une baisse de 2,3 % a été observée au Canada.

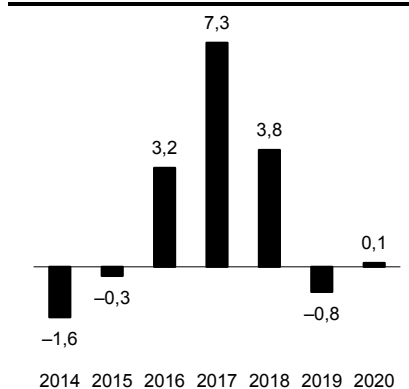
Un ralentissement de ce secteur est toutefois attendu au Québec en 2019.

- Les nouveaux acheteurs seront touchés par les effets des hausses passées des taux d'intérêt ainsi que par le resserrement des règles hypothécaires.
- De plus, les Québécois qui détenaient une hypothèque à taux fixe verront leur taux d'emprunt augmenter lors du renouvellement à la fin de leur terme. Ceux possédant une hypothèque à taux variable subissent déjà les contrecoups de ces hausses antérieures.
- En outre, le ralentissement de la croissance de la population limitera la demande de logements.

Ainsi, après avoir atteint 46 900 unités en 2018, le niveau des mises en chantier devrait fléchir de 8,8 %, pour se situer à 42 800 en 2019. En 2020, il devrait baisser de nouveau de 4,7 %, pour atteindre 40 700 unités. En dépit de ces reculs, le nombre de mises en chantier en 2020 demeurera supérieur à 40 000 pour une quatrième année consécutive.

GRAPHIQUE G.6

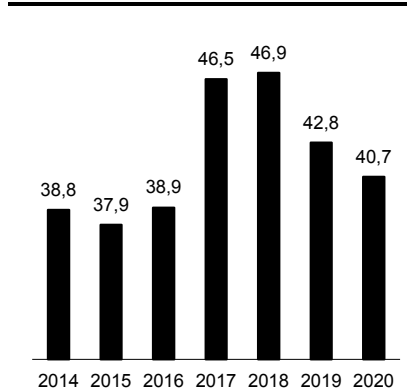
**Investissements résidentiels
au Québec**
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.7

Mises en chantier au Québec
(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par les acheteurs étrangers

Transactions effectuées par les acheteurs étrangers

Selon les données du Registre foncier du Québec, le nombre de transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers¹ a crû de 8,5 % au Québec en 2018 (23,9 % en 2017) et de 21,5 % sur l'île de Montréal² (28,0 % en 2017).

Malgré les hausses des dernières années, la part des transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers n'a que légèrement augmenté.

- Au Québec, elle est passée de 0,8 % de l'ensemble des transactions immobilières résidentielles en 2006 à 1,1 % en 2018.
- Sur l'île de Montréal, elle est passée de 1,7 % en 2006 à 3,4 % en 2018.

Transactions effectuées par les acheteurs du reste du Canada et du Québec

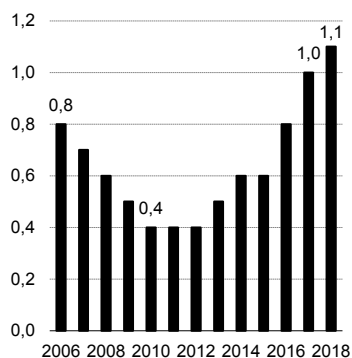
En 2018, les acheteurs du reste du Canada avaient effectué 2,3 % des transactions au Québec et 3,1 % de celles conclues sur l'île de Montréal.

Ainsi, tant pour l'ensemble du Québec que pour l'île de Montréal, la majorité des transactions ont été effectuées par des Québécois en 2018 (96,6 % pour l'ensemble du Québec et 93,5 % pour l'île de Montréal).

Malgré la forte croissance du nombre de transactions effectuées par des acheteurs étrangers, ceux-ci sont peu présents au Québec et se concentrent principalement sur l'île de Montréal. Le gouvernement continuera néanmoins de suivre l'évolution du marché immobilier au Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers au Québec

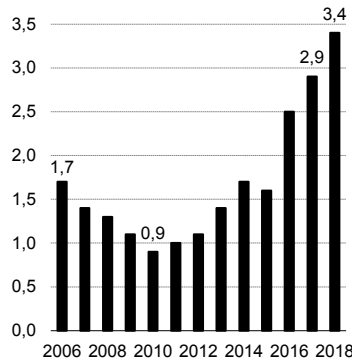
(en pourcentage du nombre total de transactions au Québec)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

Transactions immobilières effectuées par des acheteurs étrangers sur l'île de Montréal

(en pourcentage du nombre total de transactions sur l'île de Montréal)



Sources : JLR Solutions Foncières et ministère des Finances du Québec.

1 Il s'agit des acheteurs ayant déclaré au moment de la transaction immobilière une adresse de résidence à l'extérieur du Canada. Cette information, qui apparaît dans l'acte notarié, n'indique pas le statut de l'acheteur par rapport à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.
2 Il s'agit de la région administrative de Montréal.

1.4 Un environnement favorable aux investissements non résidentiels des entreprises

Après s'être établie à 4,3 % en 2018, la croissance des investissements non résidentiels des entreprises en termes réels devrait se poursuivre. Elle devrait atteindre 5,0 % en 2019, puis 3,8 % en 2020. L'ensemble des composantes des investissements, notamment ceux en machines et matériel, devraient s'accroître au cours des prochaines années.

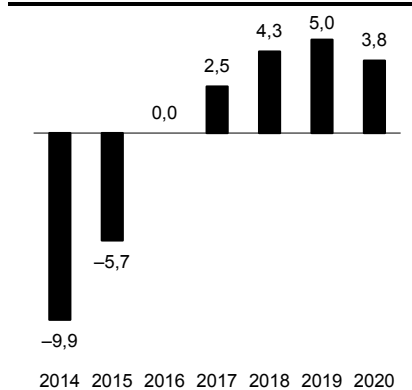
Plusieurs éléments soutiendront la progression des investissements.

- Des initiatives ont été annoncées en 2018 par les gouvernements du Québec et du Canada pour favoriser davantage les investissements notamment par la bonification de la déduction pour amortissement.
- Le niveau élevé du taux d'utilisation des capacités de production encourage les entreprises à augmenter leurs dépenses d'investissement, pour répondre à la demande.
- Le resserrement du bassin de main-d'œuvre disponible incite les entreprises à investir davantage en machines et matériel afin d'accroître leur productivité.
- De plus, la réduction des incertitudes à la suite de l'entente concernant l'Accord Canada–États-Unis–Mexique favorisera les décisions d'investissement.

Toutefois, les entreprises pourraient faire preuve de prudence en raison des tensions commerciales à l'échelle mondiale et du resserrement des conditions financières.

GRAPHIQUE G.8

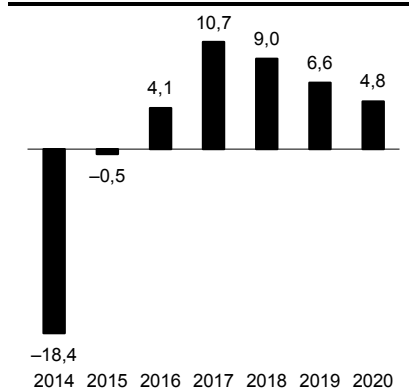
Investissements non résidentiels totaux des entreprises au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.9

Investissements des entreprises en machines et matériel au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.5 La croissance des exportations se poursuit

La progression des exportations du Québec devrait atteindre 2,6 % en 2019 et 2,2 % en 2020, après une hausse de 2,9 % en 2018.

Les exportations seront soutenues par :

- la poursuite de la croissance économique aux États-Unis et au Canada, les principaux partenaires commerciaux du Québec;
- le taux de change favorable du dollar canadien;
- les nouveaux accords commerciaux, notamment l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), qui réduiront les obstacles aux exportations québécoises à destination de plusieurs pays.

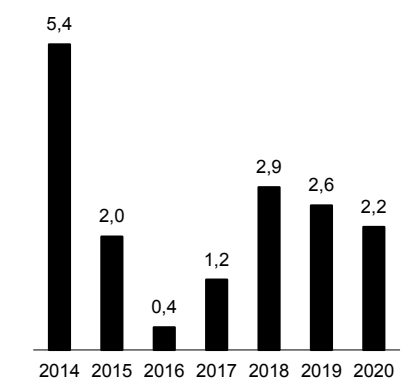
Par ailleurs, après avoir enregistré des baisses à l'automne 2018, les prix des métaux ont généralement progressé depuis le début de l'année. Ce contexte favorable soutiendra les exportations.

Toutefois, la montée du protectionnisme sur le plan mondial ainsi que l'adoption de certaines mesures commerciales restrictives pourraient contribuer à ralentir la croissance des exportations.

De son côté, la progression des importations devrait décélérer en raison de la modération de la demande intérieure. Elle passera de 3,3 % en 2018 à 2,1 % en 2019 et à 1,8 % en 2020.

GRAPHIQUE G.10

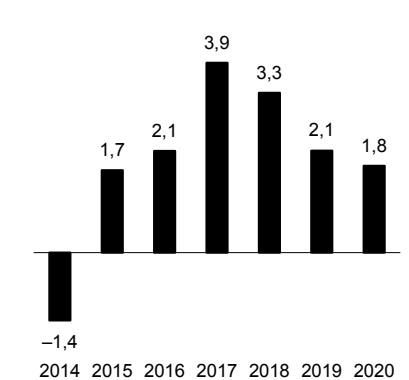
Exportations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.11

Importations totales du Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.6 Une progression moins rapide du PIB nominal

Le PIB nominal, qui mesure la valeur de la production en incorporant l'effet des prix, progressera de 3,5 % en 2019 et de 3,2 % en 2020, après une augmentation de 4,3 % en 2018. Ce ralentissement résultera :

- de la modération de l'activité économique en termes réels;
- de la décélération de la croissance des prix du PIB, qui affichera une hausse de 1,7 % en 2019 et en 2020, après une progression de 2,0 % en 2018.

□ Une inflation modérée au cours des prochaines années

L'inflation, telle que mesurée par la hausse des prix à la consommation, restera modérée au cours des prochaines années. Après avoir atteint 1,7 % en 2018, la progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) se situera à 1,4 % en 2019 et à 2,0 % en 2020.

- En 2019, la baisse des prix du pétrole brut, qui se reflète sur les prix de l'essence payés à la pompe, se traduira notamment par une croissance moins importante de l'IPC.
- En 2020, la remontée des prix du pétrole brut entraînera une accélération de l'IPC.

TABLEAU G.3

Croissance du PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB réel	1,6	0,9	1,4	2,8	2,3	1,8	1,5
Prix – déflateur du PIB	1,4	2,0	1,4	2,1	2,0	1,7	1,7
PIB NOMINAL	3,0	2,9	2,8	5,0	4,3	3,5	3,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

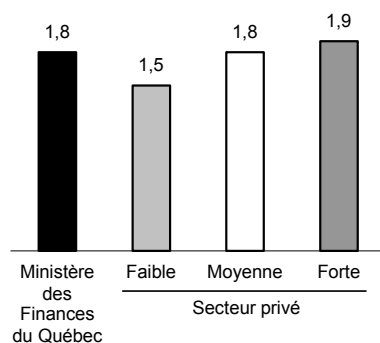
1.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

La prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec pour les prochaines années est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé.

GRAPHIQUE G.12

Croissance économique en 2019 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)

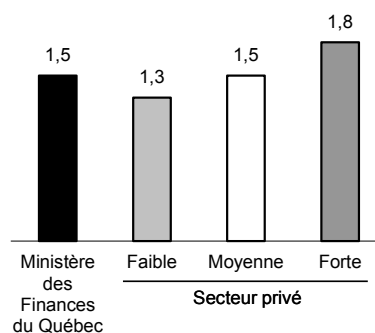


Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 4 mars 2019.

GRAPHIQUE G.13

Croissance économique en 2020 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 4 mars 2019.

TABLERAU G.4

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	2,3	1,8	1,5	1,3	1,3	1,3	1,5
Moyenne du secteur privé	2,2	1,8	1,5	1,3	1,4	1,4	1,5
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	4,3	3,5	3,2	3,0	3,0	3,1	3,2
Moyenne du secteur privé	4,2	3,6	3,4	3,1	3,2	3,3	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.
Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de onze institutions du secteur privé, en date du 4 mars 2019.

TABLEAU G.5

Perspectives économiques au Québec
 (variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production						
Produit intérieur brut réel	2,3	1,8	1,5	1,3	1,3	1,3
Produit intérieur brut nominal	4,3	3,5	3,2	3,0	3,0	3,1
Produit intérieur brut nominal (en milliards de dollars)	435,3	450,6	464,9	479,0	493,6	508,9
Composantes du PIB (en termes réels)						
Demande intérieure finale	2,8	2,0	1,5	1,2	1,2	1,3
– Consommation des ménages	2,6	2,0	1,5	1,4	1,4	1,4
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,6	1,7	1,0	0,6	0,8	1,0
– Investissements résidentiels	3,8	–0,8	0,1	0,2	0,2	0,3
– Investissements non résidentiels des entreprises	4,3	5,0	3,8	2,3	2,2	2,2
Exportations	2,9	2,6	2,2	2,1	2,0	1,9
Importations	3,3	2,1	1,8	1,8	1,6	1,7
Marché du travail						
Population (en milliers)	8 390	8 452	8 514	8 575	8 634	8 693
Population de 15 ans et plus (en milliers)	6 986	7 039	7 081	7 126	7 173	7 223
Emploi (en milliers)	4 262	4 301	4 328	4 351	4 371	4 386
Création d'emplois (en milliers)	38,9	38,8	27,1	23,0	20,0	15,0
Taux de chômage (en pourcentage)	5,5	5,4	5,3	5,2	5,1	5,0
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages	4,0	3,2	3,3	3,0	3,0	3,0
– Excluant les dépenses alimentaires et le logement	4,2	2,8	3,0	2,7	2,8	2,8
Mises en chantier (en milliers d'unités)	46,9	42,8	40,7	39,4	38,0	36,6
Investissements résidentiels	8,5	1,9	2,2	2,3	2,2	2,3
Investissements non résidentiels des entreprises	5,3	6,2	4,5	3,4	3,8	3,8
Salaires et traitements	5,2	3,2	3,1	3,0	3,0	2,9
Revenu des ménages	4,4	3,4	3,4	3,2	3,1	3,1
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,2	4,7	4,3	3,5	3,5	3,5
Indice des prix à la consommation	1,7	1,4	2,0	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	1,3	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

❑ L'activité économique au Québec est influencée par la situation de ses principaux partenaires commerciaux

En 2017, plus de 45 % du PIB nominal québécois reposait sur les exportations de biens et services à travers le monde.

Le Canada est le destinataire de près de 30 % du total des exportations de marchandises du Québec, alors que le reste du monde représente 70 %. Les États-Unis reçoivent près de 50 % des exportations de marchandises du Québec.

Par conséquent, l'évolution des exportations et de l'activité économique au Québec est largement influencée par la situation de ses principaux partenaires commerciaux, soit le Canada et les États-Unis.

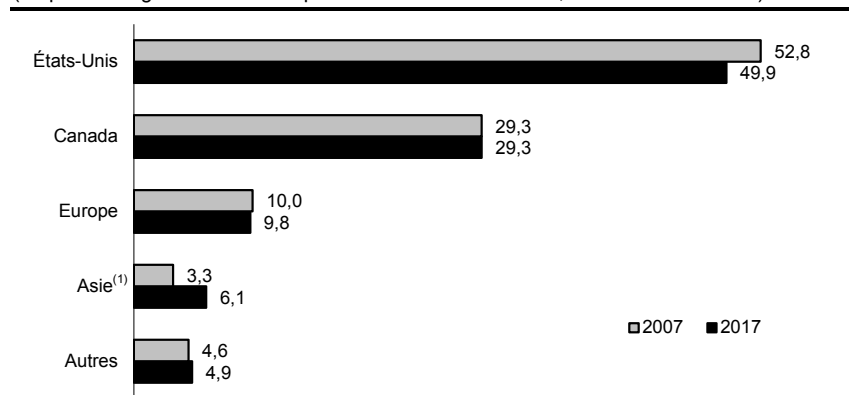
— Au **Canada**, après une augmentation de 1,8 % en 2018, la progression du PIB réel devrait se situer à 1,7 % en 2019 et en 2020.

— Aux **États-Unis**, après avoir atteint 2,9 % en 2018, la hausse du PIB réel devrait s'établir à 2,4 % en 2019 et à 1,8 % en 2020.

L'activité économique sera également soutenue par l'entrée en vigueur de nouveaux accords commerciaux, qui donneront aux exportateurs québécois l'accès à de nouvelles occasions d'affaires.

GRAPHIQUE G.14

Poids des exportations de marchandises du Québec par destination (en pourcentage du total des exportations de marchandises, en termes nominaux)



(1) Il s'agit de l'Asie excluant le Moyen-Orient.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.1 La situation économique au Canada

□ Une croissance modérée du PIB réel

Comme au Québec, la croissance économique se modère au Canada. De 1,8 % en 2018, sa progression passera à 1,7 % en 2019 et en 2020.

Au cours des prochaines années, l'évolution des prix mondiaux du pétrole et certaines difficultés relatives au transport freineront la progression de l'activité économique dans les provinces liées à l'extraction de pétrole.

- La réduction de production de pétrole imposée par le gouvernement de l'Alberta pour remédier au niveau record des stocks pèsera sur la croissance canadienne. À court terme, cette diminution de la production limitera les investissements et les exportations dans le secteur de l'énergie.

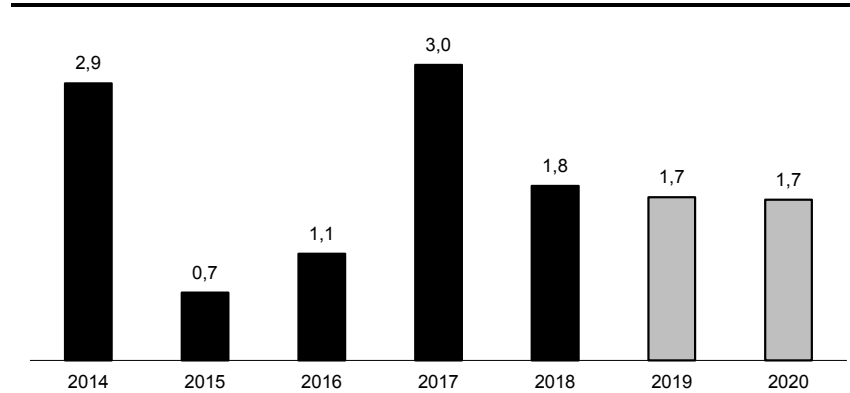
Une progression modérée de l'activité économique est également attendue pour les provinces non liées à l'extraction de pétrole.

- La faiblesse des taux de chômage et l'augmentation des salaires devraient continuer à soutenir la consommation. Par contre, la demande des ménages sera ralentie par les taux d'intérêt plus élevés.
- Les investissements non résidentiels des entreprises et les exportations hors du secteur de l'énergie devraient progresser. Ils bénéficieront notamment des mesures fiscales favorisant les investissements ainsi que des nouveaux accords commerciaux.

Par ailleurs, la remontée des taux hypothécaires et l'effet du resserrement des règles d'admissibilité à un prêt hypothécaire continueront de ralentir le marché immobilier canadien, notamment à Toronto et à Vancouver.

GRAPHIQUE G.15

Croissance économique au Canada
(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une croissance limitée par le secteur énergétique et la hausse des taux d'intérêt

Les ménages soutiendront l'activité économique en 2019 et en 2020, mais leur contribution sera limitée par les hausses passées des taux d'intérêt.

- Les ménages profiteront d'une hausse des salaires et traitements ainsi que des prix plus faibles de l'essence pour augmenter leur niveau de consommation. Toutefois, les ménages canadiens seront plus sensibles aux hausses de taux d'intérêt que les ménages québécois, étant donné le niveau d'endettement plus élevé des premiers.
- La baisse de l'investissement résidentiel amorcée en 2018 devrait se poursuivre en 2019 et en 2020. En particulier, l'activité devrait continuer de ralentir dans les marchés de Vancouver et de Toronto, où les prix des logements sont élevés.

L'investissement non résidentiel des entreprises devrait demeurer modéré en 2019 avant de reprendre de la vigueur en 2020.

- La croissance de l'investissement du secteur de l'énergie devrait ralentir en 2019 en réaction aux faibles prix mondiaux du pétrole et à la réduction de la production de pétrole imposée par le gouvernement de l'Alberta.
- L'investissement des entreprises non reliées au secteur énergétique devrait rester dynamique au cours des années 2019 et 2020, soutenu notamment par des mesures fiscales avantageuses et par le niveau élevé du taux d'utilisation des capacités.

TABLEAU G.6

PIB réel et ses principales composantes au Canada (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2018	2019	2020
Contribution de la demande intérieure	1,9	1,4	1,7
– Consommation des ménages	2,1	2,0	1,9
– Investissements résidentiels	-2,3	-1,1	-0,6
– Investissements non résidentiels des entreprises	2,0	1,9	3,8
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,7	0,8	0,8
Contribution du secteur extérieur	0,1	0,2	0,0
– Exportations	3,3	2,6	2,3
– Importations	2,9	1,9	2,3
Contribution des stocks	-0,2	0,1	0,0
PIB RÉEL	1,8	1,7	1,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Une accession à la propriété plus difficile qui freine la demande de logements

Les secteurs résidentiels du Québec et du Canada ont emprunté des trajectoires différentes en 2018. Alors que le marché immobilier au Québec a poursuivi sa progression, le secteur de l'habitation au Canada a ralenti, en particulier en Ontario et en Colombie-Britannique.

- Au Canada, les mises en chantier (−3,1 %) et les transactions sur le marché de la revente (−10,9 %) ont diminué en 2018. Les baisses ont été marquées en Ontario (−0,5 % pour les mises en chantier et −13,4 % pour les transactions) et en Colombie-Britannique (−6,4 % et −24,5 % respectivement).

Le resserrement de l'accès à la propriété, attribuable notamment à des règles hypothécaires plus strictes, à des conditions de crédit plus contraignantes et aux prix élevés des habitations, a réduit la capacité financière des ménages d'acquérir une résidence à l'échelle canadienne.

- De plus, des mesures visant les acheteurs étrangers ont été mises en place par certains gouvernements provinciaux et par certaines administrations publiques locales pour freiner les marchés immobiliers de Vancouver et de Toronto. Ces mesures ont limité les transactions effectuées par les acheteurs étrangers.

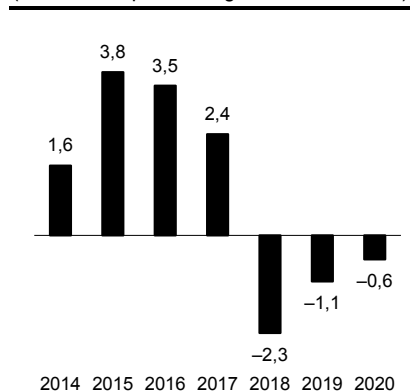
En 2019 et en 2020, ces facteurs continueront de peser sur la demande de logements.

- En particulier, l'investissement résidentiel devrait reculer de 1,1 % en 2019 et de 0,6 % en 2020. Pour sa part, le nombre de mises en chantier devrait diminuer de 4,8 % en 2019 et de 4,6 % en 2020.

GRAPHIQUE G.16

Investissements résidentiels au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

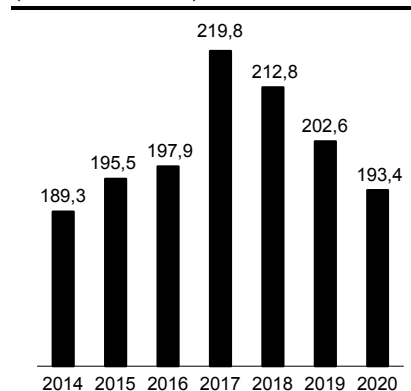


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.17

Mises en chantier au Canada

(en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ La progression des investissements non résidentiels se poursuit malgré un repli dans le secteur de l'énergie

Les investissements non résidentiels des entreprises devraient progresser de 1,9 % en 2019 et de 3,8 % en 2020. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des investissements hors du secteur de l'énergie.

- Les investissements hors du secteur de l'énergie seront notamment stimulés par les mesures fiscales annoncées l'automne dernier. Les sociétés profiteront de cette occasion pour hausser leurs investissements, alors que le taux d'utilisation des capacités de production se situe à des niveaux élevés.

Dans le secteur de l'énergie, les investissements devraient se contracter temporairement en 2019 en raison notamment de la baisse des cours du pétrole.

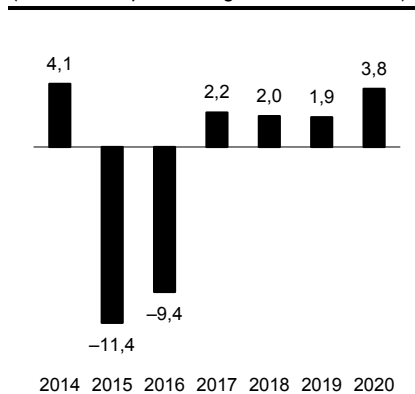
- Le prix du pétrole canadien WCS a fortement diminué à l'automne 2018. Cette baisse résultait d'une offre trop abondante de pétrole dans un marché où les capacités de transport étaient limitées. Devant cette situation, le gouvernement de l'Alberta a annoncé des mesures visant une réduction temporaire et obligatoire de la production à compter du 1^{er} janvier 2019.
- De plus, les prix mondiaux du pétrole ont reculé à la fin de 2018, assombrissant les perspectives pour les producteurs de pétrole canadien.

En 2020, la remontée attendue des cours mondiaux du pétrole devrait stimuler ces investissements.

GRAPHIQUE G.18

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

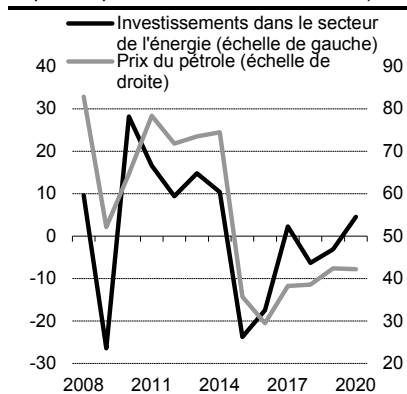


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.19

Investissements non résidentiels des entreprises dans le secteur de l'énergie au Canada et prix du baril de pétrole

(variation en pourcentage, en termes réels, et prix du pétrole en dollars américains)



Note : Il s'agit du prix du pétrole WCS.
Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

□ Un ralentissement attendu de l'économie américaine

Bien qu'un ralentissement soit attendu à compter de 2019, l'économie américaine évolue près du plein emploi. En effet, la croissance demeurera supérieure à sa tendance de long terme en 2019, soutenue principalement par la vigueur du marché du travail, ce qui devrait stimuler les dépenses de consommation des ménages.

Ainsi, le PIB réel devrait croître de 2,4 % en 2019, puis de 1,8 % en 2020, après avoir enregistré une croissance robuste de 2,9 % en 2018.

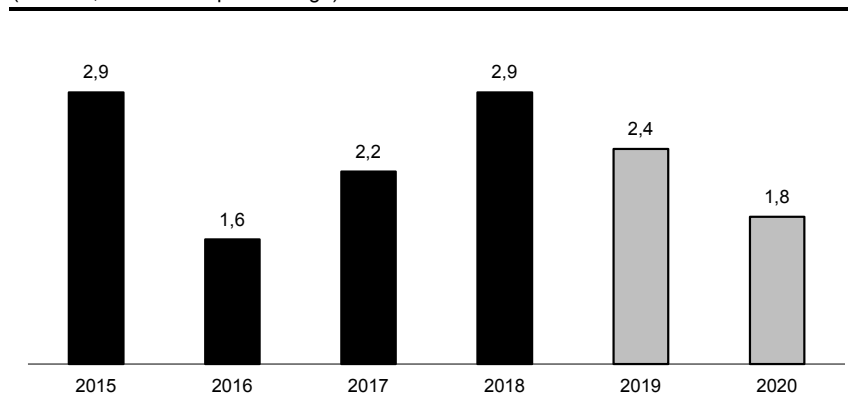
Toutefois, certains facteurs pèseront sur les perspectives économiques au cours des prochaines années, notamment :

- le retrait des mesures budgétaires expansionnistes adoptées par le gouvernement fédéral au début de l'année 2018, ainsi que l'essoufflement des effets positifs de la réforme fiscale;
- le resserrement des conditions financières découlant des hausses du taux directeur décrétées au cours des derniers trimestres par la Réserve fédérale américaine;
- le ralentissement prévu de la croissance économique mondiale, laquelle est touchée notamment par les tensions commerciales et par l'incertitude politique.

GRAPHIQUE G.20

Croissance économique aux États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ La croissance économique sera limitée par le retrait des mesures budgétaires expansionnistes

En 2018, l'économie américaine a bénéficié d'importantes mesures budgétaires et fiscales adoptées par le gouvernement fédéral. Les effets positifs de ces politiques devraient toutefois se résorber au cours des deux prochaines années.

Le retrait des mesures budgétaires ainsi que l'essoufflement des effets positifs des baisses d'impôts sur les investissements des entreprises et sur la consommation entraîneront une modération de la croissance en 2019 et en 2020.

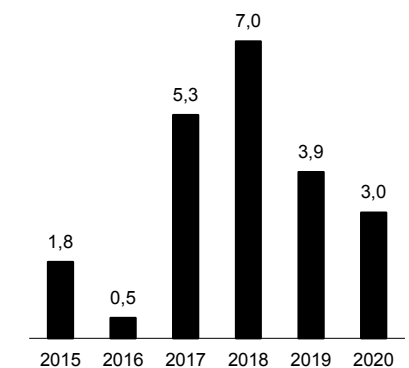
- En particulier, les investissements non résidentiels des entreprises devraient progresser de 3,9 % en 2019 et de 3,0 % en 2020, après avoir crû de 7,0 % en 2018.
- La fin des mesures budgétaires expansionnistes du gouvernement fédéral se traduira par un ralentissement des dépenses de l'ensemble des gouvernements, qui devraient croître de seulement 0,6 % en 2020, après des hausses de 1,5 % en 2018 et de 2,4 % en 2019.

D'autres facteurs contribueront à la modération de l'activité économique aux États-Unis, principalement :

- les quatre hausses de taux directeur décrétées en 2018 par la Réserve fédérale américaine, qui touchent de plus en plus les secteurs sensibles aux taux d'intérêt, notamment le secteur résidentiel;
- le ralentissement prévu de la croissance économique mondiale, qui limitera les perspectives américaines d'investissement et d'exportation.

GRAPHIQUE G.21

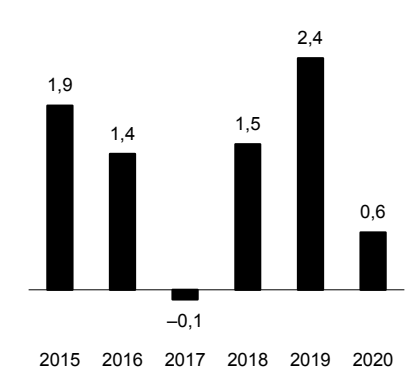
Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.22

Dépenses de l'ensemble des gouvernements aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

❑ Les dépenses des ménages seront soutenues par la vigueur du marché du travail

Après avoir crû de 2,6 % en 2018, les dépenses de consommation des ménages devraient progresser de 2,7 % en 2019 et de 2,1 % en 2020.

Le marché du travail devrait demeurer vigoureux aux États-Unis, ce qui devrait soutenir la croissance des dépenses de consommation des ménages.

- La forte création d'emplois en 2018, qui avait atteint un sommet depuis 2015, devrait se poursuivre en 2019.
 - La création d'emplois devrait s'élever à 1,5 % en 2019 et à 1,0 % en 2020, après avoir enregistré une hausse de 1,7 % en 2018.
- De plus, la baisse attendue du taux de chômage devrait favoriser la poursuite de la croissance des salaires.

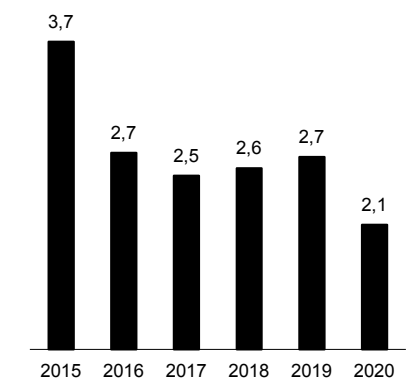
Par ailleurs, les ménages américains profiteront de la baisse des prix de l'essence découlant des prix du pétrole plus faibles.

Enfin, la confiance des consommateurs demeure à des niveaux historiquement élevés, ce qui devrait également soutenir les dépenses de consommation.

Toutefois, le relèvement des taux d'intérêt atténuera la progression des dépenses de consommation des ménages.

GRAPHIQUE G.23

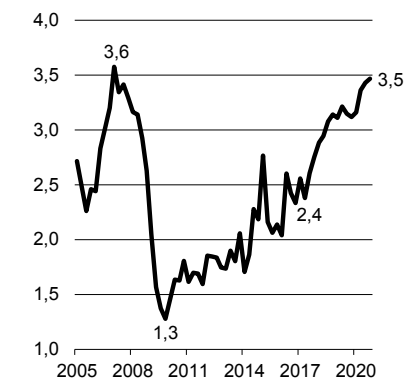
Dépenses de consommation des ménages aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.24

Croissance des salaires dans le secteur privé aux États-Unis
(données trimestrielles, variation annuelle en pourcentage)



Sources : IHS Markit et ministère des Finances du Québec.

3. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ Au cours des derniers mois, l'évolution des marchés financiers a été influencée par l'incertitude mondiale

Des signes de ralentissement de l'économie mondiale et la montée des incertitudes sur le plan du commerce ont entraîné une augmentation de la volatilité des marchés financiers à la fin de 2018. Les indices boursiers et les taux obligataires nord-américains ont connu des reculs importants en fin d'année.

La confiance des investisseurs s'est toutefois améliorée depuis le début de 2019, à la faveur d'un ton plus accommodant de certaines grandes banques centrales.

— En effet, la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada ont signalé qu'elles seront prudentes avant de hausser de nouveau leur taux directeur.

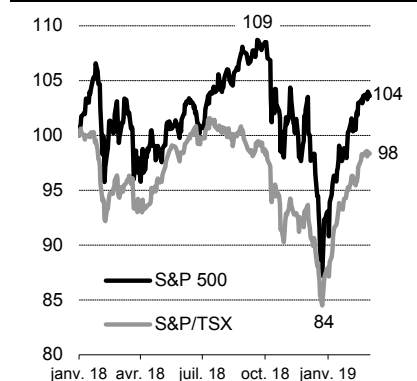
Par ailleurs, le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain depuis le début de l'année, s'établissant à 75 cents américains au début de mars.

Le dollar canadien a été notamment soutenu par la remontée récente des prix mondiaux du pétrole.

GRAPHIQUE G.25

Marchés boursiers aux États-Unis et au Canada

(indices, 2 janvier 2018 = 100)

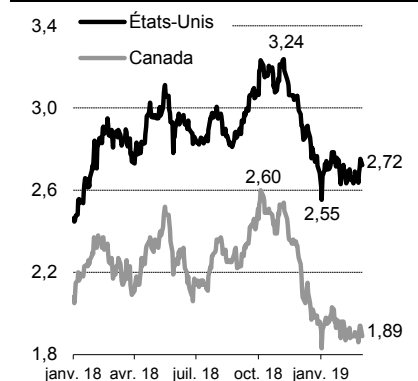


Note : Les données sont à jour en date du 4 mars 2019.
Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE G.26

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans

(en pourcentage)



Note : Les données sont à jour en date du 4 mars 2019.
Sources : Statistique Canada et Bloomberg.

❑ La Réserve fédérale américaine devrait hausser son taux directeur une fois par année en 2019 et en 2020

Après avoir augmenté son taux directeur à quatre reprises en 2018, la Réserve fédérale américaine a signalé en janvier 2019 qu'elle se montrerait patiente avant de procéder à des ajustements additionnels de son taux cible.

— Selon la Réserve fédérale, la politique monétaire dépendra de l'évolution des données économiques, en particulier l'inflation, qui se situe près de la cible de 2 %.

Dans ce contexte, la Réserve fédérale devrait procéder à une hausse de 25 points de base de son taux directeur en 2019 et à une autre en 2020. Le taux cible des fonds fédéraux se situera alors dans la fourchette 2,75 %-3,00 %.

❑ La Banque du Canada restera prudente

En 2018, la Banque du Canada a haussé trois fois le taux cible du financement à un jour. Il se situe à 1,75 % depuis octobre 2018.

— La Banque du Canada a mentionné au cours des derniers mois que le rythme de rehaussement de son taux directeur dépendra notamment de l'évolution des prix mondiaux du pétrole, du marché du logement au Canada et des politiques commerciales mondiales.

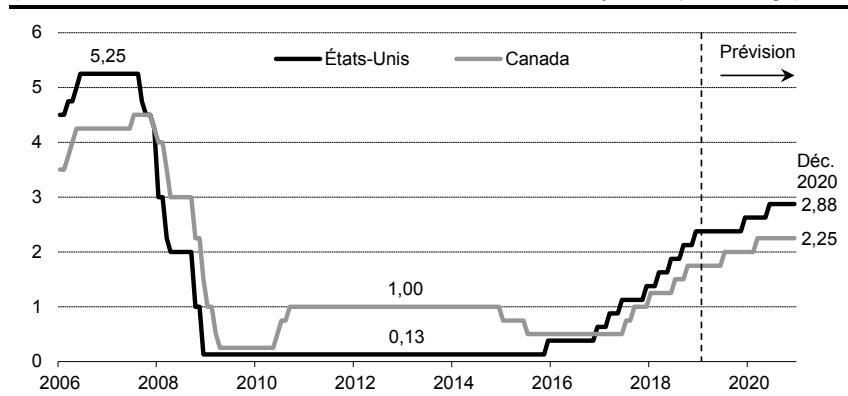
Ainsi, la Banque devrait augmenter son taux directeur une fois en 2019 et une autre fois en 2020, pour le porter à 2,25 %.

Toutefois, une grande incertitude entoure le rythme de resserrement monétaire à la fois au Canada et aux États-Unis. La matérialisation de certains risques pourrait entraîner un report des hausses de taux d'intérêt.

GRAPHIQUE G.27

Taux directeur aux États-Unis⁽¹⁾ et au Canada

(taux cible des fonds fédéraux et taux cible du financement à un jour, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible.

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les taux obligataires devraient connaître des hausses graduelles

Les taux obligataires ont diminué en Amérique du Nord au cours des derniers mois, sous l'effet principalement d'une réévaluation des attentes des marchés financiers à l'égard de l'évolution future des politiques monétaires.

— De plus, des préoccupations concernant l'économie mondiale ont soutenu la demande pour des actifs jugés plus sûrs, tels que les obligations des gouvernements des États-Unis et du Canada.

Malgré la présence de risques qui pourraient entraîner un report du rehaussement des taux directeurs au Canada et aux États-Unis, les taux obligataires nord-américains devraient continuer de progresser à un rythme modéré au cours des prochains trimestres.

❑ Le dollar canadien devrait demeurer près des niveaux actuels

Après s'être déprécié de manière importante à la fin de 2018, pour se situer à 73,3 cents américains, le dollar canadien s'est apprécié relativement au dollar américain depuis le début 2019, en raison notamment d'une remontée des prix mondiaux du pétrole.

Au cours des prochains trimestres, le dollar canadien devrait s'apprécier légèrement, tout en demeurant près des niveaux actuels.

— En effet, la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada devraient relever leur taux directeur sensiblement au même rythme, tandis que les cours du pétrole croîtront légèrement.

Ainsi, après s'être établi en moyenne à 76,9 cents américains en 2018, le dollar canadien devrait se situer en moyenne à 76,7 cents américains en 2019 et à 78,6 cents américains en 2020.

TABLEAU G.7

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2018	2019	2020
Taux cible du financement à un jour	1,4 (1,8)	1,9 (2,0)	2,2 (2,3)
Bons du Trésor – 3 mois	1,4 (1,7)	1,9 (2,2)	2,2 (2,3)
Obligations – 10 ans	2,3 (2,0)	2,3 (2,6)	2,8 (3,0)
Dollar canadien (en cents américains)	76,9 (73,3)	76,7 (77,5)	78,6 (79,6)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,30 (1,36)	1,30 (1,29)	1,27 (1,26)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les prix du pétrole devraient augmenter à un rythme modéré

Les prix du pétrole ont fortement diminué à la fin de 2018, en raison des craintes associées à un surplus d'offre et d'un ralentissement de la demande mondiale.

Depuis le début de l'année, les cours pétroliers se sont quelque peu redressés. Le prix du Brent a progressé de 12 % depuis décembre 2018, pour s'établir en moyenne à 64 \$ US le baril en février.

- Cette remontée a été alimentée principalement par la réduction des cibles de production des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et de leurs partenaires, en vigueur depuis janvier 2019, ainsi que par un certain apaisement des tensions commerciales à l'échelle mondiale.

Au cours des prochains trimestres, les prix du pétrole devraient augmenter à un rythme modéré, alors que le marché pétrolier devrait évoluer près de l'équilibre.

- En effet, la hausse des cours devrait être limitée par le ralentissement de la demande mondiale ainsi que par la poursuite de la forte croissance de la production américaine de pétrole.

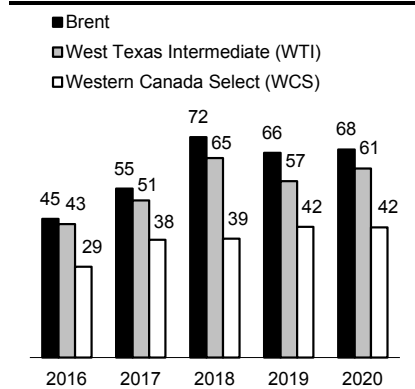
Ainsi, le prix du pétrole Brent devrait se situer en moyenne à 66 \$ US le baril en 2019 et à 68 \$ US en 2020. De son côté, le cours du WTI devrait s'établir en moyenne à 57 \$ US le baril en 2019 et à 61 \$ US en 2020. Pour sa part, le prix du WCS restera sous pression à court terme en raison des capacités de transport limitées. Il devrait demeurer relativement stable à 42 \$ US le baril en 2019 et en 2020.

Par ailleurs, le Québec importe essentiellement du pétrole de type léger du reste du Canada et des États-Unis.

GRAPHIQUE G.28

Évolution des prix du pétrole Brent, WTI et WCS

(en dollars américains le baril)

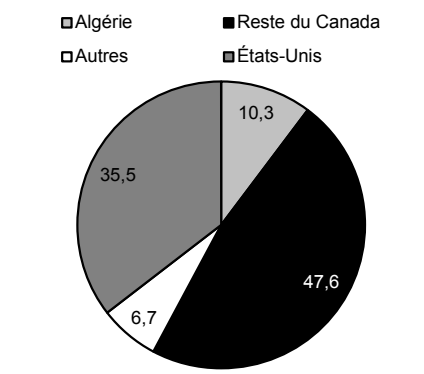


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.29

Sources d'approvisionnement en pétrole brut du Québec – 2017

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

4. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

En 2018, l'économie mondiale a continué sa progression. Toutefois, le contexte économique a été plus difficile. Il a été marqué par le pessimisme des agents économiques et par le ralentissement du commerce mondial, alimentés par les tensions commerciales et l'incertitude politique.

Ainsi, la croissance économique mondiale a ralenti, reflétant l'évolution de plusieurs grandes économies, notamment de la Chine.

— Par ailleurs, la zone euro et le Royaume-Uni n'ont pas été épargnés, avec les difficultés de l'économie italienne, le ralentissement de l'économie allemande et les négociations ardues au Royaume-Uni en vue du Brexit.

La croissance économique mondiale devrait passer de 3,6 % en 2018 à 3,5 % en 2019 et à 3,4 % en 2020. Ainsi, l'économie mondiale croîtra pour une dixième année consécutive depuis la crise financière de 2008-2009.

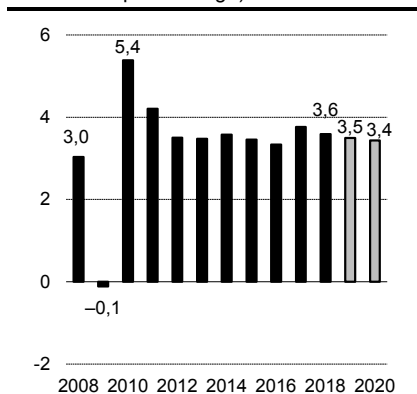
— Elle devrait bénéficier des mesures gouvernementales adoptées par certains pays ainsi que de la vigueur du marché du travail et de pressions inflationnistes modérées.

— Toutefois, le soutien favorable en provenance des États-Unis devrait s'atténuer. En outre, la décélération attendue en Chine et en zone euro pourrait freiner l'expansion du commerce mondial.

Par ailleurs, l'indice des directeurs d'achat confirme que l'activité économique mondiale devrait demeurer en zone d'expansion au cours des prochains mois.

GRAPHIQUE G.30

Croissance économique mondiale
(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)

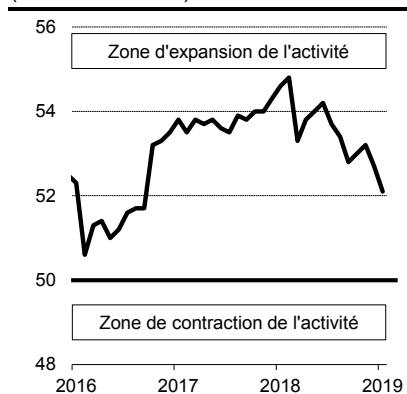


Sources : Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.31

Indice des directeurs d'achat

(indice de diffusion)



Note : Il s'agit de l'indice composite mondial.
Source : Bloomberg.

Le tableau suivant présente la prévision économique mondiale détaillée par région et par pays.

TABLEAU G.8

Perspectives économiques mondiales
(PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2018	2019	2020
Monde⁽²⁾	100,0	3,6	3,5	3,4
Économies avancées⁽²⁾	41,8	2,2	1,9	1,6
Québec	0,3	2,3	1,8	1,5
Canada	1,4	1,8	1,7	1,7
États-Unis	15,5	2,9	2,4	1,8
Zone euro	11,7	1,8	1,4	1,4
– Allemagne	3,3	1,4	1,2	1,5
– France	2,3	1,5	1,4	1,5
– Italie	1,9	0,8	0,5	0,7
Royaume-Uni	2,3	1,4	1,2	1,6
Japon	4,3	0,7	0,8	0,6
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	58,2	4,6	4,6	4,6
Chine	17,6	6,6	6,2	5,9
Inde ⁽³⁾	7,3	7,1	7,3	7,3

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2016.

(2) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année fiscale (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Poursuite de la croissance de la Chine à un rythme modéré

La Chine est une économie importante. Elle représente environ 18 % du PIB mondial. Ainsi, son évolution influence la progression de plusieurs économies.

— Entre autres, la demande de la Chine en matières premières a des effets sur les perspectives de plusieurs économies productrices de ressources.

En 2018, la croissance de la Chine s'est modérée à 6,6 %, après une hausse de 6,8 % en 2017. Ce ralentissement s'explique notamment par les politiques gouvernementales visant à contrôler à la fois la taille des industries lourdes, l'endettement des entreprises et l'activité du système bancaire parallèle.

— De plus, les tensions commerciales avec les États-Unis et la hausse des droits de douane américains au cours du second semestre de 2018 ont freiné la croissance, notamment en raison de la baisse de la confiance et du ralentissement des profits des entreprises.

La décélération de l'économie chinoise devrait se poursuivre. Le PIB réel devrait progresser de 6,2 % en 2019 et de 5,9 % en 2020.

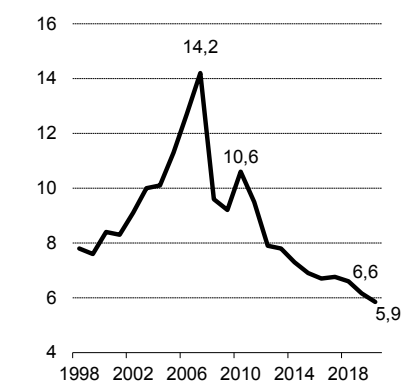
— La modération de la demande intérieure de la Chine pourrait limiter la croissance économique mondiale.

Toutefois, l'économie chinoise devrait bénéficier de mesures d'assouplissement monétaire et budgétaire. Ces mesures devraient soutenir la croissance économique, alors que la Chine continue sa transition vers une économie orientée davantage vers la consommation et les services.

GRAPHIQUE G.32

Croissance économique en Chine

(PIB réel, variation en pourcentage)

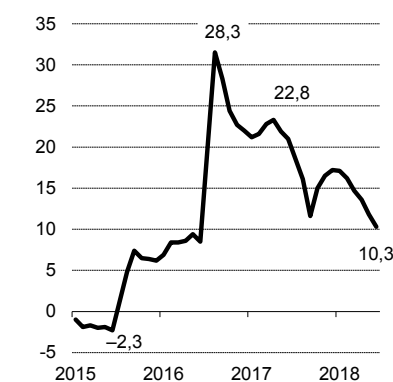


Sources : Fonds monétaire international, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.33

Profits des entreprises en Chine

(variation annuelle en pourcentage, données cumulatives, en termes nominaux)



Source : Bloomberg.

❑ Un ralentissement du commerce mondial

L'expansion du commerce mondial a ralenti à 3,3 % en 2018, comparativement à 4,7 % en 2017. Ce ralentissement s'explique notamment par :

- une modération de la progression des exportations, résultant notamment d'un ralentissement de celles de la zone euro, du Japon, ainsi que des économies émergentes de l'Asie, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine;
- une faible expansion des importations mondiales, reflétant la faiblesse de la demande principalement en zone euro, mais aussi dans les économies émergentes de l'Asie, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine.

La montée du protectionnisme a contribué à intensifier l'incertitude, en particulier en Chine, et à ralentir le commerce mondial.

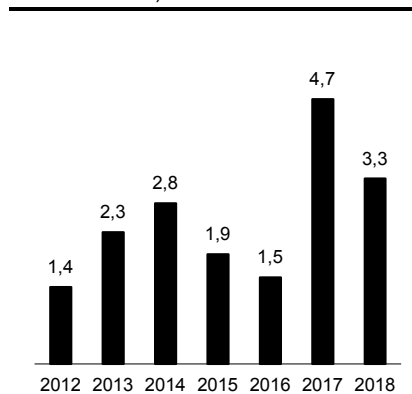
- Selon la Banque mondiale, les tarifs douaniers introduits en 2018 et relatifs aux biens ont touché environ 12 % des importations américaines, 6,5 % des importations chinoises et 2,5 % du commerce mondial de biens.

Un accord commercial entre la Chine et les États-Unis, les deux moteurs de l'économie mondiale, permettrait de réduire l'incertitude et devrait soutenir l'expansion du commerce mondial.

GRAPHIQUE G.34

Commerce mondial de biens

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)

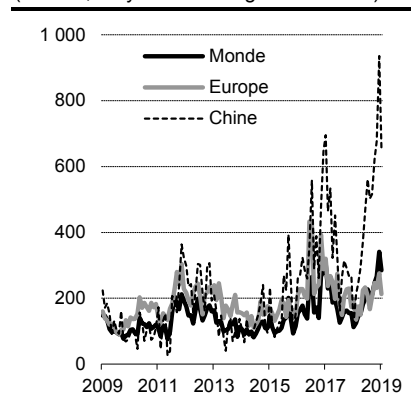


Sources : Bureau central du Plan des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE G.35

Indice de l'incertitude concernant la politique économique

(indices, moyenne de long terme = 100)



Note : Les données sont disponibles jusqu'en janvier 2019. Cet indicateur a été élaboré par les chercheurs Scott Baker, Nicholas Bloom et Steven Davis des universités Stanford et de Chicago pour évaluer l'incertitude concernant la politique économique dans plusieurs pays.
Source : Measuring Economic Policy Uncertainty, www.policyuncertainty.com.

5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

Parmi ces risques figure un ralentissement généralisé de l'économie mondiale. Celle-ci fait face à une accentuation des incertitudes, qui pourraient entraîner un ralentissement plus important que prévu de la croissance.

Les principaux risques incluent notamment :

- les politiques commerciales restrictives qui pourraient freiner l'expansion du commerce, de l'investissement et de l'activité économique dans les économies concernées. De tels ralentissements auraient des répercussions pour le reste de l'économie mondiale. À l'opposé, une réduction des restrictions commerciales serait favorable à la croissance économique;
- les tensions en Europe, qui sont alimentées notamment par les négociations difficiles sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne;
- la réduction ou l'accroissement des tensions géopolitiques;
- l'évolution des prix du pétrole et des autres matières premières;
- le rythme moins rapide que prévu du resserrement monétaire aux États-Unis et au Canada;
- le recul plus marqué qu'attendu du secteur résidentiel canadien, en raison notamment de l'endettement des ménages, ralentissement qui pourrait entraîner une diminution du PIB réel québécois d'environ 0,1 %;
- la signature de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique ainsi que l'abolition des droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium, qui auraient un effet positif sur les économies canadienne et américaine.

❑ Analyse de sensibilité aux variables économiques

Les prévisions économiques incorporent certains éléments d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux qui sont prévus.

■ Sensibilité du PIB du Québec aux variables externes

L'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale. Ainsi, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes.

— Les plus importants sont liés à l'activité économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et les provinces canadiennes.

■ Impacts des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif³ structurel à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,45 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, selon ce modèle, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,42 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal est capté après un délai d'un trimestre.

En effet, l'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable. En 2015, les exportations vers l'Ontario représentaient plus de 58 % des exportations interprovinciales du Québec. Par ailleurs, les effets mesurés pour l'Ontario et les États-Unis ne sont pas additifs.

TABLERAU G.9

Effets des chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité ⁽¹⁾ (trimestres)	Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,45
PIB réel ontarien	1	0,42

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

³ Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre.

ANNEXE : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Les tableaux suivants présentent l'évolution prévue de différentes variables économiques pour le Québec, le Canada, les États-Unis, les marchés financiers canadiens et le monde :

- Perspectives économiques au Québec;
- Perspectives économiques au Canada;
- Perspectives économiques aux États-Unis;
- Marchés financiers canadiens;
- Perspectives économiques mondiales.

Ces prévisions économiques sont réalisées en amont du processus d'établissement du cadre financier. En ayant une vision économique globale, le gouvernement peut notamment mettre en place des orientations et des politiques économiques appropriées et optimiser sa stratégie de gestion de la dette.

Les tableaux complémentaires sont maintenant disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents du budget 2019-2020 :

www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/index.asp

Section H

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Sommaire	H.3
1. Les orientations budgétaires du Québec	H.5
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire	H.6
1.1.1 L'évolution du solde budgétaire en 2018-2019	H.7
1.1.2 Les principales révisions du cadre financier.....	H.12
1.2 Les perspectives budgétaires	H.17
1.2.1 Le cadre financier quinquennal	H.17
1.2.2 Les dépenses par portefeuille ministériel	H.23
1.3 Les investissements en infrastructures publiques	H.27
2. Les prévisions de revenus et de dépenses	H.31
2.1 L'évolution des revenus	H.33
2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	H.34
2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	H.44
2.1.3 Les transferts fédéraux.....	H.46
2.2 L'évolution des dépenses	H.49
2.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	H.50
2.2.2 Le service de la dette	H.55
3. Les gestes pour assurer une gestion plus efficiente et plus transparente des finances publiques	H.57
4. Les demandes du Québec à l'égard des transferts fédéraux.....	H.65
4.1 Pour un rehaussement de la contribution fédérale en matière de santé et de programmes sociaux	H.65
4.2 Traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec.....	H.70
ANNEXE 1 : Les dépenses consolidées par portefeuille ministériel	H.71
ANNEXE 2 : Tableaux complémentaires.....	H.75

SOMMAIRE

Le budget 2019-2020 permet au gouvernement de préciser ses orientations budgétaires et d'annoncer de nouvelles initiatives au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise.

Les orientations économiques et budgétaires du Québec comprennent :

- des mesures visant à remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- des actions pour améliorer la qualité des services en éducation et en santé;
- des initiatives pour augmenter le potentiel de l'économie;
- le maintien de l'équilibre budgétaire et la poursuite de la réduction de la dette;
- des investissements publics additionnels en infrastructures, notamment au bénéfice des secteurs de l'éducation, de la santé et des transports;
- une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques.

Le budget 2019-2020 comprend :

- des révisions positives dans le cadre financier depuis mars 2018;
- des investissements additionnels de 1,4 milliard de dollars en 2018-2019, de 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et de 2,9 milliards de dollars en 2020-2021 pour mettre en œuvre ces nouvelles initiatives;
- un excédent budgétaire de 2,5 milliards de dollars en 2018-2019 et l'équilibre budgétaire en 2019-2020;
- en 2019-2020, la croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur à 5,1 % et celle du portefeuille Santé et Services sociaux à 5,4 %.

De plus, le gouvernement du Québec :

- pose des gestes pour assurer une gestion plus efficiente et plus transparente des finances publiques, notamment par des mesures d'optimisation et des initiatives visant l'amélioration de la performance dans la livraison des services publics;
- réitère ses demandes à l'égard des transferts fédéraux, notamment pour la contribution fédérale en matière de santé et de programmes sociaux.

1. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU QUÉBEC

□ Le budget du Québec pour 2019-2020

En 2019-2020, les revenus du gouvernement du Québec s'établissent à 115,6 milliards de dollars. Ils permettent de financer :

- les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses pour les divers champs d'activité de l'État, qui s'établissent à 104,0 milliards de dollars;
- le service de la dette, qui s'élève à 9,0 milliards de dollars;
- les versements des revenus dédiés au Fonds des générations, qui atteignent 2,5 milliards de dollars.

L'équilibre budgétaire est prévu en 2019-2020.

TABLEAU H.1

Budget du Québec pour 2019-2020 (en millions de dollars)

	2019-2020
Revenus consolidés	
Revenus autonomes	90 714
<i>Variation en %</i>	0,6 ⁽¹⁾
Transferts fédéraux	24 924
<i>Variation en %</i>	6,5
Total des revenus consolidés	115 638
<i>Variation en %</i>	1,8
Dépenses consolidées	
Dépenses de portefeuilles	-104 038
<i>Variation en %</i>	5,0
Service de la dette	-8 996
<i>Variation en %</i>	1,1
Total des dépenses consolidées	-113 034
<i>Variation en %</i>	4,7
Provision pour éventualités	-100
SURPLUS⁽²⁾	2 504
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 504
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽³⁾	—

(1) La variation est de 1,0 % aux revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement et de -5,8 % pour ceux provenant des entreprises du gouvernement. La faible variation de 0,6 % aux revenus autonomes est principalement attribuable aux mesures mises en œuvre au cours des dernières années à l'égard des revenus.

(2) Il s'agit du solde au sens des comptes publics.

(3) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

Depuis mars 2018, des révisions positives ont été constatées dans le cadre financier.

Pour 2018-2019, les prévisions font état d'un excédent budgétaire de 2,5 milliards de dollars.

Pour les deux années suivantes, l'équilibre budgétaire est prévu.

❑ L'amélioration de la situation budgétaire depuis mars 2018

La bonne tenue de l'économie a favorisé une augmentation plus importante que prévu des rentrées fiscales, ce qui a dégagé une marge de manœuvre dans le cadre financier.

En particulier, *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, publié en décembre 2018, faisait état d'améliorations de 3,5 milliards de dollars en 2018-2019, de 1,7 milliard de dollars en 2019-2020 et de 1,4 milliard de dollars en 2020-2021.

En ajoutant les améliorations depuis décembre 2018, l'évolution de la situation économique et budgétaire du Québec se traduit par des améliorations du cadre financier, après l'élimination du recours à la réserve de stabilisation, de 4,2 milliards de dollars en 2018-2019, de 3,1 milliards de dollars en 2019-2020 et de 3,7 milliards de dollars en 2020-2021.

TABLEAU H.2

Révisions du cadre financier depuis mars 2018 (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2018	—	—	—
Améliorations présentées dans la mise à jour de décembre 2018	3 466	1 742	1 358
Améliorations depuis la publication de la mise à jour de décembre 2018	2 282	2 322	2 787
Élimination du recours à la réserve de stabilisation	-1 587	-936	-479
Total des améliorations	4 161	3 128	3 667
Initiatives de décembre 2018	-229	-806	-729
Initiatives de mars 2019	-1 432	-2 322	-2 937
Total des initiatives	-1 661	-3 128	-3 667
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation, le cas échéant.

1.1.1 L'évolution du solde budgétaire en 2018-2019

En 2018-2019, l'excédent budgétaire s'établit à 2,5 milliards de dollars.

Le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2018* affiche quant à lui un excédent budgétaire de 5,6 milliards de dollars pour les neuf premiers mois de l'année 2018-2019.

La baisse du solde budgétaire au cours des trois derniers mois de l'exercice financier provient :

- d'un ralentissement attendu de la croissance des revenus autonomes qui, jumelé à une accélération prévue de la croissance des dépenses de portefeuilles, contribuera à réduire l'excédent de 1,4 milliard de dollars de janvier à mars 2019;
- des initiatives annoncées dans le *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, pour lesquelles un solde de 204 millions de dollars reste à être comptabilisé;
- d'initiatives ciblées et non récurrentes de 1,4 milliard de dollars visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie, annoncées dans le budget 2019-2020.

TABLEAU H.3

Évolution du solde budgétaire pour 2018-2019

(en millions de dollars)

	2018-2019
RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2018⁽¹⁾	5 571
RÉSULTATS À VENIR DE JANVIER À MARS 2019	
Résultats liés à la situation économique et budgétaire	
– Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	–362
– Résultats des organismes et des fonds	–418
– Dépenses et autres revenus ⁽²⁾	–656
Sous-total	–1 435
Solde des initiatives de la mise à jour de décembre 2018 à réaliser	–204
Initiatives ciblées visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie – Mars 2019	
– Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	–90
– Augmenter le potentiel de l'économie	–357
– Agir pour l'environnement	–51
– Soutenir les collectivités et autres initiatives	–935
Sous-total	–1 432
TOTAL	–3 071
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Il s'agit notamment des dépenses de programmes et des revenus provenant des entreprises du gouvernement.

❑ Initiatives ciblées en 2018-2019

Dès 2018-2019, le gouvernement investit des sommes additionnelles en mettant principalement en œuvre des mesures ciblées et non récurrentes.

■ Améliorer la qualité des services en éducation et en santé

Le gouvernement favorise l'autonomie des personnes tout au long de leur vie. Il investit donc, dès 2018-2019, 80,0 millions de dollars afin d'offrir davantage d'heures de soins et de services à domicile et de développer la gériatrie sociale, ce qui permettra de briser l'isolement social des aînés, et 9,5 millions de dollars afin de financer la recherche sur la maladie d'Alzheimer.

■ Augmenter le potentiel de l'économie

Afin d'augmenter le potentiel de l'économie dès 2018-2019, le gouvernement :

- consacre 220,0 millions de dollars dans le but de mettre en valeur des espaces stratégiques pour accueillir les entreprises innovantes;
- accorde 7,5 millions de dollars pour soutenir les activités de Génome Québec, qui visent le développement et l'excellence de la recherche en génomique;
- investit 2,1 millions de dollars dans les biotechnologies marines par un appui au Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec;
- soutient quatre initiatives majeures en intelligence artificielle par l'octroi de :
 - 35,0 millions de dollars à IVADO LABS pour la réalisation au Québec de projets utilisant des applications de l'intelligence artificielle dans tous les secteurs industriels,
 - 15,0 millions de dollars à SCALE.AI pour la réalisation au Québec de projets industriels d'optimisation des chaînes d'approvisionnement par l'intelligence artificielle,
 - 32,5 millions de dollars à MILA pour soutenir son fonctionnement et le développement de la grappe en intelligence artificielle au Québec,
 - 17,5 millions de dollars à PROMPT-QUÉBEC pour appuyer les entreprises dans leurs projets collaboratifs en intelligence artificielle;
- investit 10,0 millions de dollars pour mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré, ce qui revalorisera le noyau commercial de la municipalité;
- accorde une somme de 7,5 millions de dollars pour le projet QcRail afin d'étudier la faisabilité d'un prolongement du réseau ferroviaire entre Dolbeau-Mistassini et Baie-Comeau, notamment pour les entreprises exportatrices;
- appuie à hauteur de 4,0 millions de dollars des organismes de soutien au financement de l'entrepreneuriat;

TABLEAU H.4

Initiatives ciblées en 2018-2019
(en millions de dollars)

	2018-2019
Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	-89,5
– Renforcer les soins et les services à domicile	-80,0
– Financer la recherche sur la maladie d'Alzheimer	-9,5
Augmenter le potentiel de l'économie	-356,6
– Mettre en valeur des espaces stratégiques pour accueillir les entreprises innovantes	-220,0
– Accroître la recherche en génomique	-7,5
– Appuyer le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec	-2,1
– IVADO LABS	-35,0
– SCALE.AI	-15,0
– MILA	-32,5
– PROMPT-QUÉBEC	-17,5
– Mettre en valeur le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré	-10,0
– Soutenir le projet QcRail	-7,5
– Appuyer des organismes de soutien à l'entrepreneuriat	-4,0
– Bonification du programme de financement des projets locaux	-1,0
– Soutenir le secteur de la presse d'information écrite	-3,0
– Financer le centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal	-1,5
Agir pour l'environnement	-50,7
– Maintenir la capacité d'intervention du Québec pour lutter contre les feux de forêt	-42,0
– Appuyer la coopération internationale pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques	-8,7
Soutenir les collectivités et autres initiatives	-935,2
– Soutien dans la réalisation des unités AccèsLogis Québec non réalisées	-72,8
– Soutien à l'entente-cadre Réflexe Montréal	-70,0
– Appui aux municipalités pour l'encadrement du cannabis	-20,0
– Réduction du coût de la vie au Nunavik	-51,6
– Subvention à l'aéroport de Québec	-2,8
– Soutien au transport adapté	-52,0
– Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes	-11,7
– Programme d'aide au développement du transport collectif	-65,2
– Aide à l'entretien du réseau routier local	-78,7
– Subvention à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)	-99,0
– REM – Réseau transitoire d'atténuation	-156,0
– Appui à la modernisation de l'industrie du taxi	-250,0
– Abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants	-5,4
TOTAL	-1 432,0

- bonifie de 1,0 million de dollars le programme de financement de projets locaux afin de financer rapidement un plus grand nombre de projets dans l'ensemble des régions du Québec;
- octroie 3,0 millions de dollars pour aider les entreprises de la presse d'information à faire face aux coûts qu'elles doivent assumer pour la collecte sélective;
- accorde 1,5 million de dollars pour financer les activités de recherche du centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal.

■ **Agir pour l'environnement**

Afin d'agir pour l'environnement, dès 2018-2019, le gouvernement :

- investit 42,0 millions de dollars pour moderniser sa flotte d'avions spécialisés dans la lutte contre les feux de forêt;
- bonifie de 8,7 millions de dollars ses contributions à la coopération internationale, notamment pour le développement durable et la lutte contre les changements climatiques.

■ **Soutenir les collectivités et autres initiatives**

Afin de soutenir les collectivités, le gouvernement :

- accorde 72,8 millions de dollars pour assurer la réalisation des logements annoncés antérieurement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la Ville de Montréal;
- transfère 70,0 millions de dollars à la Ville de Montréal pour soutenir son développement économique dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal;
- transfère 20,0 millions de dollars aux municipalités pour les appuyer dans l'encadrement du cannabis;
- offre 51,6 millions de dollars pour renouveler l'Entente sur le financement des mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik.

Le Québec a également des besoins importants en matière de transports. Le gouvernement agit donc rapidement pour :

- soutenir les organismes de transport et les municipalités à hauteur de 309,4 millions de dollars par le biais, notamment, des programmes d'aide relatifs au transport adapté, au transport collectif et à l'entretien des routes locales, ainsi que d'une subvention à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- assurer le financement des services temporaires durant les travaux de construction du Réseau express métropolitain (REM) grâce à une somme de 156,0 millions de dollars;
- appuyer la modernisation de l'industrie du taxi par un soutien de 250,0 millions de dollars.

L'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants débute dès 2019, avec la réduction de 0,70 \$ par jour de la contribution additionnelle. Cette initiative permet au gouvernement de remettre 5,4 millions de dollars dans le portefeuille des Québécois en 2018-2019.

Des surplus budgétaires tributaires de la bonne performance des revenus depuis deux ans

Des surplus de l'ordre de 2,4 milliards de dollars sont constatés depuis les quatre dernières années, soit un peu plus de 2 % du budget annuel de l'État.

- Alors que, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, ils résultent principalement de dépenses inférieures à celles planifiées, les surplus constatés depuis deux ans sont principalement attribuables à la bonne performance des revenus du gouvernement.

En effet, en 2015-2016 et en 2016-2017, des écarts de 2,1 milliards de dollars et de 1,6 milliard de dollars ont été constatés relativement aux dépenses. Pour ces deux années, l'écart associé aux revenus a été respectivement de -37 millions de dollars et de 318 millions de dollars.

Or, les surplus budgétaires en 2017-2018 et en 2018-2019 découlent essentiellement de la révision des revenus de l'ordre de 3,0 milliards de dollars en moyenne, tributaire de la hausse des rentrées fiscales associées aux principales sources de revenus autonomes du gouvernement en lien avec la croissance économique soutenue.

- Depuis deux ans, les faibles écarts associés aux dépenses s'expliquent en grande partie par la mise en œuvre d'initiatives ciblées destinées à l'amélioration des services publics et au soutien à l'économie.
- En 2018-2019, les améliorations ont également permis l'élimination du recours à la réserve de stabilisation de 1,6 milliard de dollars prévu dans le budget de mars 2018.

La part récurrente des améliorations associées aux revenus, de l'ordre de 2,5 milliards de dollars, est réinvestie à compter de 2019-2020 dans le cadre du présent budget.

Écarts au solde budgétaire – De 2015-2016 à 2018-2019

(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus	-37	318	2 096	3 960
Dépenses de portefeuilles ⁽¹⁾ et service de la dette	2 095	1 616	231	742
Autres révisions affectant le solde budgétaire	133	427	295	-615
Élimination de la réserve de stabilisation	—	—	—	-1 587
Solde budgétaire⁽²⁾	2 191	2 361	2 622	2 500

Note : Les écarts au solde budgétaire représentent la différence entre la prévision du budget initial et les résultats des comptes publics. Pour l'année 2018-2019, les prévisions du budget 2018-2019 sont comparées à celles du budget 2019-2020.

(1) Les écarts aux dépenses tiennent compte de la mise en œuvre d'initiatives ciblées de 2 199 M\$ en 2017-2018 et de 1 617 M\$ en 2018-2019 (initiatives totales de 1 661 M\$ desquelles sont soustraites celles de 44 M\$ aux revenus).

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

1.1.2 Les principales révisions du cadre financier

❑ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Les révisions attribuables à la situation économique et budgétaire s'expliquent notamment par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 3,5 milliards de dollars en 2018-2019, de 2,6 milliards de dollars en 2019-2020 et de 2,7 milliards de dollars en 2020-2021 :
 - les revenus fiscaux, qui comprennent, entre autres, l'impôt des particuliers et les impôts des sociétés, sont révisés à la hausse de plus de 2 milliards de dollars annuellement en raison notamment de la récurrence des résultats de 2017-2018, qui ont été plus favorables que prévu,
 - les autres revenus sont révisés à la hausse de 1,1 milliard de dollars en 2018-2019, de 120 millions de dollars en 2019-2020 et de 10 millions de dollars en 2020-2021. Ces révisions s'expliquent en partie par les résultats plus élevés que prévu des enchères du marché du carbone et par la révision à la hausse de 586 millions de dollars des revenus de placement du Fonds des générations en 2018-2019;
- une hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 741 millions de dollars en 2018-2019, de 208 millions de dollars en 2019-2020 et de 131 millions de dollars en 2020-2021, en raison notamment d'une hausse des résultats d'Hydro-Québec en 2018-2019 liée aux températures froides des derniers mois et d'un gain exceptionnel lié à la cession partielle de la filiale TM4;
- une baisse des revenus provenant des transferts fédéraux de 263 millions de dollars en 2018-2019 et une hausse de 160 millions de dollars en 2019-2020 et de 304 millions de dollars en 2020-2021, en partie attribuables à la signature de l'entente bilatérale intégrée (EBI) relative au plan d'infrastructure *Investir dans le Canada* du gouvernement fédéral;
- une réduction des dépenses de portefeuilles de 1,9 milliard de dollars en 2018-2019, qui s'explique essentiellement par une réalisation plus progressive que prévu de certains projets d'infrastructures, notamment au Fonds des réseaux de transport terrestre et à la Société de financement des infrastructures locales du Québec. L'augmentation de 232 millions de dollars en 2020-2021 résulte principalement de la signature avec le gouvernement fédéral de l'entente relative au plan d'infrastructure *Investir dans le Canada*, notamment pour des projets de transport en commun;
- une baisse du service de la dette de 441 millions de dollars en 2018-2019, de 83 millions de dollars en 2019-2020 et de 127 millions de dollars en 2020-2021, en raison notamment de taux d'intérêt plus faibles que prévu.

TABLEAU H.5

Révisions du cadre financier depuis mars 2018
 (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2018	—	—	—
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	2 429	2 454	2 692
– Autres revenus	1 097	120	10
Sous-total	3 526	2 574	2 702
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	741	208	131
Transferts fédéraux	–263	160	304
Dépenses de portefeuilles	1 878	3	–232
Service de la dette	441	83	127
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–615	203	307
Élimination du recours à la réserve de stabilisation	–1 587	–936	–479
Sous-total	4 121	2 295	2 860
MESURES D'OPTIMISATION			
Efforts supplémentaires des entreprises du gouvernement	—	100	150
Élimination de la provision au service de la dette	—	150	150
Économies découlant du remboursement accéléré de la dette	40	193	117
Efficience dans la gestion des dépenses	—	390	390
Sous-total	40	833	807
TOTAL DES AMÉLIORATIONS	4 161	3 128	3 667
INITIATIVES DE MARS 2019			
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	–5	–271	–419
Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	–90	–1 031	–1 164
Augmenter le potentiel de l'économie	–357	–505	–679
Agir pour l'environnement	–51	–395	–491
Soutenir les collectivités	–930	–105	–162
Autres	—	–15	–22
Sous-total	–1 432	–2 322	–2 937
INITIATIVES DE DÉCEMBRE 2018	–229	–806	–729
TOTAL DES INITIATIVES	–1 661	–3 128	–3 667
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation, le cas échéant.

❑ Les mesures d'optimisation

Le gouvernement s'est engagé à gérer avec rigueur les impôts et les taxes payés par les contribuables, notamment par la mise en œuvre de mesures pour améliorer l'efficacité et la productivité dans son offre des services publics. À ce titre, le cadre financier prévoit des mesures d'optimisation de 833 millions de dollars en 2019-2020 et de 807 millions de dollars en 2020-2021.

Ces mesures d'optimisation sont :

- des efforts supplémentaires réalisés par les entreprises du gouvernement, qui atteignent 100 millions de dollars en 2019-2020 et 150 millions de dollars en 2020-2021;
- l'élimination de la provision au service de la dette de 150 millions de dollars en 2019-2020 et en 2020-2021;
- les économies découlant du remboursement accéléré de la dette de 193 millions de dollars en 2019-2020 et de 117 millions de dollars en 2020-2021;
- une efficacité dans la gestion administrative des dépenses permettant d'économiser 390 millions de dollars en 2019-2020 et en 2020-2021.

❑ Les initiatives

Les améliorations du cadre financier sont réinvesties pour mettre en œuvre des initiatives structurantes visant à améliorer la qualité de vie des Québécois et à augmenter le potentiel de l'économie du Québec.

Ces initiatives prévoient des investissements additionnels, notamment pour :

- remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- offrir des services de qualité en éducation et en santé;
- augmenter le potentiel de l'économie;
- agir pour l'environnement;
- soutenir les collectivités.

Les investissements additionnels annoncés dans le budget 2019-2020 s'élèvent à 1,4 milliard de dollars en 2018-2019, à 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et à 2,9 milliards de dollars en 2020-2021.

Ces investissements s'ajoutent à ceux annoncés dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, soit 229 millions de dollars en 2018-2019, 806 millions de dollars en 2019-2020 et 729 millions de dollars en 2020-2021.

Révisions du cadre financier depuis décembre 2018

L'accélération de l'économie a entraîné des révisions positives du cadre financier pour l'année 2018-2019 et les années suivantes par rapport aux données présentées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.

- Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire totalisent 2,3 milliards de dollars en 2018-2019, 1,7 milliard de dollars en 2019-2020 et 2,1 milliards de dollars en 2020-2021.

Les améliorations du cadre financier permettent au gouvernement de financer des initiatives qui totalisent 1,4 milliard de dollars en 2018-2019, 2,3 milliards de dollars en 2019-2020 et 2,9 milliards de dollars en 2020-2021.

Révisions du cadre financier depuis décembre 2018

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – DÉCEMBRE 2018	1 650	—	150
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	1 242	1 068	1 224
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	433	113	89
Transferts fédéraux	–588	–291	86
Dépenses de portefeuilles	1 217	722	488
Service de la dette	233	75	207
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	–255	–5	3
Sous-total	2 282	1 682	2 097
MESURES D'OPTIMISATION			
Efforts supplémentaires des entreprises du gouvernement	—	100	150
Élimination de la provision au service de la dette	—	150	150
Efficience dans la gestion des dépenses	—	390	390
Sous-total	—	640	690
TOTAL DES AMÉLIORATIONS	2 282	2 322	2 787
INITIATIVES DE MARS 2019			
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	–5	–271	–419
Améliorer la qualité des services en éducation et en santé	–90	–1 031	–1 164
Augmenter le potentiel de l'économie	–357	–505	–679
Agir pour l'environnement	–51	–395	–491
Soutenir les collectivités	–930	–105	–162
Autres	—	–15	–22
TOTAL DES INITIATIVES	–1 432	–2 322	–2 937
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2019	2 500	—	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Rappel des initiatives de décembre 2018

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, le gouvernement a annoncé des investissements additionnels de 229 millions de dollars en 2018-2019, de 806 millions de dollars en 2019-2020 et de 729 millions de dollars en 2020-2021.

Ces initiatives prévoient des investissements additionnels pour :

- soutenir davantage les familles par le versement d'une Allocation famille plus généreuse et le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants;
- instaurer le montant pour le soutien des aînés de 70 ans ou plus à faible revenu;
- inciter les entreprises à investir davantage grâce à des initiatives visant à accélérer l'amortissement des entreprises à la suite des initiatives annoncées par le gouvernement fédéral;
- encourager l'acquisition de véhicules électriques grâce à un financement additionnel pour les programmes de rabais visant l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion.

Initiatives de décembre 2018

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Soutenir davantage les familles	-62	-251	-259
Instaurer le montant pour le soutien des aînés	-102	-108	-114
Accélérer les investissements des entreprises	-44	-448	-357
Encourager l'acquisition de véhicules électriques	-21	—	—
TOTAL	-229	-806	-729

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.2 Les perspectives budgétaires

Cette partie présente les perspectives budgétaires du Québec pour les années 2018-2019 à 2023-2024.

— Le gouvernement prévoit l'équilibre budgétaire de 2019-2020 à 2021-2022, puis de légers excédents budgétaires en 2022-2023 et en 2023-2024.

1.2.1 Le cadre financier quinquennal

Les revenus consolidés atteignent 115,6 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 1,8 %¹. Celle-ci atteindra 3,2 % en 2020-2021.

Les dépenses consolidées s'élèvent à 113,0 milliards de dollars en 2019-2020, avec une croissance de 4,7 %. Celle-ci s'établira à 3,2 % en 2020-2021.

Une provision pour éventualités de 100 millions de dollars par an est prévue dans le cadre financier à compter de 2019-2020.

Les versements des revenus dédiés au Fonds des générations s'établissent à 2,5 milliards de dollars en 2019-2020 et atteindront 2,7 milliards de dollars en 2020-2021.

¹ Cette croissance s'explique notamment par l'impact des mesures annoncées dans des publications antérieures et dans le budget 2019-2020, lesquelles ont principalement des répercussions sur les impôts des sociétés, l'impôt des particuliers et l'impôt foncier scolaire.

La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

De 2008-2009 à 2013-2014, le poids des dépenses dans l'économie était supérieur à celui des revenus en raison des déficits réalisés. Le poids des dépenses a connu une croissance soutenue jusqu'en 2013-2014, où il a atteint 26,1 %.

De 2014-2015 à 2018-2019, le poids des revenus supérieur à celui des dépenses est attribuable aux surplus budgétaires constatés et aux efforts de réduction de la dette par les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

En 2019-2020, le poids des dépenses augmente à 25,1 % du PIB. Cette hausse illustre les investissements du gouvernement pour la mise en œuvre de ses priorités.

Pour les années suivantes, l'écart entre le poids des revenus et celui des dépenses en pourcentage du PIB se maintient à près de 1 point de pourcentage. Cet écart est essentiellement attribuable aux efforts de réduction de la dette.

Évolution de la part des revenus et des dépenses consolidés dans l'économie – De 2000-2001 à 2023-2024 (en pourcentage du PIB)

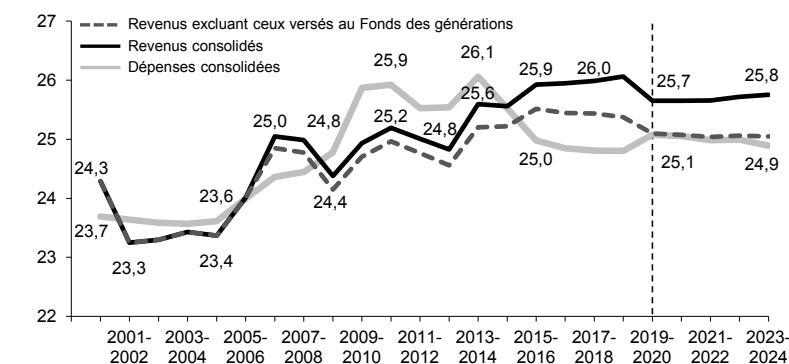


TABLEAU H.6

Cadre financier consolidé de 2018-2019 à 2023-2024
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Revenus consolidés						
Impôt des particuliers	31 254	32 498	33 959	35 329	36 679	38 113
Cotisations pour les services de santé	6 413	6 596	6 768	6 927	7 096	7 273
Impôts des sociétés	9 036	8 516	8 743	9 111	9 299	9 515
Impôt foncier scolaire	1 877	1 553	1 556	1 637	1 723	1 805
Taxes à la consommation	21 148	21 864	22 339	22 825	23 445	24 089
Droits et permis	4 178	4 229	4 298	4 359	4 442	4 544
Revenus divers	11 167	10 680	11 059	11 547	11 982	12 365
Entreprises du gouvernement	5 073	4 778	5 067	5 299	5 777	6 191
Revenus autonomes	90 146	90 714	93 789	97 034	100 443	103 895
<i>Variation en %</i>	4,9	0,6	3,4	3,5	3,5	3,4
Transferts fédéraux	23 411	24 924	25 600	25 950	26 589	27 251
<i>Variation en %</i>	4,1	6,5	2,7	1,4	2,5	2,5
Total des revenus consolidés	113 557	115 638	119 389	122 984	127 032	131 146
<i>Variation en %</i>	4,8	1,8	3,2	3,0	3,3	3,2
Dépenses consolidées						
Dépenses de portefeuilles	-99 052	-104 038	-107 467	-110 645	-113 911	-117 287
<i>Variation en %</i>	5,1	5,0	3,3	3,0	3,0	3,0
Service de la dette	-8 899	-8 996	-9 138	-9 292	-9 661	-9 727
<i>Variation en %</i>	-3,7	1,1	1,6	1,7	4,0	0,7
Total des dépenses consolidées	-107 951	-113 034	-116 605	-119 937	-123 572	-127 014
<i>Variation en %</i>	4,3	4,7	3,2	2,9	3,0	2,8
Provision pour éventualités	—	-100	-100	-100	-100	-100
SURPLUS	5 606	2 504	2 684	2 947	3 360	4 032
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE						
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-3 106	-2 504	-2 684	-2 947	-3 260	-3 582
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	2 500	—	—	—	100	450

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

❑ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

— Au 31 mars 2019, la réserve de stabilisation s'établira à 9,7 milliards de dollars.

TABLEAU H.7

Réserve de stabilisation (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations	Solde à la fin
2015-2016	—	2 191	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	4 552
2017-2018	4 552	2 622	—	7 174
2018-2019	7 174	2 500	—	9 674

❑ Les marges de prudence

La réserve de stabilisation au 31 mars 2019 et l'ensemble des provisions incluses dans le cadre financier permettent de couvrir les risques pouvant influencer le cadre financier et de répondre ainsi à une diminution des revenus ou à une croissance des dépenses non prévues totalisant 11,2 milliards de dollars.

TABLEAU H.8

Marges de prudence (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Provision pour éventualités	100	100	100	100	100	500
Provision au Fonds de suppléance	200	200	200	200	200	1 000
Sous-total – Provisions	300	300	300	300	300	1 500
Réserve de stabilisation au 31 mars 2019						9 674
TOTAL	300	300	300	300	300	11 174

L'importance de maintenir une réserve de stabilisation : illustration de l'impact d'une récession

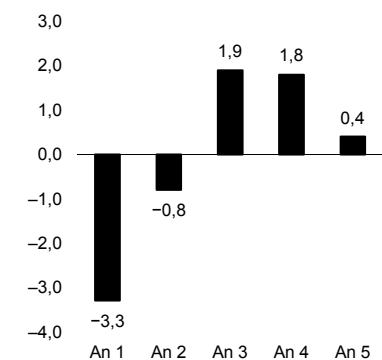
Les expériences passées montrent que le Québec n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient avoir des répercussions sur son cadre financier, tel un ralentissement de l'économie.

Au Québec, l'analyse des données historiques indique qu'une récession d'ampleur moyenne pourrait se traduire par une révision du PIB nominal de -3,3 points de pourcentage la première année où l'effet se fera sentir et de -0,8 point de pourcentage l'année suivante par rapport à un scénario de référence. En raison de la reprise de l'économie qui suit généralement une période de ralentissement, le PIB nominal serait révisé à la hausse à compter de la troisième année.

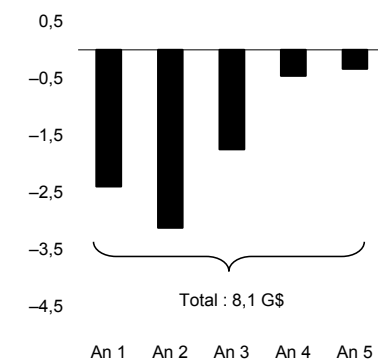
L'impact d'un tel ralentissement sur les revenus autonomes du gouvernement pourrait se traduire par une perte de revenus de l'ordre de 8,1 milliards de dollars sur une période de cinq ans, avant le retour au niveau d'avant récession.

La réserve de stabilisation comme instrument de gestion peut être utilisée pour compenser cette perte de revenus.

Révision du PIB nominal
(en points de pourcentage)



Révision des revenus autonomes⁽¹⁾
(en milliards de dollars)



(1) Ces montants excluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement.

Note : Les revenus autonomes croissent généralement à un rythme comparable à celui de l'économie, étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal. Selon l'analyse de sensibilité du ministère des Finances, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 750 M\$ sur les revenus autonomes. Par ailleurs, en période de ralentissement économique, une variation des revenus autonomes plus marquée que celle du PIB nominal est généralement observée.

La réserve de stabilisation : un outil de planification budgétaire pluriannuelle

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, est automatiquement affecté à la réserve de stabilisation.

Cette réserve facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un dépassement, c'est-à-dire un solde budgétaire inférieur à zéro. Elle sert ainsi au maintien de l'équilibre budgétaire.

Par exemple, en période de ralentissement économique, elle peut être utilisée par le gouvernement pour équilibrer le budget sans que des gestes additionnels soient requis, comme une baisse des dépenses ou une hausse des revenus.

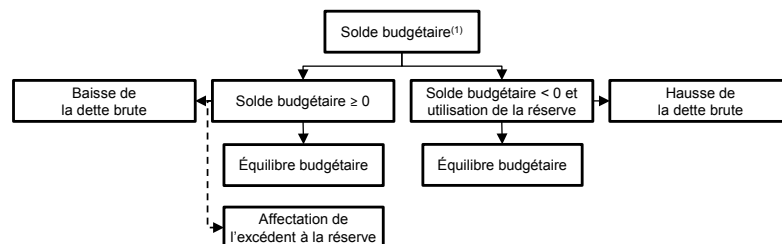
La réserve de stabilisation réduit les emprunts, mais n'est pas de l'argent en banque

La réserve agit comme un compte, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires. En d'autres mots, la réserve de stabilisation n'est pas de l'argent en banque.

En effet, les excédents budgétaires ne sont pas conservés dans un compte en banque pour pallier un éventuel déficit. Ces excédents sont utilisés en cours d'année pour réduire la dette du gouvernement sur les marchés financiers.

Par exemple, l'excédent de 2 622 millions de dollars réalisé en 2017-2018, lequel a été affecté à la réserve de stabilisation, est venu réduire la dette brute du même montant.

Dans l'éventualité où le gouvernement utiliserait la réserve de stabilisation pour équilibrer le budget, la somme correspondant au dépassement devrait être empruntée, ce qui donnerait lieu à une augmentation de la dette brute, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



(1) Il s'agit du solde budgétaire après les versements des revenus dédiés au Fonds des générations.

1.2.2 Les dépenses par portefeuille ministériel

Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités sous la responsabilité d'un ministre, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par son portefeuille.

— Les portefeuilles ayant les dépenses les plus importantes sont Éducation et Enseignement supérieur et Santé et Services sociaux.

La croissance des dépenses de portefeuilles est prévue à 5,1 % en 2018-2019, à 5,0 % en 2019-2020 et à 3,3 % en 2020-2021. Plus précisément :

— la croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur s'élève à 5,0 % en 2018-2019 et à 5,1 % en 2019-2020;

— la croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'élève à 4,7 % en 2018-2019 et à 5,4 % en 2019-2020;

— la croissance des dépenses des autres portefeuilles s'élève à 5,7 % en 2018-2019 et à 4,5 % en 2019-2020.

TABLEAU H.9

Dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021	2021-2022
Éducation et Enseignement supérieur	23 261	24 436	25 340	26 325
<i>Variation en %</i>	5,0	5,1	3,7	3,9
Santé et Services sociaux	43 101	45 433	47 277	49 194
<i>Variation en %</i>	4,7	5,4	4,1	4,1
Autres portefeuilles ⁽²⁾	32 690	34 169	34 850	35 126
<i>Variation en %</i>	5,7	4,5	2,0	0,8
TOTAL	99 052	104 038	107 467	110 645
<i>Variation en %</i>	5,1	5,0	3,3	3,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La ventilation des dépenses en 2019-2020 pour l'ensemble des portefeuilles est présentée à l'annexe 1.

(2) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

Écart à résorber aux dépenses de portefeuilles – Budget 2019-2020

Sur la base du cadre financier du budget 2019-2020, après intégration des nouvelles mesures annoncées, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et les objectifs de dépenses s'établit à 469 millions de dollars en 2020-2021 et à 458 millions de dollars en 2021-2022.

Écart à résorber aux dépenses de portefeuilles – Budget 2019-2020 (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Coût de reconduction des programmes gouvernementaux	104 038	107 936	111 103
Objectifs de dépenses de portefeuilles	104 038	107 467	110 645
ÉCART À RÉSORBER	—	469	458

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances.

□ Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales). Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études ainsi que les programmes pour promouvoir les activités de loisir et de sport.

Ces dépenses sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux, mais aussi par d'autres sources de revenus, telles que l'impôt foncier scolaire et les droits de scolarité.

Les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur s'établiront à 24,4 milliards de dollars en 2019-2020, à 25,3 milliards de dollars en 2020-2021 et à 26,3 milliards de dollars en 2021-2022.

— La croissance des dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur est établie à 5,1 % en 2019-2020, à 3,7 % en 2020-2021 et à 3,9 % en 2021-2022.

TABLEAU H.10

Dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	19 455	20 897	21 768	22 697
Autres dépenses ⁽²⁾	3 806	3 539	3 572	3 628
TOTAL	23 261	24 436	25 340	26 325
Variation en %	5,0	5,1	3,7	3,9

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

❑ Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec.

Ces dépenses sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux, mais aussi par d'autres sources de revenus, telles que les contributions des adultes hébergés en CHSLD et les primes d'assurance du régime public d'assurance médicaments.

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 45,4 milliards de dollars en 2019-2020, à 47,3 milliards de dollars en 2020-2021 et à 49,2 milliards de dollars en 2021-2022.

— La croissance des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux est établie à 5,4 % en 2019-2020 et à 4,1 % en 2020-2021 et 2021-2022.

TABLEAU H.11

Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	38 609	40 824	42 547	44 410
Autres dépenses ⁽²⁾	4 492	4 609	4 730	4 784
TOTAL	43 101	45 433	47 277	49 194
Variation en %	4,7	5,4	4,1	4,1

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

1.3 Les investissements en infrastructures publiques

Dans le but de répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques, le gouvernement annonce une hausse de 15,0 milliards de dollars des investissements dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029, qui servira principalement au maintien de l'offre de services.

— Le PQI 2019-2029 s'établit ainsi à 115,4 milliards de dollars.

TABLEAU H.12

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2019-2029 (en milliards de dollars)

	2019-2029
Investissements au PQI 2018-2028	100,4
Hausse des investissements	15,0
INVESTISSEMENTS AU PQI 2019-2029	115,4

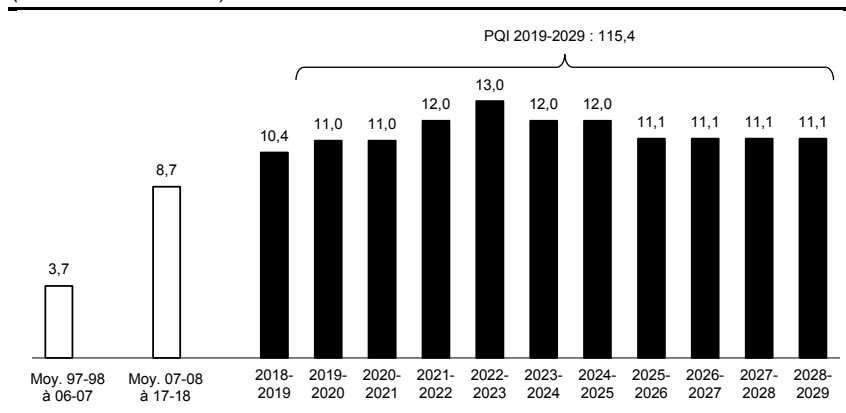
Avec ce rehaussement, ce sont plus de 11 milliards de dollars en moyenne par année d'ici 2028-2029 qui seront investis par le gouvernement dans les infrastructures du Québec afin notamment :

- de maintenir et de rétablir l'état des infrastructures routières;
- d'assurer des milieux d'enseignement sains et sécuritaires pour les élèves et les enseignants.

Cette hausse permettra aussi de bonifier l'offre d'infrastructures publiques notamment par l'implantation progressive de classes de maternelle 4 ans et de maisons des aînés ainsi que par l'implantation d'un nouveau lien routier entre Québec et Lévis.

GRAPHIQUE H.1

Investissements au Plan québécois des infrastructures 2019-2029 (en milliards de dollars)



Des investissements importants pour améliorer la qualité des infrastructures publiques

Le gouvernement du Québec est propriétaire ou finance un parc d'infrastructures important évalué à plus de 400 milliards de dollars, dont :

- près de 28 000 immeubles;
- quelque 9 700 ponts et viaducs et près de 31 000 kilomètres de routes;
- plus de 94 000 kilomètres de réseaux d'eau potable, usée et pluviale.

Une majorité d'infrastructures évaluée en bon état

Pour assurer la sécurité et la qualité de ses infrastructures, le gouvernement suit de près leur état de santé et rend public annuellement un indice d'état gouvernemental dans les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI).

- Les PAGI 2019-2020 présentent l'évaluation de l'état pour 79 % du parc d'actifs.

Pour les infrastructures évaluées jusqu'à maintenant, le bilan des PAGI confirme qu'elles sont majoritairement en bon état (A, B et C), soit à 68 %, et qu'elles ont un indice d'état moyen de C. En contrepartie, 32 % se trouvent dans un état insatisfaisant (D et E), dont :

- 54 % des infrastructures du secteur de l'éducation;
- 50 % des chaussées et 47 % des structures du réseau routier.

Une prise en charge de 79 % du déficit de maintien d'actifs

Les inspections des infrastructures publiques appartenant au gouvernement ont permis d'évaluer le déficit de maintien d'actifs à 24,6 milliards de dollars en 2019. Cette évaluation représente les investissements nécessaires pour rétablir les infrastructures ayant un indice d'état de D et E au-dessus du seuil d'état satisfaisant.

- Par rapport à mars 2018, ce déficit a augmenté de 3,8 milliards de dollars en raison de la dégradation naturelle des infrastructures, mais également en raison de la réalisation de nouvelles inspections.
- Au PQI 2019-2029, 19,4 milliards de dollars sont prévus pour la résorption du déficit de maintien d'actifs, notamment pour remplacer les infrastructures les plus vétustes. Ainsi, une part importante du déficit de maintien d'actifs est prise en charge, soit 79 %.

Une priorisation des investissements axée sur la pérennité des infrastructures

Pour répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques, le gouvernement annonce une hausse de 15,0 milliards de dollars des investissements pour établir le PQI 2019-2029 à 115,4 milliards de dollars.

- Ce rehaussement permettra à la fois de prendre en charge le retard d'investissements accumulé à l'égard des infrastructures en mauvais état, de prévoir un niveau d'investissement récurrent en maintien d'actifs favorisant la pérennité des infrastructures ainsi que de soutenir le développement du parc.
- Sans les investissements additionnels de 15,0 milliards de dollars, le déficit de maintien d'actifs aurait augmenté davantage.

Au cours des prochaines années, le gouvernement continuera de poser les gestes nécessaires pour accroître la qualité des infrastructures publiques au Québec. À cette fin, le gouvernement s'engage à faire progresser à 7,0 milliards de dollars la moyenne annuelle sur cinq ans des investissements prévus en maintien de l'offre de services d'ici le PQI 2022-2032.

□ La contribution des partenaires

Aux investissements de 115,4 milliards de dollars du PQI 2019-2029 vient s'ajouter la contribution des différents partenaires du gouvernement du Québec aux projets figurant au PQI, pour un montant de 29,2 milliards de dollars, dont 4,3 milliards de dollars en 2019-2020.

Ainsi, les investissements en infrastructures pour les projets inscrits au PQI totaliseront 144,6 milliards de dollars pour les dix prochaines années, dont 15,3 milliards de dollars en 2019-2020.

TABLEAU H.13

Investissements en infrastructures 2019-2029 (en milliards de dollars)

	2019-2020	2019-2029
PQI 2019-2029	11,0	115,4
Contribution des partenaires ⁽¹⁾		
– Gouvernement fédéral	2,1	16,5
– Autres partenaires	2,2	12,7
Total – Contribution des partenaires	4,3	29,2
TOTAL	15,3	144,6

(1) Il s'agit du gouvernement fédéral, des municipalités et d'autres partenaires.

La contribution de 16,5 milliards de dollars sur dix ans du gouvernement fédéral réservée pour le Québec, qui s'inscrira en complémentarité avec les investissements prévus dans le PQI, provient d'une somme de 7,5 milliards de dollars allouée dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée signée le 6 juin 2018 et d'une somme de 9,0 milliards de dollars découlant d'anciens plans d'infrastructures, tels que la phase 1 du plan *Investir dans le Canada* et le Plan Chantiers Canada 2014-2024.

2. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019* présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses consolidés, soit :

- les révisions détaillées pour 2018-2019 depuis mars 2018;
- les perspectives sur trois ans, soit de 2018-2019 à 2020-2021;
- les risques liés aux prévisions ainsi qu'une analyse de sensibilité par source de revenus et par type de dépenses.

□ Les révisions détaillées du cadre financier depuis mars 2018

Les révisions du cadre financier depuis mars 2018 permettent de maintenir l'équilibre budgétaire.

La situation économique et budgétaire entraîne une révision positive du solde budgétaire de 4,2 milliards de dollars en 2018-2019. Cette amélioration permet de financer des initiatives ciblées et non récurrentes de 1,7 milliard de dollars visant l'amélioration des services publics et l'augmentation du potentiel de l'économie.

Un excédent budgétaire de 2,5 milliards de dollars découle de ces révisions pour 2018-2019.

TABLEAU H.14

Révisions du cadre financier depuis mars 2018
(en millions de dollars)

	2018-2019				
	Mars 2018	Révisions			Mars 2019
		Situation économique et budgétaire ⁽¹⁾	Initiatives	Total des révisions	
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	67 343	2 429	-44	2 385	69 728
Autres revenus	14 248	1 097	—	1 097	15 345
Sous-total	81 591	3 526	-44	3 482	85 073
Variation en %					5,3
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 332	741	—	741	5 073
Variation en %					-0,4
Total	85 923	4 267	-44	4 223	90 146
Variation en %					4,9
Transferts fédéraux	23 674	-263	—	-263	23 411
Variation en %					4,1
Revenus consolidés	109 597	4 004	-44	3 960	113 557
Variation en %					4,8
Dépenses de portefeuilles	-99 313	1 878	-1 617	261	-99 052
Variation en %					5,1
Service de la dette	-9 380	481	—	481	-8 899
Variation en %					-3,7
Dépenses consolidées	-108 693	2 359	-1 617	742	-107 951
Variation en %					4,3
SURPLUS	904	6 363	-1 661	4 702	5 606
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE					
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-2 491	-615	—	-615	-3 106
Utilisation de la réserve de stabilisation	1 587	-1 587	—	-1 587	—
SOLDE BUDGÉTAIRE ⁽²⁾	—	4 161	-1 661	2 500	2 500

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les révisions de la situation économique et budgétaire incluent les mesures d'optimisation.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation, le cas échéant.

2.1 L'évolution des revenus

Les revenus consolidés comprennent les revenus autonomes, dont les revenus provenant des entreprises du gouvernement, et les transferts fédéraux.

Les revenus consolidés totalisent 113,6 milliards de dollars en 2018-2019, soit 90,1 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 23,4 milliards de dollars pour les transferts fédéraux.

— Les revenus consolidés sont révisés à la hausse de 4,0 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2018.

La croissance prévue des revenus est de 4,8 % en 2018-2019. Elle sera de 1,8 % en 2019-2020 et de 3,2 % en 2020-2021.

TABLEAU H.15

Évolution des revenus consolidés (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	81 591	3 482	85 073	85 936	88 722
<i>Variation en %</i>			5,3	1,0	3,2
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 332	741	5 073	4 778	5 067
<i>Variation en %</i>			-0,4	-5,8	6,0
Sous-total	85 923	4 223	90 146	90 714	93 789
<i>Variation en %</i>			4,9	0,6	3,4
Transferts fédéraux	23 674	-263	23 411	24 924	25 600
<i>Variation en %</i>			4,1	6,5	2,7
TOTAL	109 597	3 960	113 557	115 638	119 389
<i>Variation en %</i>			4,8	1,8	3,2

2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, lesquels sont constitués de l'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé, des impôts des sociétés, de l'impôt foncier scolaire et des taxes à la consommation. Leur évolution est liée à l'activité économique au Québec et aux modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent aussi d'autres sources de revenus, soit les droits et permis et les revenus divers tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

La majeure partie des revenus autonomes est destinée au financement de la prestation des services publics et des programmes gouvernementaux. L'excédent est consacré au financement d'activités particulières, comme l'entretien du réseau routier, et au Fonds des générations pour la réduction de la dette.

❑ Révisions 2018-2019

Pour l'exercice financier 2018-2019, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement totalisent 85,1 milliards de dollars, en hausse de 5,3 % par rapport aux revenus observés pour l'exercice financier 2017-2018.

— Par rapport à la prévision de mars 2018, ils sont révisés à la hausse de 3,5 milliards de dollars.

TABLEAU H.16

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus fiscaux	67 343	2 385	69 728	71 027	73 365
<i>Variation en %</i>			4,9	1,9	3,3
Autres revenus	14 248	1 097	15 345	14 909	15 357
<i>Variation en %</i>			6,8	-2,8	3,0
TOTAL	81 591	3 482	85 073	85 936	88 722
<i>Variation en %</i>			5,3	1,0	3,2

■ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 705 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2018.

- Cette révision s'explique par des retenues à la source plus élevées que prévu depuis le début de l'année financière en raison de l'effet de la croissance des salaires et traitements plus élevée de 1,1 point de pourcentage pour 2018.
- Elle reflète aussi la récurrence du niveau plus élevé de l'impôt à payer afférent à l'année 2017.

TABLEAU H.17

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus fiscaux					
Impôt des particuliers	30 549	705	31 254	32 498	33 959
<i>Variation en %</i>			5,8	4,0	4,5
Cotisations pour les services de santé	6 028	385	6 413	6 596	6 768
<i>Variation en %</i>			3,1	2,9	2,6
Impôts des sociétés	8 028	1 008	9 036	8 516	8 743
<i>Variation en %</i>			11,0	-5,8	2,7
Impôt foncier scolaire	1 817	60	1 877	1 553	1 556
<i>Variation en %</i>			-16,3	-17,3	0,2
Taxes à la consommation	20 921	227	21 148	21 864	22 339
<i>Variation en %</i>			4,0	3,4	2,2
Sous-total	67 343	2 385	69 728	71 027	73 365
<i>Variation en %</i>			4,9	1,9	3,3
Autres revenus					
Droits et permis	3 797	381	4 178	4 229	4 298
<i>Variation en %</i>			5,4	1,2	1,6
Revenus divers	10 451	716	11 167	10 680	11 059
<i>Variation en %</i>			7,4	-4,4	3,5
Sous-total	14 248	1 097	15 345	14 909	15 357
<i>Variation en %</i>			6,8	-2,8	3,0
TOTAL	81 591	3 482	85 073	85 936	88 722
<i>Variation en %</i>			5,3	1,0	3,2

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 385 millions de dollars pour l'année 2018-2019. Cette révision s'explique par des retenues à la source plus élevées que prévu depuis le début de l'année financière, découlant notamment d'un niveau plus élevé des salaires et traitements en 2018 par rapport à ce qui était prévu en mars 2018.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 1 008 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2018. Cette révision provient essentiellement du suivi des rentrées fiscales qui ont été plus élevées que prévu, en continuité avec la hausse observée à la fin de 2017-2018.

— En effet, depuis le début de l'année, plusieurs sociétés versent leurs acomptes provisionnels sur la base de leurs résultats de 2017, année au cours de laquelle la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés s'est établie à 11,7 %, comparativement à une croissance de 3,2 % en 2018.

L'impôt foncier scolaire est révisé à la hausse de 60 millions de dollars en 2018-2019. Cette révision s'explique notamment par la croissance supérieure des valeurs foncières imposables.

Les revenus des taxes à la consommation sont revus à la hausse de 227 millions de dollars. Cette révision, qui provient principalement de la taxe de vente du Québec, découle de la bonne tenue des rentrées fiscales et de la croissance des investissements résidentiels plus élevée que prévu de 3,0 points de pourcentage en 2018.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 381 millions de dollars, ce qui traduit essentiellement des revenus plus élevés que prévu perçus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (marché du carbone).

Par ailleurs, les revenus divers sont révisés à la hausse de 716 millions de dollars en raison, principalement, du remboursement accéléré de la dette qui entraîne en 2018-2019, pour le Fonds des générations, des revenus de placement matérialisés plus élevés que prévu.

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement en 2018-2019

Depuis le début de 2018-2019, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement ont connu une croissance soutenue, s'établissant à 8,3 % au 31 décembre 2018¹, une croissance plus forte que celle du PIB nominal pour l'année 2018 (4,3 %).

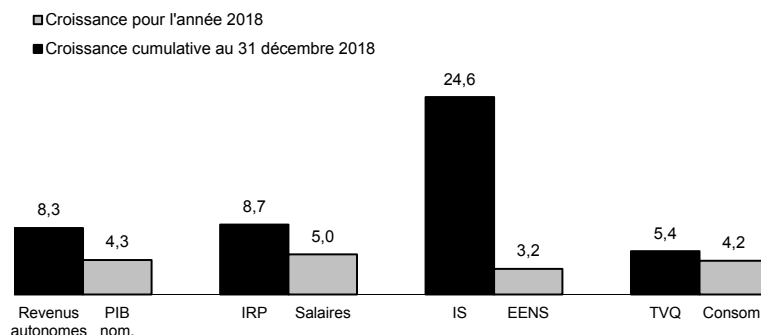
Cette évolution favorable est tributaire des résultats constatés au cours de la même période dans les principales sources de revenus, soit à l'impôt des particuliers (8,7 %), aux impôts des sociétés (24,6 %) et à la taxe de vente du Québec (5,4 %).

- Les indicateurs économiques influençant les assiettes taxables de ces sources de revenus, soit les salaires et traitements, l'excédent d'exploitation net des sociétés (bénéfices des sociétés) et les dépenses de consommation, ont toutefois connu une progression plus modeste en 2018.

Bien que la croissance des revenus autonomes reflète généralement l'évolution de l'activité économique, il est possible que cette relation ne soit pas respectée pour une année donnée, en raison notamment des choix fiscaux de certains agents économiques.

- Par exemple, en 2018-2019, certaines sociétés ont versé leurs acomptes provisionnels sur la base de leurs résultats de 2017, année au cours de laquelle la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés s'est élevée à 11,7 %. Ainsi, malgré la croissance plus modérée de leurs bénéfices, elles peuvent avoir fait le choix de ne pas ajuster leurs remises afin de bénéficier d'un remboursement plus tard.

Croissance des revenus et de certains indicateurs économiques⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Revenus autonomes : revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement; PIB nom. : PIB nominal; IRP : impôt sur le revenu des particuliers; Salaires : salaires et traitements; IS : impôts des sociétés; EENS : excédent d'exploitation net des sociétés; TVQ : taxe de vente du Québec; Consom. : consommation excluant les produits alimentaires et les logements.

¹ La croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement du fonds général est publiée dans le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2018*.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement progresseront de 1,0 % en 2019-2020 et de 3,2 % en 2020-2021. Ces croissances reflètent essentiellement l'activité économique prévue pour ces années et l'effet des mesures fiscales mises en œuvre.

■ Les revenus fiscaux

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, affichera une croissance de 4,0 % en 2019-2020 et de 4,5 % en 2020-2021, pour s'établir respectivement à 32,5 milliards de dollars et à 34,0 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète notamment la croissance du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, ainsi que l'indexation du régime d'imposition des particuliers et la progressivité du régime fiscal.
- Elle traduit également l'apport des revenus de pension à la croissance des revenus assujettis à l'impôt, notamment ceux des régimes de retraite privés.
- Elle prend aussi en compte la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière annoncée dans le budget 2019-2020.

Les cotisations pour les services de santé croîtront de 2,9 % en 2019-2020 et de 2,6 % en 2020-2021, pour s'établir respectivement à 6,6 milliards de dollars et à 6,8 milliards de dollars.

- Cette évolution reflète la hausse prévue des salaires et traitements de 3,2 % en 2019 et de 3,1 % en 2020.
- Elle tient également compte de l'effet de la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour toutes les PME québécoises, annoncée en mars 2018 et bonifiée en août 2018.

Les revenus provenant des impôts des sociétés présenteront un recul de 5,8 % en 2019-2020, puis progresseront de 2,7 % en 2020-2021, pour s'établir à 8,5 milliards de dollars et à 8,7 milliards de dollars respectivement pour ces deux années financières.

- Cette évolution traduit la croissance prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui est établie à 4,7 % en 2019 et à 4,3 % en 2020.
- Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la mesure d'amortissement pour inciter les entreprises à investir davantage annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018, la réduction graduelle à 4,0 % du taux d'imposition pour toutes les PME (budget de mars 2018) et la baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés (budget de mars 2015).

Les revenus de l'impôt foncier scolaire diminueront de 17,3 % en 2019-2020 et augmenteront de 0,2 % en 2020-2021. Ces évolutions s'expliquent principalement par l'effet de la réduction des taux de taxation dans le cadre de la mise en place graduelle prévue d'un taux unique de taxe scolaire.

Les revenus des taxes à la consommation afficheront une croissance de 3,4 % en 2019-2020 et de 2,2 % en 2020-2021, pour atteindre respectivement 21,9 milliards de dollars et 22,3 milliards de dollars.

- La croissance reflète l'évolution de la consommation des ménages, excluant les produits alimentaires et les logements, de 2,8 % en 2019 et de 3,0 % en 2020.
- La croissance sera toutefois atténuée, en 2020-2021, par l'abolition graduelle des restrictions aux remboursements de la taxe sur les intrants des grandes entreprises.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis afficheront une progression de 1,2 % en 2019-2020 et de 1,6 % en 2020-2021.

- Cette évolution s'explique principalement par la croissance attendue des revenus provenant des ressources naturelles.

Les revenus divers présenteront une variation de -4,4 % en 2019-2020 et de 3,5 % en 2020-2021.

- Ces variations proviennent principalement des revenus de placement du Fonds des générations et des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

■ Une évolution conforme à celle de l'économie

La croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflète généralement l'évolution de l'activité économique et les effets des mesures mises en place par le gouvernement.

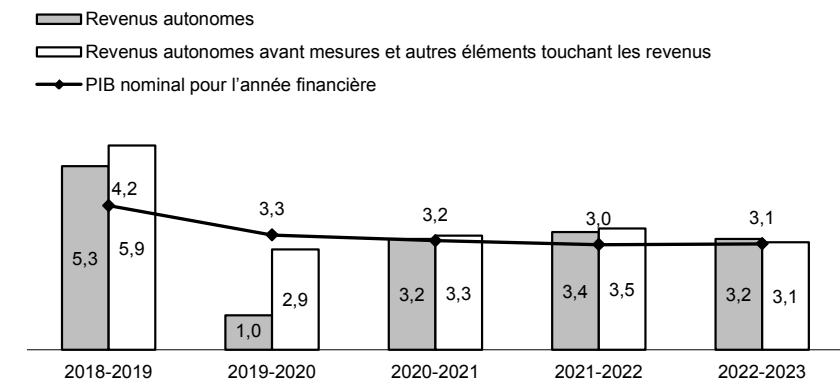
En 2019-2020, celle-ci s'établit à 1,0 %, puis elle augmentera à 3,2 % en 2020-2021.

- La croissance résulte notamment des différentes initiatives mises en œuvre ces dernières années, dont la réforme du régime de la taxe scolaire annoncée dans le budget 2018-2019, l'uniformisation des taux de la taxe scolaire annoncée dans le budget 2019-2020 et les mesures d'amortissement annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018.
- N'eût été ces mesures, la croissance des revenus autonomes s'établirait à 2,9 % en 2019-2020, ce qui représente une croissance comparable à celle de l'économie.

Sur l'horizon de prévision, la croissance des revenus évolue au même rythme que l'économie.

GRAPHIQUE H.2

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en pourcentage)



**Une croissance des revenus compatible
avec celle de l'économie**

**Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises
du gouvernement – De 2018-2019 à 2022-2023**
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Revenus autonomes	90 146	90 714	93 789	97 034	100 443
<i>Variation en %</i>	<i>4,9</i>	<i>0,6</i>	<i>3,4</i>	<i>3,5</i>	<i>3,5</i>
Moins : Entreprises du gouvernement	5 073	4 778	5 067	5 299	5 777
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	85 073	85 936	88 722	91 735	94 666
<i>Variation en %</i>	<i>5,3</i>	<i>1,0</i>	<i>3,2</i>	<i>3,4</i>	<i>3,2</i>
Mesures et autres éléments affectant l'évolution des revenus⁽¹⁾					
Budget 2019-2020	—	–314	–380	–377	–374
<i>Le point sur la situation économique et financière du Québec de décembre 2018</i>	–44	–448	–357	–372	–365
Mesures de relance – Août 2018	–108	–83	–48	–21	0
Budget 2018-2019	–805	–1 126	–1 255	–1 292	–1 282
Budgets antérieurs et autres ⁽²⁾	17	–634	–692	–824	–842
Sous-total	–940	–2 605	–2 732	–2 886	–2 863
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement avant mesures	86 013	88 541	91 454	94 621	97 529
<i>Variation en %</i>	<i>5,9</i>	<i>2,9</i>	<i>3,3</i>	<i>3,5</i>	<i>3,1</i>
Croissance du PIB nominal	4,2	3,3	3,2	3,0	3,1

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Sauf exception, les montants sont ceux qui ont été publiés dans les budgets et les mises à jour automnales.

(1) Il s'agit des principales mesures ayant un impact sur la croissance des revenus consolidés.

(2) Cette catégorie comprend les mesures ayant un effet sur les revenus des budgets et des mises à jour automnales publiées de l'automne 2014 à l'automne 2017, les revenus du marché du carbone, l'abolition des restrictions sur les remboursements de la taxe sur les intrants pour les grandes entreprises et les revenus de placement du Fonds des générations.

❑ Risques et analyse de sensibilité

Les prévisions des revenus de l'année 2019-2020 et des années suivantes comportent un niveau de risque et d'incertitude étant donné qu'elles s'appuient sur des hypothèses relatives à des événements futurs, telle l'évolution de la conjoncture économique.

- À titre d'exemple, la prévision des revenus des impôts des sociétés est empreinte d'un niveau d'incertitude notable résultant de la combinaison de plusieurs facteurs économiques, décisionnels et administratifs, tel le cadre légal qui permet aux entreprises de faire des choix en matière de fiscalité, notamment l'utilisation de pertes reportées, la possibilité d'ajuster les versements d'acomptes provisionnels et le délai de production et de traitement des déclarations de revenus, lequel influence la constatation des impôts des sociétés.

Le suivi des revenus des mois à venir constitue un autre élément de risque et d'incertitude qui peut conduire à des résultats différents de ceux prévus pour 2018-2019 et avoir un impact sur le niveau des revenus des années subséquentes.

■ Analyse de sensibilité

La prévision du PIB nominal est en général un bon indicateur de la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

- Selon l'analyse de sensibilité globale, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 750 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables proportionnelle à la révision du PIB nominal.

- Dans les faits, une variation des perspectives peut toucher davantage certaines variables économiques et avoir des répercussions plus importantes sur certaines assiettes taxables que sur d'autres.

Les analyses de sensibilité établissent une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance du PIB nominal. Ainsi, sans pour autant perdre leur validité, elles peuvent ne pas être respectées pour une année donnée en fonction du contexte économique.

- En effet, pour une année donnée, les fluctuations économiques peuvent avoir des effets différents sur les revenus en raison de changements de comportement des agents économiques.
- Dans ces situations, il est possible d'observer une variation des revenus autonomes plus ou moins marquée comparativement à celle du PIB nominal.

TABLEAU H.18

**Sensibilité des revenus autonomes excluant ceux des entreprises
du gouvernement aux principales variables économiques**

Variables	Prévisions de croissance pour 2019	Impacts pour l'année financière 2019-2020
PIB nominal	3,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes de l'ordre de 750 M\$.
Salaires et traitements	3,2 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 320 M\$.
Assurance-emploi	0,1 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 5 M\$.
Revenus de pension	6,0 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 50 M\$.
Excédent d'exploitation net des sociétés	4,7 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus des impôts des sociétés d'environ 45 M\$.
Consommation excluant les produits alimentaires et les logements	2,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 165 M\$.
Investissements résidentiels	1,9 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ d'environ 30 M\$.

2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont constitués de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats nets.

❑ Révisions 2018-2019

Pour l'année 2018-2019, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 741 millions de dollars, pour s'établir à 5,1 milliards de dollars. Cette révision est notamment attribuable à une hausse des résultats d'Hydro-Québec en raison des températures froides des derniers mois et d'un gain exceptionnel lié à la cession partielle de la filiale TM4. Par ailleurs, une hausse des résultats de Loto-Québec provenant principalement d'une performance plus importante que prévu du secteur des loteries a également eu un effet notable.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront à 4,8 milliards de dollars en 2019-2020, en baisse de 5,8 %, et à 5,1 milliards de dollars en 2020-2021, en hausse de 6,0 %.

- L'évolution en 2019-2020 reflète principalement la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec et de Loto-Québec en raison de l'absence des revenus exceptionnels obtenus l'année précédente.
- L'évolution en 2020-2021 est notamment due à l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la hausse prévue des exportations nettes d'électricité et d'une croissance prévue de la demande au Québec.

TABLEAU H.19

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Hydro-Québec	2 075	500	2 575	2 425	2 725
Loto-Québec	1 236	124	1 360	1 271	1 274
Société des alcools du Québec	1 112	29	1 141	1 159	1 184
Investissement Québec	111	83	194	139	133
Société québécoise du cannabis	—	—	—	20	37
Autres ⁽¹⁾	-202	5	-197	-236	-286
TOTAL	4 332	741	5 073	4 778	5 067
Variation en %			-0,4	-5,8	6,0

(1) Les autres revenus incorporent notamment la prévision des autres entreprises du gouvernement et l'impact du Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L ».

□ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Les prévisions des entreprises du gouvernement dépendent de l'information disponible au moment où elles sont réalisées. Des mises à jour de l'information peuvent ainsi avoir une incidence sur les prévisions.

De plus, il est à considérer que certaines variables, concernant par exemple les conditions météorologiques, sont difficilement prévisibles.

Concernant la Société québécoise du cannabis, une nouvelle entreprise, l'absence de données historiques rend plus complexe l'établissement des prévisions.

■ Analyse de sensibilité

Pour ce qui est d'Hydro-Québec, une variation de :

- 1,0 ¢ US/kWh du prix de l'énergie sur les marchés extérieurs modifie son bénéfice net de plus de 100 millions de dollars;
- 1 point de pourcentage de l'ajustement du tarif de l'électricité facturé aux consommateurs québécois par la Régie de l'énergie modifie son bénéfice net d'un maximum de 110 millions de dollars;
- 1 °C de la température hivernale, comparativement à la température normale, modifie son bénéfice net de plus de 50 millions de dollars.

Pour ce qui est de Loto-Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de plus de 10 millions de dollars.

Pour ce qui est de la Société des alcools du Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de plus de 15 millions de dollars.

Pour ce qui est d'Investissement Québec, une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt modifie son bénéfice net de près de 10 millions de dollars.

Pour ce qui est de la Société québécoise du cannabis, étant donné sa création récente et, par conséquent, l'absence de données historiques, aucune analyse de sensibilité n'est disponible en ce moment.

2.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

❑ Révisions 2018-2019

En 2018-2019, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 23,4 milliards de dollars, soit 263 millions de dollars de moins que prévu en mars 2018. Cette révision s'explique par des revenus moindres du TCS et du TCPS en raison :

- de la prise en compte du recensement de la population de 2016, qui a entraîné une révision à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada;
- de la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est soustraite de ces transferts.

TABEAU H.20

Évolution des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Péréquation	11 732	—	11 732	13 124	13 333
<i>Variation en %</i>			5,9	11,9	1,6
Transferts pour la santé	6 431	-125	6 306	6 628	6 852
<i>Variation en %</i>			3,4	5,1	3,4
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 659	-62	1 597	1 620	1 645
<i>Variation en %</i>			-3,1	1,4	1,5
Autres programmes	3 852	-76	3 776	3 552	3 770
<i>Variation en %</i>			3,2	-5,9	6,1
TOTAL	23 674	-263	23 411	24 924	25 600
<i>Variation en %</i>			4,1	6,5	2,7

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

Les revenus de transferts fédéraux augmenteront de 6,5 % en 2019-2020 et de 2,7 % en 2020-2021. La hausse plus importante en 2019-2020 s'explique notamment par la péréquation; d'une part, l'enveloppe de péréquation croît à l'échelle canadienne au même rythme que le PIB nominal canadien et, d'autre part, un accroissement a été observé dans les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces par rapport à 2018-2019.

❑ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Le principal risque relatif à la prévision de la péréquation concerne l'estimation de la capacité fiscale par habitant de chacune des provinces, étant donné que le gouvernement fédéral ne publie aucune prévision des paiements de péréquation par province.

Par ailleurs, les principaux risques relatifs à la prévision des revenus qui découlent du TCS et du TCPS concernent l'estimation de la valeur de l'abattement spécial du Québec² ainsi que l'estimation de la population des provinces et des territoires.

■ Analyse de sensibilité

La prévision des revenus de péréquation, du TCS et du TCPS repose principalement sur les variables économiques et démographiques suivantes :

- la croissance du PIB nominal canadien;
- la croissance des salaires et traitements utilisée dans la prévision de l'impôt fédéral de base;
- la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés utilisée dans la prévision du revenu imposable des sociétés;
- la part de la population du Québec dans l'ensemble des provinces.

Les analyses de sensibilité peuvent ne pas s'appliquer pour une année donnée si un contexte économique particulier se présente ou si des modifications au fonctionnement de la péréquation, du TCS et du TCPS sont apportées par le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité des revenus de péréquation repose sur une hausse de 1 point de pourcentage de la croissance des variables économiques du Québec, sans effet sur celle des autres provinces.

² Les revenus du Québec qui découlent du TCS et du TCPS sont déduits d'une partie de la valeur de l'abattement spécial du Québec (13,5 % de l'impôt fédéral de base prélevé au Québec, dont 62 % est attribué au TCS et 38 % au TCPS).

TABLEAU H.21

Sensibilité des revenus de transferts fédéraux aux principales variables économiques et démographiques

Variables	Prévisions pour 2019	Impacts pour l'année financière 2019-2020
Croissance du PIB nominal canadien	4,1 % ⁽¹⁾	Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation de l'ordre de 45 M\$.
		Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS de l'ordre de 30 M\$.
Croissance des salaires et traitements au Québec	3,2 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 40 M\$.
		Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 50 M\$.
Part de la population du Québec dans le Canada	22,6 %	Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 60 M\$.
		Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 55 M\$.
Croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés au Québec	4,7 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 5 M\$.

(1) La croissance de 4,1 % du PIB nominal canadien, en 2019, provient des calculs fédéraux de 2019-2020 pour la péréquation et pour le TCS, et elle ne sera pas révisée. Les impacts pour l'année 2019-2020 sont présentés à titre indicatif.

(2) En raison du décalage de deux ans qui existe dans la formule de péréquation, une hausse de la croissance en 2019 aura un impact à compter de 2021-2022. Pour les années 2019-2020 et 2020-2021, l'impact est nul.

2.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses consolidées comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses consolidées s'établissent à 108,0 milliards de dollars en 2018-2019. Il s'agit d'une révision à la baisse de 742 millions de dollars par rapport à mars 2018.

- Les dépenses de portefeuilles sont révisées à la baisse de 261 millions de dollars.
- Les dépenses pour le service de la dette sont inférieures de 481 millions de dollars.

Les dépenses consolidées s'établiront à 113,0 milliards de dollars en 2019-2020 et à 116,6 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une croissance de 4,7 % et de 3,2 %.

TABLEAU H.22

Évolution des dépenses consolidées (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de portefeuilles	99 313	-261	99 052	104 038	107 467
<i>Variation en %</i>			5,1	5,0	3,3
Service de la dette	9 380	-481	8 899	8 996	9 138
<i>Variation en %</i>			-3,7	1,1	1,6
TOTAL	108 693	-742	107 951	113 034	116 605
<i>Variation en %</i>			4,3	4,7	3,2

2.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés par des entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

❑ Révisions 2018-2019

En 2018-2019, les dépenses de portefeuilles atteindront 99,1 milliards de dollars, ce qui correspond à une révision à la baisse de 261 millions de dollars par rapport aux prévisions de mars 2018.

Cette révision s'explique notamment par :

- l'augmentation de 88 millions de dollars des dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux, en raison notamment de la hausse de l'offre de soins et de services pour le maintien à domicile et le développement de la gériatrie sociale;
- la diminution des dépenses des autres portefeuilles de 337 millions de dollars, qui s'explique essentiellement par une réalisation plus progressive que prévu de certains projets, notamment pour la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour le Fonds des réseaux de transport terrestre et pour le Fonds vert.

Par ailleurs, les dépenses du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur ont été peu révisées par rapport aux prévisions de mars 2018.

TABEAU H.23

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021
Éducation et Enseignement supérieur	23 273	-12	23 261	24 436	25 340
<i>Variation en %</i>			5,0	5,1	3,7
Santé et Services sociaux	43 013	88	43 101	45 433	47 277
<i>Variation en %</i>			4,7	5,4	4,1
Autres portefeuilles ⁽²⁾	33 027	-337	32 690	34 169	34 850
<i>Variation en %</i>			5,7	4,5	2,0
TOTAL	99 313	-261	99 052	104 038	107 467
<i>Variation en %</i>			5,1	5,0	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La ventilation des dépenses en 2019-2020 pour l'ensemble des portefeuilles est présentée à l'annexe 1.

(2) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

□ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

En 2019-2020 et en 2020-2021, les dépenses de portefeuilles s'établiront respectivement à 104,0 milliards de dollars et à 107,5 milliards de dollars.

- La croissance des dépenses de ces deux années financières atteindra respectivement 5,0 % et 3,3 %.

Ces augmentations s'expliquent notamment par des investissements :

- en éducation, pour instaurer la maternelle 4 ans, ajouter une heure d'activités parascolaires de plus par jour au secondaire, doter le Québec de meilleures infrastructures et assurer plus de services aux élèves en difficulté;
- en santé, pour mettre en place des lits d'hébergement pour les aînés, bonifier les services de soins à domicile et augmenter le volume de services de santé;
- dans les autres portefeuilles, pour mieux intégrer les immigrants à la société québécoise, réduire le fardeau fiscal des familles et assurer à tous les Québécois l'accès à une connexion Internet haute vitesse et à un réseau cellulaire à large bande.

Dépenses de programmes et autres dépenses

Les dépenses de portefeuilles sont composées des dépenses de programmes, soit celles des ministères, ainsi que des autres dépenses, soit celles des entités financées par leurs revenus propres et les dépenses financées par le régime fiscal.

- La croissance des dépenses de programmes s'établira à 5,8 % en 2019-2020 et à 3,3 % en 2020-2021.

Évolution des dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépenses de programmes ⁽¹⁾	76 869	81 351	84 048	87 295
<i>Variation en %</i>	6,1	5,8	3,3	3,9
Autres dépenses ⁽²⁾	22 183	22 687	23 419	23 350
<i>Variation en %</i>	1,7	2,3	3,2	-0,3
TOTAL	99 052	104 038	107 467	110 645
<i>Variation en %</i>	5,1	5,0	3,3	3,0

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

Les dépenses par mission

Les dépenses gouvernementales sont ventilées dans cinq missions consacrées aux services publics. Cette ventilation des dépenses de l'État dans ses principaux champs d'activité est un indicateur stable dans le temps, car elle n'est généralement pas influencée par les remaniements ministériels. Par ailleurs, puisqu'elle est également utilisée dans les comptes publics, sa présentation dans le budget permet de mieux comparer les prévisions aux résultats réels.

Les missions consacrées aux services publics sont :

- Santé et services sociaux, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Éducation et culture, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- Économie et environnement, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- Soutien aux personnes et aux familles, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- Gouverne et justice, qui regroupe les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif.

Les dépenses par mission

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et services sociaux	41 978	44 429	46 136
Éducation et culture	23 706	25 357	26 223
Économie et environnement	15 807	15 424	16 320
Soutien aux personnes et aux familles	10 200	10 832	10 965
Gouverne et justice ⁽¹⁾	7 361	7 996	7 823
TOTAL	99 052	104 038	107 467
Variation en %	5,1	5,0	3,3

(1) Ces montants incluent la provision au Fonds de suppléance.

□ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Plusieurs facteurs peuvent avoir des impacts sur les dépenses du gouvernement. Ces facteurs incluent notamment :

- la variation des clientèles cibles, telles que les effectifs qui fréquentent les établissements d'enseignement;
- les changements technologiques, qui influencent particulièrement les dépenses dans le domaine de la santé;
- le changement dans le niveau général des prix, qui a un impact différent pour chacun des portefeuilles gouvernementaux;
- l'apparition de nouveaux besoins de la population.

■ Analyse de sensibilité

Les prévisions du cadre financier prennent en compte :

- les choix budgétaires, qui découlent de la priorisation de certains secteurs par rapport à d'autres dans l'allocation des dépenses;
- les variables économiques et démographiques, qui sont liées aux facteurs de prix (inflation) et de démographie (variation de la population).

Les deux tableaux ci-après indiquent la sensibilité des dépenses de portefeuilles tant sur le plan budgétaire que sur celui des facteurs économiques et démographiques.

- Il convient de noter que ces données sont des indications et que les impacts peuvent varier selon la nature et l'interaction des facteurs de risque.

■ Choix budgétaires

Les dépenses peuvent varier selon les choix du gouvernement dans l'allocation de ses disponibilités budgétaires. Par exemple, une variation de 1 % des dépenses consolidées du portefeuille Santé et Services sociaux entraînerait une variation de ses dépenses de l'ordre de 460 millions de dollars.

TABLEAU H.24

Sensibilité des dépenses à une variation de 1 % par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	Impacts pour l'année financière 2019-2020
Santé et Services sociaux	460
Éducation et Enseignement supérieur	250
Autres portefeuilles	350
TOTAL	1 060

■ Variables économiques et démographiques

L'analyse effectuée permet d'estimer la sensibilité des dépenses consolidées avant le service de la dette à certaines variables économiques et démographiques d'importance.

■ **Prix**

Les dépenses publiques sont influencées par les prix des services offerts par le gouvernement, dont l'évolution est étroitement liée à celle du niveau général des prix dans l'économie, c'est-à-dire à l'inflation.

Les résultats montrent qu'une variation de 1 % des prix amènerait une variation de 400 millions de dollars des dépenses, soit 0,3 point de pourcentage des dépenses totales.

■ **Démographie**

Les dépenses sont influencées par les variations de la population totale et par la variation de la taille de la clientèle de certains services.

Par exemple, une variation de 1 % de l'ensemble de la population ferait varier les dépenses totales de 760 millions de dollars, soit de 0,7 point de pourcentage.

TABLEAU H.25

Sensibilité des dépenses à une variation de 1 % pour chacune des variables économiques et démographiques

		Impacts pour l'année financière 2019-2020	
Variables	Dépenses	En M\$	En point de pourcentage
Prix			
Inflation	Dépenses totales	400	0,3
Démographie			
Population totale	Dépenses totales	760	0,7
	Par portefeuille		
	– Santé et Services sociaux		0,7
	– Éducation et Enseignement supérieur		0,8
	– Autres		0,7
0 à 4 ans	Dépenses totales	80	0,1
5 à 16 ans	Dépenses totales	130	0,1
17 à 24 ans	Dépenses totales	130	0,1
65 ans et plus	Dépenses totales	210	0,2

2.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

❑ Révisions 2018-2019

En 2018-2019, le service de la dette s'élève à 8,9 milliards de dollars, soit 7,5 milliards de dollars pour les intérêts sur la dette directe et 1,4 milliard de dollars pour les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Par rapport à mars 2018, le service de la dette est révisé à la baisse de 481 millions de dollars en 2018-2019, en raison du remboursement accéléré de la dette à partir du Fonds des générations, de taux d'intérêt à long terme plus faibles que prévu et d'une dette moins importante.

TABLEAU H.26

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Mars 2018		Mars 2019		
	2018-2019	Révisions	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	7 991	-452	7 539	7 984	8 274
Variation en %			1,0	5,9	3,6
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	1 389	-29	1 360	1 012	864
Variation en %			-23,3	-25,6	-14,6
TOTAL	9 380	-481	8 899	8 996	9 138
Variation en %			-3,7	1,1	1,6

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont présentés en déduction du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. Comme la prévision des revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt, celle-ci peut être révisée à la hausse comme à la baisse.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, des fonds particuliers des régimes et des fonds des autres programmes d'avantages sociaux futurs.

❑ Perspectives pour 2019-2020 et 2020-2021

De manière globale, le service de la dette s'établira à 9,0 milliards de dollars en 2019-2020 et à 9,1 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente respectivement une croissance de 1,1 % et de 1,6 %.

En 2019-2020 et en 2020-2021, les intérêts sur la dette directe augmenteront, en raison principalement de la hausse prévue des taux d'intérêt et des investissements en immobilisations du gouvernement.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs diminueront, quant à eux, en raison du fait que les revenus de placement du FARR augmentent chaque année.

❑ Risques et analyse de sensibilité

■ Risques

Le principal risque lié à la prévision du service de la dette est une hausse des taux d'intérêt plus importante que prévu ou un rendement plus faible qu'attendu du FARR³.

Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Il est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Aux fins de la dette brute, il est présenté en déduction du passif au titre des régimes de retraite. Pour des informations additionnelles, voir la section I.

Les revenus du FARR sont présentés en déduction du service de la dette. Il en découle qu'un rendement moins élevé que prévu entraînerait une hausse du service de la dette.

■ Analyse de sensibilité

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts d'environ 250 millions de dollars.

Un rendement réalisé par le FARR qui serait de 1 point de pourcentage inférieur au rendement prévu entraînerait une augmentation du service de la dette de 20 millions de dollars l'année suivante.

Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises n'entraîne, par ailleurs, aucun impact sur le service de la dette, car la dette du gouvernement n'est pas exposée aux devises étrangères.

³ En vertu de sa politique de placement, qui est basée sur un horizon de long terme, le FARR devrait générer un rendement annuel de 6,35 %.

3. LES GESTES POUR ASSURER UNE GESTION PLUS EFFICIENTE ET PLUS TRANSPARENTE DES FINANCES PUBLIQUES

Dès son arrivée en octobre dernier, le gouvernement s'est engagé à être efficient et transparent dans la gestion des finances publiques.

Cet engagement est un processus progressif visant notamment à définir la meilleure façon de faire pour réaliser des gains de productivité et d'efficience.

Le budget 2019-2020 est l'occasion de dresser un état de situation des mesures d'optimisation identifiées jusqu'à présent. C'est aussi l'occasion de présenter d'autres mesures d'efficience qui permettront de dégager des marges de manœuvre pour améliorer la prestation des services publics.

Cette partie du document présente les actions d'efficience et de transparence suivantes :

- améliorer la performance dans la livraison des services publics;
- assurer un meilleur suivi budgétaire;
- renforcer le processus d'approbation des prévisions budgétaires des organismes.

❑ **Améliorer la performance dans la livraison des services publics**

■ **Soutien aux projets d'amélioration des façons de faire**

Dans un souci d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens du Québec de manière efficiente, les ministères et les organismes du gouvernement doivent s'assurer d'avoir à leur disposition les ressources suffisantes.

Par conséquent, le gouvernement prévoit des sommes afin d'aider les ministères et les organismes à mettre en œuvre des projets d'amélioration des façons de faire. Des sommes de 15 millions de dollars en 2019-2020, de 22 millions de dollars en 2020-2021 et de 30 millions en 2021-2022 financeront des projets qui permettront d'augmenter l'efficacité des ministères et organismes, voire de dégager des économies.

— À cette fin, des crédits additionnels seront accordés au Secrétariat du Conseil du trésor. Les sommes requises pour 2019-2020 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Plus précisément, les projets viseront :

- à améliorer les processus ou à les appuyer de systèmes d'information pour diminuer les pressions sur les effectifs;
- à soutenir financièrement les organismes publics qui serviront de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations du Québec;
- à créer un environnement moderne et stimulant permettant de recruter plus facilement du personnel.

TABLERAU H.27

Impact financier des mesures pour améliorer la performance dans la livraison des services publics
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
Soutien aux projets d'amélioration des façons de faire	-15,0	-22,0	-30,0	—	—	-67,0

Exemples d'application de financement de projets d'optimisation**Gestion en ligne des permis de conduire, de l'immatriculation et des réclamations à la SAAQ**

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) modernise ses systèmes dans le but de permettre l'accès en ligne pour l'obtention et le renouvellement automatique du permis de conduire et de l'immatriculation, en plus de faciliter la transmission des documents par voie électronique.

De plus, la clientèle accidentée de la route et les fournisseurs de services peuvent maintenant saisir directement sur le Web le montant de certains frais prévus par la couverture d'assurance pour lesquels un remboursement est demandé. Ainsi, ils n'ont plus à remplir de formulaires papier et à les envoyer à la SAAQ. Si une copie de facture ou de reçu est exigée, celle-ci peut également être transmise électroniquement.

Modernisation du système de justice

Le ministère de la Justice modernise ses systèmes et met en œuvre les projets technologiques nécessaires afin de réduire les coûts et les délais additionnels pour les citoyens et les acteurs du système.

Ce nouveau système de justice fiable, sécuritaire et performant permettra notamment de gérer un dossier judiciaire numérique et de tenir des audiences numériques tout en évitant les délais et les erreurs liés à la manipulation du papier.

Amélioration des services à la clientèle de Retraite Québec

Retraite Québec met en place un centre des relations avec la clientèle unifié et amélioré en bonifiant notamment le système de réponse vocale interactive adaptée selon le profil des clients.

L'organisation harmonise et simplifie également les démarches de la clientèle concernant le Régime de rentes du Québec, les régimes de retraite du secteur public et l'Allocation famille (anciennement appelée soutien aux enfants).

Ces améliorations permettent d'enrichir l'expérience client et de bonifier l'information transmise.

La performance de l'Administration gouvernementale

La Loi sur l'administration publique instaure un cadre de gestion axé sur les résultats qui met en priorité la qualité des services aux citoyens, la transparence et l'imputabilité des ministères et organismes devant l'Assemblée nationale. En vertu des principes établis par ce cadre de gestion, les citoyens sont en droit de s'attendre à une Administration gouvernementale performante, basée sur une gestion rigoureuse, efficace et transparente, qui permet d'en faire plus pour eux.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'optimiser l'application de ce cadre de gestion afin qu'il soutienne davantage la performance. Pour ce faire, le président du Conseil du trésor mettra en œuvre dans les prochaines années un plan d'action sur la performance prévoyant un ensemble de mesures regroupées selon les axes suivants :

- accroître la transparence et suivre la performance des ministères et des organismes;
- redonner toute son importance au processus de planification stratégique et de reddition de comptes publique;
- soutenir plus efficacement les ministères et les organismes dans le développement de leur performance.

Ce plan prévoit notamment le développement d'un nouvel indice permettant de mesurer la performance des ministères et organismes ainsi que la diffusion d'un tableau de bord public. Il est aussi prévu de redonner toute son importance à la planification stratégique. Ainsi, la période couverte par les plans stratégiques des ministères sera graduellement arrimée au cycle électoral. En outre, la qualité des plans sera rehaussée pour qu'on puisse y prévoir notamment de meilleurs indicateurs tenant compte des attentes des citoyens.

Dans le cadre de ces travaux, la détermination et le suivi d'indicateurs clés de performance, de l'anglais « key performance indicators » (KPI), permettront de mesurer la performance des organisations dans le temps et en fonction des résultats poursuivis. À l'instar de ce qui est fait ailleurs dans le monde, notamment en Écosse et à New York, le tableau de bord public permettra à la population de suivre l'évolution de ces indicateurs en toute transparence.

■ **La gestion des technologies de l'information et des acquisitions**

Le gouvernement entend entreprendre des changements en matière de gestion des technologies de l'information et des acquisitions. Ces dernières ont un impact direct sur la capacité de l'État à rendre des services de qualité auxquels les citoyens et les entreprises sont en droit de s'attendre.

D'abord, le gouvernement adoptera le Plan de transformation numérique gouvernementale. Les organismes publics devront notamment dévoiler les actions planifiées et les efforts investis en cohérence avec ce plan. Ces orientations seront précisées lors de l'annonce de la nouvelle stratégie de transformation numérique.

De plus, les activités et les ressources du Centre de services partagés du Québec dans ces domaines se retrouveront au sein de deux nouveaux organismes. Les deux organismes créés, qui seront opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2020, relèveront du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor.

■ **Création de l'organisme Infrastructures technologiques Québec**

La création d'Infrastructures technologiques Québec permettra notamment de disposer d'infrastructures technologiques et de systèmes de gestion communs performants pour soutenir une prestation de services de qualité, de concentrer et de développer des expertises spécialisées, de contribuer à rehausser la sécurité de l'information et de soutenir la transformation numérique des organismes publics de manière plus rapide en évitant la duplication des solutions.

■ **Création de l'organisme Centre d'acquisitions gouvernementales**

La création de cet organisme permettra de concentrer, au sein d'une seule entité, l'ensemble des achats des organismes publics de l'Administration gouvernementale, du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Le bassin d'experts en acquisition qui y sera réuni soutiendra notamment les organismes publics qui ne possèdent pas les ressources spécialisées requises.

❑ Assurer un meilleur suivi budgétaire

Le gouvernement du Québec a instauré la publication d'un rapport mensuel des opérations financières en 2006. Ce rapport a pour objectif d'effectuer un suivi régulier de l'exécution du budget annuel.

- Il est produit selon les normes comptables du secteur public et a été examiné par le Vérificateur général du Québec en 2015.
- Jusqu'à aujourd'hui, la présentation des informations financières y a été axée sur le suivi des revenus du fonds général, des dépenses de programmes et des résultats nets des organismes et des fonds spéciaux.

À compter de l'année 2019-2020, le gouvernement publiera le rapport mensuel sur une base pleinement consolidée afin d'assurer la comparabilité des informations avec celles du budget et des comptes publics.

- Le rapport mettra ainsi l'accent sur les revenus consolidés par source ainsi que les dépenses consolidées selon les grands champs d'activité de l'État.
- Par ailleurs, la prise en compte des revenus et des dépenses réels des établissements de santé et services sociaux et d'éducation rehaussera davantage la pertinence du rapport.
- Le gouvernement prévoit également réaliser des analyses plus détaillées qui viendront bonifier le rapport à chacun des trimestres sur la base de l'information reçue de la part des différentes entités gouvernementales.

De plus, par souci de transparence et pour rendre disponible à fréquence régulière la plus récente information sur le solde budgétaire pour l'année en cours, le gouvernement inclut à chaque trimestre, depuis l'automne 2018, une estimation préliminaire du solde budgétaire pour l'année en cours dans le rapport mensuel. En particulier :

- il a mis à jour les prévisions budgétaires pour l'année 2018-2019 lors de la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2018 et le fait à nouveau dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2019*;
- il présentera les résultats préliminaires pour l'année financière en juin, dans le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 mars 2019*;
- il prévoit effectuer une première mise à jour préliminaire du solde budgétaire pour l'année 2019-2020 lors de la publication du *Rapport mensuel des opérations financières au 30 juin 2019*.

❑ Renforcer le processus d'approbation des prévisions budgétaires des organismes

Différentes structures budgétaires ont été mises en place pour assurer un lien entre les revenus prélevés par l'État et le financement des services publics. Cette organisation financière résulte principalement de choix du gouvernement relativement à la gouvernance et au mode de prestation de services.

Or, l'approbation des budgets annuels diffère selon le type de structure. Par exemple, de manière générale, les crédits des ministères sont votés annuellement pour chacun des programmes par l'Assemblée nationale, alors que le budget des fonds spéciaux est voté globalement pour chacune des entités.

De plus, l'approbation des prévisions budgétaires diffère entre les organismes publics. Les dispositions législatives encadrant les approbations prévoient différentes façons de faire.

Enfin, les règles et les pratiques de planification budgétaire actuelles amènent certains écarts entre les orientations gouvernementales et leur exécution par les organismes.

— En particulier, les prévisions de dépenses de certains organismes sont approuvées par le gouvernement avec un retard. Pour d'autres, cette approbation n'est pas prévue dans la loi.

L'adoption des prévisions de dépenses des organismes en amont des budgets permettra notamment d'assurer une cohérence pour la prise en compte des orientations gouvernementales.

Afin de renforcer la synchronisation entre la planification budgétaire gouvernementale et celle des organismes publics en amont de l'approbation des budgets, et ce, dans le respect des orientations gouvernementales, le gouvernement modifiera les règles d'adoption des budgets des organismes conformément aux bonnes pratiques.

Ces modifications, qui nécessitent l'adoption de modifications législatives, reposent sur les principes suivants :

— la cohérence du processus au sein des organismes et du gouvernement;

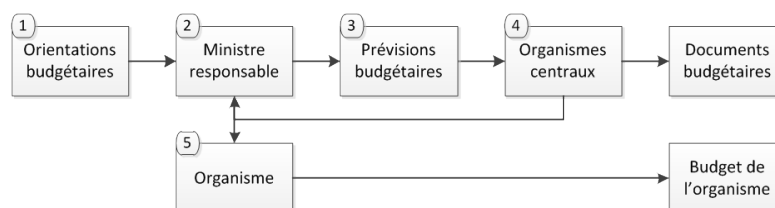
— l'allègement des contrôles et du processus d'adoption des budgets.

Ces modifications permettront une meilleure intégration du processus de préparation du budget de l'État, dans le respect des principes de gouvernance des organismes publics.

Processus d'approbation des prévisions budgétaires des organismes

1. Dans un premier temps, le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor (organismes centraux) proposent conjointement au Conseil du trésor des orientations budgétaires communes ou particulières à chacun des organismes autres que budgétaires (organismes¹) qui, une fois approuvées, sont transmises aux ministres responsables de ces organismes.
 - Ces orientations peuvent porter notamment sur les revenus, les dépenses et les surplus ou déficits cumulés des organismes.
2. Ensuite, chaque ministre transmet les orientations aux organismes dont il est responsable et y joint, si nécessaire, des directives relatives, notamment, à la transmission et à la forme du budget annuel.
3. Sur la base des orientations et des directives reçues, les organismes adoptent un budget annuel et des prévisions budgétaires et les transmettent au ministre responsable. Ce dernier remet ensuite les prévisions budgétaires au président du Conseil du trésor et au ministre des Finances.
4. Par la suite, le président du Conseil du trésor et le ministre des Finances soumettent au Conseil du trésor, pour approbation, les prévisions budgétaires avec, le cas échéant, les modifications qu'ils estimeraient appropriées en fonction des politiques en matière budgétaire et financière proposées par le ministre des Finances. Les prévisions approuvées sont ensuite présentées au gouvernement.
5. Enfin, après le dépôt du budget de dépenses, les modifications sont, le cas échéant, transmises aux ministres responsables, qui en informent les organismes visés. L'organisme modifie, si nécessaire, le budget annuel et le transmet au ministre qui en est responsable.
 - Il appartient aux ministres de s'assurer que les organismes dont ils sont responsables respectent leur budget annuel et les prévisions pluriannuelles.

Processus proposé



¹ Les organismes autres que budgétaires dont les prévisions sont intégrées au budget des fonds spéciaux ne sont pas visés par cette révision.

4. LES DEMANDES DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX

4.1 Pour un rehaussement de la contribution fédérale en matière de santé et de programmes sociaux

Le gouvernement fédéral contribue aux dépenses des provinces en santé, en éducation postsecondaire et dans d'autres domaines sociaux par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Le Québec demande un rehaussement de ces deux transferts de manière à ce que les provinces puissent avoir les moyens nécessaires pour assumer pleinement leurs responsabilités.

☐ Le TCS doit correspondre à 25 % des dépenses des provinces en santé

De 2006-2007 à 2016-2017, le TCS a crû de 6 % par année. Cette indexation a permis un relèvement de la contribution fédérale aux dépenses des provinces en santé. En 2016-2017, celle-ci se situait à 22,6 %.

Or, depuis 2017-2018, le TCS est limité à la hausse du PIB nominal canadien (sous réserve d'un plancher de 3 %).

— Cette décision du gouvernement fédéral de ne plus indexer le TCS de 6 % par année entraîne pour le Québec un manque à gagner cumulatif de 13,7 milliards de dollars sur dix ans, soit de 2017-2018 à 2026-2027.

Cette hausse du TCS est insuffisante compte tenu, entre autres, du vieillissement de la population, qui accroît la pression sur les dépenses en santé.

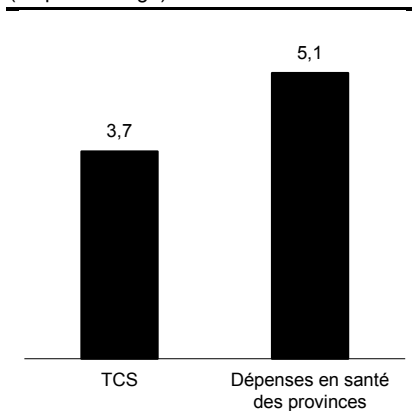
Selon le Conference Board du Canada, de 2017-2018 à 2026-2027⁴, les dépenses en santé des provinces augmenteront de 5,1 % par année en moyenne, comparativement à 3,7 % pour le TCS.

Il en découle que la contribution fédérale ira en diminuant. En 2026-2027, celle-ci ne devrait représenter que 19,6 % des dépenses des provinces en santé, soit un creux historique depuis l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur la santé de septembre 2004.

GRAPHIQUE H.3

**Évolution annuelle moyenne
du TCS et des dépenses en santé
des provinces –
De 2017-2018 à 2026-2027**

(en pourcentage)

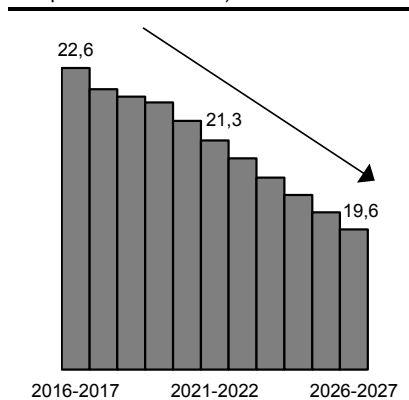


Source : Conference Board du Canada.

GRAPHIQUE H.4

**Contribution fédérale en matière
de santé**

(en pourcentage des dépenses
des provinces en santé)



Sources : Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

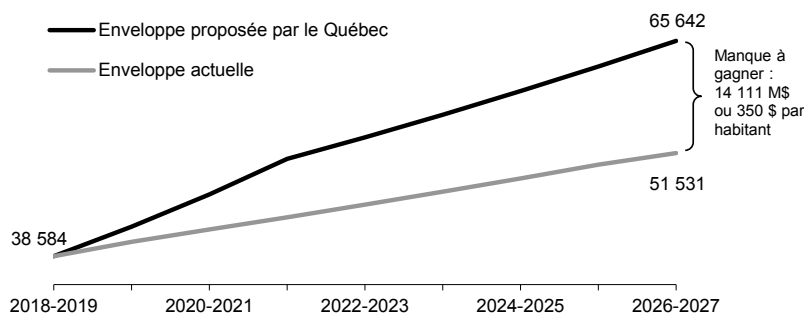
⁴ CONFERENCE BOARD DU CANADA, *Veiller aux besoins en matière de soins de santé de la population vieillissante*, [Note de conjoncture], juillet 2018.

Le Québec demande un rehaussement graduel de l'enveloppe du TCS pour qu'elle atteigne 25 % des dépenses en santé des provinces à compter de 2021-2022, puis le maintien de la contribution fédérale à ce niveau par la suite.

- Cette contribution fédérale représentant 25 % des dépenses en santé des provinces serait atteinte d'ici 2021-2022, grâce à un financement additionnel à l'échelle canadienne par le biais du TCS de 7,3 milliards de dollars sur trois ans, dont 1,9 milliard de dollars en 2019-2020.
- Par la suite, cette part serait maintenue par l'indexation de l'enveloppe du TCS selon le taux de croissance annuel des dépenses en santé des provinces de 5,1 % estimé par le Conference Board du Canada.
- En 2026-2027, cette proposition ferait que l'enveloppe du TCS atteindrait 65,6 milliards de dollars, soit un financement additionnel à l'échelle canadienne de 14,1 milliards de dollars ou 350 \$ par habitant⁵.

GRAPHIQUE H.5

Retour graduel du Transfert canadien en matière de santé représentant 25 % des dépenses en santé des provinces – De 2018-2019 à 2026-2027
(en millions de dollars)



Note : L'enveloppe actuelle exclut les fonds ciblés. Si ces fonds étaient inclus, un financement additionnel de 12,9 G\$ à l'échelle canadienne serait nécessaire en 2026-2027.

Sources : Conference Board du Canada, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

⁵ Les revenus du TCS du Québec augmenteraient de 433 M\$ en 2019-2020. Ce financement additionnel augmenterait pour atteindre 3,1 G\$ en 2026-2027.

❑ Un rehaussement du TCPS à son niveau de 1994-1995

Les collèges et les universités jouent un rôle important dans la formation et la recherche scientifique. Pour le gouvernement du Québec, l'éducation supérieure est aussi un levier pour créer de la richesse.

Le gouvernement fédéral contribue aux dépenses des provinces en éducation postsecondaire et dans d'autres domaines sociaux par l'entremise du TCPS.

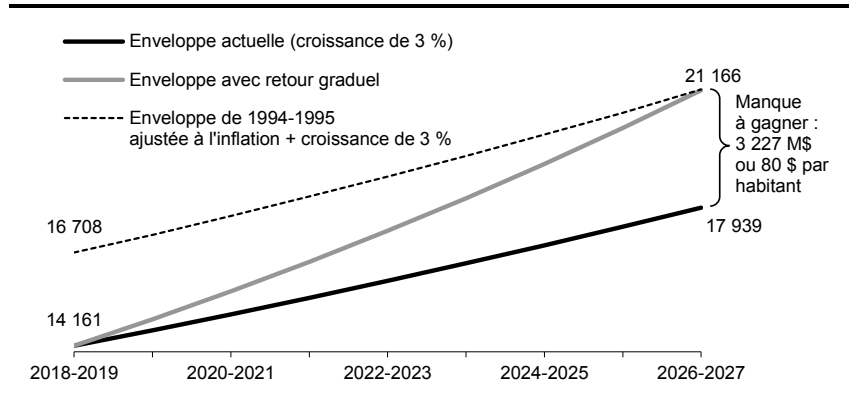
En 2018-2019, le TCPS, qui augmente de 3 % par année, s'établit à 14,2 milliards de dollars à l'échelle canadienne. Compte tenu de l'inflation, il s'agit d'un niveau inférieur à ce qui prévalait en 1994-1995, soit avant les réductions importantes du financement fédéral du milieu des années 1990.

Le Québec demande au gouvernement fédéral une hausse de l'enveloppe du TCPS au niveau de 1994-1995 tenant compte de l'inflation. Le Québec propose que ce rattrapage graduel s'effectue d'ici 2026-2027.

— Ce rattrapage graduel impliquerait une majoration additionnelle de l'enveloppe du TCPS de 305 millions de dollars en 2019-2020, pour atteindre 3,2 milliards de dollars en 2026-2027⁶.

GRAPHIQUE H.6

Retour graduel du Transfert canadien en matière de programmes sociaux au niveau de 1994-1995 qui tient compte de l'inflation – De 2018-2019 à 2026-2027
(en millions de dollars)



Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

⁶ Répartie selon la part de la population, cette hausse représenterait pour le Québec 69 M\$ (8 \$ par habitant) en 2019-2020. Par la suite, elle irait en augmentant pour atteindre 706 M\$ (80 \$ par habitant) en 2026-2027.

Le rôle de la péréquation

Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas toutes la même capacité à générer des revenus.

La péréquation vise à donner aux provinces « des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables¹ ».

Cette équité fiscale est importante. Grâce à elle, les Canadiens, quel que soit le lieu de leur résidence, ont accès à des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Pour le Québec, la péréquation doit reposer sur des principes. Par exemple, la norme de comparaison doit correspondre à la moyenne des dix provinces.

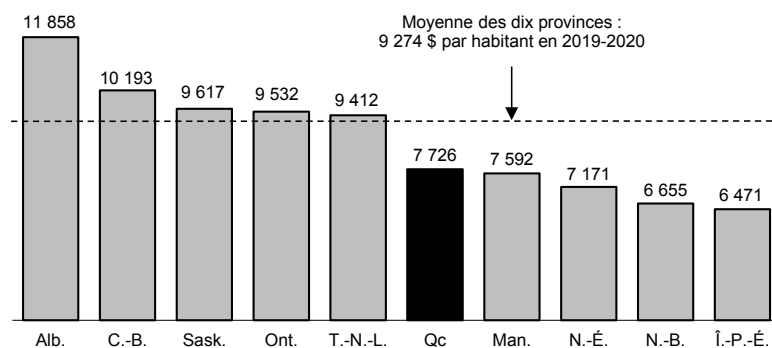
Les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des dix provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalente à la moyenne des dix provinces pour assurer les services publics².

En 2019-2020, le Québec disposera de la capacité fiscale par habitant la plus élevée parmi les provinces qui recevront de la péréquation, soit 7 726 \$. C'est pour cette raison que, par habitant, le Québec est la province bénéficiaire qui en reçoit le moins.

Le programme de péréquation est financé par le gouvernement fédéral à même les revenus qu'il perçoit des contribuables de chaque province, y compris ceux du Québec. Les provinces non bénéficiaires ne versent aucune somme aux provinces bénéficiaires.

Capacité fiscale des provinces – 2019-2020

(en dollars par habitant)



Note : Les paiements de péréquation pour 2019-2020 reposent sur des données relatives aux années 2015-2016 à 2017-2018. Les données tiennent compte de 50 % des revenus tirés des ressources naturelles.

Source : Ministère des Finances du Canada.

¹ Loi constitutionnelle de 1982, art. 36 (2).

² La capacité fiscale des provinces est évaluée à cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, impôts fonciers et ressources naturelles).

4.2 Traitement équitable des dividendes d'Hydro-Québec

En novembre 2008, le gouvernement fédéral a modifié le programme de péréquation en transférant les dividendes versés au gouvernement ontarien par Hydro One, une société qui transporte et distribue de l'électricité, de l'assiette des ressources naturelles à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Or, cette décision du gouvernement fédéral n'est pas équitable, puisque les dividendes provenant des activités de transport et de distribution d'électricité versés au gouvernement du Québec par Hydro-Québec (28,7 % du dividende en 2018) ont été maintenus à l'assiette des ressources naturelles.

En 2018, le gouvernement fédéral a renouvelé le programme de péréquation jusqu'en 2023-2024 sans procéder au changement demandé par le Québec. Le Québec estime le manque à gagner annuel à environ 200 millions de dollars.

ANNEXE 1 : LES DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

TABLEAU H.28

Dépenses consolidées par portefeuille – 2019-2020 (en millions de dollars)

	Dépenses de programmes ⁽¹⁾	Mesures prévues au Fonds de suppléance	Autres dépenses ⁽²⁾	Total	Variation en %
Affaires municipales et Habitation	2 087	62	820	2 969	-4,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	969	5	156	1 130	16,3
Assemblée nationale	137	—	—	137	-0,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 536	-339	1 392	2 588	-5,8
Conseil exécutif	468	11	1	480	2,8
Culture et Communications	772	38	510	1 320	5,8
Économie et Innovation	1 093	105	1 482	2 680	5,0
Éducation et Enseignement supérieur	20 897	—	3 539	24 436	5,1
Énergie et Ressources naturelles	88	12	530	629	-1,1
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	205	11	1 388	1 605	51,7
Famille	2 787	1	3 414	6 202	7,2
Finances	200	2	2 748	2 950	5,8
Forêts, Faune et Parcs	526	20	461	1 007	-1,8
Immigration, Diversité et Inclusion	482	—	3	485	168,0
Justice	1 043	10	184	1 237	4,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	106	—	—	106	-43,4
Relations internationales et Francophonie	112	2	6	120	1,7
Santé et Services sociaux	40 824	—	4 609	45 433	5,4
Sécurité publique	1 629	29	484	2 142	-5,6
Tourisme	158	1	181	341	-7,8
Transports	763	—	4 187	4 950	-7,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 468	30	745	5 243	2,9
Éliminations interportefeuilles ⁽³⁾	—	—	-4 152	-4 152	n/a
Sous-total	81 351	—	22 687	104 038	5,0
Service de la dette	6 589	—	2 407	8 996	1,1
TOTAL	87 940	—	25 094	113 034	4,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces dépenses correspondent aux dépenses des ministères et sont financées principalement par les impôts et les taxes généraux.

(2) Ces dépenses correspondent aux dépenses des entités financées par leurs revenus propres et aux dépenses financées par le régime fiscal.

(3) Les éliminations interportefeuilles résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

TABLEAU H.29

Dépenses consolidées par portefeuille – 2019-2020
(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu			Dépenses financées par le régime fiscal
	Fonds général ⁽¹⁾	Fonds spéciaux	Comptes à fin déterminée	
Affaires municipales et Habitation	2 149	124	121	1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	974	—	110	—
Assemblée nationale	137	—	—	—
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 196	—	—	—
Conseil exécutif	480	—	—	—
Culture et Communications	810	28	9	390
Économie et Innovation	1 198	292	37	1 315
Éducation et Enseignement supérieur	20 897	109	45	148
Énergie et Ressources naturelles	99	159	1	95
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	217	1 323	3	14
Famille	2 788	2 575	—	3 406
Finances	202	1 125	496	764
Forêts, Faune et Parcs	546	535	12	15
Immigration, Diversité et Inclusion	482	—	3	—
Justice	1 053	150	1	—
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	106	—	—	—
Relations internationales et Francophonie	114	—	—	—
Santé et Services sociaux	40 824	290	142	870
Sécurité publique	1 658	706	101	—
Tourisme	160	208	—	—
Transports	763	3 914	—	4
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 498	1 420	6	487
Éliminations interportefeuilles ⁽²⁾	—	—	—	—
Sous-total	81 351	12 955	1 087	7 509
Service de la dette	6 589	2 669	—	—
TOTAL	87 940	15 624	1 087	7 509

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les montants incluent les mesures prévues au Fonds de suppléance.

(2) Il s'agit d'ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités d'un même portefeuille (éliminations intraportefeuilles) ou de différents portefeuilles (éliminations interportefeuilles).

Organismes autres que budgétaires	Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Éliminations intraportefeuilles ⁽²⁾	Éliminations interportefeuilles ⁽²⁾	TOTAL
1 328	—	-754	—	2 969
535	—	-488	—	1 130
—	—	—	—	137
1 428	—	-36	—	2 588
3	—	-2	—	480
532	—	-449	—	1 320
315	—	-477	—	2 680
42	18 271	-15 075	—	24 436
303	—	-27	—	629
53	—	-4	—	1 605
—	—	-2 567	—	6 202
1 860	—	-1 497	—	2 950
162	—	-262	—	1 007
—	—	—	—	485
229	—	-196	—	1 237
—	—	—	—	106
9	—	-3	—	120
17 824	28 363	-42 879	—	45 433
63	—	-387	—	2 142
141	—	-167	—	341
445	—	-175	—	4 950
28	—	-1 196	—	5 243
—	—	—	-4 152	-4 152
25 298	46 634	-66 644	-4 152	104 038
592	1 111	-9	-1 956	8 996
25 890	47 745	-66 653	-6 108	113 034

ANNEXE 2 : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens en favorisant l'utilisation des documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances amorce ainsi un passage vers des documents numériques en diffusant certaines informations budgétaires complémentaires exclusivement sur le site Web du budget.

Ceux-ci comprennent notamment les informations suivantes, relativement à la situation financière du Québec :

- les *Statistiques budgétaires du Québec*, qui présentent notamment les revenus et les dépenses du gouvernement sur une base historique;
- le *Québec en quelques chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- diverses données financières selon l'organisation financière du gouvernement, comme le fonds général, les fonds spéciaux, les organismes autres que budgétaires et les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- les affectations des revenus provenant des taxes à la consommation;
- les entités incluses dans le périmètre comptable, classées par portefeuille;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Les tableaux complémentaires sont maintenant disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, rendez-vous sur la page des documents du budget 2019-2020 :

www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/index.asp

Section I

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire	I.3
1. La dette du Québec.....	I.5
1.1 Les différents concepts de dette	I.5
1.2 Comparaison interprovinciale	I.8
1.3 Les bénéfices associés à une réduction de la dette	I.10
1.4 La dette brute.....	I.11
1.4.1 Le poids de la dette brute à son plus bas en plus de vingt ans	I.12
1.5 La dette nette	I.16
1.6 La dette représentant les déficits cumulés	I.17
1.7 Le maintien des objectifs de réduction de la dette	I.18
1.8 L'accélération du remboursement de la dette	I.19
1.8.1 Des économies en intérêts de 1,6 G\$ sur cinq ans	I.19
1.8.2 La diminution de la part des revenus consacrée au service de la dette	I.20
1.9 Le Fonds des générations	I.21
2. Le financement.....	I.25
2.1 Le programme de financement.....	I.25
2.2 La stratégie de gestion de la dette.....	I.28
3. Les cotes de crédit.....	I.31
3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec.....	I.31
3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes.....	I.34
ANNEXE 1 : Les révisions de la dette depuis le budget de mars 2018	I.35
ANNEXE 2 : Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite	I.37
ANNEXE 3 : Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	I.39
ANNEXE 4 : La dette du secteur public du Québec.....	I.41

SOMMAIRE

Bien que le poids de la dette brute du Québec soit élevé par rapport aux autres provinces, à 46,1 % du PIB au 31 mars 2019, il est à son plus bas en plus de vingt ans.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Le présent budget confirme le maintien de ces objectifs.

L'objectif de réduction de la dette brute sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu, alors que celui relatif à la dette représentant les déficits cumulés sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

La réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

Le gouvernement a annoncé à la mise à jour de l'automne 2018 une accélération du remboursement de la dette, et ce, comme il s'y était engagé.

- D'ici au printemps 2019, 10 milliards de dollars du Fonds des générations auront été utilisés pour réduire la dette du Québec sur les marchés financiers.
- Ce remboursement de la dette permet d'alléger la charge en intérêts du gouvernement d'une somme de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers du gouvernement.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif.
 - Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, on vient y ajouter le solde de la réserve de stabilisation, soit la somme des excédents budgétaires depuis 2015-2016.

Le tableau suivant présente les données sur la dette du Québec selon ces concepts.

TABLEAU I.1

Dette du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts
(en millions de dollars)

	2018	2019	2020
DETTE BRUTE⁽¹⁾	201 071	200 756	204 169
<i>En % du PIB</i>	<i>48,2</i>	<i>46,1</i>	<i>45,3</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-24 528	-26 661	-29 470
DETTE NETTE	176 543	174 095	174 699
<i>En % du PIB</i>	<i>42,3</i>	<i>40,0</i>	<i>38,8</i>
Moins : Actifs non financiers	-69 073	-72 231	-75 339
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DES COMPTES PUBLICS	107 470	101 864	99 360
<i>En % du PIB</i>	<i>25,8</i>	<i>23,4</i>	<i>22,1</i>
Plus : Réserve de stabilisation	7 174	9 674	9 674
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS AU SENS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS	114 644	111 538	109 034
<i>En % du PIB</i>	<i>27,5</i>	<i>25,6</i>	<i>24,2</i>

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Ils sont diminués des autres éléments de passif (par exemple, les comptes créditeurs).

**La dette représentant les déficits cumulés
est augmentée de la réserve de stabilisation**

Selon la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation. Elle serait moins élevée si la réserve de stabilisation n'y était pas ajoutée.

— Par exemple, au 31 mars 2019, la dette représentant les déficits cumulés sans la réserve de stabilisation, soit **au sens des comptes publics**, s'établira à 101,9 milliards de dollars, soit 9,7 milliards de dollars de moins que la dette représentant les déficits cumulés au sens de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Cela s'explique par le fait que les excédents budgétaires réalisés depuis 2015-2016 ont été affectés à la réserve de stabilisation plutôt qu'inscrits en déduction de la dette représentant les déficits cumulés.

Pour qu'on puisse comparer la dette représentant les déficits cumulés du Québec à celle des autres gouvernements du Canada, **la dette représentant les déficits sans l'ajout de la réserve de stabilisation doit être utilisée.**

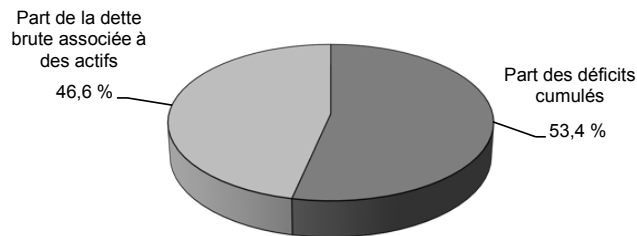
Contrairement à la dette représentant les déficits cumulés, la dette brute et la dette nette ne sont pas augmentées de la réserve de stabilisation.

❑ Les déficits cumulés représentent plus de la moitié de la dette brute

Au 31 mars 2018, les déficits cumulés représentaient plus de la moitié de la dette brute. Au cours des années à venir, cette part diminuera, et ce, en raison du maintien de l'équilibre budgétaire, des versements au Fonds des générations et des investissements en immobilisations du gouvernement. Ainsi, la dette brute sera de plus en plus associée à des actifs, c'est-à-dire à des infrastructures publiques et à des investissements dans les entreprises du gouvernement.

GRAPHIQUE I.1

Part des déficits cumulés dans la dette brute au 31 mars 2018 (en pourcentage)



1.2 Comparaison interprovinciale

Depuis 2015-2016, le Québec ne s'endette plus en raison de déficits budgétaires. Il enregistre plutôt des excédents budgétaires qui contribuent à réduire sa dette, notamment pour l'année 2018-2019. La dette du Québec demeure néanmoins relativement élevée.

— Peu importe le concept de dette, le Québec est la deuxième province la plus endettée, après Terre-Neuve-et-Labrador.

Les intérêts que le Québec doit payer sur cette dette représentent une part importante des revenus de l'État.

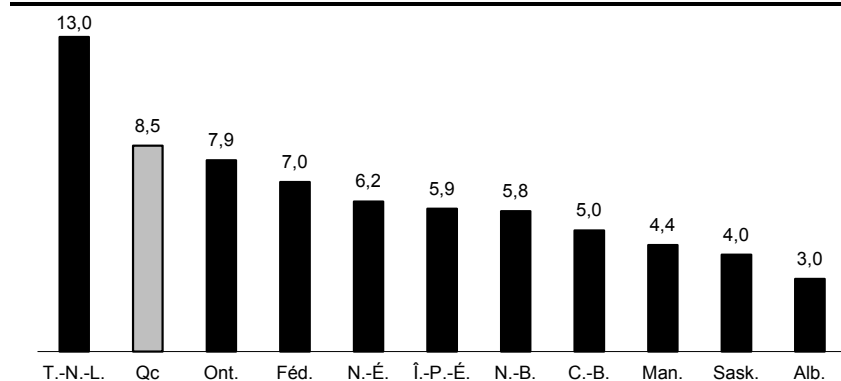
En 2017-2018, ce sont 9,2 milliards de dollars qui ont été payés en intérêts sur la dette, soit 8,5 % des revenus consolidés ou 1 114 \$ par habitant.

— Après Terre-Neuve-et-Labrador, c'est au Québec que ce ratio est le plus élevé.

Chaque dollar payé en intérêts est un dollar en moins pour le financement des services publics.

GRAPHIQUE 1.2

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2017-2018 (en pourcentage des revenus)



Sources : Comptes publics des gouvernements.

Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

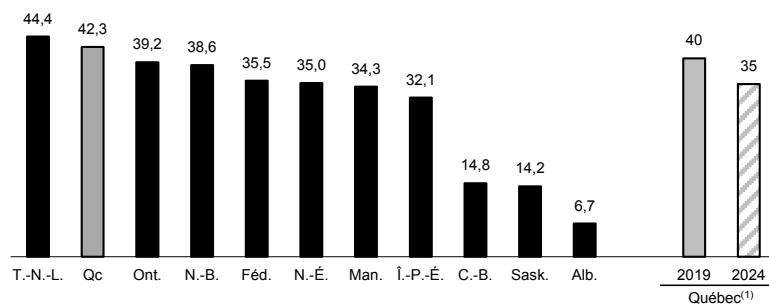
En pourcentage du PIB, le Québec est la deuxième province la plus endettée après Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 mars 2018, le poids de la dette nette du Québec s'établissait à 42,3 % du PIB, comparativement à 30,4 % pour la moyenne des provinces¹.

Le poids de la dette nette du Québec diminuera à 40 % du PIB au 31 mars 2019 et à 35 % au 31 mars 2024.

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2018

(en pourcentage du PIB)



Sources : Comptes publics des gouvernements et ministère des Finances du Québec.

(1) Prévisions.

1 Moyenne pondérée.

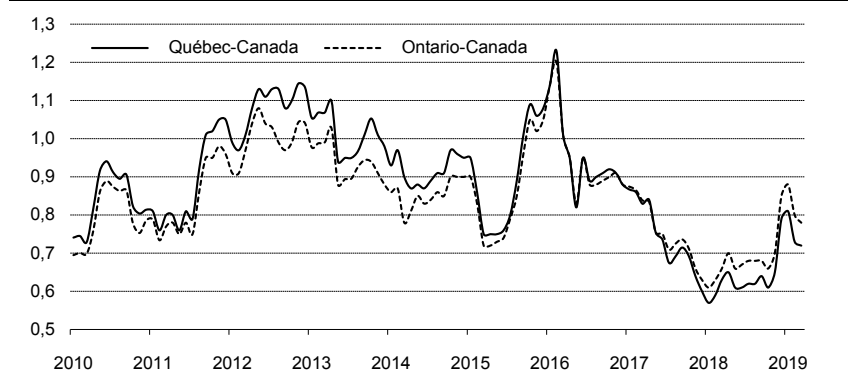
1.3 Les bénéfices associés à une réduction de la dette

En termes de bénéfices, la réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique en créant un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Grâce à la baisse du poids de la dette, le Québec bénéficie de coûts d'emprunt avantageux. Le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

GRAPHIQUE I.3

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans)
(en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

La réduction du poids de la dette permettra aussi au Québec :

- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de financer des investissements dans les infrastructures publiques;
- de contrer un éventuel ralentissement de l'économie;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- d'augmenter l'autonomie financière du Québec dans la fédération.

Pour ces diverses raisons, le gouvernement entend poursuivre la réduction du poids de la dette.

1.4 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette émise sur les marchés financiers (dette directe consolidée) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Au 31 mars 2019, la dette brute s'établira à 200,8 milliards de dollars, soit 46,1 % du PIB. Au cours des prochaines années, celle-ci augmentera en termes absolus, en raison principalement des investissements en immobilisations du gouvernement.

Une réduction du poids de la dette est cependant prévue en raison de la croissance économique, qui sera supérieure à l'augmentation prévue de la dette brute. Le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 42,3 % au 31 mars 2024.

TABLEAU I.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette directe consolidée	191 984	190 270	196 517	204 924	214 920	224 075	232 856
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	21 903	18 408	16 078	13 504	10 494	7 337	3 537
Moins : Fonds des générations	-12 816	-7 922	-8 426	-11 110	-14 057	-17 317	-20 899
DETTE BRUTE	201 071	200 756	204 169	207 318	211 357	214 095	215 494
En % du PIB	48,2	46,1	45,3	44,6	44,1	43,4	42,3

(1) Il s'agit du passif net.

1.4.1 Le poids de la dette brute à son plus bas en plus de vingt ans

Bien que le poids de la dette brute du Québec soit relativement élevé, à 46,1 % du PIB au 31 mars 2019, il est à son plus bas en plus de vingt ans.

GRAPHIQUE I.4

Évolution de la dette brute au 31 mars
(en pourcentage du PIB)

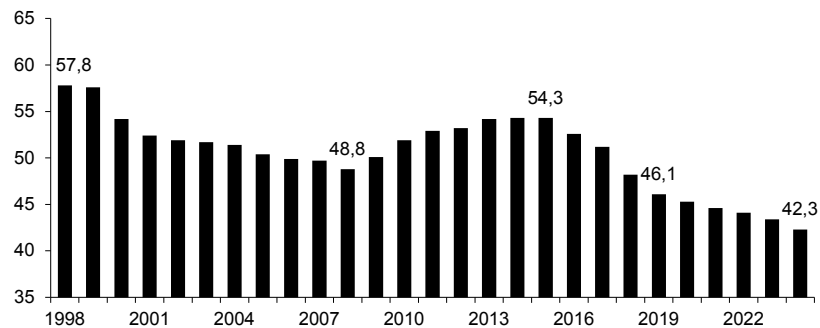


TABLEAU I.3

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes ⁽¹⁾	Autres facteurs ⁽²⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2009-2010	157 630	3 174 ⁽³⁾	1 746	4 226	-2 733	-725	5 688	163 318	51,9
2010-2011	163 318	3 150	2 507	4 923	298	-760	10 118	173 436	52,9
2011-2012	173 436	2 628	1 861	5 071	1 228	-840	9 948	183 384	53,2
2012-2013	183 384	3 476 ⁽⁴⁾	659	4 863	445	-961	8 482	191 866	54,2
2013-2014	191 866	2 824	1 349	3 977	-788	-1 421	5 941	197 807	54,3
2014-2015	197 807	1 143 ⁽⁵⁾	2 146	2 980	1 160	-1 279	6 150	203 957	54,3
2015-2016	203 957	-2 191	808	2 695	-338	-1 584	-610	203 347	52,6
2016-2017	203 347	-2 361	2 527	1 784	194	-2 001	143	203 490	51,2
2017-2018	203 490	-2 622	1 859	2 173	-1 536	-2 293	-2 419	201 071	48,2
2018-2019	201 071	-2 500	2 538	3 158	-405	-3 106	-315	200 756	46,1
2019-2020	200 756	—	3 212	3 108	-403	-2 504	3 413	204 169	45,3
2020-2021	204 169	—	2 368	3 261	204	-2 684	3 149	207 318	44,6
2021-2022	207 318	—	2 871	4 169	-54	-2 947	4 039	211 357	44,1
2022-2023	211 357	-100	2 476	4 290	-668	-3 260	2 738	214 095	43,4
2023-2024	214 095	-450	1 882	3 459	90	-3 582	1 399	215 494	42,3

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

(3) Le solde budgétaire présenté est celui après utilisation de la réserve de stabilisation.

(4) Ce montant inclut la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro Québec.

(5) Le solde budgétaire présenté exclut l'impact des modifications comptables. Après la prise en compte des modifications comptables s'élevant à 418 M\$, le solde budgétaire est déficitaire de 725 M\$.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement diminués de la dépense d'amortissement.

- Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2019-2020 à 2023-2024, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 3,7 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Investissements bruts ⁽¹⁾	7 295	7 411	7 691	8 814	9 218	8 945
Moins : Amortissement	-4 137	-4 303	-4 430	-4 645	-4 928	-5 486
Investissements nets en immobilisations	3 158	3 108	3 261	4 169	4 290	3 459

(1) Les investissements bruts comprennent ceux effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé. Ils sont par ailleurs diminués de la valeur des dispositions.

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs correspond aux engagements nets du gouvernement envers ses employés des secteurs public et parapublic.

On obtient le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, en soustrayant du passif le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit des soldes du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants.

Au 31 mars 2018, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 21,9 milliards de dollars.

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2018

(en millions de dollars)

Régimes de retraite

Passif au titre du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	60 384
Passif au titre du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)	19 360
Passif au titre des autres régimes ⁽¹⁾	17 694
Passif au titre des régimes de retraite	97 438

Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	-75 417
Passif net au titre des régimes de retraite	22 021

Autres avantages sociaux futurs

Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 480
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	-1 598
Passif net au titre des autres avantages sociaux futurs	-118

PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	21 903

(1) Le passif des autres régimes tient compte des actifs des autres régimes, dont ceux du Régime de retraite de l'Université du Québec.

1.5 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers du gouvernement.

En proportion du PIB, la dette nette diminuera au cours des années à venir, pour atteindre 34,8 % au 31 mars 2024.

TABLEAU I.4

Facteurs d'évolution de la dette nette (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Autres	Versements au Fonds des généralisations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2017-2018	181 755	-2 622	2 173	-2 470 ⁽¹⁾	-2 293	-5 212	176 543	42,3
2018-2019	176 543	-2 500	3 158	—	-3 106	-2 448	174 095	40,0
2019-2020	174 095	—	3 108	—	-2 504	604	174 699	38,8
2020-2021	174 699	—	3 261	—	-2 684	577	175 276	37,7
2021-2022	175 276	—	4 169	—	-2 947	1 222	176 498	36,8
2022-2023	176 498	-100	4 290	—	-3 260	930	177 428	35,9
2023-2024	177 428	-450	3 459	—	-3 582	-573	176 855	34,8

(1) Cette diminution de la dette nette s'explique notamment par le transfert au 1^{er} juin 2017 des immobilisations de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et au Réseau de transport métropolitain (RTM), qui sont deux entités exclues du périmètre comptable du gouvernement.

1.6 La dette représentant les déficits cumulés

Selon la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés dans les états financiers du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation.

En proportion du PIB, la dette représentant les déficits cumulés diminuera au cours des années à venir, pour atteindre 19,0 % au 31 mars 2024.

TABLEAU I.5

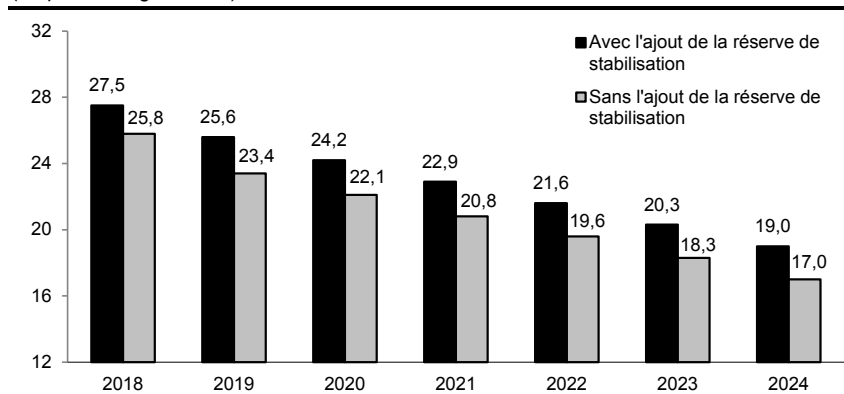
Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Affectation à la réserve de stabilisation	Ajustements comptables	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2017-2018	117 401	-2 622	2 622	-464	-2 293	-2 757	114 644	27,5
2018-2019	114 644	-2 500	2 500	—	-3 106	-3 106	111 538	25,6
2019-2020	111 538	—	—	—	-2 504	-2 504	109 034	24,2
2020-2021	109 034	—	—	—	-2 684	-2 684	106 350	22,9
2021-2022	106 350	—	—	—	-2 947	-2 947	103 403	21,6
2022-2023	103 403	-100	100	—	-3 260	-3 260	100 143	20,3
2023-2024	100 143	-450	450	—	-3 582	-3 582	96 561	19,0

Sans l'ajout de la réserve de stabilisation, la dette représentant les déficits cumulés devrait s'établir à 17,0 % du PIB au 31 mars 2024.

GRAPHIQUE I.5

Dettes représentant les déficits cumulés au 31 mars avec et sans la réserve de stabilisation (en pourcentage du PIB)



Note : La dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics ne prend pas en considération la réserve de stabilisation.

1.7 Le maintien des objectifs de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Le présent budget confirme le maintien de ces objectifs.

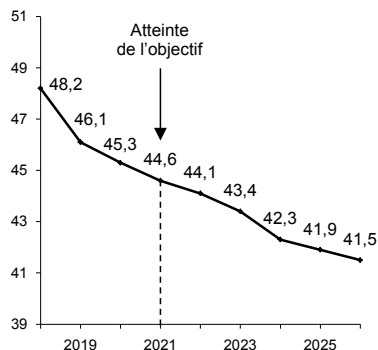
En raison du maintien de l'équilibre budgétaire, des versements au Fonds des générations et de la croissance économique, qui contribuent à alléger le poids de la dette, le gouvernement prévoit que :

- l'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint en 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu;
- l'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.
- Sans l'ajout de la réserve de stabilisation, l'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB serait atteint en 2023-2024.

GRAPHIQUE I.6

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

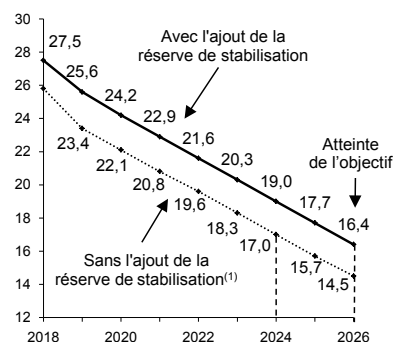


Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

GRAPHIQUE I.7

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de projections à compter de 2025.

(1) Il s'agit de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation.

1.8 L'accélération du remboursement de la dette

Le gouvernement a annoncé le 3 décembre 2018, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, une accélération du remboursement de la dette, et ce, comme il s'y était engagé.

D'ici au printemps 2019, 10 milliards de dollars du Fonds des générations auront été utilisés pour réduire la dette du Québec sur les marchés financiers et alléger la charge en intérêts du gouvernement.

TABLEAU I.6

Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Valeur comptable au début	12 816	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317	
Revenus consacrés au Fonds des générations	3 106	2 504	2 684	2 947	3 260	3 582	
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-8 000	-2 000	—	—	—	—	-10 000
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317	20 899	

1.8.1 Des économies en intérêts de 1,6 G\$ sur cinq ans

Le remboursement de la dette de 10 milliards de dollars à partir du Fonds des générations permet de dégager des économies en intérêts de 318 millions de dollars par année à compter de 2019-2020, soit 1,6 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

— Il s'agit de sommes qui peuvent être consacrées au financement des services publics plutôt que servir au paiement d'intérêts.

TABLEAU I.7

Économies en intérêts résultant du remboursement de la dette de 10 G\$ (en millions de dollars)

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total sur 5 ans
Économies en intérêts sur la dette	318	318	318	318	318	1 590

Note : Il s'agit des économies présentées à la mise jour de décembre 2018. Ces économies s'établissent à 98 M\$ en 2018-2019.

1.8.2 La diminution de la part des revenus consacrée au service de la dette

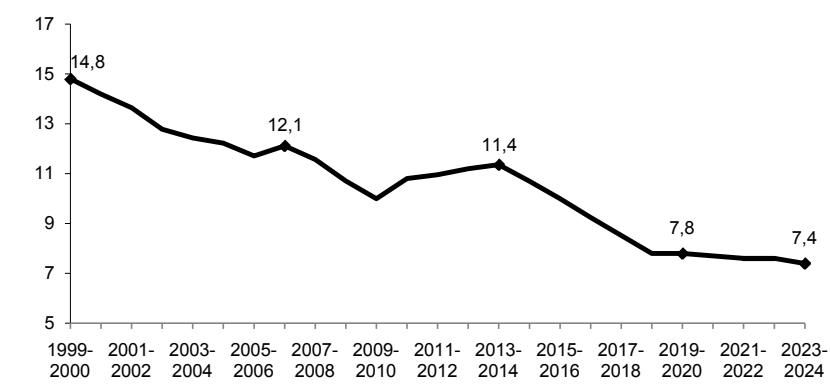
Une part importante des revenus de l'État est consacrée au paiement des intérêts sur la dette, mais cette part est en diminution.

La part des revenus consacrée au service de la dette s'établira à 7,8 % en 2019-2020 grâce, entre autres, à l'accélération du remboursement de la dette à partir du Fonds des générations.

GRAPHIQUE I.8

Service de la dette

(en pourcentage des revenus consolidés)



1.9 Le Fonds des générations

En 2019-2020, les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 2,5 milliards de dollars. Ces sommes proviennent principalement :

- des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- des revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- des revenus miniers;
- d'un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- des revenus de placement.

Le Fonds des générations devrait s'établir à 20,9 milliards de dollars au 31 mars 2024.

TABLEAU I.8

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2018- 2019 ⁽¹⁾	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Valeur comptable au début	12 816	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	699	706	736	751	786	809
Producteurs privés	103	102	104	106	108	110
Sous-total	802	808	840	857	894	919
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	258	305	385	475	575	680
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	231	245	292	319	352	387
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	15	15	15	15	15	15
Revenus de placement ⁽²⁾	1 085	416	437	566	709	866
Total des revenus consacrés	3 106	2 504	2 684	2 947	3 260	3 582
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-8 000	-2 000	—	—	—	—
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	7 922	8 426	11 110	14 057	17 317	20 899

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2018, la valeur marchande du Fonds des générations s'élevait à 11,3 G\$, soit 1,1 G\$ de plus que la valeur comptable à la même date.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Les revenus de placement importants en 2018-2019 s'expliquent par la matérialisation d'une partie des gains de placement qui résulte de l'utilisation du Fonds des générations pour le remboursement de la dette. Outre les gains matérialisés dus aux retraits du Fonds des générations, un rendement annuel de 4,8 % est prévu, soit un taux établi à partir des résultats réels des cinq dernières années.

❑ L'importance du Fonds des générations

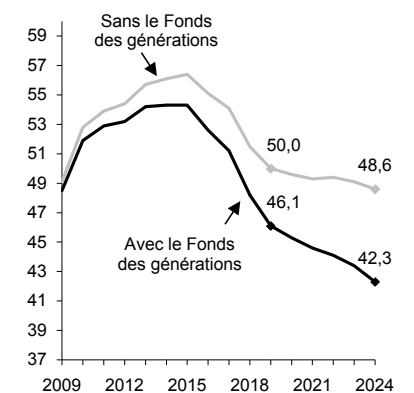
Le Fonds des générations est un instrument qui contribue directement à réduire le poids de la dette.

Sans les versements au Fonds des générations, le ratio de la dette brute au PIB serait beaucoup plus élevé. Au 31 mars 2024, le poids de la dette brute s'établirait à 48,6 % du PIB. Sans le Fonds des générations, la prévision s'établirait à 48,6 % du PIB, soit 6,3 points de pourcentage de plus.

Cet écart signifie qu'en l'absence du Fonds des générations, la dette brute prévue au 31 mars 2024 serait plus élevée de 31,9 milliards de dollars¹.

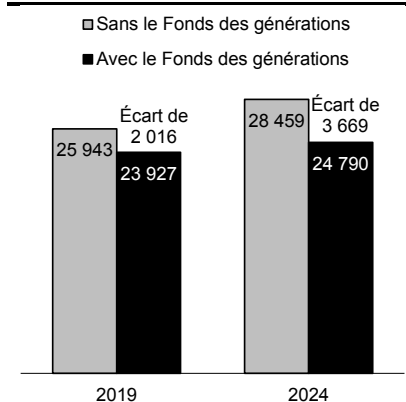
GRAPHIQUE I.9

Dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE I.10

Dette brute au 31 mars (en dollars par habitant)



¹ L'écart de 31,9 G\$ est plus élevé de 11 G\$ que le solde du Fonds des générations au 31 mars 2024 (20,9 G\$) en raison de l'utilisation de 11 G\$ du Fonds des générations pour rembourser des emprunts (1 G\$ en 2013-2014, 8 G\$ en 2018-2019 et 2 G\$ en 2019-2020).

Les rendements du Fonds des générations

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement onze années sur douze.

- De 2007 à 2018, la moyenne des rendements a été de 5,5 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,4 %, ce qui donne un écart de 2,1 points de pourcentage.

L'accélération du remboursement de la dette annoncée à la mise à jour de l'automne 2018 permet par ailleurs une cristallisation plus rapide des gains de placement et une réduction de l'exposition des sommes constituant le Fonds des générations au risque de marché.

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts ⁽¹⁾	Écart (en points de pourcentage)
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0
2018	4,4	2,9	1,5

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme qui sont effectués pour notamment rembourser les emprunts qui arrivent à échéance et financer les investissements en immobilisations du gouvernement.

Pour l'année 2018-2019, il s'établit à 15,6 milliards de dollars, soit 2,2 milliards de dollars de plus que prévu dans le budget de mars 2018.

Cette révision à la hausse est attribuable principalement au financement par anticipation pour l'année suivante.

TABLEAU I.9

Programme de financement du gouvernement en 2018-2019 (en millions de dollars)

	Mars 2018	Révisions	Mars 2019
FONDS GÉNÉRAL			
Besoins financiers nets	5 012	-3 758	1 254
Remboursements d'emprunts	8 252	3 042	11 294
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-2 000	-6 000	-8 000
Variation de l'encaisse	-9 342	-405	-9 747
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) ⁽¹⁾ et à d'autres fonds liés aux régimes de retraite	—	1 205	1 205
Contributions au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts	—	1 500	1 500
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽²⁾	—	827	827
Financement par anticipation réalisé	—	4 167	4 167
FONDS GÉNÉRAL	1 922	578	2 500
FONDS DE FINANCEMENT	10 100	1 800	11 900
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 400	-200	1 200
TOTAL	13 422	2 178	15 600⁽³⁾
Dont : remboursements d'emprunts	16 559	3 042	19 601

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Les dépôts au FARR sont facultatifs; ils ne sont inscrits dans le programme de financement qu'une fois qu'ils ont été effectués.

(2) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des montants à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces montants n'ont pas d'effet sur la dette.

(3) Cette donnée est obtenue sur la base des emprunts réalisés au 6 mars 2019.

Les emprunts réalisés en 2018-2019

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2018-2019, le gouvernement a réalisé 17,0 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, ce qui est semblable à la moyenne des dix dernières années (19,2 %). Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

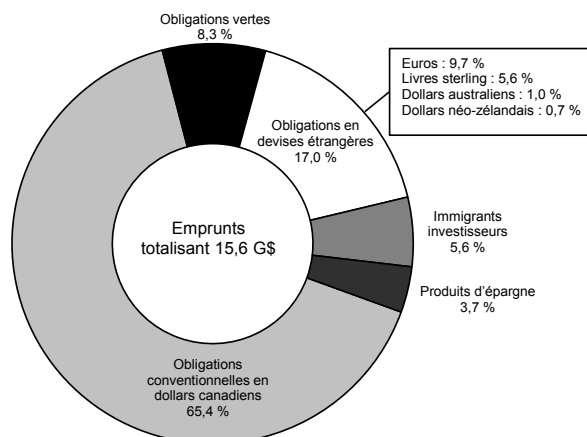
En 2018-2019, les obligations conventionnelles en dollars canadiens ont été le principal instrument d'emprunt utilisé. Par ailleurs, le gouvernement a effectué deux autres émissions d'obligations vertes, soit 500 millions de dollars en juin 2018 et 800 millions de dollars en février 2019.

Plus de 76 % des emprunts réalisés en 2018-2019 avaient une échéance de 10 ans et plus.

Au 31 mars 2019, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 11 ans.

Emprunts à long terme réalisés en 2018-2019

(en pourcentage)



Note : Les données sont obtenues sur la base des emprunts réalisés au 6 mars 2019.

Le programme de financement s'établira à 11,8 milliards de dollars en 2019-2020.

Pour les quatre années suivantes, soit de 2020-2021 à 2023-2024, il s'établira en moyenne à 21,6 milliards de dollars par année.

À compter de 2020-2021, le programme de financement n'intègre aucun nouveau retrait du Fonds des générations.

TABLEAU I.10

Programme de financement du gouvernement de 2019-2020 à 2023-2024
(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
FONDS GÉNÉRAL					
Besoins financiers nets	1 826	2 750	3 087	3 325	3 369
Remboursements d'emprunts	4 823	3 848	9 293	8 326	5 928
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	-2 000	—	—	—	—
Variation de l'encaisse	-4 167	—	—	—	—
FONDS GÉNÉRAL	482	6 598	12 380	11 651	9 297
FONDS DE FINANCEMENT	9 400	9 000	9 000	9 300	11 000
FINANCEMENT-QUÉBEC	1 900	1 800	2 700	2 000	1 700
TOTAL	11 782	17 398	24 080	22 951	21 997
Dont : remboursements d'emprunts	11 066	11 528	14 231	13 277	12 820

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Depuis le lancement du programme, quatre émissions totalisant 2,3 milliards de dollars ont eu lieu. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec sera un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le
www.finances.gouv.qc.ca/fr/RI_OV_Obligations_vertes.asp.

2.2 La stratégie de gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

□ La structure de la dette brute par devise

Au 31 mars 2019, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute devrait être de 81,8 % en dollars canadiens, de 9,4 % en dollars américains, de 6,4 % en euros, de 0,8 % en dollars australiens, de 0,7 % en livres sterling, de 0,7 % en francs suisses et de 0,2 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais et en dollars de Hong Kong).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute sera cependant entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLERAU I.11

Structure de la dette brute par devise au 31 mars 2019 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	81,8	100,0
Dollar américain	9,4	0,0
Euro	6,4	0,0
Dollar australien	0,8	0,0
Livre sterling	0,7	0,0
Franc suisse	0,7	0,0
Autres (yen, dollar néo-zélandais et dollar de Hong Kong)	0,2	0,0
TOTAL	100,0	100,0

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

□ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

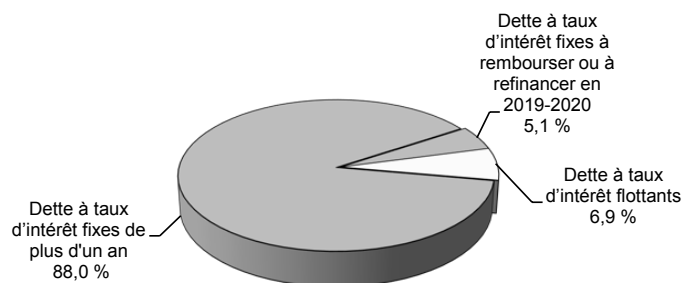
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2019, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes devrait être de 93,1 %², alors que celle à taux d'intérêt flottants devrait être de 6,9 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2019, la part de la dette brute remboursable ou assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2019-2020 devrait s'établir à 12,0 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (6,9 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être remboursée³ ou refinancée en 2019-2020 (5,1 %).

GRAPHIQUE I.11

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2019
(en pourcentage)



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

² Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (88,0 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à rembourser ou à refinancer en 2019-2020 (5,1 %).

³ Elle comprend notamment les emprunts à long terme remboursés à même l'utilisation de 2 G\$ du Fonds des générations en 2019-2020.

3. LES COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du gouvernement du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à en rembourser le principal à l'échéance.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation. Ces six agences attribuent une perspective stable à la cote de crédit du Québec.

TABLEAU I.12

Cotes de crédit du gouvernement du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Fitch	AA-	Stable
DBRS	A (high)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable
China Chengxin International (CCXI)	AAA ⁽¹⁾	Stable

(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

Les cotes de crédit du gouvernement du Québec, qui sont présentées dans le tableau ci-dessous, diffèrent d'une agence de notation à l'autre en raison des méthodologies, propres à chaque agence, qui sont employées pour déterminer le risque de crédit.

Les trois grandes agences de notation internationales (Moody's, S&P et Fitch) attribuent au Québec une cote de crédit dans la catégorie « AA ».

DBRS est la seule agence de notation qui attribue au Québec une cote de crédit inférieure à la catégorie « AA ». Cette cote est demeurée inchangée depuis 2006. Toutefois, la situation financière du Québec s'est améliorée depuis. Le gouvernement vise un rehaussement de cette cote par le maintien de l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette. Une cote de crédit dans la catégorie « AA » de la part de DBRS serait une première pour le Québec.

— Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

TABLEAU I.13

Échelles de notation pour la dette à long terme

	Moody's	S&P	Fitch	DBRS	JCR	CCXI ⁽¹⁾
Meilleure qualité de crédit ↑	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA	AAA
	Aa1	AA+	AA+	AA (high)	AA+	AA+
	Aa2	AA	AA	AA	AA	AA
	Aa3	AA-	AA-	AA (low)	AA-	AA-
	A1	A+	A+	A (high)	A+	A+
	A2	A	A	A	A	A
	A3	A-	A-	A (low)	A-	A-
	Baa1	BBB+	BBB+	BBB (high)	BBB+	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB-	BBB-	BBB (low)	BBB-	BBB-
	Ba1	BB+	BB+	BB (high)	BB+	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB-	BB-	BB (low)	BB-	BB-
	B1	B+	B+	B (high)	B+	B+
	B2	B	B	B	B	B
	B3	B-	B-	B (low)	B-	B-

(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

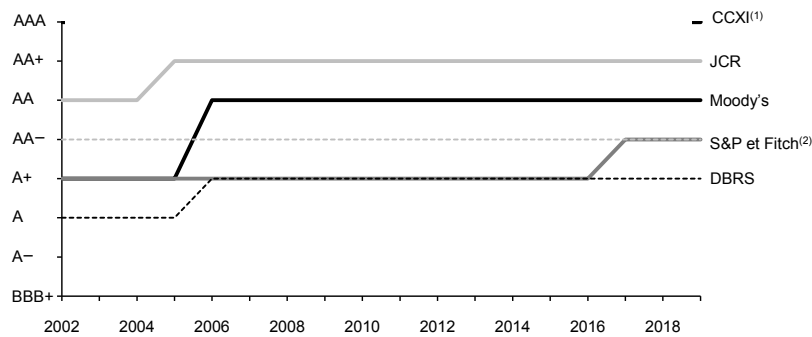
□ L'évolution des cotes de crédit du Québec

Le graphique suivant présente l'évolution des cotes de crédit du Québec depuis 2002.

En juin 2017, S&P a révisé à la hausse la cote de crédit du Québec, la faisant passer de « A+ » à « AA- », une première depuis 1993. Le Québec a en effet retrouvé la cote de crédit qu'il avait avec S&P de 1982 à 1993.

GRAPHIQUE I.12

Évolution des cotes de crédit du Québec



Note : Les cotes de crédit de 2019 sont celles qui sont en vigueur au 6 mars 2019.

(1) CCXI attribue une cote de crédit au Québec depuis 2018.

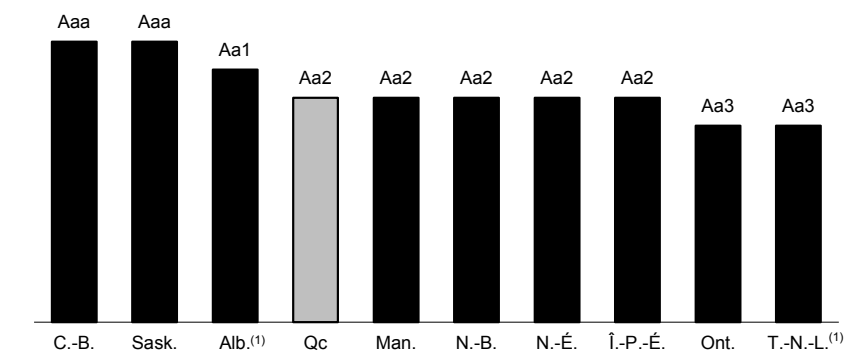
(2) La cote de crédit de Fitch correspond à la ligne pointillée.

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Moody's et Standard & Poor's au 6 mars 2019.

GRAPHIQUE I.13

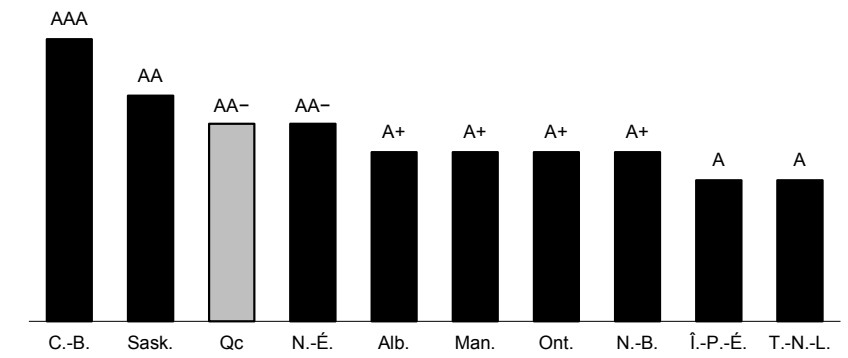
Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



(1) Ces provinces ont une perspective négative.

GRAPHIQUE I.14

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



ANNEXE 1 : LES RÉVISIONS DE LA DETTE DEPUIS LE BUDGET DE MARS 2018

❑ Révisions de la dette brute par rapport au budget de mars 2018

Par rapport au budget de mars 2018, au 31 mars 2023, la dette brute a été révisée à la baisse de 2,8 milliards de dollars.

Le ratio de la dette brute au PIB a, quant à lui, été révisé à la baisse de 1,6 point de pourcentage, notamment en raison d'une croissance économique plus forte.

Les révisions à la baisse s'expliquent principalement par :

- un surplus budgétaire plus important que prévu en 2017-2018;
- l'élimination du recours à la réserve de stabilisation;
- un surplus budgétaire prévu en 2018-2019.

En contrepartie, le gouvernement prévoit des investissements plus importants dans les infrastructures publiques et dans ses entreprises.

TABLEAU I.14

Révisions de la dette brute au 31 mars depuis le budget de mars 2018 (en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget de mars 2019	201 071	200 756	204 169	207 318	211 357	214 095
<i>En % du PIB</i>	48,2	46,1	45,3	44,6	44,1	43,4
Budget de mars 2018	204 533	209 418	211 120	214 151	215 076	216 876
<i>En % du PIB</i>	49,6	49,1	47,9	47,1	45,9	45,0
Révisions	-3 462	-8 662	-6 951	-6 833	-3 719	-2 781
<i>En % du PIB</i>	-1,4	-3,0	-2,6	-2,5	-1,8	-1,6

❑ Révisions de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au budget de mars 2018

Par rapport au budget de mars 2018, au 31 mars 2023, la dette représentant les déficits cumulés, au sens de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, a été révisée à la baisse de 10 millions de dollars.

Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB a, quant à lui, été révisé à la baisse de 0,5 point de pourcentage, notamment en raison d'une croissance économique plus forte.

TABLEAU I.15

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars depuis le budget de mars 2018 (en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget de mars 2019	114 644	111 538	109 034	106 350	103 403	100 143
<i>En % du PIB</i>	27,5	25,6	24,2	22,9	21,6	20,3
Budget de mars 2018	115 109	112 618	109 911	106 920	103 655	100 153
<i>En % du PIB</i>	27,9	26,4	24,9	23,5	22,1	20,8
Révisions	-465	-1 080	-877	-570	-252	-10
<i>En % du PIB</i>	-0,4	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5	-0,5

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics depuis le budget de mars 2018

Par rapport au budget de mars 2018, au 31 mars 2023, la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics, soit sans l'ajout de la réserve de stabilisation, a été révisée à la baisse de 7,4 milliards de dollars ou 2,0 points de pourcentage du PIB.

Cette révision à la baisse s'explique par le surplus budgétaire plus important que prévu en 2017-2018, l'élimination du recours à la réserve de stabilisation et le surplus budgétaire prévu en 2018-2019.

Révisions de la dette représentant les déficits cumulés au sens des comptes publics au 31 mars depuis le budget de mars 2018 (en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget de mars 2019	107 470	101 864	99 360	96 676	93 729	90 369
<i>En % du PIB</i>	25,8	23,4	22,1	20,8	19,6	18,3
Budget de mars 2018	109 707	108 803	107 032	104 520	101 255	97 753
<i>En % du PIB</i>	26,6	25,5	24,3	23,0	21,6	20,3
Révisions	-2 237	-6 939	-7 672	-7 844	-7 526	-7 384
<i>En % du PIB</i>	-0,8	-2,1	-2,2	-2,2	-2,0	-2,0

ANNEXE 2 : LE FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

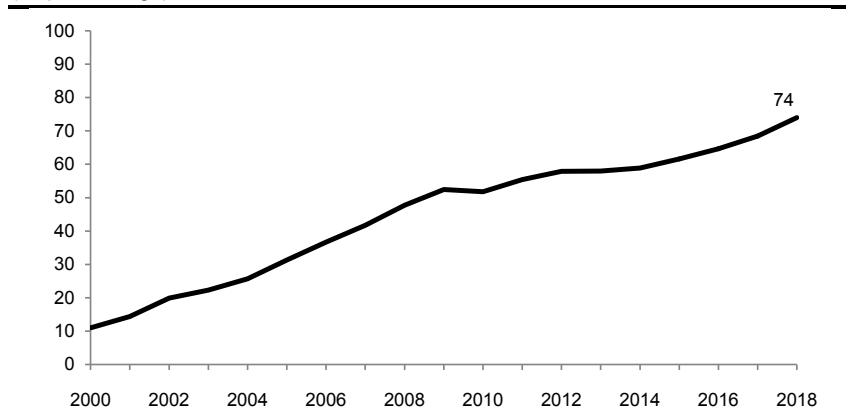
En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif a été atteint plus tôt que prévu puisque cette proportion s'élevait à 74 % au 31 mars 2018.

Des sommes continueront à être accumulées dans le FARR de façon à ce que le gouvernement poursuive la réduction de l'écart existant entre ses obligations actuarielles au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic et les sommes qu'il détient pour y faire face.

En continuité avec la pratique des dernières années, les dépôts au FARR ne seront effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers seront favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

GRAPHIQUE I.15

Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars
(en pourcentage)



ANNEXE 3 : LES RENDEMENTS DES FONDS DÉPOSÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, le Fonds des générations et le Fonds des congés de maladie accumulés) sont gérés selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse.

Cette politique de placement est établie selon plusieurs facteurs, dont les prévisions sur dix ans des rendements, écarts-types et corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2018, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse a été de 4,29 % pour le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, de 4,38 % pour le Fonds des générations et de 4,33 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés.

La politique de placement de ces fonds est présentée dans l'encadré de la page suivante.

TABLEAU I.16

Rendement et valeur marchande en 2018 des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement (en %)	Valeur marchande au 31 décembre 2018 (en M\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	4,29	83 176
Fonds des générations	4,38	11 298
Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA)	4,33	1 240

Comparaison des politiques de placement			
Politiques de placement au 1 ^{er} janvier 2019 (en pourcentage)			
Portefeuilles spécialisés	FARR et FCMA	Fonds des générations ⁽¹⁾	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽²⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,2
Taux ⁽³⁾	15,0	15,0	13,5
Crédit ⁽⁴⁾	17,0	16,5	16,0
Obligations à long terme	0,0	0,0	1,0
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,4
Total – Revenu fixe	33,0	32,5	32,1
Infrastructures	7,0	8,0	6,3
Immeubles	12,0	12,5	12,0
Total – Actifs réels	19,0	20,5	18,3
Marchés boursiers	35,0	31,5	37,6
Placements privés	13,0	15,5	12,0
Total – Actions	48,0	47,0	49,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0
FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite. FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés. (1) La politique de placement du Fonds des générations a été ajustée, en collaboration avec la Caisse, pour tenir compte des retraits de ce fonds pour l'accélération du remboursement de la dette. (2) Il s'agit des données au 31 décembre 2017 tirées du Rapport annuel 2017 de la Caisse de dépôt et placement du Québec. (3) Obligations gouvernementales à revenu nominal fixe. (4) Univers élargi d'instruments ayant des caractéristiques de titres à revenu fixe.			

ANNEXE 4 : LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC DU QUÉBEC

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2019, la dette du secteur public du Québec s'établira à 270,8 milliards de dollars, soit 62,2 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Le ratio de la dette du secteur public au PIB est en diminution depuis 2015-2016.

TABLEAU I.17

Dette du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019
Dette brute du gouvernement	203 957	203 347	203 490	201 071	200 756
Hydro-Québec	41 662	43 843	42 882	43 160	43 838
Municipalités	23 305	23 846	24 058	24 505	24 670
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 624	1 608	1 656	1 321	1 321
Autres entreprises du gouvernement	383	308	258	218	228
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	270 931	272 952	272 344	270 275	270 813
<i>En % du PIB</i>	<i>72,1</i>	<i>70,7</i>	<i>68,6</i>	<i>64,8</i>	<i>62,2</i>

